



Vincent Dujardin
Valérie Rosoux
Tanguy de Wilde
d'Estmael

Léopold II

Entre génie et gêne

Politique étrangère et colonisation

Racine

Léopold II

Entre génie et gène

Sous la direction de
Vincent Dujardin, Valérie Rosoux,
Tanguy de Wilde d'Estmael, Stéphanie Planche
et Pierre-Luc Plasman

Léopold II

Entre génie et gêne

Politique étrangère et colonisation

Racine

Ce livre est le fruit de deux journées d'études tenues à l'Université catholique de Louvain. Elles ont pu être organisées avec l'aide de la Faculté de Philosophie, Arts et Lettres, du département des Sciences politiques et sociales et de Wallonie-Bruxelles International.

La publication de cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans le concours d'une série de personnes que nous tenons à remercier particulièrement. Que Julien Dufour, Jean-Benoît Falisse, Anne-Sophie Gijs et Marie-Christine Lefèvre trouvent ici l'expression de notre gratitude.

L'éditeur remercie vivement Olivier Defrance pour son aide dans le choix de l'illustration de la couverture.

Ce livre est publié simultanément en néerlandais sous le titre *Leopold II. Schaamteloos genie? Buitenlandse politiek en kolonisatie* chez Lannoo à Tielt.

Les contributions de M. Van den Wijngaert, G. Janssens, J. Vandersmissen, V. Viaene, Y. T'Sjoen et E. Witte ont été traduites du néerlandais par Charles Franken, Stéphanie Planche, Pierre-Luc Plasman et Vincent Viaene.

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, réservées pour tous pays.

© Éditions Racine, 2009
52, rue Defacqz
B – 1050 Bruxelles
www.racine.be

D. 2009, 6852. 49
Dépôt légal: novembre 2009
ISBN 978-2-87386-621-1

Imprimé en Belgique

TABLE DES ABRÉVIATIONS

AA	Archives africaines
AAEESS	Archivio della Congregazione degli Affari Ecclesiastici Straordinari
ABIR	Anglo-Belgian India Rubber Company
ACPF	Archivio della Congregazione De Propaganda Fide
AE	Affaires étrangères
AGR	Archives générales du Royaume
AIA	Association internationale africaine
AIC	Association internationale du Congo
APR	Archives du Palais royal
APS	Annales parlementaires Sénat
Arch. Part. Pio IX	Archivio particolare di Pio IX
ARSC	Académie royale des Sciences coloniales
ARSOM	Académie royale des Sciences d’Outre-Mer
ASV	Archivio Segreto Vaticano
AUCL	Archives de l’Université catholique de Louvain
BBC	British Broadcasting Corporation
BPULB	Réserve précieuse de l’Université libre de Bruxelles
BRT	Belgische Radio-en Televisieomroep
CADTM	Comité pour l’annulation de la dette du Tiers Monde
CEHC	Comité d’Études du Haut-Congo
CELAT	Centre interuniversitaire d’études sur les lettres, les arts et les traditions (Université de Laval, Québec)
CEPLP	Communauté des pays de langue portugaise
CODESRIA	Council for the Development of Social Science Research in Africa
CRP	Centre de recherches pédagogiques
HESS	École des hautes études en sciences sociales
ÉIC	État indépendant du Congo

EP. Lat.	Epistolae Latinae
ERM	École royale militaire
FDIBE	Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger
FF	Faisant fonction
FOST	Food Studies
HMS	His/Her Majesty's Ship
IFEP	Institut de formation et d'études politiques
IMNC	Institut des Musées nationaux du Congo
INR	Institut national de radiodiffusion
IPW	Institut du patrimoine wallon
IRCB	Institut royal colonial belge
KADOC	Katholiek Documentatie- en Onderzoekscentrum
KULeuven	Katholieke universiteit Leuven
KVAB	Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten
KVS	Koninklijke Vlaamse Schouwburg
LASK	Laboratoire d'Analyses Sociales de Kinshasa
LSE	London School of Economics and Political Science
MRAC	Musée royal de l'Afrique centrale
NARA	US National Archives and Records Administration
NdB	Nunziatura di Bruxelles
OCAM	Organisation commune africaine et malgache
PM	Positiones et Minutae
POB	Parti ouvrier belge
PUF	Presses universitaires de France
RDC	République démocratique du Congo
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAB	Société anonyme belge du Haut-Congo
SBII	Société belge des Ingénieurs et des Industriels
SCA	L'Anversoise
SdS	Segreteria di Stato
SETCA	Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB
SPF	Service public fédéral
UCL	Université catholique de Louvain
UDPS	Union pour la Démocratie et le Progrès social
ULB	Université libre de Bruxelles
VRT	Vlaamse Radio- en Televisieomroep
VUB	Vrije Universiteit Brussel

INTRODUCTION

La question coloniale suscite un intérêt majeur depuis plus d'une décennie, que ce soit en Belgique, au sein de l'Union européenne (UE) ou plus largement encore sur la scène internationale. En Belgique, de plus en plus de protagonistes s'interrogent sur le rôle qu'ont joué dans ce contexte non seulement l'*establishment* mais aussi les coloniaux belges. Au sein de l'UE, plusieurs États se sont livrés à un *mea culpa* par rapport aux pages les plus sombres de l'aventure coloniale. Sur le plan mondial, les demandes de reconnaissance et de réparation se multiplient. Ces retours de la mémoire coloniale s'inscrivent dans un contexte sociologique particulier. D'aucuns dépeignent un « air du temps » qui considère la mémoire comme une valeur et non plus simplement comme un phénomène objectif¹. Divers éléments concourent à cette montée en puissance de la mémoire : le poids des réminiscences issues des tragédies du xx^e siècle, les incertitudes liées à la dilution de l'autorité de l'État ou encore la perte de crédibilité des « grands récits² ». À cet égard, le personnage du roi Léopold II a longtemps été relégué dans la galerie poussiéreuse des gloires nationales, quand il ne suscitait pas l'indifférence de ses compatriotes. Mais il connaît aujourd'hui un retour en force. Devant la réactualisation récente de controverses déjà présentes à l'époque du Souverain, cet ouvrage, fruit de deux journées d'études à Louvain-la-Neuve, s'interroge sur cette figure emblématique.

Le deuxième roi des Belges occupe une place incontestable dans l'histoire de la Belgique contemporaine. Le titre de « Roi-Souverain » de l'État indépendant du Congo (EIC), qu'il prit en 1885, y contribue pour une bonne part. Au palais de Bruxelles ou au château de Laeken – qu'il avait rêvé de transformer en « palais de la Nation » –,

¹ H. Rouso, *La Hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998, p. 14.

² Voir M. Gauchet, *La Religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, 2001, et F. Hartog, *Régimes d'historicité. Présentismes et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.

Léopold II est à la fois un monarque dont l'action est circonscrite par la Constitution et un bâtisseur d'empire au pouvoir, en apparence, illimité. Cette situation paradoxale a de longue date fait l'objet de différents travaux, qui ont notamment mis en évidence le manque de soutien dont bénéficiait la politique personnelle du Roi. Malgré les apports évidents de ces recherches, la question n'est pas épuisée. Depuis la disparition de Jean Stengers¹ et d'Auguste Roeykens², une nouvelle génération s'attelle à compléter peu à peu le puzzle de la politique coloniale de Léopold II. Ainsi Jan Vandersmissen revient-il dans sa thèse sur l'élaboration de la doctrine du Roi en matière d'expansion, en explicitant les interactions à l'œuvre entre les pratiques géographiques de la seconde moitié du xix^e siècle, les idées d'expansion économique et celles de Léopold II³. Cette recherche a d'ailleurs permis de souligner la richesse des archives royales qui sont souvent trop peu exploitées⁴. Les travaux de Vincent Viaene portent quant à eux sur l'existence d'un « parti colonial » indépendant du Palais⁵, d'une part, et sur le caractère social de l'impérialisme de Léopold II d'autre part. Le *Sozialimperialismus* pratiqué par Léopold II serait à replacer dans un véritable programme royal, où le Congo était destiné à tempérer les grandes fractures – sociale et politique – de la Belgique⁶. Au-delà du recours au prestige de la fonction royale ou au réseau diplomatique belge, politique coloniale et politique nationale se trouvent ici intimement mêlées, l'acquisition d'une colonie devant permettre de renforcer la Couronne dans le domaine de la politique intérieure.

Ce constat ne doit pas faire perdre de vue que la gestion politique et économique du Congo suscitera la controverse dès l'extrême fin du xix^e et au début du xx^e siècle. Des travaux d'historiens, en particulier

1 Les articles les plus importants de Stengers sur le Congo ont été réunis dans un volume J. Stengers, *Congo. Mythes et réalités*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989 (réédité : Bruxelles, Racine, 2005, 2007).

2 A. Roeykens, *Léopold II et l'Afrique, 1855-1880*, ARSC Mémoires, XIV, fasc. 2, Bruxelles, 1958.

3 Voir sa contribution dans le présent ouvrage.

4 Voir la contribution de G. Janssens.

5 V. Viaene, « King Leopold's Imperialism and the Origins of the Belgian Colonial Party, 1860-1905 », *Journal of Modern History*, LXXX, n°4, 2008, p. 741-790.

6 V. Viaene, « La crise identitaire congolaise de la Belgique aux alentours de 1908 et les origines de la "mémoire" du Congo léopoldien », in R. Giordano (dir.), *Autour de la mémoire. La Belgique, le Congo et le passé colonial*, Turin – Paris, L'Harmattan, 2008, p. 64-67.

ceux de Jean-Luc Vellut¹, se sont déjà penchés sur les faits en cause, en mettant au jour le fonctionnement de systèmes établis. Il n'en est pas moins vrai que les qualificatifs « visionnaire » et « philanthrope » sont longtemps restés attachés à l'image de Léopold II. La dénonciation systématique du régime économique s'est développée au milieu des années 1980, par les travaux de l'anthropologue Daniel Vangroenweghe² et du diplomate Jules Marchal³. Limiter l'histoire du Congo léopoldien à une succession d'abus et d'atrocités serait cependant réducteur. La réalité congolaise renvoie à un ensemble complexe de facteurs géopolitiques, politiques, économiques, sociaux, culturels et temporels. Comprendre l'ÉIC nécessite de le situer aussi bien dans les influences qu'il a subies que dans sa singularité⁴. Restreindre les ordres de Léopold II à la seule injonction d'augmenter indéfiniment la production de caoutchouc relève de l'explication simpliste. Cela reviendrait à substituer un mythe à un autre.

La situation institutionnelle de Léopold II était certes paradoxale. Il est difficile de nier que Léopold II se soit comporté comme un monarque absolu à la tête de l'ÉIC, et que la fin ait parfois justifié les moyens. Encore faut-il savoir quelle était l'emprise réelle du Souverain sur la situation congolaise et quelles étaient les fins visées. Pour répondre à la première question, il importe d'étudier scrupuleusement la « gouvernance » léopoldienne, qui s'exerce par le biais de différents niveaux d'administration, et qui se trouve dès lors contrebalancée par différents contre-pouvoirs locaux⁵. Gouverner en maître l'ÉIC ne signifie en effet pas maîtriser toutes les situations sur le terrain. Quant à la deuxième question, celle de la finalité de l'entreprise congolaise, elle consistait assurément pour une part à jeter les bases d'une plus grande Belgique⁶, en vertu d'une logique déjà présente

1 À titre d'exemple : J.-L. Vellut, « La violence armée dans l'État indépendant du Congo », *Cultures et développement*, XVI, n° 3, 1984, p. 671-707.

2 D. Vangroenweghe, *Rood rubber: Leopold II en zijn Kongo*, Sint-Stevens-Woluwe, Elsevier, 1985 (réédité : Leuven, Van Halewyck, 2004) ; D. Vangroenweghe, *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Didier Hatier, 1985.

3 A. M. Delathuy (J. Marchal), *De Kongostaat van Leopold II: het verloren paradijs: 1876-1900*, Antwerpen, Standaard, 1988 ; A.M. Delathuy (J. Marchal), *E. D. Morel tegen Leopold II en de Kongostaat*, Berchem, EPO, 1985 ; J. Marchal, *L'État libre du Congo: paradis perdu: l'histoire du Congo, 1876-1900*, 2 vol., Borgloon, Bellings, Paula, 1996 ; J. Marchal, *E. D. Morel contre Léopold II: l'histoire du Congo, 1900-1910*, Paris, L'Harmattan, 1996.

4 Voir la contribution de J.-L. Vellut.

5 Voir la contribution de P.-L. Plasman.

6 Voir la contribution de M. Dumoulin, « Une plus grande Belgique... ».

dans l'esprit du duc de Brabant¹. Il importait donc d'éviter l'intervention des Puissances, soucieuses de leurs intérêts et attentives aux voix anticongolaises.

Pourquoi revenir sur l'historiographie de l'action léopoldienne ? Il est indéniable que l'ouvrage d'Adam Hochschild, *King Leopold's Ghost: A story of Greed, Terror and Heroism in Colonial Africa* (1998)², et le film de Peter Bate, *Congo: White King, Red Rubber, Black Death* (2004)³ ont eu un impact considérable. Malgré plusieurs inexactitudes notoires⁴, ces documents ont suscité un débat public que Michel Dumoulin résuma par l'interrogation suivante : *Léopold II un roi génocidaire ?*⁵ Hormis quelques rares synthèses consacrées à la Belgique et au Congo⁶, les travaux scientifiques permettant d'éclairer de manière systématique la politique coloniale et étrangère menée par le « Roi bâtisseur » sont restés peu nombreux. Les analyses rassemblées dans cet ouvrage mettent dès lors en lumière divers positionnements de Léopold II sur la scène européenne et internationale de l'époque, en ne s'en tenant pas seulement à la dimension coloniale mais en s'intéressant également aux différents aspects de la politique extérieure menée par le Souverain.

Par-delà l'action qu'il mena vis-à-vis du Congo, Léopold II marqua aussi de son empreinte les sphères politique, diplomatique, économique et culturelle de son époque. Comme l'a relevé Jean Stengers, il existait un programme d'action royale : en janvier 1888, le Roi écrit à son frère que la Belgique doit être « forte », « prospère », « belle » et « calme »⁷. Forte en vertu d'un renforcement de la Défense nationale ; prospère grâce à la politique d'outre-mer ; belle par les grands travaux entrepris aux propres frais du Souverain ; et calme, en tentant

1 Voir la contribution de V. Dujardin.

2 A. Hochschild, *King Leopold's Ghost: A story of Greed, Terror and Heroism in Colonial Africa*, Boston, Houghton Mifflin, 1998.

3 Diffusé sur la BBC le 24 février 2004 puis sur la VRT et la RTBF 2 le 8 avril 2004.

4 Voir J. Stengers, *op. cit.*, p. 307-308 ; J.-L. Vellut, « Regards sur le temps colonial », in J.-L. Vellut (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Gand, Musée royal de l'Afrique centrale – Snoeck, 2005, p. 15-18.

5 M. Dumoulin, *Léopold II un roi génocidaire ?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005. Voir aussi sa contribution « Léopold II ce "géant" devenu un "génocidaire" ».

6 I. Ndaywel è Nziem, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*, Bruxelles, Le Cri, 2009 ; J. Stengers, *op. cit.* ; G. Vanthemsche, *La Belgique et le Congo – empreintes d'une colonie*, Bruxelles, Complexe, 2007.

7 J. Stengers, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*, Bruxelles, Racine, 3^e éd, 2008, p. 30.

de modérer la lutte des partis, et en combattant les fauteurs de troubles, socialistes et daensistes¹. Sur le plan international, la Belgique maintient par ailleurs tout au long du règne du Roi (1865-1909) une politique de neutralité imposée par des Puissances dont les rapports sont de plus en plus tendus². Sur le plan intérieur, Léopold II se trouve notamment confronté à la lutte politique entre libéraux et catholiques, ainsi qu'à l'émergence de la question sociale.

Outre l'analyse historique du rôle joué par Léopold II, le présent ouvrage poursuit un second objectif. Il s'agit également de se pencher non plus sur l'action du Roi, mais sur ses représentations et ses éventuels usages politiques. Que ce soit dans le cadre de sa vie privée, de sa politique nationale ou encore internationale, ce personnage inspira en effet les caricaturistes de son temps. Parfois qualifié de romanesque ou de tragique, il n'a depuis lors plus quitté l'espace public. Ses traits diffèrent toutefois selon les scènes observées : omniprésent ou quasi absent, antihéros ou visionnaire, statue à déboulonner ou grand Roi à réhabiliter. Ses défenseurs et ses farouches opposants le célèbrent ou le condamnent comme on prend position sur un champ de bataille. Face aux revendications des uns et à l'indifférence des autres, les représentants officiels paraissent le plus souvent se retirer du jeu³. D'où l'intérêt d'explorer et d'élarguer ce personnage de ses oripeaux les plus polémiques.

L'étude des représentations du Souverain a ainsi pour but d'éclairer sous un jour nouveau les mécanismes mémoriels qui façonnent en partie l'identité belge. Or, les références à Léopold II se manifestent dans des registres extrêmement variés. Si les caricatures, les manuels scolaires et les discours officiels sont les vecteurs traditionnellement évoqués dans le cadre de l'élaboration d'une mémoire nationale⁴, il convient d'y ajouter d'autres sources, comme les œuvres littéraires, théâtrales, et plus largement artistiques⁵, qui élargissent la compréhension du «phénomène Léopold»⁶. Ces études permettent de croiser mémoires officielles et mémoires vives du Souverain, d'autant que ces représentations ne sont pas l'apanage de la seule

1 *Ibidem.*

2 Voir les contributions de F. Balace et de Ph. Raxhon.

3 Voir la contribution de V. Rosoux.

4 Voir les contributions de V. Rosoux, L. van Ypersele et S. Planche.

5 Voir la contribution de S. Cornelis.

6 Voir les contributions de V. Bragard, T. de Wilde et Y. T'Sjoen.

métropole, les traditions africaines – méconnues du côté européen – ayant construit leur propre mémoire, sinon spécifiquement autour de la personne royale, à tout le moins autour du colonisateur¹. Comme les différents chapitres de l'ouvrage l'indiquent, ces mémoires sont loin de se recouvrir. Si la référence à Léopold II semble s'imposer dans le cadre d'un hypothétique panthéon national (ou colonial), elle n'est nullement la source d'une mémoire collective unique et cohérente. Telles les pièces d'un puzzle, les représentations les plus variées de Léopold II coexistent sur un mode bien plus complexe que celui du génie colonial ou de la gêne postmoderne. Face à un personnage mythifié ou condamné selon les périodes et les lieux, quel est le ton juste ?

Pierre Orts, diplomate belge et haut fonctionnaire de l'État indépendant du Congo, écrit dans ses souvenirs qu'« [à] deux fois, l'opinion belge porta sur ce Monarque un jugement erroné : de son vivant, en méconnaissant les services éminents qu'il avait rendus au Pays, après sa mort, en exaltant à l'excès ses mérites² ». Qu'en est-il aujourd'hui ? L'époque contemporaine appelle d'autant plus une mise au clair que la confusion s'installe entre mémoire et histoire, et que le récit du passé colonial s'égare souvent dans un salmigondis conceptuel marqué par l'anachronisme, la dénonciation ou l'auto-célébration, le narcissisme pénitentiel ou le solipsisme justificateur. Il convient sans nul doute d'éviter à la fois l'hagiographie et le verdict anachronique. C'est à cette tâche que se sont attelés les auteurs ici rassemblés.

L'ensemble de leurs réflexions s'articule autour de disciplines complices, mais trop rarement réunies. Aux travaux historiographiques succèdent ainsi des études aux accents sociologiques, politiques et artistiques. Ces travaux n'ont à aucun moment visé l'exhaustivité. Les actions de Léopold II affectent de si nombreux secteurs qu'une telle ambition relève de la gageure. Les chapitres de cet ouvrage ne font, par exemple, qu'effleurer la politique intérieure belge ou l'œuvre urbanistique et architecturale du Monarque³. De la même façon, d'autres types de représentations, comme celles véhiculées par les films ou les monuments, mériteraient de faire l'objet d'une

1 Voir les contributions d'I. Ndaywel et de S. Cornelis.

2 AGR, Papiers Famille Orts, Pos 6640, 389, Souvenirs de ma carrière.

3 La contribution de M. Van den Wijngaert permet toutefois d'avoir une vue d'ensemble de l'action politique de Léopold II.

étude systématique, que ce soit en Belgique ou en République démocratique du Congo. Autant de terres en jachère, encore à labourer pour affiner le portrait d'un roi à la fois vénéré et décrié.

Vincent Dujardin

Stéphanie Planche

Pierre-Luc Plasman

Valérie Rosoux

Tanguy de Wilde d'Estmael

UN SOUVERAIN ILLUSTRE AU POUVOIR LIMITÉ

Vie de Léopold II

Un enfant difficile

Du mariage de Léopold I^{er} avec Louise-Marie, fille du roi des Français, naît en 1835 un fils qui reçoit le prénom de son père. Il s'appelle plus précisément Léopold Louis-Philippe Marie Victor. Le premier prince héritier de la dynastie belge reçoit le titre de « duc de Brabant ». Il sera le premier à porter ce titre, octroyé par la suite à tous les princes héritiers jusqu'à leur accession au trône¹.

Dès sa naissance, Léopold II est d'une santé délicate. Il souffre d'une affection rhumatismale à une jambe, ce qui l'obligera à s'aider d'une canne toute sa vie et le fera boiter légèrement. Les photos de sa jeunesse montrent un grand garçon pâle. Louise écrit à sa mère : « Léopold est défiguré par un nez immense. On dirait un oiseau². »

À onze ans, le prince héritier est confié aux soins d'un gouverneur, le lieutenant-colonel de Lannoy, dont il suit les cours avec Philippe, son frère cadet. Les matières au programme sont le latin, le français, les mathématiques, la géographie, l'histoire, la littérature, la religion, la calligraphie et la rhétorique. Les princes présentent un examen tous les mois. C'est la règle. Comme le prince héritier ne se montre guère attentif, le Roi exige que Léopold et Philippe soient interrogés séparément sur le même sujet. La reine Louise-Marie choisit le père De-champs, un rédemptoriste, pour enseigner à ses enfants la religion.

1 Ce texte s'appuie dans une large mesure sur J. Stengers, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831*, Bruxelles, Racine, 1996 ; M. Van den Wijngaert, L. Beullens, D. Brants, *België en zijn koningen. Monarchie en Macht, Antwerpen-Baarn*, Houtekiet, 2000 ; M. Van den Wijngaert, *België en zijn koningen. Van Macht naar invloed*, Antwerpen, Manteau, 2008.

2 M. Kerckvoorde, *Louise van Orléans*, Tielt, Lannoo, 1988, p. 84.

Le prince héritier suit également une formation militaire. Comme le veut la tradition royale, tous les grades sont conférés à l'enfant. À onze ans, il est sous-lieutenant chez les Grenadiers et neuf ans plus tard il est déjà général. Toutefois, le prince héritier ne s'intéresse que médiocrement aux questions militaires. Son indifférence s'explique par le léger handicap – sa jambe rhumatisante – qui le gêne pour monter à cheval, par exemple, ou qui lui rend pénibles d'autres activités militaires. Quoique le roi Léopold I^{er} associe rarement son fils à sa politique, il fait appel aux connaissances du prince héritier lorsqu'il s'agit de commander de nouveaux canons et de nouveaux fusils pour l'armée.

Le Roi s'occupe de l'éducation de son fils et il organise aussi son mariage. En 1853, le prince héritier n'a que dix-huit ans lorsque, sur les instances de son père, il épouse Marie-Henriette, la fille de l'empereur d'Autriche, âgée de seize ans. Les motifs de cette union sont strictement politiques. Les deux enfants royaux n'ont pas grand-chose en commun. Marie-Henriette est enjouée et impulsive, Léopold est un jeune homme sérieux et assez renfermé. Dès le début, ils n'éprouvent aucune attirance l'un pour l'autre. La reine Victoria en est frappée lors d'une visite du prince héritier et de sa femme à Londres. Elle écrit à Léopold I^{er} : « Hélas ! Léo et Henriette n'ont pas d'intérêt commun, ils ne partagent pas la moindre idée. Pour l'heure, je ne vous le cache pas, Marie ne l'aime pas... Léo ne montre aucun amour, aucune admiration pour Marie¹. » Après le mariage, le jeune couple parcourt la Belgique. Léopold et Marie-Henriette visitent les grandes villes du pays et reçoivent partout un accueil enthousiaste. De retour à Bruxelles, le duc se plonge dans ses études. Il se passionne pour la géographie, en particulier pour les pays, les cultures et les peuples lointains. Il abandonne Marie-Henriette à son sort. Celle-ci fuit le palais pour consacrer le plus clair de son temps à l'équitation. Elle recherche parfois la compagnie de Charlotte, la sœur de quatorze ans de son mari. Le roi Léopold s'arrange pour que le Parlement attribue à son fils une dotation. Ce revenu fournit au prince héritier les moyens matériels et financiers d'accomplir sa tâche. La majeure partie de cet argent sert à rétribuer le personnel dont le prince s'est entouré. Cette dotation est issue de la Liste civile que, selon la

1 B. Emerson, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris – Gembloux, Duculot, 1980, p. 23.

Constitution, le Parlement alloue au Souverain pour la durée de son règne.

Cinq ans après son mariage, Marie-Henriette attend un enfant. Ce sera une fille, la princesse Louise. Fâcheux contretemps pour la monarchie, qui ne reconnaît que les héritiers mâles de la couronne. Mais, un an plus tard, Marie-Henriette met au monde un fils, Léopold. Il reçoit le titre de comte de Hainaut. Ce titre lui appartiendra jusqu'au jour où il deviendra héritier de la couronne. En 1864, Marie-Henriette se trouve enceinte pour la troisième fois. Ce sera encore une fille : Stéphanie.

Au sein de la famille de Léopold et de Marie-Henriette, l'atmosphère est loin d'être au beau fixe. Dans ses mémoires, la princesse Stéphanie écrit qu'elle ne peut penser aux heures moroses passées au palais sans éprouver de l'amertume. Le Roi se montre très exigeant. L'éducation imposée aux enfants encore bien jeunes est très sévère. Cette famille ne connaît guère l'affection ni l'amitié. Il règne un froid de canard au château de Laeken. Louise et Stéphanie n'ont pas encore seize ans quand Léopold les donne en mariage. Au début, les jeunes princesses se réjouissent à l'idée de quitter la maison sans âme de leurs parents mais l'un et l'autre mariage vont connaître une fin tragique.

Léopold II a un faible pour son fils, à qui il revient d'assurer la pérennité de la dynastie. Il le favorise de mille manières. Ainsi ne juge-t-il pas nécessaire que ses filles jouissent des mêmes droits successoraux que lui. Léopold II estime qu'en accordant les mêmes droits à ses enfants, filles et garçons, le Roi affaiblit la position du représentant le plus important de la dynastie. Que de telles idées violent la loi est le cadet des soucis du prince héritier, qui monte sur le trône en 1865 sous le nom de Léopold II.

Un Souverain obstiné

Le 17 décembre, il prête serment devant les Chambres réunies. L'année suivante, le Souverain parcourt le pays et visite officiellement chaque chef-lieu de province. Pour la première fois, l'expression « Joyeuse Entrée » est remise en honneur : elle fait référence à la tradition médiévale qui veut que le Souverain se fasse connaître dans toutes les régions de son royaume.

Début 1868, le bruit se répand que le comte de Hainaut est de santé fragile. Le petit Léopold, le préféré du Roi, est gravement malade. Les médecins ne savent à quel saint se vouer. Ils redoutent une

malformation cardiaque. Le Prince décède en janvier 1869 : il a dix ans à peine. Léopold II est inconsolable.

Si Léopold et son épouse Marie-Henriette n'ont jamais filé le parfait amour, le décès du prince effacera le dernier lien qui les unissait. La rupture est consommée en 1872 lorsque Marie-Henriette met au monde une autre fille, la princesse Clémentine, et non l'héritier de la couronne, le garçon tant attendu. Jadis, avant la mort du prince, Léopold partait parfois à l'étranger mais, désormais, on ne le voit plus guère en Belgique. Il séjourne de préférence à Paris ou sur la Côte d'Azur. La presse en fait ses choux gras. La plupart des critiques visent la liaison qu'entretient depuis des années le Roi avec Blanche Delacroix, une jeune « aventurière » rencontrée à Paris. Elle réalise le rêve du Roi en mettant deux fils au monde. Dès ce moment, Léopold II ne craint plus l'opinion publique. Il accorde à Blanche le titre de baronne de Vaughan. La presse monte l'affaire en épingle. Les caricatures de Léopold II et de ses escapades se multiplient. La reine Marie-Henriette se retire à Spa. Elle y meurt le 19 septembre 1902. On rappelle le Roi en toute hâte : il séjourne à Luchon en compagnie de la baronne de Vaughan.

Comme le seul fils de Léopold II est mort, le frère du Roi, le prince Philippe, devient officiellement l'héritier de la couronne. Mais Philippe, qui s'estime trop âgé – il mourra d'ailleurs avant Léopold –, préfère céder cette charge à son fils aîné Baudouin. Le prince Baudouin a la faveur du peuple. Il s'entend bien aussi avec son oncle Léopold II. Mais en 1891, Baudouin meurt dans des circonstances qui ne seront pas officiellement éclaircies. Il n'a que vingt-deux ans. Aux obsèques, le roi Léopold semble inconsolable. Il se replie de plus en plus sur lui-même et refuse désormais tout contact avec sa famille.

Suite au décès subit du prince Baudouin, c'est son frère Albert qui devient le nouvel héritier du trône. Les relations entre Léopold II et son neveu Albert ne sont pas au mieux. À propos de son successeur, le Roi parle d'une « enveloppe fermée ». Il est vrai qu'Albert est moins agréable que son frère défunt. Mais il n'a que seize ans et n'est pas encore prêt à faire face à son rôle de roi.

Quelques années plus tard, à l'instar de son père, Léopold veut préparer le mariage du prince héritier mais Albert refuse de se plier aux désirs de son oncle. En 1893, pour imposer ses vues, Léopold II exige que son autorité de père de famille et de chef de la dynastie soit renforcée à l'occasion de la première révision de la Constitution. Le Parlement accède aux demandes du Roi et du gouvernement.

L'article 60 de la Constitution est complété comme suit: «Sera déchu de ses droits à la couronne le prince qui se serait marié sans le consentement du Roi ou de ceux qui, à son défaut, exercent ses pouvoirs dans les cas prévus par la Constitution.» Dorénavant, le Roi peut invoquer cet article pour contester la partenaire choisie par le prince héritier.

«La popularité est semblable aux vagues de la mer»

Il n'était encore que prince héritier que déjà Léopold II voulait se faire entendre. Dès qu'il monte sur le trône, il saisit toutes les occasions pour s'adresser au peuple. À l'inverse de son père, il aime prononcer de longs discours publics. Orateur de talent, le jeune Souverain aime communiquer ses idées personnelles. Ce n'est qu'à la fin de sa vie qu'il essaiera d'abrégé les visites officielles. Peut-être cela s'explique-t-il par le fait que Léopold II n'est pas du tout populaire. Son comportement suscitera des critiques acerbes jusque dans ses dernières années.

Le Roi gâche complètement sa vie de famille. Seule la princesse Clémentine, sa plus jeune fille, lui rend visite régulièrement. Après le décès de la Reine, elle est le plus souvent aux côtés de son père dans de nombreuses cérémonies. Léopold refuse d'autoriser sa fille Stéphanie à se marier pour la seconde fois. Peut-être estime-t-il que le comte hongrois de Lonyay n'est pas un parti intéressant. Le Roi exclut sa fille de sa succession parce qu'elle persiste et impose sa volonté. Il refuse d'adresser la parole à Stéphanie, même lors des funérailles de sa mère. Pour sa part, Léopold II continuera de voir la baronne de Vaughan jusqu'à sa mort. Sur son lit de mort, il exige d'être marié avec elle *in extremis*. Contrairement à son père, Léopold II se moque bien d'être populaire. Il sait qu'on ne l'aime pas.

En novembre 1902, Rubino, un anarchiste italien, tente d'assassiner le Roi. Léopold II se rend à la cathédrale Sainte-Gudule, à Bruxelles, où il assiste à une messe de requiem en mémoire de sa mère et de son épouse décédées. L'auteur de l'attentat tire deux balles sur le cortège royal. Le Roi n'est pas touché et reste imperturbable. Seule la voiture du Grand Maréchal de la Cour est touchée par une balle.

Si Léopold II a toujours eu le sens de l'humour, avec l'âge, l'ironie tourne au sarcasme. Le Roi a 72 ans lorsqu'il déclare à son secrétaire Carton de Wiart: «On m'accuse de tyrannie, on fustige mon pouvoir personnel! À mon âge, le seul pouvoir personnel qui me reste,

c'est le droit de revendiquer un bon emplacement au cimetière¹! » En décembre 1909, Léopold II rentre malade de Paris. Quelques jours plus tard, il doit subir une opération des intestins. La veille de l'intervention, le ministre Franz Schollaert passe le voir. Le Roi lui dit : « Je pense avoir fait ce que je pouvais pour la prospérité de mon pays, cela n'a rien d'extraordinaire. Mais je n'ai jamais recherché la popularité. Car la popularité est semblable aux vagues de la mer qui vont et qui viennent². » Le Roi supporte bien l'opération mais, le 17 décembre, il succombe à une hémorragie cérébrale.

Dans son testament, Léopold II exige expressément d'être enterré au petit matin, dans la plus stricte intimité. Son successeur, Albert, refuse d'exécuter ces dernières volontés royales. Quelques jours plus tard, le roi Léopold II sera enterré en grande pompe.

La politique de Léopold II

Le nouveau Roi tente de conserver à tout prix la position de force que son père a conquise dans la politique belge. Il n'y parvient qu'en partie. Les hommes politiques chevronnés et les partis mieux organisés s'approprient de plus en plus les processus de décision. Léopold en est conscient. En 1865, lors de sa prestation de serment devant les Chambres réunies, il décrit sa mission : « Ma charge constitutionnelle me met à l'abri des luttes de partis et permet au pays de faire son choix librement. Je souhaite sincèrement que les divergences d'opinion entre partis politiques soient toujours tempérées par l'esprit de fraternité qui les unit à cet instant comme les enfants de la famille belge autour du même drapeau³. » Officiellement, le Souverain fait donc appel à la solidarité nationale pour prévenir une lutte de partis trop violente. En réalité, Léopold monte les partis les uns contre les autres pour arriver à ses fins et, d'une manière générale, il soutient les conservateurs.

Service obligatoire et défense

Dans les premières années de son règne, Léopold II ne jouit évidemment pas du prestige que son père a acquis dans toute l'Europe

1 E. Carton de Wiart, *Léopold II. Souvenirs des dernières années 1901-1909*, Bruxelles, Goemaere, 1944, p. 160.

2 E. Carton de Wiart, *op. cit.*, p. 235.

3 « *Wij, Koning der Belgen* », *150 jaar grondwettelijke monarchie*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1981, p. 110 et p. 121.

à la fin de sa vie. Il n'est pas encore prêt à mener une diplomatie personnelle. Comme son père, il reste en contact avec la reine Victoria, sa cousine. Il la sollicite chaque fois que les intérêts de la Belgique sont compromis. Par exemple lors du conflit qui met aux prises la Prusse, sous l'autorité du chancelier Otto von Bismarck, et la France de l'empereur Napoléon III. Au cours des années qui suivent l'avènement de Léopold II, la tension est latente entre les deux pays. Dans leur duel diplomatique, Vincent Benedetti, l'ambassadeur de France à Berlin, laisse entendre à Bismarck que la France vise l'annexion de la Belgique et du Luxembourg. Lorsque Napoléon déclare la guerre à la Prusse le 15 juillet 1870, Bismarck divulgue les plans français d'annexion. Léopold II craint que la France et la Prusse ne trouvent un arrangement et que la Belgique ne soit le dindon de la farce. Devant ses instances, la Grande-Bretagne demande à la France et à la Prusse de garantir la neutralité de la Belgique. Un double traité acte ces dispositions en août 1870. Léopold ignore que la France va perdre la guerre sans gloire. Il estime donc que c'est une bonne chose pour la Belgique de faire ratifier sa neutralité par les grandes puissances.

Avant que la neutralité ne soit ratifiée au plan international, et afin de parer à toute éventualité, le Roi et l'état-major décident de regrouper l'armée belge mobilisée le 17 juin 1870 sur la frontière française. Une armée de reconnaissance qui surveille la position des forces ennemies est placée sous le commandement de Pierre Chazal. Sous Léopold I^{er}, ce général était déjà le plus écouté des conseillers militaires du Roi. Le reste de l'armée se trouve sous le commandement du général Eenens. Le Roi commande lui-même l'ensemble avec l'aide du chef de l'état-major général et de son ministre de la Guerre, le général Gustave Guillaume. Mais cette fois, contrairement à son père, le Roi n'est pas auprès de ses troupes. Il suit les événements depuis Bruxelles et donne des instructions détaillées à l'état-major. Le général Chazal s'indigne de l'indiscrétion du Roi.

D'ailleurs, quelques années plus tard, l'ingérence du Souverain dans le commandement déclenche un débat politique. Pour y faire face, Alexis Brialmont publie en 1882 un ouvrage intitulé *Situation militaire de la Belgique*. Le confident de Léopold II y défend le rôle de commandant en chef du Roi en temps de guerre. Il démontre que, dans ce cas précis, la responsabilité ministérielle ne joue pas. Dans une lettre adressée au Roi, le Premier ministre Walthère Frère-Orban rejette la théorie de Brialmont. Il souligne expressément la responsabilité du gouvernement en matière de politique de défense. Sous

le règne d'Albert I^{er}, le débat politique entre le gouvernement et le Roi sur cette question induira de vives tensions politiques. Sous Léopold III, il se trouvera aussi à la base de la Question royale.

Léopold II entend marcher sur les traces de son père. Il défend la neutralité de la Belgique et veut s'appuyer sur une armée qui soit en mesure de résister jusqu'à l'intervention de l'aide internationale. L'un de ses objectifs majeurs est de substituer au système de recrutement par tirage au sort un service militaire obligatoire. Les succès remportés par l'armée prussienne sont attribués au service obligatoire alors que l'on impute au système du tirage au sort la responsabilité de l'humiliante défaite de la France. Le Roi devra attendre près de trente ans avant d'atteindre son objectif. Entre-temps, il cherche des ministres disposés à soutenir son projet. Tantôt des catholiques, tantôt des libéraux. Le recrutement par tirage au sort fonctionne comme ceci : les jeunes gens tirant un numéro qui les désigne pour le service doivent se soumettre à cette obligation. Quant aux autres, le sort les en exclut. Ceux, fortunés, que le hasard oblige à accomplir le service achètent souvent le numéro d'exemptés moins riches qui deviennent soldats à leur place. Ce système, socialement injuste, contribue à constituer une armée de soldats généralement peu motivés. Le Roi n'est sensible qu'à cette dernière conséquence, il veut introduire un service militaire fondé sur des critères militaires, l'aspect social le laisse indifférent. L'opposition politique la plus vive aux projets du Roi est le fait de catholiques et de libéraux conservateurs. Leurs enfants sont les premiers bénéficiaires des avantages du tirage au sort. Les socialistes sont les opposants les plus farouches à ce mode de recrutement mais Léopold II a horreur de cette nouvelle tendance politique.

Lorsque éclate la guerre franco-prussienne, le gouvernement, pressé par le Roi, dépose un projet de loi pour instaurer l'obligation du service militaire. Cette initiative se heurte à l'opposition farouche de ministres antimilitaristes, comme Victor Jacobs, et de ministres conservateurs comme Charles Woeste. Bravant la désapprobation du Roi, le catholique Jules-Joseph d'Anethan a pris Jacobs dans son gouvernement. Ce dernier fait partie du Meeting, groupe de pression qui s'oppose principalement à la fortification d'Anvers. Comme ministre des Finances, Jacobs s'oppose aux plans de défense du Roi. En novembre 1871, la cour lui adresse une remontrance mais il l'ignore. Quand l'extension du contingent revient sur le tapis, Jacobs ne cède pas. Le conflit débouche sur une rupture entre le Roi et le gouvernement. Léopold II exige la démission collective du cabinet d'Anethan,

mais le Premier ministre refuse. Le Roi ruse et, pour mettre le gouvernement sur la touche, met à profit un scandale financier où sont mêlés des hommes politiques catholiques. La bonne entente qui régnait entre Léopold et les catholiques en sort très ébranlée. Ce qui est tout bénéfique pour les libéraux conservateurs : entre le Roi et eux, les liens se resserrent.

Léopold considère l'opposition au service obligatoire comme une attaque personnelle. Pour autant, il ne renonce pas à ses projets. Il recourt à tous les moyens pour convaincre l'opinion. En 1887, Émile Banning, l'un de ses confidents, publie *La défense de la Belgique au point de vue national et européen*, ouvrage dans lequel il chante les louanges du service obligatoire. Son exposé n'impressionne guère le Premier ministre Walthère Frère-Orban, qui affirme une fois de plus et avec force que le pouvoir du Roi sur le plan militaire comme dans d'autres domaines est soumis à la responsabilité ministérielle.

Sous le gouvernement Beernaert (1884-1894), l'obligation militaire, parallèlement à la défense de la vallée de la Meuse, fait une nouvelle fois l'objet d'un débat. La construction de forts dans la vallée de la Meuse rencontre l'opposition du catholique conservateur Woeste et du libéral conservateur Frère-Orban. Le Premier ministre Auguste Beernaert prend le parti du Roi et soutient que la Belgique doit constituer une zone tampon mais non un champ de bataille. Cet argument lui permet de convaincre le Parlement d'approuver la fortification de la vallée de la Meuse.

Au printemps 1886, des troubles sociaux et des grèves éclatent dans la région de Liège et le bassin de Charleroi. Les ouvriers s'insurgent contre la réduction des salaires et l'allongement du temps de travail. L'armée réprime le soulèvement mais sans maîtriser complètement la situation. On déplore des dizaines de victimes. Dès lors, les milieux conservateurs ne font plus confiance à cette armée recrutée par tirage au sort, constituée principalement de jeunes ouvriers et de fils de fermiers. Léopold II tire parti de la méfiance de la haute société pour défendre à nouveau son projet de service obligatoire. Sans succès puisqu'en juin 1887, le Parlement rejette un projet de loi visant à instaurer l'obligation militaire. Un mois plus tard, on demande à Léopold de prononcer un discours lors de l'inauguration à Bruges d'une statue de Breydel et De Coninck. Il a l'intention de défendre le service militaire obligatoire. Le gouvernement juge l'idée inacceptable étant donné que le Parlement vient de rejeter un projet de loi sur cette proposition. Les échanges diplomatiques entre le Roi

et le gouvernement aboutissent à un texte qui évite toute allusion directe au sujet. Mais personne n'ignore que, implicitement, le Roi ne pense qu'à son projet. Pris à la lettre, le texte donne satisfaction au gouvernement mais un auditeur attentif y perçoit en contrepoint le point de vue défendu par Léopold II¹.

En 1896, un nouvel incident éclate à propos du service militaire obligatoire. Le général Jacques Brassine accepte le portefeuille de ministre de la Guerre dans le gouvernement de Smet de Naeyer, à condition de pouvoir remplacer le système du tirage au sort par un service obligatoire personnel. Brassine est évidemment de connivence avec le Roi. Mais quand le général expose son projet de loi au gouvernement, celui-ci refuse de l'approuver. Brassine remet sa démission. Il est remplacé par Jules Vanderpeereboom. Les socialistes, libéraux progressistes et démocrates-chrétiens représentés au Parlement depuis l'introduction du suffrage universel avec vote plural prennent pour cible le système du tirage au sort dont le caractère profondément asocial les révolte. Le Roi refuse cependant qu'ils soutiennent politiquement son idée. Il est contraint de s'incliner devant la majorité conservatrice car il a besoin de son soutien pour le financement de sa politique congolaise.

Au cours des premières années du xx^e siècle, la tension internationale s'accroît, alimentée par la rivalité entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne et par la revanche grâce à laquelle la France entend effacer l'humiliation de 1870. Jouant sur l'insécurité internationale, Léopold revient à la charge en 1908 pour défendre l'instauration du service obligatoire. Le gouvernement Schollaert met au point une proposition de compromis qui prévoit le service militaire pour un fils par famille. Les libéraux conservateurs et les catholiques ne consentent à s'y résoudre que si la possibilité de racheter le service militaire est maintenue, comme dans le système du tirage au sort. Le gouvernement refuse leur proposition et le projet de loi est finalement adopté par le Parlement grâce à l'appui des libéraux progressistes, des démocrates-chrétiens et des socialistes. Quelques jours avant sa mort, le Roi signe la nouvelle loi sur la milice. Cette victoire lui aura demandé plus de trente ans de luttes politiques.

1 M. Van den Wijngaert, « Communicatie tussen vorst en volk », in D. Coninckx (dir.) *Overheidscommunicatie in België*, Antwerpen – Apeldoorn, Garant, 2004, p. 151.

Neutralité pendant la Guerre scolaire

Léopold II règne sur le pays pendant quarante-quatre ans. Durant ce temps, les libéraux accèdent par deux fois au pouvoir, en 1868 et en 1878, regroupés chaque fois derrière Frère-Orban, leur chef de file. Tous les autres gouvernements sont de tendance catholique. Ce qui ne signifie pas que le Roi préfère nettement les catholiques. Pour mener sa politique de défense et sa politique congolaise, il cherche des alliés là où il peut. Quand cela l'arrange, il utilise les catholiques contre les libéraux et inversement. En manœuvrant ainsi, il maintient ou renforce sa position. Son attitude lors de la Guerre scolaire est caractéristique à cet égard.

En juin 1878, les libéraux remportent une victoire électorale éclatante. Ils tirent parti de ce succès pour restreindre l'influence de l'Église dans la vie publique. Pieter Van Humbeeck, ministre du nouveau département de l'Instruction publique, dépose un projet de loi scolaire qui supprime la religion comme matière obligatoire dans l'enseignement préparatoire. Les catholiques s'élèvent vivement contre cette loi «antireligieuse», mais en vain. Le Parlement approuve le projet à une faible majorité. L'effet polarisant de cette loi ne plaît guère à Léopold II mais, en la sanctionnant, il s'incline devant la majorité parlementaire. Les évêques et toutes les organisations catholiques organisent la résistance. Cette mobilisation massive permet aux catholiques de remporter une grande victoire aux élections de 1884. Ils abrogent la «loi de malheur de 1879». Léopold joue les conciliateurs mais, lorsqu'une délégation de bourgmestres libéraux tente de le convaincre de ne pas sanctionner la nouvelle loi, le Roi cite la Constitution qui lui impose simplement de sanctionner les lois approuvées par le Parlement. De même qu'il a signé la loi de 1879, il signe celle de 1884. Dans ce conflit idéologique, le Roi reste dans le vague. En prenant parti dans des questions idéologiques – et en découvrant du même coup la couronne –, le Roi aurait perdu une part de son autorité. Et c'est ce que Léopold veut éviter.

Conservatisme dans la lutte des partis et face à la démocratisation

Dans la foulée de la victoire des catholiques aux élections de 1884, le parti catholique se constitue la même année. Un an plus tard, les socialistes se rassemblent au sein du parti ouvrier belge (POB). Un certain nombre de catholiques progressistes se lancent dans les questions sociales. L'Église soutient les démocrates-chrétiens dans l'espoir de freiner le succès du socialisme. Au sein du parti

catholique, les démocrates-chrétiens affrontent les tout-puissants catholiques conservateurs pour défendre leur droit d'exister. Ils n'ont pas la place que devrait leur valoir leur supériorité numérique si bien que, en 1893, un certain nombre de démocrates-chrétiens d'Alost emmenés par Adolf et Pieter Daens rompent avec le parti catholique et fondent le *Christene Volkspartij*. Des catholiques conservateurs comme Charles Woeste et Léon de Béthune fulminent contre ce schisme politique. Dans leur lutte contre le daenisme, ils s'assurent le soutien sincère de Léopold II. Le Roi demande instamment à l'évêque de Gand et au Vatican de prendre des mesures radicales contre Adolf Daens qui a réussi, en tant que prêtre, à faire de nombreux adeptes chez les ouvriers d'Alost. Au départ, l'évêque Stillemans est pris au dépourvu mais il lâche du lest après un déjeuner à Ostende avec le Roi et après avoir reçu des instructions du Vatican. L'abbé Daens se voit interdire par l'autorité ecclésiastique de célébrer la messe en public. Appuyés par Léopold II, les catholiques conservateurs ont réussi à réduire Daens au silence.

Pour autant, les courants progressistes finissent par l'emporter. Les situations sociales calamiteuses combinées à l'exclusion politique des masses par le suffrage censitaire rapprochent socialistes, démocrates-chrétiens et libéraux progressistes. Après les grandes grèves de 1886, ces trois groupes s'entendent pour exiger la généralisation du droit de vote, clef de la justice sociale et de l'égalité civile. En novembre 1890, le libéral progressiste Paul Janson, soutenu par les socialistes et les démocrates-chrétiens, dépose un projet de loi visant à généraliser le droit de vote. Le chef du gouvernement, le catholique Auguste Beernaert, se montre modéré. Il sait fort bien que le Roi refuse l'élargissement du droit de vote. Léopold redoute en effet que le pouvoir exécutif ne perde de l'influence au profit du législatif. Le Roi s'insurge surtout contre les socialistes, estimant qu'ils mettraient en danger les institutions et troubleraient la paix sociale une fois qu'ils seraient en nombre suffisant au Parlement.

Tacticien expérimenté, Beernaert sait qu'il est préférable pour lui de proposer lui-même la généralisation du droit de vote plutôt que de la voir imposer. Acculé par des facteurs extraparlimentaires et notamment, en 1891, par une grève de cent mille mineurs qui dure vingt jours, le Parlement est enfin disposé à réformer le droit de vote. Les conservateurs mettent tout en œuvre pour tempérer l'effet d'un droit de vote généralisé. Ils sont surpris quand les progressistes acceptent le compromis du suffrage universel des hommes avec vote

plural. Chaque homme de plus de vingt-cinq ans a droit à une voix, les chefs de famille et les diplômés reçoivent des voix supplémentaires. Le nombre d'électeurs passe de 136 000 à 1 360 000, qui représentent ensemble 2 090 000 voix. Plus de la moitié d'entre elles, 1 240 000 précisément, sont émises par une minorité de 510 000 électeurs qui possèdent plus d'une voix. Les gens fortunés, qui bénéficiaient auparavant du suffrage censitaire, conservent une avance sensible sur la masse. Dans ces circonstances, un parti assez populaire comme le POB ne peut rivaliser électoralement avec le parti catholique, plus bourgeois.

Léopold est particulièrement mécontent de la tournure des événements. Le caractère élitiste du Parlement risque d'être sérieusement affaibli par le suffrage universel. Pour réconcilier le Roi avec l'universalisation du droit de vote, Beernaert suggère le référendum royal. Le Souverain aurait le droit de s'adresser directement aux électeurs, soit pour une question de principe qui n'aurait pas encore été mise à l'ordre du jour au Parlement, soit pour une loi approuvée par le Parlement mais non encore promulguée. Dans le second cas, le Roi peut opposer son veto si le résultat du référendum est négatif. Dans ce cas, il ne sanctionnera pas la loi. Le référendum renforcerait considérablement le pouvoir personnel du Roi. Léopold II est tout à fait séduit par le référendum royal qui lui offre la possibilité d'ignorer le gouvernement comme le Parlement et de s'adresser aux électeurs sans intermédiaire. Il s'arrange pour que la presse publie des articles à la gloire du référendum mais, pas plus que Beernaert, il ne peut contrer l'opposition du Parlement. Début 1892, la Chambre des Représentants est le théâtre d'un véritable tir de barrage dirigé contre le référendum, les attaques fusent de la gauche comme de la droite, de Walthère Frère-Orban, de Jules Barra ou de Charles Woeste. Le Parlement comme la presse taxent le référendum de césarisme, de despotisme princier sous le couvert d'une fausse démocratie. Les critiques soulignent aussi le danger de voir le Roi s'impliquer personnellement dans des débats politiques et son opinion devenir le sujet de discussions politiques. Ils rejettent surtout le référendum parce qu'il fait fi du mandat donné par les électeurs aux Représentants. Léopold voit dans le refus du référendum un signe de méfiance et songe à abdiquer. Il s'en ouvre dans une lettre adressée aux présidents de la Chambre et du Sénat mais, quelques semaines plus tard, il revient sur ce qu'il a écrit. Il est difficile de savoir si Beernaert a joué de son influence dans ce revirement ou si le Roi s'est ressaisi de lui-même.

Aux élections qui suivent l'introduction du suffrage avec vote plural en octobre 1894, les socialistes font leur entrée au Parlement. Lorsqu'ils posent des questions critiques lors du discours du trône prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'année parlementaire, Léopold en est si contrarié qu'il renonce désormais à prononcer ce discours. Ses successeurs ne s'adresseront plus aux Chambres réunies qu'à l'occasion de leur prestation de serment.

Dans cette nouvelle Chambre, les socialistes obtiennent près d'un cinquième des voix. Tous les sièges flamands reviennent aux catholiques tandis que les libéraux n'obtiennent les leurs que dans la partie francophone du pays. En 1899, le gouvernement de Smet de Naeyer corrige ce déséquilibre en substituant au système de la majorité – seul le parti qui a la majorité absolue dans un arrondissement obtient à la Chambre les sièges qui y sont rattachés – celui de la représentation proportionnelle. Suite à cette mesure, même les petits partis seront représentés au Parlement. Léopold approuve ce changement parce que ce système créera des relations plus stables au sein du Parlement. Grâce à la représentation proportionnelle, les libéraux peuvent survivre politiquement. Elle leur permet de requinquer leur minorité répartie sur tout le territoire. Le contrepoids libéral peut éviter une percée socialiste et, pour le parti catholique au pouvoir, cela suffit pour abandonner le principe de la majorité. Aux élections suivantes, les libéraux reviennent pratiquement à la hauteur des socialistes ; les catholiques gardent une majorité confortable.

À l'évidence, dès lors que le suffrage plural s'applique aux élections législatives, les élections communales et provinciales ne peuvent plus se faire au suffrage censitaire. Les conservateurs craignent que cette évolution ne fasse tomber aux mains des socialistes de nombreuses villes industrielles wallonnes. Léopold partage cette crainte. Aussi le gouvernement met-il au point un système électoral qui sera propre aux communes : les pères de famille qui paient des impôts substantiels et sont propriétaires de leur habitation reçoivent une voix supplémentaire. En outre, les votants doivent habiter la commune depuis plus de trois ans. Le gouvernement entend neutraliser ainsi la grande majorité des ouvriers qui n'ont généralement que de modestes revenus, ne sont pas propriétaires et déménagent régulièrement. Les conservateurs ont tenté jusqu'ici d'enrayer la démocratisation. Ils mènent désormais un combat d'arrière-garde car, au début du xx^e siècle, la nouvelle politique revendique « une voix pour chacun ».

Souverain de l'État indépendant du Congo

En soi, la façon dont Léopold II a acquis et exploité le Congo dépasse les limites de cette contribution, consacrée au rôle du roi dans le cadre de la Belgique. Pour mieux connaître la personnalité du Souverain, il est instructif cependant de voir comment il se comporte en monarque absolu au Congo de 1885 à 1908. Il agit à sa guise, sans gouvernement, sans Parlement, à l'abri des témoins indiscrets. Même lorsqu'il utilise une partie de ce que rapporte le Congo pour embellir certaines villes de Belgique, la façon dont lui-même et ses collaborateurs au Congo accumulent ces sommes énormes au détriment des populations locales constitue l'une des pages les plus sombres de l'histoire des Cobourg. La catastrophe humanitaire provoquée au Congo par Léopold II et ses collaborateurs est emblématique de l'histoire coloniale.

Le Roi associe fréquemment la Belgique à sa politique coloniale. Après que les grandes puissances ont reconnu l'État indépendant du Congo en février 1885, Léopold II doit obtenir l'assentiment du Parlement pour devenir le chef d'État d'un autre pays, en vertu de l'article 62 de la Constitution. Le Roi sait que les hommes politiques belges redoutent les retombées financières négatives de ses plans. Il demande donc au chef du gouvernement, Auguste Beernaert, de clamer bien haut devant le Parlement que le Congo est l'affaire personnelle du Roi et qu'il n'attend aucune aide financière de la Belgique. Les deux Chambres acquiescent à la demande du Roi. Désormais, outre le titre de roi des Belges, Léopold porte le titre de Roi-Souverain de l'État indépendant du Congo. Dans le premier pays, il joue le rôle de souverain constitutionnel, dans l'autre, celui de monarque absolu.

L'exploitation du Congo nécessite d'énormes quantités d'argent. Léopold investit les deux tiers de sa fortune personnelle dans sa colonie. Mais cet apport est loin de suffire. En 1887, le Parlement l'autorise à émettre un emprunt de 150 millions de francs belges, sans garantie de l'État, il est vrai. Après la construction de la ligne de chemin de fer Matadi-Léopoldville, l'État belge lui accorde un nouvel emprunt de 25 millions de francs. En 1896, lorsque Léopold est confronté à de nouveaux problèmes financiers, le gouvernement lui accorde un crédit de soudure de sept millions de francs pour un an. Ce n'est qu'au tournant du siècle que la demande mondiale de caoutchouc transforme radicalement la situation financière du Congo. Pour éviter que

le gouvernement belge ne le presse de rembourser ses emprunts, Léopold tâche de ne rien laisser percer des profits de plus en plus importants générés par le Congo.

À mesure que l'opinion mondiale – informée par les journaux britanniques et américains – apprend la cruauté des acolytes de Léopold vis-à-vis des Noirs au Congo, la pression s'accroît sur le Roi que l'on pousse à se défaire de son bien personnel. Or Léopold n'est pas disposé à lâcher une affaire aussi rentable. Pour répondre à la campagne britannique contre l'exploitation du Congo, le Roi associe la presse belge à la défense de sa politique d'outre-mer. En tant que Souverain de l'État du Congo, il sollicite le patriotisme des journalistes pour mettre un terme aux attaques britanniques inspirées par la haine et l'intérêt. Rien n'y fait et Léopold graisse généreusement la patte à plusieurs journaux. Mais ces manœuvres n'aboutissent pas. Les preuves que le Congo vit des situations inhumaines continuent de s'accumuler. Se sentant acculé, le Roi entame de laborieuses négociations avec le gouvernement belge sur la transmission de ses possessions d'outre-mer. Il ne veut pas laisser de plumes dans l'opération car le Congo représente pour lui une affaire très lucrative. En mars 1908, le chef du gouvernement Franz Schollaert dépose un projet de loi sur la transmission du Congo à la Belgique. En échange, le gouvernement reprend la dette de Léopold à hauteur de 110 millions de francs. De plus, il s'engage à déboursier 45,5 millions de francs pour achever les projets de construction du Roi. Enfin, Léopold recevra 50 millions supplémentaires « en témoignage de reconnaissance pour les grands sacrifices qu'il s'est imposés pour le Congo ». Il aura réussi à vendre à prix d'or à la Belgique des possessions privées très rentables. Les affaires sont les affaires. Le 15 novembre 1908, l'État indépendant du Congo devient officiellement le Congo belge. Ce qui n'intéresse plus guère Léopold II. Il meurt un an plus tard. C'est Albert I^{er}, son neveu, qui donnera à la politique coloniale une orientation très différente.

Mark Van den Wijngaert

LÉOPOLD II. CE « GÉANT » DEVENU « GÉNOCIDAIRE ». UNE APPROCHE HISTORIOGRAPHIQUE

Une historiographie héritière de la polémique

Quand bien même l'attention se porte prioritairement sur la politique étrangère et de colonisation du deuxième roi des Belges, l'exercice consistant à étudier son rôle au regard de l'historiographie constitue un exercice délicat car pour reprendre l'expression de Primo Levi, « mon tout est un homme¹ ». En d'autres termes, s'agissant de revisiter l'action d'un homme, il serait naturel de le faire en tenant compte de toutes les composantes de sa biographie. Or, d'entrée de jeu, il faut relever que celle de Léopold II, en dépit du nombre considérable de pages écrites à son sujet, y compris au point de vue de la psychiatrie², n'a pas réellement donné lieu à une étude pouvant défier durablement le temps³.

Ce constat de carence est posé dans un contexte marqué, au plan historiographique, par l'ambiance de notre temps au sens que donnait Duroselle à cette « réalité mal accessible ». Les travaux des historiens baignent en effet dans un environnement idéologique qui

1 Il n'existe pas de bibliographie systématique des travaux consacrés à Léopold II et à son règne. Concernant le Congo, il y a lieu de consulter en premier lieu J.-L. Vellut (dir.), *Bibliographie historique du Zaïre à l'époque coloniale (1880-1960)*, Louvain-la-Neuve – Tervuren, Centre d'histoire de l'Afrique, 1996, à compléter par G. Vanthemsche, « De historiografie van het Belgische kolonialisme in Congo », in G. Vanthemsche, M. De Metsenaere, J.-Cl. Burgelman (dir.), *De tuin van heden. Dertig jaar wetenschappelijk onderzoek over de hedendaagse Belgische samenleving. Een bundel studies aangeboden aan Professor Els Witte naar aanleiding van zijn emeritaat*, Bruxelles, ASP-VUB Press, 2007, p. 417-456, et É. Deschamps, « La présence belge au Congo (1885-1960). Une historiographie en chantier », in O. Dard et D. Lefeuvre (dir.), *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve, 2008, p. 97-115.

2 J. Meurice, *Charlotte et Léopold II de Belgique. Deux destins d'exception entre histoire et psychiatrie*, Liège, CEFAL, 2005.

3 Les dernières en date sont celles de B. Emerson, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris – Gembloux, Duculot, 1980 et G.-H. Dumont, *Léopold II*, Paris, Fayard, 1990.

perçoit les violences coloniales comme l'antichambre de l'Holocauste¹. Cette révision du passé colonial sacrificiant, dès l'amont, au jugement moral, est davantage portée à dénoncer les racines du mal qu'à replacer le phénomène colonial dans son environnement culturel, économique et social en étant attentif aussi bien à celui qui prévalait en Europe qu'en Afrique centrale. Elle n'accorde que peu ou pas d'attention aux travaux qui s'efforcent de comprendre en se gardant autant que faire se peut du prisme déformant que constitue, en amont, le jugement moral.

Dans la galerie des rois des Belges, où Léopold I^{er} est «l'oracle de l'Europe», Albert I^{er}, «le Roi-Soldat» ou «Roi-Chevalier», Léopold III, «le félon» et Baudouin I^{er}, «le saint», la figure et l'action de Léopold II incarnent parfaitement le Mal. «Transformant dès 1885 en gigantesque camp de travail un territoire grand comme soixante-treize fois la Belgique, Léopold avait été un précurseur» écrit Jacques Vergès, qui poursuit: «Le système (...) expérimenté au Congo (...) devait fatalement (...) faire des émules en Europe même (...). Mais les dignitaires du régime nazi ont été jugés et condamnés et le nid d'aigle de Berchtesgaden n'est pas devenu un lieu de pèlerinage, tandis que Léopold II, responsable de la disparition de la moitié de la population du Congo belge, est mort dans son lit, avec à son chevet la fille vénale qu'il s'était attachée et un prêtre. Et les extravagantes serres de Laeken (...) voient se presser chaque année au printemps des foules venues du monde entier².»

La messe paraît donc dite au sujet de Léopold II assimilé à Adolf Hitler, les deux sinistres personnages ayant notamment bénéficié de la complicité des papes de leur temps dans l'accomplissement de leurs forfaits³. Dramaturges, écrivains, cinéastes, chanteurs de variétés et artistes plasticiens s'inspirent⁴ de ce «roi ubuesque, mégalo-mane, avide d'argent⁵». En 2008, à Bruxelles, sa statue équestre est la

1 Voir, contredisant la thèse de la continuité dont le principal interprète est J. Zimmerer, *Von Windhuk nach Auschwitz. Beiträge zum Verhältnis von Kolonialismus und Holocaust*, Munster, Lit Verlag, 2007; S. Malinowski et E. Gerwarth, «Der Holocaust als "kolonialer Genozid"? Europäische Kolonialgewalt und nationalsozialistischer Vernichtungskrieg», *Geschichte und Gewalt*, vol. 33, 2008, p. 439-466.

2 J. Vergès, *Crimes d'État et comédie judiciaire*, Paris, Plon, 2004, p. 18.

3 G. Weisbord, «The King, the Cardinal and the Pope: Leopold II's genocide in the Congo and the Vatican», *Journal of Genocide Research*, vol. 5, n°1, 2003, p. 35-45.

4 M. Dumoulin, *Léopold II, un roi génocidaire?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005.

5 *Ibidem*, p. 20.

cible d'un « attentat chromatique ». Au début de 2009, une « installation » de Svijn Augustijnen associant sa vie, celle de Karl Marx et celle de prostituées africaines de l'avenue Louise l'accuse d'être responsable du sort des *Demoiselles de Bruxelles*¹...

Cela étant, le propos n'est pas de s'interroger sur la représentation de Léopold II et l'impact qu'elle peut avoir, à des degrés divers, sur la façon de le juger mais bien de proposer une lecture de la manière dont, au fil du temps, le discours à son sujet a évolué.

D'entrée de jeu, il paraît indispensable de souligner qu'en dépit, ou à cause, du brouhaha ambiant, l'historiographie relative à la colonisation en Afrique centrale se renouvelle comme l'illustrent des bilans et réflexions récents². Dans la foulée, il est indispensable de prendre en considération le fait que sous l'effet d'une européisation de la recherche, la lecture transversale de nombreux phénomènes, parmi lesquels la colonisation, progresse considérablement. Mais tout renouvellement s'effectue par rapport à une situation antérieure. Partant de cette évidence, le parcours proposé ici est d'abord et avant tout chronologique. Mais avant de l'entamer, il faut encore préciser trois choses.

D'une part, il existe un grand risque de confusion entre biographie de Léopold II, histoire de son règne et histoire du système léopoldien au Congo. D'autre part, il est indispensable de tenir compte de la formation, dans la durée, de strates historiographiques dont certaines traces ne connaissent pas de solution de continuité. Enfin, il faut mentionner l'existence, pendant très longtemps, de deux lectures parallèles, celle pratiquée en Belgique essentiellement francophone et celle formulée dans le monde anglo-saxon.

Si le tapage médiatique autour de Léopold II est aujourd'hui considérable, il est bon de rappeler qu'il n'a sans doute rien à envier à celui qui enfla progressivement au cours de la seconde partie de son règne. Les vives attaques dont le Roi fait l'objet sous la plume de Louis Bertrand en 1890 à cause de sa complicité avec « les exploiters

1 *Newspaper Jan Mot*, 12^e année, n° 64, octobre 2008, p. 1-2.

2 Cf. note 1 p. 31.

du peuple¹ » trouve un écho chez d'autres ténors de la gauche socialiste et radicale, d'Émile Vandervelde à Georges Lorand².

La montée en puissance de la dénonciation des exactions commises au Congo va de pair avec celle des prétentions du Roi en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Enfin, la vie privée du Roi donne lieu, de son vivant et après sa mort, à la publication d'ouvrages satiriques ainsi que de «révélations» auxquelles la «presse people» d'aujourd'hui n'a rien à envier.

Par conséquent, la figure de Léopold II assimilé à un despote ou monarque absolu, vivement critiqué et moqué comme tel, devrait davantage retenir l'attention. En effet, même sous la plume de ceux qui contribuent à l'érection de la statue du commandeur, sa gouvernance, au Congo, conduit à des «abus politiques» car elle révèle sa «tendance à s'émanciper des lisières de la tradition politique (...) parce qu'il peut se dispenser de recourir préalablement à l'avis du Parlement³». Tout est dans ce «il peut» qui fait du Roi un cas particulier parmi les rois et reines européens de son temps, à l'exception toutefois du tsar Alexandre III, parfaite incarnation de l'autocratie.

Mais l'attention focalisée, à des degrés divers, sur les agissements du Roi qui viennent d'être évoqués fait passer à l'arrière-plan le rôle qu'il joue dans les domaines de la défense et de la politique étrangère, aussi bien aux yeux des contemporains que, jusqu'à un certain point, de l'historiographie. Celle relative aux problèmes liés à la défense et plus particulièrement à la menace que la rivalité franco-allemande fait peser sur la Belgique au début du xx^e siècle est vieillie. Dans le domaine de la politique étrangère, le bilan est lui aussi fort maigre⁴, surtout en ce qui concerne les implications de l'union personnelle du Roi avec le Congo sur la position internationale de la Belgique.

1 En 1890, Louis Bertrand publie cinq brochures parmi lesquelles la cinquième est consacrée à «Léopold II et le Congo». L'ensemble des fascicules est publié sous le titre *Léopold II et son règne, 1865-1890*. En 1908, Bertrand revient sur la question congolaise dans un petit ouvrage intitulé *Le Scandale congolais*.

2 Sur l'attitude des socialistes, voir G. Vanthemsche, «De Belgische Socialisten en Congo, 1895-1960», *Brood en Rozen. Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen*, n°2, 1999, p. 31-65. Sur Georges Lorand, voir surtout J. Stengers, *Belgique et Congo. L'élaboration de la charte coloniale*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1963, *passim*, et J.-L. De Paepe, «La Réforme», *organe de la Démocratie Libérale*, Paris – Louvain, Nauwelaerts, 1972, au sujet des années durant lesquelles le député de Virton est rédacteur en chef du quotidien radical.

3 O. Louwers, «Hommage au roi Léopold II fondateur de l'empire colonial belge», *Bio-graphie coloniale belge*, I, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1948, p. XXV.

4 E. Panneels, *De diplomatieke activiteit van koning Leopold II*, Bruxelles, Sint-Aloysiushandelshogeschool, 1970.

En effet, ce problème a fait l'objet de sérieuses préoccupations dès le début des années 1890. Ainsi, en 1891, Charles Woeste publie une brochure anonyme intitulée *La neutralité belge. La Belgique et la France* destinée à répondre, en vue de les calmer, aux attaques publiques formulées en France contre la politique, notamment africaine, du Roi. Or, si selon certains le rôle de celui-ci dans le secteur de la politique extérieure a diminué après 1870, celui du gouvernement gagnant en importance dans les années 1890¹, les observateurs de l'époque ne manquent pas de relever, d'une part, que Léopold, « en s'introduisant comme un coin entre les sphères d'influence de la France et de l'Angleterre » en Afrique, « compte sans doute (...) se maintenir (...) à la faveur de l'antagonisme qui les divise² » et, d'autre part, qu'il « est difficile (...) de distinguer la Belgique et le Congo par la fiction de l'union personnelle³ ». En d'autres termes, la question qui émerge est celle du problème que pose son Roi à la Belgique.

Ayant brièvement rappelé que tous les secteurs dans lesquels Léopold II a été actif n'ont pas fait l'objet d'une égale attention de l'historiographie, il importe de revenir au tapage qu'il a suscité en se demandant qui en est responsable.

Restant cantonné aux affaires congolaises, et non sans recourir à la distinction fort artificielle qui a été annoncée entre lecture belge et lecture anglo-saxonne, il faut tout d'abord relever qu'à partir de 1890, de plus en plus de voix se font entendre au sujet de ce qui se passe au Congo. La montée en puissance de la protestation en Angleterre et aux États-Unis ne peut en aucun cas faire perdre de vue qu'en amont et, surtout, en aval de la première tentative de reprise du Congo par la Belgique, une opposition puisant son inspiration à diverses sources – de la crainte de la démesure des responsabilités à endosser par un petit pays à celle du coût à assumer, en passant par des considérations humanitaires – a été fort active. À partir du tournant du siècle, la question congolaise acquiert la dimension d'une affaire d'État et

1 V. Viaene, « La monarchie et la position de la Belgique en Europe sous Léopold I^{er} et Léopold II (1831-1909) », in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II. Fonds d'Archives Goffinet*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997, p. 154.

2 Rapport de l'attaché militaire français à Bruxelles du 10 février 1894 cité dans A. Duchenne, « Les rapports de Ch. Haillot, attaché militaire de France à Bruxelles, au sujet de Léopold II et de l'État indépendant du Congo (1894-1899) », *Bulletin des séances de l'ARSOM*, vol. 27, 1981, p. 652.

3 Lettre de de Grelle Rogier à Léopold II du 10 avril 1893, rapportant les propos de Bourée, ministre de France à Bruxelles, reproduite dans G. Janssens et J. Stengers (dir.), *op. cit.*, p. 168-169.

d'une question internationale qu'il serait bienvenu de replacer dans leur contexte transnational.

La manière dont, des Philippines au Transvaal en passant par Cuba, la violence s'exprime autour de 1900 ne conduit pas à banaliser celle qui a cours au Congo, pas plus que celle qui frappe à partir de 1904 dans les colonies allemandes et au Congo français. En revanche, l'historiographie belge n'est sans doute pas encore assez attentive à replacer la question du Congo dans cet environnement qui, de la répression conduite à Cuba par le général Valerio Weyler à la Namibie¹, a provoqué l'indignation des opinions publiques tout en encourageant la cristallisation de l'action en faveur des droits de l'homme en Europe, de l'affaire Dreyfus à l'affaire Ferrer, et encouragé un Paul Janson à émettre le vœu de voir « une conférence internationale poser les règles destinées à faire prévaloir les principes protecteurs des indigènes *dans toutes les colonies*² ».

Par ailleurs, la considérable agitation qui imprègne l'époque encourage l'accentuation de clivages idéologiques entre protestants et catholiques. En Belgique, certains parmi eux croient voir dans les dénonciations des premiers le fruit d'un complot de l'Angleterre. Ils trouveront avant longtemps matière à confirmer leur thèse à la suite des agissements d'un Morel et d'un Casement durant la Première Guerre mondiale. Leur trahison au profit de l'Allemagne ne jette-t-elle pas, en effet, une lumière crue, qu'accentue encore l'homosexualité d'un Casement, sur leurs faits et gestes antérieurs, y compris l'authenticité du témoignage de ce dernier publié en 1903 par le gouvernement britannique³?

Non sans qu'au plan international, une vive opposition entre protestants et catholiques s'exprime sur le terrain missionnaire⁴, la question congolaise est l'occasion, sur la scène nationale, d'accusations portées par une partie du monde laïc contre les missionnaires belges au Congo, dans l'atmosphère sans doute trop négligée de l'adoption

1 B. Barth, *Genozid: Völkermord im 20. Jahrhundert. Geschichte, Theorie, Kontroversen*, Munich, C. H. Beck, 2006.

2 Paul Janson à la Chambre le 7 décembre 1906, cité par L. Delange-Janson, *Paul Janson, 1840-1913. Sa vie généreuse, son époque*, II, Bruxelles, 1964, Centre Paul Hymans, p. 306.

3 D. Vangroenweghe, « Casement's Congo Diary, one of the so-called Black Diaries, was not a forgery », *Revue belge d'Histoire contemporaine – Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, XXXII, n° 3-4, 2002, p. 321-350.

4 R. Slade, *English-Speaking Missions in the Congo Independent State*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1959.

de la loi sur les congrégations puis de celle instaurant la séparation des Églises et de l'État en France.

La volonté d'infléchir le discours national et international dans un sens favorable a bien entendu existé du vivant de Léopold II. La « Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger » en est le parfait exemple¹. Dans le même temps, la campagne anticongolaise menée en Angleterre et aux États-Unis suscite des essais de contre-feux visant à voir rectifier, y compris par la voie diplomatique, du vivant de Léopold II jusqu'au film de Peter Bate et sans doute au-delà, les propos jugés faux ou tendancieux véhiculés par l'écrit, la parole et l'image².

Ces interventions répétées au fil des décennies peuvent donner à penser qu'à la fin du règne, un consensus plus ou moins solide existe à propos du fait colonial. Il n'en est évidemment rien. Mais il reste à cet égard à revisiter attentivement la courte période qui sépare la reprise de 1908 et l'été de 1914, pour ne rien dire de la vie de la colonie durant le conflit.

L'entreprise léopoldienne devant ses contemporains

Autour de 1908, le Congo a des adversaires d'opportunité ou de conviction. Tous, contrairement à un Vandervelde, n'exécuteront pas une courbe rentrante. Face à eux existe un parti colonial qui a adhéré et adhère au projet léopoldien. Mais il existe aussi un tiers parti qui tout en se déclarant partisan de la colonisation dénonce et condamne l'ancien régime comme en témoignent les positions d'un Cattier, d'un père Vermeersch ou d'un Wauters.

La proximité entre la mort du Roi et le déclenchement de la Première Guerre mondiale est telle, et ce dernier événement prenant le pas sur toute autre considération, que l'impasse est faite sur ce qui a été écrit de 1910 à 1914, voire durant la guerre. C'est en effet avant la guerre que commence, timidement, il est vrai, l'affirmation à la fois du génie de Léopold II et la dénégation du pouvoir personnel

1 R. Wiggers, « De "Fédération pour la Défense des intérêts belges à l'Étranger" en het Persbureau van de Onafhankelijke Kongostaat, 1903-1908 », *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, vol. 38, n° 2, 1992, p. 135-183.

2 M. Dumoulin, « Souvent Clio varie... À propos de la conformité du discours sur la colonisation belge », in P. Rion (dir.), *Histoire et linguistique. Numéro spécial des Cahiers de Linguistique*, Louvain-la-Neuve, 1987, p. 149-166 et, depuis lors, les exemples cités par G. Vanthemsche, *De historiografie...*, *op. cit.*, et É. Descamps, *op. cit.*

qu'il aurait exercé de manière absolue¹. Comparé à Henri le Navigateur, le Roi, dont Woeste dresse un intéressant portrait psychologique dans *La Revue générale* en février 1915, bénéficie à titre posthume de l'exaltation patriotique virant au nationalisme qui se donne libre cours à l'issue du conflit. Comme l'écrit Herbert Speyer dans le contexte du vingt-cinquième anniversaire de la reprise du Congo, «dans certains milieux (...) on s'est complu à rapetisser et même à déformer le rôle (...) des hommes courageux qui, comme (...) Cat-tier et le père Vermeersch (...) surent comprendre que, pour assurer l'avenir de l'œuvre du Roi, il fallait, *même malgré lui*, mettre fins aux abus d'un régime (...) dont la pratique prolongée devait nécessairement aboutir à des abus intolérables²». Les milieux auxquels Speyer fait allusion non sans dire sa conviction que les «bons patriotes» se verront bientôt rendre justice par l'histoire comptent deux générations qui se relaient durant les années vingt et plus encore les années trente afin de conférer au Roi la stature d'un géant à l'égard duquel la Nation a été injuste et mesquine alors qu'il «a élargi et fortifié le sentiment national³».

La première génération est celle de l'entourage plus ou moins proche du Roi. En 1923, le baron van der Elst constate que «les critiques se sont tues, les erreurs sont oubliées et la grande figure de Léopold II monte chaque jour à l'horizon saluée par l'admiration et la reconnaissance de la Nation tout entière⁴». Le baron Beyens l'a «vu luttant sans relâche contre les difficultés d'une tâche surhumaine qui, si elle eût échoué, l'aurait écrasé sous ses débris, comme un Titan escaladant en vain un Olympe inaccessible⁵». Liebrecht, Edmond Carton de Wiart, Stinglhamber apportent eux aussi leur contribution jusque 1945. Mais il est une deuxième génération qui, à l'instar d'un Louis de Lichtervelde et d'un Pierre Daye – sans parler de Jacques Pirenne dans ses mémoires –, ne manque pas d'évoquer à l'entame de la biographie qu'ils consacrent au Roi «le souvenir qu'a laissé à (leurs) yeux d'adolescent l'apparition majestueuse du vieux Monarque à la

1 L. Dupriez, «Léopold II», *Revue générale*, XCI, janvier 1910, p. I-XII.

2 H. Speyer, «Souvenirs d'il y a 25 ans», *Le Flambeau*, n° 11, novembre 1933, p. 548.

3 L. Dupriez, *op. cit.*, p. XI.

4 L. van der Elst, «Souvenirs sur Léopold II», *Revue générale*, CIX, mars 1923, p. 249-269.

5 Baron Beyens, «Souvenirs sur Léopold II et la Cour de Belgique», *Revue générale*, CXXIV, mai et juin 1932, p. 537-553 et 707-727.

barbe fleurie (...), celui qu'on disait un génial homme d'affaires, sans cesse occupé de créer la richesse¹ ».

L'effet cumulatif des écrits de la première et de la deuxième génération auquel contribue aussi un Henri Pirenne vise à exalter la figure de Léopold II, « ce géant » selon le titre de l'ouvrage que lui consacre Fernand Desonay en 1936². Et si les projets visant à magnifier le Roi et son action coloniale, de celui d'une histoire dont Henri Carton de Wiart charge une commission dès 1925³ à celui d'un grand film hollywoodien qu'aurait réalisé Henri Storck, échouent, la publication, à partir de 1948, de la *Biographie coloniale belge* dresse « un vaste tableau d'histoire ». Au premier plan « apparaît, en pleine lumière, la figure de l'illustre fondateur » autour duquel « se groupent les exécuteurs directs de sa pensée, les chefs des grandes expéditions, les créateurs de cités, les grands administrateurs, les seigneurs de la brousse et de la forêt » puis les petits et les humbles car « les grands chefs eussent été les premiers à le reconnaître : rien n'aurait été fait sans les sous-officiers, les mécaniciens, les charpentiers, les monteurs, les poseurs de télégraphe, les commis, les frères missionnaires, etc.⁴. »

Décidée « en 1941, au moment le plus sombre de l'occupation allemande (...) », l'initiative de l'IRCB inauguré en 1929 « témoignait d'une belle confiance dans les destinées de la Belgique et de la colonie ». Surtout, elle allait offrir à Octave Louwers, « un des plus anciens serviteurs de la colonie », l'occasion de livrer, « réduite à l'essentiel, la biographie de Celui qui, de toute évidence, doit occuper la première place dans un livre consacré à commémorer le souvenir des premiers artisans de notre œuvre coloniale⁵ ».

L'auteur met en exergue trois traits de « la vie glorieuse » du Roi : son génie politique et diplomatique, la noblesse de ses sentiments, patriotiques et humanitaires, et son désintéressement.

1 L. de Lichtervelde, *Léopold II*, Bruxelles, Dewit, 1926, p. 14.

2 F. Desonay, *Léopold II ce géant*, Paris – Tournai, Casterman, 1936.

3 É. Deschamps, *op. cit.*, p. 100-101.

4 F. Dellicour, « Introduction », *Biographie coloniale belge*, I, Bruxelles, Institut royal colonial belge 1948, p. XXIX.

5 O. Louwers, « Hommage au roi Léopold II fondateur de l'empire colonial belge », *op. cit.*, p. V-XXVII.

Spécialistes et désintérêt de la question coloniale

Ce discours est exemplaire de celui que, par exemple, les manuels scolaires véhiculent, la première brèche étant pratiquée en 1982 à la faveur de la publication d'un ouvrage flamand¹. Dans le même temps, il est, comme déjà signalé, contredit par celui que répercutent entre autres de grandes encyclopédies du monde anglo-saxon, la voix prestigieuse de Bertrand Russel ou encore Hannah Arendt dont le livre intitulé *Les Origines du totalitarisme* paraît en 1951.

C'est dans ce contexte fort contrasté qu'il faut situer l'émergence, essentiellement à l'Université libre de Bruxelles, de travaux historiques fondés sur l'exploitation de sources de première main même si un Louis de Lichtervelde et un Pierre Daye, sans oublier Robert Stanley Thomson, avaient pu se prévaloir d'un accès partiel à certaines archives.

Le rôle de Jean Stengers dans l'historiographie coloniale et partant dans celle relative à Léopold II a été abondamment souligné au fil du temps. Trois articles publiés en 1949 et 1950 sont programmatiques de l'œuvre qui suivra. En effet, Stengers s'intéresse à la place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation et s'attache, d'une part, à la première tentative de reprise du Congo par la Belgique en 1894-1895, et d'autre part, au rôle de la commission d'enquête de 1904-1905 dans le processus de la reprise effective de 1908.

Le travail de pionnier de Stengers fait des émules puisque d'autres historiens revisitent à leur tour un passé somme toute fort proche mais comme figé en termes d'interprétation dans le modèle qu'illustre le discours d'un Louwers, par exemple. Mais il convient de ne pas surévaluer l'attention portée à l'histoire de la colonisation et au rôle du Roi dans le milieu de la recherche durant les années cinquante et soixante. En outre, il y a lieu de relever que si l'on se base sur l'indicateur que constitue la réalisation de mémoires de licence et, *a fortiori*, de thèses de doctorat en histoire pendant ces deux décennies, aucun travail n'est présenté dans une université flamande avant 1970 tandis que la moisson est quantitativement congrue en Belgique francophone. En revanche, il faut préciser que les chiffres étant une chose, l'aspect qualitatif en étant une autre, c'est bien autour de 1960

1 B. Verhaegen, « La colonisation et la décolonisation dans les manuels d'histoire en Belgique », in M. Quaghebeur (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaïre, Rwanda et Burundi)*, II, Bruxelles, Labor, 1992, p. 333.

que plusieurs historiens livrent les résultats de recherches qui leur assureront un statut de spécialiste.

Dans son mémoire de licence en histoire présenté à l'Université de Bruxelles en 1951, Liane Ranieri s'intéresse à Banning et Lambermont, collaborateurs du Roi. En 1957, elle soutient sa thèse de doctorat consacrée aux relations entre l'Italie et l'ÉIC. Elle sera plus tard l'historienne du Roi bâtisseur. Jacques Willequet, pour sa part, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères et à ce titre mêlé aux tentatives visant à infléchir le discours tenu aux États-Unis et en Angleterre, présente en 1961, à l'Université de Bruxelles toujours, sa thèse consacrée au *Congo et la Weltpolitik*.

Selon le même critère des travaux universitaires, le pilier catholique ne se montre pas particulièrement actif. Seule une poignée de mémoires de licence sont réalisés à Louvain. Parmi ceux-ci figure celui du capucin Auguste Roeykens. Ce missionnaire dans l'Ubangi qui a senti grandir en lui de l'admiration pour le génie diplomatique, le dévouement patriotique et l'élévation de la conception coloniale du Roi¹, a déjà beaucoup publié quand, en 1960, il présente son mémoire de licence à l'Université de Louvain. Par son ampleur, ce travail consacré à l'opinion publique belge durant la conférence de géographie de 1876 s'apparente à une thèse de doctorat. Il sera suivi par de nombreux livres et articles durant les années soixante. Ils s'intéressent pour l'essentiel aux débuts, dirons-nous à la genèse, de l'œuvre africaine.

Si, de fait, des études portant surtout sur l'opinion publique – y compris la campagne anticongolaise en Angleterre – et l'implantation des missions voient respectivement le jour aux universités de Bruxelles et de Louvain, la figure du Roi reste centrale dans les publications d'historiens plus aguerris.

Non sans que subsiste, bien présente en librairie et dans les médias, la veine d'une histoire saint-sulpicienne de la colonisation et de son inspirateur, de Jo Gérard à Georges-Henri Dumont, l'approche de la décolonisation et celle-ci engendrent la production d'un nombre considérable de travaux d'auteurs anglais et américains. Or, il est vraisemblable que fort peu de chercheurs francophones – hormis Stengers et quelques autres – les aient lus, *a fortiori* aient noué un dialogue avec eux.

1 A. Roeykens, *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879)*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1955, p. 8.

Vers une nouvelle approche

Dans le même temps, les avancées significatives de l'historiographie économique et plus encore sociale allaient impliquer la mise en cause de la thèse selon laquelle Léopold II avait bâti son œuvre « seul contre tous », seuls quelques grands commis et hommes de confiance l'ayant vaillé que vaillé secondé. C'est en effet lors d'un colloque organisé à Rome en 1978, colloque dont les actes n'ont jamais été publiés, qu'Eddy Stols mit en cause l'interprétation consistant à opposer la vision et les aspirations du Roi au peuple qui ne le comprend pas. À la formule de Stengers selon laquelle le rêve impérial de Léopold II a été un rêve solitaire avec toutes les conséquences qui en découlent, Stols répond par l'inventaire des traces, fournies notamment par la culture matérielle, permettant d'affirmer que la société belge était beaucoup moins casanière et limitée aux horizons étriqués que ne le martelait un certain discours¹.

Depuis l'ouverture pratiquée par Stols et jusqu'à aujourd'hui, les travaux se sont multipliés, surtout en Flandre, sur la chronologie, la nature et les formes des présences réelles, et surtout imaginaires, du Congo en Belgique. Dans le même temps, la montée en puissance, y compris sous l'influence d'une littérature polémique ainsi que d'œuvres artistiques, de la dénonciation du « Roi génocidaire » relègue dans l'ombre l'évolution d'une l'historiographie qui continue d'être marquée par les travaux anglo-saxons et aussi, en Belgique, par ceux de Jean-Luc Vellut à l'Université catholique de Louvain, notamment. Le questionnement sur le(s) rôle(s) des différents acteurs, en Europe et en Afrique, sur les motifs de la colonisation et sur l'impact de celle-ci sur les sociétés africaines² préside à une réévaluation considérable de la personne et de l'action de Léopold II qui va dans trois directions.

La première, qui ne paraît pas proche du moment où elle conduira à un cul-de-sac, est celle qu'illustre le discours convenu des contempteurs du personnage dans l'absolu. La seconde est celle qu'empruntent les vétérans qui, le temps passant, sont de moins

1 E. Stols, « Kolonisatie en expansie in de dagelijks leven van de hedendaagse tijd (1830-1940) », *Bijdragen tot de Geschiedenis*, vol. 64, n° 3-4, 1981, p. 237-259, qu'avait précédé M. Dumoulin, « Quelques aspects de l'impérialisme belge, 1880-1940 », *Enquêtes et Documents d'Histoire africaine*, III, 1978, p. 207-238.

2 Un excellent exemple chez W. Macgaffey, « Kongo Slavery Remembered by themselves: Texts from 1915 », *International Journal of African Historical Studies*, vol. 41, n° 1, 2008, p. 55-76.

en moins nombreux à pouvoir entretenir un rapport à Léopold II marqué à des degrés divers par la trilogie des qualités – génie politique et diplomatique, noblesse des sentiments et désintéressement – qui lui étaient prêtées dans les années 1950 encore. La troisième est la plus ardue. Dans un secteur de la recherche particulièrement sensible, les historiens peinent non pas à dire la vérité, ce qui est une prétention appartenant à une autre époque, mais à se faire entendre dans l'exercice d'une pédagogie de la nuance et de la précision, veillant aussi à mettre en garde contre les anachronismes et les idées reçues.

La difficulté, qui est réelle et plus complexe que jamais, de la communication des résultats de la recherche, ne peut toutefois pas prendre le pas sur les résultats même de celle-ci.

À cet égard, si Léopold II attend toujours une biographie moins engagée, dans l'une ou l'autre des directions indiquées ci-dessus, il faut, non sans tenir compte des pages de synthèse les plus récentes en la matière, s'interroger au moins sur la forme particulièrement insolite dans l'Europe de l'époque du mode de gouvernance instaurée par Léopold II dans un Congo dont certaines frontières ne seront définitivement fixées qu'à la fin des années 1920¹. Il importe aussi de s'interroger, comme certains s'y emploient, non plus tant sur le cheminement du fait congolais dans la société belge mais bien sur ce que cette intégration signifie au point de vue du sentiment national, et donc d'identité². Dans le même esprit, il convient d'examiner la manière dont l'action du Roi tend tantôt à faire converger, tantôt à faire diverger les politiques congolaise, extérieure et de défense. En effet, la porosité entre l'action du Roi constitutionnel et celle du Roi-Souverain dans la pleine acception du terme semble évidente en certaines circonstances, totalement absente en d'autres. Enfin, il y certainement lieu de revisiter, dans l'esprit de la remarque formulée au sujet de l'identité, ce que signifient le discours et les initiatives visant, à l'entame du xx^e siècle, à encourager un *Sozialimperialismus* dont il est question par ailleurs³.

1 J. W. Donaldson, « Pillars and perspective : demarcation of the Belgian Congo – Northern Rhodesia boundary », *Journal of Historical Geography*, vol. 34, 2008, p. 471-493.

2 V. Viaene, « La crise identitaire congolaise de la Belgique aux alentours de 1908 et les origines de la "mémoire" du Congo léopoldien », in R. Giordano (dir.), *Autour de la mémoire. La Belgique, le Congo et le passé colonial*, Turin – Paris, L'Harmattan, 2008, p. 61-96, et « King Leopold's Imperialism and the Origins of the Belgian Colonial Party, 1860-1905 », *Journal of Modern History*, LXXX, n° 4, 2008, p. 741-790.

3 Voir note 2 ci-dessus et *infra* le chapitre « Une plus grande Belgique... ».

Le renouvellement dont il est question passe, comme toujours, par celui des problématiques dont la fonction est notamment de réviser l'interprétation du passé. Mais cette révision ne passe pas uniquement par la relecture plus ou moins critique des devanciers. Elle implique aussi l'exploitation des archives dont il semble bien qu'en définitive, la part ayant fait l'objet d'une mise en œuvre ne constitue que la pointe de l'iceberg.

Michel Dumoulin

LES « ARCHIVES DE LÉOPOLD II » : UNE MINE D'OR POUR LES HISTORIENS

Un mythe tenace veut qu'il ne reste que peu d'archives de Léopold II. La réalité est bien différente. Ces archives, nombreuses, sont conservées aux Archives du Palais royal où le public peut les consulter¹.

Cet exposé examinera d'abord le concept d'« archives produites par Léopold II ». Nous verrons comment ce dernier en favorisa une bonne gestion et quelles furent sur les archives les répercussions des activités du prince puis du Roi, ainsi que celles de ses collaborateurs. On abordera ensuite quelques fonds d'archives particuliers.

Léopold II tenait à être mis au courant de tout, il annotait avec emportement tous les documents qu'il recevait et rédigeait quantité de lettres et de rapports d'une écriture à peine lisible. Sous cet angle, il fait songer à un autre Souverain d'une autre époque. Je veux parler de Philippe II, roi des royaumes espagnols et des Pays-Bas dans la seconde moitié du xvi^e siècle : un monarque qui voulait tout savoir et annotait chaque lettre, chaque document reçu. On le surnommait « El Rey papelero » (le Roi bureaucrate), un Souverain animé de bonnes intentions, comme Léopold II, mais qui régnait en despote, ce qui lui vaut une mauvaise réputation tenace.

Nous sommes heureux, en témoignage de reconnaissance, de dédier cet exposé au professeur Jean Stengers (1922-2002) qui nous a fait partager sa grande connaissance de Léopold II. Nous nous remémorons avec plaisir les années 1993-1997 pendant lesquelles nous avons exploré avec lui le « Fonds Goffinet », ce qui nous a permis de développer « un nouveau regard sur Léopold I^{er} et Léopold II ».

1 G. Janssens « La conservation et la consultabilité des documents aux Archives du Palais royal à Bruxelles », *Museum Dynasticum*, vol. 8, n° 1, 1996, p. 11-19. Les Archives du Palais royal sont une « Section » des Archives générales du Royaume. Pour des raisons de sécurité et vu le nombre limité de places assises, la salle de lecture n'est accessible qu'avec l'accord de l'archiviste. Rue Ducale, 2 B-1000 Bruxelles, tél. 02 551 20 20, cap@kpr.be.

Cet exposé s'intitule «Les “archives de Léopold II” : une mine d'or pour les historiens». Les mots «archives de Léopold II» sont sciemment placés entre guillemets. Non que ces archives n'existent pas mais il importe d'attirer l'attention sur quelques notions et données propres à ce type de documents.

Qu'entend-on exactement par «archives de Léopold II»? Cette question impose d'examiner d'abord les notions de «fonds d'archives» et de «documents d'archives».

Qu'est-ce qu'un «fonds d'archives»?

Un fonds d'archives est un «ensemble de documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale ou par un service, organisme public ou privé dans l'exercice d'une activité¹».

Cette définition indique clairement que le fonds d'archives est un ensemble. Il se développe organiquement, comme le corollaire de l'activité du producteur d'archives. Le fonds d'archives recèle donc des informations en contexte. Il ne s'agit pas d'une collection de documents épars.

Qu'est-ce qu'un «document d'archives»?

Un document d'archives est un «document qui, quels que soient son support, sa date ou sa forme matérielle, est créé ou reçu par tout organisme, personne ou groupe de personnes dans l'exercice de ses fonctions ou activités et destiné par sa nature à être conservé par cet organisme, personne ou groupe de personnes²».

Cette définition inclut «le principe du respect des fonds». Ce principe est l'une des pierres angulaires de l'archivistique. C'est «le principe selon lequel chaque document d'archives doit être maintenu – et éventuellement réintégré – dans le fonds auquel il appartient de façon organique³». Ce qui induit que les lettres que Léopold II envoyait par exemple à son frère Philippe n'appartiennent pas aux archives de Léopold II. Ce sont des documents des archives du comte de Flandre⁴.

1 *Dictionnaire des archives. De l'archivage aux systèmes d'information*, Paris, École nationale des Chartes – Association française de normalisation, 1991, p. 32.

2 R. Petit, D. Van Overstraeten, H. Coppens, J. Nazet, *Terminologie archivistique en usage aux Archives de l'État en Belgique. I. Gestion des Archives* (Miscellanea Archivistica. Manuale, 16), Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1994, n° 7.

3 *Ibidem*, n° 145.

4 APR, Archives du prince Philippe de Belgique, comte de Flandre, n° 35.

Font partie des archives de Léopold ses notes personnelles, les lettres et les notes reçues, les minutes de lettres qu'il a expédiées, les dossiers d'étude, ses annotations personnelles, etc.

Ma seconde remarque concerne Léopold en tant que producteur d'archives. Comme prince de Belgique et roi des Belges, le fils de Léopold I^{er} a produit des archives. Selon les règles de l'archivistique, cette production a généré des fonds d'archives distincts. D'autre part, il existe une production d'archives liée à la gestion de sa fortune privée et, entre 1885 et 1906, à sa fonction de Souverain de l'État indépendant du Congo¹.

Les archives du prince Léopold, duc de Brabant

Léopold est né en 1835, second fils du roi Léopold I^{er} et, aux termes de la Constitution, héritier présomptif de la couronne après le décès de son frère aîné Louis-Philippe en 1834. À partir de fin 1840, en vertu de l'arrêté royal du 16 décembre 1840, il porte le titre de duc de Brabant, titre porté à partir de cette date par le fils aîné du Roi ou, à son défaut, par le petit-fils aîné du Roi². Le Prince se marie en 1853 et se voit confronté à la gestion d'un ménage. Adrien Goffinet est son bras droit³. Le Prince fait son entrée au Sénat au cours de la même année⁴.

Entre 1853 et 1865, le prince Léopold voyage beaucoup et se documente sur diverses questions. Il décide aussi de constituer une bibliothèque spécialisée qu'il consacre à la Chine, au Japon et aux colonies des grandes puissances occidentales. Par ailleurs, le prince s'intéresse à l'urbanisme, aux finances et à l'immobilier. Adrien Goffinet est

1 La Chambre belge des représentants et le Sénat belge ont accordé à Léopold II respectivement le 28 et le 30 avril 1885 l'autorisation d'être chef d'État de l'État constitué par l'« Association internationale du Congo » : *Le Moniteur belge* 2 mai 1885, p. 1817. Sur Léopold II et la constitution de l'État indépendant du Congo : J. Stengers, *Congo, Mythes et réalités*, Bruxelles, Racine, 2005 (2^e édition augmentée) p. 45-85 et R. Senelle et É. Clément, *Léopold II et la Charte coloniale (1885-1908). De l'État indépendant du Congo à la colonie belge*, (Bierges), Mols, 2009, p. 12-19.

2 G. Janssens, « De titels van de leden van de Belgische Koninklijke Familie », *Museum Dynasticum*, vol. 6, n° 2, 1994, p. 19-25.

3 Adrien Goffinet (1812-1886), officier d'ordonnance du roi Léopold II, officier d'ordonnance et secrétaire du prince Léopold (1852), aide de camp du roi Léopold II : A. Duchesne, « Goffinet (Adrien-François-Constantin-Ladislas, baron) », *Biographie nationale*, XXXIV, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1968, col. 419-423.

4 V. Laureys « Les princes de Belgique au Sénat », in V. Laureys et M. Van den Wijngaert (dir.), *L'histoire du Sénat de Belgique de 1831 à 1995*, Bruxelles, Racine, 1999, p. 298-301.

à la fois son secrétaire, son bibliothécaire, son conseiller, son intermédiaire et son archiviste. En 1861, comme le volume des archives du prince augmente, Goffinet propose d'en modifier l'organisation. L'ensemble sera réparti dans trois caisses. Une première contiendra la correspondance ainsi que les documents « Politique et voyages », la seconde les documents « Famille, biens privés et dotations ». La troisième accueillera les dossiers relatifs aux discours, aux routes maritimes transatlantiques, à l'embellissement de Bruxelles, ainsi que des documents concernant les colonies. À l'inverse des deux premières caisses, la troisième ne contiendrait pas de documents confidentiels¹. Les Goffinet, Adrien d'abord, puis ses deux fils – les jumeaux Constant (1857-1927), intendant de la Liste civile du roi Léopold II, et Auguste (1857-1931), secrétaire aux « Commandements du Roi » –, sont les hommes de confiance de Léopold. Ils conservent les archives qu'ils gèrent à sa demande non pas dans leur bureau du Palais royal mais dans leur résidence bruxelloise, rue de la Science².

Après le décès du baron Constant Goffinet en 1931, ses archives restèrent en possession de la famille Goffinet avec celles de son père, celles de son frère Auguste décédé et aussi les archives que le roi Léopold II leur avait confiées. Le tout fut confié à la garde du baron Robert Goffinet (1886-1945), parent des frères Constant et Auguste, intendant de la Liste civile du Roi de 1928 à 1934, puis chef de la Maison du prince Charles. Après le décès de Robert Goffinet en 1945, ces archives tombèrent bientôt dans l'oubli. On vendit la maison de la rue de la Science et les archives furent transférées à Hyon, non loin de Mons (Hainaut) où on les garda dans leurs caisses, dans la cave d'un petit château³.

On a longtemps à peu près tout ignoré des activités du futur Léopold II. Des études estimables comme celle de Liane Ranieri sur l'activité urbanistique de Léopold II (1973) ou celle de Barbara Emerson sur le Souverain et ses aspirations coloniales (1979) ne se fondent pas

1 J. Vandersmissen, *Koningen van de wereld. De aardrijkskundige beweging en de ontwikkeling van de koloniale doctrine van Leopold II*. Thèse de doctorat, Université de Gand, 2008, p. 382 et p. 385.

2 G. Janssens, « Les Goffinet, archivistes de la famille royale et gestionnaires de la fortune du roi Léopold II », in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} & Léopold II. Fonds d'Archives Goffinet*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997, p. 15-16.

3 J. Stengers et M. Arnould, « Après la mort de Léopold II », in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *op. cit.*, p. 23-28.

sur les archives du prince¹. Il est vrai qu'elles n'étaient pas disponibles et qu'on n'avait aucune trace de celles d'Adrien Goffinet ni de celles des deux frères. On supposa qu'elles avaient été « soigneusement brûlées² ».

Au début des années 1990, il s'avéra que les archives Goffinet n'étaient pas perdues. Lorsque la Fondation Baudouin les acheta en 1993 et qu'ensuite elles furent prêtées aux Archives du Palais royal³, on comprit rapidement que les archives du « Fonds Goffinet » étaient susceptibles de combler une énorme lacune dans la connaissance de Léopold II.

Pour le professeur Jean Stengers, la réapparition des archives Goffinet fut l'un des événements les plus sensationnels qu'il ait vécus. Ce fut, avoua-t-il ensuite, « un des plus beaux jours de ma vie⁴ ». Il est rare, reconnaissons-le, qu'un historien se trouve face à une masse d'archives neuves et inexploitées. Pour les historiens, le fait de retrouver et d'ouvrir les archives Goffinet est comparable à ce que ressentirent les égyptologues du premier quart du xx^e siècle lors de l'ouverture du tombeau de Toutankhamon.

Au printemps 1993, les archives Goffinet arrivèrent aux Archives du Palais royal dans une vingtaine de grosses caisses de déménagement. Les documents étaient en plein désordre et les archives formées par divers producteurs s'étaient mélangées. Le professeur Stengers et moi-même avons commencé par tout passer en revue. Nous avons tenté de mettre de l'ordre dans ce chaos, de replacer dans leur contexte des milliers de documents épars et de retrouver les différents producteurs d'archives. Les mots sont impuissants à décrire la quantité d'informations nouvelles contenues dans ces documents. Il nous parut utile de rendre publics sans plus tarder l'un ou l'autre de ces documents et l'on décida de mettre en valeur le « Fonds Goffinet »

1 L. Ranieri, *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, Hayez, 1973 ; B. Emerson, *Leopold II of the Belgians. King of Colonialism*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1979 (traduction : *Léopold II : le royaume et l'empire*, Paris – Gembloux, Duculot, 1980).

2 A. Duchesne, « Goffinet », col. 422.

3 Cf. l'accord n°93.02.1.40 du 23 juin 1993 entre la Fondation Roi Baudouin et les Archives du Palais royal. Auparavant, le prince Charles était entré en possession d'un certain nombre de documents du « Fonds Goffinet » probablement par l'intermédiaire de Robert Goffinet. En 1988, lors du transfert des archives du prince Charles aux Archives du Palais royal, les documents furent découverts et firent l'objet d'un inventaire séparé.

4 Sur le professeur Jean Stengers (1922-2002) : G. Kurgan-Van Hentenryk, « Jean Stengers, l'homme et son œuvre », in J.-M. Duvosquel, A. Dierkens, G. Vanthemsche (dir.), *Belgique, Europe, Afrique : Deux siècles d'histoire contemporaine. Méthode et réflexions. Recueil d'articles de Jean Stengers*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2005, p. 15-26.

en réalisant une publication scientifique et une exposition. L'ouvrage *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II. Fonds d'Archives Goffinet* parut en français et en néerlandais¹. Édité en 1997 par la Fondation Roi Baudouin, il était le résultat d'une fructueuse collaboration entre le professeur Stengers et moi-même. Cette publication servit également de scénario à l'exposition éponyme qui se tint au printemps 1997 dans les anciennes Écuries royales, place du Trône. La fin du volume donne un aperçu du contenu des divers fonds d'archives de l'ensemble². L'inventaire se poursuivit et les archives devinrent plus accessibles. Toutefois je reconnais non sans peine que l'inventaire scientifique du « Fonds Goffinet » n'est pas terminé. Nous avons l'intention de l'achever pour la fin 2013.

Archives de l'administrateur des biens privés du roi Léopold II

Cette dénomination regroupe tous les documents d'archives qui n'ont pas été produits par les quatre chefs de département de la cour ni par l'administration de l'État indépendant du Congo mais par l'administrateur de la fortune personnelle du Roi. Ces documents se trouvent principalement dans le « Fonds Goffinet ». Je pense avant tout aux deux registres contenant les copies des lettres aux banquiers et notaires (5-7-1857 – 3-2-1880), aux relevés concernant la fortune privée du Roi et aux tableaux récapitulatifs du contenu du portefeuille d'actions du « Fonds spécial du Congo » (1884, 1886-1893).

Les titres de propriété du Roi, les actes d'achat et de vente de biens immobiliers de même que les registres qui répertorient le tout se trouvaient depuis longtemps dans les Archives du Palais royal. Elles concernent toutes les propriétés immobilières de Léopold II à Bruxelles, Laeken, Tervueren, Ostende et dans les Ardennes. Elles étaient reprises autrefois dans les archives de la Liste civile du Roi mais forment aujourd'hui une série à part dans les archives de l'administrateur de la fortune personnelle du roi Léopold II. L'ensemble permet de suivre parfaitement la croissance de la fortune royale et fournit une excellente documentation grâce aux lettres échangées par Léopold II et les Goffinet, et qui ont été conservées.

1 G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II. Fonds d'Archives Goffinet*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997 ; G. Janssens et J. Stengers (red.), *Nieuw licht op Leopold I & Leopold II. Het Archief Goffinet*, Bruxelles, Koning Boudewijnstichting, 1997.

2 G. Janssens, « Bref aperçu du contenu du Fonds Goffinet », in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *op. cit.*, p. 239-296.

Archives de Léopold II, roi des Belges

Le roi Léopold II savait que, s'il est bien archivé, un document est toujours disponible. Une bonne gestion des archives épargne du temps et de l'argent. Il n'était pas rare que Léopold écrivit des notes dont il voulait qu'elles fussent conservées¹. Il importait donc que l'on puisse les retrouver facilement. L'archivage est tourné vers l'avenir. On ne conserve pas des archives pour ne plus jamais les consulter.

En 1899, le Roi interrogea son chef de cabinet, de Borchgrave d'Altena, sur la gestion des archives au cabinet du Roi. La réponse de Borchgrave donne une bonne idée de l'administration des archives à cette époque, qui inspira longtemps l'organisation de celles du cabinet². Le roi Léopold notait parfois sur certains documents son souhait qu'ils soient conservés aux archives³. Dans d'autres cas, ses collaborateurs étaient expressément invités à conserver certains documents avec soin⁴.

Comme chef de l'État, Léopold II disposait de collaborateurs qui le secondaient dans l'exercice de ses fonctions. Ces personnes sont choisies librement par lui – c'est toujours le cas aujourd'hui. Elles sont quotidiennement en contact direct avec le Roi et dirigent un service ou un département avec des tâches et des compétences bien définies. Ce sont les chefs des quatre départements « classiques » de la cour qui ont subsisté jusqu'en 2006 : le département du Grand Maréchal de la Cour, le Cabinet du Roi, le service de la Liste civile du Roi et la Maison militaire du Roi. Un cinquième département, celui du Grand Écuyer, existait aussi sous Léopold II. Il subsista jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

1 À titre d'exemple : « *Note pour les archives* », annotation autographe du Roi (18 décembre 1889) à propos d'une conversation avec l'ambassadeur du Portugal : APR, Fonds Goffinet (classement provisoire : notes de C. Goffinet pour le Roi, avec apostilles du Roi. Farde pour l'année 1889).

2 APR, Archives du Cabinet du roi Léopold II, n° 1 (lettre de Léopold II du 11 juillet 1899, avec réponse du chef de Cabinet et le plan de classement). G. Janssens, « La conservation et la consultabilité », p. 14-15.

3 Par exemple : « Mettez cela dans vos archives » sur une note concernant des servitudes qui frappaient l'Hôtel Belle-Vue (APR, Archives de la Liste civile du Roi. Règne du roi Léopold II, n° 109) et « À classer aux archives confidentielles » sur l'enveloppe contenant le compte rendu autographe des entretiens du Roi avec le président français (Paris, septembre 1895) ; APR, Fonds Goffinet (classement provisoire. Carton 11).

4 Léopold II à Constant Goffinet, 1^{er} nov. 1892. « Ci-joint des plans de Balat. Veuillez m'en accuser réception puis les bien classer et par Dieu ne pas les perdre » (APR, Fonds Goffinet – Archives C. Goffinet. Classement provisoire).

Ces dignitaires travaillent sous les ordres immédiats du Roi et ne rendent de comptes qu'à lui. Ce sont les yeux, les oreilles et les mains du chef de l'État. Ils écrivent souvent à sa place ou en son nom, mais la responsabilité finale de ces écrits lui en revient. Il donne son assentiment, désapprouve ou corrige. Il prend des initiatives ou sanctionne les initiatives prises par ses collaborateurs¹.

Le roi Léopold II surveillait de près les dossiers gérés par ses collaborateurs. Les dossiers contiennent souvent des annotations, des directives et des mots de la main du Roi. Bien que le collaborateur soit en l'occurrence le producteur d'archives même, l'intervention du Roi est toujours manifeste.

Les chercheurs demandent fréquemment si les archives contiennent des rapports d'audiences. La réponse est claire et nette: non, pratiquement jamais. Parfois le Roi a laissé une note ou un compte rendu rédigé par lui-même ou un collaborateur. Pour ce qui est de Léopold II, il faut chercher ces documents dans le Fonds Goffinet car c'est là, dans les « archives confidentielles », qu'ils ont été classés à la demande du Roi².

Les archives du Grand Maréchal de la Cour (règne du roi Léopold II)

Le département du Grand Maréchal de la Cour qui a existé de 1831 à 2006 était responsable de l'organisation de tout ce qui concernait les activités publiques du Roi comme chef de l'État. Le Grand Maréchal organisait donc les réceptions officielles, les déplacements du Roi et de la Reine et assurait (en collaboration avec le chef du protocole) l'organisation et le déroulement des cérémonies (réceptions, lunches, dîners, concerts, etc.) auxquelles participait le Souverain ou un membre de la famille royale³.

1 Sur les conseillers et les collaborateurs du Roi: J. Stengers, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence. Essai de typologie des modes d'action du Roi*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot 1992, p. 16-18. A. Molitor, *La fonction royale en Belgique*, Bruxelles, CRISP 1994 (2^e édition), p. 157-165 et R. Senelle, M. Clément, E. Van de Velde, *À l'attention de Sa Majesté le Roi. La monarchie constitutionnelle et le régime parlementaire en Belgique*, Mols, [Bierges], 2006, p. 457-464.

2 Tel est le cas, notamment, d'un rapport (24 p.) écrit par le roi Léopold II qui rend compte de son entrevue avec Lord Salisbury à Londres le 14 août 1895 et porte la mention « pour les archives confidentielles ». APR, Fonds Goffinet (Notes de Léopold II. Classement provisoire. Carton 4).

3 A. Molitor, *op. cit.*, p. 124-127.

Les archives du Grand Maréchal de la Cour (règne de Léopold II) s'étendent sur quatorze mètres linéaires et sont consultables par le biais d'un inventaire imprimé¹. Elles contiennent principalement des dossiers relatifs aux événements qui touchent la famille royale ou la cour. La règle veut qu'un dossier rende compte de tout déplacement officiel du Roi ou d'un membre de la famille royale. Cette règle s'applique aussi aux visites de chefs d'État étrangers ou d'autres invités de marque. Les registres relatifs aux soirées, aux bals de la cour et aux dîners reprennent les noms des invités, leur place à table, etc.².

Les archives du Cabinet du Roi (règne du roi Léopold II)

Le Cabinet du Roi est le département de la Maison du Roi qui est chargé particulièrement de la politique intérieure et assure les contacts entre le chef de l'État et le gouvernement. Le terrain d'action et les moyens d'action du Cabinet du Roi ne sont pas fixés par la loi. Le Roi nomme librement son chef de Cabinet qui est personnellement au service du chef de l'État³.

Les archives du Cabinet du Roi se divisent en trois sous-fonds :

1. les archives du Cabinet du Roi
2. les archives du secrétariat des Commandements du Roi et
3. les dossiers concernant les parrainages du Roi

· Les archives du Cabinet du roi Léopold II

Le plan de classement de 1899 prévoyait cinq sections :

- I. Correspondance du Roi et organisation du Cabinet
- II. Dossiers concernant la Belgique et concernant le Congo
- III. Correspondance
- IV. Archives du secrétariat des « Commandements du Roi »
- V. Dossiers concernant la famille royale

1 É. Vandewoude, *Inventaire des archives du Grand Maréchal de la Cour. Règne de Léopold II, 1865-1909*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1977.

2 Voir à ce sujet : D. De Vooght, « Performing Power at the Dining Table. Dinner Gusts of the Belgian Kings in the 19th Century », in P. Janssens et S. Zeischka (dir.), *La noblesse à table. Des ducs de Bourgogne aux rois des Belges – The Dining Nobility. From the Burgundian Dukes to the Belgian Royalty* (Food Studies (FOST), 2), Bruxelles, VUB Press, 2008, p. 104-111.

3 A. Molitor, *op. cit.*, p. 146-152.

Les archives du Cabinet du roi Léopold II

Section I

Correspondance du Roi

- A. Correspondance du Roi avec les ministres
- B. Correspondance relative à la construction d'un chemin de fer à l'étranger
- C. Organisation du Cabinet du Roi

Section II

Dossiers généraux concernant la Belgique et le Congo

- A. Entreprises d'outre-mer
- B. Affaires générales
 - Correspondance avec le service du prince Albert
 - Célébrations
 - Catastrophes
 - Distinctions honorifiques
- C. Affaires spécifiques
 - Discours du Roi
 - Voyages du Roi
 - Problèmes sociaux et maintien de l'ordre
 - Urbanisme
 - Travaux portuaires
 - Commerce et Industrie
 - Affaires de presse
 - Donation royale
 - Maison de Saxe-Cobourg
- D. Dossiers concernant l'État indépendant du Congo
 - Dossiers concernant les affaires internationales de l'État indépendant du Congo
 - Dossiers concernant les affaires intérieures de l'État indépendant du Congo
 - Correspondance concernant l'État Indépendant du Congo
 - Dossiers concernant les relations entre la Belgique et l'État indépendant du Congo
- E. Dossiers concernant la Défense nationale

- F. Dossiers Affaires étrangères
- G. Correspondance avec les ministres

Section III

Correspondance du Roi et du Cabinet

- A. Correspondance du Roi avec les souverains, les chefs d'État et le clergé
- B. Correspondance avec les particuliers

Section IV

« Commandements du Roi »

Section V

Famille royale et Maison du Roi

- A. Dossier concernant les membres de la Famille royale
- B. Maison du Roi et Maisons de la Reine et des Princes
- C. Médaille de la Maison du Roi

L'inventaire inédit dressé par Émile Vandewoude et ses suppléments permettent de consulter ces archives qui s'étendent sur treize mètres linéaires. Pour l'heure, cet inventaire fait l'objet d'une révision et les pièces égarées y seront intégrées. Grâce à ce nouvel inventaire, les dossiers « concernant l'expansion belge outre-mer » et le Congo, qui font ensemble 4,5 mètres linéaires et qui ont été extraits autrefois des archives du Cabinet¹, reprennent leur place d'origine dans les archives du Cabinet du roi Léopold II.

· Les archives du secrétariat des Commandements du Roi

Ce sont vingt-six séries thématiques de correspondance concernant des affaires non politiques. Ce sous-fonds d'archives couvre trente-quatre mètres linéaires et livre un trésor de données relatives aux thèmes les plus divers. Les dossiers renferment souvent des annexes (quotidiens, brochures, photos, poèmes de circonstance...). Il n'existe pas un inventaire au sens classique mais, pour la plupart des séries, il y a des instruments de recherche inédits, consultables sur place. Il existe en outre un répertoire des noms des correspondants.

¹ Cf. É. Vandewoude, *Inventaire des archives relatives au développement extérieur de la Belgique sous le règne de Léopold II*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1965.

Les archives du secrétariat des Commandements du Roi

- A. Hommages
- B. Vers de circonstance
- C. Dédicaces
- D. Condoléances et félicitations
- E. Fournisseurs
- F. Demandes d'emploi
- G. Souscriptions, secours, gratifications
- H. Sociétés
- I. Membres de la famille royale
- J. Portraits de la famille royale
- L. Commerce, industrie, navigation, beaux-arts
- M. Affaires diverses
- N. Expositions
- O. Congo
- P. Presse
- Q. Indications de remèdes
- R. Ordres et noblesse
- S. Crèches
- T. Travaux publics
- U. Audiences
- V. Invitations pour le Roi
- W. Musique des Guides et de l'armée
- X¹. Sociétés d'anciens sous-officiers
- X². Sociétés d'anciens militaires
- Y. Acquisition de tableaux et d'objets d'art
- Z. Sociétés de bienfaisance anversoises

· Dossiers concernant les parrainages acceptés par le roi Léopold II

Dès le début du règne de Léopold II, la coutume voulut que l'on demande au Roi d'être le parrain du septième fils vivant successif d'un couple marié. Ici, les dossiers sont rangés chronologiquement et s'alignent sur cinq mètres. Une entrée alphabétique est prévue par année.

Les archives de la Liste civile du Roi (règne du roi Léopold II)

La Liste civile du Roi est le département de la cour dont le nom rappelle la dotation forfaitaire allouée de plein droit au Roi par l'État afin qu'il puisse remplir les devoirs de sa tâche de chef de l'État¹.

Ces archives comprennent quatre séries :

1. Dossiers de la Liste civile
2. Les relevés mensuels de la Liste civile
3. Plans de la Liste civile
4. Photos de la Liste civile. Le tout est consultable grâce aux inventaires non publiés.

La série « Dossiers de la Liste civile » (quinze mètres linéaires) contient des informations sur la gestion des domaines royaux (Laeken, Ostende, Tervueren et les Ardennes) et des bâtiments qui y ont été achetés, rehaussés ou transformés aux frais du Roi et qui ont été cédés à la Donation royale (le Stuyvenberg, le Belvédère, Ciergnon, les Serres royales, la Villa d'Ostende, le domaine de Raversijde et d'autres biens immobiliers à Bruxelles ou ailleurs)². On y trouve naturellement des informations sur l'entretien, sur les transformations et la décoration des bâtiments qui étaient à la disposition du chef de l'État (le Palais royal de Bruxelles, le château de Laeken, le Palais royal d'Anvers). Y figurent aussi les dossiers relatifs aux divers services qui sont du ressort de la Liste civile comme le service des parcs, de la lingerie, de l'argenterie, de la cuisine (le « Service de la Bouche »). Les archives renferment des informations passionnantes sur l'achat de denrées alimentaires et de tout ce qui concerne la table (menus et relevé détaillé de ce qui est consommé). Certains documents des archives de la Liste civile étaient conservés par Constant Goffinet et ont abouti au « Fonds Goffinet » par ce biais. Ce même fonds contient aussi une correspondance entre le Roi et Goffinet à propos de divers achats.

La série « Plans de la Liste civile » constitue le complément naturel de la série de dossiers. Il s'agit de plans de construction et de projets de bâtiments, de serres, de parcs et de jardins. L'absence des dossiers annexes – pas toujours conservés, hélas ! – rend difficile l'interprétation de ces plans. Il s'agit de soixante-cinq fardes dont l'ensemble

1 A. Molitor, *op. cit.*, p. 137-138 et p. 159-165.

2 À propos de la « Donation royale » : *ibidem*, p. 181-183 et R. Senelle, M. Clément, E. Van de Velde, *op. cit.*, p. 447-445 et *Succession de Sa Majesté le roi Léopold II. Documents produits par l'État belge*, s. l., s. d. (1911?).

représente environ trois mille plans. Une liste d'archives non éditée permet de consulter ce fichier partiel. Entre 1956 et 1988, un certain nombre de plans ont été transférés dans la « Collection Cartes, Plans et Dessins ». Désormais, on leur redonne leur emplacement d'origine, dans les archives de la Liste civile.

La série « Photos de la Liste civile » contient essentiellement des photos de bâtiments, de monuments et d'éléments décoratifs dont le Roi s'est servi comme documentation.

La série « Relevés mensuels de la Liste civile » contient les pièces justificatives des comptes. Ces documents sont rangés par mois, par rubrique. Mais la série ne commence qu'en 1894. Elle représente dix-huit mètres linéaires de dossiers.

Les archives de la Maison militaire du Roi (règne de Léopold II)

La Maison militaire du Roi est le département qui assure les contacts avec l'armée et le ministère de la Défense nationale¹. Pour la période du règne de Léopold II, les archives de la Maison militaire sont quasi inexistantes. C'est le Cabinet du Roi qui traitait la majorité des affaires militaires et politico-militaires. Il existe néanmoins un registre où les officiers d'ordonnance notaient tous les déplacements et les audiences du Roi. Ce document couvre la période comprise entre décembre 1865 et avril 1868.

Les archives du département du Grand Écuyer

Ce département, responsable des Écuries royales (chevaux et voitures), était dirigé par le Grand Écuyer. À l'époque du roi Léopold II, le vétérinaire en chef de l'armée était aussi vétérinaire des Écuries royales². Les dépenses relatives aux écuries, aux carrosses, etc. étaient à la charge de la Liste civile du Roi³. Les archives du Grand Écuyer ne sont pas volumineuses (six mètres courants) et contiennent des informations utiles sur l'organisation du service, sur les chevaux et les voitures⁴.

1 A. Molitor, *op. cit.*, p. 152-154.

2 A. Duchesne, « Une page oubliée de l'histoire du Service de Santé. Henri Hardy, vétérinaire en chef de l'armée et des écuries royales (1839-1895) », *Revue belge d'Histoire militaire*, XXVII, 1988, p. 341-354 et p. 475-478.

3 Adrien Goffinet au capitaine Lunden, 10 mars 1870, APR, Fonds Goffinet, Registre de correspondance d'A. Goffinet avec des banquiers et des notaires, lettre n° 657.

4 P. De Gryse, P. Lierneux, C. Rommelaere (dir.), *Les carrosses de la Cour royale de Belgique et leurs escortes*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1991, p. 9-12.

Pour terminer, voici quelques observations sur « Léopold II et le Congo », sur « les Hommages à Léopold II » et sur « la Bibliothèque de Léopold II ».

Léopold II et le Congo

Les archives de l'administration de l'État indépendant du Congo (1885-1906) sont conservées aux « Archives africaines » au sein du service des archives du SPF Affaires étrangères et Commerce extérieur¹. Comme ces archives furent transmises à l'État belge après la reprise du Congo par la Belgique, elles relèvent de la loi fédérale sur les archives. Ces documents ont d'ailleurs plus de cent ans. La consultation de tous ces documents d'archives ne devrait donc poser aucun problème.

Il n'existerait donc pas d'archives de Léopold II en tant que chef d'État du Congo aux Archives du Palais royal ? Si, assurément. La double fonction de Léopold II comme chef de l'État belge et comme Souverain de l'État indépendant du Congo a évidemment laissé des traces dans les archives du roi des Belges. Les archives du cabinet du Roi contiennent les sections II.A (« Correspondance du Roi relative aux entreprises d'outre-mer ») et II.D (« Dossiers concernant l'État indépendant du Congo »). Des documents d'archives que le roi Léopold II conservait à Laeken, Constant Goffinet a fait, du vivant du Roi et à sa demande, une sélection destinée à l'héritier de la couronne. Après le décès du roi Léopold II, le baron Beyens, chef de Cabinet du roi Albert I^{er}, mit de l'ordre dans les documents d'archives laissés par le prédécesseur de ce dernier. À cette occasion, une grande quantité d'archives de l'État indépendant du Congo ou qui s'y rapportaient fut découverte et transférée au ministère des Colonies à la demande du roi Albert I^{er}. On sait également qu'en 1906, sept caisses d'archives de l'État indépendant du Congo ont été transférées au Palais royal. Le contenu de ces caisses numérotées 6 et 7 est connu. L'année suivante, en 1907, Edmond van Eetvelde, l'ancien secrétaire d'État de l'État indépendant du Congo, donna au roi Léopold II une caisse de correspondance confidentielle qu'il avait échangée avec lui². Léopold II a vraisemblablement confié ces caisses à Constant Goffinet.

1 *Archives des ministères des Affaires étrangères des États membres et des institutions de l'Union européenne*, 3^e édition revue, Luxembourg, Communautés européennes, EUR-OP, 2005, p. 17.

2 G. Janssens, « La conservation et la consultabilité », p. 15.

Hommages à Léopold II

Le mot «hommages» recouvre des témoignages de respect, des photos, des partitions de musique et des publications offerts au Roi de manière spontanée ou à l'occasion d'un événement particulier ou d'une visite. Il en existe deux séries: 1. les hommages dans les archives du Grand Maréchal de la Cour¹ et 2. la collection «Hommages au roi Léopold II». Ce sont des photos, des albums de photos, des témoignages de respect et des partitions de musique qui ont été transférées de la bibliothèque du Roi aux Archives du Palais royal². Les partitions de musique de cette collection sont reprises dans le «Catalogue de la bibliothèque de musique conservée aux Archives du Palais Royal»³.

Je tiens à souligner aussi qu'au fil des ans, le Cabinet du Roi a reçu bon nombre d'hommages. Un dossier conserve souvent la trace de ces hommages aux archives du secrétariat des «Commandements du Roi». La plupart du temps, le lien avec le producteur d'archives a été déjà rompu au cours de la phase dynamique des archives et les albums, témoignages de respect, photos, partitions de musique et livres d'un certain volume ont été envoyés à la bibliothèque de Laeken. Par la suite, dans les années 1970, elles ont été reprises dans les archives. Les livres et les albums provenant de la Bibliothèque du Roi sont reconnaissables à leur étiquette et au sceau caractéristique de la bibliothèque avec le numéro de la bibliothèque.

La Bibliothèque du roi Léopold II

La Bibliothèque du Roi se trouve actuellement dans les anciennes écuries du château de Laeken⁴. À l'époque de Léopold II, elle avait trouvé refuge à Bruxelles. À propos des achats de livres par Léopold II, les notes envoyées par le Roi à Adrien d'abord, puis à Constant

1 APR, Archives du Grand Maréchal de la Cour (règne de Léopold II), n° 708-863.

2 Cette collection est consultable grâce à une liste d'archives non éditée (É. Vandewoude, «Relevé des hommages au roi Léopold et à la reine Marie-Henriette». Octobre 1986) que l'on peut consulter dans la salle de lecture des Archives du Palais royal.

3 H. Heide, *Catalogus Muziekbibliotheek Archief van het Koninklijk Paleis Brussel – Catalogue Bibliothèque de Musique. Archives du Palais royal Bruxelles – Katalog Musikbibliothek. Archiv des Königsschlösses Brüssel*. Exempleaire dactylographié non publié, Bruxelles, 2004, p. 1-40. Ce catalogue est consultable dans la salle de lecture des Archives du Palais royal.

4 E. Jacobs, «De bibliotheek van de Koning in België», *Archief- en Bibliotheekwezen in België – Archives et Bibliothèques de Belgique*, vol. 63, 1992, p. 11-42.

et Auguste Goffinet, sont une mine de renseignements. Elles font partie du « Fonds Goffinet ». La bibliothèque est devenue propriété de l'État belge suite à l'intégration par Léopold II des propriétés – la bibliothèque de Léopold II en faisait partie – de la « Compagnie (...) pour la Conservation et l'Embellissement des Sites » à la Donation royale¹. Le catalogue de la bibliothèque fut imprimé et publié dans les *Annexes au Moniteur belge*. Il couvre 8 924 numéros de catalogue². Des sondages faits à Laeken indiquent qu'un très grand nombre de livres de cette liste s'y trouvent. La Bibliothèque du Roi n'est pas accessible au public mais, si l'on donne à l'archiviste du Palais royal un titre et le numéro du livre dans la bibliothèque de Léopold II, il demandera à la bibliothécaire de Laeken de vérifier si le volume s'y trouve. Dans l'affirmative, il pourra être consulté dans la salle de lecture des Archives du Palais royal.

Les fonds d'archives qui ont été passés en revue dans cet exposé méritent que l'on entreprenne de nouvelles recherches. La fonction de l'archiviste est de classer ces archives selon les règles de l'archivistique, de les répertorier et de les rendre disponibles. Désormais, la parole est aux historiens.

Gustaaf Janssens

1 J. Stengers, « Léopold II et le patrimoine dynamique », *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 5^e série, LVIII, n° 2/4, 1972, p. 110.

2 « Compagnie foncière, industrielle et commerciale pour la Conservation et l'Embellissement des Sites, société anonyme à Bruxelles. État descriptif des livres, gravures, cartes, plans, collections de brochures, manuscrits, adresses calligraphiées et liste de souscription des Femmes belges, composant la bibliothèque de SM le roi des Belges », *Recueil des actes et documents relatifs aux sociétés commerciales. Annexe au Moniteur belge du 17 décembre 1909*, p. 1167-1251 (acte n° 7008).

LÉOPOLD AVANT LÉOPOLD II: LE DUC DE BRABANT (1835-1865)

Il n'est pas rare que les biographies consacrées à des personnages célèbres restent relativement sobres quant à la jeunesse des acteurs dont il s'agit de retracer la vie. Il en est de même du roi Léopold II, dont les années qui ont précédé 1865 n'ont pas toujours fait l'objet d'une attention très soutenue. La question a pourtant trait à la formation du premier prince éduqué pour régner sur la Belgique. De plus, la période de formation du prince qui montera sur le trône à l'âge de trente ans, est, à plus d'un titre, annonciatrice du futur règne.

« Un prince héréditaire nous est né »

Léopold Louis-Philippe Marie Victor naît le 9 avril 1835 à Bruxelles vers 22h15. La dimension politique de cette naissance est unanimement mise en avant par la presse. Il ne s'agit pas seulement d'assurances données à la continuité dynastique. La venue au monde du prince Léopold est porteuse d'un autre symbole. Elle renforce le jeune État que des puissances telles que l'Autriche ou la Russie n'ont pas encore reconnu. On sait également que le dernier complot orangiste date de 1841. Il importe de rappeler aussi que deux ans plus tôt, le 24 juillet 1833, la reine Louise-Marie avait donné naissance à Louis-Philippe-Léopold qu'elle appelait « Babochon ». Mais la santé de l'héritier s'était rapidement détériorée, la maladie l'emportant le 16 mai 1834, non sans que son décès n'engendre d'ailleurs l'organisation de réjouissances aux Pays-Bas¹.

On mesure bien, dans un tel contexte, que les habitants de Bruxelles laissent éclater leur joie, le 10 avril vers six heures du matin, lorsque les cloches se sont mises à sonner ou qu'en vertu de l'arrêté royal

1 G.-H. Dumont, *Léopold II*, Paris, Fayard, 1990, p. 24.

du 14 juillet 1818, le 52^e coup de canon annonçait qu'il s'agissait d'un garçon¹. Dans son édition du 12 avril, *Le Belge: ami du Roi et de la Patrie* illustre bien les grands espoirs qui surgissent :

« Un prince héréditaire nous est né. Cet heureux événement vient consolider notre indépendance nationale, achetée au prix de tant de sang, et la monarchie constitutionnelle si forte quand elle protège tous les droits et s'appuie sur la puissance de l'opinion publique. Salut enfant royal, sois le bienvenu, (...) tu viens détruire l'espoir d'une faction insensée qui osa manifester une joie barbare de la mort prématurée du premier duc de Brabant. (...)»²

Même ton dans le *Journal des Flandres* : « La naissance d'un prince belge a excité les joies les plus vives chez tous les amis de notre indépendance, de notre gloire nationale et de notre jeune royauté³. » Que ce soit à Bruxelles, à Liège, à Gand, à Anvers ou bien dans d'autres villes belges, autorités communales et religieuses ont aussi fait connaître la nouvelle à coups de canons, de cloches ou de déploiement de drapeaux tricolores. L'heure est à la fête. À Gand, militaires unis aux bourgeois se livrent à la joie, et les ouvriers eux-mêmes prennent part à la réjouissance du jour. « C'est en ces occasions solennelles, poursuit le *Journal des Flandres*, que l'étranger pourrait s'assurer du patriotisme de nos compatriotes et juger combien sont chères l'indépendance du pays et la joie de leurs princes⁴. » À Bruxelles, « une foule immense a parcouru les rues jusque fort avant dans la soirée », alors qu'un « grand nombre de bâtiments étaient pavoisés⁵ ». À Liège, autorités civiles et militaires assistent à un Te Deum à la basilique Saint-Paul, cérémonie suivie d'une « brillante parade des troupes de la garnison, favorisée par un temps magnifique. Le peuple circulait comme aux grands jours de fête⁶ ». Le gouverneur de la province offre un banquet de soixante couverts aux principaux fonctionnaires de l'ordre civil et militaire. Une note discordante émane toutefois du *Journal de Liège* qui regrette qu'« au bruit du canon se mêle le son des cloches mises en branle par des gens qui comptent déjà comme leur enfant celui du roi des Belges ». Ce qui vaudra ce commentaire du catholique *Courrier de la Meuse* : « L'esprit de parti est bien aveugle

1 *Le Belge: ami du Roi et de la Patrie*, 11 avril 1835, p. 2.

2 *Idem*, 12 avril 1835, p. 1.

3 *Journal des Flandres*, 11 avril 1835, p. 1.

4 *Idem*, 11 avril 1835, p. 2.

5 *Journal de la Belgique*, 13 avril 1835, p. 2.

6 *Courrier de la Meuse*, 14 avril 1835, p. 2.

quand il ne craint pas d'associer le fiel du langage aux démonstrations d'un contentement universel¹. » Le prince est baptisé par l'archevêque de Malines quinze jours après sa naissance. Les parents de Louise-Marie, Louis-Philippe, roi des Français, et son épouse Marie-Amélie, sont choisis pour parrain et marraine. Mais la mort du petit Louis-Philippe hante encore les esprits. Extraits de presse choisis : « Fasse la Providence que ce second fils de nos princes ait des destinées plus heureuses que son aîné² » ; « Cet accouchement de SM la Reine nous paraît un peu prématuré » et cause des « inquiétudes sur la vitalité du prince nouveau-né³ ». Léopold I^{er} lui-même déclare aux représentants de la Chambre venus le féliciter : « J'espère que nous conserverons cet enfant qui est pour la Belgique un nouveau gage de stabilité et d'ordre, et dans un pays où tant d'intérêts divers se croisent et se combattent, l'ordre et la stabilité sont surtout nécessaires⁴. »

L'éducation d'un prince

L'historiographie relative à la jeunesse du prince insiste souvent sur sa difficile relation avec ses parents. Léopold I^{er} écrit de fait dès 1839 : « Il est parfois violent à l'excès, ce qui est étrange parce que ni sa mère, ni son père ne le sont⁵ ». Mais Léopold jouit tout de même de l'attention particulière de sa mère, ce qui est, dans un premier temps, moins le cas du côté de son père. Les marques d'affection sont régulières dans la correspondance entre Louise-Marie et sa mère Marie-Amélie⁶. Mais il est vrai que la douleur causée par la mort de Babochon reste vive. « J'avoue et le Léopich (Léopold I^{er}) est aussi de cet avis, écrit une Louise-Marie fière de son fils, que j'aime bien mieux que le petit ne soit surveillé et soigné que par un seul médecin. Nous avons fait une assez triste expérience de l'inutilité et même du danger des consultations et du trop grand nombre de médecins pour en essayer de nouveau⁷. » La Reine ne laisse rien au hasard quant à l'évolution de

1 *Courrier de la Meuse*, 15 avril 1835, p. 2.

2 *Journal des Flandres*, 11 avril 1835, p. 1

3 *Le Messager de Gand*, 11 avril 1835, p. 1.

4 *Le Belge : ami du Roi et de la Patrie*, 13 avril 1835, p. 3.

5 Léopold I^{er} à la reine Victoria, 17 juillet 1839. Citée dans O. Defrance, *Léopold I^{er} et le clan Cobourg*, Bruxelles, Racine, 2004, p. 230.

6 AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, Bruxelles, 29 avril et 2 mai 1835. Ce fonds est constitué de copies, les originaux étant conservés au Palais royal.

7 AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, Bruxelles, 10 mai 1835.

son fils. Elle s'ouvre régulièrement à sa mère quant à la manière de soigner son enfant, en ce compris à propos de questions de vaccin¹.

Le 24 mars 1837 naît le prince Philippe, alors que sa sœur Charlotte, qui sera vite la « favorite » vient, au monde le 7 juin 1840. À ce moment, Léopold I^{er} se montre parfois très critique quant au comportement du futur Léopold II, qui bénéficie assurément de qualificatifs moins affectueux que son frère ou sa sœur. Il note : « Il a parfois l'air beaucoup plus intelligent... il est très original et rusé. Je l'appelle souvent "le petit tyran" parce que personne ne connaît aussi bien que lui l'art de faire aller le monde². » Pour lui, « (Léopold) est indiscipliné et [aussi] difficile que possible³ ». Léopold I^{er} ne peut toutefois être présenté comme un père complètement indifférent. Une telle affirmation doit être amendée au regard de lettres de Louise-Marie qui fait état des sentiments de son mari à l'égard de ses enfants⁴. Par ailleurs, elle-même continue à décrire souvent l'évolution physique des princes qui occupent une place certaine dans ses préoccupations, même si l'éducation est évidemment marquée par l'air du temps. Avant que le duc de Brabant n'ait atteint l'âge de dix ans, les dîners ne se passent pas ou peu en famille⁵.

Des débuts scolaires difficiles

Le 15 décembre 1840, Léopold I^{er} décide de conférer le titre de duc de Brabant au prince héritier⁶. En faisant recours à d'anciens territoires de la future Belgique, le Roi entend asseoir la légitimité de l'héritier en tentant de donner l'impression que le lien avec son pays renvoie à une réalité ancienne⁷. Il apparaît que le jeune prince attache un grand prix à ce nouveau titre. Alors qu'il a onze ans, sa mère écrit :

1 AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, Laeken, 23 mai 1835. Voir aussi *id.*, 22 juin 1835 et 31 janvier 1837.

2 Léopold I^{er} à la reine Victoria, 28 décembre 1838, cité dans B. Emerson, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris – Gembloux, Duculot, 1980, p. 14.

3 Léopold I^{er} à la reine Victoria, 27 mars 1838, cité dans B. Emerson, cité dans *ibid.*

4 « Le petit dîner du soir a été fort joyeux, et, ce qui m'a fait plaisir, le Léopich a été content des enfants. Léopold (...) est aimable et gentil et adore son père qui l'aime aussi beaucoup sans que cela ne nuise à Philippe qui est un si bon enfant... » AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, 17 décembre 1839.

5 « Nous avons ce soir les enfants à dîner : ils dînent maintenant souvent avec nous, ce qui leur fait plaisir, grand plaisir et Charlotte qui est plus que jamais favorite dîne presque tous les soirs. » AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, Laeken, 19 octobre 1844.

6 Cela sera chose faite par l'arrêté royal du 16 décembre 1840.

7 S. Olschewski et J. Garsou, *Léopold II, roi des Belges. Sa vie et son règne*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, s. d., p. 1.



Léopold I^{er}, Louise-Marie et leurs enfants. Le prince Léopold entretient avec ses parents des relations contrastées.

© Archives du Palais royal, Bruxelles

«Les lettres de Léopold sont écrites par lui-même à sa leçon d'écriture et c'est lui qui tient à signer "Duc de Brabant". Je lui ai déjà dit que c'était ridicule, mais comme il est glorieux, il aime faire l'étalage de son titre¹.» Dès cette année, on octroie aussi un précepteur au prince, dont, aux dires de sa mère, «le caractère n'est pas facile²». Il doit donc quitter sa gouvernante, devenue une mère de substitution. D'après la Reine, la séparation lui est pénible³. Le major Henri-Joseph Hallart – dont les souverains qui cherchaient un précepteur catholique⁴ attendent beaucoup⁵ –, est chargé de l'éducation du prince, avant de l'être aussi du prince Philippe. En réalité, Léopold I^{er}, qui est toujours resté protestant, voyait dans le catholicisme un moyen de paix sociale⁶, d'où sa préférence politique, sous des dehors d'impartialité, préférence qui s'est peut-être encore davantage marquée lorsqu'il s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de langue commune en Belgique⁷. Il reste que Léopold dispense aussi des conseils à son fils. «Ta lettre, mon cher Léopold, lui écrit-il en 1840, est très bien écrite, mais il faut éviter de mettre les mots tellement près que cela a l'air d'en faire un seul⁸.» En 1845, il note : «Tu as bon cœur et tu es sensible. Ce sont là deux qualités très réelles et très importantes. Ce qui est essentiel pour toi, c'est de [ne] pas te laisser aller à une certaine oisiveté qui laisse l'esprit, qui par sa nature doit toujours s'occuper de quelque chose, aller à s'occuper de choses inutiles, et après cela même nuisibles et dangereuses (...). C'est de ton cœur et de ta tête que doit sortir la volonté⁹.» À côté du précepteur appelé aussi gouverneur et des gouverneurs-adjoints, le prince aura dès 1846 des professeurs d'équitation, de gymnastique, d'histoire, de français, de néerlandais, de latin, de géographie, d'allemand,

1 AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, Laeken, 19 avril 1841.

2 AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, Bruxelles, 1^{er} avril 1841.

3 AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, Laeken, 10 mai 1841.

4 M. Boden, *De opvoeding van Belgische prinsen en prinsessen in de negentiende eeuw*, mémoire de licence, KUL. Consulté le 19 mars 2009 sur <http://www.thesis.net/prinsessen/prinsessen_inhoud.htm>. M. Boden se base sur une lettre de Louise-Marie à Marie-Amélie du 26 février 1844.

5 AUCL, Louise-Marie à Marie-Amélie, Bruxelles, 1^{er} avril 1841.

6 A. Simon, *La politique religieuse de Léopold I^{er}*, Bruxelles, Goemaere, 1953, p. 15.

7 G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997, p. 129.

8 Léopold I^{er} au duc de Brabant, 6 décembre 1840, cité dans G.-H. Dumont, *op. cit.*, p. 31-32.

9 Léopold I^{er} au duc de Brabant 31 octobre 1845, cité dans *ibid.*

de piano, de calligraphie, de dessin et d'anglais¹. Cette dernière langue lui devient aussi familière par le biais de séjours répétés à Windsor, où il trouve sans doute une affection qui lui faisait défaut à Laeken.

En juin 1846, le colonel Jean-Édouard-Joseph de Lannoy remplace le major Hallart. L'éducation de l'héritier se fait en étroite concertation avec la Reine et le Roi, le second laissant à la première une importante liberté de décision en la matière. Les bulletins quotidiens doivent être remis à la Reine. Léopold I^{er} se présente par contre comme étant assez en retrait. Il écrit la même année au colonel de Lannoy que la Reine est chargée, de sa part, de la surveillance de tout ce qui concerne les enfants. Elle lui en rend compte et lui communiquera généralement ses vues. «Ce système est, à tous les points de vues, bienfaisant et tient la mère en contact continu avec les enfants, note-t-il. Elle exerce de cette manière une influence médiatrice et modifie le pouvoir paternel qui, quand il parle, doit toujours parler en dernière instance et d'une manière plus grave².» Toutefois, aucun changement ne doit être introduit au programme d'études du prince sans l'accord du Roi³. Ce dernier dicte quelquefois des instructions précises au précepteur⁴, ou à son fils. C'est aussi de Lannoy qui initie le jeune Léopold à la formation militaire. À onze ans, il devient sous-lieutenant chez les Grenadiers. Il sera lieutenant en 1851, capitaine en 1852, major en 1853, lieutenant-colonel en 1853 et colonel en 1854. À vingt ans, il est général-major. Mais le prince n'exerce pas

1 On verra la liste des professeurs du prince Léopold dans G. Donckers, *Een Koninklijke poppenkast. Gender in het Belgisch koningshuis. De opvoeding van de eerste Belgische in de negentiende eeuw*, mémoire de licence, Université de Gand, p. 188. Consulté le 19 mars 2009 sur <http://www.ethesis.net/koningshuis/koningshuis_inhoud.htm>.

2 Léopold I^{er} au Lt Colonel de Lannoy, Buckingham Palace, 28 juillet 1846, cf. C. Terlinden, «Papiers du lieutenant général de Lannoy, gouverneur des princes royaux, 1846-1849», *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 103, 1938, p. 297.

3 APR, Archives du vicomte Édouard de Conway, intendant de la Liste civile du Roi, n° 86, note du 24 octobre 1849.

4 «N'ayant pas eu le temps de vous donner quelques explications verbales, je m'empresse de vous écrire. 1. Il est désirable, surtout pour Léopold, d'établir beaucoup de fixité, même dans les petites choses de la vie ordinaire. 2. Les enfants sont très attentifs à tout ce qui est dit devant eux, cela rend nécessaire d'être prudent. Tout ce qui n'est pas destiné pour eux, ne doit pas être mentionné devant eux. 3. Comme je désire extrêmement développer chez eux le sentiment du devoir, sentiment qui devient de nos jours faible et qui doit céder trop souvent aux considérations d'utilité et de l'intérêt, il faut rapporter les choses à ce sentiment. Il faut soigneusement éviter tout ce qui aurait l'air de les consulter sur leurs études, leur en expliquer l'utilité peut être désirable, mais leur donner la latitude d'exprimer une opinion serait fâcheux. (...)» Léopold I^{er} au Lⁱ Colonel de Lannoy, Buckingham Palace, 28 juillet 1846, cf. C. Terlinden, *op. cit.*, p. 296.

effectivement de fonctions de commandement. Il ne semble d'ailleurs pas passionné par l'éducation militaire, préférant ses livres¹.

En décembre 1847, Henri Conscience est nommé professeur de langue et de littérature flamande du jeune prince. Dans un premier temps, cette nomination est honorifique². S'il finira sans doute par donner au duc de Brabant deux ou trois leçons de néerlandais par semaine, celui-ci répondra, devenu Roi, toujours en français, alors qu'il semble comprendre le néerlandais. Il ne sera pas aussi populaire que son père dans les milieux flamands³. Léopold n'apprit donc jamais réellement à parler cette langue, contrairement à la reine Marie-Henriette qui l'utilisait aussi dans des cérémonies officielles. Mais il respecte la culture flamande. En 1856, alors qu'il demande s'il ne faut pas répondre en néerlandais à des associations culturelles flamandes, c'est Adrien Goffinet, officier d'ordonnance du duc de Brabant et qui ne connaissait pas le néerlandais, qui lui répond « non », ajoutant devant l'insistance du prince : « M. le vicomte Conway me dit qu'il n'a jamais été écrit à personne en flamand au nom du Roi. (...) Il y a beaucoup à dire et à réfléchir sur cette question délicate du flamand et du français! (...) Le mieux est de se tenir soigneusement à l'écart d'une lutte qui menace quelques fois de devenir fort vive et de renverser la balance égale pour tout le monde⁴. »

Il reste que les débuts scolaires du prince sont difficiles. Les sanctions tombent, sa mère se lamente en 1841 : « Nous ne lui avons rien donné [pour son anniversaire] et nous sommes convenus que nous ne lui donnerions plus rien jusqu'à ce qu'il sache lire couramment. (...) Car depuis trois ans qu'il apprend à lire, il en est toujours au même point et, à son âge, cela devient vraiment honteux. Il est également très paresseux⁵. » Le 30 juin 1845, elle lui dit que son « orthographe laisse beaucoup à désirer⁶ ». Même ton le 1^{er} mai 1850 : « J'ai été fâchée d'apprendre que tes bulletins ne sont pas très bons⁷. » Les relations entre Léopold et ses professeurs deviennent parfois difficiles. L'un d'entre eux, Albert De Briey, excédé par l'attitude du duc de

1 T. De Grave, *De militaire vorming van de koninklijke prinsen*, mémoire de licence, ERM, 1994-1995, p. 33.

2 C. Terlinden, *op. cit.*, p. 328.

3 H. Van Goethem, *De monarchie en «het einde van België»*. Een communautaire geschiedenis van Leopold I tot Albert II, Tielt, Lannoo, 2008, p. 31-32.

4 *Ibid.*, p. 31.

5 Louise-Marie à Marie-Amélie, 15 novembre 1841. Cité dans Mia Kerckvoorde, *Louise d'Orléans, première reine des Belges*, Louvain-la-Neuve, 1989, p. 85.

6 G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 33.

7 *Ibid.*, p. 55.

Brabant, présente même sa démission, écrivant : « La situation actuelle, si elle se prolongeait, amènerait inévitablement la perte totale de l'éducation du prince Léopold¹. » À ses yeux, ce dernier a besoin d'un maître et il n'est pour lui qu'un professeur. Il juge aussi que Léopold reste « abandonné à lui-même, c'est-à-dire au hasard² ». Des divergences relatives à l'autorité des différents professeurs et du gouverneur sur le prince jouent également. Finalement, De Briey obtient des garanties du Roi et reste au service de la cour, mais les difficultés restent les mêmes. Il regrette l'indiscipline de Léopold et l'excès de liberté dont il dispose. Il juge aussi que le roi Léopold I^{er} n'est pas assez présent³.

Les difficultés existantes entre le prince et De Briey n'échappent pas au prince Philippe qui écrit à la comtesse d'Hulst, amie d'enfance de sa mère et gouvernante de la princesse Charlotte en 1852, soit un an avant que De Briey ne quitte finalement tout de même ses fonctions, que Léopold est de nouveau en guerre ouverte avec De Briey, et que « depuis huit jours il ne lui a dit ni « "bonjour", ni "bonsoir"⁴ ».

On notera encore qu'en 1850 se pose la question de la poursuite de l'éducation de Léopold dans un établissement scolaire belge. Une telle pratique ne deviendra toutefois réalité qu'avec l'actuel prince Philippe. À l'époque, la réponse de Léopold I^{er} fut catégorique : « Au point de vue politique, l'envoi du prince dans un établissement d'État, sous un ministère libéral, et surtout dans un moment où cette grande question de l'enseignement remue si fortement le pays, aurait (...) un effet des plus fâcheux sur une fraction très importante du parti conservateur⁵. »

1 APR, Papiers Édouard de Conway, n° 81, De Briey à Conway, Bruxelles, 13 décembre 1850.

2 APR, Papiers Édouard de Conway, n° 81, note de De Briey, décembre 1850.

3 APR, Papiers Édouard de Conway, n° 81, De Briey à Léopold I^{er}, 31 juillet 1851.

4 APR, Papiers Comtesse d'Hulst, lettre de Philippe à d'Hulst, 18 septembre 1852. 10/13, citée par M. Boden.

5 Léopold I^{er} à Conway, Bruxelles, 23 avril 1850.

Le duc de Brabant et son père : des rapports contrastés

Entre-temps, le 10 octobre 1850, le futur Léopold II perd sa mère. La douleur est terrible et reste vive. En novembre 1851, il écrit : « Ma chère et vénérée mère m'attire d'une manière incroyable. Je voudrais pouvoir rester auprès d'elle, et il m'en coûte beaucoup de l'abandonner à des étrangers. Je l'ai invoquée plus que les autres jours et j'ai tant pleuré de penser qu'on ne la reverra jamais¹. »

Quelques semaines après le décès de son épouse, Léopold I^{er} entend s'occuper plus particulièrement de la formation politique de son fils, ce qu'il lui fait savoir le 11 novembre 1850. Mais entre les bonnes intentions et la pratique, il y a du chemin. Il passe fréquemment par le fidèle vicomte de Conway, l'intendant de la Liste civile, comme intermédiaire même pour organiser des rencontres entre lui-même et son fils, le duc de Brabant. Il semble d'ailleurs que Léopold I^{er} n'ait pas davantage suivi de très près l'éducation politique de son fils, sauf par le biais, nous le verrons, de missives. On notera encore qu'à partir de 1854, Conway et Jules Van Praet ont pour instruction de communiquer au prince Léopold les rapports diplomatiques avant de les retourner aux Affaires étrangères². Ainsi, lorsque Sylvain Van de Weyer, ministre en Grande-Bretagne, ne fait pas parvenir au prince ses missives, Léopold s'en plaint. Les diplomates savent donc que l'héritier de la couronne souhaite s'informer de la « grande politique³ ». Certes souvent à distance, le Roi continue à suivre les choses et marque parfois son inquiétude quant aux capacités de son fils. Le 14 janvier 1854, à propos d'un léger incident lors d'une réception du corps diplomatique au palais, il note : « ... Il faut aussi calmer Léo dans ces sortes de choses, il faut une grande prudence dans ces moments...⁴ » C'est d'ailleurs par le biais de Conway que viennent certaines recommandations : « Veuillez recommander à Léo prudence et discrétion

1 Duc de Brabant à la comtesse d'Hulst, 2 novembre 1851, cité dans G.-H. Dumont, *op. cit.*, p. 39.

2 A. Duchesne, « Les leçons de l'expérience de son père ont-elles entraîné Léopold II dans la voie de la colonisation? », *La Conférence de Géographie de 1876*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1976, p. 267.

3 Le 31 mars 1854, Sylvain Van de Weyer, ministre de Belgique en Grande-Bretagne, écrit au duc de Brabant : « ... Quelques jours après l'envoi de ma dernière lettre à Votre Altesse Royale, je reçus de M. Van Praet ou de M. Conway un billet portant que, depuis quelques mois, toutes les dépêches politiques étaient mises sous les yeux de VAR... Et comme, d'un autre côté, je portais à la connaissance du Roi, dans des lettres particulières, ce que j'apprenais d'une manière trop confidentielle pour en faire l'objet de dépêches officielles, j'avais tout lieu de penser que VAR était tenue régulièrement au courant... » *Ibid.*

4 APR, Papiers Conway, n° 12, doc. 485/40.



Léopold et Marie-Henriette. Un mariage politique.
© Archives du Palais royal, Bruxelles

dans ses conversations il aime un peu trop à parler. Dans une position aussi délicate que la nôtre, cette disposition au parlage (*sic*) est très dangereuse¹. » Il faut dire que, sans que l'on sache si c'est à cela que Léopold I^{er} fait allusion, c'est à la même époque que Léopold avait ni plus ni moins évoqué avec son cousin le prince Jérôme Napoléon l'idée d'étendre le territoire belge au détriment des Pays-Bas, après une guerre avec ceux-ci², mais c'est cette même année qu'il qualifie son fils, dans une lettre à Victoria, de « *little odd*³ ». De même, devant certains discours du futur Léopold II, son père parle parfois d'« enfantillages⁴ ». « Il a encore bien des choses à apprendre », dit-il à J.-B. Nothomb lors d'un voyage du duc de Brabant en Norvège en

1 APR, Papiers Conway, n° 12, doc. 485/76, 4 février 1854.

2 G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 153-155, 159, 237 et 241.

3 *Ibid.*, p. 241.

4 Lettre du 25 janvier 1860 dans APR, Papiers Conway, n° 18.

1858. Pour lui, son fils ignore « comment les choses se sont passées ici anciennement ; l'histoire moderne de l'Europe depuis 60 ans lui est passablement inconnue¹ ». Enfin, en avril 1860, alors qu'il négociait à Constantinople l'obtention de concessions de mines et de terres dans l'île de Chypre, le duc de Brabant avait emporté des objets qui appartenaient au sultan de la Porte². Le 29 avril, il emporte des pipes dont il s'était servi à Emirghian, affirmant que le sultan l'avait autorisé à les emporter, au mépris des usages de l'Orient. Léopold I^{er}, qui s'inquiète visiblement quant à la capacité de son fils à régner, lui écrit le 15 juin qu'il a gâté un voyage réussi pour « un véritable enfantillage » dont la presse s'est fait l'écho³, le *Daily Telegraph* affirmant que le duc de Brabant s'était comporté « *like an honest and simple minded young Belgian*⁴ ».

Il est toutefois acquis que le prince Léopold ne s'immisce pas dans les affaires de l'État sans en référer à son père qu'il respecte et qui est indubitablement jaloux de son autorité. Il le consulte même pour le choix de ses officiers d'ordonnance, comme des personnes à convoquer pour assister à l'accouchement de la duchesse de Brabant. Toutefois, avec le temps, son indépendance s'accroît. Même dans le domaine financier, le prince Léopold marque le souhait, dès l'âge de dix-neuf ans, de veiller personnellement à l'usage de sa fortune⁵. Mais il doit toujours demander audience à son père pour pouvoir le rencontrer. Ils correspondent plus par billets qu'oralement. Léopold I^{er} reste distant vis-à-vis de son fils, alors qu'avec une Victoria, « il avait montré qu'il était capable d'allier affection et pédagogie⁶ ». Cela ne l'empêche pas de conseiller régulièrement le prince héritier⁷ à l'égard duquel il porte, comme à sa bru, un regard parfois très dur. En 1860, il note : « Léo est un étrange caractère très vaniteux et très égoïste. Avec cela, il a quelque chose d'inquiet malgré qu'il soit

1 A. Duchesne, *op. cit.*, p. 269.

2 S. Bash (dir.), *Voyage à Constantinople. 1860*, Bruxelles, Complexe, 1997, p. 169-171.

3 G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 65.

4 S. Basch (dir.), *op. cit.*, p. 170. Le 7 juin Léopold I^{er} lui écrit : « Tu vises en général beaucoup à l'effet ; cela est permis dans certaines positions, mais souvent cela peut détruire la réputation de celui qui commence sa carrière, et exige beaucoup de tact et de réflexion. » Le lendemain il ajoute : « Tu es intelligent mais, comme tu es un peu désœuvré tu te laisses aller à une disposition de rêveur ; ton imagination te sert alors à l'occupation et tu voyais alors tous ces objets déplacés chez toi sans songer à la méchanceté des gens qui s'exerce toujours et qui peut te faire un tort réel. » *Ibid.*, p. 171.

5 G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 173.

6 B. Emerson, *op. cit.*, p. 19.

7 Voir par exemple Léopold I^{er} au duc de Brabant, 18 août 1860, cité dans O. Defrance, *op. cit.*, p. 309-310.

à côté de cela désœuvré. Je crois qu'il a quelques fois de bons mouvements, et il ne manque pas d'intelligence. De Marie [Henriette], on ne retire rien. Depuis six ans, je puis dire qu'elle m'est beaucoup plus étrangère qu'elle ne l'était alors. Les jeunes gens sont en général très égoïstes¹. »

Un mariage politique

Cette référence à Marie-Henriette nous conduit à évoquer le mariage du duc de Brabant. Il s'agit d'un choix paternel auquel Léopold s'est résigné tout en s'en montrant surpris². Les événements français de 1848 et la politique française à l'égard de la Belgique ont pu jouer dans le chef de Léopold I^{er}. Il opte pour une Autrichienne appartenant à la prestigieuse Maison des Habsbourg, Marie-Henriette, fille de l'archiduc Joseph d'Autriche et petite-fille de Marie-Thérèse. Napoléon III, dont on craignait les vues sur la Belgique, manifeste à la fois son inquiétude³ et son mécontentement à l'ambassadeur d'Autriche à Paris au cours d'un bal donné à Saint-Cloud, « voyant dans le mariage du duc de Brabant avec une archiduchesse d'Autriche une attaque indirecte contre son pouvoir, se croyant trahi, menacé, humilié, (...) »⁴. À l'inverse, la presse anglaise envisage l'union comme une nouvelle garantie de stabilité pour la dynastie belge. Il n'en va pas de même de la reine Victoria. Lorsqu'elle apprend la nouvelle, elle conseille en vain à son oncle de postposer le mariage d'au moins un an jusqu'à ce que les jeunes gens aient acquis un peu plus de maturité. Il est bien connu qu'après le mariage, elle reste plus que sceptique⁵. Mais elle n'en reste pas moins proche du duc de Brabant avec lequel elle dialogue même dans le domaine politique, tout comme le fait aussi le prince consort, Albert. Celui-ci insiste par exemple auprès de son cousin, en 1856, sur l'importance du maintien de la liberté de la presse ou, en 1857, sur la nécessité pour un Souverain belge de rester au-dessus des partis et de ne pas se montrer plus favorable au parti catholique⁶.

1 Léopold I^{er} à Charlotte, archiduchesse d'Autriche, 5 mai 1860, cité dans *ibid.*, p. 310.

2 Lettre du duc de Brabant au comte de Flandre et à la princesse Charlotte, 15 mai 1853, citée dans B. Emerson, *op. cit.*, p. 20.

3 A. de Ridder, *Le mariage du roi Léopold II. D'après des documents inédits*, Bruxelles, Dewit, 1925, p. 149.

4 A. de Ridder, *op. cit.*, p. 157-158.

5 Victoria à Léopold I^{er}, 6 et 26 décembre 1853, lettres citées dans B. Emerson, *op. cit.*, p. 23-24.

6 Voir la correspondance dans G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 56 et 63.

Il reste que pour le premier roi des Belges «le risque de tomber en mauvaises mains est immense à tous égards», et le «caractère et la tournure d'esprit de Léo n'ont déjà que trop tendance à l'entraîner dans des voies non souhaitables¹». Le mariage ne pouvait donc attendre². Les réactions de la presse belge sont plutôt favorables³. Les cérémonies de mariage se tiennent en Autriche le 10 août, et, en Belgique, le 22 du même mois. Contrairement au cas du futur roi Léopold III, le mariage arrangé ne devient pas un mariage d'amour. Au mois de novembre, Léopold écrit à propos de sa jeune épouse: «Il ne faut jamais céder au caprice de femme⁴.»

Prince au Sénat: des thèmes annonciateurs du futur règne

Dès 1830, les membres du Congrès national ont jugé utile que le prince héritier ait la possibilité de prendre part aux travaux du Sénat, dans le but de se former auprès de personnalités politiques expérimentées, et de prendre la mesure des défis qui se présentent au pays. L'article 58 (devenu 72 et révisé en 1893 dans le sens d'une extension du principe à tous les princes héritiers), stipule dès lors: «À l'âge de dix-huit ans, l'héritier présomptif du Roi est, de droit, sénateur. Il n'a voix délibérative qu'à l'âge de vingt-cinq ans⁵.» Le futur Léopold II devient le premier sénateur de droit, et le reste entre 1853 et le 16 décembre 1865. Il est et sera toujours le plus jeune sénateur de l'histoire de notre pays, ayant prêté serment le jour anniversaire de ses 18 ans, soit le 9 avril 1853. De tous les sénateurs de droit, il est aussi le plus actif, étant monté à quinze reprises à la tribune de la Haute Assemblée, sans jamais participer aux votes, ce que le futur Albert I^{er} fera. Mais ce dernier, tout en participant à vingt et une séances, ne prononcera que deux discours. Le futur Léopold III y tiendra trois discours alors que le futur Albert II fera six interventions. Il semble que le futur Léopold II écrivait ses discours lui-même, étant encouragé par Adrien Goffinet⁶. Ils étaient parfois corrigés, comme en 1861,

1 B. Emerson, *op. cit.*, p. 21.

2 *Ibid.*, p. 152.

3 Voir par exemple *L'Émancipation* des 16 et 17 août 1853.

4 Prince Léopold à Édouard Conway, Bruxelles, 18 novembre 1853, cité dans G.-H. Dumont, *op. cit.*, p. 63-64.

5 V. Laureys, «Les princes de Belgique au Sénat», in V. Laureys et M. Van den Wijngaert (dir.), *L'histoire du Sénat de Belgique de 1831 à 1995*, Bruxelles, Racine, 1999, p. 294.

6 *Ibid.*, p. 301. L'auteur cite cette lettre de Goffinet au duc de Brabant le 26 janvier 1857.



Le prince Léopold, en 1853, devient sénateur de droit à l'âge de dix-huit ans. Ses interventions au Sénat portent sur des thèmes annonciateurs de son futur règne.

© Archives du Palais royal, Bruxelles

lorsqu'il projetait de livrer l'idée de «créer des colonies qui en augmentant la richesse publique, procureront les ressources nécessaires pour exécuter dans nos villes des travaux de luxe, d'embellissement et d'assainissement», phrase qui disparaît de son projet de discours, à la demande de Jules Van Praet, secrétaire du Roi¹. Il n'en demeure pas moins que ces interventions portent sur des thèmes annonciateurs de son futur règne: extension du commerce vers les marchés extérieurs, développement de la flotte marchande, acquisition

1 G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 215.

de colonies, développement urbain des grandes villes (...). Son tout premier discours passe bien. *L'Émancipation* note: «L'initiation du prince à la vie politique, les circonstances dans lesquelles cette initiation s'est accomplie, l'accueil admirable fait à l'héritier du Trône par le Sénat, l'enthousiasme public, sont un gage précieux d'un avenir qui se présente fécond et prospère¹.» Même ton dans *Le Messenger de Gand*: «Dès ce jour, vous personnifiez la jeune Belgique que votre père a si intelligemment, si noblement préparée. C'est l'idée qui a retenti dans tous les cœurs au jour de votre patriotique anniversaire. Et voilà pourquoi toute la Belgique s'est levée spontanément pour acclamer votre bienvenue. (...) Votre majorité, c'est pour ainsi dire la nôtre².» L'entrée de Léopold au Sénat est suivie d'une série de festivités. «Le prince se montre partout. Le jour suivant eut lieu à la cathédrale Saint-Michel un Te Deum suivi d'une réception du corps diplomatique et d'un banquet au Sénat. Quatre jours plus tard, Bruxelles festoyait toujours³.»

Léopold I^{er} lui-même juge que «les mots (que le Prince) prononce» le conduisent à estimer qu'il fait preuve, dans le domaine politique, de beaucoup de jugement et de bon sens⁴. Il faut dire qu'à côté de plaintes émises à propos de son fils, ou de réprimandes qu'il lui adresse, le premier roi des Belges lui écrit régulièrement et lui dispense des conseils d'ordre politique⁵. Il lui fait parfois une très grande confiance en dévoilant sa stratégie à l'égard de membres du gouvernement, y compris quant aux raisons qui le conduiraient à accepter une démission⁶. Il lui fait même part de ses déceptions quant à la Belgique, regrettant par exemple en 1860 qu'il «n'(y) existe aucun esprit national⁷».

Le 29 décembre 1855, Léopold revient sur un de ses thèmes favoris: «Le levant offre d'excellents débouchés aux sucres, aux étoffes, aux armes, aux clous, aux verres à vitres, aux glaces, etc. Malheureusement peu d'efforts ont été tentés jusqu'ici pour nous les assurer⁸.»

1 *L'Émancipation*, 10 avril 1853, p. 1.

2 *Le Messenger de Gand*, 11 avril 1853, p. 1.

3 V. Laureys, *op. cit.*, p. 298-299.

4 A. Duchesne, *op. cit.*, p. 287; APR, Papiers Conway, n°16, cité par A. Duchesne, *op. cit.*, p. 288.

5 G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 139.

6 *Ibid.*, p. 161.

7 *Ibid.*, p. 166.

8 *Annales parlementaires. Sénat (APS)*, séance du 29 décembre 1855, p. 66. Voir aussi E. Panneels, *De diplomatieke activiteit van koning Leopold II, oprichting van de onafhankelijke Kongostaat*, Bruxelles, Sint-Aloysiushandelshogeschool, 1970.

À ses yeux, «il suffit d'oser pour réussir». Et il importe d'accroître le nombre des agents consulaires et surtout de mieux les rétribuer. Il faut multiplier les marchés, notamment pour conjurer les crises industrielles¹. Son appel à l'acquisition de colonies, en faisant notamment référence à l'exemple néerlandais – «qui voit ses fonds publics se maintenir si haut sur toutes les places de l'Europe, sa dette s'amointrir de jour en jour²», ne rencontre pas d'échos substantiels dans le monde politique ou économique belge³. Mais Léopold sait où il va. Le cas des Indes néerlandaises le fascine. Il porte attention aux échecs de son père en matière de colonies, et ses projets sont plus concrets qu'il ne peut y paraître de l'extérieur. En 1860, devant une foule compacte qui s'est pressée dans les tribunes du Sénat, à la faveur d'une discussion relative au budget des Affaires étrangères, il insiste encore sur la nécessité, pour les grandes entreprises belges, de créer des succursales à l'étranger. Il ajoute: «Je crois que le moment est venu de nous étendre au-dehors; je crois qu'il ne faut plus perdre de temps, sous peine de voir les meilleures positions, rares déjà, successivement occupées par des nations plus entreprenantes que la nôtre⁴.» Idée encore une fois bien accueillie dans la presse. À l'écoute de ce discours, *L'Indépendance belge*, par exemple, prédit «un grand règne⁵».

La dimension urbanistique est aussi présente. Dès 1856, il a vingt et un ans lorsqu'il n'hésite pas à convoquer le ministre des Travaux publics pour lui demander que le tracé de la voie ferrée Bruxelles-Louvain passe par le parc de Tervuren. En 1857, il affirme que toutes les provinces ont intérêt à relever la splendeur de la capitale qui rejaillirait sur toutes les parties du pays⁶. Trois ans plus tard, il précise: «Notre riche et artistique pays ne peut pas se laisser devancer par ses voisins. La Belgique, située au centre de l'Europe, garantie par toutes les puissances, doit faire honneur à sa position et à ses garants.

1 APS, séance du 17 février 1860, p. 55.

2 *Ibid.*, p. 60.

3 On verra aussi les pages de G. Kurgan-Van Hentenryk relatives à la doctrine et la politique d'expansion de Léopold II (*Léopold II et les groupes financiers belges en Chine. La politique royale et ses prolongements (1895-1914)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique Mémoires de la Classe des Lettres, 197, p. 69-72).

4 APS, séance du 17 février 1860, p. 58. É. Descamps, «Le duc de Brabant au Sénat de Belgique. En souvenir du cinquantième anniversaire de l'entrée au Sénat de SM Léopold II (1853-1903)», *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1903, p. 279-322.

5 *L'Indépendance belge*, 18 février 1860, p. 1.

6 APS, séance du 27 mars 1857, p. 188.

Je voudrais voir, pour ma part le cachet de notre existence libre et prospère imprimé, en quelque sorte, sur chacun de nos édifices¹.» En 1861, il note dans le même sens, en vertu d'une solide ambition : «Bruxelles, si Dieu me prête vie et me permet de demeurer à mon poste, deviendra une ville hors ligne. La principale et la plus belle agglomération de la Belgique, devenue elle-même la capitale, le centre de l'Empire belge².» Pour lui, l'embellissement des villes doit par ailleurs aller de pair avec l'accroissement du bien-être public. Il estime par exemple qu'à Gand, Liège ou Verviers, un examen approfondi doit être réalisé au sein du département de l'Intérieur et des administrations communales à propos des questions d'hygiène et de salubrité.

C'est que, déclare-t-il, «les populations ouvrières ont droit à toute notre sollicitude. Nous devons nous efforcer d'améliorer leurs logements, de leur donner de l'air et de l'espace³.»

Ce qui frappe à la lecture des Annales parlementaires, c'est que le duc de Brabant ne se contente pas de prononcer des discours, il intervient dans les débats et ne ménage pas toujours les ministres qu'il n'hésite pas à interrompre. Il qualifie parfois aussi leurs réponses d'«un peu évasive[s]⁴». Et si un ministre déclare partager ses vues, il répond : «Lorsqu'un gouvernement reconnaît qu'un but est utile, il est de son devoir de faire tous ses efforts pour l'atteindre⁵.»

Une éphémère popularité

Léopold I^{er} décède le 10 décembre 1865. Son fils prête serment le 17. Son discours devant les Chambres réunies est bien reçu. Un incident est toutefois survenu entre Léopold et ses ministres quant à la place de la Reine et des enfants royaux lors de la cérémonie d'inauguration. Le ministre de l'Intérieur, Alphonse Vandenpeereboom, rapporte à ce propos : «Le duc semble vouloir établir une grande distance entre la Reine et lui ; il veut qu'elle ne fasse pas une entrée avec lui, qu'elle ne siège pas sur un trône le jour de la prestation de serment. Quant à ce dernier point, le Conseil a fait les observations les plus pressantes. Le

1 APS, séance du 19 décembre 1860, p. 56.

2 G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 221.

3 APS, séance du 2 mai 1861, p. 196.

4 APS, 26 décembre 1856, p. 24. Voir aussi APS séance du 19 décembre 1860, p. 56-57, ou APS, séance du 22 décembre 1860, p. 89.

5 APS, 21 mars 1861.

Roi, la Reine et les enfants réunis sur le trône au sein de la Chambre serait une des circonstances les plus émouvantes de la cérémonie¹. »

Le duc de Brabant n'avait jamais été vraiment populaire. Son propre père, qui nourrissait par ailleurs quelques doutes quant à l'avenir de la Belgique, ne l'appréciait pas beaucoup. Pourtant, l'accueil de la foule, après la prestation de serment, est chaleureux. Des fleurs sont jetées sur son passage. En montant sur le trône, Léopold entend rester au-dessus des positions partisans. Au cours d'une conversation, Malou lui avait dit un jour avec insistance : « La question vitale est de changer de ministère ; il y va des plus grands intérêts du pays... » Comme le duc ne répondait rien, l'homme d'État catholique avait ajouté : « Monseigneur est muet sur cette question. » Ce qui lui a valu cette réplique : « Oui, mais je ne suis pas sourd². » « Ma mission constitutionnelle me range en dehors des luttes d'opinion, laissant au pays lui-même à décider entre elles », lance-t-il lors de son discours d'inauguration. Il ajoute qu'il ne promet à la Belgique ni un grand règne ni un grand roi, mais « un roi belge de cœur et d'âme dont la vie entière lui appartient³ ». Le *Bien public* note le 21 décembre : « La Belgique vient de se grouper autour de Léopold II dans un élan unanime d'enthousiasme et de patriotisme. » C'est donc sur un moment d'éphémère popularité du nouveau Roi que s'ouvre le règne le plus long de l'histoire de la Belgique.

Vincent Dujardin

1 Voir le témoignage d'A. Vandenpeereboom, cité dans J. Garsou, *Les débuts d'un grand règne*, I, Bruxelles, Éditions de l'Éventail, 1931, p. 22. Voir aussi B. Emerson, *op. cit.*, p. 36-39.

2 J. Garsou, *Les débuts d'un grand règne*, I, Bruxelles, 1931, p. 17, cité dans G.-H. Dumont, *op. cit.*, p. 92.

3 *Annales parlementaires. Chambres réunies*, 17 décembre 1865, p. 12.

LÉOPOLD II ET SA DOCTRINE COLONIALE : DU DUC DE BRABANT À 1885

« Léopold II et sa doctrine coloniale » – au fond, tout n'a-t-il pas été dit à ce sujet ? Au cours des cent années qui se sont écoulées depuis la mort du Roi, les grandes biographies reprennent précisément ce thème avec une régularité de métronome. Cette « doctrine » peut se définir comme un ensemble de conceptions concernant les caractéristiques fondamentales et le rôle des colonies ainsi que les possibilités d'une expansion coloniale belge outre-mer. De Louis de Licherdelve à Barbara Emerson en passant par Neal Ascherson, à peu près tous les auteurs ont reconnu la place essentielle de cette vision impérialiste du monde¹. Dans des dizaines d'études, Albert Duchesne, Émile Vandewoude et surtout Jean Stengers ont décrit et commenté la genèse de la pensée expansionniste qui conduisit aux actions concrètes du Roi en Afrique à partir des années 1876, des études qui ont déterminé jusqu'à la fin du xx^e siècle l'interprétation par les historiens des idées de Léopold². À titre d'exemple, on cite d'ordinaire l'article de

1 L. de Licherdelve, *Léopold II*, Bruxelles, Dewit, 1926 ; N. Ascherson, *The King incorporated: Leopold II in the Age of Trusts*, London, Georg Allen & Unwin, 1963 ; B. Emerson, *Leopold of the Belgians: King of Colonialism*, London, Weidenfeld and Nicolson, 1979.

2 A. Duchesne, *Le consul Blondeel en Abyssinie*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1953 ; A. Duchesne, « La pensée expansionniste du duc de Brabant, futur roi Léopold II, à travers sa correspondance avec le général Chazal, ministre de la Guerre (1859-1861) », *L'expansion belge sous Léopold I^{er} (1831-1865). Recueil d'études*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1965, p. 741-767 ; A. Duchesne, « Bibliographie des tentatives de colonisation et d'expansion belges sous le règne de Léopold I^{er} », *L'expansion belge sous Léopold I^{er} (1831-1865)...*, p. 768-807 ; A. Duchesne, « Les leçons de l'expérience de son père ont-elles entraîné Léopold II dans la voie de la colonisation ? », *La Conférence de Géographie de 1876. Recueil d'études*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1976, p. 257-301 ; A. Duchesne, « Une page inconnue des relations Belgique-Brésil. À propos du refus du comte Philippe de Flandre de se laisser entraîner au Brésil », *Bulletin des Séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, NS-NR XXIV, 1978, p. 114-150 ; A. Duchesne, « Rhodes : de la Cité des Chevaliers aux projets de Léopold II », *Bulletin des Séances de l'Académie d'Outre-Mer*, XXXIV, n° 3, 1988, p. 407-424 ; É. Vandewoude, « L'échec de la tentative de colonisation belge aux Nouvelles Hébrides (1861) », *L'expansion belge*

Stengers sur le modèle colonial hollandais à Java qui, avec son « bilan favorable », eut une influence décisive sur la pensée de Léopold¹. Mais les réactions suscitées par le livre d'Adam Hochschild, publié en 1998, ont fait évoluer l'historiographie². On s'est beaucoup penché récemment sur les implications éthiques de l'administration léopoldienne de l'État indépendant du Congo³. Du coup, l'attention s'est

sous Léopold I^{er} (1831-1865)...», p. 361-403; É. Vandewoude, «Brieven van de Hertog van Brabant aan Conway in verband met Egypte (1855)», *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, N.S., X, 1964, p. 854-876; É. Vandewoude, «La Belgique et les pays d'Outre-Mer. Une Esquisse Historique», *Guide des sources de l'histoire d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Océanie conservées en Belgique*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1972, p. 9-20, É. Vandewoude, «Belangstelling van Leopold II voor het Verre Oosten (1865-1867)», *Africa-Tervuren*, XI, n° 3-4, 1965, p. 77-83; É. Vandewoude, «Le rapport Pougin sur le Guatemala et le Costa Rica (1862)», *Archives et Bibliothèques de Belgique*, XXXVI, n° 2, 1965, p. 210-224; É. Vandewoude, «De Aardrijkskundige Conferentie (1876) vanuit het Koninklijk Paleis gezien», *La Conférence de Géographie de 1876...*, p. 719-740, J. Stengers «La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation», *La Nouvelle Clio. Revue mensuelle de la découverte historique*, I-II, n° 9, 1949-1950, p. 515-536, J. Stengers, «L'anticolonialisme libéral du xix^e siècle et son influence en Belgique», *L'expansion belge sous Léopold I^{er} (1831-1865)...*, p. 404-443; J. Stengers, *Textes inédits d'Émile Banning*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1955; J. Stengers, «Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles de 1876», *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, NS-NR XVI, 1970, p. 476-484; J. Stengers, «King Leopold's imperialism», in B. Owen et B. Sutcliffe, *Studies in the theory of imperialism*, London, Longman, 1972, p. 248-276; J. Stengers, «Léopold II entre l'Extrême-Orient et l'Afrique (1875-1876)», *La Conférence de Géographie de 1876...*, p. 303-373; J. Stengers, «La genèse d'une pensée coloniale: Léopold II et le modèle hollandais», *Tijdschrift voor Geschiedenis*, XC, 1977, p. 47-71; J. Stengers, «De uitbreiding van België: tussen droom en werkelijkheid», in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nieuw licht op Leopold I & Leopold II. Het Archief Goffinet*, Brussel, Koning Boudewijnstichting, 1997, p. 236-286.

1 J. Stengers, «La genèse d'une pensée coloniale: Léopold II et le modèle hollandais», *Tijdschrift voor Geschiedenis*, XC, 1977, p. 47-71.

2 A. Hochschild, *De geest van koning Leopold en de plundering van Congo*, Amsterdam, Meulenhoff, 1998.

3 B. Ceuppens et K. Arnaut, «De fotografie als drager van dromen en nachtmerries in de Onafhankelijke Congostaat», *Leopolds Congo, dromen en nachtmerries*. Catalogue de l'exposition, 4-29 avril 2005, Bibliothèque centrale de l'Université de Gand; M. Dumoulin, *Léopold II, un roi génocidaire?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2006; W. Geerts, *Een recht van antwoord. Blanke koning, rode rubber, zwarte dood*, Antwerpen, Berghmans Uitgevers, 2004; Ph. Maréchal, «Kritische bedenkingen bij de controverses over Leopold II en Congo in de literatuur en de media», in J.-L. Vellut (dir.), *Het geheugen van Congo. De koloniale tijd*, Tervuren – Gent, Koninklijk Museum voor Midden-Afrika – Snoeck-Ducaju & Zoon, 2005, p. 43-49; E. M'Bokolo, «Afrique centrale: le temps des massacres», M. Ferro, *Le livre noir du colonialisme. xvi^e – xxi^e siècle: de l'extermination à la repentance*, Éditions Robert Laffont, 2003, p. 577-601; M. Meeuwis, «L'activisme de la mutilation», *Forum – Bulletin de l'Association belge des Africanistes*, juillet 2005, n° 25, p. 8-12, D. Vangroenweghe, *Rood rubber. Leopold II en zijn Kongo*, Leuven, Van Halewijk, 2004 (réédition, première édition 1985), D. Vangroenweghe, *Voor rubber en ivoor. Leopold II en de ophanging van Stokes*, Uitgeverij Van Halewijk, 2005.

détournée du jeune Léopold, dont on a pensé qu'il n'y avait plus rien à en découvrir. Or le Fonds Goffinet, accessible depuis peu, prouve le contraire. Désormais, la formation progressive de la vision coloniale de Léopold II peut aussi bien se reconstituer dans un cadre plus vaste que dans un contexte plus approfondi.

Des centaines de lettres, de notes et de remarques de Léopold et de ses collaborateurs jettent un éclairage nouveau sur la genèse de sa doctrine¹. C'en est fini d'enfermer Léopold dans le cliché du penseur solitaire. La conviction que le Roi aurait engrangé ses idées coloniales dans un isolement presque total a pourtant la vie dure. Elle plonge ses racines dans l'œuvre d'Auguste Roeykens, des années 1950 et 1960. Ce religieux et historien procéda à une sorte de dissection de l'esprit de Léopold, à la recherche d'un « vrai génie² ». Depuis, si par bonheur le mythe du « génie royal » a été enterré, les historiens contemporains éprouvent toujours toutes les peines du monde à se « détacher » de la personnalité forte et charismatique que fut Léopold II. Or on dispose de faits assez nombreux pour démontrer que l'image classique de penseur solitaire ne tient pas. Il faut compléter l'ancienne interprétation de l'histoire en mettant dorénavant l'accent sur les fournisseurs d'idées, les sources d'inspiration, l'interaction et l'influence réciproque qui se sont créées entre les parties. J'essaie d'explorer de nouvelles pistes dans la thèse de doctorat intitulée *Koningen van de wereld. De aardrijkskundige beweging en de ontwikkeling van de koloniale doctrine van Leopold II* (Rois du monde. Le mouvement géographique et le développement de la doctrine coloniale de Léopold II) que

1 Pour se familiariser avec le Fonds Goffinet, voir G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II. Fonds d'Archives Goffinet*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997.

2 A. Roeykens, *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879)*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1955; A. Roeykens, *Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles (1876)*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1956; A. Roeykens, *Le dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature (1875-1876)*, Bruxelles, Académie des Sciences coloniales, 1956; A. Roeykens, *La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II. Nouvelles recherches et documents inédits (1875-1883)*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1957; A. Roeykens, *Léopold II et l'Afrique 1855-1880. Essai de synthèse et de mise au point*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1958; A. Roeykens, *L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique belge*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1963.

j'ai présentée en 2008 à l'Université de Gand¹. On en trouvera les grandes lignes dans la présente étude.

Ma thèse est qu'il existe des rapports et des interactions entre la pratique géographique dans la seconde moitié du xix^e siècle, les conceptions de l'expansion économique et de la colonisation durant la même période, et la genèse des idées personnelles de Léopold II pendant la période qui précède la constitution de l'État indépendant du Congo en 1885. Il importe d'examiner de près les relations entre le «mouvement géographique» et Léopold II. On verra que, tant au cours de la période où il est duc de Brabant qu'au cours des deux premières décennies de son règne, Léopold a effectué un parcours complexe, influencé par diverses tendances intellectuelles.

Le mouvement géographique et l'expansionnisme dans le troisième quart du xix^e siècle

Avant d'aborder le rapport qu'ils entretiennent avec Léopold, nous présenterons d'abord les concepts de «mouvement géographique» et d'«expansionnisme» dans le contexte historique du troisième quart du xix^e siècle.

Le «mouvement géographique» est l'ensemble des personnes, des publications et des projets qui peuvent être rattachés aux sociétés géographiques qui ont fleuri au xix^e siècle. Leur fonction était à la fois scientifique et sociale. Leurs membres élargissaient leur horizon au-delà de l'Europe, aux confins du monde. La première société vit le jour à Paris en 1821 mais, en l'espace de cinquante ans, le mouvement s'étendit à Berlin, Londres, Saint-Pétersbourg, New York et d'autres métropoles. La géographie se forgeait un statut scientifique. Sur le plan méthodologique, la route s'annonçait longue. En réalité, la géographie n'avait pas encore sa place dans les programmes universitaires.

Cette discipline a connu d'importants changements au cours du xix^e siècle. Dans les premières décennies, elle était encore sous la coupe des travaux scientifiques de Humboldt, qui mettait en avant l'étude des forces physiques de l'univers responsables du mode de vie de l'être humain. La géographie historique et le développement de la cartographie furent également déterminants. À l'origine des démarches

1 J. Vandersmissen, *Koningen van de wereld. De aardrijkskundige beweging en de ontwikkeling van de koloniale doctrine van Leopold II*, thèse de doctorat, Université de Gand, 2008. Ce travail est paru aux Éditions Acco, de Louvain.

géographiques se trouvaient des questions sur le pourquoi et le comment d'une présence humaine à un endroit précis, à une période déterminée ou à un moment particulier. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les centres d'intérêt des géographes se déplacèrent. Le développement de nouvelles industries et l'explosion de la production, l'impact de ces changements sur le commerce, les transports et les communications suscitérent de nouvelles réflexions sur les rapports de l'être humain avec son cadre matériel. L'ancienne approche d'une « philosophie de la terre » qui entendait percer à jour les forces originelles de la création montra rapidement ses limites. La nouvelle géographie économique se caractérise par un matérialisme puissant, un regard volontariste sur les possibilités que possède l'être humain de donner une forme au monde et de transformer les richesses de la planète en facteurs de progrès, et par l'omniprésence d'une élite capitaliste dans les rangs du nouveau mouvement géographique¹.

C'est surtout à partir des années 1860 que la Belgique subit l'influence de ces changements. Le grand virage se prend au passage des années 1860 aux années 1870 avec l'organisation du premier congrès international de géographie à Anvers, la création d'une première société de géographie par l'avocat montois Charles-Xavier Saintelette, suivie par la constitution de deux associations géographiques très prisées à Anvers et à Bruxelles : la Société royale de Géographie d'Anvers et la Société royale belge de Géographie. Le mouvement géographique belge n'était pas en reste avec, au centre de ses discussions, la géographie physique et historique. Mais l'expansionnisme économique constitua bientôt un thème capital au sein du mouvement.

1 À propos de ces développements de la géographie au XIX^e siècle, voir G. J. Martin et P. E. James, *All Possible Worlds. A history of Geographical Ideas*, New York-Chichester-Brisbane-Toronto-Singapore, John Wiley & Sons, 1993 ; A. Godlewska et N. Smith, *Geography and Empire*, Oxford-Cambridge, Blackwell, 1994 (The Institute of British Geographers. Special Publications Series), plus particulièrement les articles de M.J. Heffernan, « The Science of Empire : The French Geographical Movement and the Forms of French Imperialism, 1870-1920 », *op. cit.*, p. 92-114 et G. Sandner et M. Rossler, « Geography and Empire in Germany, 1871-1945 », *op. cit.*, p. 115-129 ; D. Lejeune, *Les sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 88-169 ; le chapitre « A "Sternly Practical" Pursuit. Geography, Race and Empire » dans l'ouvrage de D. N. Livingstone, *The Geographical Tradition. Episodes in the History of a Contested Enterprise*, Oxford-Cambridge, Blackwell, 1992, p. 216-259 ; F. Driver, *Geography Militant. Cultures of Exploration and Empire*, Oxford-Malden, Blackwell, 2001.

L'expansionnisme économique nous ramène au milieu du xix^e siècle, lorsque l'essor des industries belges créa un besoin de nouveaux débouchés pour le commerce belge, jusqu'alors limité surtout aux pays voisins. De nouveaux horizons s'ouvraient, l'Europe centrale, l'Europe de l'Est mais aussi des territoires d'outre-mer bien peuplés comme l'Amérique latine et l'Extrême-Orient. À cette époque, le libéralisme connaissait des heures de gloire en Belgique et, sur le plan politique, ce succès se traduisait dans les gouvernements par la domination des libéraux. Comme l'a montré Jean Stengers dans une étude devenue classique, ces milieux nourrissaient une aversion naturelle pour la colonisation – l'appropriation et l'exploitation de territoires d'outre-mer au profit de la « mère patrie¹ ». L'idée générale était que, pour des pays comme la Belgique, une activité commerciale intense assurée par des maisons de commerce belges, la démolition de monopoles commerciaux et la stimulation d'un véritable libre-échange constituaient des moyens très lucratifs d'assurer l'avenir de leur commerce et de leur industrie. L'exploitation des colonies coûtait cher, elles provoquaient des conflits militaires et étaient généralement mal administrées, du moins dans l'esprit des grands économistes libéraux de l'époque. Toutefois, si de véritables tentatives belges de colonisation au sens strict – comme au Guatemala ou en Afrique occidentale – avaient lieu parfois dans ces premiers temps, elles se soldaient par des bilans passablement désastreux, tant et si bien que l'envie se perdit pour la colonisation de peuplement sur une grande échelle, sous la direction ou, plus simplement, avec l'appui de l'État belge.

Mais la géographie économique belge fit entendre un autre son de cloche. Son discours était truffé d'éléments clairement expansionnistes. Elle voulait que, sur le plan économique, la Belgique acquière une position indépendante vis-à-vis des pays voisins, en particulier par rapport à la France menaçante de Napoléon III. Il importait de créer de nouveaux débouchés pour la surproduction des industries belges. Les géographes étaient partisans d'engager des relations commerciales directes avec de nouveaux partenaires lointains. Ils étaient d'avis que la politique devait opérer un changement de cap radical et s'orienter vers la formation d'une vraie flotte commerciale belge et d'une nouvelle force navale. Ils défendaient l'augmentation

1 J. Stengers «L'anticolonialisme libéral du xix^e siècle et son influence en Belgique», *L'expansion belge sous Léopold I^{er} (1831-1865)*..., p. 404-443.

du nombre de consulats, une participation belge à de grands travaux d'infrastructure, des investissements dans des lignes de bateaux à vapeur et des sociétés de chemins de fer, la promotion de l'enseignement de la géographie, l'encouragement de l'émigration dans des territoires d'outre-mer. La colonisation ne pouvait remuer les foules mais, au sein du mouvement géographique, une évolution des esprits se fit sentir vers 1875¹.

La période de transition entre la géographie impérialiste et le déploiement effectif d'une force d'outre-mer nous amène à poser de nombreuses questions relatives à l'évolution de la pensée de Léopold. Comment ses idées pouvaient-elles rejoindre celles des expansionnistes de l'époque? Comment expliquer la naissance des réseaux dont avait besoin Léopold II pour réaliser ses idées? Quelles constructions intellectuelles furent empruntées au mouvement géographique? Les entreprises du prince et ses voyages étaient-ils étroitement imbriqués? Les projets d'expansion de Léopold sont-ils liés de manière logique? À l'aide de quelles personnes ou de quelles institutions? Comment Léopold II se documentait-il? Comment intégrait-il ces informations dans sa vision du monde? Toutes ces questions sont importantes si l'on veut jeter un regard neuf sur l'évolution de la doctrine coloniale.

Léopold, le voyageur-géographe

Il apparaît que le jeune Léopold pensait et agissait comme un géographe de son temps. Sa pensée et celle de la nouvelle génération de géographes présentent des analogies : même intérêt pour les grands projets stimulant le commerce, obsession de placer des capitaux dans des entreprises de transport hautement technologiques, foi en la force de la statistique économique et l'étude approfondie des thèmes de la géographie économique. On est frappé surtout par le caractère systématique des efforts intellectuels de Léopold. Dès les années 1850-1860, il s'impose un programme d'étude de l'expansion et de la colonisation. Les années suivantes, il développe à fond sa doctrine, qu'il adapte et corrige sans relâche².

Au début, la connaissance et l'expérience engrangées personnellement par Léopold au cours de ses voyages furent essentielles.

1 J. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 51-309.

2 *Ibidem*, p. 276.

La finalité et la manière méthodique de procéder sautent aux yeux. Il concevait les voyages comme une forme d'étude systématisée. Pratiquement tout le territoire concerné par l'expansion selon les critères de l'époque fut parcouru et étudié. Aux expériences tirées de ces voyages s'ajoutait le savoir acquis en dialoguant avec des spécialistes et des experts de terrain, ou grâce à un réseau de documentation personnel et, plus tard, à un cercle d'études privé, formé de chercheurs de grande valeur.

L'étude de ces voyages dans leur interdépendance et dans leur ensemble met en évidence leur caractère instructif permanent. Léopold n'était donc pas un touriste ordinaire. Il a évidemment vu de grands monuments tels les pyramides de Gizeh ou le Taj Mahâl mais il concevait tous ses voyages comme des confrontations avec des modes d'administration, des opportunités commerciales et financières, des individus et des structures qui remplissaient une fonction de direction dans le monde politique et économique de l'époque.

Et, surtout, le prince n'était pas le seul concerné par l'aspect intellectuel de ces voyages. Il se trouva engagé dans des relations complexes avec une série de personnalités qui influençaient sa pensée, voire la modifiaient profondément : des diplomates ou des hommes d'État belges comme Eduard Blondeel van Cuelebroeck, le comte O'Sullivan de Grass et Jean-Baptiste Nothomb, des ambassadeurs de nationalité étrangère tels que Bulwer, ambassadeur britannique à Constantinople, des personnalités du monde économique, géographique et militaire comme l'entrepreneur Ferdinand de Lesseps, les gouverneurs des provinces françaises d'Afrique du Nord ou les consuls d'Alexandrie... Comme une éponge absorbe l'eau, Léopold était prêt à s'imprégner de toutes les idées utiles¹.

Décrit parfois comme un voyage de santé justifié par la jambe malade du prince ou comme un voyage de noces différé, un an après son mariage avec l'archiduchesse Marie-Henriette, le premier grand départ réalisé en 1854-1855 conduisit Léopold en Italie et dans la partie orientale de la Méditerranée². Il est plus exact de parler d'un voyage d'études et d'affaires. C'est d'ailleurs ce qu'en pense Léopold : « Je n'ai qu'un but et qu'un désir celui de m'instruire pratiquement,

1 Pour une analyse complète des voyages : *ibidem*, p. 335-377.

2 D'autres auteurs ont publié une correspondance intéressante relative à ce voyage : E.-A. Jacobs, « Le premier voyage du futur Léopold II en Orient (1854-1855) », *L'expansion belge sous Léopold I^{er} (1831-1865)*..., p. 689-718 ; É. Vandewoude, « Brieven van de Hertog van Brabant aan Conway in verband met Egypte (1855) », *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, N.S., X, 1964, p. 854-875.

de connaître le monde et ces (*sic*) habitants¹. » Il désirait nouer de bonnes relations avec le khédivé Saïd Pacha et conclure des affaires avec lui : « Il y aura peut-être moyen d'extorquer de ce prince des avantages commerciaux². » Et il réussit car il écrivit peu après : « Saïd Pacha s'étant formellement et devant témoins engagé à participer à la formation d'une compagnie à vapeur entre Alexandrie et Anvers. Je me charge de l'entreprise, le Vice-Roi sera mon plus fort actionnaire. (...)»³ Une autre lettre indique que, dans ces débuts, la déontologie n'était pas précisément au centre de ses préoccupations : « L'humanité n'est pas belle, il faut connaître ses faiblesses et les exploiter à son profit⁴. » Ses relations avec de Lesseps étaient également intéressées. À cette époque, Léopold pensait encore que la Maison royale de Belgique pouvait prétendre à sa part d'initiatives à propos du canal de Suez, ce qui en dit long sur les ambitions colossales du duc de Brabant. De Constantinople, il déclare à son père : « J'ai vu M. de Lesseps. C'est une canaille. Il a remué ciel et terre à Constantinople. Il désire que le papier ci-joint, qu'il a adressé à Lord Stratford, soit mis sous les yeux du Roi. Je conseille beaucoup de s'opposer à ces démarches, elles sont au moins inopportunes et je pense que lui usé, nous parviendrons à obtenir sa succession⁵. » Léopold comprit plus tard qu'il s'était trompé, changea son fusil d'épaule avant d'élaborer une alliance à vie avec de Lesseps.

La suite du voyage, à travers la Terre sainte et les îles de la mer Égée, poursuivait deux objectifs expansionnistes. Le premier était d'émettre une subtile « revendication historique » de l'héritage des Croisés. Léopold tenta en vain d'obtenir l'autorisation de faire remettre en état les tombeaux de Godefroi de Bouillon et de Baudouin de Constantinople dans l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem. L'Orient traversait une période agitée et l'Empire ottoman était secoué par la guerre de Crimée. Léopold et ses conseillers entrevirent des possibilités pour la Belgique et pour la dynastie de jouer un rôle dans la période d'après-guerre, et plus sûrement au cas où la domination turque

1 APR, Papiers Conway, Lettre du duc de Brabant à Conway, Trieste, 13 janvier 1855. Citée dans É. Vandewoude, *art. cit.*, p. 872-873.

2 APR, Papiers Conway. Lettre du duc de Brabant à Conway, Trieste, 27 janvier 1855. Citée dans É. Vandewoude, *art. cit.*, p. 872-873.

3 APR, Papiers Conway. Lettre du duc de Brabant à Conway, Le Caire, 15 mars 1855. Citée dans É. Vandewoude, *art. cit.*, p. 874.

4 APR, Papiers Conway, Lettre du duc de Brabant à Conway, Alexandrie, 3 février 1855. Citée dans É. Vandewoude, *art. cit.*, p. 873.

5 APR, Papiers Conway. Lettre du duc de Brabant à Conway, entre Le Caire et Alexandrie, 20 mars 1855. Citée dans É. Vandewoude, *art. cit.*, p. 875-876.

sortirait affaiblie du conflit. En concluant une alliance historique avec la région, on travaillait à la réalisation d'un autre projet, joliment décrit par un collaborateur très proche de Léopold, le comte O' Sullivan de Grass, ministre plénipotentiaire de Belgique à Vienne : « (...) il faudra mettre un roi chrétien et catholique à Constantinople. (...) Il devra jouer en Orient le rôle que la Belgique joue en Occident. La Maison de Belgique faut (*sic*) fournir un roi à Constantinople. Il y a une foule de raisons pour démontrer que de toutes les familles régnantes, la plus apte à fournir cette nouvelle Dynastie c'est la nôtre¹. » Par la suite, la relation entre l'histoire et l'expansion s'infiltrera encore plus dans la doctrine. Le second objectif de la suite du périple, lié également à la désintégration espérée de l'Empire ottoman, fut la recherche concrète d'une concession sur une île de la mer Égée qui pourrait servir de tremplin à l'avenir.

Il n'est pas étonnant que, lors du voyage suivant en 1860, Léopold ait sillonné une nouvelle fois le territoire ottoman². Dans les Balkans, il fait l'inventaire du potentiel économique, évalue les chances de survie du régime turc dans son combat avec les fronts de libération locaux et échafaude vaguement des plans en vue de créer un nouveau royaume que dirigerait son frère Philippe. Mais c'est surtout son séjour à la cour du sultan de Constantinople qui permet à Léopold de mieux comprendre la politique internationale en général et la situation de l'Orient en particulier. Il comprend alors que le fondement de l'Empire ottoman va résister. Il affine les plans qui concernent la mer Égée. Plutôt que de viser des îles entières, il préfère des terrains bien choisis sur ces îles, que l'on pourrait considérer comme des investissements peu risqués.

Le voyage que fait Léopold à la station thermale de Wildbad-Gastein au Tyrol, au printemps 1861³, fut un intermède assez insolite mais d'une grande importance pour l'évolution de sa doctrine. À l'aller, il avait vu à Ratisbonne le Walhalla, temple imposant de style dorique bâti sur l'ordre du Roi de Bavière Louis I^{er} en hommage aux héros de l'histoire des peuples germaniques. La vue de ce monument fit grande impression sur Léopold et le poussa dans la voie

1 APR, Fonds Goffinet. Archives Goffinet. Supplément 1995 (collection Pingot). Carton DP 1 – Chemise «Politique». Lettre de O'Sullivan de Grass au duc de Brabant. s. l., s. d. (1854).

2 Ses notes de voyage sont éditées et commentées dans S. Basch (éd.), *Voyage à Constantinople – 1860*, s. l., Bruxelles, Complexe, 1997, p. 176.

3 Les notes relatives à Wildbad-Gastein ont été éditées par V. Capron (éd.) *Journal du duc de Brabant*, Bruxelles, V. Capron, 1987, p. 98.

d'un patriotisme très expansionniste. Les pensées qui lui viennent immédiatement après cette visite sont éloquentes : « Ballotté entre ces pensées, ces désirs et ces rêves, je ne parviens, quoique fatigué, que difficilement à me reposer quelques instants. Comment en effet, l'homme qui songe à la grandeur de sa patrie pourrait-il oubliant sa passion en éteindre subitement la flamme. Il faut qu'un jour le drapeau belge flotte dans les cinq parties du monde. La Belgique doit devenir la capitale de l'Empire Belge qui se composera, Dieu aidant, des îles du Pacifique, de Bornéo, de quelque point de l'Afrique et de l'Amérique, et enfin de portions de la Chine et du Japon. Voilà mon but, je suis seul à le poursuivre, en surexcitant la fibre nationale, je me crée des apôtres et des soutiens. Bruxelles, si Dieu me prête vie et me permet de demeurer à mon poste, deviendra une ville en hors ligne. La principale et la plus belle agglomération de la Belgique, devenue elle-même la capitale, le centre de l'Empire Belge tel que je l'ai défini¹. » Remarquons qu'il a abandonné son rêve d'un pied-à-terre en Orient. Ce dernier, il l'a échangé contre une guirlande de colonies qui entourerait le monde. Léopold était depuis un certain temps épris d'étude et avait dévoré une littérature qui indiquait des régions de colonisation pleines de ressources.

Dans l'isolement de sa *Villa Solitude* à Wildbad-Gastein, Léopold dévore livres, journaux et revues. Son premier ouvrage – *Histoire des Girondins*, de Lamartine – lui fait voir le sort des rois impopulaires et les risques des révolutions. Dans la villa, il reçoit l'homme d'État belge Jean-Baptiste Nothomb et ils réfléchissent ensemble à longueur de journée aux diverses manières dont la dynastie pourrait assurer son avenir. C'est là que s'élaborèrent des plans sérieux, même s'ils demeurèrent sans suite, en vue de rapprocher le frère de Léopold, le comte de Flandre, et une princesse brésilienne, et de revendiquer par ce biais le Brésil, « lot colonial ». On discute très sérieusement d'un projet de concession de terrain au Costa Rica. Il est question aussi du projet en Océanie de l'« homme d'affaires » anglo-australien Joseph Charles Byrne qui s'avéra ensuite peu digne de confiance. Peu à peu, l'intérêt de Léopold se déplaça de la mer Méditerranée vers le reste du monde : le Nouveau Monde, l'Extrême-Orient et l'Océanie. Le prince s'était fait envoyer au Tyrol quantité de revues géographiques. Il y étudia la littérature consacrée à Bornéo qui s'utilisait lors

1 APR, Fonds Goffinet. Notes de voyage du duc de Brabant au cours de son voyage à Wildbad-Gastein, 1861. Voir V. Capron, *op. cit.*, p. 23-24. Édité aussi dans G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 264.

de négociations touchant le territoire. Toutes ces entreprises étaient sans exception de création récente, ce qui signifie que les idées de Léopold sur d'éventuelles exploitations de terrains – à supposer qu'il ait pu les obtenir – étaient encore assez superficielles. La doctrine était en pleine évolution¹.

Les voyages en Espagne et au Maroc en 1862 furent importants parce qu'ils permirent au prince de s'initier aux chiffres des archives coloniales espagnoles de Séville, qui confirmaient les possibilités économiques de Cuba et des Philippines. Léopold va voir le monde avec des yeux de statisticien. Plus le temps passe, plus il classe les pays, les continents, les régions selon les critères mathématiques de leurs possibilités économiques : évaluation de l'importance des richesses minérales, récoltes agricoles, coûts et profits de l'infrastructure des transports, niveau des taux d'imposition, etc. Cette approche dénote une évolution vers la « scientificité » de son étude, ce qui ne signifie pas dans mon esprit que Léopold ait élaboré une méthode fondée sur des arguments ou des théories scientifiques mais qu'il systématisait et mathématisait davantage ses recherches, qu'il ne se fiait plus aveuglément à ses intuitions. Il était loin le temps où il ne se fiait qu'au résultat aléatoire de rencontres occasionnelles. La consultation des archives de Séville par Léopold en est la preuve, mais aussi le fait qu'il se rend dans l'enclave de Ceuta et qu'à cette occasion, il étudie les retombées financières du conflit qui oppose l'Espagne et le Maroc en 1861. À ce propos, il admire la politique des Anglais. Le pouvoir marocain avait dû souscrire un emprunt à Londres sur lequel les Anglais percevaient en échange des intérêts garantis jusqu'au remboursement de l'emprunt, en l'occurrence la moitié des droits de douane perçus dans les ports marocains. L'autre moitié des droits de douane était cédée aux Espagnols. Léopold note : « Il est très remarquable de voir en Chine et au Maroc les vaincus payer ainsi le frais de l'expédition qui les a écrasés². » Il affinera ce raisonnement à propos de l'Extrême-Orient. Évidemment, le prince pense aussitôt à la possibilité d'obtenir le même résultat avec une escadre belge qui participerait peut-être à l'une des prochaines expéditions punitives menées en Chine par la France et l'Angleterre... Dans l'optique de Léopold, la guerre d'outre-mer est simplement un moyen efficace d'enrichir l'État.

1 J. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 353-360.

2 APR, Fonds Goffinet. Archives du duc de Brabant. Notes de voyage personnelles du duc de Brabant au cours de son voyage en Espagne de 1862.

La visite à l'Exposition universelle de Londres en 1862 laissa aussi des traces. En elles-mêmes, les inventions exposées ne firent pas grande impression. Elles déçurent Léopold, qui avait vu l'exposition de 1851. En revanche, il fut très marqué par sa rencontre à Londres avec James William Money, auteur de l'ouvrage *Java or How to Manage a Colony*. Money était un avocat anglais de Calcutta. Il défendait farouchement le système de cultures néerlandais, que La Haye remettait en question à cause des multiples dysfonctionnements du système du travail obligatoire, qui sera d'ailleurs finalement changé. À la base de cette réforme se trouvait la question des droits de l'Homme mais Léopold n'en avait cure. Il ne songeait qu'aux gains importants générés par le système de cultures. Ces gains sont connus sous le nom de « bilan favorable » : les dépenses de l'État néerlandais pour la colonie étaient inférieures aux profits qu'il empochait chaque année et qu'il pouvait investir dans la « métropole ». Au cours de son entrevue avec Léopold, Money souligne une fois de plus l'importance d'une ferme prise en mains de la population indigène grâce à un gouvernement colonial qui soit un instrument de progrès, de développement et de civilisation. Léopold avait exprimé des idées analogues dans une correspondance antérieure : « M. Money est persuadé qu'en Orient, il n'y a rien à faire sans pression gouvernementale. (...) La liberté donnée aux Orientaux dans les conditions présentes ne peut être que celle de la paresse engendrant toutes les misères et tous les crimes¹. » Il est remarquable que, tout au début du développement de sa doctrine, Léopold n'ait pensé déjà qu'aux biens matériels et qu'il les ait fait passer avant le sort des populations indigènes.

En 1862-1863, Léopold fait un long voyage au Maghreb et en Égypte. En Algérie, il étudie le modèle administratif français, qui ne le séduit pas. Le Nil est, une fois de plus, au centre du voyage. Le nouveau l'emporte sur l'ancien. « L'homme doit choisir. Nos facultés sont restreintes. Nous ne pouvons tout embrasser. Je jette volontiers un coup d'œil sur le passé, mais j'appartiens par goût, devoir et position au siècle présent. La culture du coton, du café, du tabac, du sucre m'intéresse plus que les hauts faits de Sésostriis ou de Ramsès. L'aspect du pays, voilà ce que je recherche. Leurs mœurs, leurs tendances, la manière de nouer avec eux des relations productives, voilà ce que

1 APR, Fonds Goffinet. Archives Adrien Goffinet. Correspondance entre A. Goffinet et le prince Léopold. Carton 1862. Lettre du prince Léopold à A. Goffinet. Séville, 24 avril 1862.

je dois connaître¹. » Devant les travaux titanesques du canal de Suez, le prince est saisi par la quantité vertigineuse de matériaux fournis et surtout par l'importance de la main-d'œuvre bon marché. Il en voit immédiatement les ressources : « En Chine, à Java on peut encore voir la pareille du tableau que je décris, mais pas en Europe. Dans l'Extrême-Orient le travail obligatoire peut faire des miracles comme ici. Si la Belgique savait et si elle voulait, elle se ferait un véritable grenier, une source de richesses inépuisable en exploitant le sol et les populations de l'Extrême-Orient qui seulement ainsi peuvent être conduites à la civilisation et au bien-être. J'avoue que ce spectacle de 10 mille travailleurs Fellahs m'a produit une très grande impression. C'est pour moi une nouvelle révélation des ressources des parties peuplées de l'Orient². » Sa façon de considérer le travail obligatoire est pour le moins froide. La main-d'œuvre n'est rien de plus, à ses yeux, qu'un facteur économique.

En 1864 et 1865, Léopold découvre à nouveau en Extrême-Orient – Ceylan, l'Inde et surtout la Chine – une quantité énorme de consommateurs et de producteurs et aussi la façon dont Anglais et Néerlandais ont mis sur pied une administration coloniale qui tourne rond et rapporte des bénéfices au gouvernement. Comme l'Empire ottoman, la Chine était un régime fragile. Le pouvoir impérial était mis à mal par les grandes puissances européennes et, si le pays venait à se disloquer, Léopold entrevoyait dans cette chute une nouvelle chance pour un projet auquel il pourrait s'associer personnellement³.

En résumé, les voyages s'apparentaient à une recherche de territoires où Léopold pouvait assouvir son goût d'entreprendre, mais il s'agissait aussi de moments où il pouvait réfléchir à l'avenir de son pays protégé mais en même temps à l'action limitée par un statut de neutralité. Cette réflexion devenait d'ailleurs de plus en plus intense. Après 1865, il n'y eut plus de grands voyages. À présent, Léopold devait faire face à ses obligations de chef de l'État. Ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre activement ses recherches chez lui. Léopold disposait d'un excellent réseau de documentation.

1 APR, Fonds Goffinet. Archives du duc de Brabant. Duc de Brabant. Relation de son voyage en Égypte 1862-1863, 1° 64d-65a.

2 *Ibidem*, 1° 71b-d.

3 Voir surtout : APR, Fonds Goffinet. Notes de voyage du prince Léopold au cours de son voyage en Extrême-Orient, 1864-1865 ; APR, Fonds Goffinet. Correspondance du Voyage en Extrême-Orient.

L'«arsenal» et les premiers développements de la doctrine

C'est surtout en constituant un «arsenal» privé – un système de documentation sur l'expansion et la colonisation – que Léopold put disposer d'un réseau d'informations complet. Pour définir ce système de documentation, il usait à dessein d'une métaphore militaire. L'arsenal était un dépôt de munitions intellectuelles destiné à servir la patrie. Léopold se réservait l'usage de ces armes : « Il serait important de classer (...) avec ordre tout ce qui se rapporte à mes projets extérieurs. Pour qu'un arsenal soit bon, il doit être commode et disposé de façon à ce que les munitions en sortent et y entrent facilement. Le dépôt dont je vous parle sera l'arsenal indispensable comme auxiliaire de mes pensées¹. »

C'est le cercle de ses collaborateurs personnels qui constitue l'«arsenal²». Nommé secrétaire du duc de Brabant en 1853, Adrien Goffinet était la cheville ouvrière de l'administration et de l'organisation de l'«arsenal». Presque aussitôt après avoir atteint sa majorité, le prince donna des instructions à Goffinet sur la conservation de ses publications et de sa documentation. Léopold avait pris l'habitude d'entourer des passages de quotidiens belges, surtout, mais aussi de journaux anglais comme *The Times*, pour que son secrétaire les découpe et les conserve dans des albums. Bientôt le prince en personne le chargea d'acheter des livres, notamment pour préparer ses voyages. Plus d'une fois Léopold demanda à Goffinet de dresser des listes de titres intéressants pour étudier un thème ou un domaine qui le passionnait à ce moment-là. Léopold se mit à réunir et à synthétiser plus systématiquement des publications relatives aux modèles de colonisation. En 1857, Goffinet remit au prince un premier inventaire commenté d'ouvrages traitant des colonies néerlandaises. Léopold achetait chez les libraires des ouvrages sur la colonisation et il en empruntait parfois à la bibliothèque de son père. Au cours de l'année 1861, Léopold systématisa davantage ses recherches de documentation. Ses préférences se portèrent alors sur trois sortes de publications : les almanachs et les statistiques officiels, les budgets officiels des colonies, les tableaux des tarifs coloniaux. Ce matériel permit de chiffrer le potentiel des colonies. Vers cette époque, Léopold décida

1 APR, Fonds Goffinet. Archives Adrien Goffinet. Correspondance entre A. Goffinet et le prince Léopold. Chemise 1861. Lettre du prince Léopold à A. Goffinet. s. l., 28 janvier 1861.

2 Pour une bibliographie détaillée des sources et travaux relatifs à l'arsenal, voir J. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 379-440.

de constituer une bibliothèque spécialisée réunissant des ouvrages sur la Chine, le Japon et les colonies des puissances occidentales. Il voulut que cette collection soit conservée dans un meuble particulier avec des publications sur l'embellissement urbain, la finance et l'immobilier – ses trois autres dadas¹.

Dans les années 1860 surtout, l'«arsenal» fut pris en charge par un vrai bureau d'études. Le rouage le plus important de ce service fut Alexis Brialmont, un militaire plein d'avenir qui allait devenir l'un des stratèges les plus éminents de son temps. Brialmont et Léopold partageaient la conviction qu'il fallait s'attacher à assurer une communication solidement étayée avec le grand public pour démontrer l'utilité et la nécessité des colonies. On envisagea de faire intervenir la presse, on songea aussi à un livre. Mesures destinées à compléter les discours du duc de Brabant au Sénat. Pour Léopold, Brialmont fouilla des bibliothèques et dressa des listes d'acquisitions. Il abonna le prince à des revues géographiques et coloniales et créa des classeurs de documentation. L'afflux d'informations obligea Goffinet à revoir régulièrement leur ordonnance.

Les recherches personnelles du prince nécessitaient tout ce matériel. Léopold en tirait des notes plus ou moins longues où il répartissait des pensées isolées sur les colonies. Il apportait sans cesse des corrections à ces notes, le plus souvent après avoir lu l'un ou l'autre ouvrage important. Si la lecture lui pesait trop, Léopold transférait tout le matériel dans le bureau de Brialmont, qui était chargé d'en faire des résumés. Fin décembre 1861, Brialmont se vit offrir un bureau rue de l'Orangerie à Bruxelles. De là, il s'entretenait par l'intermédiaire de Goffinet avec Léopold à propos de toutes sortes d'éléments concrets qui seraient incorporés à ses écrits. Pendant ce temps, un nouveau collaborateur, l'historien Ernest Van Bruyssel, se chargeait d'adaptations et de traductions, notamment du livre de Money et des publications sur les colonies néerlandaises. Robinson, le consul de Belgique à Londres, fut intégré au réseau et fournit du matériel et des livres en provenance de Grande-Bretagne. À son retour d'Égypte en 1863, Léopold associe étroitement Jules Lejeune, un jeune avocat bruxellois, à ses travaux documentaires. Lejeune collabore

1 Certaines précisions concernant l'arsenal étaient déjà connues grâce à des lettres publiées dans P. Crokaert, *Brialmont. Éloges et Mémoires*, Bruxelles, Lesigne, 1925 et aussi dans L. Le Fèvre de Vivy, *Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold duc de Brabant*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1955.

aux schémas successifs du livre du prince qui ne paraîtra jamais, et dispense des conseils juridiques pour de nombreux projets concrets, par exemple au Costa Rica. Un avocat montois, Charles-Xavier Sainctelette, futur fondateur de la première Société belge de Géographie, est associé aussi aux travaux de documentation. Il entretenait d'excellentes relations avec les entreprises. Le prince veillait presque toujours à ce que les remaniements de textes d'un collaborateur soient revus par un autre. Son équipe était relativement restreinte mais il s'efforça toujours de l'étendre.

L'équipe de documentalistes tenta d'influencer l'opinion publique en présentant l'expansion sous un jour positif. Il faut dire que le gouvernement libéral se montrait intraitable sur cette question. Chaque membre du bureau fit intervenir ses propres réseaux. On essaya de rédiger une publication où serait formulée avec concision l'idée du prince que les colonies constitueraient pour la Belgique le couronnement indispensable de l'œuvre de 1830. À ce stade, la littérature géographique et économique joua un rôle extrêmement important. L'ouvrage de Money déjà cité, *Java or How to Manage a Colony*, fut essentiel. Par ailleurs, on rassembla aussi des idées puisées dans des manuels coloniaux, dans des récits de voyage ou des revues géographiques, dans des rapports de consuls et de diplomates sur les modèles de colonisation anglais, français et hollandais, dans des documentations privées et des coupures de journaux.

La formation de la doctrine se fit en plusieurs étapes, de nouveaux éléments s'ajoutant chaque fois : liens entre la défense belge et une future expansion belge outre-mer, justification de la violence aux fins d'obtenir des positions commerciales avantageuses, plaidoyers en faveur de l'analyse statistique, études sur l'utilité des colonies pénitentiaires, critiques des thèses économiques de l'École de Manchester, schémas de géographie historique, notamment sur les compagnies commerciales privilégiées du ^{xvii}^e et du ^{xviii}^e siècle qui furent considérées un moment comme le modèle éventuel d'initiatives personnelles. Ces informations aboutirent à des schémas synthétiques qui n'arrivèrent jamais à terme.

L'évolution de la doctrine en direction de l'Afrique

L'accession au trône en 1865 fut un tournant dans la genèse de la doctrine. Le cercle d'études se disloqua. Ses membres relativement jeunes durent faire face à des obligations professionnelles plus nombreuses qui leur laissaient moins de temps pour Léopold. Fort de son nouveau pouvoir, le Roi ne tarda pas à s'adjoindre de nouveaux documentalistes. Son pion principal fut cette fois un jeune diplomate historien, Émile de Borchgrave, un spécialiste en géographie historique qui publiait des ouvrages sur la diaspora flamande au Moyen Âge. Tout au début de sa carrière, un poste à La Haye le mit en contact avec des informateurs néerlandais haut placés. S'appuyant sur une documentation détaillée, Émile de Borchgrave et la connexion néerlandaise confirmèrent les idées répandues sur l'idéal léopoldien du « bilan favorable ». Le baron Auguste Lambermont et Émile Banning, personnages clés du ministère des Affaires étrangères, furent de plus en plus sollicités.

Les idées de Léopold prirent peu à peu un tour pratique. Il mit l'accent sur les conditions financières d'un projet expansionniste. Il se tourna vers les modèles asiatiques : Indes néerlandaises, Indes britanniques, Philippines. Les anciennes formes de colonialisme perdirent tout crédit. Il faut souligner que Léopold privilégiait les formules excluant toute intervention de l'État. Déçu par les réactions de ses compatriotes, en particulier par celles du gouvernement, il avait compris qu'il devrait choisir une nouvelle voie, éloignée si possible de la politique belge. Il imaginait un monde parcouru de grandes voies commerciales (menant, par exemple, aux innombrables consommateurs de Chine) et de petites bases opérationnelles (l'île de Formose, par exemple) d'où il serait facile de contrôler les courants commerciaux. Il concevait désormais une société universelle ou internationale que l'on pouvait charger de l'exploitation d'entités géographiques ou de concessions, petites de préférence, une partie de la Chine, par exemple, ou le Tonkin, la Nouvelle-Guinée, Bornéo ou les Philippines. La Belgique en resterait le centre de commandement mais sans intervention de l'État. Cette vision se fondait sur le principe que les capitaux doivent trouver l'endroit idéal pour prospérer.

L'étude de la construction systématique de la doctrine coloniale et de ses sources d'inspiration géographique permet de considérer d'un autre œil les réalisations d'Afrique¹. Il faut examiner le changement de cap opéré par Léopold au profit de l'Afrique en 1875 dans le contexte plus large des initiatives personnelles du Roi en Asie. De son point de vue, les grands fleuves d'Afrique centrale étaient comparables aux grandes voies commerciales qu'il avait envisagées en Chine. Les stations « scientifiques » étaient des bases opérationnelles comme il en avait imaginé par dizaines dans d'autres coins de la terre. Et si Léopold n'avait d'yeux désormais que pour le continent africain, c'est surtout parce que le mouvement géographique avait déployé une grande activité pour en abreuver les médias et accaparer ainsi l'attention de Léopold.

C'est la période où Léopold II tire pleinement profit du mouvement géographique. On y observe les mêmes modèles de collecte d'informations qu'au cours des années 1860, avec le désir de rassembler les documents et les témoignages, de contacter les acteurs sur le terrain. À partir du milieu des années 1870, ce sont surtout les sociétés géographiques qui jouent le rôle d'informateurs, en particulier la *Royal Geographical Society* qui, en relatant les nouvelles des péripéties de Cameron en Afrique, offrait à Léopold des informations de première main sur la situation complexe du territoire africain. Cessant d'intégrer ses informations dans des textes théoriques, Léopold en fit une utilisation stratégique pour mener à bien son projet d'outre-mer. On refit appel aux anciens documentalistes. Banning et Lambermont fournirent un travail de recherche considérable pour la Conférence géographique internationale. En 1875, Émile de Borchgrave présenta un rapport sur le Congrès géographique de Paris qui mettait une fois de plus la colonisation à l'ordre du jour et où des explorateurs comme de Brazza adoptaient un profil de plus en plus nationaliste. La diplomatie belge fut aussi mise à contribution et fournit des renseignements actualisés sur les possibilités pratiques qui se présentaient. Sur ce point, Solvyns à Londres et Beyens à Paris se montrèrent les plus entreprenants.

1 Pour une étude plus vaste de ce changement de cap vers l'Afrique et l'interaction avec le mouvement géographique, voir J. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 441-482.

Vint enfin la période de transition, le stade où la doctrine coloniale s'effaça devant la pratique coloniale. Après la collecte classique des informations, Léopold se mit à utiliser et même à manipuler le mouvement géographique afin de réaliser complètement des rêves expansionnistes longtemps caressés. À cet égard, la Conférence géographique internationale constitua un sommet puisque l'élite de la géographie européenne se trouva complètement soumise aux projets personnels du Roi. Ce ne fut possible que parce que Léopold, avec l'aide de ses collaborateurs et grâce à des entretiens particuliers, avait réalisé une étude approfondie des sujets qui passionnaient alors le mouvement géographique ; parce qu'il avait appris à connaître les processus de pensée et d'action issus des sociétés ; parce qu'il était au courant des mécanismes financiers de l'exploration ; qu'il connaissait bien la « mission civilisatrice » telle qu'elle se pratiquait à l'instar de Livingstone dans le monde géographique anglo-saxon et qu'il avait déjà utilisé cette connaissance pour organiser une réunion soigneusement orchestrée, entourée sans doute d'une aura scientifique mais dont la portée, aux yeux du Roi, était avant tout politique. Mais par la suite également, dans les comités nationaux de l'Association internationale africaine, Léopold II usa habilement de ses contacts dans le monde géographique. Il renoua parfois avec des relations établies vingt ans plus tôt, comme Ferdinand de Lesseps.

Au cours de cette phase d'exécution, les sociétés géographiques devinrent en Belgique des instruments de propagande pour les entreprises de Léopold II. Elles procédaient de différentes façons. Elles tentèrent d'orienter l'opinion des élites belges par le biais de publications. L'introduction de l'Afrique se fit par le public cultivé. Les sociétés insistèrent sur le rôle humanitaire des Européens vis-à-vis des populations locales. Leur géographie historique justifia le combat mené contre ce qu'elles appelaient l'« esclavage arabe ». Elles stimulèrent le processus d'apologie de l'explorateur et furent les piliers de la lutte politique contre la France et le Portugal dans les années 1880. Et surtout elles sympathisèrent avec la formule « internationale » et « neutre » de Léopold qui, à l'approche de la Conférence de Berlin de 1885, fut mise en avant avec une insistance croissante et prit forme sur le plan du contenu grâce aux têtes pensantes proches du Roi, notamment Émile de Laveleye, spécialiste en économie politique.

En une trentaine d'années, la doctrine coloniale avait changé plus d'une fois. Le « projet belge » était devenu avant tout un « projet personnel » sous une apparence internationale. Léopold avait

régulièrement adapté sa pensée aux circonstances. En fin de compte, il était parvenu à ses fins au cœur de l'Afrique. Après 1885, en Belgique, de nouveaux cadres se formèrent qui acquéraient des connaissances théoriques et une expérience pratique en Afrique, la transformaient et l'ajoutaient à leur canon scientifique personnel, à nouveau exporté en Afrique. Citons à titre d'exemple l'Institut cartographique militaire, le Jardin national botanique, le Musée du Congo, la Société d'Études coloniales et l'École coloniale. Ces institutions furent aussi en interactions fréquentes avec Léopold, dont elles influencèrent la vision de l'avenir du Congo. Après la Conférence de Berlin, il ne resta plus grand-chose des concepts originels dans la doctrine coloniale. Pour Léopold, elle avait été un instrument remarquable, non un objectif en soi. Les défis que lançait l'administration du Congo poussèrent Léopold à penser et à agir de manière très différente...

Jan Vandersmissen

LÉOPOLD II, UN ROI DÉTERMINÉ FACE À LA GUERRE FRANCO- ALLEMANDE DE 1870

La guerre franco-allemande fut relativement courte, du 19 juillet 1870 au 10 mai 1871, et elle passe aujourd'hui, comme le disait son historien François Roth¹, pour une guerre oubliée, masquée par le voile sanglant des deux conflits mondiaux du xx^e siècle.

C'est en tout cas la perspective apparente qui se dégage d'une brève réflexion sur cette guerre, car les contemporains et la génération suivante sont loin de l'avoir appréciée comme une brève parenthèse qui ne méritait pas l'entretien d'un souvenir et des leçons à tirer. Jusqu'à 1914, soit pendant plus de quarante ans, elle fut la guerre de référence de la fin du xix^e siècle, et pour la Belgique, le seul conflit à portée de main, à un jet de pierre de sa frontière, pendant près de quatre-vingts ans.

Pour les Français, «l'année terrible» que fut 1870 allait profondément marquer les esprits, comme le territoire national, avec la perte de l'Alsace-Lorraine. Pour l'Allemagne, cette guerre fut un événement fondateur, puisqu'elle consacra l'unité allemande initiée par la Prusse et le triomphe de la politique de Bismarck. L'on assiste à l'établissement du Reich dont les origines et les développements ne cesseront plus de hanter les historiens allemands.

Plus largement, c'est la paix à l'échelle européenne qui fut mise à l'épreuve, et sans doute que le pivot d'un basculement dans une perspective aussi dramatique était justement le sort que les belligérants réserveraient à la Belgique au fil de la progression des affrontements. Sous l'œil attentif de l'Angleterre, sans laquelle rien de se faisait – ou ne se défaisait – en Europe, le déroulement des événements à nos portes était susceptible de déclencher un incendie aux conséquences difficilement calculables.

1 F. Roth, *La Guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990.

Il reviendrait au roi Léopold II d'être aux premières loges pour affronter les dangers de cette situation inédite.

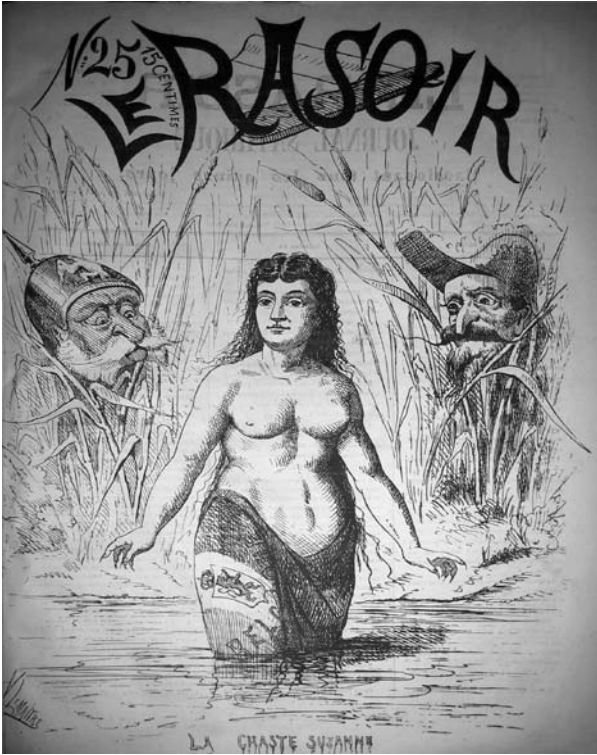
Danger de guerre et repositionnement politique

La guerre franco-allemande de 1870-1871¹ eut de multiples implications pour les Belges. Dans le cadre de notre contribution, nous soulignerons le rôle décisif de Léopold II dans la sauvegarde de la paix, et la préservation de notre indépendance. En guise de préalable, rappelons que la reconnaissance internationale de la Belgique, née de la Révolution belge de 1830-31, ne fut possible aux yeux des puissances européennes que dans la mesure où la neutralité du nouvel État devait être « *perpétuelle, armée et garantie* ». C'était la seule perspective susceptible de ne pas remettre en question l'ordre européen issu du Congrès de Vienne de 1814-1815. La neutralité belge est donc l'un des éléments constitutifs de l'indépendance de la Belgique. En 1839, le Traité des XXIV articles précisait que l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie étaient les garants de la neutralité belge. En 1840, à l'ouverture de la session législative au Parlement, le roi Léopold I^{er} soulignait que « la neutralité, nous ne pouvons trop nous en convaincre est la véritable base de notre politique ; la maintenir sincère, loyale et forte doit être notre but constant ».

Jusqu'en 1870, les traités avaient été respectés. En serait-il encore de même à l'heure de la guerre entre les deux grandes pays jouxtant sa frontière ? Les relations avec ces deux voisins n'avaient pas toujours été simples, la Belgique conservant ce statut de proie possible dans une Europe des puissances où les équilibres étaient instables. Le Second Empire a toujours inquiété les Belges, et Napoléon III a été suspect à maintes reprises de vouloir annexer la Belgique. Mais la Prusse n'était pas en reste. Après la bataille de Sadowa en 1866, le danger s'est précisé, car ce désir de Napoléon III pouvait apparaître comme une compensation au renforcement de la puissance prussienne. Dans ce contexte, Bismarck aurait consenti à ce rééquilibrage des forces. La Belgique avait peur de l'existence d'un accord secret entre les deux grandes puissances dont elle ferait les frais. Cette crainte était le moteur

1 Voir F. Roth, *op. cit.* ; S. Audoin-Rouzeau, *1870, la France dans la guerre*, Paris, A. Colin, 1989 ; J.-J. Lecaillon, *Les Français et la guerre de 1870*, Paris, Giovanangeli, 2004 ; L. Van Neck, *1870-71 illustré. Campagne franco-allemande spécialement au point de vue de la Belgique*, Bruxelles, 1907 ; M. Huisman, « Juillet 1870 », dans *Le Flambeau*, janvier 1932, n° 1, 15^e année, p. 21-34.

de sa diplomatie. Léopold II, le 10 septembre 1866, avait écrit à sa cousine la reine Victoria: «Quant à Bismarck, nous savons positivement qu'il nous offre continuellement à la France¹.» Le 14 janvier 1867 Bismarck écrivit une lettre au comte de Bernstorff qui indiquait qu'en cas de nécessité, il faudrait accepter certaines exigences françaises, dont celles qui auraient pu porter sur le territoire belge.



Suzanne (la Belgique) entourée de voyeurs (l'Allemagne et la France), *Le Rasoir*, 14 août 1870

Par ailleurs, la vie politique belge est alors rythmée par le bipartisme, les catholiques et les libéraux gouvernant en alternance en fonction des aléas électoraux, et les élections législatives du 14 juin 1870 vont conduire, non sans difficulté, à la constitution d'un gouvernement catholique homogène, dirigé par Jules-Joseph d'Anethan,

¹ G. Earle Buckle (éd.), *The Letters of Queen Victoria*, vol. 1, Londres, deuxième série, John Murray, 1926, p. 367.

avocat bruxellois de soixante-trois ans, qui est aussi ministre des Affaires étrangères. Les catholiques sont majoritairement hostiles à un renforcement du budget de l'armée, contrairement au roi Léopold II qui est soucieux de consolider la défense militaire de la Belgique¹. Le débat était encore en cours à la fin du printemps 1870. Au demeurant, au niveau des forces politiques dominantes, le courant antimilitariste belge ne suivait pas nécessairement les lignes de fractures idéologiques traditionnelles catholiques et libérales.

La crise politique intérieure continua de couver pendant l'été 1870. Si le *Moniteur* du 2 juillet présenta le nouveau ministère, conduit par d'Anethan, ministre des Affaires étrangères cité plus haut, les Chambres furent dissoutes le 8 juillet, et des élections prévues le 2 août. Cette dissolution inquiéta un moment l'opinion, compte tenu de la situation internationale mais le cabinet d'Anethan tenait à assumer les responsabilités qui lui avaient été confiées, qui furent prolongées.

La droite antimilitariste mit une sourdine à ses exigences face à la crise internationale. Le ministre de la Justice Prosper Cornesse, qui représentait cette tendance dans le gouvernement, exprima le 23 juillet des propos révélateurs reproduits dans le *Journal de Bruxelles*: «J'ai mis comme condition de mon entrée dans le cabinet l'examen, à nouveau, de notre état militaire et de toutes les réductions dont il peut être susceptible. Depuis, les événements ont marché. Aujourd'hui que le canon va gronder sur nos frontières, il ne peut être question pour la Belgique de songer à affaiblir les moyens de garantir efficacement sa neutralité et de défendre son indépendance. Le patriotisme belge jetterait l'anathème à celui qui oserait mettre en avant l'idée de porter la main sur notre établissement militaire.» Bref, l'un des effets de la perspective de guerre fut de raffermir les forces politiques libérales et catholiques autour du Roi avec la volonté de préserver les intérêts supérieurs du pays.

Le 3 juillet 1870, le prince Léopold de Hohenzollern, cousin du Roi de Prusse, avait manifesté son intention de prétendre au trône d'Espagne qui était vacant. La réaction négative du duc de Gramont, ministre français des Affaires étrangères, fut immédiate, craignant un encerclement de la France. Or la sœur du prince Léopold, Marie,

1 N. Lubelski-Bernard, «Léopold II et la défense de la Belgique», in *Actes du colloque d'Histoire militaire belge (1830-1980)-Bruxelles 26-28 mars 1980*, Bruxelles, 1981, Centre d'histoire militaire, Travaux, 16, p. 217-228. C. Terlinden, «Le rôle des Rois des Belges dans la défense nationale», *Revue internationale d'Histoire militaire*, 1959, n°20, p. 574-590.

était l'épouse du comte de Flandre, frère de Léopold II. Une campagne de presse savamment orchestrée en France stigmatisa un rôle hypothétique du roi des Belges dans cette affaire. Les journalistes s'en donnèrent à cœur joie, ils tenaient l'affaire de l'été. Les démentis argumentés se succédèrent et la polémique s'éteignit enfin, mais elle était révélatrice des tensions en cours¹.

Si un pays neutre veut la paix, qu'il prépare la guerre

La Belgique se retrouve coincée entre deux molosses prêts à mordre. Or, comme nous l'avons dit, la neutralité belge est intimement liée à l'indépendance de la Belgique depuis sa création. C'est donc non seulement la paix mais la survie de la Belgique qui est en jeu, situation qui explique l'extrême attention de Léopold II et du gouvernement belge², et la rapidité de la mobilisation de l'armée belge dès avant la déclaration de guerre officielle le 19 juillet.

À Paris, début juillet, le duc de Gramont était en contact avec le baron Eugène Beyens, ambassadeur belge en France, pour lui exposer la position française. Si la guerre éclate, il n'est stratégiquement pas nécessaire pour la France d'envahir la Belgique. Ce qui à ce moment-là est sincère, puisque l'offensive éclair que doit mener la France, confiante dans sa victoire à venir, pour pénétrer en Allemagne est prévue dans une autre direction. Mais le duc de Gramont veut aussi avoir l'assurance que les Prussiens, eux, ne passeront pas par la Belgique après le déclenchement des hostilités pour briser l'armée française dans un mouvement tournant, donc que la Belgique possède des capacités militaires suffisantes et la volonté le cas échéant de faire front contre l'armée prussienne. En somme, la Belgique a-t-elle les armes suffisamment affûtées pour décourager les Prussiens d'y goûter?

Eugène Beyens fut aussi clair que le ministre français, en répondant que non seulement la Belgique avait l'intention de rester neutre mais qu'elle en avait les moyens. Et immédiatement après

1 Sur la presse belge pendant cette période, voir J. Lory, *Panorama de la presse belge en 1870-1871*, Bruxelles – Louvain, Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, cahiers 32, 1963.

2 É. Banning, *Les origines et les phases de la neutralité belge* (publié par A. De Ridder), Bruxelles, Libr. Albert Dewit, 1927. Voir aussi G. Baguenault de Puchesse, «La neutralité belge pendant la guerre franco-allemande (1870-1871)», *Revue d'histoire diplomatique*, XVI, fasc. 1, 1902, p. 92-102, et É. Descamps, *La neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique*, Bruxelles, Veuve F. Larcier, 1902.

l'entretien, le baron Beyens écrivit le 8 juillet au ministre d'Anethan pour lui rapporter ses propos : « Nous voulons défendre notre stricte neutralité loyalement et énergiquement contre qui tenterait de la violer et nous avons la confiance de le pouvoir – notre attitude l'a toujours indiqué¹. » Le 10 juillet, les Affaires étrangères belges confirmaient officiellement la prise de position du baron Beyens. Par ailleurs, Napoléon III allait bientôt écrire à Léopold II pour réaffirmer le respect de la neutralité belge par la France. De ce côté-là, la situation semblait favorablement verrouillée.

Mais il fallait évidemment que la diplomatie belge à l'égard de la France reste en phase avec celle à l'égard de la Prusse. L'homme clé de la Belgique à Berlin, c'est le baron Nothomb, informé en temps réel par Léopold II des contacts entre Beyens et le duc de Gramont. La position à adopter fut de ne pas montrer de crainte à l'égard de la Prusse, et Nothomb n'eut pas de mal à s'exécuter car c'était sa conviction personnelle. Il l'écrivit à son ministre des Affaires étrangères le 11 juillet : en cas de guerre, les Prussiens ne franchiront pas la frontière belge².

Les assurances franco-prussiennes à l'égard de la Belgique sont-elles trop belles pour être vraiment sincères et définitives ? Quelques jours et quelques échanges de vue dans l'atmosphère de confortables cabinets sont-ils suffisants pour épargner une guerre à la Belgique ? Lucide, Léopold II n'en est pas convaincu. Il faut que la France et la Prusse le réaffirment solennellement dans un traité de circonstances, ou du moins dans une déclaration formelle, qui ne pourra pas être rompue. Mais comment demander cette déclaration, sans irriter l'une ou l'autre puissance et lui donner un argument en faveur d'une méfiance à l'égard de la Belgique, peut-être bien utile par la suite au cas où il deviendrait rentable de se fâcher avec les Belges ?

La situation se dégradant d'heure en heure, il faut répondre très rapidement à cette question. Alors Léopold II va se tourner vers un partenaire sur qui il peut compter, un pays ami depuis les débuts de la Belgique, un ferme garant de son indépendance, parce que celle-ci recoupe ses intérêts vitaux et séculaires : l'Angleterre.

1 AE, Correspondance politique, Guerre de 1870-71, Questions spéciales, Neutralité, I, doc. n°2.

2 *Idem*, doc. n°3.



Léopold II, un jeune roi face au danger de guerre.
Cabinet des Estampes, Bibliothèque royale Albert I^{er}, Bruxelles

Le 13 juillet, Léopold II écrit à sa cousine la reine Victoria¹ pour évoquer ce texte salvateur attendu : « Cette déclaration, c'est l'Angleterre seule qui me paraît pouvoir la proposer et l'obtenir comme prix de sa propre neutralité. » Léopold II noue habilement la destinée de l'Angleterre à celle de la Belgique, tout en rappelant que celle-ci doit tenir son rang, car il est « de l'honneur et de la sécurité de la Belgique de se mettre en mesure de faire respecter sa neutralité². » Mais si l'Angleterre entre en scène, la tension internationale n'en deviendra *de facto* que plus épineuse.

Cette lettre de Léopold II à Victoria a été précédée la veille par une initiative diplomatique belge à Londres, où la Belgique est représentée par le baron Napoléon Beaulieu, qui rencontra le 12 juillet le secrétaire au *Foreign Office*, Lord Granville. Ils discutèrent de l'appui, notamment militaire, que l'Angleterre pourrait réserver à la Belgique et du bon moment à choisir pour mobiliser ses troupes et prouver sa capacité défensive.

Même si on attendait toujours cette déclaration formelle de la France comme de la Prusse, au point où nous en sommes, exactement à la mi-juillet, la position de Léopold II n'est pas mauvaise, la Prusse et la France ne sont pas *a priori* hostiles à la Belgique, l'Angleterre est sollicitée, le Souverain belge peut compter sur une belle brochette de diplomates, Beyens à Paris, Nothomb à Berlin et Beaulieu à Londres, qui ne sont pas nés de la dernière pluie. De plus, Léopold II est pleinement impliqué dans cette affaire par les combinaisons familiales des dynasties régnantes européennes, par son rôle de chef de l'État et de chef des armées, dans un pays où, rappelons-le, la fonction de Premier ministre n'existe pas encore ; et le chef du gouvernement, le baron d'Anethan, qu'il a choisi pour composer le nouveau cabinet, est aussi son ministre des Affaires étrangères. Par ailleurs, libéraux et catholiques sont prêts à mettre une sourdine à leurs divisions, en particulier sur la question militaire, quand la situation internationale met en péril les intérêts vitaux de la Belgique. Bref, jusqu'ici, après seulement une dizaine de jours de crise, la marge de manœuvre de Léopold II, pour étroite qu'elle soit, est réelle et consolidée, et le Roi reste en prise avec la réalité des événements qui peuvent s'accélérer. Mais il était temps, car nous sommes à la mi-juillet, et la situation

1 Rappelons que Léopold II était le cousin germain de la reine Victoria.

2 G. Earle Buckle (éd.), *op. cit.*, p. 27. Voir aussi R. Demoulin, « Documents inédits sur la crise internationale de 1870 », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, CXXII, 1957, p. 127-238.

internationale va subitement s'aggraver, de manière irrévocable. Le 15 juillet, à Paris, le Corps législatif vote les crédits de guerre. Les dés sont jetés. Léopold II convoque immédiatement par télégramme un Conseil de la Couronne rassemblant les membres du gouvernement et les ministres d'État: «Le Roi, vu la gravité des circonstances et après avoir pris avis du Conseil prie les ministres d'État de se rendre sur-le-champ auprès de Lui.»

Face à l'imminence de la guerre, l'agitation devant les banques des épargnants venus retirer leurs avoirs est sans doute l'un des premiers signes tangibles de manifestations de l'opinion belge, à la lumière de sa presse. Par ailleurs, l'Internationale socialiste profitera de la situation pour organiser dans les villes ouvrières du pays des meetings, dont le succès populaire est très mitigé, pour dénoncer l'hydre de la guerre dévoreuse des peuples et par la même occasion la voracité du capitalisme qui en est responsable.

Mettre l'armée belge aux abois

Léopold II prend ses responsabilités, il est à même d'anticiper les événements proches, il est conscient du processus inéluctable qui est enclenché et lucide face au scénario de guerre qui s'impose¹. Dès le 11 juillet, le ministre de la Guerre, par lettre à toutes les autorités militaires, avait fait savoir que, compte tenu «des événements politiques qui pourraient surgir, j'ai décidé que tous les officiers qui se trouvent actuellement en congé, pour tous autres motifs que pour motifs de santé, rejoindront immédiatement leurs garnisons respectives.» Le lendemain, un détachement de vingt-trois hommes du génie en provenance d'Anvers arriva à Verviers. Sa mission était de se rendre à Dolhain «qui va être occupé, dit-on, par une grande quantité de troupes. L'ordre a été donné de commencer les travaux nécessaires pour empêcher le passage des troupes prussiennes².» Il était prévu que le 13 juillet une division d'infanterie et plusieurs batteries d'artillerie s'installent aussi à Dolhain et aident les mineurs dans leurs travaux pour renforcer Limbourg qui domine le chemin de fer. Il s'agit là d'un exemple parmi bien d'autres.

1 Les archives du Musée royal de l'Armée sont riches concernant cette mobilisation exceptionnelle. Pour ne pas alourdir les notes, nous renvoyons le lecteur à M.-A. Paridaens, *Inventaire du Fonds «1870-1871»*, Bruxelles, Musée royal de l'Armée, 1979.

2 *Gazette de Liège*, 13 juillet 1870.

Le 12 juillet, en fin d'après-midi, le régiment du génie caserné à Berchem a quitté Anvers pour rejoindre Mons afin de surveiller les quatre lignes stratégiques des chemins de fer des frontières française, prussienne et luxembourgeoise. Au même moment, deux compagnies du génie en tenue de campagne et munies d'appareils télégraphiques ont quitté Bruxelles pour se rendre à Quiévrain et Perwez. D'autres troupes du génie encore se sont dirigées vers les frontières nord et est, « aux points où notre territoire est relié à la Hollande et à la Prusse par des lignes ferrées¹ ». La mission de ces soldats étaient de neutraliser le cas échéant les voies ferrées et le télégraphe pour couper les communications si l'un des belligérants violait le territoire national. Le 14 juillet, toutes les têtes de ligne du chemin de fer du Luxembourg étaient gardées par des détachements du génie à Arlon, Marloie et Vielsam. Ce même jour, depuis Charleroi, plusieurs détachements de mineurs arrivés par chemin de fer se dirigent vers la frontière française du côté de Florennes et Philippeville; tandis qu'un cordon de troupes a été placé en observation le long de la frontière hollando-belge à partir de Bilsen.

Le chemin de fer joue un rôle essentiel dans l'acheminement des troupes. Dès le 14 juillet, la *Gazette de Liège* constate: « Le mouvement de concentration sur Anvers des troupes de diverses garnisons a commencé, et les diverses lignes de nos chemins de fer sont sillonnées par de nombreux convois de troupes. » La rapidité de déplacement des forces que permet le chemin de fer, et le réseau belge est bien doté, est devenue irremplaçable, tout comme le télégraphe en matière de communication.

Ces déplacements et ces concentrations de troupes belges interpellaient les journaux étrangers, avec parfois l'expression d'un point de vue partisan. Le journal parisien *La Liberté*, du 13 juillet, déclarait: « On s'inquiète beaucoup de la présence de l'armée belge réunie au camp de Beverloo, à deux pas de la frontière prussienne. Cette armée pourrait être subitement tournée et enveloppée par le corps prussien. »

1 *Ibid.*



Payen, *Avant-poste belge à la frontière française en 1870*, huile sur toile.
Collection du Musée royal de l'Armée, Bruxelles, inv. 601633

Ces préparatifs étaient relevés par les diplomates étrangers. Le chargé d'affaires autrichien Kuefstein écrit à de Beust le 16 juillet que le génie belge était déjà en mesure de couper les lignes télégraphiques, démonter les rails, faire sauter les tunnels, les ponts et les routes maintenant minées¹. Ces opérations étaient d'autant plus aisément repérables que la presse belge les livrait à ses lecteurs au jour le jour, non sans un questionnement sur les limites de l'information en pareille situation.

Le gouvernement belge n'avait pas perdu son temps, et le Roi était manifestement bien informé car le 14 juillet, veille du vote des crédits de guerre à Paris, Léopold II avait quitté son château de Laeken pour rejoindre le palais de Bruxelles dès le matin. Il y reçut promptement en audience le général Guillaume, ministre de la Guerre, le lieutenant général baron Félix Chazal, aide de camp du Roi et ancien ministre

¹ Archives du ministère des Affaires étrangères, Bruxelles, dossier A.E. a., doc n°91, cité par P. Van Vracem, *La neutralité belge pendant la guerre franco-allemande de 1870*, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1952, p. 38-39.

de la Guerre, qui n'allait pas tarder à jouer un rôle important¹, ainsi que le colonel Brialmont, chef de cabinet du département de la Guerre. Cette réunion ne pouvait que ressembler à un véritable conseil de guerre. Effectivement le lendemain, alors que la France engageait clairement les hostilités avec la Prusse, Léopold II décidait de mettre l'armée belge sur pied de guerre, mesure qui conduirait à la plus grande mobilisation d'hommes jamais vue jusqu'alors dans l'histoire des territoires belges. C'est l'ensemble de toutes les forces belges disponibles qui sont mises à contribution. La motivation du Roi était d'autant plus grande que les deux scénarios possibles conforteraient sa décision : soit cette démonstration de force de la Belgique satisferait les Prussiens et les Français sur la capacité des Belges à défendre leur neutralité, soit l'un des belligérants, ou les deux, violeraient la frontière, et il faudrait alors engager l'armée belge au combat. À ce moment-là, il n'y a personne qui soit capable de dire lequel de ces deux scénarios va s'imposer. Mais quelle serait la bonne stratégie à adopter, et qui mènerait cette armée dans un petit pays indépendant qui n'avait jamais connu la guerre ?

La deuxième quinzaine de juillet sera consacrée à la mise sur pied de guerre de l'armée belge, décidée par l'arrêté royal n° 1730 du 15 juillet², en parallèle avec les tribulations diplomatiques qui vont se poursuivre. Ce même 15 juillet, la décision de scinder l'armée belge en deux fractions, l'armée d'Observation et l'armée d'Anvers, est rendue publique.

Mise en place des forces militaires belges

Que signifie une mobilisation pareille pour un pays neutre comme la Belgique en 1870 ? Les ressources militaires reposent essentiellement sur la défensive. Anvers est la clé de voûte de ce système de défense, car elle doit constituer en cas d'invasion le bastion national par excellence. Outre qu'Anvers est un espace économique vital et un pôle de communication important, ce port a toujours excité les convoitises. Et les souvenirs de guerre de la jeune nation belge se limitent à des événements tragiques qui lui sont liés, comme son bombardement par les Hollandais pendant la révolution belge en octobre 1830,

1 Le général Chazal était un ami de Léopold I^{er}, mais ses relations avec son fils sont nettement plus ternes. Ceci dit, leurs conceptions seront communes en matière d'un nécessaire accroissement budgétaire en faveur de l'armée.

2 *Journal militaire officiel*, Bruxelles, 1870.



État-major de l'armée d'Observation (général Chazal au centre).
Collection du Musée royal de l'Armée, Bruxelles, Dc (d) 80

ou son siège en 1832. Par ailleurs, la situation géographique d'Anvers permettrait en cas d'invasion d'où qu'elle vienne un reflux que l'on pouvait espérer en bon ordre d'une petite armée susceptible d'y soutenir un siège et d'y sauver la nation.

En 1870, la Belgique est un pays moderne et industrialisé, qui possède par ailleurs un incontestable savoir-faire traditionnel dans la conception, la fabrication et le commerce des armes. C'est son point fort. Il induit un souci d'investissement dans ce que nous appellerions aujourd'hui la technologie militaire et confère à la Belgique une dimension qui est loin d'être ridicule, et qui va peser dans le pic de la crise franco-allemande, d'après les belligérants eux-mêmes. Depuis 1867, l'infanterie belge manipule le fusil Albini, et l'artillerie belge s'exerce avec ses canons rayés système Wahrendorff. Ce sont les mêmes que ceux de l'armée prussienne qui sèmeront la terreur dans les rangs français à l'été 1870. En somme, dans l'équilibre des forces, face aux troupes prussiennes et françaises engagées, l'armée belge pèse incontestablement dans l'équilibre général des forces,

qui joue en faveur du maintien d'une promesse de non-agression par les uns et les autres.

Le 15 juillet 1870, l'armée est donc mise sur pied de guerre. Concrètement, cela signifie que la force militaire immédiatement disponible est constituée par les classes 1867, 1868 et 1869. Les classes 1863 et 1865 sont déjà en rappel au camp de Beverloo. Viennent s'y adjoindre les classes 1864 et 1866, ainsi que les hommes mariés des classes 1863 et 1865. Le 18 juillet sont mobilisés les classes 1861, 1862 et les réservistes de 1869. Le 20 juillet, c'est au tour de la classe 1870 de rejoindre les casernes. Le potentiel mobilisateur de la Belgique dans ces circonstances a donc été poussé au maximum, dix classes étant sous les drapeaux en moins d'une semaine.

Cependant, cette efficacité est altérée par la réalité des forces sur lesquelles la Belgique peut vraiment compter. 104 000 miliciens sont mentionnés sur le papier, mais 72 613 d'entre eux se présentent à l'appel, soit 69 % de l'effectif prévu.

Comme en France qui pourtant est en guerre, le rassemblement des forces en Belgique prendra du temps, et dans un climat qu'il est bon de restituer ici. Comment la population belge voit-elle ses hommes devenir des soldats? C'était une expérience nouvelle et forcément chargée d'émotion. Les gares furent des lieux propices aux manifestations populaires et patriotiques, aux rencontres entre les civils inquiets et les soldats investis d'une responsabilité nouvelle. À Anvers, la foule attendait les troupes arrivantes pour les acclamer au son de la Brabançonne. À Charleroi, la garnison, qui était prête, reçut son ordre de marche à 15 heures le 16 juillet. Elle se rassembla avec ses équipements à la plaine de manœuvres, et se dirigea vers la gare, en musique. Pendant ce déplacement, la population manifesta son enthousiasme et sa sympathie. Il en fut de même à Huy, à Tournai, et dans d'autres villes encore¹.

Ceci dit, il y a un problème de taille : l'inertie de la paix. Non seulement le pays est neutre depuis sa création, mais le canon n'a effectivement pas tonné depuis près d'un demi-siècle.

1 J. Brose, « Les Liégeois et la guerre franco-allemande de 1870 », *Revue belge d'Histoire militaire*, 1974, XX, n°6, p. 481-502.

Structuration de l'armée belge

Selon la Constitution, le roi Léopold II est le commandant en chef de l'armée belge¹. À ses côtés, d'une part un état-major général conduit par le lieutenant général Renard, qui était ministre de la Guerre jusqu'au 2 juillet 1870; et d'autre part le lieutenant général Guillaume, le nouveau ministre de la Guerre. Dès le 18 juillet, l'état-major s'installa au palais de Bruxelles. Ces hommes coiffent une armée bicéphale, dont les deux composantes, nous l'avons dit, ne sont pas de même nature, mais parfaitement complémentaires: l'armée d'Observation et l'armée d'Anvers².

La première, la plus nombreuse, est dirigée par le lieutenant général Chazal, tandis que celle d'Anvers est commandée par le lieutenant général Eenens. Ce sont les deux hommes de terrain les plus proche du premier cercle autour du Roi.

L'armée d'Observation est subdivisée en deux corps. Le lieutenant général Sapin est à la tête du I^{er} corps. Il est quantitativement le plus important. Le II^e corps est dirigé par le comte de Flandre, le frère du Roi.

Le propre de l'armée d'Observation est sa mobilité, elle doit se déplacer en fonction des marches des armées des belligérants et se tenir prête à intervenir là où la frontière serait franchie et la neutralité violée. Elle observe, mais surtout elle bouge, et dans un premier temps ne connaît pas sa destination finale, sinon qu'un vaste circuit frontalier peut *a priori* être concerné en fonction des intentions des Français ou des Prussiens. Elle suit les mouvements des deux adversaires potentiels. Au total, l'armée d'Observation s'élève à *grosso modo* 55 000 hommes.

L'armée d'Anvers, dont le chef d'état-major est le colonel Brialmont, est l'autre carte de la stratégie belge. Plus modeste, elle est constituée par une quinzaine de milliers d'hommes, et s'appuie sur les places fortes devant constituer des butoirs fortifiés: Anvers elle-même bien sûr, mais aussi Termonde, Gand, Namur, Liège et Diest, soit pour ces dernières villes un total d'environ 8 000 hommes. Il est important aux yeux des stratèges belges que l'articulation entre l'armée d'Observation et l'armée d'Anvers ne soit jamais brisée, leur

1 G. Hautecler, «Léopold II, commandant en chef de l'armée belge mobilisée en 1870», *Revue internationale d'Histoire militaire*, XXIV, 1965, p. 439-453.

2 «Guerre franco-allemande de 1870-1871. Rôle de l'armée belge en observation», *La Belgique militaire*, 26 février 1899, p. 241-246; É. Wanty, «1870. L'armée belge face à la menace», *Industrie*, XXIV, 1970, p. 400-404.

liaison jamais interrompue. Au cours de la deuxième quinzaine de juillet, l'armée d'Observation se rassemble au centre de la Belgique, avec son quartier général à Louvain. Le péril peut toujours venir de l'est comme du sud. Le 23 juillet, l'armée d'Observation s'est concentrée sur le plateau constituant la ligne de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut.

Le 19 juillet, la France déclarait officiellement la guerre à la Prusse. Cette fois-ci les hostilités étaient engagées de manière irréversible. Cette deuxième quinzaine de juillet serait marquée pour la Belgique par une intense activité diplomatique afin d'arracher aux belligérants cette déclaration formelle espérée par Léopold II dès le début du mois. Cette activité allait révéler quelques inquiétantes surprises, à l'occasion de la « découverte » d'un traité secret pour dépecer la Belgique, écrit de la main du comte Benedetti, ambassadeur français, et diaboliquement révélé par Bismarck.

Nous ne pouvons nous attarder sur ce point ici. Sachons simplement que, à la fin juillet, le gouvernement belge disposa effectivement des deux confirmations écrites des belligérants concernant leur respect de la neutralité belge, habilement acquises. Bien entendu la Belgique devait se montrer à la hauteur de ces assurances dans son déploiement de forces, disposées selon un savant équilibre entre un agresseur français qui serait finalement défait et un agressé prussien qui serait victorieux. La Belgique ne pouvait pas rater ce rendez-vous avec l'histoire, et prévoir tous les scénarios possible face à de bien pesants garants, Léopold II en était parfaitement conscient. Le duc de Gramont avait dit au baron Beyens : « La neutralité belge n'a pas été créée uniquement pour la sécurité et le bonheur de la Belgique, mais aussi pour notre sécurité ; elle est un rempart, vous devez le défendre (...). Si vous ne le pouviez pas, nous devrions nous joindre à vous pour la défendre. » La Prusse était engagée dans la même logique : « Le devoir des garants est de prendre la défense du territoire dont la neutralité serait violée. La Prusse serait donc amenée, le cas échéant, à entrer en Belgique non pour méconnaître ses engagements mais comme alliée de la Belgique contre celui qui les aurait méconnus¹. » Et si les armées prussienne et française franchissaient en même temps la frontière ? À Bruxelles on songeait aussi à cette possibilité...

1 Cité par F. De Lannoy, « La Neutralité belge et la guerre de 1870 », *Revue de l'Institut Saint-Louis*, Bruxelles, janvier 1925, p. 8. Sur le thème de la neutralité belge dans ce contexte, voir aussi P. de Hauleville, « La guerre actuelle et la neutralité belge », *Revue générale*, juillet 1870, p. 86-98.

La conclusion des échanges diplomatiques, sous pression anglaise, sera la signature, après les déclarations évoquées plus haut, d'un double traité rappelant la nécessité de respecter la neutralité belge, par la Prusse le 9 août et la France le 11 août.

La guerre se rapproche

Au cours du mois de juillet, pour la Belgique, on peut parler d'une «drôle de paix» plutôt que d'une «drôle de guerre». La Belgique n'entend pas être entraînée dans ce conflit, et les belligérants eux-mêmes n'ont pas encore entamé de véritables affrontements. Mais les premières défaites françaises vont marquer le passage de la guerre irréaliste à la réalité de la guerre. Intuitivement, on s'attendait pourtant à des premiers engagements militaires conclus par la victoire de l'agresseur, potentiellement plus sûr de lui. Or la supériorité prussienne immédiatement traduite de manière sanglante pour les Français fut stupéfiante pour les Belges. La France ne pouvait avoir entrepris une telle démonstration de forces sans des assurances de gains sur l'adversaire. Et c'est ce que la victoire de Sarrebrück laissait présager. Dans un premier temps, pour des consignes d'impartialité liées à la neutralité, et pour résoudre les contradictions manifestes des dépêches en fonction de leur origine prussienne ou française, les journaux belges les reproduisent sans commentaire, en attendant mieux en matière de confirmation des informations¹. À l'évidence, les dépêches françaises ne reflètent pas la gravité des échecs, et la réputation de la presse française soumise à l'Empereur, déjà douteuse, n'en est que plus réduite encore. La tendance est alors d'estimer plus fiables les sources d'information prussiennes.

Après les défaites françaises de Wissemburg (4 août), de Worth et Forbach (6 août), les troupes françaises opèrent un glissement qui concerne la frontière sud-est de la Belgique. Trois jours plus tard, l'armée d'Observation s'ébranle vers le sud. Une brigade de la 1^{re} division rejoint Namur et la rive gauche de la Meuse, et l'un de ses régiments rallie Charleroi.

Cette fois la guerre est une réalité, les combats ont lieu, des combinaisons stratégiques sur le terrain sont en cours, et le front se rapproche.

1 E. Dever, *L'opinion publique et la guerre franco-allemande de 1870*, mémoire de licence, Université de Liège, 1942.

Lors de l'ouverture de la session législative extraordinaire de 1870, le 8 août, Léopold monte à la tribune de la Chambre et prend la parole : « La Belgique a déjà été soumise à plus d'une épreuve périlleuse. Aucune n'a eu la gravité de celle qu'elle traverse aujourd'hui. » Ce qui est en jeu, selon Léopold II, c'est « la liberté, l'honneur, l'existence même de la patrie¹ ».

Après les défaites de Rezonville (16 août) et Saint-Privat (18 août), l'armée française conduite par le général Bazaine est piégée à Metz et assiégée. Selon le point de vue belge, un espace de conflagration se dessine. Chazal déplace son quartier général à Namur le 22 août. Trois jours plus tard, la 2^e division du 1^{er} corps se déploie dans la province de Luxembourg, au nord de la Semois. Un homme de la trempe de Chazal, à qui il a manqué une grande bataille dans la vie, était prêt au combat. Sa directive du 26 août est claire, elle laisse une initiative offensive à ses subordonnés : « La dernière recommandation, et elle s'adresse à tous les généraux, chefs de corps ou de détachements, est d'avoir pour règle de conduite absolue, s'ils n'ont pas un ordre formel de rester en position, ou d'aller occuper un poste déterminé, de marcher au feu dès qu'ils l'entendront et d'y entrer résolument si une fraction de l'armée y est engagée. C'est par l'intervention décidée, audacieuse que les plus grands succès ont été obtenus. »

Le 27 août, le reste du 1^{er} corps rallie ces troupes déjà déployées pour constituer un point d'appui qui épouse la ligne de chemin de fer Namur-Marche-Arlon, pour des raisons évidentes de ravitaillement. La brigade de cavalerie du 1^{er} corps franchit néanmoins la Semois pour surveiller les routes. La réserve de cavalerie se positionne sur la Lesse.

Le plus inquiétant est alors l'attitude à venir de l'armée de Châlons, que conduit le maréchal Mac-Mahon, accompagné par Napoléon III qui participe aux opérations, et qui se rapproche du territoire belge. Qui sait ce que l'Empereur a en tête ?

Le 30 août, la situation s'aggrave subitement, avec la défaite de l'armée de Mac-Mahon à Beaumont, et son reflux vers Sedan, tandis que les troupes française du général Vinoy sont contraintes de rejoindre Mézières. Une grande bataille va s'engager. À bride abattue, Chazal déplace à nouveau son quartier général pour l'installer à Bure.

1 *Annales parlementaires de Belgique. Session extraordinaire de 1870 (8 août-22 septembre)*, Bruxelles, 1871.



Payen, *Blessés français à la frontière belge.*

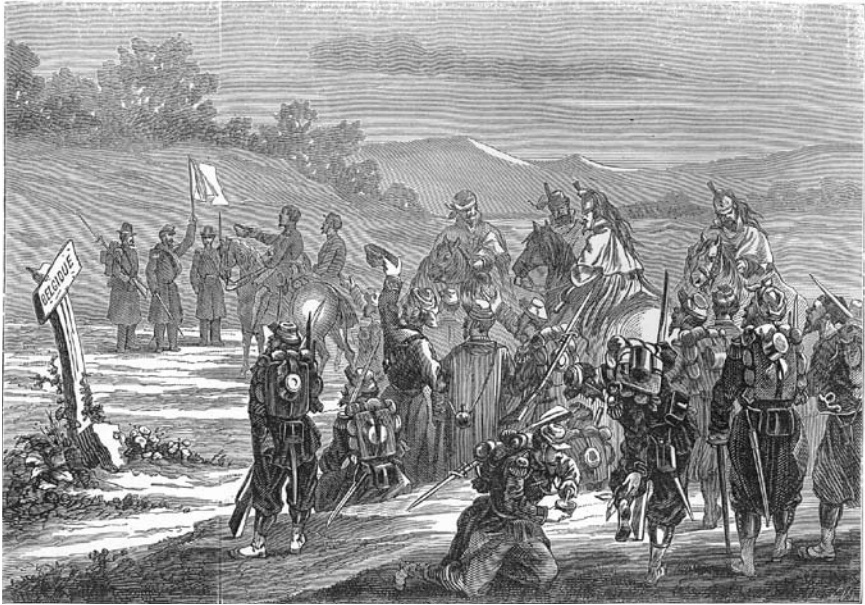
Collection du Musée royal de l'Armée, Bruxelles, Dc (d) 9

À Bruxelles, la tension est telle que Léopold II et son chef d'état-major songent à gagner Bure. Le 31 août, Bruxelles frémit, à Bazeille, aux portes de Sedan, la bataille s'engage¹.

Le 1^{er} septembre à 15 heures, une dépêche fut transmise depuis Bouillon à l'*Indépendance belge* à Bruxelles: «Une bataille épouvantable, décisive, est engagée depuis 5 heures du matin entre Douzy et Sedan. Le combat dure toujours. Les belligérants paraissent maintenir leurs positions respectives. Toutefois, les Prussiens avancent. Ils occupent La Chapelle et Givonne. Les villages de Bazeille, Balan, Remilly, Willersnay sont en flammes. La Meuse charrie de nombreux cadavres².» Et Bouillon se situe à moins de quinze kilomètres de Sedan, séparés par la forêt. Le bruit assourdissant des combats franchit allègrement la frontière. Le soldat Léopold Duboisdenghien, qui a bivouaqué à Petigny avec 900 camarades, a reçu son ordre de marche pour Nîmes, «pays des sabotiers et des chèvres», alors que, comme

1 G. Hautecler, «L'Armée belge de 1870 face à la crise de Sedan», *Revue internationale d'Histoire militaire*, n° 20, 1959, p. 607-615.

2 Cité par A. Du Bois, «La Belgique pendant la guerre de 1870-71», *Revue de Belgique*, XXIV, 2^e série, 1892, p. 372.



Soldats français devant le drapeau belge, *L'Illustration européenne*, 18 février 1871

il l'a noté, « le canon faisait rage à Sedan et le ciel représentait la vallée de la Meuse comme une mer de feu¹ ».

La bataille de Sedan constitue le pic de la menace de guerre pour la Belgique. Pendant son déroulement, on pourrait la voir éclater d'une heure à l'autre. Les Belges vont-ils être entraînés à leur corps défendant dans un conflit qui risque de devenir inévitablement européen ? En définitive, non, et la neutralité belge fut respectée. Sans pouvoir malheureusement développer ici le sujet dans les détails, soulignons qu'à Sedan, la Belgique a évité la guerre parce que les Allemands ont littéralement *écrasé* les Français. La bataille de Sedan est une bataille d'anéantissement. La victoire fut telle que le passage des débris français en Belgique ne représentait plus une menace pour l'Allemagne qui, en dépit de quelques rodomontades de circonstances, ferma les yeux. Bien qu'une solution de dégagement de Sedan vers la Belgique fût envisagée un moment par l'état-major français acculé, la Belgique ne fût pas entraînée dans cette guerre car l'immense

¹ A. Henry, « La mobilisation de l'Armée Belge en 1870 vue par un soldat et un officier », *Carnet de la Fourragère*, 7^e série, 3, 1946, p. 274-275.

majorité des Français qui franchirent la frontière le firent ou blessés ou sans aucune velléité de poursuivre la lutte. Enfin, la paix fut sauvée parce que Chazal aurait plus que probablement, en cas de nécessité, engagé au combat les troupes belges et les aurait conduites en militaire décidé. Plus de 4000 soldats français furent alors internés en Belgique¹, épisode qui constitue en soi un sujet d'étude qu'il ne nous est pas possible de développer ici, pas plus que le rôle important de la Croix-Rouge belge dans le conflit².

La bonne maîtrise de la crise de l'été 1870 en Belgique par Léopold II fut suivie d'un temps de soulagement et de réflexion, et d'un renforcement du sentiment national belge. En somme, depuis 1831, toute crise internationale, européenne du moins, semblait mettre l'existence même de la Belgique en danger, mais chaque fois cette dernière trouvait les ressources nécessaires pour répondre au défi. Le spectre de la guerre s'éloignait pour une quarantaine d'années, et il reviendrait au successeur de Léopold II, Albert I^{er}, d'assumer sa tragique réalité.

Philippe Raxhon

1 P. Annet, «L' internement de soldats français en Belgique pendant la guerre de 1870», *Revue belge d'Histoire militaire*, XXVIII, n° 5, mars 1990, p. 337-349.

2 Z. Merchie, *Guerre de 1870-1871. Les secours aux blessés après la bataille de Sedan, avec documents officiels à l'appui*, Bruxelles, 1876.

KRIEG IM SICHT (1904-1908). LE MYTHE D'UN ROI FRANCOPHILE

Un Roi germanophile et militariste ?

Depuis le cours de critique de première année, tous les futurs historiens savent bien qu'il n'est en histoire de péché plus grave que celui d'anachronisme. Léopold II meurt, ce n'est pas un scoop historique, en 1909. Les premières biographies ou fragments d'histoire générale de Belgique à allure un peu scientifique, très peu en fait par manque de recul et d'accès à la documentation, sont postérieurs à la Première Guerre mondiale : Pirenne, de Lichtervelde, Stinglhamber et même, pour livre de prix scolaires, le *Léopold II ce Géant* de Fernand Desonay. Ils écrivent tous quand on connaît la fin de l'histoire – l'invasion allemande d'août 1914 – et font donc de Léopold II un visionnaire en matière de défense nationale, un prophète méconnu qui, si « on » l'avait écouté à temps, aurait doté la Belgique de la « bonne armée » qui aurait peut-être pu, comme le canon Wahrendorff de 1868 exhibé à propos aux généraux de Napoléon III, dissuader l'Allemagne de forcer le passage. On aurait évité au pays quatre ans d'occupation et la ruine tout en le dotant de la confortable aisance économique des Pays-Bas restés neutres.

Son combat incessant contre le « blasphème » du *niemand gedwongen soldaat*, contre l'antimilitarisme ambiant de l'aile catholique anversoise d'un Victor Jacobs, qu'il traite sans fard d'« arsouilles du banc d'Anvers », son double effort vers le service personnel et la fortification dissuasive du pays, on fait *post mortem* de Léopold II par un effet de miroir inversé de l'antimilitarisme ambiant au sein du parti catholique d'un Woeste, un roi « militariste » dans lequel se reconnaîtront après 1918 les plus cocorlicants des nationalistes expansionnistes,

style Fernand Neuray ou Pierre Nothomb, quelque peu déçus de l'attitude de réserve manifestée à leur égard par Albert I^{er}, qu'ils osent surnommer le « Grand Constipé ».

Pas de Roi moins « militariste » pourtant que Léopold II. S'il use jusqu'à la corde son petit uniforme de lieutenant général, c'est par esprit d'économie et jusqu'à sa mort il portera un modèle de képi passé de mode. « C'était un homme aussi peu militaire que possible, que le métier de soldat n'intéressait pas le moins du monde, qui s'ennuyait aux manœuvres, ne comprenant rien à la stratégie et considérant les chiffres des dividendes et des bilans comme beaucoup plus importantes que les guerres. Par tempérament, ce généralissime ne pouvait voir dans la guerre qu'une affaire et, à ses yeux, une affaire était une chose qui devait rapporter un bénéfice. Il connaissait assez son métier de Roi et l'histoire pour célébrer l'héroïsme avec de brillantes qualités d'orateur, mais pour lui, l'homme de la ruse et de la persuasion, les militaires n'étaient qu'un mal nécessaire¹. » Par protestation contre le sort misérable fait à l'armée par les parlementaires, le Roi refuse après 1900 d'assister aux revues, aux grandes manœuvres, de se rendre au camp de Beverloo. Au fond, l'éthique militaire est restée chose étrangère à son esprit de brasseur d'affaires² et de visionnaire. « Vous avez été trop longtemps officier » lance-t-il à Francqui qui opposait les impératifs de la morale aux soucis de l'efficacité. Il tance le commandant Hanolet : « Le Roi donne des ordres, il ne reçoit pas de conseils. » Devant le ministre d'Allemagne il se moque ouvertement d'un de ses généraux en affirmant qu'il s'agit d'un ancien « tambour-major ». Mais s'il a besoin pour faire triompher ses vues du soutien des « bonnets à poil » enrégimentés par son fidèle Brialmont, il leur prodigue l'eau bénite de cour en 1897 : « Vous savez la considération toute particulière que je porte aux chefs et anciens chefs de l'armée dont les talents, l'existence entière ont été consacrés au service du pays. » Quitte, alors que les généraux, croyant le servir, se préparent à saboter la future loi de 1902 sur le volontariat, à demander à Brialmont de ne pas heurter le monde politique : « Le pays est réfractaire au service personnel. On tente l'expérience des volontaires

1 L. Bauer, *Léopold le mal aimé, roi des Belges*, Paris, Albin Michel, 1935, p. 228.

2 Apprenant que Wladimir d'Ormesson, fils du ministre de France, effectuait un stage dans une banque bruxelloise, le Roi lui lance : « Oh ! comme c'est bien et comme je vous félicite de choisir cette voie. À l'époque où nous sommes, il faut gagner de l'argent. Je vous souhaite d'en gagner beaucoup... » (W. d'Ormesson, *Enfances diplomatiques*, Paris, Hachette, 1932, p. 177).

et il importe de le faire loyalement¹. » D'ailleurs, instruit par l'expérience des débats de 1887 sur les forts de la Meuse, il a compris que le Parlement ne cédera sur les fortifications que si le Roi et les généraux acceptent de ne pas aller trop vite sur la question du service personnel. Déjà alors, sa fameuse lettre des « mains jointes » à Beernaert disait qu'il fallait que « l'affaire de la Meuse prenne le pas sur le recrutement » et il utilise la même tactique dans sa lettre au sénateur libéral Wiener lors des débats de 1905 sur Anvers : « Faisons voter les pierres d'abord, les hommes viendront ensuite. » Exactement la tactique que suivront les généraux Galet et Nuyten lors d'épineuses discussions aux commissions mixtes de 1929...

Après 1914, et en contraste avec les rapports des diplomates et attachés militaires français dépeignant depuis les années 1880 la Belgique et son Souverain comme « vendus à l'Allemagne », naît la légende de Léopold II faisant ses efforts incessants pour la défense nationale, se brouillant avec Beernaert, manœuvrant de Smet de Naeyer, jouant à fond de Schollaert, par amour profond de la France et détestation de la mentalité prussienne. On célèbre maintenant à Paris sa « persévérance patriotique », sa volonté de construction des nouveaux forts d'Anvers auxquels on n'hésitera même pas à attribuer une partie du succès de la Marne². Cette vision idyllique et peu réaliste de la politique royale³ vient surtout de l'épisode, volontiers répandu après 1918, voulant qu'il aurait vertueusement résisté lors de sa visite à Potsdam en janvier 1904 aux propositions d'alliance antifranaise de Guillaume II.

Léopold II et les projets impériaux pour la Belgique

Le Roi n'avait guère eu à se louer de sa visite à Berlin, en 1890. Le comte von Liebenau, maréchal de la Cour, avait été dûment prévenu par son homologue bruxellois du goût de Léopold II pour le bain chaud matinal, mais le Kaiser s'était refusé à faire des frais de plomberie pour son hôte et on s'était contenté de placer sous la baignoire royale une rampe de becs Bunzen... avec un résultat cuisant et prévisible

1 P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, Bruxelles, Van Oost, 1925, *passim*.

2 *Mémoires d'Auguste Gérard, Ambassadeur de France*, Paris, Plon, 1926, p. 301.

3 P. Hymans, *Mémoires*, I, Bruxelles, ULB, 1957, p. 19 : « Rien n'est plus faux que d'opposer la Belgique au Roi, de dépeindre son règne comme une lutte du génie contre l'incompréhension d'un peuple médiocre. Des glorificateurs, des courtisans de la monarchie se sont, depuis que Léopold II est entré dans l'histoire, complu à rabaisser la Nation afin d'exhausser le Roi. »

quand le Souverain belge s'y était installé. Échaudé, Léopold II n'avait pu monter à cheval pour la revue militaire de rigueur et avait quitté Berlin de fort méchante humeur¹.

En janvier 1904, Léopold II manifeste soudain le désir de se rendre à Berlin, sous couleur d'y aller y célébrer l'anniversaire et la guérison du kaiser Guillaume II². Pour les diplomates français en poste à Bruxelles et à Berlin, il est évident qu'il s'agit de défendre l'État indépendant du Congo contre les attaques de la presse, du gouvernement et du Parlement britanniques, de régler des questions coloniales (Kivu) ou ferroviaires pendantes (Louvain-Aachen, Stavelot-Malmedy, Chine, *Baghdadbahn*)³. Mais le Kaiser a confié immédiatement au chancelier von Bülow son intention d'entreprendre son hôte, qu'il qualifie de « non-valeur, de Mr. Nobody parmi les grands princes », sur le passé glorieux de l'ancienne Bourgogne de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire et d'ainsi le gagner « à une alliance avec nous ». Devant l'opposition de Bülow, l'Empereur promet pourtant de renoncer à toute ouverture dans ce sens.

Le Roi séjourne à Berlin du 26 au 28 janvier 1904. Il a avec Bülow un long entretien où, après avoir rapidement réglé les questions frontalières en Afrique, il embraye sur les rapports belgo-allemands : la Belgique ne veut que la paix et c'est à Berlin, Londres et Paris de faire « une politique calme et sensée ». Avec habileté, Léopold souligne que si au point de vue intellectuel « Bruxelles est un faubourg de Paris » et toute la Belgique sous l'influence de la civilisation française, les Belges ont « plus de confiance dans l'Allemagne que dans la France » dont ils ont une peur « accrue encore dans ce pays très catholique par les tendances anticléricales de la République française ». Le Roi profite aussi de cette conversation pour décrire les progrès du mouvement flamingant « dans le cadre de l'État belge, en toute fidélité

1 L'épisode est raconté avec force détails dans *Guillaume II inconnu et la Cour d'Allemagne*, Paris, Librairie Universelle, s. d., p. 36-37, recueil apocryphe d'anecdotes attribué à Ursula, comtesse von Eppinghoven (?), dame d'honneur de l'Impératrice.

2 Dans ses souvenirs, le chancelier von Bülow avoue ne pas se souvenir si la visite provenait d'une initiative de Léopold II, d'une invitation du Kaiser ou d'une suggestion de l'attaché militaire allemand à Bruxelles (*Mémoires du Chancelier Prince de Bülow, II, 1902-1909*, Paris, Plon, 1930, p. 108). L'effervescent Fernand Desonay la transforme en « une invitation qui flattait son désir secret de voir de ses yeux et de s'informer par lui-même » et décrit complaisamment des fastes militaires et navals qui n'eurent pas lieu (F. Desonay, *Léopold II ce géant*, Paris – Tournai, Casterman, 1936, p. 166-167).

3 A. Gérard, ministre de France à Bruxelles à Delcassé – Bruxelles, 23 janvier 1904 (*Documents Diplomatiques Français 1871-1914*, 2^e série 1901-1907, IV, Paris, Impr. nationale, 1932, n° 209, p. 283-84). Delcassé avait immédiatement télégraphié à Bihourd, ambassadeur à Berlin, pour recueillir toute information sur la visite.

à la patrie commune» avant d'affirmer que cette «langue si belle et si riche» sera d'autant mieux admise par les Wallons «que la presse allemande s'occupera moins de la question flamande». À bon entendeur...

Tout semble au mieux, malgré ces menus incidents dont se repaissent les rapports des diplomates: le Kaiser aurait arboré l'ordre de Saxe et non celui de Léopold et la très puritaine Kaiserin Augusta-Viktoria aurait prétexté de sa santé pour éviter de devoir donner le bras au Roi, dont elle réprouvait la vie privée. On assurera même qu'après son départ elle avait fait rebénir par le pasteur de la Cour l'appartement qu'il avait occupé¹... C'est dire si le Chancelier s'étonne, au dîner d'adieu du 28 au soir, de voir, après un long entretien privé des deux souverains, l'Empereur l'air irrité et Léopold II tellement défait qu'il en reste muet pendant le repas. En quittant le palais, il glisse à von Bülow: «L'Empereur m'a dit des choses épouvantables; je compte sur votre bonne influence, sur votre sagesse et sur votre savoir-faire pour éviter de grands malheurs.» Un des aides de camp accompagnant le Roi à la gare rapporte à Bülow: «Il paraît y avoir eu un éclat. Le vieux Souverain avait l'air sens dessus dessous; il a mis à l'envers le casque de son régiment de dragons prussiens avec l'aigle par-derrière!» Ce sera là l'anecdote répétée à l'envi par tous les biographes, scientifiques ou non, du second roi des Belges.

Bientôt, le soir même, le Kaiser «d'un air égaré» explique à son chancelier sa colère envers la «veulerie» de son «collègue». En dépit de sa promesse, il a parlé au Roi des ducs de Bourgogne et fait miroiter l'annexion de la Flandre française, de l'Artois et des Ardennes. Ébahi, Léopold avait répondu en ricanant que ni ses ministres ni les Chambres ne se rallieraient à de telles vues. «Perdant patience», le Kaiser a éclaté: il ne saurait estimer un monarque se sentant responsable devant des députés et des ministres plutôt que devant Dieu; dans la guerre future «quiconque ne serait pas avec moi, serait contre moi» et, après s'être comparé à Frédéric le Grand et à Napoléon, il a lancé que si la Belgique refuse de se rallier à lui, il ne se laisserait «guider que par des considérations stratégiques». Le silence désapprobateur du Chancelier est pour Guillaume, qui s'attendait naïvement

1 Bihourd à Delcassé, Berlin, 28 janvier 1904 (*Idem*, n° 221, p. 298-299) faisant allusion à des ragots publiés dans *Le Figaro*; Col. Stinglhamber et P. Dresse, *Léopold II au travail*, Bruxelles – Paris, Éd. du Sablon, 1945, p. 306.

à des éloges, « la plus amère des désillusions¹. » Certes, Bülow dans ses *Mémoires* se dépeint comme un vertueux défenseur du respect des traités et de la neutralité belge, mais il est connu pour prendre avec la vérité, dans ce cas notamment, de larges libertés². Un mémorandum rédigé le 30 décembre 1904 à Berlin après un déjeuner avec le Kaiser par Hans Adolf von Bülow, premier secrétaire de la Légation à Bruxelles de 1899 à 1905, permet d'apporter des précisions importantes et des nuances de taille sur ce fameux entretien de janvier 1904. Il confirme les grandes lignes rapportées par les *Mémoires* du Chancelier (attribution de territoires du nord de la France, « Vieille Bourgogne », etc.) mais va plus loin : Guillaume II aurait exigé de son hôte une *déclaration écrite* selon laquelle la Belgique se placerait en cas de guerre future, soit avec Paris soit avec Londres, du côté de l'Allemagne et lui garantirait formellement la libre utilisation de ses chemins de fer et positions fortifiées. En échange, et quoique à contrecœur, le Kaiser aurait promis et une garantie de l'existence de la Belgique, et des annexions territoriales. Un an s'était écoulé, le Roi avait eu tout le temps de réfléchir mais *il lui devait* toujours une réponse³, ce qui laisse supposer qu'à Berlin le rusé Léopold n'avait pas décliné d'emblée l'offre impériale mais s'était contenté de procrastiner. On est donc assez loin de la pieuse légende répandue après 1918 par les historiographes⁴. Furieux, Guillaume, malgré les conseils de ses ministres et diplomates, refusait de se rendre en visite officielle à Bruxelles aussi longtemps que le Roi n'aurait donné

1 *Mémoires du Chancelier Prince de Bülow, II, 1902-1909*, Paris, Plon, 1930, p. 108-114.

2 F. Hiller von Gaertringen, *Fürst Bülows Denkwürdigkeiten. Untersuchungen zu ihrer Entstehungsgeschichte und ihrer Kritik*, Tübinger Studien zur Geschichte und Politik, n° 5, J. C. C. Mohr, 1956, p. 95-99.

3 Publié dans N. Rich et M. H. Fisher, *The Holstein Papers, vol. IV, Correspondence 1897-1909*, Cambridge University Press, 1963, p. 358-359. Voir aussi J. Willequet, « Appréciations allemandes sur la valeur de l'armée belge et les perspectives de guerre avant 1914 », *Revue internationale d'Histoire militaire*, n° 20, 1959, p. 630-641 (p. 633, n.13).

4 A. De Ridder, *Histoire Diplomatique, IV de La Belgique et la Guerre*, 2^e éd., Bruxelles, 1925, p. 18 : « L'accueil fait à cette insinuation ne dut pas plaire au Monarque prussien » ; Baron van der Elst, « La préméditation de l'Allemagne », *Revue de Paris*, 1^{er} août 1923 ; L. de Lichtervelde, *Léopold II*, Bruxelles, Éditions Universitaires, 1949, p. 282-283 ; L. Wilson, *Le Kaiser*, Paris, Presses de la Cité, 1964, p. 155 : « Léopold rejoignit ainsi la cohorte grandissante des monarques qui détestaient le Kaiser et s'en méfiaient. »



Cette carte postale française de fin 1914 reflète la vision nouvelle d'un Léopold II francophile, contrastant avec la vieille méfiance de Paris envers lui.

«une réponse d'une manière satisfaisante à SM le Kaiser¹». Pour sa part, le Chancelier avait insisté pour que le Kaiser aille en visite officielle à Bruxelles².

Le mariage du Kronprinz, le 6 juin 1905, allait permettre de réchauffer les relations entre Laeken et Potsdam. Envoyés y représenter le Roi, le prince Albert et son épouse sont chargés de remettre au Kaiser une lettre autographe de Léopold II, sans doute purement protocolaire, mais les instructions du Roi prient son neveu de lui faire savoir qu'il a suivi avec grand intérêt son voyage – et coup d'éclat diplomatique – à Tanger le 31 mars. «Il en a paru très satisfait et, abordant ce sujet, s'est plaint du sans-gêne dont on avait usé à son égard et affirmé sa volonté de maintenir la porte ouverte au Maroc. L'Empereur (...) a témoigné une grande admiration pour votre activité et m'a chargé de vous transmettre ses sincères hommages³.» C'est une convergence d'intérêts fortuite entre les deux souverains, gênés dans leurs projets respectifs par l'installation d'un monopole français au Maroc⁴, mais l'accueil chaleureux fait par Guillaume II au couple princier belge, et confirmé par Jungbluth à Edmond Carton de Wiart, doit-il pour autant être attribué au fait que l'imaginatif Kaiser aurait été «ravi de trouver un allié⁵»? Rien n'est moins sûr.

Certes, pendant la «crise de Tanger», le gouvernement belge s'est donné beaucoup de mal pour éviter de passer à Berlin comme «satellite de la France» et le très germanophile Greindl pensait même que si la Belgique était attaquée, l'Allemagne volerait à son secours⁶!

Mais l'horloge des réalités marche plus vite que celle des diplomates. À son retour de Berlin, il semble que par diverses voies le roi des Belges ait tenu à avertir Londres et Paris des sentiments belliqueux et des offres saugrenues du Kaiser. Au Quai d'Orsay, Maurice Paléologue, informé «par une voie secrète et sûre», sait que Guillaume avait entraîné son hôte «avec une franchise brutale sur les terrains les plus

1 N. Rich et M. H. Fisher, *idem*.

2 Deux notes du prince de Bülow au Kaiser du 26 décembre 1904 (*Die grosse Politik der Europäischen Kabinette 1871-1914. Sammlung der diplomatischen Akten des Auswärtigen Amtes*, XIX/II, 1925, n° 6157, p. 372-374 et n° 6178, p. 400-403).

3 Prince Albert à Léopold II, Berlin, 7 juin 1905 (M.-R. Thielemans et É. Vandewoude (éds.), *Le roi Albert au travers de ses lettres inédites 1882-1916*, Bruxelles, Office international de Librairie, 1982, n° 166, p. 285).

4 A. Duchesne, *Léopold II et le Maroc (1885-1906)*, Bruxelles, ARSOM, n° série XXXII-2, 1965, p. 190 et 221, note 102; P. Guillen, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, Paris, PUF, 1967, p. 773-774.

5 M.-R. Thielemans et É. Vandewoude, *op. cit.*, p. 286.

6 P. Guillen, *op. cit.*, p. 870-872.

scabreux» et que Léopold se serait «subtilement» dérobé en invoquant...un rhume¹! De passage à Berlin, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres von Holstein avertit le Chancelier, dans un mémorandum du 31 juillet 1905, que le gouvernement britannique a des informations «authentiques» sur les offres d'alliance du Kaiser au Roi de Danemark et à celui des Belges et s'emploie à les contrecarrer². Il ignore que la veille, 30 juillet, Guillaume et Bülow ont échangé des télégrammes beaucoup plus menaçants pour le futur de la Belgique et qui témoignent à la fois de la versatilité impériale et de la servilité ou duplicité de son chancelier. Nous sommes à l'époque où Guillaume II, tout à sa haine de son oncle Édouard VII et de la politique britannique, envisage froidement une guerre avec Londres, couplée à ses fumeux projets d'«alliance continentale» germano-russe, éventuellement étendue à la France! Plus question cette fois de royaume de Bourgogne à reconstituer. Bülow reçoit ordre d'envoyer, dès la déclaration de guerre, deux télégrammes, l'un à Bruxelles, l'autre à Paris: la Belgique serait en tout état de cause immédiatement envahie mais on ferait miroiter à la France, si elle rompait avec Londres, la «possibilité de lui céder une partie du territoire belge en compensation de l'Alsace-Lorraine qu'elle a perdue». Le vertueux von Bülow estime «extrêmement juste» (*un clou frappé sur la tête* dans le texte allemand) le plan concernant la Belgique mais prône la prudence: «Les Belges doivent ignorer que nous voulons les mettre en présence d'un pareil choix. Car s'ils ont des soupçons, ils élèveront des fortifications et ils informeront de notre plan la France, afin qu'elle puisse se préparer à y faire face³.»

1 M. Paléologue, «Un prélude à l'invasion de la Belgique», *Revue des Deux Mondes*, CII, 1^{er} octobre 1932, p. 481-524 (en particulier p. 523-524).

2 Mémorandum de Holstein à Bülow – Berlin, 31 juillet 1905 (*The Holstein Papers*, vol. IV, n°904, p. 356-357).

3 Dépêche de von Bülow à l'Auswärtiges Amt – Norderney, 30 juillet 1905 contenant les télégrammes échangés avec l'Empereur le jour même (*Die Grosse Politik...*, XIX/II, n°6229, p. 477-481 et *La politique extérieure de l'Allemagne 1870-1914. Documents officiels publiés par le Ministère allemand des Affaires étrangères*, XXVII, Paris, Costes, 1936, n°6845, p. 71-74); A. Wullus-Rudiger, *La Belgique et l'équilibre européen*, Bruxelles, Wellens-Pay, 1935, p. 30.

Les fortifications : barrière dissuasive envers la France et l'Allemagne

Ce cynisme contraste avec l'amitié ostentatoire déployée quelques jours plus tôt quand, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'indépendance, Berlin avait envoyé à Anvers le 24 juillet son cuirassé lourd *Kaiser Karl der Grosse*. Ses diplomates et la nombreuse colonie allemande de la métropole avaient multiplié les manifestations de « la plus profonde admiration que l'Allemagne entière ressent pour le Souverain de la Belgique », avec des réponses étonnantes, qui durent faire grincer bien des dents en 1914, du comte de Smet de Naeyer, de Schollaert (saluant en Guillaume II « l'Empereur de la paix ») et du bourgmestre flamingant Van Rijswijck célébrant les « deux enfants d'une même mère, l'Allemagne et la Belgique¹ ». Léopold II lui-même effectue quelques jours plus tard une visite détaillée du cuirassé, au grand dépit des Français se souvenant qu'il avait en 1903 décliné de visiter deux navires de guerre français venus fêter à Anvers le centenaire de l'ouverture de nouveaux bassins par Bonaparte². En cette époque où la diplomatie se fait à coups de symboles (*tit for tat*), il ne faut pas s'étonner que le *Foreign Office* ait immédiatement réclamé de l'amirauté l'envoi d'un navire de guerre britannique dès août à Anvers pour contrecarrer l'effet produit par le cuirassé allemand. Ce n'est toutefois qu'à l'été 1906 que le HMS *Antrim* visitera Anvers. Léopold II se contentera d'inviter les officiers à un lunch, sans visiter le navire, ce que Lord Hardinge attribuera au ressentiment royal envers les campagnes anticongolaises de la presse d'outre-Manche³.

La formation de l'Empire allemand et le culte de la revanche en France, avec des bouffées périodiques de chauvinisme et de nationalisme belligère chez nos deux grands voisins, font que la Belgique, dans ses cauchemars, ajoute à l'éventualité d'une invasion française la possibilité d'une agression allemande, voire des deux à la fois à la recherche d'un « champ de bataille » éloigné de leurs régions industrielles respectives. Les crises des relations franco-allemandes

1 On trouvera un récit détaillé du séjour du *Kaiser Karl der Grosse* à Anvers, de la visite royale et le texte des discours prononcés dans A.-Th. Rouvez, *Le Jubilé National de 1905*, Bruxelles, Vromant, 1906, p. 375-384 et 388-389.

2 Rapport du colonel Gallet, Attaché militaire français du 17 août 1903 cité dans A. Duchesne, « Appréciations françaises sur la valeur de l'armée belge et les perspectives de guerre de 1871 à 1914 », *Carnet de la Fourragère*, 14^e série, 1961, p. 100-128 et 174-208 (p. 178).

3 D. H. Thomas, « The courtesy call of H.M.S. « Antrim » to Antwerp in 1906 », *Revue belge d'Histoire militaire*, XXIII, p. 345-357.

(de «l'alerte de 1875» à l'incident Schnaebelé d'avril 1887) inquiètent de plus en plus le gouvernement de Bruxelles. Au ministère des Affaires étrangères, le haut fonctionnaire Émile Banning, directeur général, ne cesse de jouer les Cassandre, de rédiger de copieux mémoires sur la *Défense de la Meuse* (1882-1886), qui font écho aux prophéties de Brialmont *Situation militaire de la Belgique* (1882). Leur analyse est simple : l'Allemagne peut encore envisager d'attaquer la France à partir de Metz à travers la Lorraine, parce que l'armée française est encore en pleine réorganisation après sa défaite de 1870. Dès que la France aura refait ses forces – et ses ressources financières et démographiques le lui permettront sous peu – l'Allemagne ne pourra plus l'attaquer qu'à travers le Grand-Duché de Luxembourg (neutre depuis 1867) et dans la foulée violera sans doute la neutralité belge. Cette hypothèse est d'autant plus réaliste que la France a tendu un puissant réseau défensif le long de sa nouvelle frontière de l'est et édifié une puissante position centrale dans la région Reims-Laon-La Fère. Si Liège et Namur n'étaient pas fortifiées d'urgence, une armée allemande, partant d'Aachen, dirigerait ses forces vers l'Entre-Sambre-et-Meuse par d'excellentes routes, se bornant à détacher un corps pour fixer et observer l'armée belge repliée à Anvers. Liège étant fortifiée, une force allemande serait obligée de marcher de flanc entre les «places de la Meuse» sur les deux rives et serait arrêtée devant Namur qu'une armée française de secours aurait pu gagner à temps. Dans l'hypothèse adverse, une armée française, Metz étant désormais allemande et fortifiée de même que le Rhin, devrait emprunter le territoire belge pour atteindre Cologne et franchir le fleuve entre cette ville et Wesel. Si la Meuse n'est pas fortifiée par les Belges, ce serait une progression fort aisée à partir de Maubeuge et Givet, mais si elle est fortifiée, la concentration devrait se faire du côté de Lille-Valenciennes pour éviter Namur : la marche en avant française exposerait son flanc gauche à l'armée belge et son flanc droit à une «armée de secours» allemande, et devrait de plus se glisser au nord de Liège au risque de devoir violer la neutralité des Pays-Bas. Pour respecter notre devoir de neutralité et faire rétablir notre indépendance à l'issue d'une éventuelle guerre franco-allemande, il faut donc, la vallée de la Meuse offrant un corridor muni de deux portes ouvertes, l'une sur la France, l'autre sur l'Allemagne, *fermer ces portes et en tirer le verrou* selon l'expression imagée du ministre Auguste Beernaert, essayant loyalement, sous forte pression du Roi, de convaincre sa majorité d'accepter les idées de Brialmont et de Banning.

Le 1^{er} janvier 1887 le gouvernement belge charge Brialmont de fortifier la vallée de la Meuse en créant deux «têtes de pont» à Liège et Namur, les travaux devant être achevés en trois ans. Ces ouvrages seraient «puissants mais de petites dimensions». Ils ne coûteraient pas très cher et surtout, alors que le monde politique s'agitait sur la question du service militaire généralisé ou non, ils n'exigeraient pas pour leur défense des effectifs très nombreux (12 600 hommes pour Liège et Namur, contre 36 000 pour le camp retranché d'Anvers et 7 400 pour ses forts avancés). Le gouvernement catholique, opposé aux dépenses militaires et plus encore à toute idée de généralisation ou de prolongation du temps de service, avait été séduit par cette double «économie», tandis que l'opposition libérale reprenait le vieil argument selon lequel des fortifications sans personne pour les défendre efficacement étaient aussi dangereuses qu'inutiles. Brialmont vient à peine de terminer ses plans que l'artillerie de siège connaît des innovations techniques risquant de tout bouleverser. Il ne respire qu'en 1889 quand des expériences faites à Braaschaat établissent qu'il fallait neuf obus de 220 mm chargés de dynamite pour rompre une voûte de béton de 2,50 m d'épaisseur. Mais en 1914 le béton armé des forts de la Meuse ne correspond plus aux progrès de l'artillerie : il a été conçu en fonction des calibres de siège de la fin des années 1880, le 210 mm allemand et le 220 mm français. Qu'importe : les deux nouvelles «positions fortifiées» ne sont-elles pas destinées à un simple rôle de places d'arrêt et de têtes de pont, comme l'avoue l'exposé des motifs de la loi de 1887 : *La ligne de la Meuse est destinée à arrêter une armée qui voudrait traverser le pays et à donner à une autre armée le temps d'arriver à notre secours. Anvers serait donc toujours notre base de défense si une puissance cherchait à s'annexer la Belgique*. Anvers garde donc son triple rôle de réduit national, de pivot et de base d'opérations pour l'armée belge et son rôle s'accroît même. Brialmont a une nouvelle fois fait évoluer sa pensée : glissement vers la notion de *région fortifiée*, vaste système de forteresses se soutenant l'une l'autre et englobant un territoire assez vaste pour que l'armée chargée de sa défense soit à l'abri d'un blocus, conserve une entière liberté de manœuvre et surtout ne puisse être réduite par la famine. Ces visions purement militaires obtiennent, chose étonnante quand on se souvient de l'agitation meetinguiste de 1863, le soutien de certains milieux d'affaires anversois. Dès 1900, on autorise deux trouées dans l'enceinte de 1859 pour permettre le développement de nouveaux docks le long de l'Escaut, ce qui, donnant-donnant,



La feuille féroce ment anticléricale *Les Corbeaux*, inspirée par les milieux laïques de la III^e République, traduit le déplaisir français devant l'extension de la place d'Anvers.

permet la construction tout au sud du fort de Wavre-Sainte-Catherine et tout au nord de celui de Stabroek. On a donc désormais les éléments d'une *ligne avancée* mais elle est peu satisfaisante. La position a été construite par à-coups, à des périodes très différentes de l'art de la fortification, mêlant vieux forts en maçonnerie et nouveaux forts bétonnés et cuirassés¹. De nouvelles doléances du «commerce anversoïse», exigeant de nouveaux bassins et réclamant la démolition de l'enceinte de 1859, permettent d'arriver à un accord entre le gouvernement Smet de Naeyer et les députés d'Anvers : démolition de l'enceinte de 1859, remplacée par la transformation en *enceinte de sûreté* ou *2^e ligne de défense* de sept des huit forts construits alors. Surtout, on renforcerait la *ligne avancée* qui devient *ligne principale de défense* avec des ouvrages se trouvant entre 9 et 16 km de l'agglomération.

Le «grand projet d'Anvers» a été monnayé politiquement par le renoncement à toute généralisation du service militaire. Déposé à la mi-mai 1905, peu avant les célébrations du 75^e anniversaire, il demande un crédit de 108 millions de francs-or. Léopold II n'hésite pas à jeter son poids personnel dans la balance pour faire triompher un projet qui, à ses yeux, a le double mérite de permettre le développement portuaire de la «métropole» et de compenser les effets néfastes de la loi de milice, privilégiant le volontariat, de 1902. Il profite de tous les discours du 75^e anniversaire de l'indépendance pour adjurer, au risque de «découvrir la couronne», les parlementaires d'adopter le projet qui ne coûterait «ni un centime d'impôts, ni un conscrit de plus», célèbre formule du discours du 21 juillet 1905 place Poelaert. Sa genèse a été contée par Edmond Carton de Wiart en 1920 : le Roi le composa en rentrant de Douvres sur son yacht l'*Alberta* («cela doit être limpide comme du cristal et tranchant comme un sabre. Il faut que les bavards comprennent que si on ne veut rien faire pour la défense nationale et pour Anvers, dans vingt ans on ne parlera plus de la Belgique»)². En possession du brouillon, Smet de Naeyer et le ministre de la Justice Van den Heuvel supplient Léopold d'adoucir son texte, qui les inquiète par sa «verdeur». Mais le Roi n'admet que des

1 Pour une synthèse de l'évolution du système fortificatif belge, voir Luc De Vos, «Belgien: Operationsplannungen und Taktik eines neutralen Landes», in H. Ehlert, M. Epkenhans, G. P. Gross (dir.), *Der Schlieffen Plan. Analysen und Dokumenten*, Paderborn, Schöningh, 2007, p. 293-310 ; F. Balace, «L'art de la guerre en Belgique au xix^e siècle. La dangereuse illusion des remparts», in V. Dejardin et J. Maquet (dir.), *Le patrimoine militaire en Wallonie*, Namur, IPW, 2007, p. 51-62.

2 *Revue générale*, 15 février 1920 repris dans E. Carton de Wiart, *Léopold II. Souvenirs des dernières années 1901-1909*, Bruxelles, Goemaere, 1944.

modifications de détail. Ses propos, ponctués par sa canne martelant le sol, frappent d'autant plus que dans un aparté très remarqué et souligné par des gestes véhéments il entreprend, sur les marches de la tribune, de convaincre le ministre d'État Beernaert d'appuyer le projet puis le convoque au palais¹.

À Anvers, le 27 juillet, dans la foulée de sa visite au *Karl der Grosse*, le Roi apostrophe directement le public à la Bourse de Commerce: «Voulez-vous qu'on vous entraîne fût-ce même involontairement sur la route de la décadence? (*Non! Non! Non! dans l'assistance.*) Je vous interroge et vous demande de me répondre. (*Non! Non! Non!*) Vous ne le voulez pas, et alors, c'est bien simple, barricadons solidement la route de la décadence, montons-y une garde vigilante et patriotique (...). Promettons-nous ici (*Oui! Oui!*), foi inébranlable de citoyens libres, de poursuivre l'adoption du projet présenté par mon Gouvernement, qui fera d'Anvers le plus grand port du monde et assurera la sécurité indispensable à sa prospérité (...). *Antwerpen boven! Voor Antwerpen! En bovenal voor Belgenland*²!» Les discussions parlementaires s'enlisent, malgré les démarches personnelles et pressantes du Roi auprès des parlementaires de l'opposition comme de la majorité. La loi ne sera promulguée que le 30 mars 1906, étant passée de justesse en seconde lecture à la Chambre 82/77 et au Sénat 53/33. On a raboté les crédits à 48 millions (mais on pourra y ajouter 16 millions pour les expropriations et 15 provenant de la vente des terrains militaires), mais on n'a pas un centime pour l'armement! En août 1907, une nouvelle loi fixe le tracé et le dispositif de l'enceinte de sûreté: entre chaque vieux fort, deux redoutes, de nouvelles redoutes entre le fort N°7 et l'Escaut, le tout relié par une «grille défensive» (*sic*) battue par des canons de 57 mm.

Brialmont, décédé en 1903, non seulement n'a joué aucun rôle dans le projet mais ne s'est pas privé de le critiquer dans toute une série de brochures. Il le juge dangereux tant que la «néfaste» loi de milice de 1902 n'a pas été supprimée. Le prince Albert lui-même se déclare en privé adversaire tant des vues de son oncle que des attermoissements du monde politique: «Il n'y a, sous aucun rapport, lieu à tant de réjouissances, quand, au moment où l'horizon politique est si chargé et la situation des petits si précaires, on se refuse à des dépenses sauvegardant notre existence même. Je trouve le projet

1 L. de Lichtervelde, *op. cit.*, p. 287. Texte du discours dans A. Th. Rouvez, *op. cit.*, p. 204.

2 A.-Th. Rouvez, *op. cit.*, p. 396-397.

d'Anvers excessif; il vaudrait mieux une armée de campagne de 100 000 hommes que tant de forteresses. Il faut rendre le passage de la Belgique une chose à éviter aux deux adversaires dans le cas d'une guerre franco-allemande. Avec cette augmentation immense d'Anvers que devient la position de la Meuse¹ ? »

Le projet se heurtera de surcroît à d'in vraisemblables lenteurs administratives, alors qu'il suffit de lire les journaux pour se rendre compte que de la crise de Tanger en 1905 à celle d'Agadir en 1911 on va droit à un affrontement franco-allemand et que la « poudrière des Balkans » peut exploser à tout instant. Il faut attendre une loi de 1907 pour fixer la procédure des expropriations et, la justice étant lente, les terrains de la ligne avancée ne seront remis à l'État qu'en février 1909, près de trois ans après le vote de la loi. Décidés en 1900, les forts de Wavre-Sainte-Catherine et Stabroek n'ont commencé à être construits qu'en 1902, ne seront armés qu'en 1911 et, en 1914, ils ne sont toujours pas achevés. En 1911, une trouée d'environ 20 km baille encore à l'est, entre les forts de Schooten et de Lierre et, au sud, il n'existait rien entre Senne et Escaut, ce qui n'avait pas empêché le déclassement de la place de Termonde dès 1906 ! En juin 1913, le premier ministre de la Guerre « civil », Charles de Broqueville, doit bien avouer au Sénat qu'il est impossible de prévoir « avec une absolue certitude » la fin des travaux. Moyennant une rallonge budgétaire faisant monter le coût total des travaux à 284 millions de francs-or, les spécialistes envisagent, si tout va bien, la fin des travaux le 31 décembre 1915 (*sic*)².

1 Albert au général Jungbluth – Pontresina, 2 juillet 1905 (M. R. Thielemans et É. Vandewoude, *op. cit.*, p. 208-209). On retrouve à vingt-cinq ans de distance le même jugement chez son conseiller militaire Émile Galet : « Les avertissements opiniâtres de Léopold II n'avaient pas prévalu contre cet optimisme endurci. La modernisation du camp retranché d'Anvers n'avait été obtenue du Parlement qu'après l'affaiblissement de nos forces actives par une réduction du temps de service que ne compensait aucun relèvement des effectifs » (É. Galet, *S.M. le roi Albert, commandant en chef devant l'invasion allemande*, Paris, Plon, 1931, p. 1).

2 F. Balace, « Des forts pour Anvers », *Les Grands Événements de Belgique au xx^e siècle*, Bruxelles, Reader's Digest, 1987, p. 16-17 ; Général Deguise, *La Défense de la Position fortifiée d'Anvers en 1914*, Bruxelles, M. Weissenbruch, p. 17-22 et 67-71.

Épilogue

La politique de Léopold II tentera ensuite un rapprochement avec Londres, que concrétisera, pendant la visite du HMS *Antrim*, l'ouverture des négociations militaires secrètes Barnardiston-Ducarne qu'il ne nous appartient pas de narrer ici. À Berlin, dès mars 1906, un Kaiser furibond estime que Léopold s'est mis à la remorque d'Édouard VII et lui aurait probablement déjà promis de lui céder Anvers en cas de guerre¹. En revanche, notons qu'en 1910 encore, l'attaché militaire français s'en prend, lui, à la néo-fortification d'Anvers qui fournirait au Reich un avantage évident en cas de débarquement britannique sur le littoral belge².

Puis, après quatre ans de froideur entre Laeken et Potsdam, il devient indispensable de se rapprocher en 1908 de la France et de l'Allemagne, alors que se discute la reprise de l'ÉIC et que la campagne anticongolaise de la presse britannique ne désarme pas. En avril 1908, le Roi est en cure à Wiesbaden quand le Kaiser et sa suite se présentent inopinément, ont avec lui divers entretiens informels... mais au fond ardemment souhaités par le vieux Roi. « Léopold II était radieux, toute nervosité tombée... La réconciliation était faite » note le témoin Stinglhamber, auquel le chancelier von Bülow, après une entrevue privée avec Léopold, confie : « Monsieur, vous avez un bien grand Roi ; quel dommage que vous soyez un si petit pays et que vous ayez de si petites idées³. » Y avait-il eu de nouvelles offres d'alliance ?

On sait que des propos belliqueux, du style de ceux de janvier 1904, seront tenus à Albert I^{er} par le Kaiser et le chef d'état-major von Moltke lors d'une visite officielle en novembre 1913, et transmis aussitôt à Jules Cambon. Pas plus qu'en 1904, il ne faut y voir un choix politique. Albert ne confie-t-il pas alors au baron van der Elst : « Je ne suis pas si porté que cela pour l'Allemagne, mais il faut considérer un

1 Annotation de Guillaume II en marge d'un rapport de von Wallwitz du 2 mars 1906 (J. Willequet, *op. cit.*, p. 634). De nombreux rapports militaires et diplomatiques allemands, de 1905 à 1908, estimaient que les nouveaux forts d'Anvers devaient couvrir un débarquement britannique.

2 Rapports des 7 et 14 février 1910 (A. Duchesne, *op. cit.*, p. 191). Le même attaché opposait le 19 janvier 1910 la prétendue germanophilie d'Albert aux sentiments francophiles qu'auraient entretenus les feu Léopold II et prince Baudouin, rejoignant assez curieusement en cela l'opinion du Kaiser pensant qu'Albert « va prendre à notre égard une attitude essentiellement différente de celle adoptée par son oncle » (annotation de Guillaume II en marge d'un rapport de von Below-Saleske du 5 février 1910 cité par J. Willequet, *op. cit.*, p. 634).

3 « Un séjour avec le Roi à Wiesbaden », in Col. Stinglhamber et P. Dresse, *op. cit.*, p. 99-315.

moment donné quel sera l'intérêt de la Belgique», tout comme, lors de la crise d'Agadir de 1911, de Broqueville avait estimé que si Paris et Berlin refusaient de s'engager à respecter la neutralité belge notre devoir était d'apporter notre concours au plus fort des belligérants¹.

De Léopold II à Léopold III, la politique extérieure et militaire des rois des Belges dans l'hypothèse d'une guerre franco-allemande restera donc «exclusivement et intégralement belge»... et le reste n'est que spéculations de diplomates et attachés militaires.

Francis Balace

1 M.-R. Thielemans et É. Vandewoude, *op. cit.*, p. 85-86.

« UNE PLUS GRANDE BELGIQUE ». LE ROI, LA BELGIQUE ET LE MONDE EN 1905

Un double anniversaire sous le signe de l'expansion

L'année 1905 est à la fois celle du Jubilé national des 75 ans de la Belgique indépendante, du 70^e anniversaire de la naissance de Léopold II et celle du 20^e anniversaire de la création de l'État indépendant du Congo.

La première commémoration donne lieu à un nombre impressionnant de manifestations au plan national, provincial et communal qui s'étalent du 27 avril, jour de l'inauguration de l'Exposition universelle de Liège, au 21 octobre, date de la clôture de celle-ci, même si, ici et là, d'autres manifestations revêtant un caractère strictement local sont encore mises sur pied¹.

Tandis que l'anniversaire du Roi est marqué par la discrétion, les vingt ans de l'ÉIC permettent de relever la présence, au sein du dispositif exaltant la Belgique indépendante, d'un nombre considérable de signes d'une osmose entre la Patrie et « notre dépendance », pour citer la formule utilisée à maintes reprises par le Roi dans ses discours.

L'utilisation du mot osmose est délibérée car, de manière un peu provocatrice, il renvoie à la question souvent posée du fossé existant entre la Nation et le Roi au sujet, notamment, du Congo et de l'expansion.

Cette question, qui reste un point sensible de l'historiographie², mérite d'être revisitée à la faveur de l'éclairage que rend possible l'examen de la nature et des formes des manifestations de 1905.

1 A.-Th. Rouvez, *75^e anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Le jubilé national de 1905. Compte rendu des fêtes et cérémonies qui ont eu lieu dans les villes et communes de Belgique à l'occasion du jubilé national*, Bruxelles, Vromant, (1906).

2 Cf. *supra* p. 31-44.

Si le propos n'est pas de présenter ici le tableau des présences belges, notamment économiques, dans le monde à cette époque¹, il s'agit, en revanche, de tenter une lecture des témoignages divers de l'existence, dans certains secteurs de la société du temps, de l'adhésion aux thèses relatives à la « plus grande Belgique ». Une lecture qui appelle trois remarques préliminaires relatives successivement au contexte international de l'époque, au consensus autour du principe même de la célébration du 75^e anniversaire de l'indépendance et aux choix d'agenda opérés afin de réduire l'impact négatif de certains gestes sur le climat présenté comme euphorique du Jubilé.

La capitulation de l'armée russe à Port-Arthur en janvier puis la défaite de la flotte de l'amiral Rodjestvensky face à celle de l'amiral Tōgō, en juillet, sont perçues comme la confirmation de la montée en puissance du « péril jaune ». La suite des événements, en Russie, est assimilée quant à elle au « chaos ». Cette situation, attendu l'importance des intérêts belges dans ce pays, préoccupe considérablement les milieux industriels et financiers. Ils le sont tout autant à la suite de la visite à Tanger de l'empereur Guillaume II (31 mars 1905) qui constitue la manifestation de l'opposition du Reich aux prétentions de la France au Maroc. Mais l'inquiétude ne résulte pas seulement de l'inconnue que constitue l'évolution de la situation dans cette région pour les intérêts belges qui ont été en s'intensifiant depuis le voyage que Léopold II y a effectué en 1897. Elle tire aussi sa substance du risque de voir une accentuation de l'antagonisme entre Paris et Berlin au sujet du Maroc précipiter le déclenchement d'un conflit européen où la Belgique servirait de voie de passage, voire de champ de bataille, pour ses deux grands voisins. Or, comme en témoigne involontairement la visite officielle du Roi à Anvers le 27 juillet 1905, la Belgique ne fait décidément pas le poids puisque c'est décidément un nain, le yacht royal *Alberta*, qui conduit le Roi à l'échelle de coupée de l'énorme cuirasser allemand *Karl der Grosse* venu porter à la métropole – et à sa puissante colonie allemande – le salut du Reich. Un Reich dont l'empereur rencontre par ailleurs le tsar tandis que le Premier ministre de ce dernier est en visite à Paris...

1 M. Dumoulin, « Les capitaux à l'étranger : investissements et réalisations », in A. d'Haenens (dir.), *La Belgique. Sociétés et cultures depuis 150 ans, 1830-1980*, Bruxelles, Creadif, 1980, p. 257-259.

Que la Belgique ne soit pas prête et doive, pour faire face à une menace potentielle venue de l'étranger, adopter des mesures consistantes, c'est ce que le Roi martèle régulièrement à l'occasion des discours plus ou moins longs qu'il prononce lors des manifestations auxquelles il est présent. Ces mesures, sans parler du vif débat autour du service militaire obligatoire, portent essentiellement sur les énormes travaux qu'il est prévu d'effectuer à Anvers dans un souci de renforcement de la défense nationale en même temps que dans celui de hisser le port au premier rang mondial. En une phrase ou à la faveur d'une plus longue allocution, le Roi tantôt admoneste directement tous ceux qui paraissent vouloir s'opposer à l'adoption du projet de loi relatif au projet anversoïse, tantôt rallie son auditoire à ses vues en le mobilisant contre ceux dont le comportement est présenté comme contraire à l'esprit patriotique responsable. Dans ces moments, la démagogie n'est pas loin.

Les exemples de l'une et l'autre méthode abondent. À Bruges, à Gand, à Anvers, et, surtout, à Bruxelles, le 21 juillet, lors de la brève allocution qu'il adresse aux parlementaires groupés au pied des marches du Palais de Justice dans le grandiose décor qui a été conçu pour habiller la place Poelaert, le Roi n'y va pas par quatre chemins. « À côté des discours, dit-il, (...) il faut des actes (...). Si les hommes de 1830 n'avaient pas agi, aucun de nous ne serait ici en ce moment. Puisse le soixante-quinzième anniversaire de notre Indépendance être marqué par l'adoption du beau projet soumis aux Chambres, le plus utile qui ait été présenté depuis 1834, depuis la loi décrétant nos chemins de fer, les premiers du continent ! Ce projet donne une base moderne à notre prospérité commerciale et garantit sa sécurité sans augmenter les impôts d'un centime ni le contingent d'un homme¹. »

Dans le registre plus manipulateur, c'est sans doute le discours en réponse à celui de Charles Corty, président de la Chambre de Commerce d'Anvers qui l'accueille à la Bourse de la ville le 27 juillet, qui est le plus exemplaire. « La Nation, déclare le Roi, en négligeant les œuvres qui assurent ses destinées, se frappe elle-même (...). Un peuple qui n'avance plus, recule, glisse sur la pente funeste et rapide, et s'expose à tomber en une léthargie qui ressemble à la mort. Anversoïse et Belges de toutes nuances et de tous partis, vous tous, dont les intérêts sont complètement solidaires et ne peuvent qu'être solidaires, voulez-vous qu'on vous entraîne fût-ce même involontairement

1 A.-Th. Rouvez, *op. cit.*, p. 204.

sur la route fatale de la décadence? (*Non! Non! Non! dans l'assistance.*) Je vous interroge et vous demande de me répondre. (*Non! Non! Non!*) Vous ne voulez pas et alors, c'est bien simple, barricadons solidement la route de la décadence, montons-y une garde vigilante et patriotique, afin que le Pays soit préservé du malheur irréparable de s'y engager, car on ne remonte pas la pente rapide de cette route néfaste, au bout de laquelle est un précipice plus dangereux que la roche tarpéienne. Promettons-nous ici (*Oui! Oui!*), foi inébranlable de citoyens libres, de poursuivre l'adoption du projet présenté par mon Gouvernement, qui fera d'Anvers le plus grand port du monde et assurera la sécurité indispensable à sa prospérité, prospérité indissolublement liée elle-même à celle de la Belgique. (*Acclamations.*) *Antwerpen boven! Voor Antwerpen! En bovenal voor Belgenland*¹!»

Mais le Roi use dans certaines circonstances d'une troisième méthode. Elle consiste à laisser son vis-à-vis sans autre issue que celle d'acquiescer à ses propos, démontrant par là une habileté tactique consommée. Ainsi, le 19 juillet, il assiste à l'inauguration de l'exposition de l'art ancien bruxellois. Le discours de Paul Hymans, président du Cercle artistique et littéraire et aussi et surtout député libéral, est de haute tenue. La péroraison est lyrique: «(...) La Belgique est en fête, dit-il. L'âme nationale s'épanouit en ces journées de fraternelle effusion, vouées au culte de la Patrie. Devant nous monte le chemin qui nous conduira au premier centenaire de l'Indépendance².» Et le Roi de répondre dans un style «plus libre qu'un discours officiel³» que certains attribuent directement à la crise marocaine⁴: «(...) Je tiens à vous faire particulièrement compliment sur votre péroraison. Oui, des routes s'ouvrent devant nous. Vous ne nous avez parlé avec raison que d'une seule (...). Pussions-nous faire le nécessaire d'une façon virile pour gravir cette route avec succès (...). Nous sommes dans une période de fêtes, mais les fêtes ne suffisent pas à assurer la vie nationale. Si les Belges veulent vivre, ils doivent vouloir des actes patriotiques. (*Très vifs applaudissements dans l'auditoire.*) Je vous remercie, Messieurs, d'avoir souligné ces mots de vos applaudissements. Certains symptômes récents donnent à ce vœu une gravité particulière (...)»⁵.

1 *Ibidem*, p. 396-397.

2 *Ibidem*, p. 455.

3 *Le Temps*, 23 juillet 1905, p. 4.

4 *La Croix*, 22 juillet 1905, p. 2.

5 A.-Th. Rouvez, *op. cit.*, p. 455.

Le lien entre indépendance, obligation de prendre les dispositions nécessaires afin de la préserver tout en assurant la poursuite de l'indispensable expansion économique du pays constitue un leitmotiv durant toute la durée de la célébration du Jubilé. Mais celui-ci, contrairement au discours dominant à son sujet, tout en étant « une occasion propice d'un examen de conscience national¹ », l'est aussi d'un constat d'une fracture au sein de la société du temps. Les positions exprimées en décembre 1904, à la Chambre surtout, lors du débat et du vote relatifs au projet de loi de financement des manifestations de 1905, illustrent bien cette opposition. Les « deux partis historiques », comme se définissent les catholiques et les libéraux, décrètent implicitement une trêve ou, à tout le moins, le temps des assauts à fleuret moucheté. Il n'en va pas de même au sein du parti ouvrier belge dont l'hostilité à la personne du Roi n'est pas le seul motif d'opposition. Des institutions et une dynastie, disent en substance les socialistes à la tribune de la Chambre, qui sont incapables, à cause notamment de la trop longue présence des catholiques au gouvernement, de concevoir l'octroi du suffrage universel et l'instauration du service militaire obligatoire pour tous, ne suscitent pas l'adhésion, *a fortiori* quand il s'agit d'en célébrer le 75^e anniversaire puisque leur existence a continuellement lésé la classe ouvrière. Lors du vote, 25 députés socialistes, certains à l'instar d'un Jules Destrée n'étant pas absent par hasard, votent contre le projet de loi, exprimant par là leur refus de s'associer aux fêtes nationales. Dans la pratique, l'abstention des socialistes sera ambiguë, le parti étant confronté à une telle liesse populaire que toute attitude par trop sectaire lui aurait valu de connaître de sévères revers au sein de ses propres troupes. Vandervelde, au début du mois d'août 1905, doit faire appel à toutes les ressources de la casuistique afin d'expliquer que « le conseil général du parti socialiste n'a jamais songé à dire aux travailleurs de ne pas prendre part, comme individus, à des fêtes qui ont pu amuser leurs yeux, sans diminuer, le moins du monde, la ferveur de leur socialisme ».

1 J. Lhonneux, « Un projet d'alliance hollando-belge », *Revue de Belgique*, XLV, novembre 1905, p. 197.

Car «il existe une démarcation entre les fêtes elles-mêmes et le régime monarchique (...) que nous répudions de toutes nos forces» ajoute une autre plume socialiste¹.

Si l'ambiguïté est de mise chez les socialistes, les accents républicains étant beaucoup plus accentués chez les Wallons que chez les Flamands davantage sensibles aux thèmes internationalistes les conduisant à prendre leurs distances avec le nationalisme dont témoigne selon eux le Jubilé, la monarchie adopte à deux reprises une attitude répondant à un calcul d'opportunité. Le 25 septembre, le Roi inaugure «sans pompe» l'arcade du Cinquantenaire que Vandervelde appelle l'«arcade des mains coupées». Quelques semaines encore et le *Bulletin officiel* publie le rapport de la commission d'enquête. Dans les deux cas, le choix de l'agenda a été opéré dans l'espoir de réduire l'impact négatif d'une cérémonie, d'une part ; d'une publication, d'autre part.

Manifestations d'une «plus grande Belgique»

Dans le cas de l'inauguration de l'arcade du Cinquantenaire, le calcul est particulièrement subtil. La veille de cette manifestation qui donne presque l'impression d'avoir été organisée en cachette, le Roi a inauguré à Mons, sans y prendre la parole, le congrès d'expansion mondiale. Le 27, au palais de la Bourse, à Bruxelles, «la Belgique économique acclame le Roi» comme le dit Ernest Solvay dans le discours qu'il prononce devant celui-ci à l'occasion de la réception offerte aux congressistes de Mons auxquels se sont joints bien d'autres représentants de la Belgique active. Il se conçoit dès lors aisément qu'une inauguration trop ostentatoire de l'Arcade, risquant de déclencher une tempête de protestations à propos de la source, sujette à caution, des moyens financiers mis en œuvre, devait être évitée. Ce qui avait été conçu par les partisans de «la plus grande Belgique» comme le point d'orgue de leur adhésion et de leur participation au Jubilé ayant par ailleurs fait la part belle à l'expansion en général,

1 Voir M. Van Ginderachter, *Het Rode Vaderland. De vergeten geschiedenis van de communautaire spanningen in het Belgische socialisme voor WO I*, Tielt – Gand, Lannoo – Amsab, 2005, p. 267-281 qui ne cite pas M. Steinberg, «Belgique : la crise congolaise dans le Parti ouvrier belge (1907-1908)», in G. Haupt et M. Reberieux (dir.), *La Deuxième Internationale et l'Orient*, Paris, Cujas, 1967, p. 107-130.

et au Congo en particulier, devait être une partition parfaite. Si, par malheur, risque de fausse note il y avait, il importait d'avoir introduit un bémol dès le début du programme.

Le congrès de Mons, pour intéressant qu'il ait été, ne revêtirait pas une grande importance si, dans le long terme, il n'avait été un moment de cristallisation dans l'évolution du lobby expansionniste en Belgique et, dans le court terme, le versant savant de l'étalage de la culture expansionniste auquel donnent lieu les manifestations des fêtes de 1905¹.

En se bornant à rappeler que la pose de la première pierre de l'Institut colonial dans le parc de Tervuren a lieu en très grande pompe le 2 juillet, il faut insister sur le fait que, sans succomber à la tentation de l'inventaire exhaustif, le Congo, généralement qualifié de « belge », est très présent dans les fêtes jubilaires. Dans le cortège historique du 22 juillet, le groupe de l'expansion coloniale est qualifié d'« éclatant ». La musique de la Force publique, les chefs arabes « d'un superbe caractère », « une troupe nombreuse de résidents et d'explorateurs » et, clou du spectacle, le char sur lequel « la Belgique accueille une négresse couchée à ses pieds et lui tend la main, tandis que de l'autre main elle élève le flambeau de la civilisation », marquent les esprits. Mais la présence du Congo ne se borne pas à la mise en scène du 22 juillet. En effet, outre la présence conjointe des drapeaux belge et congolais aux fenêtres et en tête de cortèges organisés en province, il faut relever qu'à l'occasion de la plupart des manifestations au cours desquelles la Brabançonne est interprétée, « le chant national de l'expansion belge », c'est-à-dire *Vers l'Avenir* ou *Naar Wijd en Zijd*, l'est aussi. L'hymne de Gevaert et Anthéunis fait des émules. Comme le proclame la cantate due à Oscar Lambot et Joseph Isaye et créée à l'occasion de la visite de Léopold II à Arlon : « Ô Roi, ton génie a conquis pour nos féconds labeurs/l'Afrique inviolée/Et ton rêve royal unit à nos couleurs/la bannière étoilée. » Le même souci de marier les couleurs prévaut lors de fêtes militaires. À Bruges, une compagnie de la Force publique et une compagnie du 4^e de ligne exécutent conjointement un travail d'ensemble en juillet. En septembre, lors d'un cortège militaire aux flambeaux dans les rues de la ville, soldats congolais et belges défilent ensemble. À Hasselt, faute de « vrais Congolais », ce sont les soldats du 11^e de ligne qui

1 Ch. Eymael, *Le septante-cinquième anniversaire de la Belgique dans la perspective du nationalisme : phénomène latent et idéologie en formation*, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1995.

jouent les figurants dans le groupe intitulé « Le Congo ». Mais dans le chef-lieu du Limbourg, les spectateurs ont également l'occasion d'admirer « L'Étoile du Congo » tandis qu'à Gand, dans un autre registre, la fête nautique permet de voir évoluer le bateau de la Mutuelle congolaise. Enfin, pour en terminer avec les exemples, il y a lieu de souligner que les fêtes de 1905 sont non seulement l'occasion de célébrer les héros de 1830 mais aussi ceux de la lutte antiesclavagiste au premier rang desquels Lippens et De Bruyne.

L'abondance de références au Congo dans l'ensemble des manifestations rythmant la période qui va d'avril à octobre 1905, références qui demandent à être étudiées de plus près, invitent à s'interroger non plus sur des témoignages éphémères se situant dans un contexte festif, mais bien sur la consistance du lobby colonial et plus largement expansionniste.

Comme dans bien d'autres domaines, les recherches d'ensemble font défaut. Ce qui suit n'a donc pas d'autre prétention que de rappeler un certain nombre de choses.

Le lobby colonial et expansionniste

En 1899, Laurent Dechesne publiait dans la *Revue de Belgique* une série de quatre articles consacrés à l'expansion économique de la Belgique¹. Confronté à la montée en puissance des nationalismes économiques, le pays devait, selon l'économiste liégeois, emprunter quatre voies : le placement de capitaux à l'étranger, la mise en place d'une politique coloniale, la création d'une marine marchande et la recherche de nouveaux débouchés pour le commerce lointain. Ce programme opérait la synthèse de revendications diverses, diffuses, parfois contradictoires, émanant soit de collectivités à caractère économique – chambre de commerce, syndicats industriels, cercles économiques – soit d'individus isolés – consuls, diplomates, industriels, commerçants, financiers et journalistes – qui les avaient formulées durant la décennie.

La possession d'une colonie constitue l'un des quatre axes du programme tracé. Citant régulièrement Paul Leroy-Beaulieu, Dechesne ne considère pas la colonie comme un anachronisme, un gouffre financier ou encore comme une source d'instabilité politique. Elle offre au contraire de réelles perspectives économiques, en assurant,

1 L. Dechesne, « L'expansion économique de la Belgique », *Revue de Belgique*, XXVI, 1899, p. 350-365, XXVII, 1899, p. 59-79, 147-166 et 336-349.

notamment, une plus grande sécurité aux capitaux, de nombreux débouchés pour l'industrie nationale et une certaine prépondérance à la métropole. Elle aurait également une fonction sociale, car elle ouvrirait aux Belges, ne trouvant pas à s'employer dans le pays, de réelles perspectives de carrière. Se démarquant considérablement des vieilles théories libérales anticoloniales qui dominaient les sciences économiques en Belgique depuis les années 1860, Dechesne présente la possession d'une colonie comme le remède aux problèmes posés par l'extension des marchés protégés et l'exacerbation du protectionnisme. Sans doute le fait que, à l'extrême fin du xix^e siècle, l'entreprise congolaise rapporte de substantiels bénéfices, grâce surtout à la commercialisation du caoutchouc, n'est-il pas étranger à cette évolution de l'approche de la question coloniale.

Mais la possession d'une colonie n'a pas seulement une fonction économique et sociale. Elle a également une fonction morale. À ce sujet, l'inspirateur, en Belgique, est le baron Alphonse de Haulleville aux œuvres duquel Dechesne se réfère. Dans *Les aptitudes coloniales des Belges et la question coloniale en Belgique* paru en 1898, Haulleville expose que :

« La richesse d'une nation ne s'évalue pas seulement en chiffre et en poids, mais avant tout, elle s'apprécie par le capital moral amassé par ses enfants (...). Sous ce dernier rapport l'œuvre du Congo a été féconde (...). Il n'est pas jusqu'à la controverse entre les partisans et les adversaires de l'ère nouvelle qui n'ait produit de fertiles résultats ; elle a fait jaillir des idées jadis inconnues, palpiter des sentiments ignorés, surgir des études ne s'inspirant plus des vieilles querelles de doctrine et des antiques et petites rivalités personnelles. Il en est résulté un foyer ardent de vie et d'activité intelligente étendant continuellement sa sphère d'influence¹. »

Outre l'impact direct que la colonisation aurait sur la vie politique et intellectuelle de la Belgique, elle révélerait aussi ses propres qualités au peuple belge et ses aptitudes à participer au grand mouvement civilisateur destiné à soustraire le monde à la « barbarie » et à exploiter « les richesses mondiales », pour le plus grand bien de tous. En se faisant le porte-drapeau de la « civilisation », la Belgique éprouverait non seulement un intense sentiment de fierté patriotique mais renforcerait son orgueil de soi, son unité et son originalité.

1 A. de Haulleville, *Les aptitudes coloniales des Belges et la question coloniale en Belgique*, Bruxelles, Lebègue, 1898, p. 148-149.

La synthèse de Dechesne et Hauleville annonce la fusion prochaine de l'idée d'expansion économique avec l'idée coloniale dans une doctrine nouvelle, faisant appel au sentiment national, mettant en avant une certaine idée de la nation et redéfinissant, par la même occasion, ses impératifs. Le patriotisme se mêlant d'expansion fait naître un « nationalisme d'expansion mondiale », qui revendique une place plus importante pour la Belgique dans le monde. L'idée centrale qui guide ce nationalisme d'un type nouveau est celle de la « plus grande Belgique » par référence à la « plus grande Angleterre » et à la « plus grande France » qui constituent des mots d'ordre dans ces deux pays.

Un groupe de jeunes intellectuels, avocats pour la plupart, groupés autour d'Edmond Picard, le concepteur de l'idée de l'« Âme belge », est à l'origine de la doctrine. Une figure se dégage parmi eux. Celle de Léon Hennebicq. Deux textes constituent un condensé de ses idées¹. Partant d'une considération générale selon laquelle « l'expansion économique crée la nation, et les tendances nationales encouragent l'expansion économique », Hennebicq ajoute :

« Nous sommes (...) une nation en gestation, et le problème de l'expansion économique s'y double encore une fois avec une exactitude parfaite, du problème de la reconstitution d'une nationalité. Deux langues différentes, des classes sans cohésion, un esprit de clocher, un communalisme poussé jusqu'à l'égoïsme le plus malsain, tels sont les éléments de désaccord, et ils sont heureusement des plus conciliables. C'est ici que l'expansion économique, appliquant notre devise nationale, peut nous rendre plus forts en nous unissant. Si elle nous fait apercevoir, par-dessus ces oppositions immédiates, notre unité, notre fraternité foncière, peu apparente aux yeux myopes, mais profondément réelle pourtant, dans la chaleur invisible et secrète de sa supériorité, elle nous fera grandir et nous ennoblira, puisqu'elle créera en nous-mêmes des échantillons plus complets et plus puissants de l'espèce humaine². »

Pratiquement, Hennebicq préconise, à l'instar de Dechesne, une politique d'expansion économique vigilante, fondée sur la conquête de nouveaux marchés, sur une cohésion plus grande des capitaines

1 Ces deux textes sont « L'expansion économique et la patrie belge ». Conférence donnée à la Société des ingénieurs et des Industriels, le 28 février 1903, et « Petite et grande Belgique » (1904). Tous deux sont publiés dans *Entretiens sur la Belgique contemporaine*, Bruxelles, Larcier, 1904.

2 L. Hennebicq, « L'expansion économique... », *Entretiens, op. cit.*, p. 278.

d'industrie sur une réorganisation du système commercial et financier et, enfin, sur la mise sur pied d'une véritable marine marchande nationale.

Si la question de l'ampleur de l'écho que rencontrent alors les thèses expansionnistes reste ouverte, il est néanmoins vrai qu'elles font des adeptes dans plusieurs milieux, de celui du journalisme au monde des affaires en passant par les cercles coloniaux. Les champions de l'idée d'une « plus grande Belgique » entendent recueillir l'adhésion de tous et de toutes. Pour atteindre cet objectif, ils constituent plusieurs groupes de pression et de propagande tandis que d'autres, déjà existants, changent d'orientation, plaçant dorénavant l'expansion au cœur de leur action. La presse, comme en témoigne la multiplication de feuilles populaires ou spécialisées, ne demeure pas en reste¹.

Comme l'enseignait Maurice Duverger, les groupes de pression ne visent nullement à exercer le pouvoir. Leurs manœuvres consistent à influencer les hommes qui le détiennent. Dans cet esprit, il existe vers 1905 en Belgique un certain nombre de groupes de pressions qui jouent un rôle plus ou moins considérable dans la conquête d'une partie de l'opinion publique et du monde politique aux idées d'expansion. Parmi ces groupes, épinglons la « Société belge de Géographie », le « Cercle africain de Bruxelles », la « Société belge des Ingénieurs et des Industriels », l'« Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège », la « Ligue maritime belge » et la « Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger ».

Cela étant, la lecture qui peut être faite passe aussi par l'attention portée à certaines professions. C'est le cas des ingénieurs, nombreux à accomplir une carrière partielle ou complète à l'étranger. Plus que tous autres, ils sont enclins à soutenir le mouvement d'expansion, voire à se muer en agents de celle-ci². Dès lors, les associations regroupant les ingénieurs diplômés sortis des grandes écoles de Gand, Liège, Mons, Louvain et Bruxelles qui, au départ, ont uniquement pour mission d'entretenir entre leurs membres des relations de solidarité et d'assistance mutuelle leur servent progressivement de plateforme de revendications. À travers leurs revues ou leurs bulletins,

1 M.-G. Blondiaux, *Répertoire de la presse expansionniste éditée en Belgique entre 1890 et 1814*, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1981.

2 D. Moureau, « Les ingénieurs belges et l'expansion », in M. Dumoulin (dir.), *Présences belges dans le monde à l'aube du xx^e siècle*, Louvain-la-Neuve – Bruxelles, Academia – Univers-Cité, 1989, p. 103-128.

à travers l'organisation de manifestations et de conférences, ces associations propagent peu à peu les idées expansionnistes et prennent la défense de l'œuvre africaine de Léopold II.

La puissante « Société belge des Ingénieurs et des Industriels » (SBII) fondée en 1884 manifeste très tôt un intérêt soutenu pour le Congo. C'est dans ses locaux qu'est signé l'acte constitutif de la « Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie ». Surtout, la SBII, en lui consacrant la réalisation d'études scientifiques et techniques, entend attirer l'attention « sur l'affaire du Congo », éveiller « des initiatives fécondes pour le progrès de l'industrie et du commerce belge et contribuer de la sorte à la réalisation d'un des buts principaux » de la Société¹.

Au fil du temps, la Société ne manque pas une occasion pour célébrer, en grande pompe, l'œuvre léopoldienne, que ce soit lors des cérémonies qu'elle organise, en 1890, au palais de la Bourse, pour fêter le retour de Stanley en Europe, lors des nombreuses conférences sur le Congo qu'elle organise régulièrement dans les luxueux locaux de l'hôtel Ravenstein, siège de la Société depuis 1896 ou, encore, lors de la fondation, en 1903, de la « Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger ».

Forte de plus de 1 200 membres, parmi lesquels de grands noms de la finance, de l'industrie, du monde politique et de la fonction publique², la SBII est bel et bien un groupe de pression colonial et expansionniste. En 1910, lors de la célébration de son vingt-cinquième anniversaire, son président, Louis Dejardin, ne manque d'ailleurs pas de justifier la prise de position de la Société en faveur de l'entreprise léopoldienne, déclarant qu'il appartenait aux ingénieurs et aux industriels de « défricher, pour le moissonner plus tard, le champ fécond ouvert à notre activité par le génie du roi Léopold II » et à la SBII « de favoriser l'exode des ingénieurs belges vers nos possessions africaines et de rechercher les moyens propres à les développer³ ».

1 SBII, *Rapport de la commission administrative à l'assemblée générale sur la question du Congo*, Bruxelles, SBII, 1889, p. 4.

2 Voir SBII, *Liste des membres. Exercice 1901-1902*, Bruxelles, SBII, 1902. Citons parmi d'autres : Gustave Boël, Charles Buls, Canon-Legrand, Evence Coppée. Alexis Delcommune, Jules et L.-J. Delhaize, Paul de Smet de Naeyer, Henri Doat, Alexis Dufourny, Julien Dulait, Édouard Empain, Edgar Frankignoul, Adolphe Greiner, Georges Helleputte, Léon Hennebicq, Émile Henricot, Jules Jadot, Léon Janssen, Charles Legrand, Valère Mabilie, Ernest Solvay, Albert Thys et Raoul Warocqué.

3 « Discours de M. le président Louis Dejardin », SBII, xxv^e anniversaire de la fondation de la Société. *Assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 1910*, Bruxelles, SBII, 1910, p. 16.

Comme les ingénieurs, les licenciés en sciences commerciales et consulaires dont les écoles fleurissent à partir du milieu des années 1890¹ s'organisent en associations dont la plupart, non contentes de s'intéresser de très près aux thèses expansionnistes, organisent une intense propagande allant dans ce sens, comme en témoigne l'« Association des Licenciés sortis de l'Université de Liège » dont les statuts (1902) annoncent clairement la couleur puisque « l'Association est une œuvre mutuelle, scientifique et d'expansion belge ». Il s'agit en effet « d'exporter des Belges qui iront fonder des affaires coloniales, industrielles, commerciales, dans toutes les contrées où les échanges internationaux ne sont pas uniquement faits, organisés et contrôlés par des régnicoles » car « la réalisation, bien conçue, de tous ces projets conservera à la Belgique, petite par son étendue, grande par son travail, le rang de cinquième puissance du monde² ».

La « Ligue maritime belge », fondée en 1899, a pour but « de réunir dans une action commune les initiatives, les travaux et l'influence de ses membres, en vue d'étudier, de vulgariser et de faire prévaloir les mesures reconnues utiles à l'expansion de la navigation et spécialement de la Marine Marchande Belge, ainsi qu'aux progrès des institutions et des industries qui leur sont connexes³ ». Dès l'origine, l'ambition est de faire de la Ligue une organisation de masse, calquée notamment sur le modèle de la Ligue navale allemande, la puissante « Deutscher Flottenverein », voire de la « Lega Navale » italienne. Mais elle n'atteindra jamais cet objectif puis qu'elle ne compte que 750 membres en 1901, ce chiffre diminuant par la suite. Certes ces membres appartiennent au milieu de l'armement naval, de l'affrètement, de l'arrimage, ainsi qu'à celui de la construction navale (Cockerill) et du commerce maritime. Mais le cas est emblématique de l'échec de créer un mouvement de « *bottom up* ».

1 Si l'« Institut supérieur de commerce Saint-Ignace » et l'« Institut supérieur de commerce de l'État » sont fondés à Anvers en 1852, les six autres instituts supérieurs et universitaires de commerce sont créés entre 1896 et 1906 : « Institut supérieur commercial et consulaire de Mons » (1896) ; « École des sciences commerciales et consulaires de l'Université de Louvain », (1897) ; « École des hautes études commerciales et consulaires de Liège » (1898) ; « Institut Warocqué » à Mons (1899) ; « École de commerce de l'Université libre de Bruxelles », (1903) et « École de commerce de l'Université de Gand » (1906).

2 A. Bethune, *La Société belge d'études et d'expansion*, Liège, Société belge d'études et d'expansion, 1924, p. 6.

3 *Bulletin de la Ligue maritime belge*, n° 2, 26 janvier 1902, p. 1 et 8.

Collaborant avec la SBII, la Ligue cherche à obtenir la création d'un ministère et d'un Conseil supérieur de la Marine sans laisser planer le moindre doute sur son orientation en matière d'expansion. En effet, comme le dit son président Charles Legrand en 1906: «Il est (...) démontré (...) et reconnu par tous les patriotes clairvoyants et sincère que le maintien et, à plus forte raison, le progrès de la situation économique et sociale de notre Patrie n'est possible qu'à la condition de développer l'Expansion mondiale du pays¹.»

Par le nombre et la qualité de ses membres, par son rôle d'agent de la propagande multiforme que l'ÉIC répand, par les pressions qu'elle exerce tant au niveau du gouvernement qu'au niveau de l'opinion publique, la «Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger» (FDIBE) est à considérer comme le fer de lance du mouvement expansionniste belge et son groupe de pression le plus abouti².

La FDIBE trouve son origine dans le raz de marée de protestations qui suivit le vote, le 20 mai 1903, par la Chambre des Communes britannique, de la motion Samuel³ et par l'intensification de la campagne anticongolaise au cours de la même année. La virulence des accusations anglaises contre l'ÉIC choque une partie de l'opinion en Belgique. Surtout, les milieux d'affaires qui venaient de subir de lourdes pertes à la suite de la crise industrielle et financière russe de 1900 à 1903 s'inquiètent de la déplorable image qui est donnée de la Belgique et de l'impact que cela peut avoir sur l'activité économique à et avec l'étranger. D'où le souci d'organiser tous les groupes d'intérêts économiques et coloniaux en une puissante fédération pour l'expansion et la défense des intérêts nationaux à l'étranger.

Le 6 juin 1903, la SBII lance dans la presse un appel public dans lequel elle manifeste son intention de créer une ligue pour l'expansion et la défense des intérêts belges à l'étranger. Pour ce faire, elle sollicite la participation de toutes les organisations économiques, chambres de commerce, unions et syndicats industriels, ainsi que la participation de toutes les associations coloniales. Si les organisations économiques répondent à l'appel, les associations et cercles coloniaux hésitent à rallier la Fédération car elles redoutent une perte

1 *Ibidem*, n° 103, 24 février 1906, p. 55.

2 R. Wiggers, «De "Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger" en het Persbureau van de Onafhankelijke Kongostaat, 1903-1908», *Bulletin des Séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, vol. 38, n° 2, 1992, p. 135-183.

3 Cette motion demandait au gouvernement britannique de prendre, en accord avec les autres puissances signataires de l'Acte de Berlin, des mesures propres à mettre un terme aux abus qui étaient perpétrés au Congo par l'administration léopoldienne.

d'autonomie. D'où la constitution, le 29 juillet 1903, à l'initiative du « Cercle africain de Bruxelles » et de la « Société de Géographie d'Anvers », d'une fédération pour la défense des intérêts coloniaux regroupant le « Club africain d'Anvers », la « Ligue maritime belge », la « Société centrale d'Agriculture », le « Club colonial de Bruxelles », le « Club africain de Bruxelles », la « Société d'Études coloniales » et, enfin, les sociétés de géographie de Bruxelles et d'Anvers.

Après que le principe d'une fusion entre les deux fédérations a été acquis (août 1903), la « Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger » est constituée en novembre 1903.

La Fédération aurait réuni plus de 150 000 adhérents¹. Ce chiffre doit être nuancé. En effet, la plupart des adhérents deviennent membres de fait de la Fédération uniquement parce qu'ils le sont de l'une ou l'autre association ou groupement qui s'y est affilié et qui, à l'exemple de la « Société centrale d'Agriculture », de certains cercles économiques et des associations d'anciens militaires, n'ont pas pour objectif premier la défense des intérêts coloniaux. Quoi qu'il en soit, la Fédération s'attela rapidement à la réalisation de son objectif premier, à savoir la défense des intérêts congolais en étroite collaboration avec le « Bureau de Presse » que l'ÉIC avait mis en place pour organiser la riposte aux accusations anglaises.

Mais la Fédération qui comprend parmi ses dirigeants des noms prestigieux du monde des affaires et du monde politique, tels que Ernest Solvay, Adolphe Greiner et François Schollaert, n'est pas uniquement un instrument au service de l'administration congolaise et son comité de rédaction, une couverture pour le « Bureau de presse ». Elle déploie aussi, jusqu'à sa disparition en 1913, une multitude d'activités visant à favoriser le commerce et l'industrie de la Belgique à l'étranger. Après tout, ne s'était-elle pas donnée pour mission « de grandir le patrimoine matériel et moral de notre pays à l'extérieur des frontières ? ». Parmi ces activités, relevons l'organisation en 1904 et 1905 d'une vaste enquête sur les moyens à déployer pour favoriser l'exportation et l'émigration belges, un thème qui revient comme un leitmotiv dans de nombreux discours prononcés au fil des manifestations du Jubilé national.

¹ *La Chronique coloniale, commerciale, industrielle et financière*, n° 3, le 24 février 1904, p. 3.

« Le culte de la plus grande Belgique », pour citer la devise du mensuel *La Belgique contemporaine – Revue de l'activité nationale* fondée en 1904 par Eugène Baie, est bel et bien à l'ordre du jour dans un contexte intellectuel où de Maurice Lair à Pierre Leroy-Beaulieu la réflexion sur l'impérialisme bat son plein. Celui qui est souhaité pour la Belgique se nomme expansionnisme. L'expansion doit être « mondiale et pacifique » déclare François Schollaert, président de la Chambre des représentants le 21 juillet 1905. Car, comme le souligne Beernaert dans son discours d'ouverture du congrès de Mons : « Le monde entier ne forme plus qu'un seul marché (...), les limites des territoires ne sont plus que fictives au point de vue économique » et, dès lors, « les intérêts divers doivent être harmonisés universellement ». En d'autres termes, des règles de la concurrence doivent être établies et il appartiendra à la Belgique et aux Belges de s'affirmer parmi les gagnants de cette globalisation. D'où aussi le choix devant lequel les expansionnistes placent leurs contemporains : « Impérialisme, expansion... ou déchéance¹. » Pour les premiers, la réponse est claire. L'expansion sera d'abord et avant tout économique car fille du libre-échange. Elle veillera par ailleurs, à l'instar de « ces diables d'Italiens », à exporter deux millions de « nos trop nombreux compatriotes tâcherons-paysans ». Mais l'esprit et la réalisation de cette expansion passent par une profonde réforme de l'enseignement ainsi que par la pratique du sport qui « contribue grandement à l'expansion mondiale d'une race » écrit l'escrimeur Paul Anspach, médaillé à quatre Olympiades². Un point de vue que Henri Fierens-Gevaert applique aux arts et à la littérature quand il écrit : « Les artistes belges ayant été des migrants de tout temps – les coloniaux de l'art – pourquoi le destin ne choisirait-il pas parmi eux l'homme mondial qui sera appelé à régénérer la Beauté au xx^e siècle, le siècle de l'expansion³? »

Le sportif, par ailleurs magistrat appartenant à une grande famille libérale bruxelloise, et le critique d'art s'expriment en 1908, année de la création de *L'Expansion belge*, tribune particulièrement réussie, y compris au point de vue formel, des chantres de la « plus grande Belgique ». Accentuant, en les diversifiant, les orientations annoncées dix ans auparavant par Dechesne et Haulleville,

1 G. Pourveur, « Pour la "plus grande Belgique". Impérialisme, expansion ou déchéance... », *L'Expansion belge*, n° 3, avril 1908, p. 92-96.

2 P. Anspach, « L'expansion et les sports », *L'Expansion belge*, n° 1, février 1908, p. 22.

3 H. Fierens-Gevaert, « L'expansion artistique », *L'Expansion belge*, n° 1, février 1908, p. 21.

et prolongeant le moment fort que constitue le Jubilé de 1905, le mensuel dont les liens avec le quotidien économique *L'Écho de la Bourse* sont particulièrement étroits¹ témoigne du cheminement de l'idée selon laquelle, aux yeux des expansionnistes, la Belgique, « intellectuellement et matériellement, sinon politiquement parlant, est, au sens absolu du mot, une puissance² ».

Michel Dumoulin

1 L. Delcourt, « *L'Expansion belge* » : miroir de l'expansionnisme en Belgique. Contribution à l'étude des milieux, des réseaux et des idées expansionnistes en Belgique avant la première guerre mondiale, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1998.

2 « Le Cercle de l'Expansion, son programme », *L'Expansion belge*, n° 1, février 1908, p. 1.

LA RELIGION DU PRINCE : LÉOPOLD, LE VATICAN, LA BELGIQUE ET LE CONGO (1855-1909)

Introduction : Léopold à Rome, 1855¹

En juillet 1855, au retour d'un long périple dans la partie orientale de la Méditerranée, le jeune prince héritier Léopold et son épouse Marie-Henriette visitèrent Rome pour la première fois. Mais Léopold n'était pas pour autant un inconnu pour le Vatican. À Bruxelles, la nonciature avait suivi d'un œil attentif son éducation, son mariage en 1853 et la constitution de la cour du jeune couple : l'engagement religieux de l'héritier de la couronne, disait le nonce, déterminerait « l'avenir de ce royaume catholique² ». Le pape Pie IX noua à dessein une relation directe avec le couple en lui offrant un cadeau de mariage touchant et, involontairement, prophétique et douloureux : un fragment de la sainte Crèche prélevé sur une relique qui faisait partie de ses objets de piété personnels.

La visite de 1855 fut l'occasion de déployer tout le faste romain. La réception du duc de Brabant s'accompagna du pompeux cérémonial dû à un Souverain catholique mais Pie IX le transcenda par sa spontanéité et ses recommandations paternelles. Le secrétaire d'État Antonelli surprit les invités en les conviant à une visite privée nocturne du musée du Vatican et à un dîner intime parmi les statues de pharaons du musée égyptien, ce qui dut flatter particulièrement le goût des grandeurs du futur Roi.

Léopold ne resta pas inactif. Il fit peu de tourisme et trouva même Rome franchement « laide », au grand désappointement de sa sœur Charlotte. Celle-ci maugréait contre la préférence de son frère pour

¹ V. Viaene, *Belgium and the Holy See from Gregory XVI to Pius IX (1831-1859). Catholic revival, society and politics in 19th-century Europe*, Louvain-Rome, Vanmelle, 2001, p. 546-547.

² ASV, AAEESS, Belgio, fasc. 41, Pos 116, M. E. Gonella à Giacomo Antonelli, 22 septembre 1850.

la monumentalité classiciste et la force de la vapeur¹. En revanche, il s'efforça de revendiquer les anciennes fondations « belges » de la Ville éternelle en se faisant proclamer notamment « prince protecteur » de l'église nationale de Saint-Julien-des-Flamands, comme l'avait fait l'empereur Charles Quint. Cette démarche se situait dans la droite ligne de « l'agrandissement de la Belgique » recherché par Léopold. En même temps, l'héritier de la couronne tenta, mais sans grand succès, de décrier le Vatican à propos de la Convention d'Anvers, le compromis entre libéraux et catholiques sur l'enseignement moyen. « *Il pio Duca di Brabante* » réussit surtout à impressionner par son « *spirito religioso sommamente edificante*² ».

L'offensive de charme soigneusement conduite par les deux parties en 1855 souligne l'importance qu'attachaient le futur Roi et le pape à leurs relations. Mais la réalité historique qui suivit cette visite pendant près d'un demi-siècle répondit-elle aux attentes ?

Comme il vient d'être mentionné, les démarches entreprises par le duc de Brabant lors de son voyage à Rome concernaient aussi bien la lutte entre les partis belges que l'expansion de la Belgique. Pour la monarchie belge, le Vatican faisait partie tout à la fois de la politique intérieure et extérieure de la Belgique. Il se situait à l'un des points névralgiques où s'estompe la limite entre les deux composantes de la politique, révélant leur imbrication fondamentale. Pour Léopold I^{er}, le Saint-Siège représentait un levier pour placer dans l'orbite du concert européen des catholiques démocrates belges, des évêques trop zélés et des libéraux. Léopold II avait aussi un projet politique global³. Au cas où un parti catholique verrait malgré tout le jour, le Vatican devrait veiller à ce qu'il soit conservateur – et non confessionnel ou à plus forte raison démocratique –, un parti dans lequel le Roi et la patrie ne prendraient pas la seconde place derrière l'autel et le foyer.

Le Vatican pouvait non seulement donner des indications aux hommes politiques désireux d'être plus catholiques que le pape, il avait aussi le pouvoir de nommer de « bons » évêques. Cette dernière question retiendrait l'attention du Roi toute sa vie. Avec un parti « national » au sein duquel des nonces diligents, des évêques

1 Charlotte à Léopold, 11 juillet 1855, in V. Capron (éd.), *Lettres de Charlotte à Léopold, 1850-1868*, Bruxelles, 1988, p. 43.

2 ASV, SdS, 1856, 227, Antonelli à Gonella, 2 juillet 1855.

3 V. Viaene, « King Leopold's Imperialism and the Origins of the Belgian Colonial Party, 1860-1905 », *Journal of Modern History*, LXXX, n° 4, 2008, p. 741-790.

modérément conservateurs et des politiciens dociles partageant un même attachement au Roi, on pouvait espérer une paix religieuse qui serait mise à profit par le pays pour dépenser autrement son énergie. Guérir le pays du « cancer du clérical et du libéral » était également l'un des objectifs majeurs que Léopold voulait atteindre avec l'agrandissement de la Belgique et l'amélioration de ses moyens de défense. Les nations qui ne se développaient pas étaient condamnées à sombrer, à présent que le concert européen faisait place à un ordre mondial plus compétitif. Seul un pays capable de faire face à des voisins armés jusqu'aux dents pourrait survivre, seul un pays uni autour d'un projet d'expansion nationale pourrait prévenir une révolution sociale. Outre son rôle de modérateur dans la lutte des partis, le Vatican était également à même de servir plus directement la vision du Roi sur la position internationale de la Belgique. Le Saint-Siège pouvait en effet éviter que la Belgique ne devienne une pierre d'achoppement en Europe en modérant la mobilisation des catholiques belges contre une « persécution » de l'Église par des gouvernements anti-cléricaux étrangers. Il pouvait neutraliser l'antimilitarisme de l'opinion catholique afin que, sur le plan défensif, la Belgique puisse répondre aux attentes de ses voisins. Rome pouvait surtout apporter un soutien puissant aux projets expansionnistes de Léopold hors de l'Europe en y intégrant des missionnaires, donc l'opinion catholique, et en accroissant le capital moral du Roi.

Le duc de Brabant ou le portrait du prince catholique

Comme Roi, Léopold est associé à l'expansion belge outre-mer mais, en tant que prince, il a d'abord longtemps rêvé d'agrandir la Belgique en Europe. La fin de son adolescence au milieu des années 1850 coïncida avec la guerre de Crimée pendant laquelle la France et la Grande-Bretagne intervinrent contre la mainmise de la Russie sur l'Empire ottoman au cours d'une guerre menée sur la presqu'île du même nom. Au cas où la guerre gagnerait l'Europe, Léopold espérait « notre part du butin » en tant qu'allié de la France et peut-être de l'Autriche. Grâce à une attaque surprise contre les Pays-Bas, la Belgique compléterait la révolution de 1830 en annexant les « territoires perdus » du Limbourg et du Luxembourg, sinon le Brabant du Nord et les colonies néerlandaises. La Belgique pourrait aussi prendre

position sur le Rhin pour couvrir les arrières de la France, avec la possibilité d'offrir aux Prussiens une compensation dans une autre région d'Allemagne¹.

Toutes les zones frontalières sur lesquelles Léopold avait jeté son dévolu étaient des régions catholiques sous domination protestante et le « principe catholique » entraînait donc en jeu. Léopold espérait même que la « libération » des catholiques néerlandais s'accompagnerait de leur soulèvement. Ce n'est pas un hasard si le prince de Chimay et le comte O'Sullivan, diplomates belges avec qui le prince héritier partageait ses projets audacieux, étaient des catholiques conservateurs. Du reste, ils tempérèrent quelque peu les ardeurs guerrières de Léopold. Catholique comme eux, Édouard Blondeel, représentant la Belgique à Constantinople, joua un rôle similaire pour les projets expansionnistes hors de l'Europe ébauchés par le prince héritier. En 1854, le Roi stupéfia Blondeel en lui présentant un projet de partage de l'Empire ottoman, l'enjeu de la guerre de Crimée – une sorte de pendant de son projet d'attaquer les Pays-Bas. En 1860, il caressait encore le rêve d'un corps franc qui prendrait Constantinople, le proclamant « empereur d'Orient » et faisant résonner « le Saint Sacrifice si pur et si admirable » sous les « voûtes splendides » de Sainte-Sophie à la place des « cris nasillards » d'une foule de musulmans accroupis².

Avec Léopold I^{er}, Blondeel poussa le duc de Brabant à prendre pied d'ores et déjà dans l'Empire par le biais du projet plus réaliste d'établir une concession sur une île grecque, en vue de la faire exploiter ensuite par des colons belges. Le fait que des catholiques belges fidèles au pouvoir formeraient un heureux contrepoids aux Grecs et aux Arméniens orthodoxes devait constituer un argument essentiel (et peu loyal) pour convaincre le sultan³. Ce plaidoyer rejoignait bien les raisons invoquées par le Vatican pour que la Sublime Porte permette à l'autorité romaine de se renforcer sur les chrétiens d'Orient non

1 Voir les contributions de J. Stengers et V. Viaene dans G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II. Fonds d'Archives Goffinet*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997, p. 237-247 et p. 151-165.

2 G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 249, 107. En 1855, dès son premier voyage dans l'Empire ottoman, Léopold s'était érigé en champion des intérêts catholiques en faisant une entrée solennelle dans Jérusalem suivie d'une campagne opiniâtre afin de remettre en honneur les tombeaux des Croisés « belges ». APR, Fonds Goffinet, Blondeel à Léopold, 8 mars 1855, 29 mars 1855, 1^{er} octobre 1856.

3 APR, Fonds Goffinet, Blondeel à Léopold, 14 septembre 1855. Voir aussi dans le présent ouvrage la contribution de Jan Vandersmissen sur les projets expansionnistes dans l'Empire ottoman.

orthodoxes. Rome était sur la même longueur d'onde que le duc de Brabant à propos de la question de l'Orient. Elle voyait aussi d'un œil favorable le rapprochement de la Belgique et du Second Empire dans la perspective que les catholiques belges puissent relayer les troupes françaises qui protégeaient à contrecœur le pape contre ses propres sujets¹. Le faste qui entourait la visite romaine de 1855 prend ainsi tout son relief.

Comme le Vatican, Léopold se sentit trompé par Napoléon III au lendemain de la guerre de Crimée et il mit tous ses espoirs dans une « alliance autrichienne ». Lié à la grande puissance catholique, il pourrait alors donner consistance aux « *irredenta* » catholiques de la Belgique. C'était toujours sa préoccupation première en rêvant de compléter la Belgique, et cela explique aussi pourquoi il se réjouit du mariage de Charlotte avec l'archiduc Maximilien en 1857². Léopold ne devait réaliser qu'après 1859, année de la « chute » de l'Autriche suite à l'unification italienne, que ses projets d'agrandissement de la Belgique aux dépens de ses voisins n'avaient guère de sens, si bien qu'il préféra s'orienter vers l'expansion outre-mer, ce que mit en relief son célèbre discours de 1860 devant le Sénat.

Sur le plan intérieur, Léopold était au même moment un farouche partisan du dernier gouvernement unioniste (1855-1857) à dominante catholique, dont le programme centriste et conservateur lui convenait bien. Le profil catholique du duc de Brabant était si manifeste que la reine Victoria et le prince Albert rappelèrent plus d'une fois à leur cousin belge le caractère « rétrograde » du catholicisme politique et la véritable nature d'une monarchie constitutionnelle *supra partes*³.

La foi ostentatoire du duc de Brabant cachait-elle un calcul politique, ou Léopold était-il sincère quand il implorait les prières du Saint-Père et qu'il affirmait avoir plus d'une fois apprécié le pouvoir de l'intercession pontificale auprès de Dieu⁴? Il faut pour cela s'arrêter un instant sur la nature de la piété de Léopold, avant et après son accession au trône. Léopold remplissait régulièrement ce que l'on appelle les « obligations religieuses », manquant rarement

1 V. Viaene, *Belgium and the Holy See...*, p. 547.

2 V. Capron (éd.), *Le mariage de Maximilien et Charlotte. Journal du duc de Brabant 1856-1857*, Bruxelles, 1986, p. 15, 22, 78.

3 Voir les lettres publiées par J. Tordoir, « Vorsten en Koninklijke families », in G. Janssens et J. Stengers, *op. cit.*, p. 56-63 et APR, Fonds Goffinet, Albert à Léopold, 28 août 1859.

4 Comme il le dit rétrospectivement au nonce Mieczysław Ledóchowski peu après être monté sur le trône. ASV, NdB, 12, Ledóchowski à Antonelli, 14 janvier 1866.

la messe dominicale jusqu'à la fin de sa vie, même en dehors de toute obligation protocolaire¹. Rome ne l'ignorait pas mais nombre de documents et de curieux témoignages indiquent que l'on y doutait tout de même de la solidité ou de la sincérité du « fond » religieux du Roi. Ce sentiment subsista même sous le pontificat de Léon XIII, à une époque où les relations avec le Saint-Siège n'avaient jamais été meilleures. Dans ses mémoires, le cardinal Domenico Ferrata, le nonce préféré de Léopold, limitait soigneusement son éloge du Roi à ses qualités politiques et le décrivait à la fois comme « sceptique » ou « positiviste » dans ses opinions². Le comte Edoardo Soderini, grand intime de Léon XIII et auteur d'une histoire du pontificat qui fait autorité, se montrait moins circonspect³. Son jugement (non publié) selon lequel Léopold « n'avait personnellement pas la foi » est vraisemblablement partagé par la plupart des historiens contemporains et par le grand public, pour peu qu'on ait posé la question.

Les journaux intimes du duc de Brabant donnent de lui une image différente et la correspondance ou les déclarations postérieures du Roi ne disent pas autre chose. Nous avons rapporté plus haut les impressions que Sainte-Sophie avait laissées à Léopold en 1860. Dans un autre passage révélateur, datant de 1857, il décrit une messe à Laeken juste avant le départ de Charlotte avec Maximilien pour leur vice-royaume de Vénétie-Lombardie : « Il m'est doux d'avoir accompagné Charlotte cette dernière fois au tombeau de sa mère. Cette communion sera un lien de plus entre elle et moi, un souvenir en Dieu, un acte pieux qui nous attirera à Milan et à Bruxelles les grâces dont nous avons tant besoin⁴. » Ce passage souligne combien était important le souvenir de la pieuse reine Louise, sa mère trop tôt disparue, pour le comportement intime de Léopold vis-à-vis de la religion : le culte était aussi une forme d'hommage qu'il lui rendait.

Si Léopold s'inspirait de sa mère dans sa pratique religieuse, ses convictions le rapprochaient davantage de son père. Tous deux partageaient une foi « philosophique » en Dieu, en la Providence, en une

1 E. Carton de Wiart, *Léopold II. Souvenirs des dernières années 1901-1909*, Bruxelles, Goemaere, 1944, p. 46-47, 138, 233-234.

2 D. Ferrata, *Mémoires*, vol. 1, Rome, Cuggiani, 1920, p. 311.

3 E. Soderini, *Il pontificato di Leone XIII. Il Belgio*, ms., ASV, Miscellanea. Léopold lui faisait penser à un conte médiéval d'Anatole France dont le héros, en réponse à ses interrogations philosophiques, reçoit la vision d'un grand disque peuplé de petits personnages aux couleurs de l'arc-en-ciel, qui prétendent chacun détenir la vérité. Dès que le disque se met à tourner comme une toupie autour de son axe, toutes les couleurs se mélangent et donnent du blanc, ce qui est la couleur de la « véritable » – qui n'existe pas – vérité.

4 V. Capron, *Le mariage...*, p. 39.

vie après la mort et dans le Jugement¹. Mais la foi du prince avait une pointe plus machiavélique que le déisme romantique de Léopold I^{er}. Son journal de 1857 contient une série de maximes qui peuvent passer pour le credo politique du prince. « Peu de fondement qu'il est permis de faire sur les promesses des hommes – leur intérêt est la seule boussole possible. Il n'y a que les grands qui réussissent ici-bas. Il faut être craint pour régner... Dieu seul est grand et ce n'est qu'avec lui que nous pouvons être forts². » Ou comment la foi dans le Tout-Puissant peut être un laissez-passer pour la raison d'État, sinon pour le cynisme... Elle était une sorte de pendant catholique du piétisme intéressé mais non feint de Bismarck. L'étiquette qui convient le mieux à Léopold est sans doute celle de réaliste catholique, étant entendu qu'un « bon catholique » est parfois un « mauvais chrétien ».

Dans le réalisme catholique de Léopold, la papauté était une couronne posée sur une monarchie spirituelle, un partenaire éminent du maintien de l'ordre. Mais après que les têtes couronnées d'Europe eurent regardé sans réagir comment l'Italie prenait possession d'une grande partie des États pontificaux en 1859 et 1860, le pape chercha plutôt son salut du côté des masses. En Belgique aussi le catholicisme politique s'acharna davantage dans sa quête du « royaume social du Christ », se risqua à flirter avec le droit de vote généralisé et se montra de surcroît antimilitariste. En même temps, la composante catholique entra moins en ligne de compte, au début du moins, dans les projets que caressa Léopold après 1860 d'acquérir un territoire ou une concession outre-mer. Même si le libéralisme était un second choix, le Roi allait se montrer un peu moins catholique que le prince dans la première moitié de son règne.

1 La réaction à la disparition inopinée de Cavour en 1861 est significative. « Faibles mortels, c'est ainsi que la providence vous fait rentrer dans le néant lorsque vous lassez sa patience ou fatiguez sa miséricorde. Grand enseignement dont plusieurs devraient profiter. Il est remarquable que Dieu avant de briser la carrière du grand ministre italien l'avait averti plusieurs fois qu'il était temps de se convertir. Hier le monde ne parlait que de lui, aujourd'hui quatre planches, voilà tout ce qui en reste. Les sages ne sauraient oublier que nous ne sommes ici-bas que pour un voyage d'épreuve dont le résultat doit décider de notre grand avenir. » V. Capron (éd.), *Un voyage à Wildbad-Gastern en 1861. Journal du duc de Brabant*, Bruxelles, 1987, p. 35-36.

2 V. Capron, *Le mariage...*, p. 16 et 39.

Léopold II et Pie IX, ou le dialogue de sourds entre «le Fils prodigue» et «le prisonnier du Vatican»

Toutefois, au cours des premières années qui suivirent l'accession au trône de 1865, les liens avec la papauté semblèrent se resserrer. Léopold était reconnaissant au pape de s'être montré très humain à l'égard de sa chère sœur Charlotte, impératrice du Mexique, lorsqu'elle sombra dans la folie, à Rome précisément. La «*special connection*» entre Laeken et le Vatican au début du règne de Léopold fut incarnée par l'archevêque de Malines, Victor Dechamps, ancien confesseur du couple royal et intime du pape. Sitôt après le décès du cardinal Sterckx en 1867, Pie IX l'avait nommé, un acte qui rencontrait les vœux de Léopold¹. En réalité, le pape voulait moins faire plaisir au Roi qu'il n'y paraissait : son choix répondait surtout à une affinité quasi mystique avec Dechamps. Elle n'en semblait pas moins prometteuse car, en dépit de ses efforts effrénés, Léopold I^{er} n'avait jamais réussi à influencer la nomination des évêques.

De 1868 à 1870, l'axe Léopold-Dechamps, dont Rome protégeait directement les arrières contre les tergiversations de la nonciature, allait réussir à éteindre les petits foyers de discorde idéologique relatifs aux bourses d'études et au temporel du culte. Dans ce climat relativement favorable de «trêve de Dieu», Léopold tenta d'amener le nonce à une médiation afin de désarmer l'opposition catholique aux fortifications d'Anvers mais il essuya un refus². Ce désaveu militaire fut le signe avant-coureur d'un désaccord plus important dans le contexte de la polarisation idéologique survenue après 1870. Le nonce Cattani (1868-1875), totalement récupéré par les ultramontains, partagea leur profonde déception face au «roi balance». Ses rapports dépeignaient systématiquement Léopold comme le jouet de son entourage libéral et comme un sympathisant de Bismarck dont on ne pouvait rien attendre de bon³. Si Cattani le soupçonna de sympathies libérales actives, d'autres plaidèrent tout au plus des circonstances atténuantes pour «un roi constitutionnel qui veut sincèrement

1 ASV, NdB, 16 fasc. 1, Antonelli au nonce Oreglia, 6 décembre 1866.

2 ASV, SdS a. 1868 rubr. 256 et 268, Oreglia à Antonelli, 12 janvier 1868 et 16 février 1868.

3 Cattani à Antonelli, 10 mai 1869 (ASV, SdS, a. 1869 rubr. 256), 15 juillet 1870 (ASV, SdS, NdB, 14), 30 novembre 1871 (ASV, SdS, a. 1871 rubr. 256), 17 juillet 1872 (ASV, SdS, NdB, 1), 14 août 1873 (ASV, SdS, NdB, 14).

se sauver tout en vivant avec chats et rats¹ ». Cette mauvaise presse ne resta pas sans échos à Rome, ainsi que l'indique une lettre non équivoque du pape datée de 1871, qui rappelle le Roi à ses « devoirs de Souverain catholique en ces temps difficiles... On cherche à détruire les bons principes et ceux qui commandent doivent être fermes afin que les trônes et la société restent debout, et avec eux l'ordre public et la religion² ».

L'intransigeance du Vatican fut en partie responsable de l'échec d'un compromis idéologique dans la question des cimetières. De plus, le pape ne s'opposa en rien aux attaques contre la Constitution belge et, après l'entente de 1867, intervint à nouveau contre l'influence royale sur la nomination des évêques. La déception, qui gâchait les rapports entre le Roi et le pape, était d'ailleurs réciproque. La mobilisation politique des masses catholiques visait à la formation d'un « parti catholique universel », très éloigné du « parti conservateur national » dont rêvait le Roi. En outre, Léopold estimait que, sciemment ou non, les attaques ultramontaines contre la Constitution minaient son trône³.

La Question romaine joua un rôle de premier plan dans le refroidissement des relations entre Laeken et le Vatican. Léopold avait repris la position de son père, « *the fireman of Europe* ». Il joua les médiateurs dans les coulisses internationales, surtout dans les premières années qui suivirent son accession au trône. Ainsi, en 1869, il se fit notamment l'interprète auprès de Cattani de la profonde inquiétude des gouvernements européens à propos du prochain Concile du Vatican. Le nonce répliqua aussitôt que l'on pouvait s'en remettre totalement à l'Esprit saint⁴. Une fois que l'Italie eut pris Rome en 1870, le Saint-Siège s'attendait à ce que Léopold s'érige en défenseur du « prisonnier du Vatican ». Son père, protestant au demeurant, n'avait-il pas usé plusieurs fois de son influence en faveur de Pie IX et du pouvoir temporel des papes ? Or le Roi n'avait pas la moindre envie d'intervenir dans une cause apparemment perdue, qui ne pouvait que compromettre la Belgique. Il se conforma scrupuleusement à la stricte neutralité du gouvernement et donna pour consigne à son

1 Selon le jésuite Victor De Buck, pourtant libéral-catholique. ASV, NdB 47, fasc. 42, De Buck à V. Vannutelli, 15 décembre 1875.

2 ASV, Arch. Part. Pio IX, Lett. Sovrani, Belgio, Pie IX à Léopold, 28 juin 1871.

3 Cf. note 1 ci-dessus.

4 ASV, NdB, 12, fasc. 1, Cattani à Antonelli, 5 octobre 1869.

ambassadeur de suivre Victor-Emmanuel à Rome¹. Il ne faisait pas mystère de ce qu'il ne verrait pas d'un bon œil un exil du Saint-Père à Malines ou à Bruxelles². Qui plus est, il se fit prier pour recevoir à bras ouverts les membres de la Maison de Savoie à Ostende et refusa personnellement de recevoir les lettres de créance d'un nouveau consul pontifical à Anvers : quelles seraient ses fonctions, à présent que les États pontificaux avaient disparu³ ?

Léopold trouvait sans doute indispensable d'apporter un correctif à la vague de pèlerinages, meetings et autres manifestations de masse en faveur du pape-Roi et contre l'« usurpateur » italien, qui inondaient la Belgique. Il n'était pas bon pour sa neutralité que le pays devienne la plaque tournante de l'agitation internationale autour du pape. La Belgique n'avait que faire d'une réputation de « capucinière » en ces temps de *Kulturkampf*, de lutte contre l'ultramontanisme, mais Rome ne freina quelque peu la « pèlerinomanie » qu'en 1875, lorsque l'Allemagne menaça d'en prendre prétexte pour envahir la Belgique et en tout cas d'en faire un bâton pour rosser le gouvernement « clérical ». Cattani venait de partir et Léopold put convaincre Vincenzo Vannutelli, son successeur intérimaire, plus souple, de solliciter une intervention auprès des évêques du secrétaire d'État Antonelli⁴. La position relativement conciliante des Vannutelli (Serafino remplaça son frère Vincenzo en 1876) ne put empêcher une recrudescence des manifestations en faveur du pape en 1877, lorsque son jubilé sacerdotal offrit à Pie IX l'occasion de lancer une offensive finale dans la Question romaine. Les pétitions des ultramontains et des évêques placèrent à nouveau Léopold devant ses responsabilités de fils de l'Église et l'embarrassèrent vis-à-vis de ses sujets catholiques⁵.

On put croire un moment que l'entreprise lancée par le Souverain en Afrique centrale et sa volonté d'y associer des missionnaires pourraient restaurer la confiance en sa personne. Était-ce le retour de l'Enfant prodigue ? Le pape se hâta d'envoyer ses compliments à Léopold pour son prosélytisme et le nonce Vannutelli prit les devants

1 J. Lory, « Les réactions belges devant le transfert de la capitale italienne à Rome, juin-juillet 1871 », *Risorgimento*, V, 1962, p. 3-48.

2 ASV, Ep. Lat. PM 79, V. Dechamps à Pie IX, 16 février 1872.

3 ASV, NdB, 10, Cattani à Antonelli, 7 août 1872 et 3 septembre 1872.

4 ASV, NdB, 47, fasc. 32, V. Vannutelli à Antonelli, 19 juin 1875, et la réponse favorable d'Antonelli 27 juin 1875.

5 S. Vannutelli à Giovanni Simeoni (le secrétaire d'État), 31 mars 1877, 17 avril 1877, 19 avril 1877 (ASV, NdB, 47, fasc. 40), dans la ligne de la lettre épiscopale au Roi du 29 avril 1871 (ASV, NdB, 1).

en recrutant des missionnaires¹. Mais l'aura humanitaire internationale qu'avait revêtu la quête d'expansion de Léopold lors de la Conférence géographique de 1876 n'était pas confessionnelle. Le soutien de l'Église était utile pour accroître le capital moral de l'AIA mais les « actionnaires » protestants et libéraux étaient aussi les bienvenus. Le Vatican en vint rapidement à la conclusion que, en Afrique comme en Belgique, Léopold se faisait manipuler par les francs-maçons. Dans les derniers jours du pontificat de Pie IX, la Propagation de la foi engagea les missionnaires à adopter une attitude réservée vis-à-vis de l'AIA et donna carte blanche en Afrique centrale aux Pères blancs du cardinal Lavigerie. Le projet de ce dernier d'y établir un « royaume chrétien » théocratique était conçu également comme une « *pre-emptive strike* » contre l'AIA². Le pontificat de Pie IX se termina donc sur une note de défiance manifeste vis-à-vis du roi Léopold.

Léopold II et Léon XIII, ou la rencontre d'un « opportuniste sacré » et d'un « sacré opportuniste »

L'occasion de repartir à zéro se présenta lorsque Gioacchino Pecci, ancien nonce à Bruxelles, fut élu à la papauté en 1878. En plus d'une lettre officielle de félicitations, Léopold lui en envoya une autre de sa main où il l'assurait que ses parents lui avaient légué leur dévotion à son égard. De son côté, Léon XIII répondit qu'il avait l'intention de resserrer le « lien intime » qui l'unissait au Roi et à ses sujets³. En dépit du fait que la Belgique était une plaque tournante de l'opinion ultramontaine, ou pour cette raison même, ce fut un test décisif pour le programme d'ouverture du nouveau pape visant à « réconcilier la modernité avec l'Église⁴. » La vitalité de son catholicisme politique en faisait pratiquement le seul pays d'Europe occidentale où les catholiques pouvaient exercer comme tels la responsabilité gouvernementale. Du coup, il était une vitrine potentielle de la politique romaine visant à rassembler sous la bannière de la religion et de l'ordre tous

1 ASV, NdB, 45 fasc. 14, V. Vannutelli à S. Vannutelli, 5 décembre 1876; d'Anethan à Lambermont, 4 mars 1877, dans A. Roeykens, *La politique religieuse de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1965, p. 55.

2 Voir les instructions romaines dans Roeykens, *op. cit.*, p. 72; et le rapport de Lavigerie dans M. Storme, *Rapports du Père Planque, de M^{gr} Lavigerie et de M^{gr} Comboni sur l'Association internationale africaine*, Bruxelles, 1957.

3 APR, Cabinet Léopold II, 868, Léopold à Léon XIII, 7 mars 1878 et Léon XIII à Léopold, 29 mars 1878.

4 Selon la formule de M^{gr} Ch. de t'Serclaes dans *Le pape Léon XIII*, vol. 3, Paris – Lille, Desclée-De Brouwer, 1906, p. 714-715.

les « gens de bonne volonté ». Cette nouvelle stratégie rejoignait l'idée léopoldienne d'un parti « national » et conservateur, capable de repousser à l'arrière-plan la querelle « clérico-libérale » toujours plus explosive et de faire prospérer le pays.

L'année 1878 devint dès lors le point de départ d'un échange de correspondance assez soutenu. Le Roi et le pape échangèrent plus de cent lettres, parfois longues. En période de crise, ils s'écrivaient en moyenne tous les mois. C'est sans doute la correspondance la plus régulière que Léopold ait échangée avec un chef d'État, après la reine Victoria. Ce qui est révélateur de l'importance de ses relations avec le Vatican après 1878. Jusqu'à la fin de sa vie, le Roi s'employa à trouver le ton juste, même pour ses vœux de nouvel an ou ses lettres de félicitations, à éviter les redites et à ajouter une touche personnelle. Son dernier chef de cabinet, le catholique Carton de Wiart, se fit réprimander à ses débuts pour avoir manqué de ferveur dans la minute d'une lettre de vœux¹. Si l'eau bénite de la cour imbibait les lettres de Léopold à Léon XIII, celles-ci étaient en général peu banales et parfois même extrêmement personnelles.

Mais la guerre scolaire vint affecter sérieusement les relations entre la Belgique et le Vatican entre 1879 et 1884. Les relations diplomatiques furent rompues en 1880, ce qui fut imposé au Roi, contre son gré, par le gouvernement libéral et (surtout) l'opinion libérale. Mais c'est précisément pour cette raison que le lien personnel entre le Roi et le pape prit davantage d'importance. Ce fut Léopold qui en prit l'initiative. Ses lettres circonstanciées de ces années parlent évidemment de la guerre scolaire mais plus encore de la nomination des évêques. Dans les deux cas, le Roi se propose d'« apaiser » la lutte des partis et d'amener les esprits « au calme et à la transaction² ».

Léopold n'est jamais aussi personnel que dans ses plaidoyers contre les instructions épiscopales qui poussaient la guerre scolaire à son paroxysme. « C'est que je crois au fond de mon cœur qu'il y va de la situation des affaires religieuses en Belgique. » Comme catholique et comme monarque, il était de son « devoir vis-à-vis de l'Église et de (son) pays » de ne pas mâcher ses mots. L'implacabilité de l'épiscopat ne réussirait qu'« à faire disparaître le sentiment religieux là où il existait ». Sur le plan politique, elle radicaliserait l'opinion libérale, exacerberait la polarisation idéologique et éloignerait les catholiques

1 E. Carton de Wiart, *op. cit.*, p. 33-34.

2 ASV, AAEES, Belgio, Pos 147-150, fasc. 68, Léopold à Léon XIII, 6 septembre 1879.

du pouvoir pour un temps indéterminé. «Voilà où on arrive en poussant les choses à l'extrême et ce résultat sera inévitable, mathématique.» Les ultramontains qui font un tableau différent de la situation «trompent le Saint-Père et perdent la religion». Dès lors, le Roi «supplie» le pape d'exhorter les évêques à la «charité» et de leur rappeler que leur mission est «d'attirer vers l'Église, non d'en éloigner¹».

Dans la guerre scolaire, le pape comme le Roi étaient en quelque sorte les otages de l'épiscopat. Comme Léopold I^{er} l'avait déjà éprouvé à l'époque de l'unionisme, c'était «notre grand défaut de cuirasse²». Léopold II parvint à convaincre Léon XIII d'adopter une solution à la fois simple et stratégique : la nomination d'un autre type d'évêques. Le profil qu'il proposait sans relâche au pape était, taillé sur mesure, le fruit de son projet néo-unioniste. Pour devenir évêque en Belgique, il ne suffisait pas d'être un bon prêtre. «Il faut en outre avoir l'esprit politique, connaître les hommes et les affaires et ne pas se figurer que l'on peut, dans un pays où il n'y a pas de concordat, conduire un diocèse comme on conduit un couvent.» Dès lors, l'évêque idéal aux yeux de Léopold était «éclairé», «un vrai chrétien», et surtout adepte de «la paix et l'union». «S'il y avait en Belgique seulement deux évêques de ce caractère, la face du pays changerait et Votre Sainteté verrait disparaître comme par enchantement les difficultés³.»

Le Roi ne se contentait pas d'esquisser un profil, il cherchait les candidats éventuels y correspondant. Si un siège épiscopal se libérait, il plaidait avec beaucoup d'insistance la cause de ses candidats préférés et indiquait avec le même zèle les prêtres à écarter. En 1879, lorsqu'il fallut remplacer Dumont, l'évêque paranoïaque de Tournai, il demanda au pape de nommer le professeur Pieraerts de Louvain «pour moi, pour mon pays, pour l'avenir de l'Église de Belgique», et surtout d'écarter les candidats ultramontains Cartuyvels et Kockerols. Rome ne souhaitait pas nommer Pieraerts mais, geste sans précédent en ce qui concerne la Belgique, le Vatican laissa au Roi le choix entre deux candidats. Il revint ainsi à Léopold de «nommer»

1 ASV, AAEISS, Belgio, Pos 147-150, fasc. 68, Léopold à Léon XIII, 6 septembre 1879, 26 octobre 1879, 18 avril 1880. Voir aussi J. Stengers, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*, Paris – Louvain-la-Neuve, 1992, Duculot, p. 199-201.

2 Dans les paroles de Jules Van Praet, voir V. Viaene, *Belgium and the Holy See...*, p. 403-404.

3 ASV, AAEISS, Belgio, Pos 147-150, fasc. 68, Léopold à Léon XIII, 28 avril 1880.

Durousseaux à sa grande satisfaction¹. En 1881-1882, quand vint le tour de Namur, il proposa une liste de candidats et une autre, plus longue, d'« exclus » – le nouvel évêque fut choisi dans la première liste (même s'il n'était pas son préféré)². En 1883, c'est le favori de Léopold, Goossens, qui fut choisi pour succéder à Dechamps à Malines³. Ainsi, l'équilibre des forces au sein de l'épiscopat bascula au détriment des ultramontains intransigeants et la guerre scolaire s'apaisa. Jusqu'à la fin du règne de Léopold, plus aucun évêque ne fut nommé contre les vœux du Roi. Ce fut généralement son candidat qui l'emporta aux postes clés, comme Rutten à Liège⁴ ou Mercier à Malines⁵.

Le Vatican aida aussi Léopold d'une manière plus directe à réaliser la pacification idéologique. Après le rétablissement des relations diplomatiques, le nonce Ferrata devint l'indispensable allié pour faire admettre par l'opinion catholique le gouvernement de centre-droite de Beernaert, le protégé du Roi, et pour maintenir en selle cette formation⁶. En collaboration avec le Roi, Ferrata contribua grandement à résoudre à l'amiable la question des cimetières, que le gouvernement conservateur précédent avait traînée comme un boulet. Même le cheval de bataille pontifical, la Question romaine, dut s'effacer devant la stabilisation du gouvernement et le rétablissement de la respectabilité catholique. Contrairement à ce qui s'était passé dans les années 1860 et 1870, la Belgique ne prit pas le devant de la scène dans la mobilisation renouvelée de l'opinion catholique entre 1887 et 1889. Du côté du Vatican, on ne causait guère plus de complications quant à la neutralité de la Belgique.

Les affinités de Léopold avec le pape, dont Gambetta avait dit un jour qu'il était un « opportuniste sacré », lui firent espérer aussi un tournant dans la question militaire, remise à l'ordre du jour par les désordres sociaux de fin 1886 et la grande crise européenne de

1 ASV, AAEES, Belgio, Pos 147-150, fasc. 68, Léopold à Léon XIII, 26 octobre 1879 (citation), 10 novembre 1879, 1^{er} décembre 1879, 22 décembre 1879.

2 APR, Cabinet Léopold II, 867, Léopold à Léon XIII, 8 décembre 1881 et 20 décembre 1882.

3 APR, Cabinet Léopold II, 867, Léopold à Léon XIII, 20 décembre 1882 et 12 décembre 1883.

4 Note de Léopold, 24 janvier 1897 (APR, Cabinet Léopold II, 216). Une démarche précédente par l'entremise de l'ambassadeur près du Saint-Siège, de Bounder de Melsbrouck, s'était heurtée à l'opposition de Rampolla (cf. son rapport de 3 mai 1895 dans APR, Cabinet Léopold II, 868) – mais en fin de compte, Léopold l'emporta donc.

5 E. Carton de Wiart, *op. cit.*, p. 135-136.

6 V. Viaene, *Politiek en profetie. Het beleid van Leo XIII tegenover België 1884-1889*, mémoire de licence, KULeuven, 1989; D. Ferrata, *op. cit.*, vol. 1, p. 245-430.

la même année. Le but que voulait atteindre le Monarque avec une réforme, et cela jusqu'à la fin de sa vie, était de rassembler tous les «bons citoyens dans un accord patriotique que les progrès du socialisme à l'intérieur et les obligations internationales de la Belgique rendent hautement désirables¹». Il passera les six mois suivants à aspirer, avec son entêtement habituel, à une intervention du Vatican en faveur du service militaire personnel. Comme pour la guerre scolaire et pour la nomination des évêques, ce fut une nouvelle fois une affaire de diplomatie strictement personnelle menée sans (mais non contre) le gouvernement. Grâce à des concessions en matière de dispense du clergé, à la promesse qu'il opposerait son veto à une future réforme libérale et à une menace voilée concernant la survie du gouvernement catholique, le Roi parvint à obtenir de Léon XIII qu'il demande à son secrétaire d'État d'écrire une lettre aux évêques exprimant son «souhait» d'une intervention pastorale. Un souhait n'étant pas un ordre, la démarche pontificale, à vrai dire assez molle, se heurta à un refus sans appel de tout l'épiscopat (qui traduisait la position de l'opinion catholique). Léopold sollicita une seconde intervention personnelle du pape mais celui-ci redouta de voir se reproduire le pénible scénario de 1879². Le service militaire personnel ne fut donc pas adopté en 1887 ; ce n'est que vingt ans plus tard, sur son lit de mort, que Léopold signera la loi.

La réserve du pape mit en évidence que le Vatican avait son propre programme pour la Belgique, ce qui apparut plus clairement encore après 1890. Les réactions divergentes du pape et du Roi à la montée de la démocratie chrétienne menaçaient la «*special relationship*». Fin 1894 et début 1895, le Roi et le gouvernement unirent leurs forces pour que le pape intervienne contre l'aile la plus engagée de la démocratie chrétienne, emmenée par les prêtres Daens et Pottier. Appelé à Rome, Daens fut réprimandé. Le Vatican veillait de près à l'unité du parti catholique³. Pour Léopold, ce n'était pas suffisant. Il voulait que Rome enrayer avec plus de rigueur les progrès de la démocratie chrétienne. Daens, «l'hypocrite», méritait d'être, sinon condamné, au moins contraint de renoncer à son mandat parlementaire. Pottier devait être renvoyé du séminaire de Liège où il préparait une génération

1 APR, Cabinet Léopold II, 868, Léopold à Léon XIII, décembre 1900.

2 Cf. note précédente et L. De Vos, *Het effectief van de Belgische krijgsmacht en de milietwetgeving 1830-1914*, Bruxelles, Musée royal de l'Armée, 1985.

3 E.-J. Verdoodt, *De zaak Daens. Een priester tussen Kerk en christen-democratie*, Leuven, Davidsfonds, 1993 ; J. De Maeyer, *De rode baron. Arthur Verhaegen 1847-1917*, Leuven, KADOC-studies, 1994.

de jeunes prêtres à sympathiser avec les «ennemis de la société¹». C'est en vain que son ministre des Affaires étrangères et son ambassadeur auprès du Vatican lui assurèrent qu'il était inopportun d'insister et qu'il existait une espèce de démocratie chrétienne «utile»; c'est sans plus de succès qu'Arthur Verhaegen lui expliqua patiemment à longueur de lettres en quoi consiste la «bonne» démocratie chrétienne². Le Roi tenait mordicus à l'idée selon laquelle «les socialistes qui se disent chrétiens sont plus dangereux, plus dissolvants que les socialistes franchement athées». Entre le milieu de 1895 et la fin 1897, il accabla le pape de lettres personnelles. Le Saint-Père devait «séparer le bon grain de l'ivraie qui le corrompt³». Léon XIII répondit, d'abord en italien puis clairement en français, qu'il ne pouvait intervenir à visage découvert dans une affaire nettement politique, et qu'il ne voulait d'ailleurs pas pousser les choses jusqu'au bout⁴. Le Roi nota avec humeur que l'ancien nonce imaginait sans doute que la Belgique n'avait pas évolué depuis 1840. Il estima que le pape penchait pour les démocrates-chrétiens et craignit même un moment qu'il ne se prononce franchement en leur faveur⁵.

Dans ses lettres au pape, le Roi insistait sur le fait que les démocrates-chrétiens faisaient le lit des socialistes. En réalité, ce qui dérangeait surtout le palais, c'était que le mouvement entravait le grand projet politique néo-unioniste. La démocratie chrétienne menaçait de mettre les catholiques conservateurs «sous la coupe des démocrates antiroyalistes, antimilitaristes et anticongolais» et de mener à l'échec «la conciliation des conservateurs catholiques et libéraux sous une bannière antisocialiste et royaliste». Ces craintes allaient s'avérer prophétiques à bien des égards, à long terme surtout⁶.

La série de missives royales de 1895-1897 concernant la démocratie chrétienne est moins personnelle mais plus viscérale que celle de 1879-1880, à propos de la guerre scolaire. Ces lettres touchaient à ce que le Roi considérait comme le nœud du problème. Des prêtres tels

1 APR, Cabinet Léopold II, 867, Léopold à Léon XIII, 21 mai 1895; voir aussi les notes du Roi des 10 mai, 18 mai et 2 juin 1895.

2 APR, Cabinet Léopold II, 868, Merode Westerloo à de Borchgrave, 10 mai 1895; APR, Cabinet Léopold II, 867, la note de Favereau pour le brouillon de la lettre à Léon XIII, 12 décembre 1899; APR, Fonds Goffinet, Verhaegen à Léopold, 26 octobre 1894.

3 APR, Cabinet Léopold II, 867, Léopold à Léon XIII, 21 juillet 1896.

4 APR, Cabinet Léopold II, 868, Léon XIII à Léopold, 26 mai 1895 et 10 août 1896.

5 APR, Cabinet Léopold II, 868 et 867, Notes de Léopold 17 décembre 1897 et 12 décembre 1899.

6 Voir la très intéressante note anonyme de 1897. Cabinet Léopold II, 868.

que Daens signifiaient «l'anarchie dans l'Église», ce qui équivalait au «suicide» du conservatisme en Belgique¹.

L'État indépendant du Congo ou le retour du «prince chrétien»

Heureusement pour le Roi, il restait le Congo. Pour Léopold, il s'agissait d'un projet d'expansion nationale susceptible de réunir les partis sous la couronne et de combattre la progression de l'esprit démocratique. Le Congo servit aussi à colmater les fissures apparues dans la «*special relationship*» avec le Vatican. Jusqu'en 1905, les relations dans le domaine colonial frisèrent même l'idylle. Léon XIII était bel et bien l'un des alliés les plus fidèles de l'œuvre de Léopold au Congo, en tout cas après la reconnaissance de sa souveraineté sur le territoire en 1885. À ce moment, l'opinion catholique se montrait encore très critique vis-à-vis du Roi et de son entreprise. Le rôle des missionnaires belges n'était pas seulement d'aider le Souverain à renforcer son emprise sur le territoire congolais, ils étaient avant tout un moyen d'associer plus étroitement les catholiques belges à son entreprise. Ou, comme l'écrivait au Roi, en 1886, van Eetvelde, coarchitecte de la politique missionnaire de l'État du Congo : «Le grand but à atteindre, c'est de changer l'indifférence quasi hostile de beaucoup de catholiques belges en sympathie active².» Si l'on ne parvenait pas à enthousiasmer les catholiques pour «une nouvelle et plus grande Belgique outre-mer» grâce à «une armée de missionnaires», la colonie ne pourrait jamais devenir «le grand but moral» maintenant la nation dans le droit chemin sous la houlette du sceptre royal³.

La nationalisation de la mission congolaise fut le premier point pour lequel Léopold eut besoin du Vatican afin de mener à bien son projet d'outre-mer. Le second point fut d'accroître son capital moral. Plus qu'aucune autre colonie, l'État indépendant du Congo était lié à des traités internationaux, et tenu à rendre des comptes à l'opinion internationale. Aussi Léopold avait-il toujours été très attentif, dès 1876, à soigner son image de philanthrope. Dans un premier temps,

1 APR, Cabinet Léopold II, 867 et 868, Note du 17 décembre 1897 ou la lettre à Léon XIII du 21 décembre 1896, où Léopold affirmait que les démocrates-chrétiens «abandonnent de plus en plus les traditions qui ont aidé à constituer mon pays» avec comme conséquence «[des] suites fatales tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel». Voir aussi J. Stengers, *L'action du Roi...*, p. 202-205.

2 AA, Papiers Roeykens, van Eetvelde à Léopold, 28 octobre 1886.

3 AA, Papiers Roeykens, van Eetvelde à de Pitteurs, 2 mai 1888.

le Saint-Siège renforça le crédit moral déjà élevé du Roi en adaptant à l'État du Congo la vaste campagne contre la traite des esclaves lancée par l'Église après 1888. Dans un second temps, surtout après 1900, l'intervention du Vatican se fit beaucoup plus importante afin de sauvegarder quelque peu la crédibilité du Roi. À cette époque en effet, à cause des exactions massives perpétrées au Congo, l'opinion protestante et humanitaire, qui avait contribué à constituer le capital moral initial de Léopold, se retourna contre «le nouvel État esclavagiste». En 1905, la Commission d'enquête confirma l'existence des abus. Les missions et l'État s'affrontèrent à propos des conclusions de la Commission. La connexion vaticane s'avéra à nouveau très précieuse puisqu'elle permit cette fois d'arrondir les angles et de favoriser l'union entre le trône et l'autel dans la future colonie belge grâce à la Convention de 1906. C'est le troisième point de contact entre l'État du Congo et le Saint-Siège.

En 1886, les missionnaires catholiques belges étaient difficiles à trouver au Congo. Malgré les droits acquis par d'autres, Léopold réussit au cours des deux années suivantes à convaincre le Saint-Siège de transformer pour une large part le Congo en vicariat apostolique exclusivement réservé aux Belges. À Rome, comme dans les coulisses de la Conférence de Berlin de 1884-1885, le Souverain réussit à monter les rivaux les uns contre les autres sur son «échiquier congolais». Le cardinal Lavigerie, notamment, apparut comme un allié actif du Roi, assurant ainsi la présence de ses missions dans la partie orientale du Congo¹.

Lavigerie avait compris que l'étoile de Léopold brillait très haut dans le firmament romain. En 1888, lorsque le supérieur de la congrégation de Scheut se rendit au Vatican pour mettre au point la création de la nouvelle mission belge, il fut impressionné par le «royalisme» de la Curie². De même, les années suivantes, d'anciens nonces comme les deux Vannutelli, Mieceslao Ledochowski (préfet de la Congrégation de la Propagande de 1892 à 1902) et Ferrata prirent volontiers fait et cause pour Léopold, tout comme Wladimir Czacki, le mentor de Ferrata. Le Roi et les ambassadeurs auprès du Vatican continuèrent à favoriser la formation d'un «parti» belgo-congolais en visant l'accroissement du nombre d'«experts» belges dans les congrégations

1 A. Roeykens, *op. cit.* ; V. Viaene, *Politiek en profetie...* ; R. Kinet, "*Licht in die Finsternis*". *Kolonisation und Mission im Kongo, 1876-1908*, Münster, Lit Verlag, 2005.

2 AA, Papiers Roeykens, Van Aertselaer à Gueluy, 6 avril 1888.

romaines¹. En fin de compte, cette conjoncture reflétait les préférences personnelles du pape : c'était un secret de polichinelle que Léon XIII « ne voulait aucun problème avec le roi des Belges »².

Le Congo revient comme un leitmotiv dans l'abondante correspondance de Léon XIII et de Léopold, outre la pacification idéologique par le biais des nominations épiscopales et la démocratie chrétienne. Sur le plan colonial, le Roi se présentait volontiers comme « prince chrétien »³ et renouait ainsi avec ses jeunes années. Léopold affirma à Léon XIII qu'il souhaitait « accroître la famille de Notre Seigneur Jésus-Christ » au Congo et dit à Ferrata son espoir que toutes ces âmes gagnées compenseraient ses péchés à l'heure du Jugement dernier⁴. En sacré opportuniste qu'il était, le Roi croyait à coup sûr que les missions étaient le meilleur moyen de civiliser les « sauvages » et de leur inculquer l'indispensable ardeur au travail. Pour sa part, le pape ne tarissait pas d'éloges sur le génie du Roi, affirmant aider l'État du Congo « de tout notre pouvoir partout où nous le pourrions »⁵.

Si le zèle affiché par Léopold pour les missions passait comme une lettre à la poste à Rome, c'était aussi parce que ce prince chrétien savait se montrer généreux. En plus d'une protection militaire, les missions bénéficièrent d'un soutien concret sous la forme d'une intervention dans les frais de transport et d'installation, de concessions territoriales et d'injections financières directes. Que le plus grand bénéficiaire du Congrès de Berlin donnât l'exemple en ajoutant à la « bienveillante neutralité » promise à toutes les missions une « intervention active » au profit des missions catholiques⁶, cela constituait un signe important. Le geste fut d'ailleurs particulièrement bien accueilli dans le *scramble* religieux qui s'amorçait au cœur du continent africain avec l'islam et les protestants. Finalement, si le pape donnait sa bénédiction à la nationalisation de la mission congolaise, c'est qu'il avait également en vue la situation dans la métropole. Lier le Congo à une nation éminemment catholique, c'était engager l'avenir religieux de l'Afrique centrale mais aussi celui de la Belgique.

1 APR, Cabinet Léopold II, 216, d'Erp à de Borchgrave, 30 décembre 1896.

2 AA, Papiers Roeykens, Carrie à Emonet, 12 septembre 1886.

3 Par l'entremise de de Grelle à Whettнал (l'ambassadeur auprès du Vatican) 28 novembre 1891 (AA, M563).

4 APR, Cabinet Léopold II, 867, Léopold à Léon XIII, 20 décembre 1888 ; D. Ferrata, *op. cit.*, vol. 1, p. 313.

5 Voir le rapport par Béthune d'une audience chez le pape accordée à de Grelle, 6 mars 1893 (AA, IRCB, Saint-Siège).

6 Comme aimait à le souligner de Grelle à Whettнал, 28 novembre 1891 (AA, M563).

Les efforts de Léopold en faveur de l'évangélisation, écrivit le pape, se portaient garants d'une politique catholique en Belgique¹. L'union de l'Église et de la mission dans la colonie renforçait l'entente de l'Église et de l'État dans la métropole.

Une fois le Congo transformé en terre de mission belge, il fallut encore trouver un nombre adéquat de missionnaires. Les encouragements du nonce, de la Propagande et du pape en personne furent souvent décisifs pour vaincre les hésitations des congrégations déjà surchargées. Après les scheutistes en 1888², ce fut le cas des jésuites au début des années 1890. Il était capital d'amener cet ordre prestigieux à s'engager en faveur du Congo car son investissement impressionnerait l'opinion catholique et insufflerait à d'autres congrégations une plus grande confiance dans l'aventure africaine³. Léopold insista et la Compagnie de Jésus était prête à céder mais l'ordre de Scheut n'était pas assez désintéressé pour renoncer à une partie de son nouveau domaine missionnaire et avoir à ses côtés un redoutable rival lors des récoltes de fonds en Belgique. L'autorité de la Propagande était indispensable pour gérer ces conflits. Sur les indications du pape, elle intervint et imposa à Scheut les concessions territoriales requises pour vaincre les hésitations des jésuites, en échange de garanties relatives à la récolte de fonds des scheutistes⁴. Un scénario similaire fut mis en place pour attirer au Congo d'autres ordres, comme les trappistes, les rédemptoristes, les prémontrés ou les bénédictins. Les scrupules des trappistes contemplatifs face au travail missionnaire, par exemple, furent vaincus par une ferme injonction du nonce : « Sa Sainteté représente le bon Dieu lui-même. Votre ordre est contemplatif, Sa Sainteté peut modifier tout cela et c'est ce qu'Elle a fait⁵. » Rome ne se contenta d'ailleurs pas de nationaliser la mission congolaise même, elle autorisa aussi une vaste nationalisation des récoltes de fonds. Le pape stimula la générosité des catholiques belges par un bref solennel et acquiesça à la demande de Léopold qui exigeait que le *fund-raising* belge profite aux seules missions belges.

Les efforts conjugués du pape et du Roi furent manifestement à l'origine, en Belgique, d'une *subculture* missionnaire axée principalement

1 APR, Cabinet Léopold II, 868, Léon XIII à Léopold, 14 juillet 1890.

2 R. Kinet, *op. cit.*, p. 55-66.

3 AA, M563, Béthune à van Eetvelde, 24 avril 1890.

4 AA, M563, Whettnal à de Grelle, 5 décembre 1891 ; de Grelle à Whettnal, 9 décembre 1891 ; Michotte à de Grelle, 5 mars 1892.

5 Comme l'abbé de Westmalle le rappela dans une lettre au général des Trappistes, 8 mars 1905 (ACPF, a. 1906, 360).

sur le Congo. Mais Léopold atteignit-il son objectif? Avec l'aide du Vatican et par le biais des missions, l'opinion catholique accepta-t-elle la colonie comme un projet politique? Une large part de la population catholique demeura méfiante vis-à-vis du « minotaure congolais » qui coûtait de l'argent et exigerait tôt ou tard un « impôt du sang » sous la forme de guerres coloniales. Mais une partie de l'élite et des classes moyennes catholiques s'engagèrent effectivement dans le « parti colonial ». Des ultramontains et des catholiques libéraux, et plus tard des conservateurs et des démocrates-chrétiens¹. Ce qui frappe surtout, c'est la conversion des leaders de l'opinion ultramontaine, qui avaient d'abord honni Léopold et son entreprise. Le Congo était le pont qui reliait le Roi à l'ultramontanisme. Un de Hemptinne ou un d'Ursel qui se muent en fidèles paladins, un Béthune qui se fait le grand avocat de la colonie auprès des congrégations missionnaires... ces revirements étaient spectaculaires.

Le mouvement antiesclavagiste contribua à impliquer les catholiques dans le « parti colonial ». Ce qui nous amène au second point : l'apport du Vatican au capital moral de Léopold. Suite à l'abolition de l'esclavage au Brésil, le pape sauta un peu tard, en 1888, dans le train de l'abolitionnisme par la publication d'une encyclique solennelle. Au même moment, Lavigerie parcourait l'Europe afin de soulever la passion de la communauté internationale pour une croisade contre les trafiquants « arabes » en Afrique². La campagne tenait particulièrement à cœur à Léon XIII : elle présenterait la papauté comme une « grande puissance morale » moderne et renforcerait du coup sa position dans la Question romaine. Le souci du pape de faire converger ce mouvement transnational avec la nationalisation de la mission congolaise n'en est que plus frappant, tout comme son désir de ne pas éclipser la réputation humanitaire de Léopold II. Au départ, le Roi ne fut pas enchanté de l'« *anti-slavery road show* » de Lavigerie, qui donnait une image assez sombre de la situation au Congo³, et il se montra méfiant envers l'idée du cardinal d'envoyer des expéditions militaires catholiques dans la région des Grands Lacs. Mais le pape avait donné des instructions à Lavigerie afin de rassurer le Monarque. Le cardinal prononça à Bruxelles un sermon retentissant

1 V. Viaene, « King Leopold's imperialism... ».

2 F. Renault, *Lavigerie, l'esclavage africain et l'Europe, 1868-1892*, Paris, de Boccard, 1971, 2 vol.

3 APR, Fonds Goffinet, van Eetvelde à Léopold, 16 août 1888.

qui reprochait aux catholiques belges leur tiédeur envers le Congo et les encourageait à montrer plus de zèle. Le comité antiesclavagiste belge qui fut créé par la suite se vit imposer – comme les expéditions militaires mises sur pied dans la foulée – la « règle unique » de « s'entendre en tout avec le Roi, qui est le maître¹ ». Au plan financier, le mouvement antiesclavagiste catholique se résuma à une opération globale de *fund-raising* où la Belgique gagna plus qu'elle ne dépensa. Béthune convainquit Ledochowski que l'exceptionnelle importance stratégique du Congo pour l'évangélisation de l'Afrique justifiait de tels transferts².

Cet appui du Vatican conforta le mandat moral du Roi, qui l'obligeait à mettre fin au trafic d'esclaves. Le mandat lui avait été surtout confié par les grandes puissances à la Conférence de Bruxelles de 1890, qui l'autorisait aussi à financer ses campagnes en instaurant des droits de douane. Le Vatican s'abstint de compliquer les négociations en exigeant une invitation pour le nonce, ce qui aurait provoqué un incident avec l'Italie³. Après la Conférence, à la demande du Roi, le réseau diplomatique du Vatican mit tout en œuvre pour que l'acte final soit ratifié. Cette intervention était importante, surtout aux Pays-Bas et aux États-Unis, pour affaiblir l'opposition à l'instauration de droits de douane⁴. Léon XIII en fut récompensé par un hommage unanime de la Conférence (une idée de Lambermont)⁵ et par une invitation à intervenir dans le différend sur la frontière de l'État du Congo avec le Portugal à propos du Lunda. Cette invitation fut très appréciée au Vatican, qui y vit la reconnaissance de son statut de grande puissance morale⁶.

Léopold eut l'occasion de mettre à profit sa bonne réputation au Vatican lorsque furent dénoncées les atrocités commises dans l'État du Congo. Le premier rapport secret sur les crimes massifs parvint à Rome dès l'été 1893. Il était rédigé par le spiritain Prosper Augouard, préfet apostolique du Congo français, qui avait mené des expéditions pour racheter des esclaves y compris sur l'autre rive du fleuve Congo. Il avait été témoin d'une des razzias exterminatrices des agents de

1 APR, Fonds Goffinet, Lambermont à Léopold, 24 août 1888.

2 AA, IRCB, Saint-Siège, Béthune à de Grelle, 6 mars 1893.

3 ASV, NdB, 55, Rampolla à Nava di Bontife, 28 octobre 1889.

4 APR, Expansion, 372, Whetttnal à Léopold, 21 octobre 1890; ASV, NdB, 35, Rampolla à Nava di Bontife, 22 avril 1891.

5 ASV, NdB, 35, Nava di Bontife à Rampolla, 5 juillet 1890.

6 APR, Expansion, 372, Whetttnal à Léopold, 31 décembre 1890. En fin de compte, le Portugal s'opposa à un arbitrage.

l'État: des femmes enceintes avaient été abattues sous ses yeux et il avait réussi à sauver de justesse une poignée d'enfants. Il décrivait la façon dont le système domanial transformait le Congo en un « État négrier »; il déplorait la mainmise sur la campagne antiesclavagiste catholique par Léopold et condamnait la transformation de fait des missionnaires belges en agents en soutane. Mais Ledochowski se contenta de mettre le rapport en lieu sûr, à l'abri des regards¹.

Un an et demi plus tard, Augouard fit appel à l'opinion publique en lançant une accusation retentissante dans le grand quotidien français *Univers*². Sa lettre était beaucoup moins percutante que son rapport secret. Cette fois, Augouard mettait plutôt l'accent sur le concubinage comme institution nationale au Congo. Le prélat ne se contentait pas de répéter ce qui se chuchotait dans les estaminets et les sacristies de Belgique (et alimentait certainement les réserves persistantes émises par la population catholique envers l'État indépendant). Il se laissa en outre tenter par le goût du scandale et affirma que le concubinage servait à « élever » des esclaves pour l'État. Cette fois, le Vatican demanda à la nonciature de procéder à une enquête approfondie de l'État du Congo. La réponse longue et apparemment bien documentée de l'auditeur M^{gr} Sebastiano Nicotra, qui se basait sur des renseignements émanant de missionnaires belges, descendit en flammes les inventions rocambolesques d'Augouard, dont il attribua les accusations au ressentiment et au chauvinisme français. Les agents de l'État n'étaient pas toujours exempts de tout reproche, en effet, et la franc-maçonnerie était très présente, disait Nicotra, mais le Roi poursuivait la christianisation progressive des cadres³. Aussi l'affaire fut-elle classée sans suite. Léon XIII continua de solliciter la participation des congrégations missionnaires au Congo tandis que les missionnaires se voyaient encore et toujours confier la charge de collaborer étroitement avec l'État⁴. À vrai dire, ces consignes étaient superflues car de nombreuses missions ne vivaient que grâce au soutien de l'État. En général, elles ne disposaient pas de moyens matériels suffisants pour se passer de cette aide⁵. Pour l'Église, l'alliance avec l'État était l'avantage comparatif essentiel pour enrayer la progression de l'islam et affronter la concurrence des protestants.

1 ACPE, a. 1893, 20, Augouard à Ledochowski, 29 juillet 1893.

2 R. Kinet, *op. cit.*, p. 213-215.

3 ASV, NdB, 55, Nicotra à Rampolla, 23 novembre 1894.

4 APR, Cabinet Léopold II, 216, d'Erp à de Borchgrave, 10 mars 1897.

5 Cf. note 2 p. 186.

Cet état de fait explique d'autant mieux l'attitude première du monde catholique face à la célèbre campagne dirigée par Casement et Morel, à partir de 1903, dans laquelle les missionnaires protestants jouèrent un rôle de premier plan. Léopold se retrancha une fois de plus dans l'écriture : dans sa première lettre de nouvel an au pape Pie X, il lui demanda d'ébranler discrètement l'opinion catholique internationale contre le « fanatisme machiavélique » des commerçants anglais et des sectes hérétiques¹. Comme dans les années 1893-1895, la bonne note donnée par les missionnaires belges à l'État du Congo fut déterminante pour que le Saint-Siège soutienne la réputation du Roi. La plupart des supérieurs des missions affirmèrent que les relations avec les agents de l'État étaient satisfaisantes et que les abus se limitaient à quelques cas isolés. Ils signalaient qu'ils devaient beaucoup à l'État et que les missions catholiques risquaient de s'effondrer si le Congo tombait dans des mains non belges et protestantes².

Le Vatican donna donc les instructions nécessaires à la presse catholique d'Allemagne, des États-Unis et de Grande-Bretagne³. Il poussa d'influents prélats à s'exprimer, comme les cardinaux Gibbons de Baltimore et Bourne de Westminster. À la demande des supérieurs missionnaires belges et pour saluer son travail de lobbyiste, Gibbons reçut même une lettre ouverte de félicitations de Girolamo Gotti, le successeur de Ledochowski à la tête de la Propagande⁴. Au moment où une vaste campagne humanitaire internationale diabolisait Léopold, tout cela n'avait rien d'anodin : la papauté était la plus importante, sinon l'unique instance morale dirigeante à soutenir encore le Roi.

C'est dans le contexte de solidarité avec le Souverain catholique qu'un ancien projet revint sur le tapis en 1904-1905 : un concordat entre l'État indépendant du Congo et le Saint-Siège. Du côté belge, Béthune et van Eetvelde ouvrirent la voie. Leur principal objectif était de couler dans le béton l'entente entre les missions et la colonie

1 APR, Cabinet Léopold II, 867, Léopold à Pie X, 16 décembre 1903.

2 Voir les lettres du scheutiste Van Hecke à Gotti, le préfet de la Propagation de la foi, 5 juin 1903 et 19 juin 1903 ; de son confrère Van Ronslé, 4 octobre 1903 ; du jésuite Petit, 30 juin 1903 ; de l'abbé de Tongerlo, 20 juin 1903, de l'abbé de Westmalle, juin 1903 (toutes ACPE, a. 1904, 294) ; et du père du Sacré-Cœur Grison, déc. 1904 (ACPE, a. 1906, 360).

3 R. Kinet, *op. cit.*, p. 222 et ACPE, a. 1904, 294, secrétaire d'État Raffaele Merry del Val à Gotti, 24 août 1903, avec les instructions du pape.

4 ACPE, a. 1904, 294, Gotti à Merry del Val, 12 novembre 1904 ; Merry del Val à Gotti, 14 novembre 1904 ; Gibbons à Gotti, 16 décembre 1904. Léopold remercia longuement Pie X pour l'intervention du Vatican, 21 décembre 1904 (APR, Cabinet Léopold II, 867).

avant que le Congo ne devienne belge. Il fallait empêcher que les missions ne se transforment en objet de la lutte des partis entre catholiques et anticléricaux car le Congo raterait alors son but de réunir les Belges autour d'un grand projet national. Dès lors que la campagne contre le caoutchouc rouge avait poussé l'État du Congo sur la défensive, un concordat serait lourd de signification sur le plan moral. Il équivaldrait à une « apothéose laudative » qui rallierait le pape lui-même à la cause du Roi. Béthune et van Eetvelde trouvèrent un partisan en la personne du nonce Antonio Vico, un antimoderniste qui faisait une cour empressée à « Sa Majesté catholique ». Le projet de concordat de Vico revêtait des traits d'Ancien Régime : si l'État indépendant du Congo dotait les évêchés, le Roi pourrait recevoir le « droit de patronage » et nommer les évêques qui dirigeraient les missions. L'État et l'Église seraient réunis comme corps et âme, comme au bon vieux temps. Pour sa part, Léopold n'était pas opposé en principe à l'idée d'un concordat qui s'inscrivait dans la logique de son projet politique global – s'il l'avait pu, il aurait également promu un concordat en Belgique. Mais la formule du patronage entraînait des coûts considérables. Et un concordat conçu comme formidable coup publicitaire pouvait aisément se retourner contre l'État dans la campagne essentiellement animée par des protestants. Le Roi s'abstint donc momentanément. Par ailleurs, la Propagande trouva elle aussi l'idée prématurée¹.

Les choses en étaient là lorsque parut le rapport de la Commission d'enquête, fin 1905. Il n'épargnait pas, dans ses conclusions, les missions catholiques. Elles réagirent vivement car elles redoutaient à juste titre que Léopold ne tentât de les utiliser comme paratonnerre². Il s'avéra que les relations entre missionnaires et agents de l'État après tout n'étaient pas au beau fixe. Pour la première fois, le lobby missionnaire montra les dents en lançant une campagne de presse pour défendre les missions. Celle-ci ne se gênait pas pour critiquer l'État indépendant. À Rome, le rapport de la Commission d'enquête fit aussi mauvaise impression. Le pape se montra « attristé »

1 Sur le concordat et ses origines, voir P. Bontinck, « La genèse de la convention entre le Saint-Siège et l'État indépendant du Congo », *Revue africaine de Théologie*, vol. 8, 1984, p. 197-239. Nous avons complété Bontinck, qui ne reproduit parfois qu'en partie les documents les plus importants, en procédant à une recherche à partir des copies intégrales dans AA, Papiers Roeykens.

2 W. François, « Een tropische storm in katholiek België. De controverse rond de plaats van de katholieke missies in Congo-Vrijstaat (1905-1906) », *Trajecta*, vol. 10, 2001, p. 136-159.

et l'*Osservatore Romano* n'eut plus de scrupules pour dénoncer les «*orribili delitti*» au Congo¹. Léopold sortit le grand jeu pour rassurer Pie X. Il redoutait que le pape ne le lâche et que l'opinion catholique internationale ne se retourne contre l'État indépendant du Congo.

Le concordat devenait un moyen d'apaiser l'opinion catholique et d'aplanir les difficultés du côté des missions. Comme le Roi l'expliqua au nonce: «Le linge sale, il faut le laver entre nous, Monseigneur².» Il était crucial que le Vatican intervienne directement pour éviter que le lobby missionnaire et l'administration congolaise ne se retrouvent dans une impasse. Au moment même où Léopold négociait l'accord religieux, il réussit à impliquer la Société Générale dans l'exploitation du Katanga: la fameuse Trinité coloniale prenait corps. Néanmoins, dans le cadre de la sobre convention avec le Vatican, les principales concessions furent faites par le Roi: les missions reçurent la propriété de terrains sans que le Roi acquière le droit de nommer les supérieurs des missions. De même, fut oublié l'éloge de l'œuvre du Roi, inscrit en un pompeux préambule. En contrepartie, les missions devaient se charger de l'enseignement dans la colonie – ce qu'elles firent évidemment de bonne grâce. On leur demandait surtout de promettre que les futurs conflits avec l'administration se régleraient dans la plus grande discrétion. Bien conscients d'être essentiels au crédit moral de Léopold ou à ce qu'il en restait, le Vatican et les missions avaient remporté un marchandage difficile. Comme le fit ensuite remarquer Léopold d'un ton pince-sans-rire, «les coups des catholiques lui auraient fait trop mal³».

La Convention de 1906 ne put cependant empêcher le refroidissement des relations entre le Vatican et Léopold dans les affaires congolaises, malgré les bons offices de Vico. Négligeant les recommandations du nonce, Rome soutint le jésuite Vermeersch après la publication de son étude critique, *La Question congolaise*, et encouragea les catholiques belges à prendre publiquement leurs distances vis-à-vis de l'État indépendant du Congo. En effet, le prestige moral du Saint-Siège et de l'Église même était maintenant en jeu en raison de leur long silence⁴. Dès la fin 1906, Rome fut ainsi activement impliquée dans la préparation de l'annexion du Congo par la Belgique en 1908. Rome facilita aussi cette annexion en recommandant aux

1 *Osservatore Romano*, 3 décembre 1905.

2 ASV, NdB, 83, Vico à Merry del Val, 25 novembre 1905.

3 ASV, NdB, 83, Vico à Merry del Val, 18 mai 1906.

4 ASV, NdB, 83, Merry del Val à Vico, 9 juillet 1906.

missions de ne pas exposer immédiatement de nouvelles exigences. La reprise devait à tout prix devenir une démonstration de l'unité nationale. Dans ce cas seulement, elle pouvait garantir, comme la Convention, que l'anticléricalisme ne deviendrait pas un produit d'exportation dans la colonie¹. Sans être fidèle à Léopold, le Vatican était fidèle à la façon dont il voyait ce que devait représenter la colonie pour la Belgique. Ainsi, pour conclure sur une boutade, il semble que le pape ait fini par devenir plus «léopoldien» que le Roi.

Vincent Viaene

¹ Voir principalement ASV, NdB, 83, Vico à Merry del Val, 14 octobre 1907 et Merry del Val à Tacci (le chargé d'affaires après le départ de Vico), 26 juin 1908 (ASV, NdB, 102).

CONTEXTES AFRICAINS DU PROJET COLONIAL DE LÉOPOLD II

Une histoire est incomplète lorsqu'elle ne prend pas en compte certains acteurs du passé. C'est souvent le cas de l'historiographie de l'entreprise coloniale de Léopold II. Avec un degré croissant d'information et de précision, les historiens ont en effet exploré les contextes tant personnels que belges et diplomatiques du projet colonial du Roi. Les réquisitoires contre l'entreprise du Roi, ravivés et médiatisés au cours des dernières années, adoptent finalement le même type d'approche. Ces dénonciations prennent en effet pour cible les responsabilités européennes dans un régime de violences en Afrique et elles font figure de chapitre de la conscience européenne. Dans cette ligne, le contexte des « atrocités congolaises » est désormais celui d'un ^{xx}^e siècle centré sur l'Occident et présenté comme un « siècle des extrêmes ».

En parallèle à ces récits euro-centrés, une historiographie centrée sur l'Afrique a posé ses propres jalons. Elle a dégagé les grands traits d'une histoire de l'Afrique qu'elle définit par des facteurs locaux, africains, susceptibles d'être suivis dans le temps long. Dans cette perspective, la place qu'a occupée l'Afrique dans la naissance d'un monde moderne à l'échelle mondiale est généralement négligée au nom d'une altérité africaine radicale, « authentique », jusqu'à son introduction forcée dans la modernité européenne.

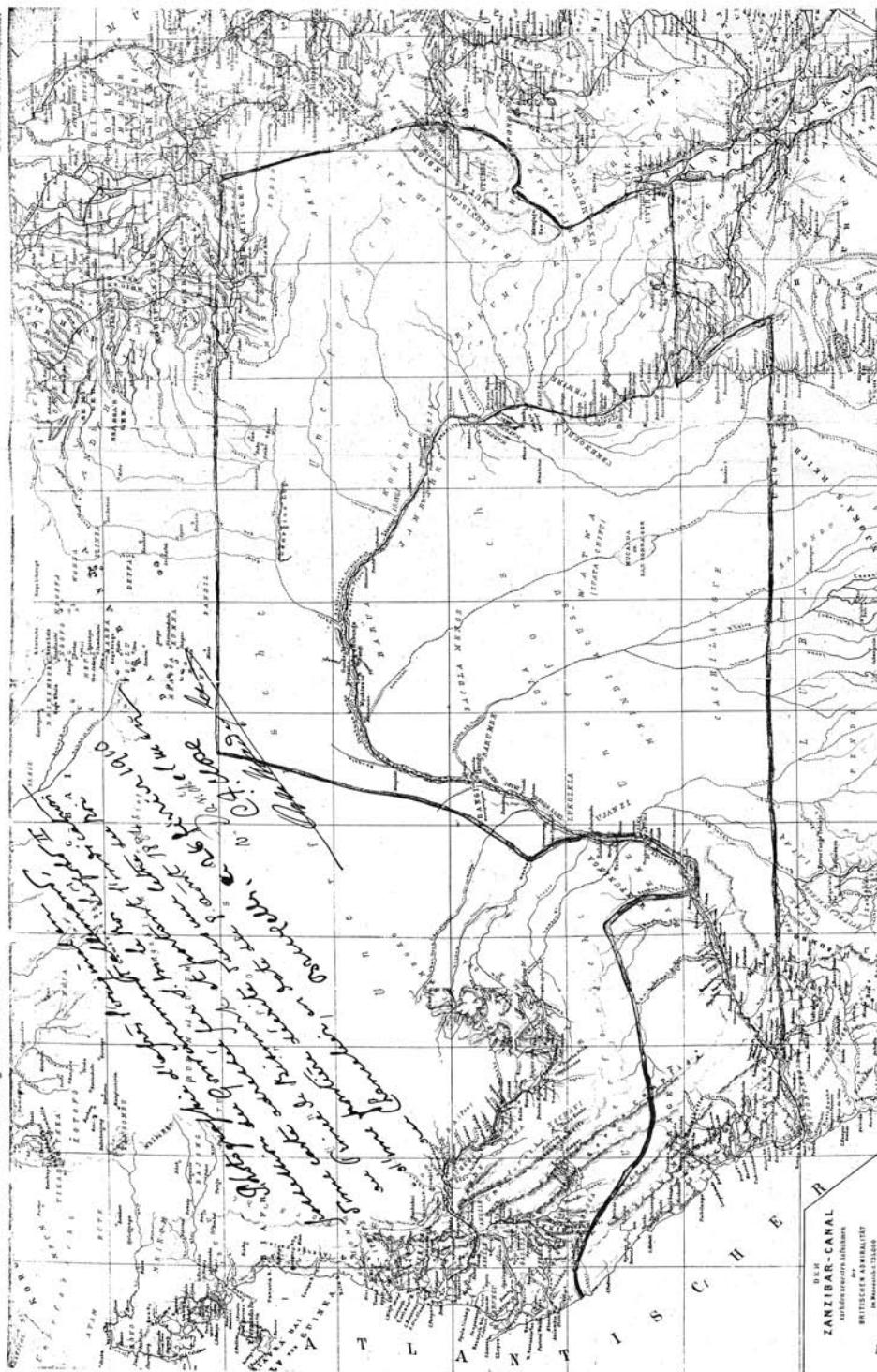
Page 192

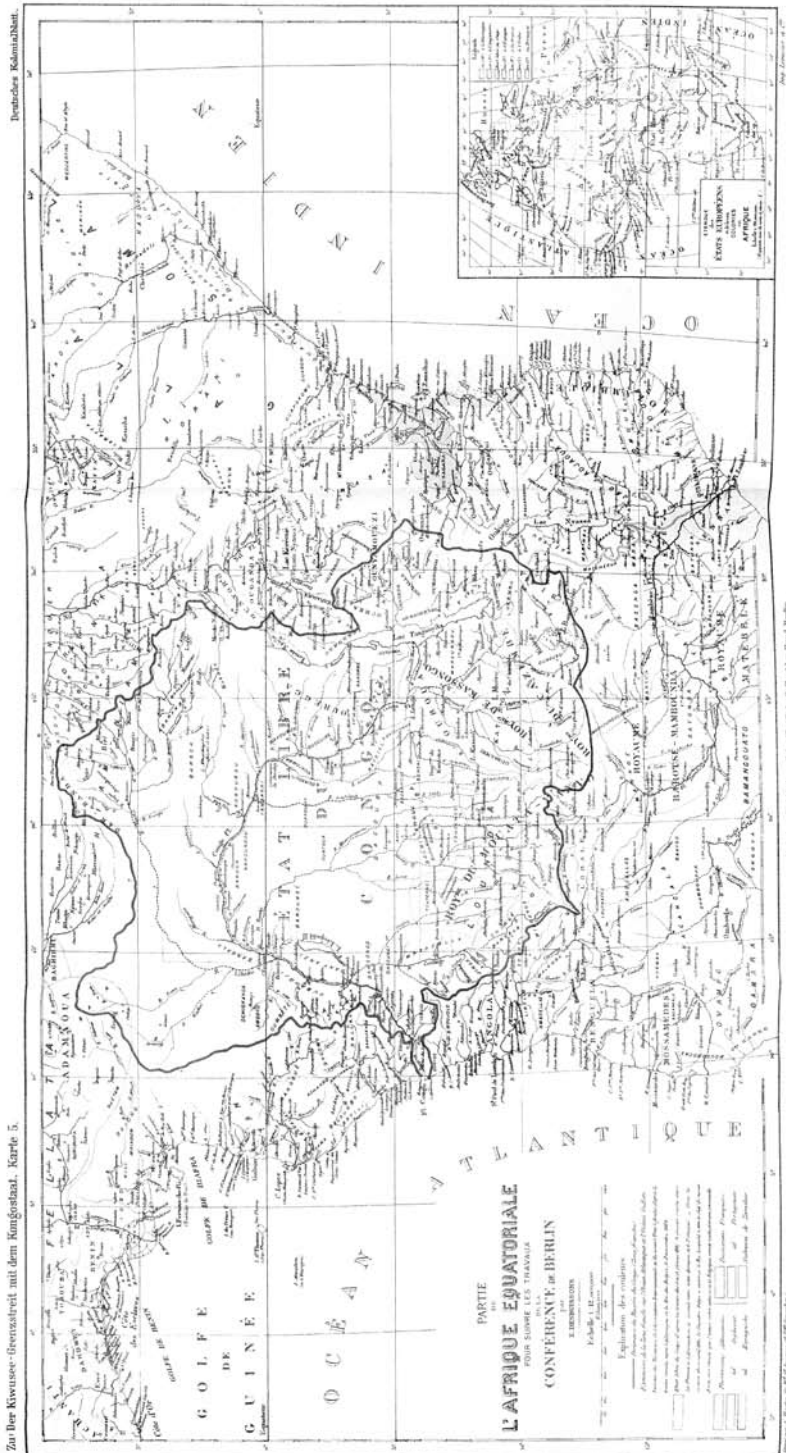
Première esquisse cartographiée du projet géopolitique de Léopold II. Tracées par Stanley à la demande du Roi le 7 août 1884, les frontières d'un État à venir suivaient au nord les limites du bassin hydrographique du Congo, alors hypothétiquement reconstitué. Au sud, le bassin du Congo était amputé d'un large territoire, tacitement reconnu comme zone d'influence swahilie, en relation avec Zanzibar.

Source : *Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums*, Berlin, 1916

Zu: Der Kivuse-Grenzstreit mit dem Kongostaat. Karte 1.

Deutsches Kolonialblatt.





Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'histoires que nous appellerons « horizontales » car dédiées à explorer des trajectoires historiques homogènes, soit occidentales, soit africaines. Le moment semble venu d'ajouter une dimension « verticale » à ces reconstructions du passé et de prendre en compte de manière spécifique les influences réciproques qui, dans une relation mondiale, unissent centres et périphéries. Dans cette ligne, les historiens d'aujourd'hui veillent à aborder le passé colonial en tenant compte des retombées sur les métropoles des entreprises européennes actives dans les colonies. Cette démarche est nécessaire mais non suffisante : il reste à la compléter par la prise en compte des contextes locaux, hérités de trajectoires particulières aux périphéries des Empires et qui ont pesé tant sur la conception que sur le déroulement des entreprises coloniales.

À propos du Congo léopoldien, la ligne historique a longtemps été que « sans Léopold II, pas de Congo ». Cette ligne garde sa validité même si l'on précise désormais qu'il n'y aurait pas eu de Congo sans les appuis trouvés par Léopold II en Belgique tout au long de son projet colonial. Les pages qui suivent visent à éclairer une troisième voie d'accès en rappelant qu'il n'y aurait pas eu de Congo léopoldien sans qu'une Afrique prémoderne ne lui eût imposé ses propres contraintes. Dans d'autres contextes impériaux, on a parlé « d'histoires connectées » entre les centres et leurs périphéries.

C'est dans cet esprit des trajectoires mutuellement connectées que je propose d'explorer quelques-uns des éléments du contexte africain sur lesquels s'est appuyée l'entreprise de Léopold II. Pour ce faire, on procédera en trois étapes. Dans un premier temps, je soulignerai qu'au moment où s'y inscrit le projet léopoldien, l'Afrique centrale n'était pas hermétiquement refermée sur elle-même mais que, dans certaines régions au moins, des ruptures étaient en cours avec les héritages d'un passé purement local. On rappellera ensuite comment Léopold II élargit à cette Afrique prémoderne l'horizon

Page 193

L'élargissement du territoire de l'AIC à l'ensemble du bassin du Congo fut introduit unilatéralement par Léopold II sur la carte annexée à la reconnaissance de l'AIC par la France du 5 février 1885. Par rapport au projet précédent, la convention avec la France amputait le territoire de l'AIC de la région Kwilu-Niari mais l'étendait vers le sud-est, jusqu'aux Grands Lacs (Tanganyika, Moero, Bangweolo). Elle élargissait également le territoire de l'AIC dans la région est, entre le lac Édouard et le lac Tanganyika. Ce nouveau tracé fut repris en annexe à l'Acte de Berlin de 1885.

Source : *Aus den Archiven...*, op. cit.

de ses premiers projets coloniaux. On évoquera enfin quelques grandes alliances politiques et sociales stratégiques qui, en Afrique même, orientèrent les visées du Roi et donnèrent à son entreprise l'ampleur d'une géopolitique continentale¹.

En arrière-plan : les géopolitiques de l'Afrique prémoderne

L'historiographie occidentale retient plusieurs critères qui permettent d'identifier en Europe même les signes avant-coureurs de la modernité : on parle alors d'un âge prémoderne. Il est possible de transposer dans le contexte africain certains de ces critères en contribuant ainsi à mettre en question l'existence d'un fleuve unique, occidental, comme précurseur de la modernité. Parmi ces caractéristiques partagées, retenons l'apparition de centres cosmopolites, conscients d'une double appartenance, renvoyant d'une part aux cultures locales mais s'en distanciant explicitement par ailleurs pour revendiquer leur appartenance à un univers à l'échelle mondiale : les références de l'histoire prémoderne de l'Afrique ne se limitent pas aux traditions locales.

Dès le xvi^e et surtout le xvii^e siècle, ce fut notamment le cas de l'Afrique centrale occidentale. Sur son versant atlantique, cette région s'entrouvrit au monde maritime extérieur et ceci par le biais de relais, de modestes « lieux intermédiaires » qui s'échelonnèrent sur la côte et dans son *hinterland*, bien au-delà de toute occupation européenne. Foyers d'une Afrique reliée aux grandes voies de communication mondiales, ces centres furent cosmopolites, abritant des minorités venues d'Europe ou des îles ou encore du Brésil, du Portugal, juive,

1 Les pages qui suivent annoncent un essai en préparation auquel nous renvoyons pour une présentation plus détaillée des sources et travaux qui ont alimenté notre analyse. Contentons-nous ici de signaler les travaux de S. Subrahmanyam et de S. Gruzinski pour les notions d'Empires prémodernes et de leurs histoires connectées, et, plus généralement, de R. Vierhaus pour le concept de prémodernité. Les sources inédites utilisées pour les histoires connectées du Congo et de la région d'Afrique centrale proviennent des dépôts « coloniaux » classiques des Archives générales du Royaume et du Palais royal, ainsi que des Affaires étrangères, tous à Bruxelles, ainsi que du Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren. Pour une perspective centrée sur le Congo mais qui déborde des frontières de l'État léopoldien, la bibliographie est dominée par les travaux de R. Collins, A. Thuriaux-Hennebert, É. de Dampierre, P. Ceulemans, P. Marechal, C. Keim, I. Ndaywel. Le Congo est un pays-carrefour : vouloir le situer dans une perspective régionale renvoie nécessairement aux bibliographies des pays voisins. La dimension européenne de cette histoire d'un Empire est explorée par les travaux fondamentaux de J. Stengers et, plus récemment, de G. Vanthemsche et V. Viaene.

tsigane, métisse. Dans sa grande majorité, la population de ces centres était d'origine africaine, elle aussi de composition cosmopolite, rassemblant des groupes d'origines ethniques diverses, esclaves affranchis, réfugiés, etc. Ce milieu hybride partageait des éléments de langue et d'écriture, de religion populaire qui le rattachaient au Portugal et, au-delà, à la chrétienté, mais il restait conscient de filiations particulières au passé de la région. Illustration de ces univers connectés, les connaissances informelles d'origine locale traduites au Portugal dans des représentations scientifiques du continent africain et qui alimentèrent par ce biais les premières réflexions géopolitiques à l'échelle continentale. L'interprétation par les Portugais du phénomène des bandes armées multi-ethniques qu'ils soupçonnèrent de communiquer entre le Nil, la Sierra Leone et l'Angola illustre, elle aussi, la pensée continentale qui se répandit dès les ^{xvi}^e-^{xvii}^e siècles.

Plus proches de notre propos, des dynamiques similaires se multiplièrent ailleurs en Afrique tout au long de la première moitié du ^{xix}^e siècle, animées cette fois encore par des centres cosmopolites, qu'ils fussent afro-arabes ou afro-européens. Un repère important pour notre récit fut l'implication croissante de l'Égypte de Méhémet Ali (lui-même d'origine albanaise) et de ses successeurs dans la vallée du Nil, vers Khartoum et, au-delà, vers la vallée du Nil blanc et enfin vers le Bahr el-Ghazal, alors considéré comme un réservoir humain de première importance. Soulignons le caractère cosmopolite de cette avancée nourrie d'une dynamique où se mélangeaient Turcs, Égyptiens, Soudanais, Européens de toute origine, parmi lesquels des missionnaires catholiques où prédominaient les sujets italiens et autrichiens de l'Empire des Habsbourg. Nous sommes d'ailleurs dans un espace commercial où le thaler de Marie-Thérèse servit longtemps de monnaie.

À partir de Khartoum, les grandes et petites maisons de commerce, elles aussi cosmopolites et où l'élément musulman devint bientôt prépondérant, jouaient un rôle important en marge mais aussi en symbiose avec l'élément politique égyptien. Elles absorbaient des éléments locaux, par le biais de l'esclavage ou d'alliances politiques ou sociales. Dans ce monde soudanais, la couleur de peau entraînait des discriminations, mais moins que l'appartenance religieuse ou les signes extérieurs de « civilisation » tels les vêtements et, critère ultime, les armes à feu.

Ici comme ailleurs dans l'histoire prémoderne, les armes jouèrent en effet un rôle capital. Le nom de Zubeir apparaît parmi ceux de grands commerçants soudanais qui contribuèrent à mettre au point des complexes militaires rassemblant des contingents d'origines variées. Suivant un modèle qui devait inspirer le gouvernement égyptien et les États coloniaux à venir, un noyau dur était constitué de troupes elles-mêmes cosmopolites (tribus du bassin du Nil, esclaves, etc.) équipées d'armes modernes. En marge, des alliances locales avec les populations « païennes » gonflaient les effectifs. C'est au fil d'alliances et d'affrontements avec les traitants de Khartoum et bientôt avec des forces égyptiennes organisées suivant le même principe fédérateur que, déchirées elles-mêmes par des luttes fratricides, les aristocraties bandia et zande s'avancèrent sur un large front au nord de la forêt, dans un mouvement d'ouest en est, de l'Uele vers le Nil occidental. Ici aussi, il faut distinguer des degrés dans l'organisation et l'armement, les armes à feu modernes se répandant sans cesse davantage. L'ensemble évoque des sortes de milices qui se faisaient et se défaisaient au rythme des rivalités locales.

Au service de la recherche de l'ivoire mais aussi des esclaves, l'impact de cet outil militaire sur le kaléidoscope des populations du Bahr el-Ghazal fut dévastateur. Retombée ultime de la corruption et d'un cortège de brutalités, le monopole de l'ivoire imposé par l'État fit par contre la fortune du khédive et de ses proches. En témoignèrent les constructions monumentales qui changèrent le visage du Caire.

Sur la côte orientale, le complexe arabe, indien et africain (swahili) de Zanzibar fut un autre centre cosmopolite moteur. Ici encore une géopolitique de la traite de l'ivoire et des esclaves se dessina à partir de quelques axes commerciaux en direction du Buganda, du Bunyoro et bientôt, vers l'ouest, au-delà des Grands Lacs.

Dans les deux cas, soudanais et swahili, et notamment au sein des minorités européennes actives dans les économies politiques d'Égypte et de Zanzibar tout comme parmi les missionnaires chrétiens, de grandes visions d'avenir prenaient forme. Les progrès des connaissances géographiques écrites incitaient en effet à des projections géopolitiques pour l'avenir. On y voyait l'Égypte et Zanzibar devenant les porte-drapeaux d'une société d'ordre et de paix dans les régions dévastées par la traite des esclaves. Le projet égyptien était le plus ambitieux. Il visait à mettre le Soudan en amont de Khartoum sous l'autorité du khédive en y établissant un quasi-État structuré autour d'une chaîne de stations le long du Nil blanc avec la région

des Grands Lacs et le puissant royaume du Buganda comme ultime point d'appui. Le premier artisan de ce projet, Samuel Baker, atteignit d'ailleurs la région proche du Buganda en 1872 et il y vit le site idéal pour la capitale égyptienne d'une Afrique moderne qui se profilait à l'horizon.

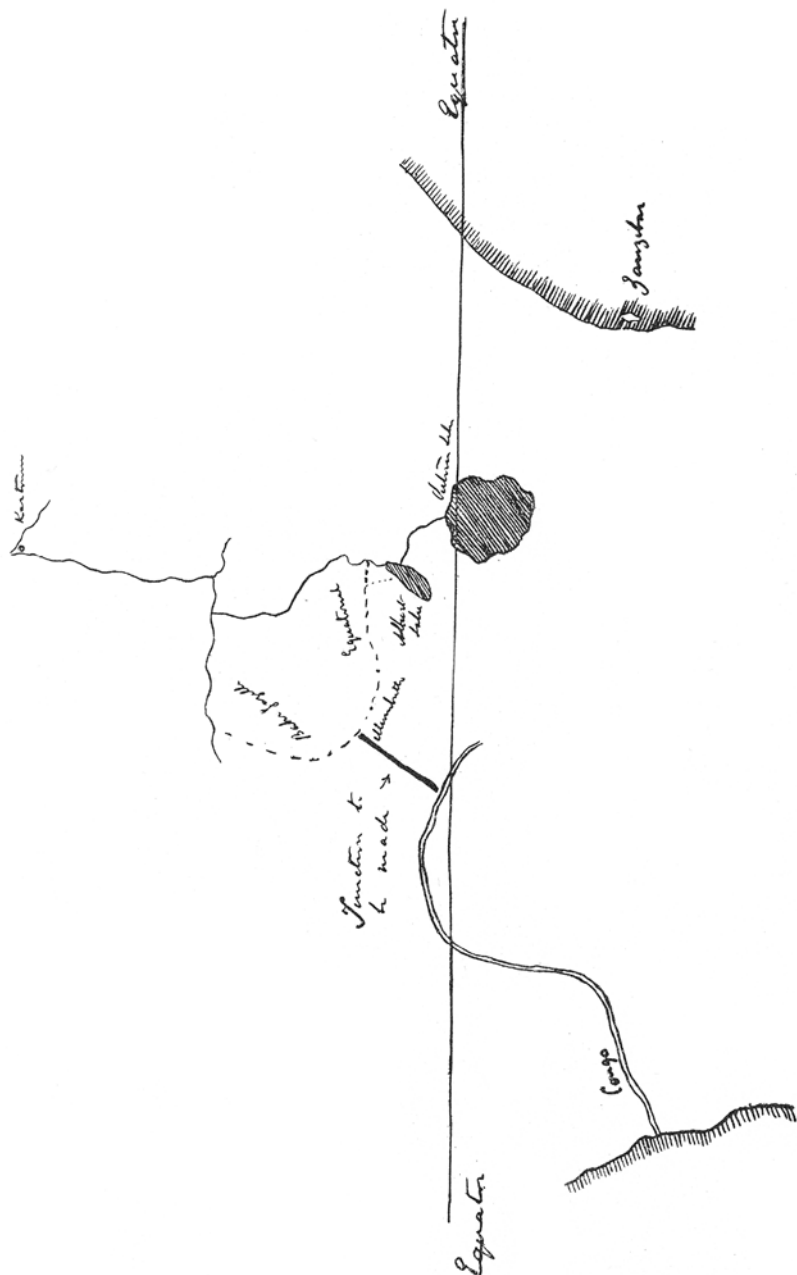
Les fascinations culturelles et idéologiques occupèrent une grande place dans cette histoire. En Europe, l'idéologie abolitionniste avait été ravivée par les dénonciations des missionnaires du Soudan ou, plus tard, de Livingstone. Elle joua un grand rôle dans les projets nourris à Khartoum ou à Zanzibar. La pratique était toutefois bien souvent éloignée de la théorie et, vue sur place, il n'existait souvent d'autre fil conducteur à cette histoire que celui des hostilités et des alliances fluctuantes entre un État lointain, ses troupes aux allégeances incertaines et les bandes armées des entrepreneurs privés esclavagistes.

Visions géopolitiques à grande échelle; construction de quasi-États voués dans la théorie au moins à la cause antiesclavagiste; monopoles commerciaux qui étaient sources de revenus pour la métropole; forces armées composites largement recrutées sur place et vivant sur le pays; cadres cosmopolites en relation avec les mondes arabe et européen: au total, la métropole égyptienne et sa périphérie tributaire du Sud annoncèrent sur plusieurs points l'itinéraire suivi par le futur État du Congo.

Page 199

Croquis joint à une correspondance de Gordon à Léopold II, 2 février 1884. On y trouve esquissé le projet d'un raccord entre Soudan et Congo, au sein d'un ensemble qui aurait une façade atlantique, via le fleuve Congo, et une façade qui, via le Nil, assurerait l'accès à l'océan Indien et la Méditerranée. Dans les vingt années à venir, le Roi poursuivit cet objectif avec ténacité.

Source: E. De Jonghe, « Gordon Pacha au service de Léopold II », *Bull. des séances de l'IRCB*, VIII, 1937, p. 348



Croquis joint à la lettre de Gordon. Korosko, 4-II-1884.

L'afromanie entre dans l'univers des rêves coloniaux de Léopold II, 1875-1876

Une documentation abondante nous a familiarisés avec l'avenir que Léopold II envisageait pour la Belgique. Le royaume de ses rêves, réconcilié avec lui-même, deviendrait la capitale d'un Empire, nourri par les tributs de ses colonies, et serait un « quartier général » de l'économie mondiale. Solitaire (« Je suis seul à penser comme je pense ») mais attentif à se créer « des apôtres et des soutiens », le Roi était capable de réalisme, conscient de l'importance pour son projet de maîtriser la technologie des communications et celle des armes. Pour ce dernier point, il avait retenu des campagnes de Garibaldi le recours à des « corps francs », une formule qui le hanta longtemps. Lorsque Léopold se laissait aller à ses rêveries, il imaginait ces commandos d'avant la lettre, composés éventuellement de « Sikhs, d'Afghans, de Noirs d'Afrique occidentale », réussissant un coup de main sur Constantinople, le Japon ou des colonies qui, pour le reste, devraient payer elles-mêmes les frais de leur conquête.

Il est facile de se perdre dans l'univers désordonné de ces projets hors norme. Dans le courant de 1875, sans pour autant renoncer à méditer des plans d'établissement en Nouvelle-Guinée ou au Tonkin (« un pays dont on peut s'emparer facilement »), Léopold commença à se tourner vers l'Afrique. Par le truchement de récits de voyageurs, ce sont les avant-gardes de l'Afrique cosmopolite, prémoderne, qui sollicitèrent son imagination, donnant une nouvelle ampleur à des projets qui jusqu'alors avaient plutôt envisagé des avant-postes ou concessions portant sur des territoires limités. Dorénavant, son horizon fut continental.

Un point de départ fut le modèle fourni par l'avancée égyptienne vers le Grand Sud soudanais : elle marqua le Roi tout au long de toute son entreprise. Le sujet n'était pas entièrement neuf pour lui car, encore prétendant au trône, il avait effectué deux séjours en Égypte, déjà marqués par un esprit d'Occidental conquérant (il se vanta dans une correspondance d'avoir soudoyé le personnel d'une mosquée pour la visiter « les bottes aux pieds »). Dès 1875, Léopold médita l'expérience de Samuel Baker et de sa chaîne de stations sur le Nil blanc, en même temps qu'il découvrait avec émotion les descriptions par Livingstone de « la désolation, des crimes, de l'esclavage » qui ravageaient l'Afrique. Notons ici que pour Léopold II les Africains ne constituèrent jamais qu'une foule anonyme, les seuls noms qui soient détachés sous

sa plume étaient ceux d'alliés potentiels ou réels. Mirambo et Tippu Tip furent les premiers, suivis plus tard de traitants afro-arabes ou encore de chefs susceptibles de servir ses desseins.

Suivant un processus évoqué plus haut, la lecture des cartes établies par des voyageurs européens dans les zones frontières de l'Afrique prémoderne et à ses périphéries contribua à structurer une vision géopolitique du continent. Léopold II n'échappa pas à cette fascination et, lui aussi, raisonna en termes de voies d'eau, de Grands Lacs et de centres de densité démographique. Dans son cas, le déclic fut fourni par Cameron, traversant le continent de Zanzibar à Luanda, coupant au travers des frontières commerciales swahilies et luso-africaines. Convaincu des «richesses incalculables» de l'intérieur, ce voyageur dénonça les cruautés du système esclavagiste, dans sa version swahilie comme dans sa version angolaise. C'est dans ces mois décisifs de 1876 que, inspiré par ses contacts en Angleterre, le Roi mûrit le projet d'un grand axe qui, à l'instar de la *great trunk road* indienne, traverserait le continent de part en part. Suivant le modèle poursuivi par Baker et ensuite par Gordon sur le Nil, des stations s'échelonnaient le long de cet itinéraire, d'est en ouest, avec d'éventuels branchements vers le nord ou le sud.

À l'instar du modèle égyptien ou encore des projets de Kirk, consul anglais à Zanzibar, l'antiesclavagisme et la «rédemption» de l'Afrique par le progrès figurèrent en bonne place dans la «communication» qui entoura le projet de Léopold II. Arrêtons-nous un instant à ce volet. Comme Vasco da Gama qui, à Calicut, annonçait chercher «des chrétiens et des épices», le Roi avoua un jour au cardinal Lavigerie «qu'il était un grand pécheur et qu'il n'avait entrepris le Congo qu'en vue du ciel». Mais il ajoutait : «Je veux augmenter la famille du Christ et je veux aussi des débouchés pour nos industriels et je réussirai à l'un et l'autre.» La confusion entre niveaux aussi différents nourrit la suspicion que Léopold ne s'exprima ainsi que pour répondre à un air du temps où, en Occident comme en Afrique, le religieux, le politique et le matériel furent effectivement enchevêtrés.

C'est dans la même optique des «*connections*» que, dans les paragraphes suivants, nous survolerons quelques-unes des premières étapes de l'entreprise léopoldienne en Afrique. Chacune fut marquée par une visée géopolitique projetée de l'extérieur, mais chacune aussi s'inspira de modèles élaborés en Afrique et chacune reposa sur une politique d'alliances locales. On se trouvait sur un terrain partagé, à la fois africain et européen.

De l'axe transcontinental au *Großraum* Congo-Nil : l'offensive de trente ans, 1878-1906

L'étape de la grande voie transcontinentale fut inaugurée par des expéditions belges au départ de la côte orientale, mais elle fut désaffectée au profit d'une avancée par l'ouest au fur et à mesure que Stanley plantait des stations au long du fleuve Congo. De 1878 à 1885, l'axe oriental n'avait abouti qu'à la fondation de Mpala, sur la rive occidentale du lac Tanganyika : un moment, Léopold y avait vu une situation stratégique, « au centre du continent ».

En février 1884, les premiers croquis esquissant la place du Congo dans une géopolitique incluant le Haut-Nil furent proposés au Roi par Gordon, alors en route vers son destin à Khartoum. Ce message encouragea-t-il le Roi à un changement d'échelle ? Toujours est-il que, quelques mois plus tard, avec l'aide de Stanley, il marquait à grands coups de crayon les limites du territoire que l'Association internationale du Congo se projetait d'occuper et qu'il étendait à une grande partie du bassin du Congo, tel qu'il était alors connu en Europe. Par prudence politique, le projet excluait le domaine afro-arabe du Luabala mais on sait que, dans les mots du Roi, ce croquis ne représentait « qu'un début » et de fait il étendit ses revendications au fil des traités bilatéraux qui, en 1885, scellèrent la reconnaissance internationale de l'Association comme un État. La formule s'était en effet imposée, en parallèle d'ailleurs avec ce que plusieurs voix autorisées avaient depuis longtemps envisagé pour le sud du Soudan.

Dans la phase d'occupation qui s'annonçait, la recherche des alliances devint cruciale. Elle se posa d'abord vis-à-vis des « Arabes ». La première option fut de les ménager en coexistant avec eux, voire de conclure une entente avec Tippu Tip, figure marquante du commerce afro-arabe. On était, il est vrai, en pleine improvisation : en 1887, la chute temporaire du poste des Falls faisait au contraire envisager une coalition antiarabe entre l'État et des « indigènes », non autrement spécifiés.

Au-delà de ces considérations tactiques, l'objectif stratégique était conditionné par la création d'un instrument militaire capable d'établir un poste sur l'Aruwimi et d'atteindre le pays des Mangbetu et, au-delà, le Bahr el-Ghazal, deux régions qui agissaient comme un aimant sur l'imagination du Roi. Tandis que les recrutements de mercenaires africains sur « la Côte », de la Sierra Leone au Natal et à Zanzibar, jouaient un rôle essentiel, des cadres belges, italiens, scandinaves

jetaient les premières fondations d'une armée autonome. Choyés par l'État, les «Bangalas» fournirent les premières recrues locales, annonçant le temps où la Force publique serait exclusivement composée de contingents levés au Congo. En attendant, il fut question de stationner trois garnisons «asiatiques» dans la région des Falls.

En 1886-1887, le jeu stratégique était fort ouvert. À l'ouest, Wissmann avait établi Luluabourg, base adossée au Lubucu, plaque tournante du grand commerce africain de l'Angola et qui pourrait appuyer une marche vers les Grands Lacs dans le cadre d'une offensive générale contre les traitants «arabes». Agissant pour le compte de MacKinnon mais en accord avec le Roi, Stanley cherchait entre-temps à influencer sur l'avenir de l'Équatoria, quasi-État dirigé par Emin pour le compte du khédive, mais coupé de l'Égypte depuis la chute de Khartoum aux mains des mahdistes. Parmi les espoirs déçus du Roi figura celui de pouvoir mobiliser la petite armée soudanaise de l'Équatoria. Emin avait effectivement réussi à garder le contrôle d'une troupe relativement bien équipée, mais qui s'avéra incertaine et sujette aux mutineries. Des fragments de cette troupe n'en furent pas moins associés à toutes les conquêtes du temps, celles de Lugard en Ouganda, celles de Léopold II dans le Haut-Nil, celles des mahdistes au Soudan.

On sait que la dernière grande entreprise de Stanley ne connut qu'un succès mitigé. Les rumeurs de barbaries commises par l'arrière-garde de l'expédition résonnèrent comme un signal d'alarme, révélateur de crimes que l'on avait voulu croire réservés aux esclavagistes mais qui, dans ce cas, avaient été le fait d'officiers anglais. Pour beaucoup, ce fut l'occasion d'un premier désenchantement causé par l'entreprise européenne en cours en Afrique centrale.

Dès 1888, le Roi se convainquit que le temps jouait contre lui, que, s'il n'avancait pas, «l'avenir de l'État serait compromis et probablement perdu». De là, l'organisation simultanée de plusieurs expéditions congolaises dirigées vers le sud et le sud-est. L'une d'entre elles, vers le Kwango-Kasai, avait pour mission de couper des voies d'accès du commerce angolais et, au-delà, d'atteindre le mwant yav lunda dans le Haut-Kasai et Msiri au Katanga. D'autres expéditions, lancées elles aussi vers le Katanga, à partir notamment du Lubucu, eurent pour objectif d'empêcher les émissaires de Rhodes de signer des traités avec les chefs dans le Sud-Est du Congo.

Le Nord restait cependant une grande priorité. Une partie de l'intérêt du Roi venait de la possibilité de recruter sur place une armée noire, vivant sur le pays. Instruit par l'exemple soudanais, le Roi expliquait sans sourciller que ces troupes vivraient non de soldes acquittées par l'État mais «de déprédations et de razzias». Il décrit la stratégie à suivre comme celle d'une pièce en trois actes. Premier acte: essayer «de nous servir de Tippo Tip». Deuxième acte: établir un grand camp de l'Aruwimi. Troisième acte: recruter «une grande armée locale», au nord des frontières de l'État – «tel est mon but». À peu de temps de l'appel à la croisade antiesclavagiste de Lavigerie et de la conférence antiesclavagiste de Bruxelles, le Roi ne craignait donc pas d'envisager une grande alliance stratégique avec Tippo Tip, le principal traitant de la zone est. Il en fit d'ailleurs un gouverneur pour le compte de l'État et pensa lui offrir la naturalisation.

La réalité du terrain était en effet celle d'un univers où, aux côtés ou au milieu des sociétés ancrées dans le passé, des groupes hybrides s'ouvraient à des acteurs étrangers, eux aussi mélangés, si bien que, dans les années 1890, un chef «traditionnel» pouvait avoir un double visage. Dans l'Uele, Bangasso, chef nzakara, reçoit Van Gele. Familier du monde des commerçants de Khartoum et du Darfour, il était habillé à la «turque» et lui fit rendre les honneurs par des salves de fusils. Des exemples semblables peuvent être multipliés à travers le bassin du Congo. C'est tantôt en conflit, tantôt en alliance, mais toujours en proximité avec les différentes composantes d'une Afrique prémoderne que prenait corps le projet léopoldien.

Un épisode permet de mesurer l'accélération des ambitions du Roi. Le rencontrant en avril 1890, le Roi offrit à un Stanley ébahi de marcher sur Khartoum pour le compte de l'ÉIC et d'en chasser les mahdistes. Ceci ne répondait pas au projet de l'explorateur qui plaida pour qu'un frein fût mis à la politique d'extension de l'État et que la priorité fût accordée à l'élimination définitive du commerce esclavagiste afro-arabe à travers toute l'Afrique orientale. Le résultat de cet entretien fut inattendu. Loin de s'engager dans une offensive contre les esclavagistes, et dans le plus grand secret, le Roi résolut, sans tarder, de charger un officier belge, Vankerckhoven, d'atteindre les Mangbetu et d'occuper Wadelaï sur le Haut-Nil, avec l'appui possible de Tippo Tip. En même temps, Léopold poursuivait des négociations avec MacKinnon dont la compagnie à charte

anglaise avait pour but d'organiser le territoire entre Mombasa et le lac Victoria. En 1892, il proposa d'ailleurs à Salisbury de reprendre l'Ouganda au cas où l'Angleterre y renoncerait.

Ce fut la colonne Vankerckhoven qui, en marche vers le Nil, poussa plus avant la constitution d'un complexe militaire nouveau. Arrêtons-nous un instant à la composition de cette armée qui prit forme dans l'Uele à partir des années 1892 et suivantes. On y trouvait des reliquats des armées égyptienne et soudanaise, venus s'ajouter au «noyau dur» constitué par les contingents de la Force publique. Un apport décisif fut celui des contingents nzakara, bandia et zande, fournis par des chefs alliés où se détachaient les noms de Bangasso, Rafai, Djabir ou Semio. Anciennement ralliée au régime égyptien ou aux traitants privés, la redoutée machine militaire zande avait hérité de l'armement moderne abandonné lors des avancées des mahdistes dans le Bahr el-Ghazal. Les armes que l'État déversa également sur eux furent considérées par le Roi comme un investissement consenti à des «éléments discrets et actifs» contre la politique française dans la région et en qui il plaça ses espoirs d'une marche vers le nord-ouest, éventuellement jusqu'au Tchad.

Gonflées d'auxiliaires, recrutés ou rafflés, ces milices composites ne se distinguaient pas toujours de leurs antécédents soudanais ou encore des *matambatamba*, bras armé des traitants afro-arabes dans le Congo oriental. Quel que fût leur bord, toutes étaient capables d'exactions aux dépens des communautés villageoises, victimes «païennes» de l'époque. Au sein même de ces coalitions, la coexistence n'allait pas toujours de soi. Un cadre belge décrivait sans complaisance une compagnie «turque» avec laquelle il était en opération conjointement avec des soldats de la Force publique : une troupe de «Turcs» en marche drainait une foule d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, vêtus ou non, d'estropiés ou de ceux qui avaient été mutilés par leurs chefs. «Le contraste avec les soldats réguliers était frappant quant à la discipline et l'allure militaire.»

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire le retournement du complexe afro-arabe qui, après l'alliance négociée en 1892 par Dhanis et Ngongo Lutete, permit à l'État d'occuper le Lomami et la région en amont des Falls. Là aussi, par emprunt cette fois à la base afro-arabe, se constitua un complexe militaire original, afro-européen. En dépit des remous que cette machine de guerre entraîna à l'étranger, le Roi y vit un instrument au service de ses ambitions nilotiques.

On sait que, sur la route du Nil, la mutinerie de 1897 ruina ce projet et celui de Dhanis d'installer sur sa route une chaîne de stations afro-arabes.

À partir des dernières années du siècle, les troupes armées au service de l'État évoluèrent suivant deux axes. Le premier fut celui de la consolidation de la Force publique en un corps militaire congolais plus professionnel et progressivement indépendant de recrutements africains étrangers. Dans les années 1900, le processus se poursuivit au fil des méandres de la politique soudanaise de Léopold II. Il fut lent. En 1896 encore, lorsque le Roi évoquait avec Salisbury la possibilité de gérer le Soudan pour le compte des Anglais, il pensait moins à la Force publique qu'aux « magnifiques qualités militaires » des mahdistes : il voyait d'ailleurs la possibilité de recruter parmi eux un corps capable d'occuper l'Arménie afin de protéger les chrétiens contre les Turcs !

Cette suggestion témoignait de l'indifférence relative du Roi aux dimensions religieuses et politiques du mouvement islamique en Afrique, alors même que deux aires musulmanes étaient proches de se partager l'Afrique centrale. Elle témoignait aussi de sa conviction de pouvoir poursuivre sur la voie des alliances africaines. La formule lui avait réussi à des moments critiques et elle constitua le deuxième axe de sa politique militaire. L'envers de la médaille se fit bientôt sentir. Retenons à titre d'exemples la décomposition de l'armée levée par Dhanis en 1897 qui répandit l'anarchie et le chaos dans l'Est du Congo ou encore les exactions des milices zappo-zap dans la région kuba du Kasai.

Entre-temps, la spéculation du caoutchouc était venue à point pour financer les expéditions soudanaises qui se succédèrent jusque dans les années 1900. On sait que ce fut au prix d'un système d'impositions et d'exactions. Ici encore, celles-ci furent imputables aux milices saupoudrées sur de vastes territoires abandonnés à des compagnies à qui le régime garantissait une impunité de fait, en dépit de codes et lois qui, trop souvent, n'existèrent guère que sur le papier.

L'exploitation du caoutchouc s'est faite dans le contexte d'une double décomposition, celle des complexes armés afro-européens et celle de la notion de l'État comme ultime garant de l'ordre. Les pages qui précèdent se sont limitées à évoquer la relation étroite entre les cultures de guerre de l'Afrique centrale prémoderne et celles de

l'Empire de Léopold II, empire en Afrique. Celui-ci dut se tailler une place dans un univers où les sociétés anciennes, « traditionnelles », avec leurs propres références, ne se démarquaient pas toujours d'une Afrique ouverte à des acteurs étrangers, eux aussi mélangés.

Prisonnier d'une conception tributaire, empire qui n'ouvrait d'autre perspective à sa périphérie que celle de financer des rêves géopolitiques, le Congo léopoldien n'a pas prolongé dans la paix les cooptations africaines qui prenaient place dans la guerre. Le désenchantement vint tôt. « Nous voulons la paix, nous faisons le Mal », avouait Léopold II. Par un étrange écho entre histoires connectées, Tippo Tip tirait la même conclusion : « Je m'efforce de faire le Bien, eux s'acharnent à faire le Mal. »

Jean-Luc Vellut

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO FACE AUX CAMPAGNES ANTICONGOLAISES

Introduction

Les campagnes de presse dénonçant principalement les scandales de l'exploitation du caoutchouc émaillent l'histoire de l'État indépendant du Congo. Peu à peu, elles céderont la place à celle animée par la *Congo Reform Association*. La pression sans cesse croissante de la Chambre des communes et de l'opinion publique, à la suite de la parution du rapport du consul Roger Casement, force Léopold II à instituer une Commission d'enquête. Cette dernière revêt une importance capitale puisque cette investigation établit la preuve incontestable des dérives au sein du Congo léopoldien. Un siècle plus tard, les abus ne sont pas loin d'être qualifiés de génocide. Le raccourci considérant Léopold II comme un génocidaire n'est dès lors plus très éloigné. Devant la polémique, la pratique de l'historien oblige à écarter du revers de la main aussi bien l'image du bourreau que celle du grand philanthrope, et ce, en vue de discerner l'action du Roi-Souverain aux heures les plus sombres de son activité coloniale.

D'une campagne à une autre

La campagne menée par Edmund Morel ne peut s'enorgueillir d'être la première dirigée contre l'ÉIC, tout comme la Commission n'est qu'une des réponses gouvernementales à la polémique. Il importe donc de revenir sur les campagnes et les réactions gouvernementales antérieures. Le premier coup donné à l'édifice congolais se situe peu après l'organisation de la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles par l'ÉIC, qui se place alors à l'avant-garde du combat philanthropique. La première attaque s'enracine dans les actions

d'un Afro-américain emblématique et aux multiples facettes. En quête d'une carrière diplomatique, George Washington Williams¹ rencontre le magnat du chemin de fer Huntington, qui le soutient auprès du financier belge Albert Thys. Cet appui lui permet de partir au Congo. Durant ce voyage, il écrit une lettre ouverte au président des États-Unis et une autre à Léopold II, envoyée de la station des Stanley-Falls (chutes Boyoma) le 16 juin 1890. Sa missive appelle à la composition d'une commission internationale d'investigation pour purifier des crimes l'État personnel du Roi². Bien qu'une répercussion de cette lettre eut lieu au Parlement belge au cours du mois de juin 1891, la polémique s'éteint rapidement notamment par la mort prématurée de Williams. Devant cette première remise en cause, Edmond van Eetvelde, l'administrateur général de l'Intérieur et des Affaires étrangères de l'ÉIC, préfère jouer profil bas. Il conseille au Souverain de ne pas faire de démarches auprès de Williams ni de répondre ouvertement aux attaques. Cette prudence lui est inspirée par le caractère brutal de certains officiers qui figurent parmi les plus importants et, en premier lieu, Henri Avaert, le commandant de la Force publique. Il importe donc pour le ministre congolais de mettre fin aux abus qui sont dénoncés par Williams³. Cette répression doit même se faire avec une énergie croissante⁴. La position de Léopold II est contrastée. Le Monarque doit à la fois réfuter les accusations, notamment les cruautés pour recruter des soldats ou des porteurs, et convenir qu'il y a des abus et des faits regrettables dans toute œuvre humaine⁵. Cette critique cède rapidement la place au conflit entre l'État et les sociétés coloniales belges, s'opposant à la mise en place de plus en plus évidente de la politique domaniale et conséquemment à l'accaparement de l'ivoire et du caoutchouc par l'administration.

1 Pour une biographie complète: J. H. Franklin, *George Washington Williams: a biography*, Chicago, University of Chicago Press, 1985.

2 J. Marchal, *L'État libre du Congo: Paradis perdu. L'histoire du Congo 1876-1900*, I, Borgloon, Bellings, 1996, p. 191.

3 AA, IRCB, 505, Lettre de van Eetvelde au Roi, 14 juin 1891.

4 AA, IRCB, 505, Lettre de van Eetvelde au Roi, 21 juillet 1891.

5 AA, IRCB, 505, Lettre du Roi à van Eetvelde, 24 juillet 1891.

L'exploitation des terres dites vacantes, la demande pressante du Roi d'augmenter les ressources de l'État¹, la campagne contre les Arabo-Swahilis et l'ambition territoriale de Léopold II d'atteindre le Nil amènent l'ÉIC sur une corde raide prête à se rompre. Pour van Eetvelde, la cause première des abus est à chercher dans la politique expansionniste de Léopold II, qualifiée de « folie héroïque². » Ces grandes caractéristiques réunissent les conditions favorables pour un dérapage des pratiques opérationnelles, témoignant d'une situation devenue confuse sur le terrain et d'une incapacité partielle du gouvernement central à Bruxelles de diriger le Congo. L'exemple est donné par un des grands de l'époque héroïque, Francis Dhanis, qui s'allie en 1892 au chef Ngongo Leteta. Ce haut fonctionnaire désobéit ainsi aux instructions gouvernementales et s'engage dans une lutte contre les Arabo-Swahilis. Un autre officier, Hubert Lothaire, le rejoindra dans son combat³.

Les agissements de Lothaire foudroieront d'ailleurs par deux fois l'administration congolaise. En janvier 1895, l'officier arrête, juge et pend Charles Stokes, irlandais et marchand établi dans l'Est africain allemand. Au-delà des motifs d'accusation, il est à noter qu'en tant qu'officier judiciaire, Lothaire avait contrevenu au droit pénal en vigueur dans l'État du Congo. Les chancelleries allemande et anglaise s'alarment en août 1895, tandis que le Roi tente de minimiser l'affaire et de protéger au maximum un officier de prime importance⁴. La consternation devant l'iniquité du procès se double par une campagne de presse en Angleterre, qui dénonce également les atrocités commises pour le recrutement des indigènes et dans l'imposition en caoutchouc et en ivoire⁵. Bien que l'image de Léopold II reste intacte,

1 Il existe toute une série de lettres ordonnant l'accroissement des récoltes d'ivoire et de caoutchouc à partir de 1892. AGR, Papiers van Eetvelde (PVE), Pos 4073, 37, Lettre de van Eetvelde à Wahis, 5 mai 1892. Ces ordres semblent avoir été un leitmotiv de l'administration, comme en témoigne une lettre du Dr Todd, membre de l'expédition de la Liverpool school of tropical medicine au Congo de 1903-05, à sa mère : « (...) *I was told by a high official here, only a couple of days ago, that the last word of the King to the Governor of a territory, who asked for instructions, were "Rubber, rubber. Get all you can. I want nothing else."* » Wellcome Institute, MS 5691, Papiers Todd, Lettre du 17 mars 1904.

2 MRAC, Papiers van Eetvelde (PVE), 76/50, boîte 3, Note sur l'histoire du Congo (inachevé).

3 J.-L. Vellut, « La violence armée dans l'État indépendant du Congo », *Cultures et développement*, XVI, n°3, 1984, p. 686-687.

4 J. Marchal, *op. cit.*, II, p. 36-40 ; D. Vangroenweghe, *Voor rubber en ivoor: Leopold II en de ophanging van Stokes*, Leuven, Van Halewyck, 2005, p. 131-132.

5 W. Roger Louis, « The Stokes affair and the origins of the anti-Congo campaign, 1895-1896 », *Revue belge de philologie et d'histoire*, XLIII, n°2, 1965, p. 572-584.

l'inquiétude du Monarque ne peut être que croissante. En effet, un pays ami, les États-Unis, réclame presque simultanément par la voie de son ambassadeur une enquête sur des abus dénoncés par l'American Baptist Missionary Union¹. Si l'action diplomatique s'éteint rapidement, la poursuite de la campagne de presse force le gouvernement à réagir d'une manière plus démonstrative.

Envoyé en mission d'inspection dans le Haut-Congo, le gouverneur général Wahis se montre satisfait des nombreux efforts réalisés par les fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs missions; il insiste néanmoins sur les nombreuses ignominies qu'il a rencontrées². Il qualifie même le Maniema de «pays des horreurs³». En 1896 et 1897, ses décisions illustrent parfaitement le paradoxe de l'ÉIC qui tente d'allier image civilisatrice et rentabilité économique. Dès le mois de janvier 1896, Wahis rappelle fermement aux agents la nécessité de traiter les indigènes avec bienveillance et humanité⁴. À l'inverse, il préconise le système de prise d'otages dans le cas où les indigènes ne remplissent pas leurs obligations⁵. Ces contradictions inhérentes au Congo léopoldien se retrouvent également dans l'administration de la région encore appelée la Zone arabe, où le système swahili a été maintenu. Bien qu'étant source d'abus, il se révèle, en effet, dans le cadre des moyens disponibles, la seule possibilité d'occuper efficacement le terrain⁶.

1 NARA, M 193, Belgium diplomatic despatches 1832-1906, R. 32, Rapport du 27 mai 1895.

2 AGR, PVE, Pos 4073, 39, Lettre de Wahis à van Eetvelde, 27 décembre 1896.

3 AGR, PVE, Pos 4073, 39, Lettre de Wahis à van Eetvelde, 2 novembre 1896.

4 A. Lycops et G. Touchard, *Recueil usuel de la législation de l'État indépendant du Congo*, II, Bruxelles, Weissenbruch, 1903, p. 458.

5 Il est intéressant de noter que cette décision est justifiée par Wahis en soulignant que la méthode lui a été suggérée par le missionnaire de l'American Baptist Foreign Mission Society, Joseph Clark. MRAC, PW (Papiers Wahis), 70/13, Documents concernant l'exploitation du caoutchouc, Lettre de Wahis à van Eetvelde, 29 juillet 1896.

6 MRAC, PW, 70/13, Rapport sur la zone arabe, Lettre de Wahis à Liebrechts, 29 décembre 1897.

À Bruxelles, les dénonciations d'anciens agents¹ dans la presse provoquent une très vive réaction du Roi. « Nous ne pouvons pas nous croiser les bras, écrit-il à van Eetvelde, nous sommes mis au ban de la civilisation. (...) S'il y a des abus au Congo nous devons les faire cesser nous les faire montrer (*sic*). S'ils se perpétuaient ce serait la fin de l'État². » Pour Léopold II, il importe d'agir d'emblée et de satisfaire l'opinion publique en instaurant un bon gouvernement car les ennemis de l'État, croit-il, cesseront leurs agissements seulement le jour où l'ÉIC aura été abattu³. Si sur le coup de l'émotion, le Monarque pense à une commission internationale ou à une enquête du consul anglais⁴, la mesure prise sera plus modeste avec la constitution d'une Commission pour la protection des indigènes composée de six missionnaires, trois catholiques et trois protestants. Dans l'esprit du Monarque, il est en effet impensable qu'une once de souveraineté, en l'occurrence l'exercice de la justice, soit cédée à une commission philanthropique.

Dès lors, le dispositif autour de la Commission est renforcé par l'amélioration de la justice répressive mais également par les inspections fréquentes, qui sont érigées par la sphère gouvernementale en principe de bonne gouvernance⁵. Cette dernière mission sera confiée notamment au commandant Victor Michel. Inspecteur d'État en 1896, vice-gouverneur en 1898, il veille jusqu'en 1900 à l'exécution des instructions qui ont pour objet les rapports avec les indigènes.

Enfin deux textes explicitent clairement l'attitude que doivent avoir les agents de l'État envers les indigènes. Le plus solennel est la lettre

1 Notamment une interview d'Alfred Parminster par l'agence Reuters et reproduite dans plusieurs journaux britanniques dont le *Times* du 8 septembre 1896. Si beaucoup retiennent aujourd'hui les éléments crus de son récit, ses explications sur les atrocités sont de nature à favoriser la réflexion sur la gestion du Congo : « (...) *Although, naturally, I do not know personally of all the barbarities spoken of, I am sorry to say that, notwithstanding denials from State officials on the spot and from Brussels. Since 1884 the condition of the natives has gone from bad to worse. The reasons are not far to seek. They are (1) the absolute inexperience of most of the officers; (2) the impossibility of checking their actions from headquarters. (...)* »

2 APR, Cabinet Léopold II. Expansion, 108, Note du Roi à van Eetvelde, 13 septembre 1896. Lettre citée par Stengers sans avoir trouvé l'original : J. Stengers, *Congo. Mythes et réalités*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989, p. 109.

3 AGR, PVE, Pos 4072, 33, Projet de décret sur la Commission de protection des indigènes, 17 septembre 1896.

4 APR, Cabinet Léopold II. Expansion, 108, Note du Roi à van Eetvelde, 13 septembre 1896.

5 AA, IRCB, 721, Administration ÉIC : divers, Lettre de Wahis au Roi, 7 mars 1897 ; MRAC, PW, 70/20, Boîte 3, 3^e terme au Congo, Lettre de van Eetvelde à Wahis, 6 février 1897.

de Léopold II qui définit leur programme d'action : « (...) Il leur faut soumettre les populations à des lois nouvelles dont la plus impérieuse comme la plus salubre est expressément celle du travail. Dans les pays barbares s'impose, je le sais, une autorité forte pour amener les indigènes, qui n'y sont guère portés, aux pratiques de la civilisation : à cette fin il convient à la fois d'être ferme et fraternel. (...) si en vue de la domination nécessaire de la civilisation le cas échéant sur les moyens d'actions que leur confère la force, sanction suprême du droit, il n'en reste pas moins vrai que sa fin dernière est une œuvre de paix. (...) »¹ Toutefois, ces intentions louables ne résistent guère à la réalité congolaise. Devant la révolte des soldats de la colonne Dhanis, van Eetvelde se décourage devant sa tâche à naviguer entre « pratiques cruelles ou réprouvées par la conscience moderne, effondrement de l'autorité publique, débâcle financière, dangers des expéditions lointaines, difficultés provenant du climat »². Il est indéniable alors pour le secrétaire d'État que les instructions pour réprimer les abus aboutiront inévitablement à un affaiblissement de l'autorité. Leur application ne sera pourtant pas effective en tout lieu et en tout temps. Ainsi, un agent revenu en Europe déclara sans ambages au secrétaire d'État que des femmes enchaînées étaient envoyées au travail dans certaines stations de l'Uele³.

Au tournant du siècle, tandis que le caractère absolutiste de l'ÉIC se renforce par la vacance définitive du poste de secrétaire d'État, Léopold II, qui devrait avoir la mainmise complète sur les affaires de l'État, se plaint auprès du secrétaire général de l'Intérieur, Charles Liebrechts. Il lui enjoint d'envoyer une lettre sévère au Congo pour informer les agents « que la non-application de nos ordres et règlements, que tout acte de cruauté envers les indigènes sera suivie de la perte immédiate de toute haute solde, ou indemnité de retraite ». Et d'ajouter : « Il faut faire des exemples. Il faut que ces horreurs finissent ou je me retirerai du Congo. Je ne me laisserai éclabousser

1 AA, IRCB, 721, Lettre du Roi à van Eetvelde, 16 juin 1897 ; Lettre publiée dans *Belgique coloniale*, 14 août 1898. L'autre document est le « Texte coordonné des diverses instructions relatives aux rapports des agents de l'État avec les indigènes » édité à la suite du décret sur la Commission pour la protection des indigènes.

2 AA, IRCB, 506, Lettre de van Eetvelde, 17 mai 1897.

3 Suite à cet entretien, van Eetvelde écrit au gouverneur pour insister sur la répression de tous abus individuels et suggère qu'une petite rémunération empêcherait l'emploi de la contrainte. AGR, PVE, Pos 4076, 56, Lettre personnelle de van Eetvelde à Fuchs, 3 février 1898.

ni de sang ni de boues et il faut que ces turpitudes cessent¹. » Différents entretiens avec des officiers et des missionnaires convainquent le Roi des atrocités commises dans l'Équateur². Simultanément, des actions judiciaires sont ordonnées contre Léon Fiévez, haut fonctionnaire et officier en vue³. Son acquittement ne modifiera d'ailleurs en rien l'opinion du Monarque⁴. Cet inspecteur d'État, qui a favorisé la pratique de l'amputation des mains en guise de preuve de l'utilisation des munitions par ses soldats⁵, a cherché à obtenir un sauf-conduit de l'administration. Convaincu de la gravité des faits, Liebrechts a refusé d'intervenir⁶ et Léopold II a encouragé les poursuites⁷.

Parallèlement, Hubert Lothaire est empêtré dans l'affaire de la Mongala. Ce bassin est alors exploité par la Société anversoise du commerce au Congo (l'Anversoise), dont l'ÉIC est actionnaire, et qui est le théâtre d'abus et de massacres sous le couvert de productivité. Les actions du procureur d'État Waleffe n'ont touché que des subalternes et le magistrat désire poursuivre le directeur Lothaire. Cependant, l'administration à Bruxelles exige d'étudier le dossier avant de lancer une quelconque poursuite. Puisqu'il est arrivé à la fin de son terme, Waleffe emporte le dossier à Bruxelles afin de défendre son point de vue. Rencontrant Adolphe de Cuvelier, secrétaire général en charge de la Justice, ainsi que van Eetvelde devenu baron, ces derniers argumentent qu'on ne peut oublier les immenses services rendus par leur protégé. Ne se ralliant pas à cette opinion, le procureur d'État est reçu par Léopold II qui l'autorise à poursuivre, car le Monarque estime qu'il n'y a pas de bon gouvernement sans justice

1 AGR PVE, Pos 4072, 34, Copie de la note du Roi à Liebrechts, 31 janvier 1899. Citée par Stengers dans *Congo...*, p. 109.

2 AGR, PVE, Pos 4079, 96, Lettre de Baerts à van Eetvelde, 18 janvier 1900. Citée par Stengers dans *Congo...*, p. 109.

3 Léon Fiévez sera jugé par la Cour d'appel à Boma lors de deux procès, les 12 octobre et le 3 novembre 1899 pour des faits s'étant déroulés non dans l'Équateur mais dans l'Oubangui. Le premier procès s'intéresse à l'exécution de Kaso et de Biakeoi par Fiévez exerçant les fonctions de juge du Conseil de Guerre. Le second concerne des coups et blessures volontaires sur le travailleur Obengo ayant entraîné la mort et des coups de chicotte portés à différentes travailleuses. AA, SPA, 162, Dossiers de fonctionnaires de l'État indépendant du Congo, Dossier de Léon Fiévez.

4 AGR, PVE, Pos 4079, 96, Lettre de Baerts à van Eetvelde, 18 janvier 1900.

5 D. Vangroenweghe, *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986, p. 124.

6 AA, IRCB, 505, Lettre de Liebrechts au Roi, 22 septembre 1899.

7 AGR, PVE, Pos 4079, 96, Lettre de Baerts à van Eetvelde, 18 janvier 1900.

indépendante. Le héros déchu échappa toutefois à la justice en se rendant en territoire portugais avec l'autorisation du procureur Wéber, à qui il avait promis de revenir¹.

Vers l'enquête officielle

Malgré les prises de position du Roi, les règlements et les instructions, les faits de violence envers les indigènes restent de mise au Congo. En Angleterre, la campagne d'Edmund Morel contre la mauvaise administration du Congo prend de l'ampleur en 1903 avec la fondation du *West African Mail*, très bien documenté par les missionnaires. Par ailleurs, un débat passionné sur le Congo se tient en mai à la Chambre des communes. Simultanément, le consul Casement demande l'autorisation de se rendre dans le Haut-Congo. Il enquête deux mois principalement dans les districts de l'Équateur – où se trouvent les sociétés concessionnaires Abir et Anversoise – et du lac Léopold II – région du Domaine de la Couronne. Lors de l'enquête de Casement, le gouvernement anglais invite les Puissances de l'Acte de Berlin à mettre sur pied une enquête. À Bruxelles, la virulence des propos n'échappe pas au leader socialiste, Émile Vandervelde, qui monte également au créneau pour dénoncer le régime congolais.

Derrière les grilles placides du Palais royal, l'inquiétude devient grande devant le risque de perdre le Congo. Léopold II projette d'écrire au gouverneur ff, Félix Fuchs, pour recommander la plus grande humanité et de faire de l'ÉIC un État modèle, car «un État ne peut se maintenir s'il a l'opinion mondiale contre lui²». Toutefois, van Eetvelde, alors ministre d'État, critique cette lettre qu'il considère comme maladroite : le Roi ne doit ni se jeter dans le débat ni stopper les recrutements forcés des miliciens. Il convient certes de rappeler les principes d'humanité mais surtout de mener une politique de bon voisinage avec les missions³. Ce n'est pas pour autant que

1 F Waleffe, « La vérité sur les accusations portées contre le grand roi Léopold II et ses collaborateurs belges », *Journal des tribunaux d'outre-mer*, 15 octobre 1952, p. 131-133. À compléter avec BPULB, Papiers Stengers (PS), Compte rendu d'une conversation Stengers-Waleffe du 31 octobre 1952 ; MRAC, PW, 70/13, Séjour en Belgique 1901-1905, Correspondance, Lettre de Waleffe à Wahis, 26 novembre 1901.

2 AA, IRCB, 507, Projet d'une lettre du Roi à Fuchs, 10 mai 1903.

3 AA, IRCB, 507, Lettre de van Eetvelde au Roi, 10 mai 1903.

le Monarque reste reclus. Bien au contraire, le Souverain favorise la création de la Fédération pour la Défense des Intérêts belges¹.

En novembre 1903, deux mesures importantes sont prises par le gouvernement de l'ÉIC pour redorer son blason. En premier lieu, l'État édicte le décret du 18 novembre sur les prestations. Pour la première fois, l'impôt et la prestation en travail sont coulés dans une loi. Ensuite, Justin Malfeyt est nommé haut commissaire royal en charge d'examiner les revendications indigènes et de vérifier l'application correcte des décrets fiscaux. Le choix de cet homme est des plus judicieux car il est l'un des rares fonctionnaires apprécié des missionnaires protestants². Son rapport sur l'exploitation du caoutchouc dans l'Équateur dénonce notamment le système des sentinelles³ et l'inexpérience du personnel subalterne. Il met en avant la répugnance du travail pour le caoutchouc, liée aux exactions de 1895-96, et recommande une prestation minimale ainsi que le paiement avec des marchandises voulues par l'indigène, non plus des perles mais plutôt du sel et de la poudre⁴.

De l'autre côté de la Manche, Casement remet son rapport au Foreign Office le 11 décembre mais il faut attendre deux mois avant qu'il soit publié. En effet, Léopold II menace de réorienter sa politique étrangère au Congo. Le Souverain, dans l'objectif d'avoir la primeur du rapport, envoie même sir Alfred Jones, consul de l'ÉIC et président de la puissante Chambre de commerce de Liverpool, au Foreign

1 R. Wiggers, « De "Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger" en het Persbureau van de Onafhankelijke Kongostaat, 1903-1908 », *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, vol. 38, n°2, 1992, p. 135-183. Parallèlement à la campagne de presse favorable à l'ÉIC et organisée par l'État se développe une défense juridique sur le bien-fondé du système domanial et insiste sur la souveraineté de l'ÉIC. Voir W. Roger Louis et J. Stengers, *E. D. Morel's History of the Congo Reform Movement*, Oxford, Oxford University Press, 1968, p. 137-147.

2 AA, Papiers Janssens (PJ), D 1366, N° 6, témoignage de Walter Stapleton ; AA, AE 349, Commission d'enquête, Procès-verbal de l'audition de Thomas Hope Morgan. Ces témoignages dépendent également des relations des missionnaires anglo-saxons avec l'État. Dans un rapport sur ceux-ci, Malfeyt les divise selon leur attitude hostile ou amicale. Walter Stapleton est selon ces critères classé dans la seconde catégorie. AGR, PVE, Pos 4077, 67 + bis, Correspondance du Gouvernement de Boma, Lettre du 14 août 1904.

3 Le système des sentinelles consistait à placer un indigène soit du village (*capita*) soit étranger à la région (sentinelle) qui veillait à ce que les villageois remplissent leurs obligations. Les sentinelles devenaient souvent des despotes et se livrèrent à de nombreuses exactions. La prise d'otages était quant à elle exercée par l'Européen. Elle consistait à emprisonner soit les femmes soit les chefs jusqu'au paiement de l'impôt. Les otages subissaient fréquemment les sévices et le manque de nourriture.

4 AA, PJ, D 1365, N° 6, Rapport Malfeyt, 25 octobre 1904.

Office¹. Finalement, le rapport est publié en février 1904 et fait sensation. Morel fonde la *Congo Reform Association* et le gouvernement central se presse de répondre en promettant des enquêtes sur place. La pression politique et publique anglaise s'accroissant, Léopold II est contraint d'établir une commission d'enquête².

La Commission d'enquête instituée par Léopold II

Le décret instituant la Commission nomme Edmond Janssens, Giacomo Nisco et Edmund von Schumacher. Ces hommes sont issus d'une sélection faite par le Roi au début juillet 1904. D'autres candidats pressentis par Léopold II comme Paul van Iseghem, conseiller à la Cour de cassation, préfèrent décliner l'offre³. *A posteriori*, le professeur Félicien Cattier, grand opposant à Léopold II, note que : « La personnalité des trois commissaires enquêteurs était un sûr garant de l'impartialité absolue de l'enquête »⁴. Tous néanmoins ont un lien avec Léopold II ou l'ÉIC. Edmond Janssens, avocat général à la Cour de cassation, obtient la condamnation à perpétuité de Rubino, l'anarchiste responsable de l'attentat sur Léopold II⁵. Sous cet angle, le président de la Commission peut paraître suspect aux yeux des détracteurs du Roi. « Un outil dans les mains du roi Léopold » comme l'écrivit Fox-Bourne, le secrétaire de l'Aborigènes' Protection Society⁶.

Quant à Giacomo Nisco, il est le premier magistrat de l'ÉIC en occupant la présidence du tribunal d'appel à Boma. Les jugements, qu'il a rendus dans les affaires de mauvais traitements envers les indigènes, sont sans concession et prouvent sa grande indépendance⁷. Si sa présence peut paraître des plus naturelle, il est à préciser toutefois

1 J.-L. Vellut, « Roger Casement et la question de la violence en Afrique », in *Le rapport Casement : rapport de R. Casement, consul britannique, sur son voyage dans le Haut-Congo (1903)*, Louvain-la-Neuve, Centre d'histoire de l'Afrique, 1985, p. vi.

2 J. Stengers, *op. cit.*, p. 154-155.

3 MRAC, PW, 70/13, n° 2, Correspondance, Lettre d'Edmond Carton de Wiart à Wahis, 4 juillet 1904.

4 F. Cattier, *Étude sur la situation de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles, Larcier, 1906, p. 10.

5 J. Stengers, « Edmond Janssens », *Biographie nationale*, XXXI, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1962, c. 474-480.

6 « *A weak, amiable tool of King Leopold* » LSE, Morel, F8/67, 215 Fox Bourne to Morel, 26 juillet 1904.

7 O. Greck, *Le rapport de la commission d'enquête au Congo (1904-1905)*, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles, 1986, p. 11.

que les autorités anglaises l'ont chaudement recommandé¹. Le dernier commissaire attire moins les soupçons sur lui de par sa nationalité suisse. Edmund von Schumacher est conseiller d'État et chef du Département de la Justice du canton de Lucerne. Sa nomination, véritable garantie du caractère impartial et international de la Commission, tient également d'anciens liens qui sont ravivés. En 1897, Schumacher avait déposé sa candidature pour partir au Congo afin d'y faire carrière². Aux trois commissaires sont adjoints un secrétaire, le substitut Victor Denyn et un secrétaire interprète, Henri Grégoire, neveu de Janssens.

Chargée de rechercher des abus sur les indigènes, la Commission a en fait comme but d'examiner les assertions du consul Casement. L'état d'esprit des trois Belges envers les accusations anglaises ne laisse d'ailleurs aucun doute : ils partent pour écraser les Anglais³. Ainsi, ils ne se différencient pas de leurs compatriotes qui récriminent contre les marchands de Liverpool et l'impérialisme anglais. Pourtant, un homme, Nisco, attend patiemment le moment opportun pour faire part de son opinion à ses collègues. La Commission quitte Anvers le 15 septembre sur le *Philippeville*. Peu de temps avant son départ, Adolphe de Cuvelier précise la portée de la mission : le gouvernement ne désire rien d'autre que la manifestation pleine et entière de la vérité. Par ailleurs, aucune limitation en termes de durée de mandat et de champ des opérations n'est établie⁴. La netteté et l'aisance de ces instructions ont subi l'influence de Félicien Cattier et d'Alphonse Wauters qui n'étant pas convaincus de l'indépendance de la Commission ont mené une campagne dans le *Mouvement géographique* pour obtenir des garanties⁵.

1 AE, AF 1/1, Correspondance 1903-1906, Lettre de Sir Phipps à Lord Landsdowne, 4 juillet 1904.

2 AGR, PVE, Pos 4069, 10, Lettre de Jooris à van Eetvelde, Berne 15 janvier 1896. Notons aussi que le frère de Schumacher, Félix de Schumacher, était le consul de Belgique à Lucerne (1890-1908). M.-C. Berguer, *Les relations entre l'État indépendant du Congo et la Suisse 1876 à 1908*, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles, 1958, p. 104.

3 BPULB, PS, Notes de Stengers sur son interview d'Henri Grégoire.

4 AA, AE, 349, Commission d'enquête, Lettre d'instruction à la Commission signée par de Cuvelier, 5 septembre 1904.

5 *Mouvement géographique* des 24 juillet 1904, col. 357 ; 7 août 1904, col. 373-376 ; 18 septembre 1904, col. 443-446.

En préparant leur programme et leur itinéraire pendant la traversée, les commissaires commencent à avoir la conviction que des actes excessivement graves ont été commis¹. Arrivée à Boma le 5 octobre, la Commission est reçue très officiellement et elle y reste jusqu'au 23. Auréolés d'un prestige quasi Souverain, les enquêteurs traitent d'égal à égal avec le gouverneur et font trembler l'administration. Rôdée à la discipline, cette dernière exécute toutes les demandes des juges européens. Partis avec la conviction de blanchir l'État, les magistrats changent peu à peu leur opinion à la lumière des faits. Le jeune secrétaire interprète exprime ce changement en une seule question : « Faut-il commenter la devise Travail et Progrès par les mots Travail (pour les indigènes) Progrès (pour les actions de l'Abir, de la SCA, etc.) les indigènes qui se révoltent contre les collecteurs d'impôts sont-ils de misérables paresseux, ou simplement des gens qui en ont assez d'un régime scandaleusement oppressif²? » Il ne fait plus guère de doute que la Commission ne sera pas ce que Mark Twain dénommera une « *whitewashing commission*³ ». Un témoignage en particulier, semble-t-il, achèvera ce changement, en l'occurrence, celui du procureur d'État suppléant Iwan Grenade⁴. Ayant sa résidence à Nouvelle-Anvers (Makanza), il enquêta dans la Mongala, dans laquelle les indigènes étaient surchargés de travail jusqu'au seuil de l'épuisement et de la famine. Reconnaisant que les accusations des missionnaires protestants sont généralement fondées, il précise toutefois que de temps à autre ils ont tendance à exagérer⁵.

Arborant le pavillon du gouverneur, l'*Archiduchesse* et le *Ville de Bruges* emmènent la Commission sur les traces de Casement. Depuis le passage du consul général, certains travers ont été redressés, comme l'état sanitaire de l'hôpital pour les indigènes à Léopoldville (Kinshasa). Toutefois, les pratiques de l'État sont encore loin d'être suffisantes sur le plan humanitaire. La seule imposition en vivres reste une charge toujours aussi exténuante. Les faits auxquels sont confrontés les commissaires favorisent chaque jour leur implication

1 BPULB, PS, Correspondance d'Henri Grégoire, Lettre à sa mère, 26 septembre 1904.

2 BPULB, PS, Correspondance d'Henri Grégoire, Lettre à sa mère, 8 octobre 1904.

3 APR, Cabinet Léopold II, Expansion, 71, Lettre d'H. Kowalsky au Roi, 7 décembre 1905.

4 BPLUB, PS, Notes de Stengers sur son interview d'Henri Grégoire.

5 Grenade avait d'ailleurs eu maille à partir avec John Weeks qui avait modifié quelques-uns de ses propos. AA, PJ, D. 1366, N° 10, Déposition à Boma, PV de l'audition d'Iwan Grenade, 11 octobre 1904.

et leur motivation à connaître la vérité. Malgré l'instruction du substitut Caggiula dans la région du lac Léopold II (lac Mai-Ndombe), la Commission décide de doubler la procédure judiciaire et d'enquêter une semaine sur les atrocités dans ce district, où se trouve le Domaine de la Couronne, propriété personnelle du Roi¹. Ce n'est pas pour autant que l'harmonie règne continuellement entre les magistrats. Denyn et Nisco se disputent à propos des contrats de travail, une question importante aux yeux de la Commission. La dissension la plus grave est cependant provoquée par l'attitude du président qui refuse d'aller au Kassaï, région productrice de caoutchouc, et ce malgré le désir des autres membres de s'y rendre. Grégoire expliqua ce refus près d'un demi-siècle plus tard par la volonté de son oncle de limiter l'enquête et de par sa crainte de tomber malade loin de la Belgique². Cela n'empêche cependant pas la Commission de pousser jusqu'à Stanleyville (Kisangani). Malgré ces quelques tensions, les commissaires poursuivent sans relâche leur mission en ne ménageant pas leurs efforts. Louée pour son travail à la fois par les missionnaires³ et le directeur de l'Abir, Albert Longtain⁴, le meilleur témoignage sur la Commission est celui des indigènes qui soumettent leurs palabres aux « Djudi Monene na M'Putu, les Grands Juges d'Europe, plus puissants que Boula Matari lui-même⁵ ».

Consacrant la plus grande partie de son temps dans le district de l'Équateur, l'enquête épuise nerveusement aussi bien les commissaires que les secrétaires. Face aux mutilations, leur évidence est telle que le jeune secrétaire considère que le diplomate anglais eut une déveine extraordinaire avec le cas d'Epondo⁶, tandis que la Commission constate les actes des soldats de la Force publique⁷. Début

1 BPULB, PS, Correspondance d'Henri Grégoire, Lettre à sa mère du 4 novembre 1904.

2 BPULB, PS, Notes de Stengers sur l'interview d'Henri Grégoire.

3 « Les missionnaires de Léo ont remercié par lettre la Commission pour their courtesy and patience in listening etc. » BPULB, PS, Correspondance d'Henri Grégoire, Lettre à sa mère du 1^{er} novembre 1904.

4 Longtain précise toutefois que Nisco est hostile à l'État. APR, Fonds Goffinet, Correspondance Liebrechts, Note de Liebrechts au Roi, 10 février 1905.

5 BPULB, PS, Correspondance d'Henri Grégoire, Lettre à sa mère du 16 novembre 1904.

6 Le cas d'Epondo, cité dans le rapport Casement, est devenu un argument pour les anticongolais. En effet, l'enquête du substitut Bosco permit d'établir que la mutilation d'Epondo fut causée par un accident de chasse. Ce retournement de situation donna une arme redoutable à l'administration congolaise.

7 BPULB, PS, Correspondance d'Henri Grégoire, Lettre à sa mère du 16 novembre 1904.

janvier 1905, l'enquête est virtuellement terminée. Bien que Nisco et von Schumacher ne soient pas partisans d'un retour immédiat, la Commission s'embarque à Boma pour l'Europe le 21 février 1905, après quatre mois d'enquête.

Le rapport de la Commission

Rentrée au commencement de 1905, la Commission ne dépose son rapport que fin octobre de cette même année. Fin juin, le Roi s'enquiert de l'avancement du travail et une première version du rapport ne lui sera remise que début d'août¹. Cet intervalle témoigne de l'œuvre difficile que fut la rédaction car des différences de point de vue surgirent entre Edmond Janssens et les deux autres commissaires², particulièrement avec Giacomo Nisco, si bien qu'au 86 rue Souveraine, domicile de Janssens, « on se demandait si les murs de la maison n'allaient pas s'écrouler³ ». Le rapport résulte donc d'un compromis entre les deux magistrats mais les parties les plus critiques sont de la plume du juge italien. Le travail de synthèse se trouve également gêné par l'action de Léopold II qui, prévoyant sa répercussion, discute mot à mot chaque ligne du rapport, obligeant ainsi l'avocat général à se rendre régulièrement au Palais royal⁴. Vu le retentissement du rapport, le Souverain n'a pas eu une grande influence sur les commissaires. Sur le fond, ils ne cèdent rien mais ils tiennent compte des remarques royales et n'acceptent que quelques légères modifications de forme⁵. Une inflexion doit être cependant ajoutée à cette considération. « Il faut maintenant, là, maintenant la Brabançonne ! », disait le président, en parlant de l'hommage à rendre à l'État. Cette ouverture permet à Léopold II d'inscrire une marque à la fin du rapport en rappelant

1 AGR, Expansion belge outre-mer, 57, Papiers Adolphe de Cuvelier, Note du Roi du 26 juin 1905 et note de Cuvelier du 29 juillet 1905.

2 AGR, Expansion belge outre-mer, 57, Papiers Adolphe de Cuvelier, Note de Cuvelier du 29 juillet 1905.

3 BPULB, PS, Note de Stengers sur sa conversation avec le général Deguent en 1961.

4 Propos de Nisco rapportés par Dellicour dans « Stèle Président Nisco », *Journal des tribunaux d'outre-mer*, 15 décembre 1950, p. 75 ; BPULB, PS, Notes de Stengers sur l'interview d'Henri Grégoire.

5 L'épreuve du rapport est conservée. Neuf modifications, *a priori* de la main de Léopold II, peuvent être relevées. Greck en a fait l'étude comparative. AA, IRCB 718, Commission d'enquête, Épreuve du 25 octobre 1908 ; AA, IRCB 722, Note de Cuvelier, 29 octobre 1908 ; O. Greck, *op. cit.*, p. 67-70.

que le Congo est une œuvre personnelle et souveraine¹. Bien que ce document reflète la situation des régions visitées et qu'il soit empreint du contexte culturel d'alors, ses cent cinquante pages criblent implacablement les travers de l'État et des sociétés ayant provoqué une dépopulation de certaines régions². Le premier trait saillant porte sur la faiblesse de la législation foncière qui ne définit pas ce que sont les terres indigènes. L'État possède ainsi la quasi-totalité des terres enserrant l'activité des villages à des espaces restreints. Il est clair pour les commissaires que la législation doit être modifiée.

La plus longue partie du rapport est consacrée au système d'imposition de travail. Si l'impôt est justifié et si le travail est considéré comme le meilleur agent de la civilisation, le rapport dénonce l'arbitraire laissé aux fonctionnaires pour les prestations et les rémunérations, puisque la législation a été seulement mise en place en novembre 1903. Dans un système où des primes liées à la productivité furent accordées pendant un temps, les abus ne pouvaient que se produire. Surtout que le gouvernement ne mettait pas suffisamment en garde ses agents contre les excès des moyens de coercition. Ainsi, la condamnation est sans appel contre le système des sentinelles et de la prise d'otages.

De même, l'emploi abusif d'expéditions militaires, brûlot redoutable, est désigné comme la source des massacres, des atteintes à la liberté individuelle et des mutilations. Ces dernières se départissent du caractère général du rapport par la mention des noms des cinq témoins mutilés que la Commission rencontra. Les rédacteurs précisent d'emblée que les mutilations résultent d'une pratique guerrière indigène mais qui a été tolérée ou n'a pas été réprimée par des responsables européens. À la suite de cet exposé, Janssens et Nisco tombent à bras raccourcis sur les sociétés concessionnaires, désignées comme les principaux coupables. La racine du mal se situait dans le but lucratif poursuivi par ces sociétés qui avaient le droit d'exiger des prestations et exercer la contrainte.

1 « Rapport au Roi Souverain », *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles, Hayez, octobre-novembre 1905, p. 284 ; BPULB, PS, Note de Stengers sur son interview d'H. Grégoire.

2 Si le phénomène de dépopulation est attesté, il est difficile d'avancer un quelconque pourcentage car les seuls chiffres de population qui sont disponibles sont ceux des groupes restreints d'Européens. Il n'existe donc aucun fondement scientifique à l'affirmation que la moitié de la population a été fauchée par l'exploitation du caoutchouc. J.-L. Vellut, « Regards sur le temps colonial », in J.-L. Vellut (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Gand, Musée royal de l'Afrique centrale – Snoeck, 2005, p. 16.

Le rapport critique également les missions catholiques, en particulier celles des jésuites, soupçonnées d'être animées de l'esprit de lucre dans leur exercice de la tutelle sur les enfants abandonnés. Si cette critique déclenche les foudres de l'opinion catholique, elle lui permet, avec la publication de *La Question congolaise* du père jésuite Vermeersch, de se rallier à l'idée de la reprise du Congo par la Belgique. L'origine de cette attaque se trouve dans le chef d'Henri Grégoire, auteur du chapitre, qui s'était basé sur un rapport du substitut Moth-Borglum. Le caractère anticlérical de ce magistrat était tel que le gouverneur Wahis considère les propos de Borglum comme dépourvus de toute valeur¹. Pourtant l'acceptation de cette attaque est unanime. Issus du pilier libéral, Janssens et Grégoire n'expriment pas beaucoup de sympathie pour le clergé. Le juge Nisco se remarque également par une attitude anticléricale². Même le catholique Denyn a été déçu par les missionnaires catholiques³.

Enfin, confiant dans la valeur et la force du droit, les commissaires observent le fonctionnement de la Justice et recommandent l'accroissement du nombre des tribunaux ainsi qu'une plus grande indépendance de la magistrature face à l'autorité administrative, car : « si le blanc, au lieu d'être isolé et loin de tout contrôle, parfois presque assuré de l'impunité, avait toujours eu à craindre la surveillance du magistrat, beaucoup des abus et des actes de mauvais traitements que l'on a maintenant à regretter ne se seraient point produits⁴ ».

Conclusion

Bien qu'ayant traversé dix des quatorze districts, la Commission d'enquête ne jette la lumière que sur une partie de l'ÉIC et de son histoire. Si pour certains la teneur du rapport est bien en deçà de la réalité⁵, son apport est pourtant crucial dans le processus de reprise du Congo par la Belgique. L'État léopoldien apparaît aux cercles de l'élite belge non comme un État modèle ou civilisateur mais comme celui de la chicotte et des massacres.

1 MRAC, PW, 70/20, Boîte 3, Dossier Justice, Note de Wahis au Secrétaire d'État, 22 février 1906.

2 BPULB, PS, Lettre de H. Grégoire à sa mère, 28 octobre 1904.

3 *Ibidem*. Par contre, il est difficile de savoir qu'elle a été l'opinion de Schumacher, de confession catholique, qui signe toutefois le rapport.

4 « Rapport au Roi Souverain », p. 275.

5 S. Lefranc, *Le régime congolais. Opinion d'un magistrat sur le Congo*, I, Liège, 1908, p. 23.

Aujourd'hui, les faits, qui sont bien connus et qui ont bénéficié d'une large publicité, interpellent toute conscience soucieuse de la dignité humaine. Leur ampleur est telle qu'il est impossible d'imaginer que l'ignorance et l'innocence aient été présentes dans les salons feutrés de Laeken. Puis faire peser toute la culpabilité sur le monarque absolu relève d'une vision manichéenne, finalement trop simpliste. Établir les responsabilités implique l'analyse minutieuse du fonctionnement institutionnel et des arcanes du pouvoir. Les travaux du professeur Vellut ont mis en relief les facteurs catalyseurs des violences par la rencontre d'une logique économique à court terme avec la reprise du système swahili par les agents de l'État d'abord, ceux des sociétés concessionnaires ensuite¹.

La genèse de cette violence structurelle est par contre à rechercher dans les stratégies des hautes sphères de l'État. La logique coloniale de Léopold II répond à deux options exigeantes, d'une part accroître le prestige de la Belgique et celui de la royauté, d'autre part assurer non seulement la souveraineté de l'ÉIC mais aussi son agrandissement territorial. Pour réussir cette entreprise, l'effort à fournir fut gigantesque, mobilisant ainsi presque la totalité des ressources naturelles et humaines du Congo. Confronté aux atrocités, le Monarque a agi. À chaque « scandale médiatique » de l'exploitation outrancière du caoutchouc, Léopold II donne des ordres clairs et fermes pour faire cesser les abus. Cette logique d'action répond avant tout à des préoccupations politiques. Les massacres représentent un danger pour la souveraineté de l'ÉIC et le Roi se doit de maintenir l'image philanthropique de ce dernier, véritable justification de l'existence du Congo.

Les premières réactions ont permis le renforcement du cadre légal et institutionnel, en vue de garantir les droits des indigènes. Pourtant la volonté de Léopold II n'a pas réussi à s'imposer dans cette voie. Un ensemble de facteurs, qui seraient trop longs à exposer ici, ont entravé cette politique. Il est toutefois pertinent d'en souligner quelques-uns : l'administration insuffisante au Congo et le manque de contrôle effectif de celle-ci ; la collusion entre les sociétés et l'État ; l'incapacité de l'État de se réformer au début du xx^e siècle et enfin les erreurs de Léopold II. Pierre Orts, alors chef de cabinet de Liebrechts, éclaire cette dernière considération. Ses paroles sont très dures sur

1 J.-L. Vellut, « Réflexions sur la question de la violence dans l'histoire de l'État indépendant du Congo », in P. Mabilia (dir.), *La nouvelle histoire du Congo. Mélanges eurafricains offerts à Frans Bontinck, CICM, Cahiers africains*, n° 65-67, 2004, p. 269-287.

la fin de la gouvernance du Roi. «Lorsqu'en 1905, écrit-il dans ses mémoires, fut publié le rapport de la Commission d'enquête (...), le gouvernement de l'État indépendant se vit contraint de céder à la pression qui s'exerçait sur lui de toute part. Léopold II parut en prendre son parti: il signa une série de décrets, d'une portée d'ailleurs plus apparente que réelle, destinée à mettre fin aux abus les plus flagrants. Lorsque lui furent soumises les instructions interprétatives des nouveaux décrets, il n'y apporta qu'une seule correction: au passage où il était prescrit d'alléger la charge écrasante que les impôts en travail et en nature faisaient peser sur l'indigène, il introduisit ces mots: "étant bien entendu que les revenus de l'État n'en seront aucunement réduits."¹»

La gouvernance de Léopold II ne se comprend qu'à la lumière de la personnalité du Roi. Dans certains domaines, Léopold II juge que l'exercice des prérogatives est exclusif. Cette opinion est d'autant plus vraie pour le Congo considéré comme son œuvre. S'enfermant dans cette conception et estimant qu'il était attaqué personnellement², le Souverain a commis de plus en plus d'erreurs. Finalement, l'État léopoldien apparaît double. «Il y a deux États, écrivait en 1895 le missionnaire américain Aaron Sims, le respectable dans les promulgations et les documents – respectable jusqu'à Léopoldville – et l'autre l'ignoble et abominable ici à droite à gauche, en haut en bas; où rien ne va apporter la lumière³».

Pierre-Luc Plasman

1 AGR, Papiers de la famille Orts, Pos 6640, 389, Souvenirs de ma carrière, 1943 (revus en 1955).

2 B. Emerson, Léopold II. *Le royaume et l'empire*, Paris – Gembloux, Duculot, 1988, p. 240.

3 «*There are two states the respectable one in publications and papers – respectable as far as Leopoldville – and the other the vile and horrible one from here right and left, high and low; where nothing will bear light.*» NARA, M 179, Miscellaneous letters of the Department of State 1789-1906, R. 911 Lettre du pasteur Murdoch au Secrétaire d'État, 29 avril 1895: Annexe. Extraits de la lettre d'Aaron Sims à Duncan du 8 septembre 1894.

LÉOPOLD II SOUS LES COUPS DE CRAYON (1865-1909)

Monarque autoritaire, colonisateur sanguinaire, coureur de jupons... Tel est le portrait de Léopold II brossé par les caricaturistes du XIX^e siècle. Tels sont encore les clichés qui surnagent çà et là dans les mémoires. Peut-être est-ce la raison pour laquelle la Belgique n'est jamais parvenue à commémorer dignement la mémoire de ce géant¹. Car, souvent, l'image est plus forte que la réalité. Elle a, en tout cas, un impact plus puissant sur les opinions publiques et les mémoires. Or, Léopold II fut la cible des caricaturistes tant au plan international que dans la sphère nationale. Tout au long de son règne, ceux-ci lui ont asséné des coups de crayons tantôt accusateurs, tantôt vengeurs. Incontestablement, le Souverain belge n'a pas laissé ses contemporains indifférents. Toutefois, l'image véhiculée par les caricatures étrangères n'est pas tout à fait la même que celle que l'on trouve dans les satiriques belges. Sont ici interrogées ces images à la fois différentes et complémentaires, d'analyser leurs enjeux spécifiques et leurs interférences, et de comprendre la place de Léopold II au sein de cet univers manichéen et polémique.

En effet, d'emblée et par nature, la caricature se révèle une redoutable arme de propagande, puisqu'elle cherche sans cesse à déconstruire l'idéologie adverse pour imposer la sienne². Autrement dit, on se demandera quelle idéologie est attaquée au travers de la personne de Léopold II. Les moyens utilisés par la caricature sont l'ironie, la laideur graphique, les simplifications outrancières et bien souvent la plus totale mauvaise foi. Le but est tantôt de stigmatiser l'adversaire

1 Ainsi, par exemple, en 1965, c'est le centenaire de la mort de Léopold I^{er} qui est commémoré au travers d'une belle exposition, tandis qu'en 2009, c'est le centenaire de l'avènement du roi Albert que l'on honore...

2 Voir *De qui se moque-t-on ? Caricatures d'hier et d'aujourd'hui, de Rops à Kroll*, Mariemont, Musée royal de Mariemont, 2001.

en le tournant en ridicule, tantôt d'appeler au combat en suscitant l'indignation. Encore peut-on se demander qui est attaqué : l'homme ou la fonction ? Et quel est l'impact de l'un sur l'autre ? Au fond, la caricature est à la fois mystificatrice et démystificatrice. D'un côté, elle utilise les passions de l'époque, les peurs et les rêves des contemporains : elle dénonce les complots, désigne les coupables, nomme les victimes. En parlant du mal, elle appelle le bien. Mais, d'un autre côté, la caricature nourrit et renouvelle l'imaginaire collectif, en utilisant les stéréotypes et en simplifiant les situations. Quel est le mal que l'on dénonce en mettant en scène le Souverain belge ? De quel bien rêve-t-on ? À travers le miroir déformant qu'est la caricature, on cherchera la façon dont les événements et le personnage de Léopold II ont été perçus.

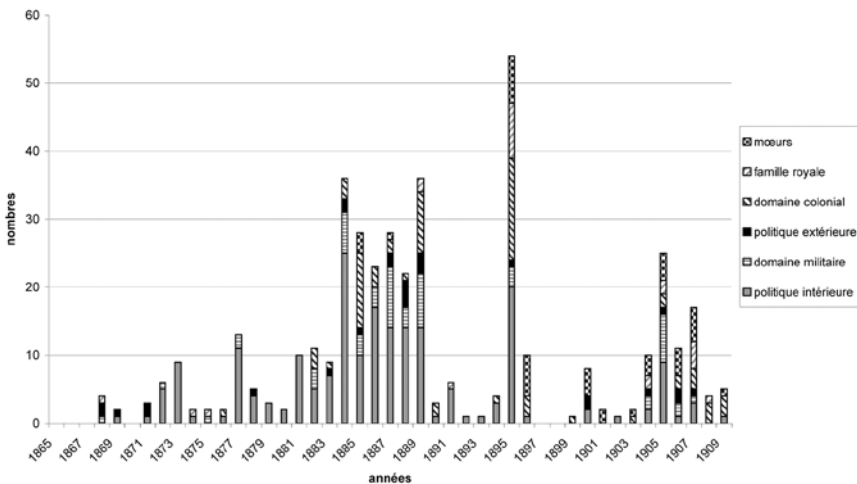
Si le *xix^e* siècle est l'âge d'or de la caricature européenne, la plupart des satiriques sont issus des milieux progressistes anticléricaux. En Belgique, la liberté de la presse, garantie par la Constitution, assure un foisonnement exceptionnel de journaux satiriques. Comme partout, ces feuilles hebdomadaires sont chères et éphémères. Elles tiennent rarement plus de dix ans. La plupart d'entre elles sont publiées à Bruxelles ou à Liège et relèvent de la tendance libérale progressiste, parfois très proche des socialistes¹. On ne trouve, par contre, aucun satirique libéral doctrinaire et seulement deux satiriques catholiques importants à la fin du *xix^e* et au début du *xx^e* siècle².

1 Ainsi, *L'Argus* est créé en 1844 et *Méphistophélès* en 1848, *L'Uylenspiegel* de Félicien Rops naît en 1856, *Le Rasoir* de Victor Lemaître paraît de 1869 à 1884 et *La Bombe* où sévit G. P. Gargousse, de 1878 à 1884, etc. L'arrivée des catholiques au pouvoir en 1884 suscite de nouvelles feuilles telles que *La Patrouille* de 1884 à 1891, *Le Gourdin* de 1885 à 1887 ou *La Trique* en 1905. Au total, on compte environ 150 titres pour le *xix^e* siècle : c'est énorme. Voir L. van Ypersele, « Sus au Cléricalisme ! La caricature anticléricale au *xix^e* siècle », *Le Choc des Libertés. L'Église en Luxembourg de Pie VII à Léon XIII (1800-1880)*, Bastogne, Musée en Piconrue, 2001, p. 75-83.

2 *Le Tirailleur* où Pif-Paf assène ses coups de 1881 à 1891 et son successeur *Le Sif-flet* où Zo-ot sévit de 1904 à 1914. Notons que ces satiriques sont moins chers que leurs homologues anticléricaux. Cf. L. van Ypersele, « L'imaginaire catholique dans la caricature politique belge de 1884 à 1914 », in J.-P. Nandrin, L. van Ypersele, F. Maerten, *Politique, imaginaire et éducation. Mélanges en l'honneur de Jacques Lory*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis (Cahiers du centre de recherches en histoire du droit et des institutions, 13-14), 2000, p. 17-87.

Au sein de ce monde caricatural à son apogée, Léopold II tient une place non négligeable. Pour les journaux étrangers, John Grand-Carteret¹ ne recense pas moins de 178 caricatures émanant de 40 journaux différents². Du côté belge, on compte quelque 421 caricatures éditées dans une centaine de feuilles différentes³. Notons, sans surprise, que la présence de Léopold II est plus tardive à l'étranger qu'en Belgique. Cette présence qui démarre surtout à partir des années 1895 est, d'ailleurs, limitée à deux thèmes majeurs : la légèreté des mœurs royales d'abord et les atrocités au Congo ensuite. En revanche, les thèmes abordés par les caricaturistes belges, depuis 1868, sont plus nombreux et plus complexes : le rôle de Léopold II en politique intérieure tient la première place, la thématique coloniale et le domaine militaire suivent, alors que la vie privée du Roi vient en queue de peloton et que la politique extérieure n'est quasiment pas représentée.

Évolution du nombre de caricatures belges sur Léopold II



1 John Grand-Carteret, né à Paris, en 1850. Écrivain et journaliste, collectionneur d'images satiriques. Il meurt en 1927. Cf. *Ridiculosa*, Brest, 1998, n°5 (spécial « John Grand-Carteret »). En 1908, il publie à Paris un recueil sur Léopold II, intitulé « Popol II, roi des Belges et des Belles ».

2 Ces caricatures émanent de 19 journaux français, 7 allemands, 7 autrichiens, 3 anglo-saxons, 4 néerlandais et un suisse.

3 Ch. Lannoye, *L'image d'un roi dans la presse satirique*, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1987.

Le graphique ci-dessus montre que c'est essentiellement à partir des années 1880 que le roi Léopold II devient un personnage incontournable de la caricature belge. Mais il faut noter que le nombre de caricatures par an dépend à la fois des événements et du nombre de satiriques existant à l'époque. Ainsi, par exemple, 1895 apparaît comme l'année la plus importante : dossier militaire, Congo et espoirs de changements ministériels se bousculent à un moment où le nombre de feuilles satiriques est pratiquement à son apogée. En revanche, si l'année 1870 n'apporte aucun dessin, c'est uniquement en raison de la rareté des satiriques belges au moment de la guerre franco-prussienne.

Monarque autoritaire ou Roi manipulé ?

La moitié des caricatures belges qui mettent le Roi en scène ont trait à la politique intérieure¹. En revanche ce sujet n'intéresse guère les caricaturistes étrangers². Notons d'emblée que les caricatures belges n'associent quasi jamais Léopold II ni à la question sociale ni à celle du suffrage universel. Ces deux phénomènes ont pourtant marqué l'histoire de Belgique sous son règne et sont, par ailleurs, largement traités par la caricature belge.

En fait, ce sont les relations du Roi avec ses ministres qui intéressent les caricaturistes belges, c'est la fonction royale exercée par Léopold II qu'ils mettent en scène. Mais l'image du Roi qui se dégage de ces dessins est assez contradictoire, voire incohérente : tantôt il n'est qu'un pantin actionné par les ministres, tantôt ce sont les ministres qui ne sont que des marionnettes aux mains du Roi. Ces représentations témoignent de l'ambiguïté de la fonction royale en elle-même, tout en la renforçant dans l'esprit public. Mais, pour bien comprendre ces images et y trouver leur cohérence profonde, il faut les replacer dans leur univers polémique. L'adversaire, ce sont d'abord et avant tout les cléricaux (on ne compte qu'une dizaine de caricatures catholiques), représentés soit par le chef du parti catholique, l'inévitable Charles Woeste, soit par des ministres catholiques, lorsqu'ils sont au pouvoir, soit plus simplement par des ecclésiastiques. Ces différentes représentations s'organisent entre elles : les ministres sont eux-mêmes des pantins manipulés par l'Église avec la complicité

1 On compte, en politique intérieure 205 caricatures sur 421.

2 Le corpus rassemblé par Grand-Carteret ne compte qu'une dizaine de caricatures traitant de la politique intérieure belge.



Sire, voilà ce que nos « maîtres » vou..raient faire de vous....

La Patrouille, 28 septembre 1884 : « Sire, voilà ce que nos “maîtres” voudraient faire de vous... » Le nouveau ministre Malou, sous les traits d'un singe, actionne dans l'ombre un automate, Léopold II, pour qu'il signe la nouvelle loi scolaire en faveur des écoles catholiques.

du chef du parti catholique. La grande manipulatrice, l'âme du complot, le mal absolu, c'est l'Église. L'enjeu de la lutte, ce sont le pouvoir et la richesse. Le but de ces caricatures anticléricales est bien de montrer que les catholiques sont indignes du pouvoir, incapables de l'assumer, voire dangereux pour la prospérité nationale. Or, dans cet univers où l'adversaire politique est le mal qu'il faut éliminer, le Roi n'est qu'une arme de plus pour l'abattre. En effet, ces dessins reprochent aux catholiques de vouloir mettre la monarchie au service de leurs propres intérêts, contre le bien commun, au risque de découvrir la Couronne¹. Entre leurs mains, le Roi n'est plus qu'un automate

¹ *Le Frondeur*, 1^{er} novembre 1884 : le Roi ramasse les pommes pourries du mécontentement populaire face à la loi Jacobs qui annulait la loi Van Humbeéck de 1879 (favorable à l'enseignement officiel).

impuissant et inutile¹, une girouette parfaitement ridicule², une machine à signer tout et n'importe quoi.

Bref, les catholiques au pouvoir utilisent le Roi, symbole de l'intérêt général, pour mener des actions inavouables parce que partisans. Les discours du Trône, d'ailleurs, ne servent qu'à cela: le Roi est obligé de répéter les mensonges que lui soufflent ses ministres (lorsqu'ils sont catholiques)³. Ces caricatures témoignent bien de l'ambiguïté de cette tradition: si le Roi parle sous l'entière responsabilité ministérielle, il donnait à l'opinion publique, qu'on le veuille ou non, «l'impression de cautionner la politique dont il traçait les grandes lignes⁴». C'est pourquoi le Roi abandonnera cette pratique après 1892. Par ailleurs, aux yeux des anticléricaux, les catholiques sont de vils courtisans dont la fourberie n'a d'égale que la bêtise. Ils ne sont que des menteurs qui cherchent à faire croire que le Roi est de leur côté, alors que les rêves de Léopold II sont à l'opposé. Ainsi, par exemple, à propos des élections de juin 1884 où les libéraux sont battus. Les satiriques anticléricaux consacrent une dizaine de caricatures à l'événement. Toutes vont dans le même sens que celle du *Frondeur*, éditée le 14 juin 1884: le Roi, en haut, assiste impuissant et désolé au «déménagement inattendu» des libéraux, tandis qu'en bas un gros curé satisfait se frotte les mains. Sur ce dessin, le Roi apparaît exactement à l'opposé du curé. Tout les sépare: l'espace, le physique, les sentiments.

1 *Le Rasoir*, 15 novembre 1884; *La Patrouille*, 28 septembre 1884.

2 *Le Frondeur*, 20 septembre 1884.

3 *La Patrouille*, 7 novembre 1886.

4 J. Stengers, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831. Pouvoir et influence*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1993, p. 173.



Le Frondeur, 14 juin 1884: «Un déménagement inattendu».

Descendant l'escalier, on reconnaît Janson portant la balance de la Justice et aidant Frère-Orban à porter la malle «ministère de l'Intérieur et des Affaires étrangères». À leur côté, on voit Van Humbeeck portant le coffre de «l'Instruction publique».

Pourtant la réalité s'impose, le Roi subit les changements de collaborateurs que lui imposent les élections. On le voit ici désolé, ailleurs en pleurs¹, toujours impuissant²... Les émotions que ces caricatures lui attribuent mettent le Souverain du côté des anticléricaux. Certes, les élections lui imposent un gouvernement catholique. Le Roi n'y peut rien changer. Mais son cœur est aussi triste que celui des

¹ *Le Frondeur*, 21 juin 1884.

² *Le Rasoir*, 9 juin 1884. Cette idée est développée depuis le début de son règne. Ainsi, par exemple, dans *Le Rasoir*, 17 décembre 1871, Victor Lemaître représente le Roi pêchant à la ligne des «portefeuilles ministériels» et s'écriant: «Si je ne réussis pas mieux que la dernière fois, je passe sur la rive gauche.»

libéraux. Désormais, jusqu'à la fin de son règne, le Roi est embarqué malgré lui dans la galère des gouvernements catholiques¹. Toutefois, certaines caricatures mettent en scène un roi servile et conservateur : tantôt il lance de l'eau bénite aux ouvriers pour faire taire leurs revendications et protéger les riches cléricaux², tantôt il monte une vache représentant la prospérité nationale dont on donne le lait aux catholiques et aux doctrinaires³.



Le Frondeur, 6 décembre 1884 : « Les écuries royales d'Augias ». Notons que, graphiquement, la Belgique et le Roi ne font qu'un. Or, cette unité est trahie par le Roi qui se fait le complice des conservateurs catholiques et doctrinaires pour voler la prospérité nationale.

1 *Le Clairon*, 30 septembre 1884 (le Roi est avec ses ministres dans une barque qui prend l'eau) ; *La Chaudière*, 18 août 1895 (le Roi est sur un vélo guidé par l'archevêque de Malines et qui dévale une pente qui se termine par un précipice).

2 *Le Frondeur*, 6 novembre 1886.

3 *Le Frondeur*, 6 décembre 1884.

Assurément, Léopold II n'est pas perçu comme un roi proche du peuple. Mais ces caricatures sont rares. En effet, associer le Roi au mal, c'est renoncer à l'utiliser contre l'adversaire politique. En tout cas, force est de constater que les caricatures concernant les questions sociales, les grèves sanglantes de 1886 ou le suffrage universel ne mettent pas le Roi en scène¹.

En revanche, dès que le Roi intervient ou pourrait intervenir dans leur sens, les satiriques anticléricaux s'en donnent à cœur joie : le Roi prend le dessus et les rôles s'inversent. Ces dessins se moquent allègrement des déboires vécus par les catholiques. C'est le cas, par exemple, lorsque, à la suite d'élections partielles ou à de circonstances particulières, le Roi renvoie certains ministres. Ainsi, par exemple, après la victoire électorale de Janson à Bruxelles, la caricature publiée par *La Trique* du 16 juin 1889 espère une intervention royale contre le cabinet Beernaert : on y voit un immense Léopold II au regard déterminé allongeant un violent coup de pied à deux minuscules ministres catholiques, Beernaert et De Volder. Il est vrai que la malveillance caricaturale n'a pas beaucoup de limites.

Ces caricatures libérales radicales, en fait, dénoncent la propagande catholique par de simples inversions. Les anticléricaux comme les cléricaux prétendent chacun défendre la monarchie mieux que l'adversaire et en être plus proches par les idées. La monarchie elle-même n'est pas vraiment remise en question. Mais en même temps on aboutit à l'image ambiguë d'une monarchie manipulée et d'un roi manipulateur.

Les socialistes en tireront les conséquences et feront, au début du xx^e siècle, une véritable critique de l'institution et de l'homme. Sous leur regard, Léopold II devient un vieillard avare et immoral, un monstre sanguinaire, un homme solitaire avide de pouvoir. Cette position, toutefois, reste marginale. Dans l'ensemble, tant les anticléricaux que les catholiques préfèrent suggérer que le Roi partage leurs idées et s'oppose à celles de leurs adversaires.

1 On ne compte que 13 caricatures traitant de la question sociale : elles paraissent entre 1885 et 1900. On ne compte que 7 caricatures traitant du suffrage universel : elles sont éditées entre 1882 et 1892.

LA TRIQUE

ORGANE SATIRIQUE ILLUSTRÉ HEBDOMADAIRE

ABONNEMENT:
3 francs par an
pour toute la BelgiqueADMINISTRATION & RÉDACTION
Bruxelles, 16, Rue du Perail, 16, BruxellesABONNEMENT
3 francs par an
pour toute la Belgique

Un bon mouvement !..

La Trique, 16 juin 1889: «Un bon mouvement!...».

Soldats de plomb et rêves royaux

S'il existe un sujet qui sépare clairement le Roi et les catholiques, c'est bien le domaine militaire. Il n'est donc pas étonnant que la caricature anticléricale belge associe souvent Léopold II à ce domaine¹, alors que les caricatures étrangères ne s'y intéressent pas. Le parti catholique était hostile à toute forme de militarisme. Aux yeux des cléricaux, la neutralité belge garantie par les cinq grandes puissances européennes suffisait à protéger la Belgique et rendait toute dépense militaire inutile. Ces idées furent renforcées au lendemain de la guerre franco-prussienne de 1870, puisque la neutralité du royaume avait

¹ Il y a 55 caricatures qui traitent du domaine militaire.



Le Frondeur, 13 décembre 1884: « La Saint-Nicolas. Pour consoler Popol de ce qu'il n'a pas encore sa réserve, Saint Nicolas lui a apporté une boîte de soldats de plomb qui font son bonheur et aussi, par conséquent, celui de ses sujets », par Noël.

été respectée par les belligérants. À l'inverse, cette guerre avait rendu Léopold II encore plus conscient de la fragilité de cette neutralité. Il plaidait ouvertement pour un renforcement militaire: il fallait réformer l'armée, supprimer le système de remplacement pour instaurer le service personnel, augmenter les contingents et renforcer les fortifications de la Meuse et d'Anvers¹. Les libéraux y étaient favorables, tandis que les catholiques s'y opposaient farouchement. Pourtant, les choses vont lentement évoluer à la fin du XIX^e siècle, moment où

¹ E. Witte et J. Crayebeckx, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987, p. 143.

les catholiques sont au pouvoir. Le 4 juin 1887, les débats parlementaires aboutissent à une timide adoption de crédits pour les forts de la Meuse. Cela ne suffisait pas, évidemment. L'opposition critiqua immédiatement ces demi-mesures : on construisait des forteresses que l'on ne pourrait défendre faute d'effectifs. Il fallait aller jusqu'au bout et instaurer le service personnel comme le souhaitait le Roi.

De nombreuses caricatures font de Léopold II le champion du renforcement militaire. Le « service personnel » y devient le rêve du Roi, son désir le plus cher, ce qu'il demande chaque année à saint Nicolas¹. En vain. Les projets de lois sur le sujet sont rejetés les uns après les autres. Même le discours royal prononcé le 15 août 1887 est sans résultat. Mais Léopold II continuera à se battre pour le renforcement de l'armée. Les caricaturistes anticléricaux en profitent pour mettre en scène l'opposition du Roi au parti catholique, représenté tantôt par son leader Charles Woeste, tantôt par les ministres. Rien que pour la période de 1884 à 1889, on compte une trentaine de caricatures. Dans ce domaine, le Roi domine toujours : il est l'autorité. Tantôt sa dignité et sa ténacité mettent en lumière les positions floues et hypocrites du gouvernement Beernaert². Tantôt on le voit prêt à balayer les antimilitaristes, Woeste et Jacobs, pris de panique³. Tantôt encore Léopold II est un enfant colérique renversant tous ses jouets sous le regard effaré de Beernaert⁴.

Face à la détermination digne ou explosive du Souverain, les catholiques paraissent ridicules et terrorisés, c'est-à-dire indignes du pouvoir. Il est clair que ces dessins utilisent le Roi pour attaquer l'adversaire politique.

Au début du xx^e siècle, les opinions commencent à changer. Désormais, dans sa lutte pour l'instauration du « service personnel », le Roi peut compter non seulement sur les libéraux mais également sur les socialistes, ainsi que sur la jeune droite catholique⁵. Les débats parlementaires aboutissent en 1907 au renforcement d'Anvers et en 1908 au vote de la proposition de loi instaurant le service personnel d'un fils par famille. Alors, enfin, sur son lit de mort, Léopold II peut signer la loi qui rendait possible une réorganisation militaire. De 1904 à 1907, une douzaine de caricatures évoquent ces débats.

1 Par exemple, *Le Frondeur*, 13 décembre 1884, ou *Le Rasoir*, 1^{er} décembre 1888.

2 *Le Gourdin*, 21 novembre 1886.

3 *La Patrouille*, 13 janvier 1889.

4 *La Trique*, 13 janvier 1889.

5 Voir M. Dumoulin et E. Gerard (e. a.), *Nouvelle Histoire de Belgique*, vol. 2 : 1905-1950, Bruxelles, Complexe, 2006, p. 63-66.

Première année — N° 8 5 CENTIMES LE NUMÉRO Dimanche 13 janvier 1889

LA TRIQUE

ORGANE SATIRIQUE ILLUSTRÉ HEPDOMADAIRE

ABONNEMENT 3 francs par an en avance	ADMINISTRATION & RÉDACTION Bruxelles, 10, Rue du Persil, 10, Bruxelles	AGENTS 3 francs par an en avance
--	---	--



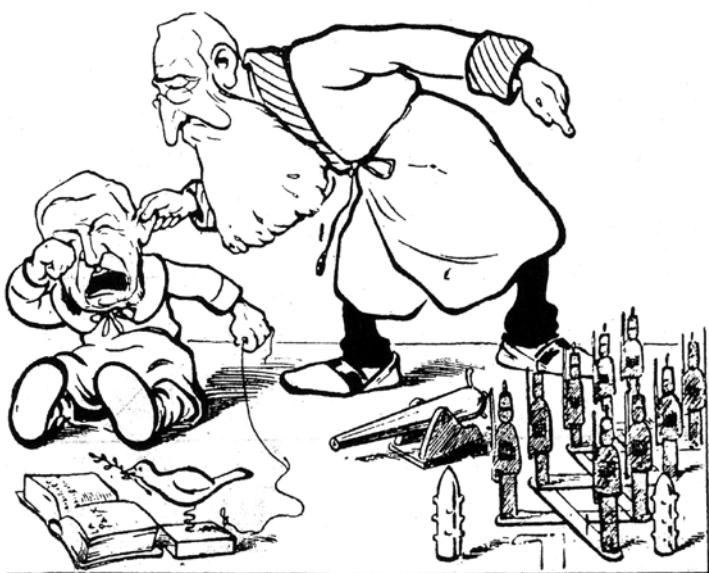
J'veux mon service personnel, na !...

La Trique, 13 janvier 1889 : « J'veux mon service personnel, na ! ».

Le Roi y est plus que jamais représenté dans le rôle du dominant. Dans *Les Corbeaux*, feuille anticléricale proche des idées socialistes, on le trouve en lion rugissant contre un minuscule chef du cabinet, de Smet de Naeyer, terrorisé : le Roi et la patrie belge sont ici un seul et même personnage qui réclame le service personnel¹. En revanche, lorsqu'il s'agit de fortifications, le même satirique représente le Roi forçant l'allégorie féminine de la Belgique à avaler la pilule « Fort d'Anvers – 300 millions » avec l'aide d'un chef de cabinet peu convaincu : le Roi protège la santé du pays contre son gré². Dans *Le Cri du Peuple*, on trouve Léopold II en père autoritaire, tirant

¹ *Les Corbeaux*, 27 novembre 1904.

² *Les Corbeaux*, 5 novembre 1905.



A LA HAYE

Popol à Auguste Bernaert. — Allons, Gugusse, prends tes véritables jouets!

Le Cri du Peuple, septembre 1907 : «À La Haye», par G. Julio (pseudonyme de Jules Jauz).

l'oreille du ministre Beernaert infantilisé, afin qu'il joue avec ses soldats de plomb plutôt qu'avec une colombe¹.

On le voit, la dignité de l'autorité fait désormais place à l'autoritarisme violent. Mais, au-delà du Léopold II autoritaire et tenace jusqu'à l'obsession, ce sont les catholiques antimilitaristes qui font les frais de la satire : ils sont lâches, infantiles et terrorisés par le Souverain. La volonté du Roi est bien à l'opposé des catholiques, ces prétendus défenseurs de la monarchie. Mais, du même coup, cela sous-entend que le Roi est du côté des anticléricaux, ce qui n'est pas à dédaigner. Bref, l'enjeu de ces dessins est clairement belgo-belge.

¹ *Le Cri du Peuple*, septembre 1907.

Atrocités congolaises ou cadeau empoisonné ?

Il en va tout autrement dans le domaine colonial. Le Roi colonisateur est un personnage d'envergure internationale. Or, les caricatures étrangères sont infiniment plus violentes que les caricatures belges.



Le Congo Belge

ETROUVE ENTRE DEUX VICES ET ENTRE DEUX MAITRISES.

La Patrouille, 8 septembre 1889 : « Le Congo belge ».

En Belgique, on compte septante dessins publiés par des feuilles libérales ou socialistes (contre une cinquantaine à l'étranger). Mais, dans le domaine colonial, contrairement à ce qui se passe pour le domaine militaire, le personnage de Léopold II n'est pas utilisé contre l'adversaire politique. Autrement dit, le Roi colonisateur est un personnage autonome et directement visé par ces dessins satiriques. Il est vrai que la Belgique dans son ensemble n'était pas favorable au Congo qu'elle percevait comme une aventure risquée. À la conférence de Berlin, pourtant, Léopold II réussit à faire reconnaître l'État indépendant du Congo comme son fief personnel, au plan international.

Le 28 avril 1885, il obtient l'accord des Chambres belges et devient le Souverain du Congo à titre personnel. Au terme de la Constitution, en effet, le roi des Belges ne peut être le Souverain d'un autre État sans l'accord du Parlement. Plusieurs caricatures évoquent ce problème constitutionnel. Le Roi y est représenté comme un mauvais père abandonnant ses enfants, les ouvriers belges, pour donner le biberon à un enfant noir¹ ou comme un époux hésitant entre sa femme légitime, la Belgique, et sa maîtresse noire, le Congo².

Ces dessins insinuent que le Roi ne pourra s'occuper sérieusement à la fois de la Belgique et du Congo. Ils lui demandent de se consacrer tout entier à la Belgique et de tourner le dos à l'aventure coloniale. Les caricaturistes justifient cette demande en présentant la Belgique comme l'épouse légitime du Roi et l'aventure coloniale comme une infidélité inadmissible. En fait, l'inquiétude et le sentiment d'abandon pointent derrière le rire. Les Belges sont inquiets et ne veulent pas s'engager dans cette affaire. Léopold II n'en a cure. Or, il a besoin de fonds considérables. En effet, pour rentabiliser l'ÉIC, il faut construire un chemin de fer afin de contourner la partie non navigable du fleuve Congo, financer les expéditions militaires et la mise en place d'une administration. Bref, les seules ressources de Léopold II ne suffisent pas. Le Roi se voit obligé de solliciter des prêts à des banquiers privés et de recourir à l'épargne sous forme d'emprunts publics. En 1890, le Congo est au bord de la faillite. Et les difficultés financières continueront jusqu'en 1895. Nombre de caricatures dénoncent ces difficultés et témoignent de la défiance persistante des Belges vis-à-vis de cette aventure. On y voit, par exemple, en 1886, Léopold II déguisé en mendiant indigne qui verse l'argent récolté dans un seau percé : l'aventure congolaise n'est qu'un tonneau des Danaïdes³. En 1889, on le trouve prêt à sacrifier n'importe quoi, même l'intérêt national, pour obtenir quelques sous. Le Roi, aveuglé par son obsession coloniale, se laisse manipuler par ses ministres dès que ceux-ci lui tendent une carotte en faveur du Congo⁴. Alors qu'en 1895, c'est lui qui œuvre dans l'ombre pour que ses ministres fassent

1 *La Bombe*, 1^{er} mars 1884. Notons que ce dessin croise plusieurs thématiques : l'obsession congolaise du Roi, son conservatisme et ses mœurs légères.

2 *Le Frondeur*, 30 août 1884. Cette idée est encore exprimée, des années plus tard, dans *La Patrouille*, 8 septembre 1889.

3 *Le Rasoir*, 13 février 1886. L'image du Roi mendiant revient encore, notamment, dans *La Patrouille*, 20 avril 1890.

4 *La Patrouille*, 21 juillet 1889, et *La Trique*, 21 juillet 1889.



Une dringuelle

Voir p. 101

La Patrouille, 21 juillet 1889: « Une dringuelle ». Le Roi lâche une feuille « Démission Beernaert » pour attraper la carotte « 10 millions pour le Congo » que lui tend son chef du cabinet. En réalité, une des raisons de l'entente entre Beernaert et Léopold II est leur convergence de vues en matière coloniale; ce que la caricature anticléricale se garde bien d'évoquer.

avalier à la pauvre Belgique une pilule amère dont elle ne veut pas¹. On trouve également Léopold II voulant offrir le Congo à la Belgique. Mais, en 1889, ce cadeau n'est autre qu'un gros lapin². Il est vrai qu'à cette époque, l'ÉIC est au bord de la faillite. La Belgique ne veut pas de ce cadeau empoisonné: elle sent qu'on lui « pose un lapin ».

Au début du xx^e siècle, la situation change: Léopold II enregistre une hausse spectaculaire des recettes de l'ÉIC et les milieux d'affaires vont s'y intéresser de plus en plus. Dans ces conditions, il n'est plus question de céder le Congo à la Belgique sans compensation. Or, au même moment, se développe une campagne dénonçant le mode d'exploitation du Congo. Le système léopoldien est en infraction

¹ *La Chaudière*, 10 février 1895

² *La Trique*, 31 mars 1889; *La Chaudière*, 30 décembre 1894.

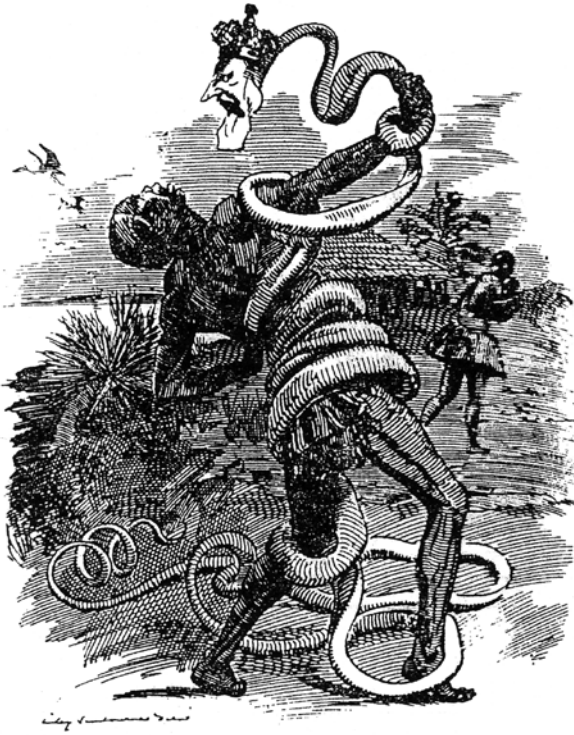
avec l'Acte de Berlin, statut de l'État indépendant. Il se ramène, en fin de compte, sous des camouflages variés, à une exploitation directe du Congo par l'État, c'est-à-dire par Léopold II. La « *Congo Reform Association* », animée par les Britanniques Morel et Casement¹, lance une campagne internationale contre ce système critiquable. En Belgique, cette campagne de presse est relayée par les socialistes et quelques libéraux. On parle d'atrocités, de « caoutchouc rouge », de « mains coupées », etc. En 1904, une commission impartiale retient une série incontestable d'abus qu'il paraît urgent de supprimer, mais s'abstient de toute accusation directe envers Léopold II. Bientôt, l'annexion immédiate par la Belgique, sans attendre la mort du Roi, s'impose comme la seule solution nette. Mais les modalités de cette annexion donnent lieu à des débats et des tractations interminables². Finalement, les parlementaires se rallient à l'annexion immédiate et Léopold II signe le traité de cession le 18 octobre 1908. Durant toute cette période, les satiriques belges évitent le thème des atrocités et de l'annexion. Incontestablement, les caricaturistes belges sont mal à l'aise. Seules quelques caricatures, quasiment toutes publiées dans des feuilles socialistes, se permettent de dénoncer les atrocités congolaises et attaquent le Souverain personnellement : Léopold II n'est qu'un monstre sanguinaire ou un vieillard avare et cynique³. Autrement dit, seuls les socialistes reprennent les grands thèmes brandis avec beaucoup d'efficacité par la presse internationale. En effet, la campagne antiléopoldienne lancée par la « *Congo Reform Association* » fut immédiatement relayée par les satiriques les plus prestigieux de l'époque⁴ : le *Punch* pour la Grande-Bretagne, *L'Assiette au Beurre* pour la France et le *Simplicissimus* pour l'Allemagne. La virulence de ces images n'a aucun équivalent en Belgique. Léopold II y est accusé de s'enrichir grâce à un système d'exploitation inique représenté par le motif récurrent du fouet. Il est, en outre, accusé de participer activement aux « atrocités congolaises » : dans une célèbre caricature du *Punch*, publiée le 28 novembre 1906 et intitulée « *In the Rubber Coils* », un indigène bien bâti est sournoisement étranglé par un énorme serpent dont la tête est celle de Léopold II. Autrement dit,

1 *Le rapport Casement : rapport de R. Casement, consul britannique, sur son voyage dans le Haut-Congo (1903)*, Louvain-la-Neuve, Centre d'histoire de l'Afrique, 1985.

2 Voir M. Dumoulin et E. Gerard (e. a.), *op. cit.*, p. 55-58.

3 *Le Cri du Peuple*, 15 septembre 1907 ; *Le Peuple*, 16 mars 1908.

4 On ne compte qu'une demi-douzaine de dessins concernant le domaine colonial pour les années 1890. En revanche, une quarantaine de dessins étrangers paraissent de 1904 à 1907. Au total, un tiers des caricatures étrangères concernent cette thématique.



Punch. The London Charivari, Londres, 28 novembre 1906 :
«*In the Rubber Coils*», dessin de Linley Sambourne.
Cette caricature a été diffusée en Belgique par *Le Peuple*,
le 10 décembre 1906.

le Roi n'ignore pas les violences faites aux Noirs, il y participe tout à fait consciemment. Aussi bien, la commission d'enquête souhaitée par Léopold II n'est, aux yeux des caricaturistes, qu'une hypocrisie et un mensonge. Car, en plus d'être un bourreau, Léopold II est aussi un dissimulateur et un menteur.

Cette dénonciation directe va encore plus loin lorsque, comme dans *L'Assiette au Beurre* du 13 juin 1908, les atrocités sont incarnées par le motif des mains et des pieds coupés. Dans une scène bucolique, le « Bon pasteur » Léopold II joue de la flûte pour faire danser des Noirs aux corps mutilés. La légèreté du décor vient renforcer la violence de la charge.

D'ailleurs, en couverture, le caricaturiste souhaite la mort de Léopold II : le Souverain, habillé comme un indigène, est pendu haut et



L'Assiette au Beurre, Paris, 13 juin 1908: «Le Bon pasteur», dessin de Jean Villemot.

court¹. Son corps est mutilé et sanguinolent. Les vautours s'approchent. C'est tout ce que mérite le souverain du Congo.

Ces images ont marqué les esprits non seulement à l'étranger mais aussi en Belgique. La reprise du Congo par la Belgique y trouve ses racines. Mais surtout ces images résumeront pratiquement toute la personne de Léopold II, pour très longtemps².

Popol II, roi des Belges et des Belles...

Un dernier thème dont traite la caricature concerne les mœurs dissolues de Léopold II. Mais, à nouveau, si ce thème est largement développé dans la presse étrangère³, il l'est fort peu par les satiriques belges. En effet, on ne compte qu'une trentaine de caricatures belges depuis le début de son règne, contre près d'une centaine à l'étranger.

1 *L'Assiette au Beurre*, 13 juin 1908: «Le cimetière libre du Congo», dessin de Jean Villemot.

2 Aujourd'hui encore, certains présentent Léopold II comme un «roi génocidaire». Les mises au point historiennes ne semblent rien y changer. Voir M. Dumoulin, *Léopold II, un roi génocidaire?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005.

3 Plus de la moitié du corpus étranger rassemblé par Grand-Carteret concerne la légèreté des mœurs du roi Léopold II, soit 91 dessins sur un total de 178.

En outre, les critiques des feuilles libérales restent relativement pudiques : tout est dans la suggestion des reproches faits au Roi en matière de mœurs. Ainsi, par exemple, de sa pédophilie supposée : on trouve Léopold II regardant des enfants anglais à la sortie de leur école¹. Même chose pour ses maîtresses d'un jour : on le voit en galant souriant aux « belles » Parisiennes². Ces dessins ne se contentent pas seulement de suggérer les reproches mais en plus ils représentent Léopold II en civil. Autrement dit, la fonction monarchique est mise à l'écart de ces critiques : c'est l'homme qui est accusé, non sa fonction. Plus profondément, la légèreté de ses mœurs n'est-elle pas dénoncée parce qu'elle le rend indigne de sa fonction ? En fait, il faut attendre les feuilles socialistes du début du xx^e siècle pour que la violence des critiques belges rejoigne celle de la presse étrangère. Quelques caricatures représentent alors Léopold II avec les insignes royaux défiant Eros³ ou s'occupant de ses fils illégitimes⁴.

Mais il faut remarquer que ces dessins, tout en amalgamant l'immoralité personnelle de Léopold II et la fonction royale pour la déconsidérer, entretiennent l'idée que le Souverain, en tant que représentant de la nation, doit être moral. En effet, le roi des Belges est critiqué dans la mesure même où il trahit les aspirations morales de l'opinion publique. La rareté de ces dessins témoigne de la profondeur de la critique : l'immoralité de Léopold II est exactement ce que les Belges ne pourront lui pardonner. En Belgique, on ne rit pas de ces choses-là. Les allusions à sa maîtresse ou à ses enfants illégitimes tiennent du sacrilège. Au fond, la Belgique a mal à son Roi. Les reproches ou les silences des caricatures témoignent d'une attente frustrée, celle d'un roi moralement exemplaire : époux fidèle et père aimant.

1 *Le Frondeur*, 25 juillet 1885.

2 *La Chaudière*, 6 octobre 1895.

3 *Les Corbeaux*, 15 octobre 1905.

4 *La Trique*, 17 décembre 1905 ; *Le Cri du Peuple*, 27 octobre 1907 ; *Le Peuple*, 25 novembre 1907.



La Trique, 17 décembre 1905 : « La dernière farce de mon oncle ??? ». Deux scènes s'opposent : la première montre Léopold II, assez fier, regardant une nurse noire faire la toilette du fils illégitime de Léopold II ; la seconde met en scène le prince Albert, accompagné de son épouse légitime et soutenu par les ministres catholiques, regardant par la serrure cette scène effarante.

Conclusion

L'image de Léopold II véhiculée par les caricatures belges s'inscrit, d'abord et avant tout, sur une toile de fond de polémiques politiques. En effet, à quelques exceptions près, toutes ces caricatures proviennent des satiriques de la gauche libérale et socialiste. L'adversaire, c'est essentiellement le monde catholique. La grande manipulatrice, le mal absolu qui agit dans l'ombre, c'est l'Église. Les catholiques sont représentés comme ses marionnettes ou ses suppôts. Ils sont hypocrites et lâches, irresponsables et incompetents, parfois dangereux et toujours éloignés du bien commun. En d'autres termes, les catholiques sont indignes du pouvoir. Au sein de cet univers général, la monarchie n'est pas réellement mise en cause. L'image du Roi est utilisée contre les cléricaux : si, entre leurs mains, le Roi n'est plus qu'un automate impuissant, c'est bien le comportement des catholiques qui est dénoncé ; si, dans le domaine militaire, Léopold II manipule ses ministres, ce sont bien eux qui sont ridiculisés. Il n'en reste pas moins que ces caricatures entretiennent dans l'opinion publique

une image assez floue et ambiguë de la fonction royale. Même les critiques des dessins socialistes qui amalgament la personne et l'institution appuient sur les mêmes leviers affectifs que celles des dessins libéraux. En fin de compte, quel est le réel pouvoir du Roi ? A-t-il le droit ou le devoir d'intervenir ? Les caricaturistes ont du mal à se situer entre la dénonciation de l'impuissance de l'institution monarchique et celle des abus de pouvoir. Mais, au total, l'image de la fonction royale est plus utilisée pour dénoncer l'adversaire politique que pour la remettre en question. Au fond, les réelles critiques adressées à Léopold II sont moins institutionnelles que personnelles. C'est particulièrement le cas dans la sphère coloniale et dans celle de sa vie privée. On lui reproche de s'intéresser plus au Congo qu'à la Belgique, de voler l'argent du pays pour cette lubie, d'être un vieillard avare et de mener une vie dissolue. Les silences relatifs de ces dessins dans certains domaines sont peut-être encore plus éloquentes : ils témoignent de reproches trop sérieux pour être formulés ouvertement. La Belgique se sent elle-même atteinte dès que la responsabilité du Roi dans les atrocités congolaises est évoquée. Elle se sent elle-même trahie dès qu'il est question de sa maîtresse et de ses enfants illégitimes. Le monstre sanguinaire comme l'époux infidèle restent pour les Belges des sujets tabous ; alors que ce sont les thèmes de prédilection des caricaturistes étrangers et que ce sont les images qui resteront attachées à la personne de Léopold II bien au-delà de sa mort. Quoi qu'il en soit, à travers ces reproches et ces silences, les caricatures belges prônent des valeurs, parlent de ce que devrait être un roi. Ainsi, voit-on apparaître en creux l'image d'une monarchie digne, au-dessus des partis, véritable incarnation de l'intérêt national ; ainsi que l'image d'un roi dont la Belgique serait le seul souci et qui lui-même serait un modèle de vertus bourgeoises. Même les caricatures socialistes alimentent, malgré elles, cet imaginaire. Sous le règne de Léopold II, la caricature rêve d'un roi Père de la patrie, tout entier offert au pays comme il le serait à sa famille, proche et aimant. Tout au long de son règne, les critiques se font de plus en plus sévères. Or, la frustration de l'opinion publique va creuser et renforcer l'attente d'un roi idéal. On comprend mieux, dès lors, la popularité dont a bénéficié son successeur dès son avènement : le roi Albert apparaissait comme l'incarnation même de ce rêve.

LÉOPOLD II OU LA FIGURE DE L'ABSENT DANS LES DISCOURS OFFICIELS

Le 23 décembre 1909, le roi Albert I^{er} prend possession du trône en rendant hommage à son prédécesseur. Il rappelle d'emblée que, quarante-quatre ans plus tôt, Léopold II avait pris l'engagement de rendre la Belgique « plus belle et plus grande ». Évoquant « le prodige » réalisé au Congo, le nouveau monarque assure que le souvenir de Léopold II « restera gravé dans l'histoire des peuples¹ ». Un siècle plus tard, ces derniers mots paraissent prophétiques. L'ensemble des contributions rassemblées dans cet ouvrage montre que le souvenir de Léopold II reste bel et bien gravé dans les esprits. Mais qu'en est-il sur la scène officielle ? Quelle est la place de ce personnage dans les discours prononcés par les autorités belges depuis l'indépendance du Congo ?

Avant d'aborder cette interrogation, il est utile de s'arrêter un instant sur le cadre d'analyse choisi. Pourquoi les discours officiels ? Ces derniers constituent un vecteur mémoriel essentiel pour tenter de comprendre le contenu d'une mémoire dite « nationale », pour peu que cette expression ait encore un sens en Belgique. La mémoire officielle – entendue ici comme l'ensemble des représentations officielles du passé – comporte plusieurs caractéristiques, dont deux principales. *Primo*, il s'agit d'une mémoire autorisée, portée par un porte-parole légitime du groupe. En cela, elle révèle une partie de l'identité dudit groupe, aussi fragile soit-elle. *Secundo*, c'est une mise en scène, une vitrine du pays destinée à la fois aux publics interne et externe. En cela, elle ne regroupe pas systématiquement les souvenirs véhiculés par les membres du groupe. D'où l'intérêt de repérer les éventuels décalages entre mémoire officielle et mémoires vives, entre représentations publiques et individuelles du passé national.

1 *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 23 décembre 1909.

La recherche se base sur un corpus de plus de 1 200 discours prononcés de 1960 à nos jours¹. La lecture de ces documents s'est progressivement révélée surprenante. Contrairement à ce qui était anticipé, très peu de textes renvoient à la figure de Léopold II. Seules quelques citations font exception. Éparpillées ci et là, courtes, comme perdues, elles manifestent la quasi-absence de toute référence au Souverain. Face à ce constat, deux attitudes sont concevables. La première considère l'objet de recherche en tant que tel, à savoir les quelques citations récoltées. Sur cette base, force est de reconnaître le caractère relativement peu intéressant ou à tout le moins décevant d'un tel objet. Une seconde attitude peut être adoptée. Plutôt que de postuler un manque d'intérêt, il s'agit au contraire de prendre en considération le nombre peu élevé de références recueillies et de questionner cet état de fait. Il s'agit dès lors d'aborder un objet en creux, entre les lignes, pour réfléchir à la figure de l'absent.

L'ensemble de cette réflexion repose en somme sur l'hypothèse suivante : la compréhension d'une nation implique que l'on considère non seulement ce qu'elle commémore mais aussi – et surtout – ce qu'elle ne commémore pas². C'est dans cette perspective qu'il convient de s'interroger sur la quasi-absence des références à Léopold II dans les discours officiels. Le raisonnement proposé se structure en deux parties principales. La première s'arrête au terme *quasi* : que dire des références, même peu nombreuses, au Monarque ? Dans quelles circonstances apparaissent-elles ? Que visent-elles ? Quels sont les mécanismes mémoriels en jeu ? La seconde partie vise la notion même d'*absence* de références. Que signifie-t-elle ? Quelles craintes révèle-t-elle ?

Des références « fantomatiques »

L'allusion au fantôme peut faire sourire à première vue. Quel est le lien entre cette figure imaginaire et les discours de politique étrangère ? Il n'est pas question ici d'un défunt apparaissant sous l'aspect d'un être réel. Point de revenant sur la scène officielle. La notion de fantôme est par contre particulièrement appropriée lorsqu'elle renvoie

1 Ces documents ont été patiemment dépouillés et récoltés par Stéphanie Planche. Qu'elle en soit ici vivement remerciée. Pour plus d'informations sur l'élaboration du corpus en tant que tel, voir Stéphanie Planche, *Les usages du passé colonial dans la politique étrangère de la Belgique*, thèse en cours à l'Université catholique de Louvain.

2 Voir J. Candau, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998, p. 147.

au souvenir persistant et hantant. La lecture des documents officiels donne en effet l'impression d'une présence persistante sans qu'elle apparaisse au grand jour – ou très rarement. Pour rendre compte de cette présence quelque peu paradoxale, cinq questions méritent d'être posées. Quand désigne-t-on explicitement Léopold II dans les discours officiels ? Par qui est-il évoqué ? À qui s'adresse-t-on ? De qui, de quoi parle-t-on ? Et enfin, comment en parle-t-on ?

Une ligne du temps évasive

Avant 1960, les références à Léopold II sont légion. En 1958, par exemple, le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Léo Pétillon, rappelle que la « diplomatie du roi Léopold II » permet d'« apporter du bien-être et la vie là où il n'y avait souvent que misère et menace de mort¹ ». Dans le même registre, le Roi Baudouin se réfère quinze fois à son « illustre prédécesseur » entre 1951 et 1960. En 1951, les propos du Prince royal sont symptomatiques : « Sans doute, Léopold II n'a pas toujours été compris. Mais aujourd'hui justice lui a été rendue et l'histoire lui a donné la très haute place que lui valait l'œuvre grandiose qu'il a réalisée². » Le 30 juin 1960, les premiers mots de Baudouin devant le parlement congolais sont un hommage au « génie » de Léopold II. Pour le jeune Souverain, l'indépendance du Congo constitue le « couronnement » et « l'aboutissement » de l'œuvre léopoldienne³. Le Premier ministre congolais, Patrice Lumumba, choisit quant à lui de dénoncer « l'humiliant esclavage » qui fut « imposé par la force » aux Congolais⁴. Cela ne l'empêche cependant pas d'exprimer le même jour la « reconnaissance » des populations congolaises pour les « bienfaits » que le Roi et ses « illustres prédécesseurs » leur ont prodigués, ni de se recueillir devant la statue de Léopold II en présence du Roi Baudouin⁵.

Après l'indépendance, les références explicites à Léopold II se font nettement plus rares. Entre 1960 et 2009, elles ne sont qu'au nombre de treize – six seulement si l'on exclut du corpus les discours prononcés par le Roi Baudouin⁶. Certaines variations peuvent être repérées

1 Le 18 octobre 1958, discours repris in *Textes et documents*, 1958, n° 103, p. 10.

2 Le 24 février 1951, discours prononcé au Cercle royal africain.

3 Le 30 juin 1960, discours prononcé à Léopoldville, *Textes et documents*, n° 123, juillet 1960, p. 8-9.

4 *Ibidem*, p. 14.

5 *Ibidem*, p. 16.

6 Ces références apparaissent successivement en 1971, 1977, 1989, 2002, 2004 et 2006.

dans l'attitude des autorités belges à l'égard du passé colonial. Mais une même discrétion caractérise la personne de Léopold II. Qu'ils oscillent entre une posture de repentance ou de remontrance, les représentants officiels ne se réfèrent à la figure de Léopold II que de manière rare et rapide.

Des acteurs réels et virtuels

Qui se réfère à Léopold II? Hormis le Roi Baudouin, quatre ministres et deux parlementaires le citent. Parmi les ministres concernés, trois dirigent les Affaires étrangères, à savoir Henri Simonet, Leo Tindemans et Louis Michel. Le quatrième, Armand De Decker, est en charge de la coopération et du développement au moment de sa prise de parole. Les deux parlementaires concernés, Hagen Goyvarts et Francis Van den Eynde, sont à l'époque représentants du Vlaams Blok. Le premier d'entre eux cite Léopold II dans le cadre d'une proposition de loi, tandis que le second s'y réfère à l'occasion d'une question parlementaire (*cf. infra*).

Ces occurrences ne constituent cependant pas les seules « apparitions » de Léopold II sur la scène officielle. En effet, le Roi bâtisseur est cité sur deux sites internet dont la prise en compte permet d'élargir le corpus. Le premier site est celui du ministère des Affaires étrangères¹. Sa section « Belgique – un peu d'histoire » présente rapidement chacun des souverains belges. Alors qu'une seule ligne est respectivement consacrée à Léopold I^{er}, Albert I^{er}, Baudouin et Albert II, cinq lignes concernent deux moments particulièrement délicats de l'histoire de la dynastie, à savoir la dite « affaire » coloniale et la question royale. Le passage consacré à Léopold II met surtout l'accent sur les objectifs économiques des expéditions coloniales financées par le Monarque. Le second site pris en considération est celui de la monarchie. Le passage consacré à Léopold II signale cette fois l'existence d'« abus » liés à l'exploitation des ressources naturelles du Congo. Il ne s'agit toutefois nullement de blâmer Léopold II. L'extrait suivant en témoigne : « Suite à des excès commis par les Européens en Afrique, la réputation de Léopold et son œuvre d'outremer sont mises en cause.

¹ <http://www.diplomatie.be/fr/belgium/belgiumdetail.asp?TEXTID=1567>, consulté en mai 2009.

Le Roi institue une commission internationale d'enquête, qui reconnaît les mérites de l'action royale au Congo, tout en relevant des abus et des lacunes, que Léopold II s'efforcera de corriger¹. »

À destination de soi

À qui s'adressent ces références ? La plupart des documents constituant le corpus sont des discours de politique étrangère. *A priori*, ces allocutions s'adressent à l'étranger, qu'il s'agisse d'un monarque, de représentants politiques ou plus largement de citoyens. D'autres documents visent directement le public belge, que l'on songe aux propositions de lois ou aux questions parlementaires notamment. Mais au-delà de la distinction entre destinataires externes ou internes, il importe de préciser que, de manière ultime, le représentant officiel – qu'il soit à l'étranger ou non – s'adresse toujours *aussi* à son propre groupe. La réflexion proposée ici se base sur l'hypothèse que les discours de politique étrangère comportent une réelle dimension d'autoconviction. Il s'agit souvent de se justifier à ses propres yeux, voire de se rassurer. Le cas du plat pays est révélateur en la matière. Dans une Belgique mise à mal par une succession de scandales judiciaires, financiers et communautaires, il est sans nul doute primordial de « défendre » et d'« améliorer » une certaine image de marque du pays². N'importe-t-il pas tout autant de montrer aux Belges eux-mêmes que le pays peut ne pas être englouti dans sa petitesse ?

Un être et un symbole

De qui, de quoi parle-t-on ? La question peut sembler étrange puisqu'il s'agit d'analyser les références à Léopold II. Il est donc toujours question de ce Monarque. Au-delà de ce truisme, l'analyse indique cependant que la même référence à Léopold II renvoie à différentes réalités. Les propos peuvent tout d'abord viser un être de chair et de sang. Le Roi Baudouin s'y réfère à plusieurs reprises. Lorsqu'il évoque son « arrière-Grand-Oncle³ », il vise la personne même de Léopold II. Le procédé est identique quand Baudouin visite l'École royale militaire et rappelle un souvenir issu de sa lignée familiale : « Comme Léopold II lors de l'entrée des ses neveux Baudouin et Albert, je me

1 http://www.monarchie.be/fr/monarchy/history/leopold_II.html, consulté en mai 2009.

2 *Note de politique étrangère*, 3 décembre 1999.

3 Le 21 février 1960, discours prononcé au Palais de Bruxelles devant les délégations de la Table ronde pour le Congo.

retrouve parmi vous en ce jour où le Prince Philippe commence dans votre École ses études supérieures¹.» L'héritage est explicite et assumé.

Les références peuvent ensuite symboliser une réalité qui dépasse la personne de Léopold II. À cet égard, deux cas de figure peuvent être envisagés. Le premier concerne la dynastie en tant que telle, tandis que le second a trait à l'entreprise coloniale dans son ensemble. Dans le premier cas, c'est bien la fonction royale qui est visée. Prenons-en pour preuve la proposition de loi déposée à la Chambre des Représentants par Hagen Goyvaerts en 2002. Estimant que la famille royale dispose de moyens financiers suffisants, l'auteur propose de supprimer les dotations allouées à certains de ses membres. L'exposé des motifs de cette proposition de loi est éclairant. Outre la question de l'opportunité des dotations au prince Laurent ou à la princesse Astrid, le parlementaire dénonce l'origine coloniale de la fortune de la famille royale: «La fortune des Saxe-Cobourg a commencé à se constituer sous Léopold II. La famille royale doit bel et bien sa fortune au Congo et la façon scandaleuse dont elle a été acquise est un fait historique².» La dernière formule peut certes laisser dubitatif. Elle montre en tout cas que ce type de référence à Léopold II vise en réalité l'ensemble de la famille royale.

Dans un second cas de figure, les références à Léopold II désignent le système colonial en tant que tel, que ce dernier soit qualifié d'«œuvre grandiose» ou d'«exploitation abusive». En janvier 1959, le Roi Baudouin associe explicitement la personne de Léopold II et l'ensemble du projet colonial: «Le but de notre présence sur le continent noir a été défini par Léopold II: ouvrir à la civilisation européenne ces pays attardés (*sic*); appeler leurs populations à l'émancipation, à la liberté et au progrès, après les avoir arrachées à l'esclavage, aux maladies et à la misère³.» À l'inverse, certaines voix non officielles – telles que Peter Bate, auteur du documentaire *Le Roi Blanc* – n'hésitent pas à identifier Léopold II à un système colonialiste de nature criminelle.

C'est pour réagir contre ce type d'association qu'en 2004, Louis Michel, alors ministre des Affaires étrangères, demande de ramener le débat à un niveau adéquat: celui d'un individu que finalement

1 Le 16 octobre 1978, discours prononcé à l'École royale militaire.

2 *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 11 juin 2002.

3 Le 13 janvier 1959, allocution prononcée au micro de l'Institut national de radiodiffusion (INR) à l'occasion des événements de Léopoldville.

seuls les historiens peuvent décrire avec justesse. Interpellé au sujet des critiques émises à propos du documentaire de Peter Bate, le vice-Premier ministre se porte garant de la vérité historique : « C'est (...) mon droit et mon devoir de dénoncer des non-vérités flagrantes¹. » Alors que le député flamand Francis Van den Eynde dénonce la « ruse » de Léopold II qui aurait mis la population congolaise à contribution pour « récupérer le plus rapidement possible » son argent, Louis Michel précise sa position : « Je n'ai jamais prétendu qu'aucun abus n'avait jamais été commis dans l'État indépendant du Congo, ni cherché à dissimulé des pans obscurs de notre histoire. » Mais il s'agit, selon lui, de rester fidèle à l'histoire telle qu'elle s'est passée : « Le pamphlet de Peter Bate ne repose sur aucun fondement historique. » La défense de la gent historienne est tranchée : « Contrairement aux journalistes et aux autodidactes, les scientifiques étaient pratiquement absents » du documentaire. Bref, que ce soit pour sauvegarder l'image de la Belgique ou non, le propos est clair : dénoncer les attaques injustes – parce que partielles – dont Léopold II est l'objet.

Un passé plus ou moins « rentable »

Quels sont les mécanismes qui permettent de déterminer si un élément du passé – en l'occurrence la figure de Léopold II – se révèle « commémorable » ou non ? Pour répondre à cette question, la première variable qui semble s'imposer concerne la connotation – positive, négative ou neutre – qui est associée au passé. Sous cet angle, l'élément du passé perçu comme positif se révèle commémorable, tandis que l'élément du passé perçu comme négatif ne le serait pas. Le tableau ci-dessous suggère cependant d'aller au-delà de ce seul indicateur. En effet, le tri des personnages ou événements jugés opportuns dans les discours officiels s'opère en réalité selon un critère de « rentabilité ». C'est bien en fonction de leur *utilité* (et non simplement en fonction de leur connotation plus ou moins positive) que sont sélectionnés les éléments du passé.

1 *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 22 juin 2004.

	<i>Référence</i>	<i>Non-référence</i>
<i>Connotation positive</i>	Passé valorisant	Passé vacant
<i>Connotation négative</i>	Passé du repentant / de l'innocent	Passé embarrassant
<i>Connotation neutre</i>	Passé insignifiant	Passé insignifiant

Cette perspective permet d'élargir la notion anglo-saxonne de *usable past*¹. Le tableau invite effectivement à dépasser le constat de la seule sélection des événements et/ou personnages perçus à un moment donné comme gratifiants. D'une part, certains éléments du passé jugés, à tort ou à raison, comme positifs peuvent parfois ne pas faire l'objet de références explicites. Dans ce cas, le passé apparaît comme étant disponible ou *vacant*. D'autre part, les éléments d'un passé jugé embarrassant peuvent, dans certaines circonstances, se révéler « utiles » aux représentants politiques. Ainsi, dans un contexte qui valorise le travail de mémoire au point d'en faire une norme, la reconnaissance des zones grises du passé national peut paradoxalement permettre d'améliorer l'image de marque d'un État².

Deux remarques méritent d'être faites à l'égard de ce tableau. *Primo*, une telle perspective met l'accent sur la dimension stratégique des références officielles au passé. Elle présuppose une certaine rationalité de la part des acteurs en présence. Des exceptions sont concevables. Mais l'analyse d'un corpus de discours officiels met rarement en lumière une sélection hasardeuse ou totalement irrationnelle des éléments du passé. *Secundo*, un tel tableau ne peut se concevoir que dans un sens dynamique. Les éléments du passé jugés « historiquement corrects » ou « politiquement utiles » ne sont en rien figés. Ils varient selon les époques, les individus ou encore les lieux.

¹ J. Fentress et C. Wickham, *Social Memory*, Oxford – Cambridge, Blackwell, 1992, p. 129.

² Voir V. Rosoux, « La "diplomatie morale" de la Belgique à l'épreuve », *Critique internationale*, n° 15, avril 2002, p. 25-32.

Des éléments du passé perçus dans certaines conditions comme positifs peuvent devenir négatifs ou insignifiants dans d'autres, et vice versa. Dans le cas de Léopold II, l'exercice est aisé. La référence que l'on peut qualifier au départ d'«obligée» devient en quelques décennies une référence quasi gommée. Le génie du personnage – et *ipso facto* de sa nation – fait progressivement place à une forme relativement diffuse de gêne.

Ces remarques étant faites, il est éclairant d'illustrer chacun des cas de figure pointés par le tableau. Peu de souvenirs liés de près ou de loin à Léopold II semblent relever du *passé insignifiant*. L'incessante actualité du Monarque sur la scène médiatique le montre à l'envi. Pour signifiant qu'il soit, le passé léopoldien se révèle profondément ambivalent. En ce sens, il se prête à tous les usages. Avant l'indépendance du Congo, l'ensemble des références officielles à Léopold II constitue un *passé valorisant* par excellence. Certaines illustrations ont déjà été évoquées. Citons encore à titre d'exemple une allocution du dernier gouverneur général du Congo belge, Henri Cornélis, en octobre 1958. Prenant la parole à Léopoldville, il rend explicitement hommage au «génie hardi» de Léopold II qui permet le «prodige de jeter au cœur de l'Afrique les bases d'un pays nouveau». L'ensemble de la colonisation est par ailleurs source d'admiration: «Le Roi et la Belgique ont prouvé de quoi était capable l'énergie d'une petite nation¹.» L'année suivante, les représentants de la nation célèbrent le 50^e anniversaire de la mort de Léopold II en évoquant «un grand roi», un «génie créateur» et une «immense tâche civilisatrice en Afrique²».

Ces formules ne sont en rien surprenantes. Elles recouvrent complètement les expressions reprises dans les manuels scolaires de l'époque. À cet égard, il est bel et bien question d'une mémoire officielle aux contours bien définis, quels qu'en soient les vecteurs. Après 1960, cette netteté fait place à des voix progressivement divergentes. Les seuls propos qui soulignent les «aspects positifs de la colonisation» – pour reprendre une expression qui a fait couler beaucoup d'encre en France – sont désormais nuancés par une référence aux «responsabilités», aux «erreurs», aux «limites» de cette même colonisation. C'est précisément cette ambivalence qui est mise en exergue lorsque le président du Sénat, Armand De Decker, déclare que la

1 Le 18 octobre 1958, *Textes et documents*, 1958, n° 103, p. 4-5.

2 *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 17 décembre 1959, p. 2.

Belgique est «à la fois consciente des responsabilités portées dans le passé et de tout ce qu'elle a apporté au Congo¹».

Le *passé du repentant* peut quant à lui être illustré par plusieurs exemples. Le premier vise l'attitude de Louis Michel qui, en tant que ministre des Affaires étrangères, n'hésite pas à reconnaître que «les anciennes puissances coloniales, comme la Belgique, sont redevables d'une bonne part de leur développement à leurs anciennes colonies²». Les débats parlementaires consacrés à la Commission Lumumba sont également révélateurs à cet égard. Certains représentants favorables à la mise sur pied de la Commission soulignent que «la Belgique a accompli de bonnes et de mauvaises choses au Congo», les «erreurs» devant être «rectifiées»³. Et de s'interroger de la sorte: «N'aurons-nous pas à rendre compte de nos agissements en tant que peuple post-colonisateur? De l'attitude que nous prendrons dépendra notre capacité d'encore marcher la tête haute parmi les autres nations⁴.» Un troisième exemple fait, cette fois, directement référence à Léopold II. À l'issue des travaux de la Commission, Leen Laenens, représentante Agalev-Ecolo à la Chambre, plaide en faveur de la proposition suivante: «Il faut une réhabilitation visible. Pourquoi, par exemple, l'avenue Léopold II ne deviendrait-elle pas l'avenue Lumumba? Ce serait une manière d'associer la population aux résultats de la Commission d'enquête, ce qui constitue du reste l'une des recommandations de cette dernière. Le moment est venu d'épurer le passé colonial⁵.»

Le mécanisme est tout autre quand il s'agit d'évoquer *le passé de l'innocent*. Bien qu'il ne s'agisse plus de favoriser un quelconque travail de mémoire, cette posture repose elle aussi sur une référence à un passé jugé non directement valorisant aux yeux de l'orateur. Ainsi, Léo Tindemans déclare en 1989, à la BRT (Belgische Radio- en Televisieomroep): «*Leopold II. Dat is natuurlijk uitgesloten. Dat is evident. Daar heeft België geen verantwoordelijkheid voor*⁶.» L'objectif est bien de se distancier des actes commis par Léopold II. Plutôt que de reconnaître une quelconque responsabilité à l'égard de cette partie du passé national, il s'agit au contraire d'établir une claire distinction

1 *La Libre Belgique*, 10 février 2004, souligné par nous.

2 Liège, 28 février 2003.

3 Ferdy Willems (parlementaire Volksunie-ID), *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 23 février 2000.

4 Jacques Chabot (parlementaire PS), *ibidem*.

5 *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 5 février 2002.

6 Le 16 janvier 1989, interview à la BRT-Radio.

entre l'action – coupable – du Roi au Congo et celle d'une Belgique disculpée. C'est dans la même perspective que s'inscrivent les déclarations de l'ancien ministre de la Coopération au développement Armand De Decker en décembre 2006 : « Nous ne devons pas avoir honte, bien au contraire, de l'action coloniale que nous avons menée pendant 52 années et qui offrit au peuple congolais, à l'indépendance, un pays doté d'une extraordinaire infrastructure, d'un réseau scolaire et d'un réseau de santé publique d'une densité et d'une qualité inégalées dans l'Afrique noire de l'époque. Bien sûr notre présence coloniale au Congo ne fut pas exempte de faiblesses, de fautes, d'erreurs, mais elle était aussi l'expression d'une époque et d'un contexte qui ne peuvent être jugés à l'aune des critères de notre temps¹. »

Concernant le *passé embarrassant*, comment illustrer les silences dont il fait l'objet ? Il s'agit ici de s'attarder entre les lignes écrites et prononcées officiellement. Ainsi, lorsqu'en 1977, Henri Simonet, alors ministre des Affaires étrangères, décrit Léopold II comme un « grand capitaine d'industrie² », que signifie-t-il ? Comparant Léopold II à son prédécesseur dont l'intervention dans le domaine des Affaires étrangères est qualifiée de « discrète », Henri Simonet explique : « Son successeur est un homme tout à fait différent ; il va marquer les Affaires étrangères de la Belgique d'une manière *très particulière*³. » Et de poursuivre : « Léopold II traite d'énormes questions comme un grand capitaine d'industrie, avec des collaborateurs personnels, dans l'indifférence générale. » Aucune précision ne permet de déceler le sens profond de la formule. Une certaine forme d'ambiguïté reste néanmoins en suspens. Un dernier exemple, tiré du site internet du ministère des Affaires étrangères, vise sans équivoque un passé jugé embarrassant. Après avoir expliqué que Léopold II soutient dès le départ les expéditions de Henry Stanley, il est d'emblée précisé qu'à l'origine, « le gouvernement belge et le Parlement n'ont rien à voir dans cette affaire⁴ » – rien n'étant dit sur l'« affaire » en question. Dans cet exemple, comme dans d'autres, c'est bien le silence qu'il s'agit de repérer. L'enjeu est central. À l'instar de John Austin qui souligna la dimension pragmatique du langage⁵, ne peut-on mettre en lumière le caractère « performatif » de certains silences ?

1 Le 13 décembre 2006, Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren.

2 Le 21 septembre 1977, conférence faite à l'Institut royal des relations internationales, *Studia diplomatica*, 1977, XXX, n° 5, p. 465.

3 *Ibidem*, souligné par nous.

4 Section « Belgique – un peu d'histoire », *op. cit.*

5 J. Austin, *How to do things with words ?*, Cambridge, Harvard University Press, 1975.

L'absence ou la transposition du mythe

La notion d'absence, qui sert de fil rouge à cette réflexion, renvoie à diverses acceptions. En l'occurrence, elle est principalement associée aux définitions suivantes : est absent ce qui n'est pas « là où il pourrait être, où il devrait être », ou pour le dire autrement, ce « qui n'est pas là où on s'attendrait à le trouver¹ ». Depuis l'indépendance, le souvenir de Léopold II n'est pas explicitement présent sur la scène officielle. Le Souverain n'apparaît ni comme héros, ni même comme figurant du roman national. Point de cérémonie, de commémoration ou de pèlerinage consacrés au Roi bâtisseur. Le personnage fait par contre souvent la une sur d'autres types de scènes, depuis les documentaires jusqu'aux hebdomadaires, en passant par les romans et le théâtre. Ce constat permet de poser l'hypothèse de la transposition du mythe léopoldien. La figure n'a pas disparu en tant que telle mais elle se manifeste dans d'autres sphères de l'espace public que celle du politique². De fait, s'il existe aujourd'hui une vision « historiographique » et une vision « polémique » de Léopold II, on ne peut vraisemblablement pas parler d'une claire représentation politique de ce personnage. Léopold II ne fait donc pas – ou plutôt plus – partie des *memoranda*, ces choses dignes d'entrer dans la mémoire nationale³. Pourquoi ?

Le propre de la commémoration nationale est de mettre en lumière des repères susceptibles de rassembler la population autour de l'identité nationale. Dans le cadre de la politique étrangère, le représentant officiel vise un objectif supplémentaire, à savoir l'élaboration et le maintien d'une certaine image du pays. C'est en fonction de ces objectifs que les références au passé sont sélectionnées. Un seul exemple permet d'illustrer le mécanisme. En 2004, Louis Michel critique sévèrement le documentaire de Peter Bate *Le Roi blanc*. Pour ce faire, il invoque essentiellement deux arguments : ce film « présente une image tronquée de notre pays » et en cela « porte préjudice à la politique africaine mise en œuvre par le gouvernement⁴ ». Les propos sont univoques : seuls les éléments du passé susceptibles de favoriser l'image du pays sont mis en exergue. Or, tel n'est pas le cas de la référence

1 *Le Petit Robert*, 1971, p. 7.

2 Sur la transposition des héros, voir B. Unfried, « Montée et déclin des héros », in P. Centlivres, D. Fabre, F. Zonabend (dir.), *La fabrique des héros*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 200-201.

3 J. Candau, *op. cit.*, p. 86.

4 *Annales parlementaires, Chambre des Représentants*, 22 juin 2004.

à Léopold II. L'absence de toute cérémonie commémorative ou même de toute prise de parole significative à son sujet indique qu'en égard aux objectifs poursuivis, le souvenir de Léopold II ne se révèle pas « porteur ». Au moins quatre éléments d'explication méritent ici d'être mentionnés. Le premier concerne la personne même de Léopold II. Le deuxième vise la fonction royale. Le troisième relève de l'œuvre coloniale en tant que telle. Le quatrième découle davantage de l'évolution du « roman national ».

· **L'homme.** Sans aller jusqu'à considérer avec Patrick Roegiers que les Belges éprouvent de la « haine » à l'égard de Léopold II¹, la figure de ce Souverain ne semble susciter ni ferveur ni reconnaissance nostalgique. L'hypothèse basée sur le caractère fondamentalement ambivalent du personnage semble indéniable. Elle ne constitue toutefois qu'une partie de l'explication. Pour s'en convaincre, il est utile de dresser un parallèle entre la figure de Léopold II et celle de Napoléon. L'œuvre de ce dernier pourrait également être qualifiée d'ambivalente. Or si l'on compare le nombre d'occurrences pendant une même période de temps, les résultats sont tout à fait divergents : de 2000 à nos jours, près de 60 références explicites à Napoléon émaillent les déclarations officielles françaises. Cette simple comparaison indique qu'il importe d'élargir l'angle d'analyse au sujet de Léopold II : au-delà de l'ambivalence de son propre personnage, comment expliquer le peu de références officielles à son sujet ?

· **La fonction.** Léopold II symbolise une fonction qui ne fait, semble-t-il, plus recette. Sur le plan formel, la monarchie est certes directement associée à l'image de marque de la Belgique. La formule officielle ne prête à aucune confusion : « Le Roi représente et incarne non pas l'État, appareil du pouvoir, mais la Nation ou si l'on préfère le Pays. C'est en cette qualité qu'il se rend à l'étranger pour y faire des visites de courtoisie ou d'amitié et y porter l'image de marque de la Belgique². » Telle est donc l'une des fonctions centrales des rois belges – de leur vivant du moins. En effet, ne s'agit-il pas d'opérer un tri une fois qu'ils sont défunts ? Mises à part certaines cérémonies exceptionnelles, force est de constater que depuis quelques années, les rois, quels qu'ils soient, sont relativement peu cités en politique étrangère. Leur souvenir ne fait-il donc pas/plus partie de

1 Voir P. Roegiers, *La Spectaculaire Histoire des rois des Belges*, Paris, Perrin, 2007.

2 Site internet du ministère des Affaires étrangères de la Belgique <http://www.diplomatie.be/fr/belgium/belgiumdetail.asp?TEXTID=1569>, consulté en mai 2009.

la « mémoire supposée partagée¹ » de la Belgique? La réflexion mériterait ici d'être approfondie. La figure royale, symbole par excellence de la nation, ne rencontre-t-elle que peu d'écho chez les destinataires des discours? Est-elle perçue comme inopportune ou trop risquée dans un contexte politique bouillonnant?

· **L'œuvre coloniale.** Léopold II personnifie pour nombre d'interlocuteurs le système colonial en tant que tel. Sur la scène diplomatique, cette identification peut s'avérer délicate. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler la remarque incisive du porte-parole du Premier ministre israélien, Ariel Sharon, au lendemain d'une plainte déposée contre ce dernier en vertu de la loi dite de compétence universelle: « Les Belges feraient mieux de s'occuper des crimes qu'ils ont commis au Congo². » Face à de tels propos, la discrétion des autorités à l'égard de l'héritage colonial ne peut surprendre. Elle peut d'ailleurs perdurer. L'analyse d'autres cas post-coloniaux montre que les changements de caps opérés par une ancienne métropole à l'égard de son passé colonial ne surviennent qu'à la suite d'une pression interne *et* d'une pression extérieure. Or ni l'une ni l'autre ne semblent s'imposer dans le contexte belge.

Sur la scène politique interne, la question coloniale suscite le plus souvent un large désintérêt³. Quant à la scène internationale, les pressions qui pourraient éventuellement provenir des autorités congolaises sont somme toute ponctuelles. En avril 2008, la crise diplomatique entre Bruxelles et Kinshasa est telle que Joseph Kabila affirme sans la moindre hésitation que « le rapport maîtres-esclaves, c'est fini⁴ ». Ces frictions ne peuvent cependant faire oublier que le même Joseph Kabila choisit, quatre ans plus tôt, de rendre hommage à la mémoire des pionniers belges: « L'Histoire de la République démocratique du Congo, c'est aussi celle des Belges, missionnaires, fonctionnaires et entrepreneurs qui crurent au rêve du roi Léopold II de bâtir, au centre de l'Afrique, un État⁵. » Ajoutons par ailleurs que la question d'une juste représentation de Léopold II ne figure sans doute pas parmi les priorités du moment en République démocratique du

1 E. Tonkin, *Narrating our pasts. The social construction of oral history*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 128.

2 *Le Monde*, 22 janvier 2001. La plainte en question portait sur la responsabilité d'Ariel Sharon dans les massacres de Sabra et Chatila en 1982.

3 F. Gillet, « Contrepoint. L'histoire coloniale en débat: examen d'une Belgique en repentir », *Mouvements*, vol. 3, n° 51, 2007, p. 76.

4 *Le Soir*, 24 avril 2008.

5 *Annales parlementaires, Sénat*, 10 février 2004.

Congo. À l'aune des conflits qui ne cessent d'embraser certaines de ses provinces, ce débat peut sans doute laisser songeur.

· **Évolution du roman national.** Les principaux repères du roman national au XIX^e siècle étaient des héros et des grands hommes. Ceux du XXI^e prennent souvent les traits de victimes civiles et anonymes. C'est ce type de protagonistes que les commémorations officielles mettent progressivement en valeur, qu'il s'agisse des événements du Rwanda, du 11 septembre, de la Première ou de la Seconde Guerre mondiale. À l'antipode des références au grand Roi ou au destin national, il s'agit de se concentrer sur la souffrance d'individus le plus souvent restés sans voix. L'évolution est substantielle. Ne reflète-t-elle pas le passage d'une logique collective à une logique individuelle, ou pour le dire autrement, d'une approche politique à une approche d'ordre quasi psychologique? Plutôt que d'exalter la fierté ou la gloire, n'est-il pas de bon ton d'exprimer une forme de compassion? La réaction d'Armand De Decker à la suite du discours de Joseph Kabila devant les parlementaires belges est à cet égard symptomatique: «Traumatisée par la décolonisation et par le souvenir de la colonisation, découragée par une mauvaise gestion endémique des régimes congolais successifs, la classe politique belge s'était beaucoup trop désintéressée du sort de votre pays¹.» Nous voici donc face à une classe politique «traumatisée» et «découragée», coupable non pas d'avoir mal agi mais d'avoir manqué d'intérêt, de compassion.

Conclusion

Le 17 décembre 1909, les sénateurs saluent le Roi défunt en insistant: «La Belgique reconnaissante ne l'oubliera point.» Près d'un siècle plus tard, quelle est l'actualité d'une telle formule au regard des documents officiels? La Belgique, par la voie de ses représentants, n'a certes pas oublié le Roi bâtisseur. Peut-elle toutefois être qualifiée de «reconnaissante»? Si les sénateurs du début du siècle jetaient un coup d'œil sur les discours officiels prononcés depuis l'indépendance du Congo, la Belgique leur apparaîtrait sans doute au mieux indifférente, au pire «ingrate». De fait, à part ceux du Roi Baudouin et de Joseph Kabila, aucun discours officiel ne permet de réintégrer la figure de Léopold II dans le panthéon national. Ce constat indique-t-il que les générations auxquelles nous appartenons décident plus

1 *La Libre Belgique*, 10 février 2004.

ou moins consciemment de ne pas se réapproprier un des éléments clefs du roman national? La question reste ouverte.

À ce stade, au moins trois pistes de réflexion peuvent être esquissées. La première concerne la nature même des discours officiels. L'analyse du corpus montre que ces discours ne semblent plus aujourd'hui à la source d'une opinion publique qu'il s'agirait de façonner. Ils apparaissent davantage comme le reflet de l'opinion publique à laquelle il importe de correspondre. Loin des allocutions tentant de sculpter l'imaginaire individuel, ils semblent s'ajuster aux représentations partagées par les individus. Force est donc de constater la perte d'importance relative du discours officiel. Celle-ci s'explique notamment par deux facteurs majeurs. *Primo*, l'évolution de l'espace public, caractérisé par une cohabitation de scènes sans cesse plus nombreuses (scènes officielle, historiographique, associative, médiatique, internet avec ses blogs, groupes de discussion et autres espaces d'expression¹). *Secundo*, l'épuisement des «grandes mémoires», parfois qualifiées de «mémoires unitaires²». À cet égard, le cas de la Belgique est emblématique. Les observateurs du plat pays ne constatent-ils pas une forme d'atomisation, voire de «balkanisation» de la mémoire nationale? À partir de cette situation, d'aucuns déplorent le fait que l'État n'incarne plus le «lieu légitime de l'expression de tous³». D'autres estiment, de manière moins nostalgique, que le discours officiel ne prétend plus assurer la seule interprétation autorisée du passé, mais qu'il prend désormais acte des interprétations divergentes et mouvantes qui coexistent. De fait, au monopole des commémorateurs officiels succède une concurrence des représentations. À chacun dorénavant de comparer et de s'approprier le discours qui lui paraît le plus probant. Dans cette ère de «zapping mémoriel», le discours officiel n'apparaît sans doute pas comme le plus attrayant. Face à un documentaire tel que *Le Roi Blanc*, les mots sobres – souvent froids – du document officiel partent sans doute perdants.

La deuxième piste est d'ordre plus théorique. L'analyse de la figure de Léopold II dans les discours officiels se révèle des plus stimulantes pour élargir les recherches menées par Eric Hobsbawm, Terence

1 Sur le rôle décisif des médias dans le débat post-colonial, voir F. Gillet, *op. cit.*, p. 76.

2 J. Candau, *op. cit.*, p. 177-178.

3 *Ibidem*, p. 182.

Ranger ou encore Benedict Anderson au sujet de l'invention des traditions et de la construction des nations¹. Au-delà des critiques qui sont émises à l'égard de l'approche constructiviste², les mécanismes mis en lumière par ces auteurs pourraient être complétés par une étude consacrée cette fois à l'éventuelle déconstruction d'une nation.

La troisième piste est sans doute la plus fondamentale. L'analyse de la figure léopoldienne pose une question décisive : comment intégrer dans le récit national un personnage, un événement ambivalent ? Ou, pour le dire autrement, comment représenter – au niveau collectif et, de manière ultime, au niveau individuel – une défaite, une erreur, une perte ?

Valérie Rosoux

1 E. Hobsbawm et T. Ranger, *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983 ; B. Anderson, *Imagined communities: Reflections on the origins and spread of nationalism*, Londres, Verso Editions and New Left Books, 1991.

2 Voir A. Smith, *The Nation in History. Historiographical Debates about ethnicity and nationalism*, Hanover, University Press of New England, 2000, p. 61-62.

LE « ROI COLONISATEUR » À L'ÉCOLE : PORTRAIT AMBIVALENT D'UN (ANTI)HÉROS

*L'histoire peut élargir, compléter, corriger,
voire réfuter le témoignage de la mémoire
sur le passé, elle ne saurait l'abolir.*

P. Ricœur¹

Comme le rappelle Paul Ricœur, aussi précise et exhaustive soit-elle, l'histoire du passé « tel qu'il s'est réellement passé » ne pourra jamais totalement éclipser la manière dont ce dernier a été raconté, représenté et remémoré. Pour mieux comprendre les résurgences du spectre de Léopold II dans le présent, il importe dès lors, à côté de l'histoire de la vie du Souverain en tant que telle, de relater « une autre histoire, celle de son souvenir, de sa rémanence, de son devenir² », ou encore, celle de la « survie posthume³ » du « Roi colonisateur » dans les mémoires.

À cet égard, le manuel scolaire d'histoire apparaît, au même titre que les commémorations, discours officiels ou autres monuments, comme un « lieu de mémoire » à part entière. Situé au croisement de la mémoire officielle et de la mémoire vive⁴, il constitue une trace des représentations du passé qu'une société se donne, ou s'autorise, à un moment particulier de son existence. En ordonnant le passé selon une certaine trame, en le présentant comme une vaste « fresque chronologique » ponctuée de « grands événements et (de) grands

1 P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 647.

2 H. Rousso, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987, 1990, p. 9.

3 L. van Ypersele, « Héros et héroïsation », *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, PUF, 2006, p. 150.

4 Sur cette distinction, voir entre autres V. Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 12-15; M.-C. Lavabre, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1994.

personnages¹ », et en sélectionnant précisément ces événements et personnages dont le souvenir mérite d'être transmis, le manuel scolaire se fait à la fois témoin et lieu de passation par excellence d'une certaine forme de mémoire nationale.

Depuis le milieu du siècle dernier, le manuel d'histoire a certes vu ce rôle de « faiseur de mémoire » s'atténuer. Supplantée par d'autres objectifs, comme l'acquisition d'un certain nombre de compétences méthodologiques ou la promotion d'une meilleure compréhension entre les peuples, la construction d'une mémoire et d'une identité communes à l'ensemble de la nation a, si l'on en croit l'évolution des programmes, largement perdu en importance dans l'enseignement de l'histoire, du moins en Belgique². Toutefois, les débats et initiatives qu'il génère tendent à montrer que cette conception patriotique du cours d'histoire n'en continue pas moins d'imprégner la manière dont il est perçue³. L'histoire scolaire et, *a fortiori*, ses manuels, semblent ainsi garder une marque indélébile du temps où ils avaient « pour fonction et pour définition d'être le récit de la nation⁴ » et de fournir au discours politique le passé dont il avait besoin pour asseoir sa légitimité⁵.

Pour autant, le manuel scolaire ne renvoie qu'un reflet déformé des mises en scène du passé véhiculées par l'école au sein d'une société donnée. Tout comme l'institution scolaire ne constitue qu'un des vecteurs de mémoire – quoique primordial – auquel un individu se trouve confronté, le manuel ne représente qu'un des outils pédagogiques utilisés en classe. Et bien que son importance ait encore été indéniable il y a quelques décennies, il se perd désormais dans un vaste ensemble de matériaux (textes et documents photocopiés, documents audiovisuels, etc.), et ne dit en outre rien du contexte dans lequel il est utilisé, de la façon dont l'enseignant s'y réfère, ou de sa durée de vie effective, qui dépasse le plus souvent sa seule année

1 S. Citron, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1987, p. 8.

2 J.-L. Jadoulle (dir.), *Les manuels scolaires d'histoire. Passé, présent, avenir*, Louvain-la-Neuve, Unité de didactique et de communication en histoire de l'UCL, 2005.

3 Pour la Belgique, voir notamment la proposition de résolution déposée au Sénat par Alain Destexhe en juin 2008, visant à « déterminer cinquante “moments clés” de l'Histoire de Belgique » et à « favoriser la connaissance de notre passé commun » (Document législatif no 4-833/1). Voir aussi l'ouvrage qui a suivi : A. Destexhe, *50 dates-clés de l'Histoire de Belgique*, Bruxelles, Luc Pire, 2009.

4 S. Citron, *Le mythe national...*, *op. cit.*, p. 9.

5 S. Citron, *Enseigner l'histoire aujourd'hui. La mémoire perdue et retrouvée*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984, p. 95.

de parution. Pour ces raisons, c'est bien comme « témoin de mémoire » que le livre d'école doit ici être considéré : si ce dernier ne constitue qu'un reflet partiel, « théorique¹ » et plus ou moins fidèle des représentations transmises par une collectivité à ses nouvelles générations, il n'en demeure pas moins une forme d'« autobiographie nationale² », figeant sur le papier le « texte du passé³ » tel que cette collectivité le conçoit à un moment particulier. Véritable instantané de la subjectivité mémorielle d'une époque, il tend à immortaliser la façon dont une société choisit de se positionner par rapport à son passé, ce qu'elle en retient, ce qu'elle en oublie, ou, en d'autres termes, l'état de sa mémoire à une période donnée. Par leurs excès et leurs silences, par leurs trop-pleins et leurs trous noirs, les générations de manuels qui se sont succédé sur les bancs ou dans les bibliothèques des écoles apparaissent de la sorte comme autant de vestiges du tri opéré, à différents instants, entre « les souvenirs acceptables⁴ » et ceux qui ne le sont pas.

La question est alors ici de percevoir les souvenirs que les manuels d'histoire belges⁵ ont conservés de Léopold II. Sur quel mode la figure du Souverain est-elle traitée, racontée, et représentée ? Quels sont les aspects qui sont rappelés, et quels sont ceux qui sont au contraire laissés de côté ? Les abus commis sous le régime de l'État indépendant du Congo (ÉIC) sont-ils évoqués, ou passés sous silence ? Et lorsqu'ils sont évoqués, comment en parle-t-on ? Ou comment n'en parle-t-on pas ? Les manuels procèdent-ils à cet égard aux mêmes choix de part et d'autre de la frontière linguistique ? Manuels francophones et manuels néerlandophones livrent-ils une même version du passé colonial ? En résumé, sous quels traits le « Roi colonisateur » a-t-il survécu dans la mémoire scolaire⁶, entre 1960 – date où la colonisation belge commence en principe à relever du passé – et aujourd'hui ?

1 J.-J. Hoebanx, « L'histoire de Belgique dans quelques manuels scolaires », in H. Hasquin (dir.), *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*, numéro spécial de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 1-2, 1981, p. 67.

2 W. Jacobmeyer, « Konditionierung von Geschichtsbewusstsein : Schulgeschichtsbücher als nationale Autobiographien », *Gruppendynamik*, vol. 23, 1992, p. 375-388, cité par C. Istasse, « Les manuels scolaires d'histoire pour l'enseignement secondaire belge francophone (xix^e – xx^e siècles) », in J.-L. Jadoulle (dir.), *op. cit.*, p. 97.

3 S. Citron, *Le mythe national...*, *op. cit.*, p. 15.

4 V. Rosoux, *op. cit.*, p. 166.

5 Voir composition du corpus en annexe.

6 L'expression « mémoire scolaire » est ici utilisée dans un sens restrictif, c'est-à-dire comme se rapportant uniquement aux représentations du passé véhiculées par les manuels scolaires, et non par l'école en général.

Nous inspirant des séquences mémorielles mises en évidence par Henry Rousso dans *Le syndrome de Vichy*¹, nous verrons que le souvenir que les manuels scolaires ont gardé de Léopold II a, pour la période post-coloniale, suivi une évolution en trois grandes phases : (1) le mythe, où Léopold II se trouve largement héroïsé et où les abus de l'ÉIC sont alternativement traités sur le mode de l'amnésie ou de l'apologie ; (2) le « retour du refoulé », phase intermédiaire caractérisée par la sortie du mythe, l'évocation « obligée » des abus et un certain malaise ; et (3) l'« obsession », où le mythe fait place au contre-mythe, le héros Léopold II devient antihéros², et l'hypermnésie succède à l'amnésie. Autrement dit, nous suggérerons que Léopold II est tour à tour passé du « génie » à la « gêne », puis au « génocidaire », mais avec des accents et suivant un rythme qui seront différents selon que l'histoire est dite depuis le Nord ou le Sud du pays.

Le manuel scolaire étant par nature dépositaire d'une version simplifiée du passé, il faut encore préciser que notre but n'est évidemment pas de reconstituer l'histoire des événements eux-mêmes, ou l'histoire du passé colonial « tel qu'il a été » : c'est bien la mémoire de ce passé qui retient ici notre attention, la manière dont ce passé est perçu, interprété et rappelé au travers des livres d'école. Dans ce cadre, l'intention n'est pas non plus de juger les représentations dominantes d'une époque, de se positionner quant à leur bien-fondé, ou d'en fournir un examen historique exhaustif et détaillé : il s'agit simplement de tenter d'en faire état, et de montrer les tendances marquantes de leur évolution.

Le mythe ou Léopold II comme « génie »

L'« aventure » coloniale a longtemps été saluée comme un épisode mythique dans l'histoire de la Belgique. Revisitée, magnifiée, expurgée, son récit a été présenté à plusieurs générations de Belges comme celui d'une véritable gloire nationale, attribuant à son principal protagoniste, Léopold II, les traits exceptionnels du « génie ». Élaboré dans les années qui ont suivi la mort du « Roi colonisateur », au cœur de la

1 H. Rousso, *op. cit.* Suivant H. Rousso, les expressions empruntées à la psychanalyse ne sont utilisées qu'à titre de métaphores et pour leur caractère pédagogique.

2 Parmi les différentes acceptions du terme « antihéros », cette expression désigne ici un personnage dépourvu de toute qualité héroïque, et dont les traits, les motifs et les actes sont socialement dépréciés, voire condamnés. (Voir O. E. Klapp, « Heroes, Villains and Fools, as Agents of Social Control », *American Sociological Review*, vol. 19, n° 1, février 1954, p. 56-62).

propagande coloniale et des discours enflammés sur la grandeur de la patrie, le mythe a par la suite continué à se substituer à l'histoire pour narrer les exploits de Léopold II et célébrer son « œuvre civilisatrice ». Lorsqu'au lendemain de l'indépendance congolaise, il s'agit de se remémorer une époque coloniale désormais révolue, c'est alors encore le mythe qui, dans les manuels scolaires, impose sa lecture du passé.

Durant cette première phase, les manuels d'histoire perpétuent ainsi une vision résolument élogieuse et autoglorifiante de la colonisation. Reproduisant année après année les mêmes clichés, les mêmes motifs et les mêmes tournures de phrases que ceux qui prévalaient avant l'indépendance, ils fossilisent une représentation du passé aux allures de fable et de légende, et continuent d'inscrire l'épisode de la colonisation dans une forme de « mythologie nationale¹ ». En d'autres mots, l'histoire coloniale est remaniée pour devenir une histoire à raconter. Le passé est en quelque sorte trituré, manipulé, remodelé, de manière à le faire entrer dans la trame narrative du récit épique et légendaire. Et à travers ce récit, à travers les exploits qu'il met en scène, prend vie un héros : Léopold II.

Fait donc office d'histoire scolaire une version embellie, voire sublimée du passé colonial, où se retrouvent toutes les composantes du récit héroïque². Le chapitre sur la colonisation est en ce sens l'occasion de prêter à Léopold II des traits exemplaires et de le présenter comme un personnage hors du commun : les manuels repassent inlassablement sur les contours héroïques du portrait du Souverain, quasiment sans le retoucher. Comme tout héros, Léopold II a une mission : doter la Belgique d'une colonie. Pratiquement seul contre tous, il doit cependant d'emblée faire face à l'opposition généralisée de l'opinion publique et du Parlement belges. Il se trouve ensuite confronté à une série d'épreuves, qui permettent à la fois de révéler ses nombreuses qualités, et de faire ressortir son caractère exceptionnel. Afin d'exalter son « œuvre », les manuels scolaires insistent sur l'hostilité de l'environnement dans lequel Léopold II évolue, et ils livrent une description largement mythifiée des périls qu'il doit vaincre. Mais par son « intelligence », son « adresse », sa « volonté »,

1 S. Citron, *Le mythe national...*, *op. cit.*, p. 8.

2 Les différentes phases du parcours de Léopold II peuvent de cette manière se représenter sous la forme d'un schéma de type actanciel, avec, entre autres, une situation initiale, une quête, une succession d'épreuves qui mènent à la réalisation de cette quête, et une situation finale. Sur cette approche, voir L. van Ypersele, *op. cit.*, p. 152-154.

sa «prévoyance», son sens du sacrifice, ses talents de stratège ou, en un mot, son «génie», Léopold II multiplie les exploits et triomphe de tous les obstacles. Finalement, en dépit de moult difficultés, il l'emporte¹ : il «offre» à son pays un «merveilleux cadeau», le Congo, grâce auquel la Belgique peut désormais «prendre rang parmi les grandes puissances coloniales».

Si le «récit scolaire²» de la colonisation s'inscrit invariablement dans cette trame générale – c'est toujours grâce au dévouement de Léopold II que la Belgique finit par se voir dotée d'une colonie –, le mythe se présente toutefois sous deux variantes pour ce qui est de la description des épreuves traversées par le héros. Dans une première variante, le récit se limite aux épreuves classiques de l'épopée coloniale : l'exploration de terres «sauvages» et «mystérieuses», l'acquisition de la souveraineté face à la «jalousie» des puissances étrangères, puis la «conquête», la «pacification», la «croisade contre la traite» et la «civilisation» des «indigènes». Bien que Léopold II ait ici souvent recours à des intermédiaires (tels Stanley ou certains officiers belges, sur qui paraît déteindre le caractère héroïque du Souverain), il n'en semble pas moins vivre ces épreuves «par procuration», les manuels entretenant d'ailleurs une certaine confusion à cet égard. Suivant cette première variante, l'histoire s'arrête donc avec l'épreuve de la «civilisation», qui débouche sur le «don» du Congo à la Belgique, tandis que les abus de l'ÉIC, et les critiques internationales qui en ont découlé, font l'objet d'une oblitération complète.

Il en va tout autrement dans une seconde variante, moins répandue, du récit : aux épreuves classiques s'ajoute ici une deuxième série d'épreuves, où sont cette fois intégrés les abus. Nonobstant, c'est bien la même trame générale qui continue d'être respectée : loin de mettre à mal le mythe, et son héros, les abus et les critiques internationales qu'ils génèrent sont, dans la deuxième variante, incorporés, ajustés et amalgamés au mythe. Présentés comme de nouvelles épreuves pour le Roi, ou comme de nouveaux «exploits», ils apparaissent alors comme un moyen de renforcer le caractère héroïque de Léopold II. Et pour certains manuels, les critiques internationales adressées au régime léopoldien deviennent même l'occasion de faire

1 C'est ainsi que dans la plupart des cas, le récit de la colonisation se termine avec la cession du Congo à la Belgique, et que la période du Congo belge n'est pour sa part qu'à peine évoquée.

2 S. Citron, *Enseigner l'histoire...*, op. cit., p. 13.

du « Roi colonisateur » un héros-martyr, puisqu'en raison de ces critiques, le Souverain meurt victime de calomnies, et « incompris ».

Pour résumer, au cours de cette première phase, Léopold II apparaît donc comme le héros incontesté d'un mythe, qui se décline en deux variantes quant à son évocation des abus de l'ÉIC. Dans sa première variante, le mythe procède *par oubli, par non-dit*. Le passé problématique que constituent les crimes et abus coloniaux est évité, évacué, refoulé et effacé ; il est traité sur le mode de l'amnésie et de l'oubli. Les manuels entretiennent une mémoire tronquée de la colonisation : le passé est vidé de tout aspect « gênant ». Dans sa deuxième variante, le mythe procède plutôt *par intégration, par re-dit*. Le passé problématique est non plus effacé mais aménagé, reconfiguré, de manière à se mouler au mythe. Les manuels véhiculent une mémoire recomposée de la colonisation. Les abus sont cette fois traités sur le mode de l'apologie : on cherche à les excuser, à les relativiser, voire à les nier, ou on discrédite les critiques internationales qu'ils ont provoquées. Mais ces critiques conservent une place limitée : elles restent une épreuve parmi d'autres, qui permettent de faire de Léopold II un héros, voire, à la limite, un martyr.

Ce mythe, dans ses deux variantes, est le souvenir de la figure de Léopold II qui domine les manuels d'histoire belges des années 1960 et 1970, avec seulement quelques fluctuations mineures entre le Nord et le Sud du pays. Le héros mythique survit donc largement à son œuvre, puisqu'il demeure bien vivant vingt ans après l'indépendance du Congo. Avec les années 1980, toutefois, les choses se compliquent : les manuels des deux langues se dissocient, et la mémoire scolaire de la colonisation évolue désormais à deux vitesses différentes. Dans les manuels néerlandophones, le mythe fait ainsi rapidement place à l'obsession. Du côté francophone, par contre, l'évolution est moins radicale : bien qu'il ait quelque peu tendance à s'estomper et à se raccourcir, le mythe subsiste encore pour un temps, et Léopold II demeure un héros pendant toute la durée des années 1980, dans l'essentiel des manuels des années 1990, et parfois même encore au début des années 2000.

Le retour du refoulé ou un souverain « gênant »

À partir des années 1990 commencent cependant à se faire sentir, dans certains manuels francophones, les signes d'une sortie du mythe, qui conduisent à une phase de transition, le retour du refoulé.

Le récit héroïque qui tenait jusque-là lieu d'histoire scolaire de la colonisation s'effrite, et les manuels adoptent une posture intermédiaire, qui se caractérise par une certaine « gêne », ou un certain malaise à l'égard de la figure du « Roi colonisateur ». Les pans du passé que le récit mythique avait cherché à oublier ou à minimiser refont surface, et les crimes et abus coloniaux opèrent un retour « obligé » dans les manuels.

Cette résurgence des abus se manifeste sous deux formes. Dans un premier cas de figure, les livres d'histoire restent globalement fidèles au récit mythique hérité de leurs éditions précédentes, mais en introduisant maladroitement dans cette mise en scène quelques éléments discordants, comme une observation du type « malheureusement, (...) il faut déplorer la scandaleuse exploitation de la main-d'œuvre noire¹ ». Autrement dit, le refoulé s'invite dans le mythe, avec pour effet de faire voler ce dernier en éclats. Dans un second cas de figure, les abus sont plutôt évoqués sur un mode froid et aseptisé : on soumet différentes pièces du dossier, on fait vaguement état de critiques, de débats, mais de manière détournée, sans vraiment se positionner, et tout en veillant à épargner – autant que faire se peut – la figure de Léopold II. Durant cette phase, l'enduit de gloire dont était couvert le Souverain commence donc à se fissurer : le « Roi colonisateur » n'est plus tout à fait un héros, mais pas encore non plus un « génocidaire ».

L'obsession ou le « Roi génocidaire »

Cette phase intermédiaire demeure néanmoins absente des manuels néerlandophones : le mythe y est dès les années 1980 remplacé par l'« obsession », qui s'impose de manière généralisée du début des années 1990 à aujourd'hui². Le souvenir des abus de l'ÉIC domine alors à la fois le récit du passé colonial, et le traitement de la figure de Léopold II. Tour à tour tronquée, remodelée ou « gênée », la mémoire scolaire de la colonisation est désormais « saturée »³ de références aux atrocités congolaises, elle est « obsédée » par les oublis du passé. À l'amnésie du mythe succède donc une phase d'hypermnésie

1 F. Hayt et D. Galloy, *La Belgique. Des tribus gauloises à l'État fédéral*, 5^e éd., De Boeck-Wesmael, Bruxelles, 2006, p. 194.

2 À l'exception d'une petite minorité de manuels, où la colonisation belge n'est évoquée qu'en une ou deux phrases qui demeurent dès lors très neutres.

3 Suivant l'expression de R. Robin, *La mémoire saturée*, Paris, Stock, 2003.

par rapport aux crimes coloniaux. Au « trop peu de mémoire » répond un « trop de mémoire » ; à « l'abus par défaut » réplique un « abus par excès¹. »

En ravivant à outrance des pans du passé précédemment étouffés, les manuels scolaires taisent toutefois du même coup des souvenirs jusque-là sublimés. « Voir une chose », c'est en effet, comme le suggère P. Ricœur, « ne pas en voir une autre² ». Surévoquer d'anciens silences revient à en créer de nouveaux, et à courir le risque, rappelé par H. Rousso, de « remplacer une légende par une autre³ ». L'obsession manifestée par les livres d'histoire donne ainsi à son tour naissance à un mythe, ou contre-mythe, qui procède cette fois *par trop-dit*. Léopold II n'y fait plus figure de héros mais d'antihéros : le « génie » devient « génocidaire ».

Dans ce cadre, ce n'est plus par ses qualités mais par ses défauts que le « Roi colonisateur » se distingue. Et les différentes étapes que l'on trouvait dans le mythe n'ont plus pour objet de révéler ses exploits, mais ses méfaits. Le récit scolaire de la colonisation est plutôt l'occasion de mettre en évidence le caractère trompeur de Léopold II, sa cruauté et sa cupidité : le Souverain est présenté comme un manipulateur, comme un « despote » ; il est avide de pouvoir, égoïste ou encore « entêté ». Les manuels décrivent dans le détail la nature des crimes et abus coloniaux, dont ils lui attribuent clairement la responsabilité, et mentionnent aussi au passage les déboires de la vie privée du Roi, ses dépenses inconsidérées, ou ses vues mégalomanes. Finalement, l'antihéros Léopold II n'est plus vainqueur mais vaincu : il est défait, il perd le Congo, qui est en quelque sorte sauvé par la Belgique en 1908. Un renversement complet s'opère donc dans la narration du passé colonial : du mythe au contre-mythe, les mêmes faits, les mêmes éléments et les mêmes situations sont réagencés et réinterprétés pour être tour à tour invoqués à la gloire et à charge de Léopold II.

C'est ainsi sous la forme d'un véritable réquisitoire contre le Roi que se déploie, dans le contre-mythe, le récit de la colonisation : les manuels accumulent les pièces à conviction et les preuves à charge, ils multiplient les renvois aux « révélations » d'A. Hochschild⁴, et accablent le Souverain jusqu'à donner l'impression d'une sorte

1 P. Ricœur, *op. cit.*, p. 81, 96.

2 *Ibid.*, p. 584.

3 H. Rousso, *op. cit.*, p. 133.

4 En référence à A. Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Belfont, 1998.

d'acharnement. En bref, la diabolisation succède à l'héroïsation, et le « Roi colonisateur » est dévissé de son piédestal, pour être cloué au pilori. Mais l'obsession ne se manifeste cependant sous ces traits que dans les manuels néerlandophones. Du côté francophone, elle demeure beaucoup moins présente, et ne fait en réalité son apparition que dans la toute dernière série d'ouvrages consultés, publiés en 2007. Si des éléments du contre-mythe sont alors évoqués, ce n'est plus tant sur le mode du réquisitoire que sur celui du plaidoyer : les manuels francophones semblent adopter une attitude plus défensive, ils multiplient les invitations à la prudence face aux critiques, se retranchent derrière les nuances et prônent une approche plus « historienne », donc plus « scientifique » des faits. En d'autres termes, il s'agit cette fois plutôt de trouver des éléments à la décharge de Léopold II.

Au final, pourtant, le résultat demeure le même des deux côtés de la frontière linguistique : qu'elle cherche à accabler Léopold II, ou qu'elle essaie de prendre sa défense, la mémoire scolaire reste « obsédée » par la question des abus de l'ÉIC ; elle paraît rongée par le souvenir lancinant de ses anciens silences et oublis.

Léopold II, un antihéros pour des contre-valeurs ?

Contrairement à l'histoire, ce qui se trouve *in fine* au cœur de la mémoire n'est pas tant les événements eux-mêmes que le sens que ces événements renferment « pour la collectivité, sa cohésion (et) son identité présente¹ ». C'est donc moins le passé « tel qu'il a été », que l'image que la société se fait et veut projeter d'elle-même que révèlent et préservent ses lieux de mémoire. À cet égard, les nombreux héros dont ces lieux sont peuplés semblent investis d'une signification particulière : s'ils deviennent héros, et s'ils sont valorisés comme tels, c'est parce qu'ils cristallisent l'imaginaire d'une époque, et parce qu'ils personnifient des grands principes, des valeurs, dans lesquels la société qui leur donne vie se reconnaît à un moment particulier de son existence. En tant que figure emblématique de la mémoire, le héros se raconte de fait toujours en fonction d'un présent². En cela, son sort reste d'ailleurs forcément incertain, et sa gloire, éphémère.

1 L. van Ypersele, « Les mémoires collectives », in *Questions d'histoires...*, *op. cit.*, p. 195.

2 L. van Ypersele, « Héros et héroïsation », *op. cit.*, p. 163.

Car dès l'instant où les valeurs qu'il incarnait deviennent contestées ou obsolètes, le héros est condamné à une mort symbolique, et disparaît¹.

Si la mémoire scolaire du passé colonial s'est longtemps choisi Léopold II pour héros, quelles sont alors ces valeurs que personnifie le « Roi colonisateur » ? Deux grands ensembles peuvent probablement être identifiés : les valeurs dites « colonisatrices », « expansionnistes » et « civilisatrices », d'une part, clairement contestées depuis un certain temps déjà, et des valeurs de tendance « belge », d'autre part, qui recouvrent un certain attachement à la « mère patrie », à la monarchie, ou à la « Belgique de Papa », et paraissent, elles aussi, de plus en plus controversées.

Faut-il en conclure que Léopold II est aujourd'hui un héros doublement mort, un héros doublement désavoué ? En réalité, bien que le « Roi colonisateur » ait dorénavant perdu son rang de héros mythique de la mémoire scolaire, il n'en a pas pour autant disparu : il survit, mais sous les traits d'un antihéros. Peut-être la déchéance de Léopold II, et le passage du mythe au contre-mythe, sont-ils alors justement les raisons de l'immortalité du Souverain ? Si le spectre de Léopold II continue de hanter les lieux de mémoire, et au premier plan les manuels d'histoire, n'est-ce pas en effet parce son statut d'antihéros lui permet aujourd'hui précisément d'incarner les valeurs contraires de celles qu'il incarnait quand il était héros ? Des derniers vestiges du colonialisme à sa condamnation généralisée, mais aussi, de façon plus déterminante encore, des derniers vestiges de l'État belge, à la montée en puissance d'une forme d'antibelgicisme. Il est en ce sens symptomatique que certains manuels scolaires voient dans l'histoire de la colonisation l'occasion d'aborder la question polémique du maintien de la monarchie en Belgique. Par une habile reconversion, Léopold II semble alors réussir le tour de force d'être désormais à la fois défendu et conspué, comme symbole et comme antisymbole, d'une Belgique unitaire, et de son érosion : une qualité qui, dans le contexte belgo-belge, lui confère une charge et une portée toutes singulières, et lui prédit certainement encore une longue vie posthume.

Stéphanie Planche

1 Sur la figure du héros, voir *ibid.*

LISTE DES MANUELS SCOLAIRES CONSULTÉS

Dans le cadre de cette analyse, nous avons considéré comme manuel scolaire tout « ouvrage imprimé » conçu comme un « support écrit à l'enseignement d'une discipline (...) au sein d'une institution scolaire » et « présent(ant) (...) à l'élève le contenu d'[un] programme, selon une progression clairement définie, (...) sous forme de leçons ou de séquences¹ ». Au-delà de cette définition, la constitution du corpus a été guidée par les critères suivants : ont été retenus les manuels (1) destinés à l'enseignement de l'histoire au niveau secondaire (libre ou officiel, général ou technique), (2) édités en Belgique, (3) adressés à des élèves francophones ou néerlandophones, (4) de nature à aborder la colonisation belge par la période couverte et/ou par leur objet (à l'exception des manuels traitant uniquement de la décolonisation), et (5) parus entre 1960 et aujourd'hui. L'application de ces critères a débouché sur un échantillon de 113 manuels (60 néerlandophones et 53 francophones), répartis en 61 titres différents. Pour quelques manuels plus récents, nous avons également eu recours aux « guides pédagogiques » destinés aux enseignants dans les cas où ces ouvrages permettaient de compléter le contenu du livre de l'élève (non comptabilisés dans le total).

MANUELS FRANCOPHONES

J. André, D. Bertrand et H. Goffin, *Mon référentiel Erasme en histoire de Belgique. Repères pour mieux comprendre le temps présent*, Namur, Érasme, 2000 ; 2002.

P. Bodard et G. Moreau, *Histoire à l'usage de la 2^e moyenne et de la 5^e latine*, Liège, Dessain, 1967.

H. Dorchy, *Histoire des Belges*, Bruxelles, De Boeck / De Boeck-Wesmael, 1962 (3^e éd.) ; 1968 (4^e éd.) ; 1975 (5^e éd.) ; 1982 (6^e éd.) ; 1991 (7^e éd.)².

G.-H. Dumont et A. Mingelgrun, *Histoire des hommes de 1815 à nos jours*, Bruxelles, L'enseignement, 1960.

L. Genicot, J. Lefèvre, J. Ruwet, *Histoire de Belgique, Collection histoire et humanités*, Tournai, Casterman, 1961 (1^{re} éd.) ; 1970 (2^e éd.).

J. Georges, J.-L. Jadoulle, *Construire l'Histoire. L'Europe dans le monde : expansion et révolution (de la fin du XVIII^e siècle à 1918)*, Bruxelles, Hatier, 2007 (+ *Guide de l'enseignant*, 2007).

F. Hayt, *Évolution territoriale et politique de la Belgique*, Namur, Wesmael-Charlier, 1962 ; 1977.

F. Hayt, *Histoire générale y compris l'Histoire de Belgique, du XVII^e siècle à nos jours*, Collection Roland, Namur, Wesmael-Charlier, 1963 ; 1972 ; 1975.

F. Hayt (dir.), *Précis d'histoire 1750-1918, Collection Roland-Hayt*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989 (2^e éd.) ; 1992 (4^e éd.).

1 A. Choppin, *Les manuels scolaires : histoire et actualité*, Paris, Hachette, 1992, p. 16.

2 Il faut noter que quelques manuels qui se présentaient clairement comme des ouvrages scolaires dans leurs premières éditions ont ensuite évolué vers une forme plus ambiguë. Ces rééditions successives ont toutefois continué à être prises en compte dans le corpus.

- F. Hayt et D. Galloy, *Aperçu d'histoire universelle, Collection Roland*, Namur, Wesmael-Charlier, 1977.
- F. Hayt et D. Galloy, *Du document à l'histoire, 1848-1918*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989; 1994.
- F. Hayt et D. Galloy, *Du document à l'histoire, 1918-1945*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989; 1994.
- F. Hayt (dir.) et D. Galloy, *Précis d'histoire du temps présent, Collection Roland-Hayt*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael / De Boeck et Larcier, 1986 (1^{re} éd.); 1989 (2^e éd.); 1991 (3^e éd.); 1999 (5^e éd.); 2002 (6^e éd.); 2007 (7^e éd.).
- F. Hayt et D. Galloy, *La Belgique. Des tribus gauloises à l'État fédéral*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael / De Boeck et Larcier, 1993 (1^{re} éd.); 1997 (2^e éd.); 2001 (3^e éd.); 2003 (4^e éd.); 2006 (5^e éd.).
- F. Hayt et M. Paye, *Histoire contemporaine, de 1815 à nos jours, Collection Roland*, Namur, Wesmael-Charlier, 1970; 1975.
- F. Hayt et A. Tossens-Bauwin, *Histoire universelle, des traités de Westphalie à nos jours, Collection Roland*, Namur, Wesmael-Charlier, 1968; 1975.
- M. Herten, *Histoire des peuples, 19^e siècle à nos jours*, Anvers, Plantyn, 1964.
- J.-L. Jadoulle, A. Tihon, L. Genicot, J. Georges, *Racines du futur. Du XVIII^e siècle à 1918*, Bruxelles, Hatier, 1992; 2000 (+ *Vade-mecum du professeur*, 1997).
- J. Lefèvre et J. Georges, *Les temps contemporains, 1815-1945*, Tournai, Casterman, 1973 (1^{re} éd.); 1979 (2^e éd.); 1983 (3^e éd.).
- M. Le Maire et J. Lefèvre, *La période contemporaine, Collection histoire et humanités*, Tournai, Casterman, 1961 (2^e éd.); 1967 (3^e éd.).
- G. Moreau et L. Gothier, *Histoire générale, de 1848 à nos jours et synthèse de l'histoire de la Belgique*, Liège, Dessain, 1960 (2^e éd.); 1970 (3^e éd.).
- P. Schmets, *Aperçu d'histoire générale, Collection Roland*, Namur, Wesmael-Charlier, 1963.
- M. Van den Eynde M. et J. Ma, *Précis d'histoire contemporaine*, Liège, Sciences et Lettres, 1976; 1979.
- D. Van den Houdt et H. Schuurmans, *Le passé vivant 3, l'époque contemporaine de 1815 à nos jours*, Anvers, De Nederlandsche Boekhandel, 1971.

MANUELS NÉERLANDOPHONES

- X. Adams en R. Geivers, *Geschiedenis 5 TSO*, Antwerpen, Den Gulden Engel, 1987; 1993; 1995.
- X. Adams en R. Geivers, *Geschiedenis 5*, Antwerpen, Den Gulden Engel, 1993.
- X. Adams e. a., *Anno 5*, Lier, Van In, 2001.
- J. Demey en R. Dhondt, *Onze tijd in documenten*, Lier, Van In, 1980 (4de bijdruk).
- H. De Prins, M. Mullens en J. Swerts, *Tekens 5.1.*, Antwerpen, Standaard Educatieve Uitgeverij, 2001 (1ste druk).
- H. De Prins, M. Mullens en J. Swerts, *Tekens 5.2.*, Antwerpen, Standaard Educatieve Uitgeverij, 2001 (1ste druk).
- M. Dierickx, *Historia, De nieuwste geschiedenis*, Antwerpen, De Nederlandse Boekhandel, 1964 (4de druk); 1974 (8ste druk); 1977 (9de druk).

- M. Dierickx, *Historia, Geschiedenis van België*, Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel, 1969 (9de druk); 1975 (11de druk); 1980 (12de druk).
- M. Dierickx, *Historia, Van de vrede van Westfalen tot de tweede wereldoorlog*, Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel, 1976 (9de druk); 1980 (10de druk).
- G. Goris en K. Bekers e. a., *Storia 5 ASO*, Lier/Wommelgem, Van In, 2001; 2008.
- G. Goris en K. Bekers e. a., *Storia 6 ASO*, Wommelgem, Van In, 2002.
- G. Goris en K. Bekers e. a., *Storia 5 TSO*, Wommelgem, Van In, 2008.
- J. Kerckhofs, *Geschiedenis voor het technisch onderwijs 3, Hedendaagse tijd, van 1815 tot nu*, Antwerpen, Standaard Uitgeverij, 1968 (4de oplage).
- R. Lenaerts en M. Meyers e. a., *Memo 5, Nieuwste tijden*, Antwerpen, De Boeck, 2007.
- J. Martens, *Fundamenten 5, De wording van de moderne samenleving*, Leuven, Wolters, 1993.
- C. Martony en R. Denorme, *De ontwikkeling van de westerse cultuur IV: Imperialisme en socialisme*, Antwerpen, De Sikkel, 1960.
- C. Martony en S. De Keyser, *Geschiedenis voor het technisch onderwijs 3, Van Wener congres tot heden*, Antwerpen, De Sikkel, 1970 (2de druk).
- P. Morren, W. Meyers en D. Bergen, *Janus 3b*, Kapellen, De Sikkel, 1978.
- P. Morren, *Memo 5, De 20ste eeuw*, Oostmalle, De Sikkel, 1993.
- J.-B. Poukens, *Geschiedenis van België*, Antwerpen, Standaard-Boekhandel, 1961 (10de uitgave).
- R. Rombouts e. a., *Als in een spiegel 5*, Antwerpen, Plantyn, 1993.
- P. Smedts e. a., *Van tijd tot tijd 4b*, Deurne, Novum, 1994.
- J. Swerts e. a., *Cultura 5, 1 lestijd*, Antwerpen, Standaard Educatieve Uitgeverij, 1993.
- J. Swerts e. a., *Cultura 5, 2 lestijden*, Antwerpen, Standaard Educatieve Uitgeverij, 1993.
- D. Van den Houdt, *Levend Verleden 3, Nieuwste tijd van 1815 tot heden*, Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel, 1966 (1ste druk); 1968 (2de druk); 1975 (5de druk); 1977 (6de druk); 1979 (7de druk); 1985 (9de druk); 1988 (10de druk).
- P. Vandepitte, *Tijdspiegel 5, Van verlichting tot wereldoorlog*, Kapellen, De Nederlandsche Boekhandel – Pelckmans, 1981 (2de druk); 1985 (3de druk); 1989 (4de druk) (+ *Handleiding*, 1981).
- P. Vandepitte, *Chrono 5, Achttiende en negentiende eeuw: De opgang van liberalisme, nationalisme en socialisme*, Kapellen, De Nederlandsche Boekhandel, 1984 (1ste druk); 1987 (2de druk); 1990 (3de druk).
- P. Vandepitte, *Chrono 5, 18de-19de eeuw: De groei van een moderne samenleving*, Kapellen, DNB-Pelckmans, 1993.
- H. Van de Voorde, L. Hulstaert en H. Willems, *Documentatiemappen geschiedenis en maatschappij 6, de 19de en 20ste eeuw, Deel 2, De mondiale samenleving*, Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel, 1982 (1ste druk); 1985 (2de druk); 1989 (3de druk).
- H. Van de Voorde e. a., *Documentatiemappen geschiedenis 6, De wereld en Europa, 1918-heden*, Kapellen, Pelckmans, 1994.

- H. Van de Voorde e. a., *Documentatiemappen geschiedenis 5, Europa en de wereld, 1750-1918*, Kapellen, Pelckmans, 1996 (3de druk).
- H. Van de Voorde en P. Vandepitte e. a., *Historia 5*, Kapellen, Pelckmans, 2001 (+ *Handleiding*, 2001).
- H. Van de Voorde en P. Vandepitte e. a., *Historia T 5*, Kapellen, Pelckmans, 2001; 2003 (2de druk) (+ *Handleiding*, 2001).
- B. Van Dorpe, *Historia, Uit voorbije tijden, Deel II, De wereldgeschiedenis van de vrede van Westfalen tot heden*, Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel, 1973 (9de druk); 1977 (10de druk).
- J. A. Van Houtte en P. Voeten, *Cultuurgetijden, Geschiedenis van België*, Lier, Van In, 1960 (1ste druk); 1974 (4de bijdruk).
- C. Verleyen, *Van tijd tot tijd 4: Verhalen uit de nieuwe tijd*, Altiora, Averbode, 1966.
- M. Vermander e. a., *Actua 2, De schaalvergroting en de stroomversnelling van de geschiedenis van onze tijd*, Antwerpen, De Nederlandsche Boekhandel, 1983.

UN ROI DESCENDU DE SON PIÉDESTAL : LE SOLILOQUE DU ROI LÉOPOLD

Si Mark Twain est pour beaucoup associé au célèbre garnement Tom Sawyer, plus rares sont ceux qui le connaissent en tant que garnement lui-même, prêt à mettre sur la table ses positions politiques, aussi extravagantes soient-elles. Et pourtant, sa satire grotesque *Le Soliloque du roi Léopold* (*King Leopold's Soliloquy: A Defence of his Congo Rule*), publiée en 1905, exemplifie de manière presque abrupte l'engagement de l'auteur américain contre toute forme d'impérialisme. Montée en Belgique en 2005 (cent ans après Twain) sous le titre *King Leopold II*, l'adaptation du texte par Jean-Pierre Orban, mise en scène par Jean-Michel D'Hoop, a transformé la satire grotesque en une pièce de théâtre burlesque ancrée dans la réalité belge. À de maints égards, elle pose la question de la mise en scène et de la confrontation avec la complexité du passé colonial d'un petit pays en quête de lui-même. Pourquoi certains ont-ils ri et pas d'autres? Dans un pays où l'expression «tout ceci ne nous rendra pas le Congo» reflète encore le mythe d'un passé colonial glorieux, cette adaptation burlesque et gênante pour plusieurs met en exergue, d'une part, un désir belge de confronter ce «temps colonial» et d'autre part, la difficulté de l'art à approcher des questions idéologiques empreintes de violence aussi bien passée que présente. Car, comme le rappellent les rimes insurrectionnelles du rappeur belgo-congolais Baloji dans sa chanson «Tout ceci ne vous rendra pas le Congo», le Congo demeure aujourd'hui «un terrain de stratego/ Pour ces pays voisins devenus rivaux/ Dans le pillage de ses minéraux, des lingots». Et le chanteur de continuer «Et ça dégringole, le pays est sous contrôle/ Et c'est pire qu'au temps de Léopold¹», pour rappeler, si besoin est, que le Congo n'a pas fini d'être confronté au

1 Baloji, «Tout ceci ne vous rendra pas le Congo», *Hotel Impala*, 2007.

néocolonialisme, aux massacres ethniques et à l'immigration, trois problématiques qui figurent vraisemblablement parmi les plus grandes préoccupations de ce début de *xxi*^e siècle.

Le présent article, qui se veut davantage questionnement qu'affirmation, examine le texte peu connu de Mark Twain puis analyse quatre modifications importantes de l'adaptation dramaturgique de 2005 : la multiplication des voix et points de vue, l'actualisation et la belgicisation des références, le mélange générique de satire grotesque et de comédie burlesque et enfin, le déplacement de l'effet grotesque du système colonial dans son ensemble sur le personnage royal de Léopold II lui-même. En guise de conclusion, cette étude tente de montrer les enjeux et conséquences de telles modifications dans un contexte de devoir de mémoire commandé par « de nouveaux mouvements émotionnels¹ ».

Le Soliloque du roi Léopold : caricature, exagération et satire

C'est dans un contexte de difficultés familiales et de perte de créativité vers la fin de sa vie que Mark Twain rencontre Edmund D. Morel, ce journaliste anglais qui lui demande de fonder une branche américaine de la *Congo Reform Association* afin de mieux dénoncer les abus et injustices commis au Congo sous le régime léopoldien. Suite à cette rencontre, Twain rédige un petit ouvrage oublié des critiques, *Le Soliloque du roi Léopold*, dans lequel il imagine le soliloque imaginaire de Léopold II révélant les atrocités commises par son propre système à travers les rapports mêmes qui le condamnent à l'époque (Roger Casement, Edmond Morel, John Morley et les témoignages de nombreux missionnaires, entre autres). Faisant ainsi connaître le contenu de ces rapports de façon détournée, Twain « a repris aveuglément et en les grossissant tous les thèmes de la campagne de Morel² » pour se moquer plus largement de la monarchie et de toute forme d'impérialisme. Morel lui-même, dans son introduction à l'édition de 1907, met en garde le lecteur : « Les chiffres qu'il (Twain) donne de population et dépopulation du Congo ne doivent pas être pris trop littéralement³. » Sont passés au crible de la caricature non seulement

1 M. Dumoulin, *Léopold II : un roi génocidaire?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005, p. 53.

2 L. Ranieri, « À propos de Mark Twain et de son pamphlet *Le Soliloque du roi Léopold* (Boston, 1905) », *La Revue générale*, n° 4, 2005, p. 42.

3 E. D. Morel, « Preface », in M. Twain, *King Leopold's Soliloquy : a Defence of his Congo Rule*, London, Unwin, 1907, p. xvi.

la religiosité de Léopold II (dès le début il baise pieusement son crucifix), son amour pour l'art, ses troubles familiaux, sa cupidité, son désir incommensurable de grandeur et de pouvoir, mais surtout tout un système capitaliste de production et d'exploitation de l'«Autre», cet «indigène» considéré comme inférieur, voire comme animal.

Si certains comme William R. Macnaughton observent comment Twain a dû se battre pour publier cet ouvrage face à des Américains «peu prêts à faire quoi que ce soit, probablement à cause des investissements américains dans l'industrie congolaise du caoutchouc¹», d'autres comme Benoît Verhaegen estiment qu'il «contribua à faire changer la politique américaine à l'égard du Congo léopoldien²» puisqu'un an après sa publication, Léopold II capitule et «accepte d'abandonner "son" Congo à la Belgique³». Il faut ici noter deux éléments importants : d'une part, la campagne de Morel avait lieu dans un contexte de jalousie entre différentes nations qui «s'étaient souvent rendu[e]s coupables d'abus contre les indigènes dans leurs colonies⁴», et d'autre part, l'ouvrage de Twain, malgré tout le poids que l'on peut lui attribuer, n'a pas été à lui seul responsable de changements provoqués par tout un climat de critiques et de dénonciations (Commission d'enquête, Morel, Casement).

Au centre de cet ouvrage clairement fictionnel et caricatural figure un monstre comique imperturbable, infaillible et borné, dont l'action, comme le note Macnaughton «alterne entre claquer les pages des livres qui le critiquent et caresser les pages de ces livres de ma-nière obscène⁵». *Le Soliloque du roi Léopold* n'est pas à la base un texte dramaturgique. Il faut cependant noter que le texte contient plusieurs caractéristiques proches du théâtre : le soliloque, les didascalies, et les dialogues que Léopold II entame avec les pamphlets qu'il lit et dénonce. En montrant par l'exagération que Léopold II considère toutes les accusations portées envers son système comme grotesques, le texte révèle ainsi l'arrogance du personnage vis-à-vis des atrocités coloniales de l'époque : «comment j'ai anéanti une nation d'êtres sans défense par tous les moyens

1 «Not willing to do anything, probably because of American investments in the Congo rubber industry», W. R. Macnaughton, *Mark Twain's Last years as a Writer*, Columbia & London, University of Missouri Press, 1979, p. 211.

2 B. Verhaegen, «Avant-propos», Mark Twain, *Le Soliloque du roi Léopold*, trad. J.-P. Orban, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 1.

3 J.-P. Orban, «Introduction», *ibid.*, p. x.

4 L. Ranieri, *op. cit.*, p. 41.

5 W. R. Macnaughton, *op. cit.*, p. 208.

criminels possibles? (...) Mais ce qu'ils ne disent jamais – et pourtant ils le savent – c'est que, ce faisant et à tout instant, j'œuvrais pour le bien de la religion¹». Comme le conclut Macnaughton, à la fin de ce récit, le lecteur assailli, voire agressé, est convaincu que «le Roi est un fou monstrueux qui, d'une part, sait marmonner des platitudes sur la tolérance chrétienne et peut se vanter de contribuer au monde de l'art et, d'autre part, peut encourager le génocide le plus impitoyable et vicieux²». Si l'utilisation du terme «génocide» avancé par Macnaughton a été fort débattue dans le contexte congolais, il y a lieu de se demander si l'exagération de Twain ne mène justement pas à une telle image lorsque l'on prend le texte tel quel, révélant ainsi les dangers de toute adaptation de cet ouvrage. Et au Roi de ne cesser de répéter que c'est l'Amérique qui l'a reconnu en tant que Souverain du Congo, qu'il a «dupé le président des États-Unis» (p. 7). Fier, cynique et orgueilleux, il se révèle un «personnage de Tragédie³», un chef d'État qui n'est jamais satisfait, qui cherche les compliments et n'a aucune pitié.

Essai satirique par excellence puisqu'il est une leçon morale, sociale et idéologique qui «implique une volonté de réforme⁴» et attaque tout un système, *Le Soliloque* joue surtout du grotesque pour faire perdre pied à la fois au personnage de Léopold II et au lecteur. Le grotesque dans le texte produit cet effet d'un «monde détaché⁵», d'aliénation par surprise et brutalité créant une atmosphère menaçante, voire parfois abjecte. Comme l'observe notamment Kayser, le grotesque abolit les catégories et mène à la fragmentation de l'ordre historique. Dans l'ouvrage de Twain, l'ordre établi par la colonisation du Congo et la prestance de la royauté sont abruptement exagérés, renversés, fragmentés, voire dilapidés. La mission civilisatrice portée au nom de grands idéaux s'apparente par la caricature à un système malsain et destructeur. Le monde devient absurde, sans lois, Léopold II apparaissant pour sa part comme un fou satanique sans morale. En prenant

1 «How I am wiping a nation of friendless creatures out of existence by every form of murder, for my private pocket's sake. But they never say, although they know it, that I have labored in the cause of religion» (p. 9).

2 «The king is a monstrous madman who, on the one hand, can mutter platitudes about Christian forbearance and brag about his contributions to the world of art and, on the other, can encourage the most relentless and vicious genocide», W. R. Macnaughton, *op. cit.*, p. 208.

3 L. Ranieri, *op. cit.*, p. 43.

4 D. Sangsue, *La relation parodique*, Paris, Corti, 2007, p. 105.

5 W. J. Kayser, *The Grottesque in Art and Literature*, trad. Ulrich Weisstein (éd.), New York, McGraw-Hill, 1966, p. 184.

à rebours les habitudes du public (essentiellement ses attentes sociales et surtout morales), ce grotesque mène à une désorientation comique et inquiétante. Si pour Kayser le rôle du grotesque est « d'invoquer et d'assujettir les aspects démoniaques du monde » (p. 188), dans le cas présent, l'ouvrage de Twain recourt au grotesque pour invoquer et dénoncer les atrocités et aspects démoniaques de l'expansion coloniale : les mains coupées, les massacres de villageois congolais pour retard de livraison (p. 24), et la « production de cadavres » (p. 35) d'un système atroce.

Image grotesque voire abjecte que celle du projet d'un fou de construire un mémorial avec les onze millions de crânes et squelettes tués par le Roi. L'élaboration minutieuse de ce projet, sa disproportion mêlée à l'exagération de l'impropre, à savoir la constitution d'un monument/mausolée fait de crânes et surmonté par un Léopold II empaillé avec sa couronne, et la situation de ce monument au milieu d'une zone désolée et traversée par les hurlements de ses victimes en font un tableau grotesque par excellence. L'effet de cette image est créé par le texte qui reflète, dans sa méticuleuse élaboration, la minutie rigoureuse du système léopoldien lui-même. Le lecteur de Twain est non seulement choqué par l'imagination de ce fou, qui évoque dans son projet les horreurs de la colonisation, mais aussi décontenancé devant l'attitude de Léopold lui-même qui, estimant ce projet « grotesque », le tourne en dérision. Le fou poursuit non sans rappeler Swift dans *A Modest Proposal* (1729), en avançant qu'à ce rythme-là, dans dix ans, le monument sera « le plus élevé de la planète » (p. 35).

Comme l'exemplifie cette image de mausolée de crânes, le texte de Twain repose sur le décalage, l'exagération menaçante de la satire visant au mépris de tout un système. Le monument illustre à maints égards la qualité centrale du grotesque, à savoir l'ambiguïté qui découle de « la coexistence du risible et de quelque chose qui est incompatible avec le risible¹ ». L'image d'un mausolée de crânes nous fait sourire par la manière dont elle est présentée, exagérée et détaillée mais elle évoque aussi le dégoût, voire l'horreur. En d'autres termes, le grotesque met mal à l'aise, il déstabilise/désoriente par l'intrusion d'éléments (ici principalement la suspension de codes moraux) qui perturbent la perception que l'on se fait du réel.

1 « The copresence of the laughable and something which is incompatible with the laughable », Thompson, *The Grotesque*, London, Methuen, 1972, p. 3.



«A memorial for the perpetuation
of my name.»

L'adaptation théâtrale par la compagnie Point Zéro au Théâtre des Martyrs en 2005

Si la pièce de Twain reste profondément grotesque et satirique, l'adaptation libre¹ d'Orban et de D'Hoop pour la compagnie Point Zéro semble avoir voulu dépasser les éléments satirico-grotesques pour permettre un rire plus franc, plus léger et exorciser ainsi certains aspects tragiques du passé colonial belge, le plus souvent assez peu évoqués dans les médias à l'exception d'ouvrages ou de reportages sensationnels.

Polyphonie

Cette adaptation/réécriture est directement signalée dans le titre *King Leopold II*, sans doute plus polémique que l'original puisqu'il ancre de manière beaucoup plus précise la satire de Twain dans le contexte belge et annonce une pièce qui se détache du soliloque. Le soliloque du Roi est en effet remplacé par la polyphonie, une technique de

1 Les ajouts représentent 40 % du texte.

multiplication des points de vue et des voix narratives qui se rapproche fort des techniques de réécriture des textes dits post-coloniaux. Avec leurs voix hétérogènes, leur ton menaçant, les rapports des missionnaires cités par le protagoniste de Twain se font d'autant plus accusateurs et humains. Cependant, contrairement aux textes post-coloniaux qui donnent la parole au subalterne, la pièce ne donne pas de voix aux Congolais – une chose trop délicate selon les auteurs¹ –, faisant dès lors régner sur le texte un silence pesant. Dans plusieurs scènes, un masque noir est certes utilisé pour faire parler le peuple congolais, mais dans un cadre plus burlesque, voire *commedia dell'arte*.

Actualisation et belgicisation

La pièce s'ouvre avec le prologue malicieux de Dario Fo dans sa pièce *Mort accidentelle d'un anarchiste* (1970) : « Toute analogie avec des événements et des personnages qui ont défrayé la chronique de notre temps serait à imputer à la subtile magie dont le théâtre est coutumier et par l'effet de laquelle, si souvent, même des histoires un peu folles, complètement inventées, se sont trouvées impunément copiées par la réalité ! » Allusion à une inspiration du réel, cette citation fait état d'un territoire neutre, celui du théâtre et de l'art, symbolisé par une femme vêtue du blanc qui exprimera au cours de la pièce une série de sentiments au travers de la danse.

Le rideau se lève et le roi Léopold II apparaît, jeune et habillé de blanc, trônant sur son piédestal, rappelant les nombreuses statues du Souverain qui peuplent la Belgique. La pièce donne ensuite voix non pas au Roi mais aux agents ayant enquêté sur les atrocités commises au Congo. Alors qu'il tente maladroitement de descendre de ce piédestal, Léopold II déchoit au milieu des vitrines du Musée de l'Afrique centrale de Tervuren, lieu hautement symbolique puisque véritable témoin de la colonisation et des œuvres architecturales du Roi. Léopold II, tel une statue rendue vivante, dévoile alors avec arrogance son dessein colonial de mission civilisatrice chrétienne : « Fusent-elles vraies, ces accusations, qu'est-ce que cela changerait ? Cela reste des calomnies quand elles sont proférées à l'adresse d'un roi². » Ce Léopold est loin d'être le vieil homme à la barbe sage que nous connaissons par les statues, c'est le jeune Léopold cupide, avec ses favoris, qui vante comment il a dupé les autres nations pour obtenir

1 Entretien avec Jean-Michel D'Hoop, 5 février 2009.

2 M. Twain, trad. J.-P. Orban, *op. cit.*, p. 6.

le Congo. Alors qu'il se complimente de cette supercherie, des cols blancs représentant la Grande-Bretagne, l'Empire germanique et la France (mentionnés dans *Le Soliloque* de Twain) entrent sur scène. Après avoir tenté d'arracher la carte du Congo de sous les pieds de Léopold II, allusion claire aux ambitions américaines et anglaises de disposer de ce territoire à l'époque, les cols blancs s'inclinent et reconnaissent un État indépendant du Congo qui est toutefois loin d'être indépendant puisque dirigé et exploité par le Souverain belge. Les cols blancs exhortent Léopold II à instaurer la liberté, les droits de l'homme mais aussi la liberté de commerce, autant de principes bafoués par le Roi.

Cette dernière référence aux droits de l'homme est un ajout. L'adaptation libre a en effet intercalé une série de références plus actuelles pour donner à la pièce un engagement contemporain et, qui plus est, belge. Au centre de cette actualisation : le personnage symbolique de *Vaderland*¹, incarnant une Belgique fascinée et enrichie par les découvertes de l'Afrique. Ce personnage révèle à la fois comment la conquête de ce Congo quatre-vingts fois plus grand que la « mère patrie » a changé le plat pays, ouvert ses horizons et permis de découvrir de nouvelles senteurs, mais aussi comment la colonie a été l'instrument de grands desseins exotiques qui se mêlaient à l'époque à des théories racistes. C'est plus qu'un système qui est dénoncé, c'est tout « le temps colonial » – pour reprendre le titre de l'exposition qui s'est tenue au musée de Tervuren en 2005 – qui est ici remis en question.

De nombreux autres éléments témoignent d'une belgicisation de la pièce : références à la bande dessinée, au Cinquantenaire, aux Palais royal et de Justice, à Tervuren, à la famille royale, aux statues du Roi, à Ostende, ou encore à Laeken. Par ailleurs, la pièce tente également de pointer du doigt le pillage des richesses qui continue de ravager l'Afrique, élargissant ainsi les propos satiriques de Twain :

1 Jean-Pierre Orban explique ce personnage : « “Vaderland” est un nom qui sonne “belge” (Vander...) et qui signifie patrie. C'est donc “le” Belge, la Belgique. De plus, le Flamand était (mal) considéré au Congo, par les Congolais, comme le colonisateur typique, et sans doute représentait davantage que le “Wallon” la métropole pour les coloniaux en majorité francophones. Le colonial rejetait souvent la métropole comme l'empêcheuse de danser en rond, l'administratif, le politique qui ne comprenait rien au Congo et aux coloniaux et à leurs relations avec les Congolais » (Interview de l'auteur-traducteur, 3 mars 2009). De manière similaire, dans l'ouvrage d'Aimé Césaire *Une saison au Congo* (Paris, Le Seuil, 1973), le Belge est nommé Flamand.

Vaderland : Tant de richesses sur un même territoire, un vrai scandale, on vous dit ! (Le Roi dresse l'oreille, croyant mal comprendre.) Géologique ! Humain, minier, aurifère, argentifère, diamantifère, cobaltifère, caféifère, théifère, cacaoifère...

Après cette allusion indirecte à la grandeur du chocolat belge, le Roi insinue qu'il « offrira » le Congo à la Belgique pour « un avenir pour toi, (*en regardant le public*) pour vous... ». Le spectateur belge est directement apostrophé et impliqué.

Vers le burlesque

Les scènes qui suivent la conquête du Congo illustrent les aspects burlesques-comiques proches du cinéma ajoutés à la pièce. Le burlesque, comique extravagant, repose, selon les observations de Peureux, sur le rabaissement et « sur un comique né de décalages puissants¹. » Le burlesque cinématographique associé au *slapstick* dans le cinéma muet des années 1920 met en scène un « héros inadapté au monde, aux objets, aux relations sociales », qui engendre un « comique débridé². »

Tel un animal empaillé ressuscité, Stanley sort alors des vitrines du musée et entame une danse caricaturale de l'explorateur colonial : exagération gestuelle et parodique du personnage muet qui se cache, grimace, pagaie. Audacieux bien que maladroit, il se ridiculise par les expressions du visage, ses chutes et plonges qui empruntent à l'art du mime et du clown. Stanley, qui a aidé Léopold II à donner à son dessein tout ce qu'il souhaitait, devient drôle, voire délirant. Stanley l'explorateur devient ici accessible tout en se révélant mal adapté au monde. Le burlesque culmine avec Léopold II et Stanley entamant une danse sur le thème de Laurel et Hardy. Léopold II devient un réel clown, sa complicité avec son double Laurel, bien que très comique, évoque également comment Léopold II a conquis le Congo grâce à ses explorateurs puisqu'il n'y est jamais allé lui-même.

Si le grotesque conduit à du dégoût, le burlesque se révèle beaucoup moins agressif. Le burlesque apparaît comme plus comique mais plus émotif, s'éloignant de la satire de la colonisation pour tenter d'éveiller l'autodérision par rapport à la royauté. C'est le grotesque lui-même qui perd presque pied ici et disparaît au profit du comique burlesque. D'une part, le burlesque permet au spectateur

1 G. Peureux, *Le Burlesque*, Paris, Gallimard, 2007, p. 20.

2 *Ibid.*, p. 91-92.

d'affronter de manière plus légère ce passé colonial resté tabou mais, d'autre part, il enlève l'aspect tragique et terrifiant de la colonisation, qui avait été exagéré par Twain pour choquer son époque. C'est sans doute dans ces quelques scènes et ajouts au milieu de la pièce que la satire du Roi et de son système verse dans une comédie qui emprunte plus à Dario Fo qu'à Twain. La pièce réduit le satirique au profit de plus d'ambiguïté et de divertissement. Cette ambiguïté semble cependant confirmer l'idée que le burlesque « rejette le discours moralisateur et politique de la satire¹ », révélant ainsi l'aspect ambivalent de l'adaptation dramaturgique.

Déplacement du grotesque/burlesque vers la figure emblématique du Roi

Dans un jeu carnavalesque, le roi Léopold II devient aussi à plusieurs reprises le clown, le bouffon : il se contorsionne et tombe presque en descendant de son piédestal, il trébuche, il se mouche avec un mouchoir peut-être quatre-vingts fois plus grand que normal, il se gratte le nez, il danse à la Laurel et Hardy. Les aspects grotesques tendant vers le burlesque ont été déplacés : la pièce ne s'en prend plus tant au système léopoldien capitaliste (qui reste présent dans les passages satiriques de Twain conservés dans la mise en scène) qu'au personnage emblématique du Roi lui-même. Il y a en effet rabaissement du statut du Roi par le ridicule et le quotidien le plus plat et le plus anodin de Monsieur Tout-le-monde. Le grotesque/burlesque crée ainsi un effet moqueur qui tend à désacraliser l'image du Roi, à enlever les éléments violents et arrogants du personnage. Ce dernier devient à la fois moins fascinant et plus gentil, plus maladroit et plus insouciant. Deviendrait-il même attachant, au risque de perdre la responsabilité d'un système atroce ?

1 P. Pavis, C. Shantz, M. Carlson, *Dictionary of the Theatre: Terms, Concepts, and Analysis*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 41.

Du personnage de gêne au personnage gênant : aspects contradictoires

Dans sa présentation de la pièce, Christian Laporte analysait l'adaptation dramaturgique et insistait sur les implications et l'impact de l'adaptation libre sur une Belgique francophone peu prête à faire face à ses démons¹. Si la pièce a dérangé, et là était le but des auteurs et metteur en scène, c'est sans doute parce que plus que le système totalitaire d'un roi, c'est toute une époque qui était attaquée. Plus encore, selon Jean-Pierre Orban, elle a dérangé par la critique de la royauté. Peut-on nier combien les rêves de grandeur d'un petit Roi maladroit renvoient à la Belgique elle-même ? Qui plus est, la pièce attaque un système d'exploitation que le public contemporain condamne mais dont il fait partie intégrante. On ne peut nier l'exploitation sauvage encore bien actuelle des ressources congolaises par de nombreuses nations. Et, comme le souligne Christian Laporte en se référant à Benoît Verhaegen, on peut se demander « si le harcèlement à l'égard de Léopold II ne relève pas d'une tentative de détourner l'attention de la critique anticoloniale et de la fixer sur un individu, plutôt que sur un système dont ces pays seraient responsables². »

Si certains aspects mentionnés ci-dessus participent d'une gêne provocatrice, plusieurs aspects gênants relèvent d'incontestables contradictions de la pièce. Il est clair que celle-ci cherche à laisser la porte ouverte mais, il me semble, laisse aussi le public perplexe. Premièrement, comment les spectateurs doivent-ils interpréter les chiffres mentionnés dans la pièce puisque certains sont ceux du texte satirique de Twain, des chiffres grossis et exagérés, alors que d'autres sont des chiffres authentiques (ex : le nombre de bicyclettes importées au Congo) ? Si cette réécriture/adaptation pose la question des sources utilisées dans une pièce ayant trait à l'histoire, qui plus est une histoire telle que celle du Congo, mal connue du public belge, il semble important de mettre l'accent sur la difficulté pour la littérature et l'art d'exagérer sans que le spectateur, habitué à une overdose de réel et de spectaculaire, en vienne, crédule, à prendre la littérature pour de la réalité. Si les auteurs ont souhaité contrebalancer l'image génocidaire d'un roi arrogant par le burlesque, l'image qui ressort

1 Christian Laporte, « Pas de devoir de mémoire sans la liberté de blâmer », *La Libre Belgique*, 25 février 2005. http://www.lalibre.be/index.php?view=article&art_id=208110. Consulté en juin 2009.

2 *Idem*.

de Léopold II reste pour le moins négative puisque c'est celle d'un roi maladroit, gauche et ridicule, sans foi ni vision. En conséquence, contrairement aux pièces de Dario Fo dans la lignée desquelles cette pièce semble s'inscrire, le spectateur ne trouve pas de personnage avec lequel s'identifier. On pourrait voir dans certains aspects parodiques, tels la danse de l'explorateur, un hommage à certains acteurs de la colonisation, mais les aspects burlesques enlèvent toute nuance à ces éléments parodiques. De plus, l'ambiguïté grotesque/burlesque concernant le personnage de Léopold II reste problématique car les aspects sympathiques qui lui sont attribués le déchargent quelque peu de sa responsabilité.

Si cette adaptation libre a été contestée par d'anciens coloniaux avant même d'avoir été jouée, si certains ont y vu des complices du Vlaams Belang, ou des séparatistes en général dans leur campagne contre la monarchie, et si d'autres ont encore considéré cette pièce provocatrice comme une forme d'autoflagellation, *King Leopold II* exprime une remise en question actuelle qui ne peut être ignorée et doit être mise en relation avec les débats sur l'immigration, l'interculturalité et le fossé Nord-Sud qui tourmentent les nouvelles générations. Plus encore, cette représentation théâtrale pose surtout la question de comment aborder et représenter le passé avec sa complexité, comment créer un débat sur l'histoire, une discipline en crise, et trouver les nuances dans une société où le sensationnel prime sur le complexe. Ce que l'on peut sans doute regretter, c'est le manque de collaboration avec des artistes congolais. Celle-ci aurait été l'occasion de donner voix à une communauté encore trop peu présente sur la scène littéraire belge de langue française et bien en proie à sa situation post-coloniale. Comme le rappelle Antoine Tshitungu Kongolo, «l'histoire congolaise est (...) riche d'affrontements, d'interactions, d'échanges, hier comme aujourd'hui¹». La reconnaissance de ces échanges semble se faire attendre alors que l'émergence des voix littéraires congolaises paraît difficile dans une petite Belgique francophone, elle-même périphérie de la France. Tandis qu'un débat post-colonial tente d'émerger, il révèle combien la controverse littéraire anticoloniale n'a pas véritablement eu lieu à travers les lettres belges peu ouvertes aux auteurs non métropolitains, alors que par comparaison, l'écrivain nigérian Chinua Achebe écrivait déjà

1 A. Tshitungu Kongolo, *La présence belge dans les lettres congolaises*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 40.

son roman anticolonial *Things Fall Apart* en 1958, un texte qui figure aujourd'hui dans la *Norton Anthology of English Literature*¹. La Belgique semble tâtonner dans sa recherche de dépassement des attaques portées contre son passé, tandis que les Congolais répètent que la question léopoldienne est belgo-belge et que ce qui préoccupe davantage le peuple congolais est la violence aux prises de laquelle se trouve aujourd'hui ce pays dévasté. Le personnage de la Faim au centre de l'ouvrage *Mathématiques congolaises* par l'auteur congolais In Koli Jean Bofane est là pour nous le rappeler: « (...) la Faim, au milieu de la population, gagnait du terrain, faisait des ravages considérables. Elle progressait en rampant, impitoyable comme un python à deux têtes. Elle se lovait dans les ventres pareille à un reptile particulièrement hargneux creusant le vide total autour de sa personne. Ses victimes avaient appris à subir sa loi². » Si la Belgique doit faire face à ses propres démons et son passé colonial, Twain et son adaptation théâtrale nous rappellent que celui-ci ne peut être décontextualisé de la situation actuelle d'un Congo « préoccupé par des questions de gestion post-coloniale³ », marqué par un fossé Nord-Sud grandissant, et dont « la terreur vue d'ici c'est comme la terre vue du ciel/Ça paraît loin de nous, ça paraît irréel⁴ ».

Véronique Bragard

1 H. Abrams (general ed.) et S. Greenblatt (assoc. gen.), *The Norton Anthology of English Literature*, Seventh Edition, New York, Norton, 2000, p. 2617-2706.

2 K. J. Bofane, *Mathématiques congolaises*, Paris, Actes Sud, 2008, p. 25.

3 I. Ndaywel, «La fin du deuil belgo-congolais: mythe ou réalité», in B. Chikhi, M. Quaghebeur (dir.), *Les Écrivains francophones interprètes de l'Histoire*, Bruxelles, Peter Lang, 2006, p. 336.

4 Baloji, *op. cit.*

LA COURONNE DÉCOUVERTE. CONTRE-LECTURE DU DISCOURS LÉOPOLDIEN PAR HUGO CLAUS

Introduction : « Grand Officier de l'Ordre de Léopold II »

Tour à tour décrit comme « le “*monstre sacré*” de la littérature flamande » ou comme un artiste un peu « sorcier¹ », Hugo Claus se voit décerner le Prix triennal de littérature dramatique en 1955, pour sa pièce *La fiancée du matin* (*Een bruid in de morgen*, 1955). Deux ans plus tard, il est nommé Grand Officier de l'Ordre de Léopold II. En 1966, l'auteur revient sur ce couronnement royal :

« Léopold II a toujours été pour moi une sorte d'obsession. Quand j'ai été décoré par l'ordre qui porte son nom en 1955 (*sic*), je ne savais trop qu'en faire. Je me promenais en exhibant le ruban, dans l'espoir qu'un colonel m'interpelle en disant : “Que comptes-tu faire de ça, espèce de rustre ?” Mais cela ne s'est hélas jamais produit. J'ai lu 42 livres sur le Roi, je me suis documenté en profondeur sur les taux d'intérêt de 1882, et au bout du compte, on ne peut s'empêcher d'éprouver de l'admiration pour cet homme. Il a été le dernier grand roi, une sorte de dinosaure. Lorsqu'il disait ou écrivait “nous”, on ne sait jamais s'il parlait de lui-même, de sa famille, de son pays ou de sa dynastie². »

La version qu'en donne le *Vlaams Weekblad* du 23 janvier 1987 s'avère légèrement différente :

« Elle (la décoration) m'a été imposée : quand on a remporté un prix national, on reçoit automatiquement l'Ordre de Léopold II. Cela ne signifie donc absolument rien : après avoir reçu la décoration

1 H. Bousset, *Grenzen verleggen. De Vlaamse prozaliteratuur 1970-1986. I. Trends*, Anvers-Baarn, Houtekiet, 1988.

2 *Haagse Post*, 16 avril 1966, cité par M. Schaevers, *Hugo Claus. Groepsportret. Een leven in citaten*, Amsterdam, De Bezige Bij, 2004, p. 17.

– je devais avoir 22 ou 23 ans¹ – je l’ai souvent portée dans le train, avec l’espoir qu’un colonel furibond s’exclame : “Mais que fait ce morveux avec ça² ?” »

Dans le premier extrait, Claus se réfère à Léopold II comme à « une sorte de dinosaure », dont l’usage du “nous” renvoie alternativement à « lui-même, (...) sa famille, (...) son pays ou (...) sa dynastie ». Ces propos ne sont pas étrangers à la lecture que nous nous proposons de faire de sa pièce : un texte littéraire post-colonial ayant pour thème la vie et la politique congolaise de Léopold II.

Le 21 novembre 1970, treize ans après avoir reçu la distinction de Grand Officier de l’Ordre de Léopold II, Claus met en scène *La Vie et les Œuvres de Léopold II. Vingt-neuf tableaux tirés de l’Antiquité belge* (*Het leven en de werken van Leopold II. Negenentwintig taferelen uit de Belgische oudheid*). Pour la première fois jouée au Stadsschouwburg d’Amsterdam par la Nederlandse Comedie, la pièce a initialement été écrite pour le compte de la Vereniging Nederlands Toneelverbond, qui fête son centenaire la même année³. Comme Claus l’explique la veille de la première dans *Het Parool*, ce n’est toutefois pas tant son titre de chevalier de l’Ordre de Léopold II qui a inspiré l’auteur :

« Nombre de thèmes me viennent aussi de ce que j’appelle par facilité une *perspective négative*. Il se fait qu’il n’existait encore aucune pièce ou roman au sujet de Léopold II, et ce alors qu’il demeure une figure de proue en Belgique. Il est aujourd’hui question de lui ériger une grande statue (...). J’aimerais pouvoir faire sauter ce monument, mais je refuse de risquer la moindre heure de prison pour cette cause. Il faut donc que je m’y attaque avec mes propres armes, avec les moyens du bord⁴. »

La Vie et les Œuvres de Léopold II (1970) est sans aucun doute l’un des textes théâtraux les plus explicitement politiques de Claus. Dans la même lignée que pour l’opéra *Reconstruction* (*Reconstructie*, 1969, en collaboration avec Harry Mulisch), « fable moderne sur l’oppression et

1 Claus a en fait été nommé chevalier à la veille de son vingt-huitième anniversaire.

2 « Wat bekommert zich de leeuw om de vlooiën in zijn vacht », Hugo Claus cité par G. Wildemeersch dans G. Wildemeersch et G. Debergh (dir.), *Vijftig jaar beschouwing in citaten, tekeningen en overzichten*, Louvain, Studie- en documentatiecentrum Hugo Claus/Peeters, 1999, p. 98-99.

3 K. Jacobs, K. Landuyt, K. Lembrechts et G. Wildemeersch (dir.), *Hugo Claus voor twaalf lezers en een snurkende recensent. Bibliografie van de afzonderlijk verschenen werken*, Rijswijk, Elmar, 2004, p. 130, 219, 268-269.

4 M. Schaevers, *op. cit.*, p. 217.

la révolution en Amérique Latine¹ », ou la pièce *Dent pour dent* (*Tand om Tand*, 1970), « vision futuriste où une figure de type Uilenspiegel, Jan van der Molen, est poursuivie pour crimes politiques dans un État flamand fascisant² », il s'agit d'un texte satirique très chargé sur le plan idéologique. Et comme l'annonce son sous-titre, ce texte évoque un épisode peu glorieux de l'« Antiquité belge », à savoir, la « route de passage » du roi Léopold II au Congo.

La présente contribution a pour objet d'analyser le processus de démythification sardonique auquel Claus soumet la figure de Léopold II : du Souverain qui voulait faire de la Belgique une métropole, à ce Saxe-Cobourg du xix^e siècle qui exploita le Congo comme un terrain de jeux privé en Afrique, avant que ce dernier ne passe aux mains de l'État belge en 1908. Les pensées ruminées par Léopold à l'occasion de ce transfert sont d'ailleurs intégrées à la vingt-septième scène de la pièce de Claus. Il est de fait bien connu qu'il subsiste à l'égard de Léopold II un certain nombre de mythes, longuement entretenus non seulement par sa propre action et celle de son entourage, mais également par celle d'éminentes figures politiques ou scientifiques. C'est à ces mythes et à leur déconstruction burlesque par Claus que nous allons ici nous intéresser.

L'angle d'approche qui sous-tend cette analyse peut-être qualifié d'*historico-contextuel*. Prenant pour point de départ l'*historicité du texte*, nous considérons que toute œuvre peut s'envisager en rapport avec l'environnement dans lequel elle a été écrite. En découle alors le choix d'une *lecture contrapuntique* de la pièce. Avant d'en venir à l'analyse proprement dite, il convient toutefois de préciser les vertus d'une telle stratégie de lecture, et de la replacer dans le cadre plus large des théories de la littérature.

Ma lecture du texte de Claus s'inspire largement de la théorie du discours colonial formulée par Edward Said³. Dans *Culture et impérialisme* (1994), qui prolonge le retentissant *Orientalisme* (1978), cet auteur palestino-américain développe une lecture contrapuntique, par laquelle le chercheur peut analyser la « mentalité impériale » qui transparaît dans la littérature à la fois coloniale et post-coloniale.

1 H. Brems, *Altijd weer vogels die nesten beginnen. Geschiedenis van de Nederlandse literatuur 1945-2005*, Amsterdam, Bert Bakker, 2006, p. 277.

2 J. van Schoor et C. Stalpaert, « Een indrukwekkend oeuvre. Over de studie van Claus toneel », in G. Wildemeersch et G. Debergh (dir.), *op. cit.*, p. 38-39.

3 B. Ashcroft et P. Ahluwalia, *Edward Said*, New York, Routledge, 1999, p. 14-15.

Il est probablement assez compréhensible que ma modeste recherche ait été guidée par la théorie de Said, laquelle postule que les effets du passé colonial ne pèsent pas seulement sur le passé, mais surtout sur le présent. La pièce de Claus voit en effet le jour à la fin des années 1960, au cours d'une période marquée par la protestation (« contestation ») contre l'autorité et le discours bourgeois dominant, de même, suivant la terminologie de Said, que par un phénomène de « résistance » à l'« idéologie impérialiste » (laquelle demeure d'ailleurs très présente soixante ans après la mort de Léopold II – à une époque et sous une forme qui sont certes différentes). Claus fait à cet égard lui-même référence à une « perspective négative ». Avec *La Vie et les Œuvres de Léopold II*, l'auteur ne critique dès lors pas seulement une période de l'« Antiquité belge » : le texte peut également se lire de manière idéologique, comme le positionnement d'un rebelle dans l'époque où il l'écrit¹.

Le présent article a précisément pour point de mire la *worldliness* – ou le rapport au monde – du texte de Claus. Said envisage les romans comme des produits esthétiques, dont il analyse avant tout le rapport au monde qui les a produits. Dans la même lignée, il est également possible d'étudier la réalité historique qui est dépeinte dans la pièce de Claus, le temps qu'elle raconte, et la manière dont l'auteur cherche à s'attaquer, par un discours anti-impérialiste très explicite (cette fameuse « perspective négative », donc), à une manifestation du sentiment de supériorité occidentale – le discours léopoldien de la fin du XIX^e siècle. Il ne s'agit pas tant pour Claus de livrer une représentation historique du passé, que de dresser une caricature grotesque de certaines « structures d'attitudes et de références² » fondées sur la conviction occidentale de l'infériorité de l'« Autre » et de sa propre supériorité. La stratégie de Claus vise à subvertir l'historiographie « impériale » officielle du passé colonial : la « pensée identitaire³ », que servent ces structures d'attitudes et de références, se trouve ébranlée. L'idéologie impériale est ainsi parodiée, en même temps que toutes les évidences qui l'accompagnent. Un tel excès se

1 Dans un article paru au printemps 2009 dans *Tydskrif vir Letterkunde* (Pretoria), j'étudie la manière dont cette pièce s'inscrit dans le débat public flamand des années 1960, et peut également faire l'objet d'une lecture poétique. Voir Y. T'Sjoen, « «Koloniseren is een smaak die je moet leren.» Hugo Claus en *Het leven en de werken van Leopold II* (1970) », L. Renders (dir.), *Tydschrif vir Letterkunde*, vol. 46, n° 1, 2009, p. 115-130.

2 E. Said, trad. P. Chemla, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard, p. 99.

3 *Ibid.*, p. 28.

retrouve d'ailleurs également dans l'extrait précédemment cité : « Il a été le dernier grand roi. »

Ce qui retient ici mon attention, et ce sur quoi je souhaite donc mettre l'accent, est la manière dont soixante ans après les faits, Claus pervertit et amplifie le discours impérial et la représentation « bel-giciste » officielle de ce passé colonial. Le propos est de mener un examen exploratoire de cette zone de tension qui se dessine entre d'une part la mentalité impériale (du « dinosaure ») et d'autre part le discours anti-impérial exprimé par Claus au travers de sa caricature grotesque. Dans *Culture et impérialisme*, Edward Said distingue cinq traits caractérisant la mentalité impériale. Deux d'entre eux sont d'après moi directement tournés en dérision par Claus :

« (Il y a l'idée selon laquelle l'Occident trouve) le salut et la rédemption (...) grâce à sa "mission civilisatrice". Soutenue à l'unisson par les experts intellectuels (missionnaires, professeurs, conseillers, savants) et par l'industrie et le secteur de la communication modernes, l'idée impériale d'"occidentaliser l'arriéré" s'est imposée comme une référence permanente à l'échelle mondiale, mais (...) elle a toujours fait équipe avec la domination¹. »

« (Il y a) la démarche qui consiste, après avoir chassé les indigènes de leur situation historique sur leur terre, à réécrire leur histoire en fonction de celle de l'empire. Elle utilise le récit pour dissiper les souvenirs contradictoires et occulter la violence (...) – et la présence impériale est si écrasante que toute tentative d'en faire autre chose qu'une nécessité historique est exclue. À eux tous, ces éléments créent un amalgame des arts du récit et de l'observation appliqués aux territoires conquis, dominés et gouvernés, dont les habitants semblent destinés à ne jamais échapper, à rester les créatures du vouloir européen². »

Pareilles attitudes impériales constituent le fondement idéologique du sentiment de supériorité occidental tel qu'il se manifeste de façon implicite ou explicite dans les récits. Ce que Said qualifie de « mentalité impériale » n'est par conséquent rien d'autre qu'un mécanisme de légitimation, un modèle de pensée destiné à justifier les excès de l'imagerie impériale. L'impérialisme constitue le fondement idéologique du colonialisme.

1 *Ibid.*, p. 200-201.

2 *Idem.*

La pièce de Claus parodie ces structures d'attitudes et de références (dont les clichés et préjugés entretenus à l'égard de l'«Autre» constituent un mode d'expression) en ayant recours à des procédés littéraires. Par ses «vingt-neuf tableaux tirés de l'Antiquité belge», Claus réplique donc aux apologies de l'historiographie officielle et au «régime de vérité» impériale dont fait office le mythe occidental. Une lecture contrapuntique de ce texte post-colonial permet alors de lui donner une signification nouvelle, en mettant en lumière les lignes narratives et mélodiques que suit cette représentation de l'expérience historique, de même que ses contradictions. Et dans ce cadre, les mots écrits sont aussi importants que les non-dits.

Claus et Léopold II: «Mon Congo, cette alliance d'économie et de poésie»

Claus n'a finalement pas davantage démolì la statue de Léopold II, qu'il ne l'a peinte en rouge¹. Il n'a pas même purgé la moindre heure de prison pour atteinte à la sûreté de l'État. Par son panache satirique, il a en revanche effectivement pulvérisé l'image de Léopold II, et par là la mentalité impériale des oppresseurs blancs sur le continent noir.

Derrière cette caricature de la «*folly* (folie)» de Léopold, c'est avant tout la cruauté que Claus cherche à dénoncer. Ce n'est en effet pas un hasard si quelques vers issus de la pièce *Le Diable blanc* (*White Devil*), du dramaturge britannique John Webster (env. 1580 – env. 1625), figurent en épigraphe du texte: «*He (...) descends / To the most brain-sick language. His mind fastens / On twenty several objects, which confound / Deep sense with folly.* (Il (...) s'abaisse au langage le plus délirant. Son esprit se fixe sur vingt objets différents, où se confondent folie et entendement.) » Tout comme la pièce de Claus, *Le Diable blanc* a été mal accueillie lors de sa première représentation. Et de la même manière que *La Vie et les Œuvres de Léopold II*, cette pièce de 1612, au ton satirique et à la structure complexe, foudroie les us et coutumes moraux, politiques et juridiques de l'Empire blanc. Sous prétexte d'émanciper la population noire, les colonisateurs blancs bafouent et nient son identité. Le mythe occidental se trouve légitimé, mais il contraste dans cette représentation avec la vision indigène du passé colonial.

1 *De Morgen*, 11 septembre 2008, p. 28.

En 1979, Claus évoque à nouveau le « diable blanc » dans une émission réalisée pour la télévision publique belge: « Je suis un grand admirateur de ce roi, mais je pense aussi qu'il doit disparaître de la mémoire de l'humanité, et retrouver les traits que je lui ai donnés dans ma pièce, ceux d'un sale gobelin qui dès qu'il réalise la moindre chose, doit être mis sur un piédestal pour se sentir devenir un être humain à part entière. » Six ans avant de mourir, Claus fait encore remarquer, à propos de *La Vie et les Œuvres de Léopold II*: « C'est ma meilleure pièce, précisément parce qu'elle est si délicate: faire rire les gens d'un idiot qui a la mort de millions d'êtres humains sur la conscience, c'est là un exercice très périlleux. Aujourd'hui encore, je suis fier d'avoir osé me risquer à une telle entreprise¹. » Claus se vante surtout d'avoir osé se frotter à ce sujet, et d'avoir sans pitié découvert la couronne (ou, suivant Said, la « mentalité impériale »), en maniant les armes de la satire et de l'ironie. Freddy de Vree, spécialiste de l'œuvre de Claus, parle à cet égard d'« ironie engagée² ». Et de fait, le langage peut parfois s'avérer plus incisif et plus efficace que la dynamite lorsqu'il s'agit de déboulonner les statues.

La pièce de Claus a en 2002-2003 été montée pour la troisième fois au Bottelarij/KVS de Bruxelles, sous la direction de Raven Ruëll. Le mépris de la critique théâtrale des premiers temps a aujourd'hui disparu. Selon le site web du KVS, « cette pièce oubliée d'Hugo Claus » remporte au contraire désormais « un grand succès auprès du public³. » Cette représentation, qui se prolongea jusqu'au printemps 2007, a en outre fait l'objet d'une adaptation française, qui fut notamment jouée à Kinshasa, « la capitale de son grand Congo vert où Léopold II n'a jamais mis les pieds⁴ ». Dans la pièce de Claus, le général Lambriamont évoque d'ailleurs un Souverain assis « à son bureau, d'où il dirigeait un continent sous le soleil impitoyable » (p. 14)⁵.

1 M. Schaevers, *op. cit.*, p. 217-218.

2 F. de Vree, *Hugo Claus*, Gand, Poëziecentrum, 1990, p. 56.

3 Site web du KVS Brussel (consulté en juin 2008).

4 *Idem*.

5 H. Claus, trad. M. Hooghe-Stassen et A. van Crugten, « La Vie et les Œuvres de Léopold II. Vingt-neuf tableaux tirés de l'Antiquité belge », 1970., in A. van Crugten (dir.), *Hugo Claus. Théâtre complet*, tome quatrième, Lausanne, Éditions L'Âge d'Homme, 1997, p. 9-80.

Construction et déconstruction d'un mythe

À la fin du ^{xix}^e siècle, divers procédés sont mobilisés pour légitimer la campagne coloniale de Léopold II en Afrique centrale. L'intervention de la Belgique au Congo est supposée servir la civilisation. Elle livre combat aux esclavagistes arabes qui sévissent sur le continent africain. Comme on peut encore le lire dans certaines sources officielles et royalistes, l'action de Léopold II est destinée à favoriser l'expansion du christianisme et la civilisation des indigènes. Ces structures d'attitudes et de références seront plus tard reprises dans la pensée et dans la rhétorique du Léopold de Claus. La mentalité impériale est par ailleurs également animée par des motifs altruistes : le Souverain souhaite partager les bienfaits du progrès, et notamment la science médicale, avec les indigènes. La science est dès lors elle aussi convoquée dans cet effort de légitimation, de même que le développement des connaissances géographiques. Le territoire est du reste un concept clé chez Said, qui voit dans l'expansion territoriale l'une des principales visées de l'impérialisme, au point de parler d'une « superposition » des territoires métropolitains et coloniaux¹. Les taches blanches des planisphères du ^{xix}^e siècle, où seule figurait jusque là l'inscription « *here are lions* (il y a ici des lions) », peuvent enfin être complétées².

Ces stratégies apologétiques et auto-légitimantes ont au départ l'effet recherché, et les chancelleries étrangères souscrivent pour un temps au discours et à l'imagerie léopoldiens. Mais dès cette époque, Léopold II doit aussi compter avec de farouches opposants à son action obstinée et usurpatrice. Arthur Conan Doyle dénonce par exemple cet épisode comme l'un des plus grands crimes jamais commis dans l'histoire de l'humanité. Ces militants avant-gardistes des droits humains ne dénoncent toutefois pas tellement le système colonial comme tel, ou la stricte dichotomie établie entre « nous » et « eux » (les « Autres »), mais bien les atrocités inhérentes au régime léopoldien. Les grandes puissances coloniales du ^{xix}^e siècle, comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne ou les États-Unis, ont également connaissance des abus commis au Congo, mais des considérations de type géopolitique les amènent dans un premier temps à laisser Léopold II agir librement au cœur du continent africain. Jusqu'à ce que débute la découverte et l'exploitation des richesses minérales du Congo.

1 E. Said, *op. cit.*, p. 110.

2 Cité par M. Reynebeau, *De eeuw van België*, Tielt, Lannoo, 1999, p. 13-19.

L'extraction d'uranium au Katanga amorce en effet l'émergence d'un front international contre le « mensonge et (...) l(a) trahison » (p. 67) de Léopold. La vingt-sixième scène de *La Vie et les Œuvres de Léopold II* contient ainsi une tirade où les quatre grandes puissances impériales (incarnées sous les traits du coq français, du lion britannique, de l'aigle allemand et de l'aigle américain) réprouvent les aspects inhumains de l'intervention belge au Congo : « des peines corporelles quotidiennes, des pillages organisés », « décapiter, brûler, assassiner, émasculer » (p. 69).

Alors que Léopold II se rendait coupable d'atrocités au Congo, la vision culturelle du monde et la pensée identitaire se constituaient sur des fondements pervers. Tout était soi-disant fait pour émanciper la population locale, qui devait prendre place dans le concert des nations. Mais des recherches historiques ont montré que l'arrière-pays congolais était en réalité scandaleusement exploité sous l'œil approuvateur de son propriétaire privé, Léopold II. Les bénéfices rapportés par l'ivoire et le caoutchouc furent finalement consacrés à la réalisation de grands boulevards, de vastes parcs, de constructions imposantes et d'autres projets urbanistiques prestigieux à Bruxelles, Gand ou Ostende. Léopold II était un mégalomane, « un dinosaure » et un « sale gobelin », qui ne pensait qu'en termes de palais et de statues. À propos de ses sujets, il aurait laissé échapper « *petit pays, petits gens* » – ce qui, chez Claus, donne : « ces noms de dieu de foutus Belges » (p. 54) – alors qu'il rêvait pour sa part de régner sur une puissance d'envergure mondiale. Combien de tyrans et penseurs despotiques n'ont-ils d'ailleurs succombé à cette même folie des grandeurs, hier comme aujourd'hui ?

Suivant Marc Reynebeau dans *De eeuw van België* (1999)¹, les ambitions coloniales de Léopold II ne s'inscrivent au départ pas dans une vision géopolitique bien établie. Que le Roi belge ait pu s'emparer du Congo tient surtout, comme on l'a dit, de l'attitude de laisser-faire et de laisser-aller affichée par les grandes puissances. Ces dernières s'étaient déjà partagé le continent africain, négligeant jusque là le Congo parce qu'elles méconnaissaient l'étendue de ses ressources minières. Dès que sont découvertes ces richesses, les grandes puissances commencent toutefois à contester les revendications de Léopold sur l'Afrique Centrale, et elles voient dans les accusations d'atrocités l'occasion de mettre en doute son autorité. La question

1 *Ibid.*

du rôle effectivement joué par Léopold II dans l'exploitation des terres intérieures du Congo continue cependant à faire débat parmi les historiens.

Léopold II nourrit surtout au Congo des ambitions personnelles. Si les visées coloniales sont dans d'autres pays motivées par l'essor industriel ou la recherche de matières premières et de débouchés lucratifs, le Léopold de Claus parle quant à lui « du plus gros et du plus beau gâteau sur terre. Des forêts de caoutchouc et du tabac, des noix, du riz, du coton, que sais-je encore ! La terre regorge de cuivre, de fer, de granit, d'OR ! » (p. 50). C'est seulement plus tard que Léopold prend conscience qu'il ne peut simplement dilapider sa fortune dans ce safari personnel, et que l'immense territoire congolais doit aussi lui rapporter des bénéfices. Commence alors l'exploitation du sol africain. Le Congo est d'abord soumis à une économie de plantations, et ce sont ensuite les forêts de caoutchouc qui délivrent les plus grands bénéfices : non pas l'ivoire, réservé à la production d'articles de luxe, mais le caoutchouc, qui, adapté à la fabrication de conduits, de pneus ou de matériaux d'isolation, connaît de nombreuses applications industrielles. Le caoutchouc sauvage abonde au Congo. Les bénéfices sont plantureux, surtout par comparaison avec la modestie des investissements requis et la relative simplicité des méthodes d'exploitation utilisées. Mais au cœur de la forêt vierge, la population locale est soumise à un traitement inhumain et impitoyable : elle est exploitée, terrorisée et contrainte au travail forcé.

Tel est le Congo que Léopold II dirige, et que décrivent aujourd'hui certains travaux¹ : non pas une région où les Congolais sont convertis à la charité chrétienne et éveillés à la civilisation, mais un continent où règnent le travail forcé, la répression, l'intimidation et la violence. Sans doute plusieurs recherches historiques récentes (comme celles menées entre autres par les historiens Dumoulin, Emerson, Stengers, Vanthemsche et Vellut) ont-elles permis de quelque peu nuancer cette représentation des faits, et en particulier la qualification des conséquences du régime léopoldien sous le terme de « génocide ».

1 Comme M. Reynebeau, *op. cit.* ; A. M. Delathuy, *De Kongostaat van Leopold II: het verloren paradijs 1876-1900*, Anvers, De Standaard, 1988 ; M. Ewans, *European atrocity, African catastrophe: Leopold II, the Congo Free State and its aftermath*, Londres, Routledge Curzon, 2002 ; A. Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Belfont, 1998.

Mais quoi qu'il en soit, cela suscita d'immenses souffrances humaines, comme Daniël Vangroenweghe l'a éloquemment démontré au milieu des années 1980, dans son étude *Du sang sur les lianes*¹.

L'ignorance n'est pas la seule à avoir permis la mythification du personnage de Léopold II, ou l'instauration durable d'un « régime de vérité » que continue aujourd'hui à cultiver une partie de l'opinion publique belge. L'examen des structures d'attitudes et de références permet désormais aux historiens de mettre en lumière la mentalité (sciemment) impériale et le sentiment de supériorité occidental qui ont dominé les discours de l'époque. D'après Reynebeau, la gêne et le pragmatisme ont ainsi également contribué à entretenir ce mythe². Par crainte de mettre le Roi dans l'embarras, la sphère politique belge a avant tout répondu à des considérations pragmatiques, se contentant d'acquiescer du bout des lèvres lorsqu'il le fallait. Outre le gouvernement belge, les scientifiques furent également sollicités pour dissimuler ces pratiques scandaleuses, ou les justifier : des savants de la cour alignèrent les ouvrages qui présentaient Léopold II sous les traits du grand « civilisateur ». Reynebeau indique que les manuels scolaires continuent à souscrire à cette image impériale du Léopold II mythique jusque dans les années 1970, c'est-à-dire après la pièce de Claus. Dans *De eeuw van België*, l'historien cite d'ailleurs un texte de Pierre Staner, « secrétaire perpétuel » de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, où la pensée identitaire impériale se déploie dans toute sa vigueur. C'est cette image hagiographique qui se retrouve dans les manuels scolaires belges jusqu'en 1976 :

« Léopold II, conscient des hautes responsabilités qu'il portait à l'égard de la Belgique, et déterminé à libérer les peuples d'Afrique de leurs accablantes conditions de vie matérielles et morales, désirait faire pénétrer la civilisation au cœur même du continent noir pour faire cesser le scandaleux trafic d'esclaves et l'esclavage qui en découlait, pour combattre les maladies mortelles, pour mettre fin à l'ignorance, et pour amener aux populations le bien auquel elles avaient droit³. »

1 D. Vangroenweghe, *Du sang sur les lianes*, Bruxelles, Hatier, 1986.

2 M. Reynebeau, *op. cit.*

3 M. Reynebeau, *op. cit.*, p. 17.

Le texte comme représentation de la relation entre culture et impérialisme

Le « dinosaure » n'est pas le seul protagoniste de la pièce grotesque de Claus. L'entourage servile et pieux du Roi est également représenté. Le général Arthur Lambriamont, « vieux rat » (p. 61), flatte et adule le Souverain ; le cardinal Charles Martial Lavigerie, « primat d'Afrique » (p. 27), voit dans l'évangélisation des Congolais une mission sacrée ; le Premier ministre belge Hubert Frère-Orban-Beernaert-d'Anethan-Malou, « libéral-catholique, franc-maçon et trésorier de l'Opus Dei, père de quatre enfants naturels » (p. 29), surveille attentivement les caisses de l'État ; tandis que Henry Morton Stanley, dans le rôle de l'explorateur cupide, pousse l'agonisant Livingstone en carriole, et répand la foi protestante contre l'avis du Père Lippens (dont le nom n'est pas sans rappeler le « *lippendienst* (acquiescement du bout des lèvres) » caractéristique de l'entourage de Léopold II). Vingt-neuf scènes burlesques, « tableaux tirés de l'Antiquité belge », mettent en scène la conquête de l'empire de Léopold, bien plus vaste que son petit royaume de la mer du Nord, et les représentations unidimensionnelles de l'« Autre » inférieur telles qu'elles prévalent chez ces personnages caricaturaux. Selon le général Lambriamont, Léopold chérit depuis son plus jeune âge « l'idée de la *grande* idée d'un *grand* royaume au *grand* Équateur, où la mère patrie pourrait amener ses réserves naturelles de matériel et de travail et les multiplier en une noble mission » (p. 18, mon italique). Ce style direct révèle les traces de la pensée identitaire impériale que conteste précisément l'exagération (exprimée au travers des répétitions et autres éléments discursifs). Plus loin dans le texte, le Souverain poursuit lui-même la réflexion suivante : « Il doit pourtant y avoir sur cette planète des États encore plus inexpérimentés, plus sclérosés que la Belgique. Il faut des échanges entre notre ancien monde et ces territoires abandonnés de Dieu, c'est le devoir moral de notre civilisation d'organiser des échanges de biens... et d'idées » (p. 26). Les scènes qui font intervenir les autres puissances coloniales (sous les traits du coq, du lion, et des deux aigles) suggèrent également que l'expansionnisme léopoldien est un phénomène de son temps. Dans la fresque dessinée par Claus, le fait que la Belgique ait pu s'adjuger le Congo est à rapprocher des appétits inconciliables de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, ou, suivant les propos rassérénants de Léopold II : « Chers Frères ! Grands animaux ! Potentats ! Pourquoi s'épier, se chamailler,

pourquoi ces prises de bec quand tout peut être réglé paisiblement avec le plus grand profit ? Sans dommage pour personne. Pourquoi la Belgique, élément impartial, sans envergure, sans intérêt et combien vulnérable, ne serait-elle pas ici l'arbitre ? » (p. 35).

Les trois lignes narratives de la pièce

Le temps raconté dans le texte de Claus recouvre la vie de Léopold II, des lendemains de l'indépendance de la Belgique à la mort du Roi en 1909. D'un point de vue post-colonial, la satire de Claus offre une vision anti-impériale pénétrante de la manière dont le Roi mégalo-mane perd d'abord tout pouvoir et prestige politique, pour ensuite se reconvertir dans un rôle d'infâme tyran. « *It's better to be a good white devil* (Il vaut mieux être un bon diable blanc) ». La pièce comporte trois lignes narratives avec, comme personnage principal, et suivant les didascalies, ce « vieillard au long nez et à la barbe blanche » qu'est Léopold II (p. 15).

La première ligne narrative englobe les scènes qui renvoient aux méfaits et à la pensée perverse (la « pensée identitaire ») du Souverain, c'est-à-dire à la manière dont il réifie et brutalise les Congolais (Bongo-Bongo, « vieux nègre » amputé, et « les sept nègres », figurants anonymes et naïfs qui entonnent leur allégeance au nouveau roi « sur un air viennois 1900 »). Après avoir sauvé les apparences vis-à-vis des puissances étrangères et exprimé son ambition d'apporter la paix et la charité au cœur des terres africaines, Léopold engage dans la douzième scène une conversation avec le missionnaire Lippens, au cours de laquelle il dresse le portrait suivant des Congolais : « Ce sont des êtres cruels, des bêtes fauves, des coupeurs de têtes, des païens, des cannibales. Sais-tu ce qu'il (sic) sont ? Des diables ! Car ils ne veulent que le mal. Ils sont diables quand ils pensent, car ils ne pensent que sorcellerie et superstition, diables quand ils parlent, car ils mentent, diables quand ils agissent car ils ne font que pécher sans cesse, ce sont des démons damnés à cause de leur orgueil bestial et de l'inhumaine cruauté qu'ils ont au fond du cœur » (p. 39). De cet extrait peuvent être dégagées des structures d'attitudes et de références qui permettent d'analyser la mentalité impériale du personnage de Léopold II, et de préciser la lecture idéologique de Claus. Selon Said, ces structures se manifestent sous la forme de clichés et de préjugés,

au travers desquels s'exprime une idéologie coloniale¹. L'indigène qui est présenté comme « fainéant », ou l'« Autre » décrit comme « sauvage et arriéré », nous renseignent sur les conceptions très appuyées et sélectives qui animent les personnages de la pièce.

À un second niveau narratif, *La Vie et les Œuvres de Léopold* contient également des réflexions sur la politique intérieure de Léopold, et sur l'alliance pragmatique nouée entre l'Église et l'État. La troisième ligne narrative se réfère quant à elle à la vie de Léopold en tant que telle, de sa naissance sanglante et bourbeuse à la manifestation de ses premiers traits despotiques, ou à son amour de jeunesse, Caroline : non pas le Souverain glorieux, donc, qui éblouit son royaume de sa grandeur architectonique (« le symbole de ton génie, le Palais de Justice qui étend son ventre monumental sur la ville endormie et ses faubourgs » p. 78), mais le « sale gobelin », l'impérialiste qui s'adonnait au trafic d'esclaves et provoqua un génocide au sein de la population congolaise. Le Léopold de Claus est un roi qui est finalement victime de sa propre arrogance (dans le texte, Léopold est violé par l'aigle américain), et prend, dans la deuxième partie de la pièce, les traits d'un pauvre vieillard sénile et pathétique. Claus a surtout voulu écrire une satire politiquement engagée, qui dévoile à la fois les pages sombres de l'historiographie officielle, et les côtés despotiques et mesquins de l'homme qu'était le Souverain.

Conclusion

Après d'ardentes campagnes de presse et de fortes vagues de protestation à l'étranger, l'État belge finit en 1908 par reprendre le Congo à titre de colonie « régulière », un an avant la mort du despote éclairé. La tyrannie blanche qui se déploya pendant près de trois décennies sous l'autorité de Léopold II constitue davantage qu'une page sombre dans l'histoire du royaume de Belgique. Le régime d'apartheid qui se poursuivit après la mort du Souverain (1909) – sur laquelle s'achève d'ailleurs la pièce de Claus –, et jusqu'à l'indépendance du Congo, ne peut rivaliser avec les atrocités et le régime autoritaire et mégalomane d'« un chien perdu, impuissant, affamé » (p. 53), ce « petit homme à la chair rosâtre, tout gluant dans sa chemise. Un ver de terre. Un pou » (p. 136). Claus a mis en question la réalité coloniale que décrivent les sources historiques et littéraires. La posture

1 E. Said, *op. cit.*

résolument anti-impériale et anticoloniale qui caractérise *La Vie et les Œuvres de Léopold II* peut en outre s'expliquer en replaçant la pièce et son auteur dans le contexte de la fin des années 1960, période de production de cette œuvre. L'écrivain est de fait toujours façonné par son époque ; il participe de l'histoire d'une société¹. La représentation grotesque que livre Claus de l'aventure congolaise de Léopold peut alors aussi s'analyser dans son rapport au monde (*worldliness*), comme j'ai tenté de le démontrer dans une lecture à mon sens complémentaire de la pièce².

Yves T'Sjoen

1 E. Said, *op. cit.*, p. 25.

2 Cf. la note 2 p. 301.

LÉOPOLD II ET LA REPRÉSENTATION IMPÉRIALE DANS LA LITTÉRATURE

«Les historiens nous proposent du passé des systèmes trop complets, des séries de causes et d'effets trop exacts et trop clairs pour avoir jamais été entièrement vrais; ils réarrangent cette docile matière morte, et je sais que même à Plutarque échappera toujours Alexandre.»

Marguerite Yourcenar¹

Les analyses historiques entreprises dans les chapitres précédents ont largement illustré la vision impériale qu'avait Léopold II de l'expansion de la Belgique sur les cinq continents. Dans la deuxième partie du XIX^e siècle, l'originalité du Souverain belge est toutefois à nuancer car on pressent partout que la période colombienne, celle des grandes découvertes inaugurée par Christophe Colomb, touche à sa fin. Bientôt, comme le formulera le célèbre géographe britannique Halford John MacKinder, la terre fera l'objet d'une appropriation politique complète². Il y a donc une course aux *terra incognita* à laquelle participe Léopold II, parallèlement aux autres puissances. La singularité du roi des Belges est néanmoins double. Elle se situe d'abord dans le statut de neutralité du pays, qui fait envisager au Souverain l'expansion coloniale comme une compensation dudit statut, tout en l'obligeant à composer subtilement avec les puissances en

1 *Mémoires d'Hadrien*, Paris, Plon, 1951. Marguerite Yourcenar avait l'habitude de revenir sur ses publications pour les corriger avant d'en arrêter une édition considérée comme définitive. Pour cet ouvrage, c'est à la collection de La Pléiade qu'il faut définitivement se référer (Paris, Gallimard, 1982, augmentée en 1991, mais sans modification pour l'ouvrage en question). Un tome y rassemble les *Œuvres romanesques* à laquelle la pagination se réfère : p. 302-303.

2 H. J. MacKinder, «The Geographical Pivot of History», *Geographical Journal*, 1904, disponible en traduction française dans le numéro 55 de la *Revue Stratégique* sur le site de la stratégie dans l'histoire : <http://stratisc.org/>.

Afrique¹. L'autre particularité réside dans le paradoxe d'un Souverain bridé en Belgique par une constitution très libérale pour l'époque, mais qui dans le même temps est sans entraves dans son empire africain.

Le « constitutionalo-césarisme » de Léopold II face à la littérature

Il est donc bien établi que le Monarque constitutionnel, très respectueux de son serment, se double *in casu* d'un empereur conquérant et administrateur, même s'il demeure sur ses gardes pour amadouer les puissances concurrentes. Ce qui pourrait être considéré comme du « constitutionalo-césarisme ».

La figure impériale étant avérée, l'objectif de cette contribution est de s'interroger en tant que politiste sur l'entrée en littérature du roi Léopold II, eu égard en particulier à sa politique coloniale, unique en son genre. L'investigation de recherche porte ici sur la manière dont la littérature interprète les relations internationales et s'en nourrit². Trois directions ont été empruntées afin de baliser le propos.

1 Pour situer le dialogue potentiel entre l'histoire, la politique et la littérature, un constat de départ doit être rappelé : quand les témoins d'une action politique disparaissent, les historiens demeurent et ne cessent de réviser leur appréciation au gré de l'ouverture d'archives nouvelles ; certes, mais ce n'est que l'art – la peinture, la sculpture, la littérature, voire la musique – qui peut avoir la puissance de la perpétuation d'un fait ou d'un homme du passé sur la mémoire collective. La peinture ou la littérature réussissent ainsi souvent à s'emparer d'une réalité historique pour la rendre légendaire au sens premier du terme.

Que seraient Roncevaux sans la *Chanson de Roland*, Napoléon sans Stendhal ou David, Koutouzov sans Tolstoï, la dénonciation de l'esclavage aux États-Unis sans *La Case de l'oncle Tom* ou Guernica sans

1 Les vellétés du Monarque dans le Transvaal ne furent, par exemple, pas poursuivies pour ne pas s'opposer aux Britanniques.

2 Cet exercice interdisciplinaire s'inscrit dans la foulée des recherches menées par l'auteur de la présente contribution dans « La conception des relations internationales chez Marguerite Yourcenar », in F. Counhian et B. Deprez (dir.), *Écriture du pouvoir, pouvoir de l'écriture. La réalité sociale et politique dans l'œuvre de Marguerite Yourcenar*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2006, p. 81-88 et dans « Découvrir les relations internationales dans la littérature », in F. Massart (dir.), *Culture et relations internationales*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007, p. 111-124.

Picasso? Et la guerre de Troie sans Homère ou Giraudoux, voire la bataille de Stalingrad sans Vassili Grossman perdraient aussi de leur éclat historique. L'art libère de toute contrainte : il glorifie ou stigmatise, omet ou accentue, synthétise ou revisite ; il charrie ainsi son lot d'entorses plus ou moins grandes à la vérité historique, mais procure la force d'une autre capacité d'expression.

2 En scrutant d'encore plus près la vision des relations internationales qui peut se dégager de romans, il ressort que la littérature offre davantage : elle permet de combler le vide que les meilleurs historiens ou les politistes les plus avisés laisseraient béants par leur rigueur. Les faits, rien que l'enchevêtrement des faits, les paroles et les actes, étayés par des sources, animent les plumes scientifiques. Entre les faits, il y a l'irréductible hermétisme des pensées et des intentions. L'historien avance des pistes ; le politiste interroge, analyse et vérifie des hypothèses. Tous deux doivent se garder de reconstruire sur la base de conjectures. La littérature désinhibe cette tentation pour s'insinuer là où les sources sont de peu de secours et où les hypothèses sont dans l'impasse. Comme un archéologue devant des fragments, un écrivain peut entrer en scène pour reconstruire et imaginer, dépasser les sources consultées et s'immerger dans le personnage pour en subodorer les ressorts. C'est par exemple la démarche opérée par Marguerite Yourcenar quand elle écrit les *Mémoires d'Hadrien*. « ... à Plutarque échappera toujours Alexandre », affirme convaincue Yourcenar¹. De même, Léopold II échappera toujours pour une part aux historiens.

3 Le troisième temps analyse les trouvailles littéraires : si l'on peut effectivement débusquer des évocations littéraires de Léopold II, que véhiculent-elles comme perception (cliché, réalité, mythe, erreur) du rôle de Léopold II sur la scène internationale et coloniale?

Une figure romanesque du berceau à la tombe

A priori, Léopold II est une veine tentante pour la plume véritablement romanesque. S'imprégner de la singularité du personnage pour en restituer une évocation littéraire suppose l'abandon du trait contempteur et de la louche hagiographique. Tout bien considéré, il apparaîtra alors que la vie du Roi n'a été qu'une sorte de longue échappée, une fuite par rapport aux contraintes qui pèsent sur

1 Voir la citation complète en exergue de cette contribution.

sa personne, sa fonction, son pays. On ne devient pas roi, « on le naît », pourrait-on inverser en s'inspirant de Beauvoir ; et de surcroît en une gestation dont le terme ne peut provenir que de la mort d'un aïeul. On ne choisit dès lors ni son métier ni le conjoint devant épouser la fonction royale. Ceci forge les amours morganatiques délaissant la raison matrimoniale. Et l'esprit d'entreprise, voire d'aventure, s'imisce dans ce qui est une perspective sûre : le trône.

Que faire en effet dans l'attente sinon tenter d'accroître l'héritage promis ? Léopold n'a pas vingt ans quand il rêve de se muer en Garibaldi pour achever l'œuvre des révolutionnaires de 1830. Il veut récupérer les provinces perdues et s'emparer *manu militari* d'autres territoires des Pays-Bas. Tailler des croupières dans l'Empire ottoman le tente aussi : il se verrait bien libérateur de Constantinople et, à l'occasion d'une crise européenne, se positionnerait aisément pour se faire proclamer « à la manière sarde empereur d'Orient¹ ». Las, les obstacles sont aux portes du royaume toujours déjà promis. Des compatriotes du duc de Brabant se caractérisent par leur immobilisme et sont de redoutables « avocats de l'étouffement de la Belgique à l'intérieur de ces frontières actuelles² ». Le jeune homme n'est par ailleurs pas irréprochable. Il dérobe, tel le jeune Malraux plus tard, des œuvres d'art lors de séjours en Orient. Nonobstant, sa quête d'accroissement de la Belgique semble vouée à l'échec. À la manière de César, qui avant de franchir le Rubicon se comparaît à Alexandre le Grand, il se lamente avec lyrisme : « Vingt-sept ans déjà et occupé par quoi ? Hélas des vœux stériles, des efforts malheureux pour l'agrandissement et le développement de la patrie, voilà mon modeste et triste bilan³. »

Cette obsession du développement ne quittera plus Léopold, mais l'assouvir après être monté sur le trône exigera de déborder les contingences et les contraintes de la neutre et frileuse Belgique, et des puissances à l'affût. Le Roi devient alors une sorte de Janus monarchique : *Mister* constitutionnel Cobourg d'un côté, *Docteur* absolu congolais, de l'autre face. Et, au fil du temps, Janus subit une métamorphose

1 Extrait du journal personnel de Léopold II, 1854., in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II, Fonds d'archives Goffinet*, Fondation Roi Baudouin, 1997, p. 249.

2 Extrait d'une note du duc de Brabant à Adrien Goffinet, 11 septembre 1861., in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *op. cit.*, p. 103 et suiv.

3 Extrait des notes du journal intime du duc de Brabant lors de son voyage en Espagne, à Séville lors de son vingt-septième anniversaire., in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *op. cit.*, p. 104 et 112.

kafkaïenne: un couple siamois entre en scène, le Roi-Empereur. Il reviendra à la Belgique qui en avait autorisé l'(ex)croissance de séparer ce couple intenable en reprenant le greffon hypertrophié pour lui donner une autre apparence. La mort est proche pour le Roi, comme le reniement. Après avoir compensé la triste absence d'héritier mâle par une sorte d'obsession des traces dont bâtards et bâtis témoignent, après avoir cédé son *opus magnum*, la colonie, Léopold II, dans un dernier rôle, entend disparaître, ne veut plus rien, surtout pas l'hommage ultime d'un pays dont il est demeuré incompris, comme s'il était déjà convaincu que son fantôme viendrait encore longtemps troubler les héritiers de cet impossible couple belgo-congolais.

Il y a là assurément un itinéraire digne des vicissitudes du règne de l'empereur Hadrien. À l'instar de ce que fit Marguerite Yourcenar pour ce dernier, la littérature pourrait faire parler Léopold au-delà des archives.

Une littérature de peu de poids face au sensationnalisme

Mais à la question de savoir si une œuvre littéraire a façonné la légende de Léopold II jusqu'à éclipser son historicité, la réponse est clairement négative: aucun Stendhal, aucune Yourcenar n'est venu parer Léopold II du sceau du héros littéraire. Aucun Cohen, aucun Malraux ou Mauriac, aucun Varga Llosa n'en ont fait un (anti)héros politique comme ces auteurs l'ont respectivement fait pour Churchill, de Gaulle et Trujillo. On pourrait néanmoins considérer le travail de Louis de Lichtervelde de 1926 comme l'évocation d'un César par Suétone (beaucoup d'informations récoltées, peu d'archives, une claire conscience de la vie romanesque du Souverain)¹.

Si la légende de Léopold II a été portée par la littérature, ce fut d'abord indirectement par son apparition fugace dans l'ouvrage magistral de J. Conrad, *Heart of Darkness*; il ne s'agissait que d'extrapolations liées au passage de l'auteur au Congo en 1890, et non d'une œuvre centrée sur le Souverain belge. À la rigueur, Conrad évoque davantage les tribulations de Stanley que l'action de Léopold II, dont la contestation viendra plus tard après la découverte du caoutchouc.

1 L. de Lichtervelde, *Léopold II*, Bruxelles, Dewit, 1926.

Mark Twain s'en fit l'écho satirique à travers un soliloque théâtral extravagant, écrit sans recul à l'époque du Souverain¹. Plus de soixante ans plus tard, une autre œuvre théâtrale fut commise par Hugo Claus, *La Vie et les Œuvres de Léopold II. Vingt-neuf tableaux tirés de l'Antiquité belge*². Intéressante à souhait, cette pièce n'a toutefois pas été le déclencheur de la conscientisation internationale de l'action coloniale de Léopold II. Ce fut encore moins le cas pour le « roman-feuilleton » récent (2007) de Patrick Roegiers, destiné à un large public plutôt francophone, intitulé *La spectaculaire histoire des rois des Belges*³. Ni livre d'histoire, même si l'auteur décline ses sources et élabore un mini-appareil critique, ni véritable roman car on peine à apercevoir là où le récit dépasse l'évocation biographique, ce livre est une sorte de présentation libre et littéraire des rois, axée sur les traits de personnalité des monarques et où la figure de Léopold II occupe une place simplement proportionnée à la longueur de son règne⁴. Les deux auteurs, qu'*a priori* rien ne rapproche, ont un point commun : la présence critique de leur pays d'origine dans leurs œuvres, qui n'éludera donc point à un moment de leur carrière l'évocation de la royauté. Mais ces deux auteurs, et surtout le premier dont la stature littéraire n'est plus à démontrer, n'ont pas produit une œuvre dont le retentissement aurait fait découvrir ou redécouvrir un personnage marquant de l'histoire politique. En réalité, la pièce de Claus, pour être appréciée dans ses métaphores, ses scènes grandguignolesques, ses parodies de discours, voire dans ses anachronismes mêmes ou son obscénité, nécessite une connaissance déjà élaborée de ce que furent la vie et les œuvres de Léopold II. À l'inverse, pour apprécier la présentation de Léopold II par Patrick Roegiers, il faudrait en réalité ne pratiquement rien savoir sur le deuxième roi des Belges.

Qu'on soit familier ou non de l'action politique de ce dernier, on ne manquera assurément pas d'être interpellé par un conte congolais récent (2005), intitulé *Conte du roi souverain Léopold II*. Sous-titré *Le géant qui hante notre Congo*, l'ouvrage est dû à la plume

1 Voir dans cet ouvrage la contribution de V. Bragard au sujet de la satire grotesque de Mark Twain *Le Soliloque du roi Léopold*, publiée en 1905 et de sa représentation en Belgique cent ans plus tard.

2 *Het Leven en de werken van Leopold II*, Amsterdam, De bezige bij, 1970, traduction française par Marie Hooghe-Stassen et Alain Van Crugten in *Théâtre de Claus*, vol. 1, 1985. Voir aussi *supra* la contribution de Yves T'Sjoen.

3 Paris, Perrin, 2007.

4 L'ouvrage porte sur les six rois et le régent. Il compte 425 pages hors notes et bibliographie, et le règne de Léopold II intitulé *La glorification* occupe les pages 71 à 140.

d'Aubert Kizito Ntite Mukendi¹, à la fois acteur, victime et observateur patenté du Congo-Zaïre indépendant. Ici les procédés du conte et de la narration africaine permettent à l'auteur de revisiter complètement le règne et les œuvres léopoldiennes, avec de troublantes synchronies mêlant les pas de l'ÉIC et du Congo belge avec ceux de l'indépendance du Congo, du Zaïre de Mobutu et de la RDC des Kabila.

Il faudra revenir sur la vision politique qui sourd de ces trois dernières œuvres mais après avoir reconnu que le retour en force de la figure impériale de Léopold II sur la scène mondiale à la fin du xx^e et au début du xxi^e siècle ne leur est guère imputable. Ce retour indique plutôt une défaite de l'histoire et de la littérature en général, de la science et des lettres belgo-congolaises en particulier, au profit de l'interprétation anglo-saxonne et du cinéma. C'est en raison de la médiatisation du livre de A. Hochschild² et du film de Bate³, évoqués dès l'introduction de cet ouvrage, que Léopold II reprit une stature internationale. Il le dut donc d'abord à un travail d'historien ne résistant pas partout à la critique historique et faisant de sa personne une caricature⁴. Quant à l'œuvre cinématographique, sensationnaliste, elle amplifie les simplismes et les approximations, par définition: la puissance de l'image est indéniable et le temps est réduit pour la nuance.

Une évocation à contretemps inattendue et sommaire

En conséquence, Léopold II surgit dans la littérature contemporaine là où on ne l'attend pas et de manière biaisée, voire ignare, le psittacisme ayant fait son œuvre au départ de documents à sensation. Dans cette veine, un chapitre entier du roman de 2007 de Gary Shteyngart, *Absurdistan*, est intitulé *Le Congo belge du roi Léopold*. On passera sur l'hérésie politico-historique d'une telle appellation, sorte de crase entre l'ÉIC et le Congo belge; elle indique l'amalgame colonial qu'un auteur américain fait de la Belgique et du Congo, sans pouvoir imaginer une possession personnelle du

1 Paris, Le Publieur, 2005.

2 A. Hochschild, *King Leopold's Ghost: A story of Greed, Terror and Heroism in Colonial Africa*, Boston, Houghton Mifflin, 1998.

3 Congo: *White King, Red Rubber, Black Death* (2004).

4 Aux dires de J. Stengers, dans la postface des rééditions successives de *Congo. Mythes et réalités*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989 (réédité: Bruxelles, Racine, 2005, 2007).

Souverain avant une reprise par l'État. Mais comment comprendre une telle irruption de Léopold II dans un roman écrit par un Russe émigré aux États-Unis¹, certes, rempli de connotations politiques abordant au passage la question coloniale, mais très éloignées de la Belgique, du Congo et de l'ancien Monarque?

Absurdistan n'a, malgré quelque apparence contemporaine, rien à voir *a priori* avec la Belgique. C'est le nom d'une république imaginaire baignant la Caspienne et qui fit partie de l'Union soviétique. Des tensions ethnico-religieuses y sont présentes entre Absurdi sevo et Absurdi svani. Le pays va être le théâtre d'un conflit où s'entremêleront les appétences pétrolières des puissances extérieures, les rivalités politico-religieuses et l'intervention russe dans son étranger proche. Cette fable politique est envahie par un personnage singulier : Micha Borissovitch Vainberg. Juif laïque, russe obèse, fils d'oligarque mafieux, Micha s'est exilé de longue date à New York, avant de revenir en Russie et dans la région caspienne. Philanthrope rabelaisien, il est au centre d'un récit écrit à la première personne et forme avec son valet Timofei un duo s'apparentant à Don Quichotte et Sancho Pança, avec des morphologies inversées. Vainberg a l'humour de Woody Allen, la fausse naïveté de Candide et un diplôme de l'université de Hasard (*sic*). Que viennent faire Léopold II et le Congo dans la galère loufoque de Micha? La portée politique du roman ne tient pas d'une métaphore sur la colonisation russe dans le Caucase et les bords de la Caspienne, même si l'ombre et les décombres de l'URSS planent de-ci de-là. La seule évocation de « l'opresseur colonialiste » reste très américano-centrée et empreinte de dérision. Les théories d'Edward Saïd sont présentées comme un cliché universitaire à la mode et brocardées pour leur hermétisme. Tout ceci n'indique néanmoins rien sur l'entrée en scène de Léopold II plus avant dans le récit. Son apparition est bien plus fortuite.

Micha a été interdit de séjour aux États-Unis et veut s'échapper d'Absurdistan : la Belgique est la porte d'entrée pour l'Union européenne. Mais que connaît Micha de la Belgique? Rien, pratiquement. Il ne connaît pas le nom du Premier ministre et confond également la reine Beatrix des Pays-Bas et le roi Albert II. Devant expliquer une de ses œuvres de bienfaisance intitulée *Les enfants de Micha*, il s'étonne qu'on le soupçonne d'être pédophile, ce qui au passage

1 Random House, 2007 ; Paris, L'Olivier, 2008, pour la traduction française.

révèle les clichés véhiculés par l'auteur sur la Belgique¹. La seule chose finalement qu'après réflexion Micha connaisse de la Belgique, c'est le passé colonial tel qu'un Juif new-yorkais peut en avoir entendu parler et encore assez vaguement : « (...) vous avez une histoire honteuse au Congo. Votre Léopold était un monstre. » Et le trafiquant belge de passeports de lui indiquer alors qu'il a à assumer cette histoire : « C'est aussi votre Léopold, à présent, Vainberg. Notre Léopold. Notre Léopold des Larmes noires », comme s'il était évident pour l'auteur que les Belges assumassent cet héritage.

Théâtre et roman-feuilleton belges, conte congolais : une vision diversifiée de la politique coloniale de Léopold II

L'objectif est ici de déceler la vision politique que charrient le roman-feuilleton de Roegiers, la pièce de théâtre de Claus et le conte de Ntite Mukendi, présentés ci-avant.

Un des chapitres consacrés par Patrick Roegiers à Léopold II est labellisé *Le « massacreur » du Congo*². Les guillemets indiquent que l'auteur relate ce qu'on a pu dire du Roi à propos de l'ÉIC ; *pègre blanche*, *caoutchouc rouge* ou *Léopard II* sont aussi cités. Mais l'auteur ne s'aventure pas à avaliser ni à contester spécialement cette dénomination. En réalité, l'objectif de Roegiers ne semble pas d'élucider la question ou de prendre position. On retrouve dans sa très courte bibliographie sur le Roi aussi bien B. Emerson qu'A. Hochschild, à côté de grandes lacunes scientifiques et de travaux plus personnalistes voire sensationnalistes sans grand rapport avec le Congo³. Ce qui paraît importer à l'auteur c'est l'extraordinaire personnalité de Léopold II, « géant dans un entresol⁴ », qu'on aurait dû plutôt appeler Roi de Belgique, qu'il veut plus grande, que roi des Belges, trop petits pour ses rêves de grandeur. L'ouvrage égrène sans prétentions le feuilleton royal mais le cas Léopold II, « le boiteux de génie⁵ », pose à l'auteur plus de questions qu'il n'a de réponses à proposer, ce qui le fait s'exclamer : « Sacré Léopold II ! Est-il une caricature ? Un héros

1 « Gros scandale. Même le gouvernement et la police sont commis », fait dire l'auteur à l'intermédiaire belge interlope qui vend un faux passeport à Micha (G. Shteyngart, *op. cit.*, p. 185).

2 P. Roegiers, *La spectaculaire histoire...*, p. 110-116.

3 *Ibidem*, p. 433-434.

4 *Ibidem*, p. 117 : « ... Léopold II voit sans conteste trop loin pour ce pays de myopes et d'agoraphobes. »

5 *Ibidem*, p. 131.

de pamphlet? Un ignoble tyran assoiffé de sang? Un cynique épris du beau sexe? Une invention de l'esprit? Un amant de pacotille? Un enfant incompris? Un visionnaire génial? Ou un personnage de fiction¹? »

Ce genre de questions a peut-être aussi taraudé quelque peu Hugo Claus, fasciné par Léopold II dont il prétend avoir dévoré un maximum d'ouvrages évocateurs avant de se lancer dans la rédaction d'une pièce dont la première caractéristique est la connaissance de la réalité léopoldienne jusque dans certains détails. Il évoque, par exemple, *Kiss me quick*, le nom du cheval du fils du Roi, mort avant dix ans. À certains égards, l'auteur et son sujet principal se ressemblent : tous les deux ont été proclamés géants par d'aucuns, mais l'appréciation émane d'un pays (ou d'une région) pusillanime à leurs yeux ; tous les deux sont à leur manière en marge de l'air du temps. Il y a dans la pièce un ton « anti-système » et anti-establishment généralisé qui concerne aussi bien la scène politique belge que l'action internationale du Roi. Les personnages, représentant souvent de manière générique une institution ou une nation, virevoltent dans une sarabande parfois carnavalesque. Paradoxalement, l'antiroyalisme paraît atténué par le véritable questionnement que diffuse la pièce : comment la Belgique a-t-elle pu « produire » un tel personnage et comment la communauté internationale a-t-elle pu tolérer les agissements de cet ambitieux Souverain ? Le lion anglais, le coq français, l'aigle allemand incarnent dans un premier temps cette communauté. Claus stigmatise à travers ces animaux l'hypocrisie des puissances qui se trouvent chacune une bonne raison de soutenir Léopold II dans son entreprise coloniale avant de jalouser ses succès. Très habile, le Roi sait comment les flatter et les appâter. Sans craindre l'anachronisme, Claus fait entrer en scène l'aigle américain qui, après avoir été un des premiers à reconnaître l'ÉIC, vient récupérer sa mise en revendiquant l'uranium du Katanga pour sa puissance atomique. *In fine*, Léopold est violenté par l'aigle américain tandis que le soutien des États-Unis à Mobutu est présenté en filigrane. La pièce laisse ainsi entendre que le Congo, perdu par la Belgique, n'est qu'un pion dans un jeu international dominé par la guerre froide et peine à être indépendant.

Ce parallèle entre le Congo léopoldien et le Congo indépendant, bouleversant toute chronologie, se retrouve dans *Le Conte du roi souverain Léopold II. Le géant qui hante notre Congo*. Cette œuvre très

1 *Ibidem*, p. 125.

particulière émane d'un des premiers universitaires congolais au moment de l'indépendance. Ntite Mukendi fit partie du collège des commissaires généraux de 1960-1961, avant de s'opposer au régime de Mobutu, de compter parmi les fondateurs de l'UDPS en 1981, de subir des maltraitements dans les geôles du dictateur, et de devenir brièvement conseiller de Laurent-Désiré Kabila entre 1996 et 1998. Ce conte fait partie d'une série de textes romancés destinés à faire connaître l'histoire mouvementée du Congo que l'auteur a écrits à différents moments de sa vie et qu'il entreprend de réunir. L'un d'eux porte par exemple sur la période de l'esclavage afro-arabe et s'intitule *Tippo-Tip le Moloch*¹! Un autre est un acte de résistance et porte un titre explicite: *Enterrons les zombies. Première critique du régime de Mobutu par un Zaïrois*². L'ensemble de ces textes forme les *Mémoires de la poule* selon Ntite Mukendi. Une clef de lecture est fournie à ce propos: la poule ressemble à l'homme; elle «tourne en rond dans son enclos familial» le jour et se faufile la nuit «dans sa case pour voir et entendre ce qui s'y dit et s'y passe»³. La poule véhicule sans preuve des vérités populaires; elle s'appuie sur la tradition orale, s'oppose à une histoire sèche mais ne se prétend pas scientifique⁴. Par le mode de narration du conte, la poule vitalise le récit de «faits et exploits relatés par les travaux savants des historiens occidentaux»⁵. Dans *Le Conte du roi souverain Léopold II*, l'auteur veut expliciter une «insidieuse présence dans notre présent»⁶ d'un personnage «si immense qu'on en a dit et qu'on continue à en dire n'importe quoi, des vilénies, couvrant souvent une jalousie inavouée ou de la simple envie des autres puissances coloniales»⁷. Ntite Mukendi est animé d'une conviction forte: le système léopoldien a été un moment fondateur, empli de maladresses à l'évidence, mais il s'en est sorti honorablement. L'auteur dresse par touches successives un tableau général des atouts de ce système, corrigé et rationalisé par l'État belge après 1908. Il critique dans la foulée les dirigeants du Congo indépendant, en particulier le maréchal Mobutu, pour n'en avoir pas repris et exploité la meilleure part. L'ancien acteur politi-

1 A. Ntite Mukendi, *La Conte du roi souverain...*, p. 14 où l'auteur égrène ses intentions.

2 Paris, 1969.

3 A. Ntite Mukendi, *op. cit.*, p. 19.

4 *Ibidem*, p. 36.

5 *Idem*.

6 *Ibidem*, p. 29.

7 *Ibidem*, p. 33.

que reproche aux gouvernants de Kinshasa un enlissement dans la corruption et, partant, un délitement des structures économiques et sociales susceptibles de stabiliser et de faire prospérer le Congo. Il en ressort une appréciation extrêmement positive de la colonisation belge, plus proche du discours du Roi Baudouin du 30 juin 1960 que de la diatribe de Patrice Lumumba à la même occasion : « Toute cette pyramide économique et financière fit du Congo belge, en moins de cinquante ans, la plus belle, la plus prospère et la plus avancée des colonies européennes d'Afrique¹. » Mais Ntite Mukendi n'est pas aveuglé pour autant. Une des faillites de la colonisation réside dans l'absence d'enrichissement mutuel, conséquence de la « cohabitation de malentendus inconciliables² ». Ceux-ci « explosèrent à la figure de tous après l'indépendance, quand cessèrent toutes les pressions civilisatrices des missionnaires et de l'État colonial ». De surcroît, l'auteur a au préalable intitulé une subdivision de son conte *Scandale du caoutchouc rouge*³, au sein de laquelle il a rappelé les exactions avérées et les légendes à leur propos. Il ne les attribue toutefois pas directement au Souverain qu'il qualifie pourtant de farfelu, rusé ou habile. Ce sont les agents « tout-venant de Léopold II » qui sont dans son collimateur, belges⁴, européens et africains⁵ confondus, ceux-là mêmes « qui ont failli ruiner leur patron en provoquant la campagne du caoutchouc rouge qui en faisait un des premiers génocidaires⁶ ». Mukendi relaie à ce propos l'idée assez peu étayée d'un complot anglo-saxon contre le Roi, n'hésitant pas à voir dans les financiers anglo-saxons la « conscience de la communauté internationale⁷ ». Par endroits, les « mémoires de la poule » sont des caquètements qui laissent parfois les connaisseurs de l'histoire de Belgique. Ainsi de la vision d'une colonie, mobilisatrice d'énergie et creuset de résolution de la question socio-linguistique belge. Ou des trop grands raccourcis dans l'évocation de la campagne des Dix-huit jours et du sort de Léopold III après

1 *Ibidem*, p. 96.

2 *Ibidem*, p. 125.

3 *Ibidem*, p. 49 à 55.

4 Il revisite, par exemple, l'épisode de Lothaire qui pend sans autre forme de procès Stokes, à la fois pour stigmatiser les agents léopoldiens et comparer cette attitude aux pendaisons expéditives du régime mobutiste.

5 Pour dénoncer les viols, Ntite Mukendi note, par exemple : « La femme n'était plus qu'une simple récompense, sans âme ni droit à une progéniture sur laquelle se pencher, pour le ramassis de Sénégalais, Togolais et Gold-Coast dont usait l'État » (*Ibidem*, p. 54).

6 *Ibidem*, p. 153.

7 *Ibidem*, p. 57.

la capitulation¹. Mais l'exercice de synthèse auquel se livre Mukendi en un va-et-vient entre le passé léopoldien ou colonial et la situation du Congo depuis l'indépendance montre que le conte permet effectivement de revitaliser les rapports belgo-congolais en en proposant une vision plus originale que la vulgate développementaliste habituelle ou sa variante culpabilisatrice.

En conclusion, il ne fait guère de doute que les vicissitudes de la stature impériale de Léopold II déployée au Congo puissent inspirer maints récits littéraires. Mais parmi les ouvrages évoqués dans cette contribution, le Roi n'a suscité que des satires ou pamphlets déguisés (Twain et Claus pour une part), des récits historiques focalisés sur la personnalité royale (Roegiers), des contes ou scènes théâtrales emplis de métaphores et axés sur des allers-retours entre l'ÉIC et le Congo indépendant (Claus pour une part encore et Ntite Mukendi) ou encore des clichés en décalage complet avec le reste du roman (G. Shteyngart). Il reste donc de la place dans la galaxie littéraire pour approcher davantage celui qui peut-être aurait pu dire à l'instar de ce qui fut imaginé pour une autre figure impériale : « Je m'accommoderais fort mal d'un monde sans livres, mais la réalité n'est pas là, parce qu'elle n'y tient pas tout entière². »

Tanguy de Wilde d'Estmael

1 Ntite Mukendi indique, par exemple, fort confusément à propos du roi Léopold III : « ... en quelques horribles quatorze jours de résistance désespérée, son armée fut totalement écrasée et lui-même kidnappé et enfermé dans un château hors du pays en Suisse. »

2 M. Yourcenar, *op. cit.*, p. 303.

LÉOPOLD II ET L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO DANS LES ARTS POPULAIRES, CONTESTATAIRES ET OFFICIELS, ENTRE NORD ET SUD¹

Introduction

Cette contribution porte sur quelques représentations ayant trait à une part importante de la politique étrangère du roi Léopold II, c'est-à-dire les représentations ou les évocations de l'État indépendant du Congo (ÉIC) et de ses actions. La méthode ne sera pas très conventionnelle puisqu'elle confrontera la représentation non officielle européenne contemporaine de l'ÉIC et produite dans l'ÉIC – à savoir des images laissées par des agents léopoldiens, ce qu'elles montrent et ce qu'elles ne montrent pas, d'une part, la mémoire sociale telle que véhiculée dans la peinture congolaise au Katanga à la fin du ^{xx}^e siècle, d'autre part, et enfin, des réactions sociétales en Belgique et au Congo, cristallisées autour de l'art officiel.

L'historien puriste sera peut-être décontenancé devant le mélange de corpus, la confrontation de sources non écrites de l'histoire et de la mémoire de la société, les circulations entre le centre et la périphérie, la contraction du passé et du présent, de même que par l'immersion dans la subjectivité, le paradoxe, l'anachronisme et l'amalgame. Mais le but est ici d'aborder l'histoire du point de vue culturel, en utilisant plusieurs sources, qu'il s'agisse de sources écrites (archives), artistiques ou de la mémoire sociale, en tenant compte des opportunités et des limites des méthodes en sciences sociales.

Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans cette présentation une analyse de chaque artiste auteur d'un monument ou d'une œuvre, de son parcours ou de son évolution, ni de l'enthousiasme ou des em-

1 Cette réflexion est dédiée à Bogumil Jewsiewicki.

bûches dans un processus de création. J'analyse ici – en présentant quelques recherches récentes sur le plan international que je croiserai avec des recherches personnelles – des représentations du Roi et de l'État en deux ou trois dimensions, en ciblant des corpus particuliers et quelques cas d'étude. D'autres corpus existent qui fournissent d'autres données et le lecteur prendra plaisir à relever quelques analogies ou différences avec l'approche d'Isidore Ndaywel sur la connaissance de l'histoire de l'ÉIC et de son fondateur en République démocratique du Congo. L'originalité consistera ici à confronter et à mettre en réseau des corpus, des recherches et des pistes de recherches encore sous-exploitées dans l'historiographie belge.

Des images comme chronique du temps

L'importance des images dans la culture populaire congolaise a été notamment mise en exergue par le professeur Bogumil Jewsiewicki, l'un des auteurs les plus prolifiques sur l'histoire et la mémoire sociales du Congo. Les sociétés du cœur de l'Afrique centrale, confrontées à l'intrusion d'un monde en voie de globalisation (traite, colonisation), ont trouvé en l'image un espace où la mémoire locale et la représentation venue de l'Occident fusionnent pour s'approprier collectivement le présent. L'image, comme la musique, ont été au Congo des media d'appropriation populaire et l'image fut un médium de connaissance avant l'écrit. L'image populaire doit être considérée comme une nouvelle construction entre les savoirs et les savoir-faire de l'Afrique et de l'Occident pour aider les communautés africaines à comprendre et à s'approprier la nouvelle réalité locale imposée de l'extérieur et pour l'extérieur¹.

Bogumil Jewsiewicki distingue trois temps, sur une durée de cinq siècles, dans le rôle qui a été joué par l'image hybride. Le premier temps correspond à la première vague de christianisation et de contacts européens, du xvi^e au xviii^e siècle inclus. Les artefacts chrétiens sont appropriés et intégrés dans la société et la religion locales et continuent à être fabriqués et utilisés localement. Ceci provoque l'étonnement des missionnaires du xix^e siècle qui retrouvent ces objets, notamment au Bas-Congo, alors que la christianisation avait été interrompue. Le deuxième temps concerne les images africaines de la fin du xix^e au milieu du xx^e siècle qui reproduisent le « Blanc »,

1 B. Jewsiewicki, *Mami Wata. La peinture urbaine au Congo*, Paris, Gallimard, 2003, p. 22, 216.



Peintures de cases photographiées par Georges Gilson dans le Nord-Est de l'ÉIC, fin du xix^e – début du xx^e siècle.

HP.1952.10.1 et HP.1952.10.2, collection du MRAC, Tervuren. Photos G. Gilson, s. d.

l'auxiliaire africain, les objets captés par la société pour les intégrer à son propre univers et mieux les comprendre. Le troisième temps est le temps de la décolonisation et le temps post-colonial, depuis la fin des années 1950 ; le temps surtout où la peinture populaire congolaise de la fin du ^{xix}^e siècle, en s'intéressant au passé, devient le support et le lieu d'expression de la mémoire pour être débattue en société¹.

Les images de la fin du ^{xix}^e et du début du ^{xx}^e siècle méritent une attention. La peinture sur les murs de cases que les Européens du ^{xix}^e siècle photographient ou reproduisent par le dessin, nous en facilitant de cette façon l'accès, est probablement l'ancêtre de la peinture populaire actuelle en RDC. L'occupation et la conquête du nouvel État indépendant du Congo entraînent en effet la circulation des agents européens dans de vastes territoires, des alliances avec les chefs locaux, mais aussi des contre-alliances et des confrontations au cours de guérillas ou de la grande guerre entre l'État et les Afro-Arabs.

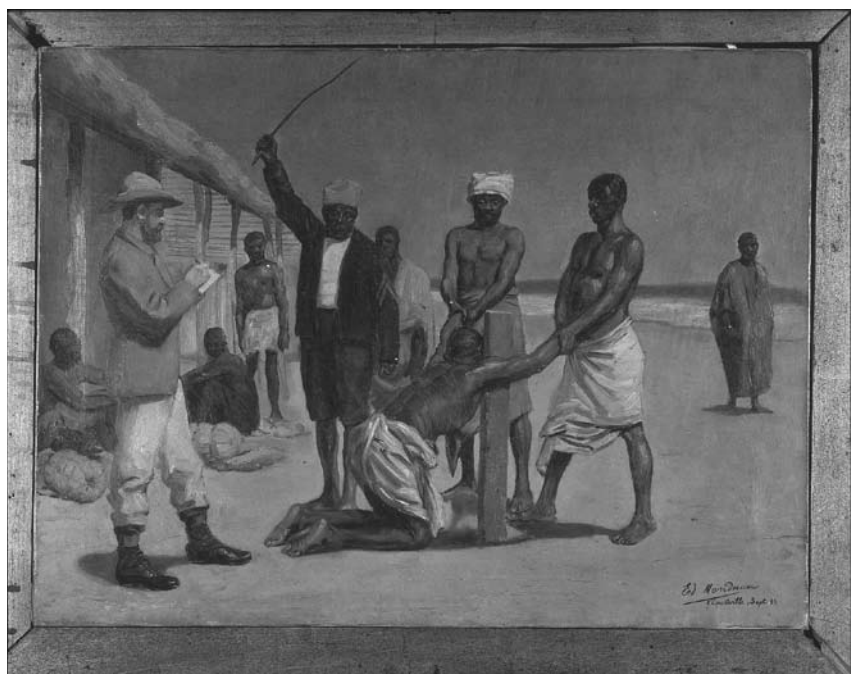
L'installation de l'État et la circulation des Européens accélèrent la transformation de la peinture de cases, esthétique ou rituelle, en peinture figurative. Elles entraînent une rupture culturelle, politique et épistémologique, mais l'État ne peut, en fin de compte, empêcher les permanences et la continuité des anciennes structures politiques ou religieuses. Les peintures sur les murs des habitations reproduisent certains épisodes de guérillas et de circulations des étrangers et sont photographiées ou captées graphiquement par les Occidentaux très peu de temps après leur production. Nous connaissons très bien les biographies, le contexte et les tribulations des agents européens qui nous les ont transmises, permettant de les situer dans le temps, dans l'espace et dans l'histoire. Ces peintures forment, avec d'autres sources, comme les ivoires pyrogravés de la fin du ^{xix}^e siècle et du début du ^{xx}^e siècle, une sorte de chronique contemporaine de l'invasion européenne et de l'installation de l'ÉIC, là où la peinture populaire de la fin du ^{xx}^e siècle en fait la chronique selon les distorsions de la mémoire actuelle².

Tandis que les peintures de cases reproduisent l'étrangeté de l'État (ses agents), du comportement et des habitudes des Européens

1 *Idem.*

2 B. Jewsiewicki, *op. cit.*, p. 20, 62 ; S. Cornelis, *Regards d'artistes. La palette et la plume au Congo (1880-1914)*, thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, 1995, vol. I ; S. Cornelis, « Peintures murales, peintures sur papier : le cheminement des premiers peintres congolais contemporains (1880-1940) », in F. Kasasa (dir.), *Afrika sana. La peinture congolaise d'hier et d'aujourd'hui*, Monaco, Francis Kasasa, 2000, p. 10-13.

(s'asseoir à table et boire de l'alcool pour partager un moment de convivialité par exemple), voire la violence partagée (l'évocation de combats), les «imagiers» européens font exactement de même à travers leurs aquarelles, leurs peintures et leurs dessins. En effet, la démarche des communautés africaines dans certaines régions de l'ÉIC n'est pas très différente de celle des capteurs d'images européens déjà décrits dans plusieurs publications, notamment les agents léopoldiens de la fin du xix^e et du début du xx^e siècle. Qu'ils soient artistes amateurs ou peintres confirmés, ces agents représentent frénétiquement tout ce qui les attire ou les rebute dans la nature (les paysages, les animaux) et dans la culture (les objets, les peintures de cases, les «types ethniques», les danses) pour en garder une trace. Cette trace deviendra le support de leur nostalgie, mais aussi une forme de panorama ou d'encyclopédie à partager avec la société, en Europe, dans les familles ou sous forme d'expositions¹.



Édouard Mandouau, *La Civilisation au Congo*, Léopoldville, 1884.

HO.1956.90.13, collection du MRAC, Tervuren. Photo J.-M. Vandyck, © MRAC, Tervuren

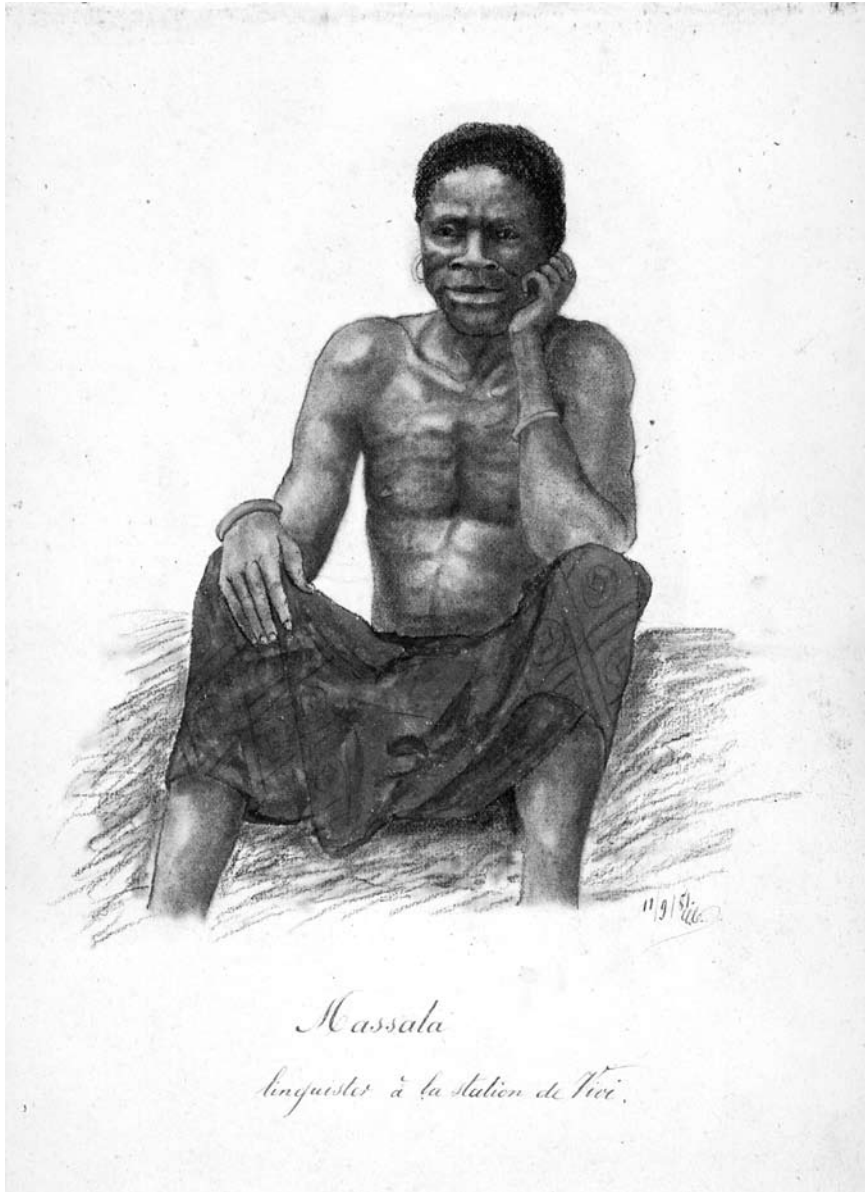
1 S. Bompuku Eyenga-Cornelis, «Capteurs d'images: dessinateurs, peintres et aquarellistes amateurs au Congo (1880-1908)», in J. Guisset (dir.), *Le Congo et l'Art belge, 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, p. 74-89.



Joseph Inver, *Le capitaine Hanolet poursuivant un noir avec la chicotte*, fin du XIX^e siècle.
HO.1931.710, collection du MRAC, Tervuren

Quelques peintures et dessins produits par ces agents font directement allusion à la violence de l'entreprise léopoldienne en Afrique : c'est par exemple le cas d'un tableau peint en 1884 par Édouard Mandau, *La Civilisation au Congo*, ou d'un dessin de Joseph Inver représentant le capitaine Hanolet alors qu'il poursuit un Africain avec sa chicotte¹. Mais de telles représentations sont relativement rares. Les fonds dont elles proviennent ont été rassemblés au Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) à l'époque de la colonisation belge, notamment, époque où l'ÉIC est présenté comme un état civilisateur face à la barbarie et où la société belge voue une grande admiration à son fondateur. Notons que ces fonds uniques de dessins, aquarelles, peintures et écrits sont encore trop peu exploités par la recherche internationale et offrent une mine d'informations à l'analyste créatif. Il n'existe pas ou peu d'institutions au monde qui en conservent d'équivalents.

1 S. Ellis, «La violence dans l'histoire de l'Afrique», in J.-L. Vellut (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Tervuren, Gand, Musée royal de l'Afrique centrale, Éditions Snoeck, 2005, p. 39 ; S. Cornelis, «L'Exposition du Congo and Édouard Mandau's *La Civilisation au Congo* (1884-1885) », *Critical Interventions*, n° 1, juillet 2007, p. 119-135.



Charles Callewaert, *Massala, linguist à la station de Vivi*, 1881.

HO.1979.24.27, collection du MRAC, Tervuren. Photo J.-M. Vandyck, © MRAC, Tervuren



Léon Dardenne, *Vue du fleuve à Coquilhatville*, s. d.
HO.1911.323, collection du MRAC, Tervuren. Photo J.-M. Vandyck,
© MRAC, Tervuren

D'autres dessins et aquarelles traduisent un regard admiratif sur la nature et ses paysages, tels les aquarelles de Charles Callewaert dans le Bas-Congo, celles de Louis Moreels dans l'ancienne région de l'Équateur, de Georges Gilson dans le Nord-Est de l'État, ou de Léon Dardenne, qui accompagna l'expédition de Charles Lemaire à travers le Katanga (1898-1900). Les points communs de ces aquarelles sont la puissance et la luxuriance de la nature – splendeur des couchers de soleil, intensité végétale, caractère inextricable et claustrophobe des forêts –, l'attrait et la curiosité pour les danses – jugées comme des performances soumises à des chorégraphies et porteuses de sens, ou au contraire comme de répugnantes bacchanales –, l'image des peuples (hommes comme femmes), de même que la volonté de comprendre et de s'appropriier un monde, et de trouver des points de comparaison occidentaux. Mais ces images ont aussi en commun les écrits de leurs auteurs, qui transmettent assez spontanément leurs impressions et permettent de retracer le contexte dans lequel elles ont été créées¹.

1 S. Bompuku Eyenga-Cornelis, *op. cit.*, p. 74-89; S. Bompuku Eyenga-Cornelis, «Les peintres naturalistes belges au Congo (1886-1900)», in J. Guisset (dir.), *Le Congo et l'Art belge, 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, p. 90-109.

Ce que ces représentations ne montrent pas, et que les écrits qui y sont liés révèlent, est la violence sous-jacente. L'agent du Comité d'Études du Haut-Congo (CEHC) Charles Callewaert produit des aquarelles un peu maladroitement et bucoliques, mais la violence et les préjugés de son époque envers les Africains imprègnent ses écrits. S'il s'exclame « j'aurais bien pu me mettre à genoux et contempler la nature dans toutes ses merveilles », il est aussi un généreux pourvoyeur de coups de chicottes¹. Édouard Manduau ramène du Congo des dizaines de toiles peintes sur place, un panorama des types de paysages qu'il y trouve, et une chronique de l'action des premiers agents européens au service de Léopold II à l'époque de l'AIC. Mais son tableau *La civilisation au Congo* et sa participation au *Moniteur du Congo*, journal hebdomadaire et polémique dont la vie fut extrêmement brève, sont une interpellation face à la brutalité de l'organisme contrôlé par Léopold II². Les miniatures bucoliques de Louis Moreels ne peuvent pas faire oublier la participation active qu'il prit dans le développement des postes à caoutchouc de la Société anonyme belge (SAB) dans la région de la Ruki-Momboyo, ni le fait qu'il fut l'un des tout premiers à dénoncer le régime d'exploitation du caoutchouc dans un article intitulé « Cannibalisme et caoutchouc rouge »³. Dans le même article, il décrit aussi les formes de violence locale et le climat de terreur partagée. Georges Gilson ne fait pas que peindre lui non plus : il photographie les peintures de cases et les résultats de combats, qu'il s'agisse de reportages sur le vif ou de mises en scène. Le peintre Léon Dardenne ne cesse quant à lui de pester contre la violence de Charles Lemaire dans le cadre de l'expédition du Katanga, bien que ses aquarelles montrent la diversité des paysages, de la faune et de la flore, ou représentent les chefs et les danses locales.

En prenant des libertés avec l'espace et le temps, nous pouvons confronter ces témoignages contemporains de l'AIC et de l'ÉIC au regard livré à l'ère post-coloniale par la peinture populaire congolaise.

1 MRAC, Papiers Callewaert, RG 990, carnet 2 (4 mai 1881-8 janvier 1882), date du 7 décembre 1881.

2 S. Cornelis, « L'Exposition du Congo... », *op. cit.*

3 *La Réforme*, 16 décembre 1898. Moreels écrit sous le pseudonyme de « Bomounga » ; S. Cornelis, *Un peintre à l'Équateur. Louis Moreels (1858-1930). Approche d'une vie et d'une œuvre à travers les aquarelles conservées au Musée royal de l'Afrique centrale*, Tervuren, MRAC, Annales Sciences historiques, vol. 14, 1991.

La peinture populaire du Katanga

La peinture populaire en RDC a été beaucoup étudiée par des spécialistes occidentaux et africains¹. Par-delà les différences de styles, l'ensemble de la peinture populaire congolaise est traversé de communautés thématiques, mais aussi de particularités régionales. C'est pourquoi, après quelques considérations générales, la peinture populaire au Katanga recevra une attention particulière.

L'analyse de ces productions post-coloniales révèle que, pour beaucoup de Congolais, la proclamation de l'ÉIC correspond à la naissance du pays. Il faut savoir que la majeure partie des frontières de la RDC ont été fixées à l'époque de Léopold II. Actuellement, lorsque l'on parle de l'État, on évoque souvent *Bula Matadi* (*Bula Matari* pour certains), faisant allusion à l'épisode « casseur de pierres » du temps de Stanley². Deux interprétations de cette image musclée



Auteur non identifié, *Esclavagisme*, s. d.

4770, collection de l'Institut Saint-François de Sales, Lubumbashi.

© Institut Saint-François de Sales, Lubumbashi

1 Voir notamment les travaux de Johannes Fabian (Université d'Amsterdam, Pays-Bas); Bogumil Jewsiewicki (Université Laval, Canada); Léon Verbeek (Institut Saint François de Sales, Lubumbashi, RDC) et son équipe d'enquêteurs; J. Ibongo Gilungula (IMNC); T. K. Biaya † (CODESRIA et Université Laval) et C. Badibanga ne Mwine (IMNC).

2 Encore rappelé au séminaire « Pour une histoire de l'Afrique centrale », MRAC, 12.2.2009, par Elikia M'Bokolo/EHESS et Anneleen Van der Veken/ MRAC, linguistique.

de l'État peuvent être proposées. Soit l'État post-colonial est assimilé à une forme de violence. Soit dans le passé, à l'époque de l'ÉIC ou du Congo belge, l'État a été assimilé à une forme de violence et l'image a perduré jusqu'à nos jours. Le « Blanc » de l'icône *Colonie belge* dans la peinture katangaise serait une incarnation de *Bula Matari*¹. On peut aussi constater que, sous l'influence de la propagande coloniale et de l'enseignement missionnaire, la libération de l'esclavage est le thème qui l'emporte, tandis que les dérives de l'État et l'impact humainement désastreux de l'exploitation des ressources naturelles, spécialement du caoutchouc, ne sont pas reproduits parce que ces épisodes ne semblent pas connus. L'analyse des peintures révèle du reste une méconnaissance assez générale de l'histoire du Congo à l'époque coloniale, à l'exception des fractions de la société touchées par l'enseignement universitaire, catholique et élitare.

La mémoire dans la peinture katangaise s'est également cristallisée autour des oppresseurs africains à travers des acteurs comme Tippeo Tip, le chef M'Siri, Ngongo Lutete (ou Ngongo Leteta). La rupture des chaînes est un thème transversal qui fait allusion à la libération de toutes les formes d'oppression de la société (esclavage, colonisation, État post-colonial). Mais la fondation de l'État moderne et du travail salarié à l'époque coloniale est, par ailleurs, considérée comme une libération de l'esclavage. La logique sous-jacente à la représentation, dans ce corpus particulier, est le croisement entre l'oralité et l'écrit, puisqu'à la fin du xx^e siècle, la peinture populaire congolaise comporte des textes. Le grand paramètre à garder à l'esprit est, comme l'écrit Bogumil Jewsiewicki, que la mémoire « ne met en évidence que ce qui compte encore dans le présent² ».

Dans son livre *Painting and Popular History in Zaire*, écrit avec la collaboration du peintre Tshibumba Kanda Matulu, Johannes Fabian explique comment les périodes historiques fusionnent en une histoire populaire du Congo où l'anachronisme et la confusion des lieux et des acteurs sont rois. La découverte du fleuve et du royaume de Kongo par les Portugais est amalgamée à l'installation de l'ÉIC. Cette intrusion européenne dans le monde local passe par les figures de Diego Cao, Stanley, Dhanis ou Bodson, sans repère chronologique et sans connaissance du fait historique. Ce qui est bien distinct dans le regard occidental est pensé comme une continuité dans la peinture

1 B. Jewsiewicki, *op. cit.*, p. 92.

2 *Ibidem*, p. 38.



Auteur non identifié, peinture populaire représentant Ngongo Leteta, 1805.
HO.1995.37.1, collection du MRAC, Tervuren. Photo J.-M. Vandyck, © MRAC, Tervuren

populaire. Il en résulte un souvenir où l'exploration se mêle à la conquête et l'occupation de l'État, ou à l'alliance pour la lutte contre l'esclavage¹. De l'époque de l'ÉIC, le peintre Tshibumba évoque aussi dans son œuvre la révolte des soldats *tetela*, l'arrivée du chemin de fer, la création de l'Union minière en 1906 et le travail industriel.

Le peintre Tshibumba Kanda Matulu a travaillé dans les villes minières du sud-est de la RDC. Sa vision de l'histoire est une sorte de chronique, et la photographie, une de ses sources d'inspirations. La succession de *snapshots* (instantanés) forme une histoire.

Tshibumba représente précisément le monument de Léopold II inauguré à Léopoldville (voir plus loin) à l'époque coloniale. En résumé, pour Tshibumba, le monument rappelle l'époque où les « Blancs » expliquaient aux sociétés congolaises que leurs cultures et leurs artefacts n'étaient pas bons, et qu'ils les remplaceraient donc par

¹ J. Fabian, *Remembering the Present: Painting and popular History in Zaire*, Berkeley, University of California Press, 1996.

leurs propres monuments et par la christianisation. Tshibumba remarque que le Congo belge a érigé le monument à la mémoire de Léopold II alors que la mémoire de l'ancien royaume de Kongo a complètement disparu. Curieusement, le souvenir de l'ancien royaume de Kongo est très présent chez lui¹. Il raconte aussi à Johannes Fabian que Léopold II aurait été Monseigneur de Hemptinne, vicaire apostolique puis évêque à Élisabethville, incarnation de l'oppression coloniale. Dans une toile sur l'ÉIC, il cible la notion d'indépendance contenue dans l'intitulé de l'État, en y voyant non pas un marqueur de l'indépendance de l'ÉIC par rapport à une métropole, mais l'occasion de montrer que la société africaine est à cette époque loin d'être indépendante. Léopold II explique qu'il va donner l'indépendance, probablement l'indépendance de l'esclavage, mais il n'y a finalement pas eu de liberté. Tshibumba réalise que l'occupation de l'État s'est faite avec une poignée de « Blancs² ». Le fait d'être colonisé est pour lui *butumwa* (esclavage). Les personnages de Stanley, Léopold II, M'Siri, Ngongo Lutete et Bodson, comme tous les Européens, étaient des *Simba Bulaya*, des lions venus d'Europe, qui capturent les hommes « noirs » et les tuent. Mais pour d'autres peintres, Léopold II et des acteurs importants de l'ère post-coloniale comme Lumumba, Mobutu ou Kabila ont été des briseurs de chaînes³.

Le projet de recherche sur les arts à Lubumbashi

Dans les dernières années du xx^e siècle, le père Léon Verbeek a initié un projet de sauvegarde du patrimoine artistique populaire de la région de Lubumbashi, ainsi que la collecte des données qui y étaient liées. Ce projet se situe dans la foulée de la thèse de doctorat de Gaspard Mwewa Kasongo, trop tôt disparu⁴. Dès le début de l'expulsion des Kasaïens, travailleurs immigrés dans la région du Katanga, le père Léon Verbeek a entamé la récolte de 7 000 peintures, sculptures, céramiques, vanneries, cuivres, pièces en malachite et autres objets, pour constituer une collection représentative dont le volet le plus important concerne la peinture populaire. 60 000 pages d'enquête sont conservées à l'Institut Saint-François de Sales à Lubumbashi,

1 *Ibid.*, p. 57.

2 *Ibid.*, p. 281.

3 B. Jewsiewicki, *op. cit.*, p. 37.

4 L. Verbeek (dir.), *Les arts plastiques de l'Afrique contemporaine. 60 ans d'histoire à Lubumbashi (R-D Congo)*, Paris, L'Harmattan, Archives congolaises, 2008.

de même que 4 000 bandes de cassettes. Cette enquête a été menée avec le plus grand soin. Les enquêteurs, de niveau secondaire et universitaire, formés localement à l'enquête en milieu urbain, ont balayé l'aire de Lubumbashi et les principales villes du Katanga industriel. Les tableaux ont souvent été récoltés dans des milieux modestes. Les enquêtes ont porté sur les artistes et les ateliers d'artistes ainsi que sur la consommation de l'art dans la vie privée. Les données orales récoltées à travers la mémoire sociale ont été croisées avec d'autres témoignages et d'autres sources, notamment des sources écrites. Un effort particulier a donc été consenti pour objectiver le point de vue de l'acteur par la comparaison et la mise en contexte. Grâce à cet incroyable travail, entièrement mené dans la société, avec la société, et moyennant un soutien extérieur minime, nous possédons un échantillonnage particulièrement représentatif de la peinture populaire à Lubumbashi, des thématiques abordées et de la mémoire sociale. Or, dans cet échantillonnage, et contrairement au travail réalisé avec le peintre Tshibumba, on ne trouve presque pas de tableau représentant le roi Léopold II. Dans une autre enquête du père Verbeek, portant sur tout ce qui se chante dans la région du Haut-Katanga sur le début de la colonisation, Léopold II n'est pas représenté non plus. Il y est plutôt question, comme dans la peinture populaire, de l'arrivée du rail et de M'Siri, c'est-à-dire d'événements et de figures de portée plus régionale¹.

La mémoire de l'ÉIC s'attache surtout à l'esclavage, principalement à travers des figures locales, comme un chef trafiquant d'esclaves connu sous les noms de Ngongo Lutete ou Ngongo Leteta (vers 1856-1893), qui acquit beaucoup de pouvoir à l'époque de l'ÉIC, suscitait alors l'épouvante dans la société locale et fut exécuté par l'État². Johannes Fabian classe Ngongo dans la catégorie des « oppresseurs », oppresseur africain distinct de l'oppresseur arabe et européen. Les peintures mettant Ngongo en scène portent la mention 1880-1920, ce qui, d'un point de vue occidental, constitue un anachronisme, puisqu'il mourut en 1893.

1 L. Verbeek, *Filiation et usurpation. Histoire socio-politique de la région entre Luapula et Copperbelt*, Tervuren, MRAC, Annales Sciences humaines, n° 123, 1987.

2 J. Fabian, *op. cit.*, p. 33 et 210; Ph. Marechal, *De « Arabische » campagne in het Maniema-Gebied (1892-1894). Situering binnen het kolonisatieproces in de Onafhankelijke Kongostaat*, Tervuren MRAC, Annales Sciences historiques, vol. 18, 1992.

Le souvenir de l'État s'incarne également dans l'icône *Colonie belge*, où la violence coloniale est figurée par la chicotte. Cette peine, héritée de la traite et appliquée dès l'époque de l'ÉIC, ne fut abolie qu'en 1959, c'est-à-dire très peu de temps avant l'indépendance. Les dates qui figurent sur *Colonie belge* fluctuent et on trouve des mentions aussi diverses que 1885-1959, 1885-1960, 1914-1918. Dans ces tableaux, le « Blanc » est l'incarnation de *Bula Matari*. On ne peut s'empêcher de songer au tableau d'Edouard Mandau : si ce tableau n'a probablement jamais été vu par la société locale, il représente une scène bien connue, dont la mémoire a traversé le temps pour être encore reproduite au xx^e siècle dans l'icône *Colonie belge* de la peinture populaire katangaise. Sans qu'il y ait de lien direct entre ce tableau du xix^e siècle et l'icône katangaise, les deux œuvres se rejoignent, l'une étant la représentation d'une réalité contemporaine, et l'autre, le souvenir ou la mémoire actuelle d'une réalité passée.



E. Nkulu Jummy, *La Colonie belge 1885-1960*, fin du xx^e siècle.

HO.1995.37.2, collection du MRAC, Tervuren. Photo J.-M. Vandyck, © MRAC, Tervuren

Apparemment, mais la recherche locale devrait le confirmer ou l'infirmier, le souvenir de la grande l'expédition de Charles Lemaire à travers le Katanga (1898-1900) n'est plus présent dans la société katangaise. Un projet de recherche initié au MRAC, en partenariat avec l'Université de Gand et en dialogue avec l'artiste Sammy Baloji, devrait permettre d'en savoir plus à ce sujet s'il venait à être mis en œuvre¹.

Léopold II, le Musée royal de l'Afrique centrale, l'art et les courants contestataires

La présence du roi Léopold II est palpable dans tout le Musée royal de l'Afrique centrale, à l'intérieur comme à l'extérieur. Le monogramme du Roi se retrouve dans les peintures murales et dans l'architecture. Des bustes et des statues sont exposés dans la cour intérieure et dans les salles, ou conservés dans les réserves. Le musée est la création du roi Léopold II², ceci est une donnée objective. Aujourd'hui, il n'est cependant plus un instrument colonial, ou de nostalgie coloniale. Il constitue plutôt un nouvel outil de partenariat et de relations scientifiques et muséales avec l'Afrique, plus particulièrement avec la RDC et la diaspora congolaise, et ceci est aussi en voie de devenir une donnée objective.

La Belgique et la RDC ont vécu la colonisation dans l'inégalité. Mais elles se sont retrouvées ensemble dans cette histoire commune, qui a laissé des traces tangibles dans les deux pays, et un héritage partagé. Les relations cordiales ou tendues, mais constantes au niveau politique, culturel et dans le cadre du développement durable, sont une des formes de cet héritage. La présence d'expatriés belges en RDC et celle d'environ 30 000 Congolais en Belgique en sont un autre. Les monuments de la période coloniale dans les deux pays, enfin, forment un patrimoine issu de cette histoire.

1 La mise en œuvre de ce projet ferait suite à l'atelier organisé au MRAC en 2008 par Johan Lagae (Université de Gand) et Sabine Cornelis (MRAC) avec les artistes Sammy Baloji et Patrick Mudekereza.

2 M. Couttenier, *Congo tentoongesteld. Een geschiedenis van de Belgische antropologie en het museum van Tervuren (1882-1925)*, Leuven, ACCO, 2005; J. Tollebeek (dir.), *België, een parcours van herinnering. I. Plaatsen van geschiedenis en expansie*, Amsterdam, Bert Bakker, 2008.



Le chiffre de Léopold II dans la coupole du MRAC.

HP.1968.10.6, collection du MRAC, Tervuren. Photo de l'album de Charles Girault, ca 1910



Statue en pied du roi Léopold II par Jean Canneel, dans la Salle du Mémorial du MRAC.

© MRAC, Tervuren



Quelques bustes du roi Léopold II dans une réserve du MRAC.

© MRAC, Tervuren

La représentation officielle du roi Léopold II au Congo a existé dès l'ÉIC et s'est multipliée à l'époque de la colonisation belge. La propagande coloniale belge, selon les valeurs politiques et idéologiques du temps, a héroïsé le Roi, en en faisant, comme l'explorateur Henry Morton Stanley qui travailla pour lui, une sorte de héros fondateur du Congo et une des effigies de référence pour la promotion de la colonisation belge. Les monuments à l'effigie du roi Léopold II sont donc nombreux en RDC et en Belgique et, notamment, au MRAC. Les commandes propagandistes officielles ou privées sont souvent adressées, via un système de concours et de jury, à un petit cénacle de sculpteurs assez conventionnels tels Thomas Vinçotte, Arthur Dupagne et Jean Canneel. Il fallut attendre le grand monument à la gloire de Stanley, inauguré en 1956 sur l'ancien mont Léopold à Léopoldville, pour qu'un artiste plus « tendance » de l'époque, Idel Ianchelevici, soit associé à un monument dû à l'initiative privée de personnalités coloniales. Ianchelevici offrit au public citadin de Léopoldville ce qu'on lui demandait, c'est-à-dire une représentation des



La statue équestre du roi Léopold II par Thomas Vinçotte, à Léopoldville, Kinshasa.
HP.1952.9.78, collection du MRAC, Tervuren. Photo H. Goldstein, 1948, © Sofam 2009

populations des provinces du Congo belge à travers trois statues en pied, *Le Pâtre, Le Pêcheur et Le Chasseur*¹. De nos jours, nous pourrions les percevoir comme trois incarnations en hommage à trois activités de la société congolaise rurale.

En 1926 est inaugurée place du Trône, à Bruxelles, la statue équestre de Léopold II par Thomas Vinçotte. Deux ans plus tard, une réplique de la statue est installée à la pointe de Kalina, à Léopoldville. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le sentiment national belge se cristallise notamment autour de Léopold II et de sa statue en Belgique. Quant à la statue de Léopoldville/Kinshasa, elle est déboulonnée à l'époque de la deuxième République, lors de la révolution culturelle.

Bien des années plus tard, à l'occasion de l'ouverture, en 2005, de l'exposition «La mémoire du Congo. Le temps colonial» au MRAC, le ministre congolais de la culture, Monsieur Christophe Muzungu, fait réinstaller la statue équestre de Léopold II au cœur de Kinshasa,

¹ Ch. A. Dupont, «La Compagnie des Bronzes au Congo», *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 38, 2008, p. 32-41 ; «Du bon usage de la mémoire coloniale. Entretien avec le professeur Dr Jacob Sabakinu Kivilu. Propos recueillis par Christine A. Dupont et Johan Lagae», *ibid.*, p. 42-46.

à l'emplacement où trônait jadis la statue du roi Albert I^{er}¹. Sous la pression des réactions immédiatement suscitées par cette initiative, apparemment stimulées par certains lobbys locaux, le ministre fait enlever la statue et la confie à l'Institut des Musées nationaux du Congo (IMNC) à Kinshasa. Au-delà de cette anecdote, quelques historiens congolais actuels ont la volonté de sensibiliser la société congolaise à l'histoire longue de la RDC, la période coloniale n'étant qu'un volet dans une riche histoire, mais un volet qui a marqué et créé des identités en RDC comme en Belgique. Dans la foulée, ces historiens préconisent l'insertion, dans la nomenclature des rues à Kinshasa, d'importants acteurs africains et belges de l'histoire précoloniale, coloniale et post-coloniale. Il s'agit là d'une démarche visant à une réappropriation de l'histoire longue et des « lieux de mémoire » en RDC, en réaction à la révolution culturelle de la deuxième République. Bien que cette vision ne soit pas partagée par toute la société en RDC, elle semble tout de même être un indicateur important. Signalons également une mission récente du MRAC en RDC² pour y récolter des données représentatives de la diversité de la mémoire sociale de la période coloniale et de l'indépendance.

Depuis les dernières années du xx^e siècle et en ce début du xxi^e siècle, un nouveau courant contestant violemment la gestion du Congo par Léopold II s'est fait jour en Belgique et sur la scène internationale, tant dans le secteur académique que dans les milieux intellectuels ou populaires. L'expression de cette contestation contre l'image héroïsée de Léopold II et les dérives de l'ÉIC se cristallisent notamment autour de monuments³. En 2006, le collectif d'artistes belges et congolais *Manifestement*, principalement francophone, milite autour de la statue équestre de Léopold II à Ostende pour le « Rattachement de la Belgique au Congo » et le choix du lingala comme langue nationale. La Belgique serait rebaptisée « Territoire congolais d'outre-mer » et la capitale de l'Europe serait Kinshasa. Cet « exercice intime de désenvoûtement réciproque » qu'a initié le collectif devrait culminer en 2010 avec l'enterrement de Léopold II à Kinshasa⁴.

1 *Ibidem*.

2 B. Ceuppens et S. Cornelis (promoteur principal), *L'intégration sociale de la diaspora congolaise en Belgique: identité sociale, capital social et mémoire sociale du temps colonial*, projet MO/37/025, Service public fédéral de programmation politique scientifique, Belgique.

3 B. Ceuppens, *Les monuments coloniaux: lieux de mémoire contestés*, exposé CADTM SETCA, Bruxelles, 27 septembre 2008.

4 Voir <http://www.manifestement.be/2007/concept.htm>, consulté en juin 2009.

Plus récemment, en septembre 2008, l'écrivain contestataire Théophile de Giraud badigeonnait la statue équestre de Léopold II à Bruxelles de peinture rouge sang, en réaction à l'exploitation de la société congolaise à l'époque de l'ÉIC. Comme d'autres avant lui, il établissait à cette occasion un lien entre Léopold II, Hitler et Staline.

À n'en pas douter, le Congo a contribué à donner une identité à la Belgique et cette identité est aujourd'hui fermement remise en question. Symbole de la monarchie, et donc du pays, figure héroïsée par les Belges, Léopold II est une proie privilégiée pour les réactions sociétales. Par ailleurs, l'action du collectif *Manifestement* et de Théophile de Giraud permettent de mesurer l'impact et les débats de société suscités en Belgique et dans le monde après la diffusion de nouveaux résultats de la recherche internationale et la publication du livre d'Adam Hochschild, *King Leopold's Ghost*¹.

La place manque pour explorer un dernier corpus, bien captivant pourtant, celui des artistes internationaux qui ont entamé, depuis plusieurs années, une réflexion autour du passé colonial en général et du Congo et de la Belgique en particulier. Il s'agit à la fois de représentations, de savoir-faire et d'un véritable travail intellectuel sur l'histoire. Les créations visuelles de Wendy Morris autour du roi Léopold II sont maintenant bien connues. Partant des friches industrielles du Katanga, Sammy Baloji interpelle les Congolais sur le travail industriel de la période coloniale, fruit de leur sueur et de leur labeur, héritage qu'ils ont négligé. Dierk Schmidt analyse l'histoire coloniale, ses conséquences économiques et ses aspects légaux. Mais ceci sera pour une future analyse.

Conclusions

Les différents corpus passés en revue permettent de mettre en exergue les contradictions, qu'elles soient contemporaines de Léopold II ou post-coloniales. Les agents de Léopold II dans l'ÉIC et la mémoire sociale à l'époque de l'ÉIC révèlent, d'une manière ou d'une autre,

1 Voir notamment, D. Van Groenweghe, *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Didier Hatier, Grands Documents, 1986; A. Hochschild, *King Leopold's Ghost*, New York, Houghton Mifflin Company, 1998; M. Ewans, *European Atrocity, African Catastrophe. Leopold II, the Congo Free State and its Aftermath*, London, New York, Routledge Curzon, 2002. Curieusement, M. Ewans ne cite ni D. Van Groenweghe, qui a publié une recherche scientifique fouillée sur l'exploitation du caoutchouc dans l'ÉIC, ni A. Hochschild, qui a popularisé la problématique de la gestion de l'ÉIC et de l'exploitation de sa population.

la brutalité ambiante, entre action et dénonciation. La mémoire sociale post-coloniale au Katanga est partagée entre le souvenir d'une oppression et d'un danger ou, au contraire, celui d'une libération – celle de l'esclavage, des oppresseurs régionaux africains – et de l'opportunité offerte par la « modernité ». Les devoirs de mémoire suivent des impératifs différents entre intellectuels congolais. Des réactions sociétales actuelles, cristallisées autour de Léopold II, reflètent le malaise de la société belge par rapport à son histoire « coloniale », mais aussi la recherche d'un exutoire dans une Belgique malade. Les créateurs internationaux, enfin, se penchent sur l'histoire coloniale pour mener sur elle une réflexion contemporaine. Le passé et le présent se contractent. Au fil des avancées de la recherche, des analyses et des devoirs de mémoire, puisse l'ère post-post-coloniale enfin démarrer en RDC et en Belgique pour trouver les voies d'un nouveau vivre-ensemble aujourd'hui.

Sabine Cornelis

LÉOPOLD II VU DU CONGO : PRÉSENCE DANS L'HISTOIRE ET ABSENCE DANS LA MÉMOIRE

La perception de Léopold II par les Congolais aurait été de peu d'intérêt si ce dernier n'avait pendant vingt-trois ans¹ cumulé son statut de Souverain belge avec celui de Roi-Souverain du Congo – situation inédite et demeurée unique – et si cette période n'avait rendu le Congo tristement célèbre par le régime de terreur qui y a régné. Une autre raison justifiant l'intérêt de ce questionnement est liée à l'avenir de cette œuvre coloniale. L'État qui a été fondé dans des conditions aussi particulières subsiste jusqu'à ce jour, pratiquement dans les limites frontalières négociées à l'époque. C'est la République démocratique du Congo d'aujourd'hui, l'un des cinquante-trois États du continent africain. Puisque le Congo subsiste, il est normal que le nom de son fondateur y soit associé, et que la part congolaise de l'histoire personnelle de Léopold II soit revisitée, quand bien même ce chapitre de l'histoire coloniale du Congo n'aurait été qu'une étape suivie d'une autre, l'épisode du Congo belge².

Poser la question de l'image de Léopold II au Congo revient en réalité à parcourir une page singulière de la « mémoire coloniale congolaise ». Déterminons d'abord le champ de la fonctionnalité de cette mémoire, avant d'analyser le mode de lecture qui en est fait, aujourd'hui.

1 Par les résolutions du 28 et 30 avril 1885 respectivement de la Chambre et du Sénat belges, « Léopold II, roi des Belges, fut autorisé à être le chef de l'État fondé en Afrique... ! » (J. Salmon, « La nature juridique de l'État indépendant du Congo et des entités qui l'ont précédé », *Le centenaire de l'État indépendant du Congo : recueil d'études*, Bruxelles, ARSOM, 1988, p. 167). Le 15 novembre 1908, l'État léopoldien devint le « Congo belge ». Sur les circonstances de cette décision, se référer à Jean Stengers, *Congo, Mythes et réalités*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989, p. 168-178.

2 Voir I. Ndaywel è Nziem, « Le Congo : Léopold II », in J. Mercier (e. a.), *Les Belges au xx^e siècle*, Charleroi, La Renaissance du Livre, 1999, p. 43-51.

Les Congolais et la « mémoire coloniale »

Bâti sur trois quarts de siècle de vécu colonial, l'espace de la mémoire coloniale congolaise se réclame jusqu'à ce jour d'une certaine singularité, liée à la nature des relations ayant effectivement existé entre le Congo et sa métropole, la Belgique¹. La disproportion spatiale, démographique et stratégique entre les deux pays n'a pu permettre au Congo colonial de se défaire de son statut originel de « colonie internationale ». L'État a été peu présent dans cet espace où l'entreprise « coloniale » était essentiellement entre les mains des « missions » et des « entreprises commerciales ». Quant aux colonisés, enfermés dans leurs « coutumes », leurs « dialectes », leurs « quartiers » et « cités », suivant l'impératif de l'administration indirecte, ils n'ont pas eu à apprendre, comme ailleurs, que « leurs ancêtres étaient des Gaulois » ! Ici, « l'assimilation » était proscrite. La ségrégation était inscrite jusque sur la topographie des villes. Moins de cinq ans avant l'indépendance, le projet de « communauté belgo-congolaise » faisait encore l'objet de revendications des élites autochtones, soutenues par une poignée de coloniaux « progressistes² ».

Et, ce n'est pas tout. À l'indépendance, la politique coloniale du « lâcher tout ! », escomptant quelques dividendes au niveau de la coopération post-coloniale, a conduit à des résultats imprévus et inattendus. Loin de susciter le désir d'un « retour » de l'ancienne colonie modèle dans le giron belge, cette politique a au contraire accentué la distance qui l'en séparait au point de lui faire atteindre des proportions inattendues. C'est ainsi que, dans l'histoire des relations internationales panafricaines, l'ancienne « Afrique belge » est la seule qui, à l'indépendance, n'ait pas gardé des relations privilégiées structurées, avec l'ancienne métropole, sous la forme d'une « communauté » particulière, comme le *Commonwealth*, l'*Organisation commune africaine et malgache* (OCAM) ou la *Communauté des pays de langue*

1 Je résume ici une problématique que j'ai développée ailleurs. Pour plus d'informations, consulter I. Ndaywel è Nziem, « De l'histoire africaniste à un essai d'histoire africaine du Congo », *Congo-Meuse*, n° 2-3, 1998-1999, p. 33-50 ; « Le Congo et le bon usage de son histoire », in J.-L. Vellut (dir.), *La mémoire du Congo : le temps colonial*, Snoeck – MRAC, 2005, p. 29-36 ; « La fin du deuil belgo-congolais : mythe ou réalité ? », B. Chikhi et M. Quaghebeur (dir.), *Les écrivains francophones interprètes de l'Histoire*, Bruxelles, Archives et Musées de la littérature, 2006, p. 325-346 ; « L'historiographie congolaise. Un essai de bilan », T. Trefon et P. Petit (dir.), « Expériences de recherche en RDC : méthodes et contextes », *Civilisations*, vol. 54, n° 1-2, Bruxelles, 2006, p. 237-254.

2 Sur le scepticisme né de cette attente non satisfaite, voir J. M. Mutamba Makombo, *Du Congo belge au Congo indépendant 1940-1960 : émergence des Évolués et genèse du nationalisme*, Kinshasa, Institut de Formation et d'Études Politiques, 1998, p. 198-213.

portugaise (CEPLP). À un demi-siècle de la décolonisation, l'écartèlement intervenu au sein de la communauté Belgique-Congo-Rwanda-Burundi a non seulement produit la grande séparation de la Belgique avec ses « colonies », mais il serait aussi à la base de la distance qui s'est instaurée au sein de ces dernières, entre la République démocratique du Congo d'une part, et le Rwanda-Burundi d'autre part.

Malgré ces phénomènes, ou à cause d'eux, la « mémoire coloniale » a connu des fortunes diverses, et a subi une pluralité de traitements au cours des différentes périodes de la trajectoire post-coloniale. Des années 1960 à nos jours, elle a connu de grands bouleversements. Aux antipodes de cette mutation, deux discours révélateurs : celui de Patrice-Émery Lumumba, premier chef de gouvernement congolais, et celui de Joseph Kabila Kabange, quatrième chef d'État du Congo. En 1960, Lumumba avait dressé une évaluation sans concession de la « vie quotidienne » au Congo belge : « Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire¹... ! » À quarante-quatre ans de distance, le souvenir de ces « blessures » se serait émoussé ou aurait été évacué à suffisance, au point qu'il fut possible à Joseph Kabila Kabange, en février 2004, de déclarer devant le Sénat belge à Bruxelles : « L'histoire de la RDC, c'est aussi celle des Belges, missionnaires, fonctionnaires et entrepreneurs qui crurent au rêve de Léopold II de bâtir au centre de l'Afrique, un État. Nous voulons à cet instant précis, rendre hommage à la mémoire de tous les pionniers². » On aurait pu dire que l'histoire avait été vengée.

Deux époques, deux discours différents, agissant en sens inverse des « mémoires coloniales » belges. Critique à l'égard du fait colonial à l'ère de la décolonisation, comme l'ont démontré les propos de Lumumba et de Mobutu³, le discours mémoriel congolais aurait visiblement été rejoint, dans cette appréciation plutôt négative, par une certaine littérature belge de l'ère récente. À contre-courant de cette opinion, le discours congolais d'aujourd'hui, étonnamment

1 J. Van Lierde, *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Paris, Présence africaine, 1963, p. 198.

2 Discours de Joseph Kabila au Sénat belge, 10 février 2004, *Archives de la section du Temps Présent*, MRAC, Tervuren, 2004.

3 Pour Mobutu, se référer entre autres à son discours du 30 juin 1966 (J. D. Mobutu, *Discours, allocutions, messages*, I, Paris, Jeune Afrique, 1975, p. 97-114).

accommodant à l'endroit du colonialisme d'hier¹, semble curieusement être l'écho du discours « conservateur » des coloniaux des années 1960 – ceux-là mêmes qui parlaient du « colonialisme » avec une certaine dose de fierté, et pour qui l'indépendance aurait été un « gâchis » regrettable du fait du passage de la colonie des mains « expertes » aux mains « inexpertes² ».

Au-delà de la « rupture » entre les discours mémoriels, il existe pourtant des continuités, perceptibles dans une sorte de compétition permanente entre le « devoir d'oubli » et le « devoir de mémoire », entre l'anticolonialisme et l'impossible rejet des séquelles du colonialisme. Ainsi, par-delà les apparences, de Lumumba à Joseph Kabila, l'anticolonialisme aurait été permanent, ponctué par des temps forts, comme le discours de Lumumba, le déboulonnage des monuments coloniaux à l'ère de Mobutu, ou le rappel de l'ambassadeur congolais à la suite des écarts de langage du ministre Karel De Gucht³. Dans sa « remise en question », Mabika Kalanda ne proclamait-il pas : « Les jeunes Congolais d'aujourd'hui doivent savoir qu'à côté des buts humanitaires dont il restera toujours difficile de déterminer la place dans l'ordre des priorités, il y a eu toujours dans l'action coloniale une part d'égoïsme. Celui qui colonise ne le fait pas surtout pour les beaux yeux du colonisé. Celui qui évangélise ne le fait pas uniquement par amour des païens, mais aussi par amour de son âme propre⁴. »

Cette tendance coexiste avec une autre qui a connu son apogée à partir de la fin des années 1980. Depuis l'époque où les pratiques de la débrouille se sont généralisées au Congo, l'ère coloniale a commencé à s'imposer dans certains imaginaires comme un « âge d'or ». Elle passerait aussi pour la référence à l'aune de laquelle les initiatives contemporaines sont comparées, évaluées, appréciées et jugées.

1 Les récits récoltés dans le cadre des travaux du projet « Mémoires de Lubumbashi » ont largement rapporté cet état de l'opinion congolaise (cf. V. Sizaire (dir.), *Mémoires de Lubumbashi : Images, objets, paroles Ukumbosho*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; D. Dibwe dia Mwembu et M. Ngandu Mutombo, *Vivre ensemble au Katanga*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; D. Dibwe dia Mwembu, *Faire de l'Histoire orale dans une ville africaine*, Paris, L'Harmattan, 2008).

2 Cette opinion est largement exposée par le général É. Janssens (*J'étais le général Janssens*, Bruxelles, Charles Dessart, 1961).

3 C'est Colette Braeckman (*Vers la deuxième indépendance du Congo*, Bruxelles-Kinshasa, Le Cri-Afrique Éditions, 2009) qui vient de mettre en lumière les sentiments « anticolonialistes » de Joseph Kabila. En définitive, elle laisse suggérer que ce dernier ne serait pas si différent de Laurent-Désiré Kabila, de Mobutu et de Lumumba.

4 A. Mabika Kalanda, *La remise en question, base de la décolonisation mentale*, Bruxelles, Remarques africaines, 1967, p. 37-38.

En réalité, cette perception a ses repères permanents au sein du peuple congolais. Déjà au temps de Lumumba, le diplôme ou le permis de conduire de la période coloniale avaient plus de valeur, au niveau de la certification des compétences, que ceux acquis après l'indépendance. Une promotion à l'indépendance ne conférait pas autant de prestige que celle acquise de haute lutte pendant la période coloniale. À la fin des années 1990, au lendemain de sa prise de pouvoir, Laurent-Désiré Kabila n'a pas hésité à remettre à l'honneur la chicotte, comme pour reproduire un mode d'éducation qui aurait fait ses preuves naguère, et ce malgré l'ambiguïté d'une telle disposition, finalement fortement décriée par l'opinion kinoise. En définitive, la mémoire coloniale congolaise aurait donc «habité», de part en part, le temps post-colonial, particulièrement à cette dernière époque où elle se donne à voir dans une mise en sourdine de ses pages les plus sombres¹, au vu de la débâcle du présent. Cette idéalisation du temps colonial est purement conjoncturelle et serait une manière de dénoncer les irrationalités de la postcolonie nationale².

C'est dans ce contexte embrouillé, où le désarroi du présent a conduit à la mise à l'écart provisoire des litiges inscrits dans la mémoire collective – comme les déportations des milliers d'adeptes de Simon Kimbangu, le contentieux belgo-congolais, l'assassinat de Patrice Lumumba, ou les violences du caoutchouc rouge – que se place notre interrogation sur la figure de Léopold II telle que perçue au Congo.

Un inconnu nommé Léopold II

Affirmons d'entrée de jeu qu'il n'existe pas un discours congolais consacré à Léopold II. De manière globale, l'espace du discours congolais, y compris dans sa composante savante, est encore fort étroit. Jusqu'ici en effet, l'élite universitaire congolaise s'est fort peu exprimée – elle pourrait même passer pour moins expressive que les *Évolués* qui avaient à leur portée une multiplicité de revues de nos jours disparues. Réduite très tôt au silence sous l'emprise des logiques autoritaires de l'ère de Mobutu, cette élite est devenue pri-

1 Le Premier ministre Antoine Gizenga (2006-2008), interpellé par le Parlement à cause de son immobilisme dans la capitale, sans avoir jamais visité l'arrière-pays, a fait référence, pour se justifier, à l'antécédent de Léopold II : « Sans visiter une seule fois le Congo, il l'a pourtant dirigé pendant des années ! »

2 Cf. A. Mbembe, *De la postcolonie. Essai de l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

sonnière de l'actualité politico-militaire, qui remplit pleinement la mémoire au quotidien et laisse peu de place pour d'autres préoccupations. Dans ce contexte, au sein d'une population à majorité fort jeune qui ne compte dans ses rangs que peu de témoins de «l'époque des Belges», l'image de ce passé révolu se présente plutôt comme une totalité. Aux yeux du Congolais, le Blanc n'était-il pas «un», qu'il soit missionnaire, agent colonial ou commerçant, flamand ou wallon, belge, italien ou allemand?

Mobutu est probablement l'un des seuls acteurs politiques congolais qui se soit fait une image plus précise de la personne de Léopold II, par la culture acquise auprès de ses conseillers belges¹, et par l'admiration discrète qu'il témoignait à ce fondateur d'empire qui aurait inspiré ses propres choix politiques². Mais sa lecture de cette histoire semble avoir été trop prisonnière de celle de la Belgique «officielle», pour qui Léopold II était un génie, un stratège, un fin diplomate. Mobutu s'est fait l'écho de ce discours, sans une seule fois relever le régime de violence qui s'était instauré à cette époque, et ce, alors que ce dernier concernait essentiellement l'Équateur, sa province d'origine.

Au cours d'un banquet en son honneur tenu en 1969 à Bruxelles, en réponse à une adresse du Roi Baudouin, le futur maréchal-président reprend ainsi à son compte le refrain :

«D'une main de génie, le grand roi Léopold II traçait, localisait et commençait à construire et à organiser un grand État en Afrique centrale, État qui devait, dès le départ, constituer par le commerce et l'industrie, un cadre idéal de coopération internationale, et qui, par la suite, devait former l'une des meilleures promesses de l'Afrique dans la contribution de cette dernière au concert des nations en vue de la prospérité et la paix. C'est le roi Léopold II

1 Mobutu fut pris en charge dès 1960 par d'anciens officiers de la Force publique, notamment le commandant Powis de Tenbossche, ancien officier d'ordonnance du gouverneur général Cornelis puis du président Kasa-Vubu, qui demeurera pendant longtemps à ses côtés. Voir J. Mpoyo Kasa-Vubu, *Kasa-Vubu et le Congo indépendant 1960-1969*, Bruxelles, Le Cri, 1997, p. 35; B. B. Ilosono, *L'épopée du 24 novembre: témoignage*, Kinshasa, AS Éditions, 1985, p. 78-80.

2 I. Ndaywel è Nziem, «Essai d'histoire d'une mythologie politique: de Joseph-Désiré Mobutu à Mobutu Sese Seko», in O. Carlier et R. Nollez-Goldbach, *Le Corps du leader: construction et représentation dans les pays du sud*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 313-333; G. de Villers, (*De Mobutu à Mobutu, trente ans de relations Belgique-Zaïre*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995) a démontré, de manière implicite, que Mobutu avait une parfaite maîtrise de la politique belge de son époque, de ses enjeux et de ses principaux acteurs.

qui a défini, négocié et défendu les frontières géographiques de la RDC. Pour ce faire, il lui a fallu déployer toute son énergie et ses hautes qualités intellectuelles et diplomatiques¹. »

Trois ans plus tard, le propos qu'il tient devant le Conseil législatif (Parlement) est hautement significatif: même loin de la Belgique, hors des contraintes du protocole royal, Mobutu n'affiche pas une appréciation négative de Léopold II. La politique foncière du Monarque est citée en exemple, pour légitimer la sienne propre qui est similaire.

« À la fin du siècle dernier, le Royaume de Belgique était gouverné par le roi Léopold II. Celui-ci était parvenu à acquérir, à titre personnel, un grand État en Afrique centrale, sans trop attirer l'attention des puissances coloniales d'alors. (...) Pour rentabiliser ce grand territoire, le Monarque fit appel à deux puissances: l'argent et la religion. D'une part, il utilisait les capitaux privés pour suppléer à son manque d'économies personnelles et, d'autre part, il préparait sa pénétration économique et politique en exploitant le côté sentimental et religieux de nos populations, par l'apostolat des missions. Malgré les énormes précautions qu'il prenait pour assurer une exploitation régulière de son vaste territoire, le roi Léopold II eut maille à partir avec ses propres compatriotes qui voulaient exploiter en fraude les richesses du Zaïre sans contrepartie. C'est pourquoi, en 1888, le Souverain belge décréta que tous les produits du sous-sol appartenaient à l'État. Mais, comme les fraudeurs ne sont pas nés d'aujourd'hui, il s'en trouva alors assez pour tourner le problème en abandonnant le sous-sol pour exploiter le sol. Un an après, en 1889, le Roi, ne se laissant pas prendre au piège, décida également que le sol appartenait à l'État. Ses ennemis ne s'avouèrent pas battus. Ils s'adonnèrent à la chasse pour se procurer peaux de bêtes et ivoires précieux. C'est pourquoi, achevant sa législature en la matière, le Monarque décréta, en 1891, que tout ce qui était sur le sol, tous ses fruits, appartiendraient désormais à l'État. (...) Le Roi défendait, contre ses propres sujets, ce qu'il appelait l'État indépendant du Congo. Qu'on ne soit donc pas étonné qu'en 1972 un nationaliste zaïrois défende les intérêts du Zaïre, luttant – non point contre, mais pour ses compatriotes – contre les intérêts abusifs des étrangers². »

1 J. D. Mobutu, *op. cit.*, p. 462.

2 J. D. Mobutu, *Discours, allocutions et messages*, II, Paris, Jeune Afrique, 1975, p. 261-262.

Mais descendons au cœur du peuple, interrogeons les formes d'expressivité populaire les plus en vogue, pour tenter de glaner les bribes de souvenir que pourrait avoir laissées Léopold II. Au niveau de la peinture populaire¹, la moisson n'est pas concluante. Ici, le colonial est certes convoqué, mais sous les traits des scènes d'administration du fouet, de transport en *tipoy*, d'enchaînement de prisonniers ou de pendants publics, comme la scène de relégation du chef Ngongo, fils de Lumpungu² ou celle de la condamnation de François Musafiri coupable d'avoir assassiné le « patron » devenu l'amant de son épouse³. Tout s'arrête là. Presque pas de silhouette du Roi-Souverain à l'horizon⁴ ! Même les pages du grand livre de la chanson congolaise ne contiennent nulle mention de ce nom⁵. Les arts du spectacle sont tout autant muets.

Pourtant, entre le Roi-Souverain et Simon Kimbangu ou Patrice Lumumba, les artistes congolais auraient pu imaginer plusieurs scènes de rencontre dans l'au-delà : un genre littéraire dans lequel excelle le bédéiste kinois, *Papa Mfumu'Eto Premier*⁶. Cet artiste est spécialisé, en effet, dans la production de bandes dessinées mettant en scène les rencontres imaginaires de personnalités historiques. Son art consiste à élaborer des discussions orageuses qui s'engagent entre elles, les justifications qu'elles donnent de leurs comportements passés et les regrets qu'elles expriment. Ainsi a-t-il reproduit l'entretien entre Lumumba et son ancien secrétaire Mobutu devenu par la

1 Voir B. Jewsiewicki (dir.), *Art pictural zaïrois*, Québec, CELAT, 1992 ; J. Fabian, *Remembering The Present: Painting and Popular History in Zaire*, Berkeley, University of California Press, 1996.

2 L'histoire du démantèlement de la dynastie Lumpungu chez les Songye a été reconstituée par Donatien Dibwe dia Mwemba, *Le chef songye Kamanda ya Kaumbu au rendez-vous de l'histoire et de la mémoire congolaise*, Lubumbashi, PUL, 2007.

3 Sur l'histoire de cette exécution publique, se référer à Jean-Luc Vellut (« Une exécution publique à Élisabethville "20 septembre 1922". Notes sur la pratique de la peine capitale dans l'histoire coloniale du Congo », B. Jewsiewicki (dir.), *op. cit.*, p. 171-222).

4 Sur la centaine de peintures de Tshibumba Kanda Matulu étudiées par Johannes Fabian, seules trois font référence à Léopold II. Il s'agit des peintures 8 (Stanley fait son rapport à Léopold II), 20 (État indépendant du Congo) et 27 (Le monument de Léopold II à Léopoldville). J. Fabian, *op. cit.*, p. 27, 46, 57.

5 T. Manda, *Terre de la chanson*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996 ; Ginzanza u-Lemba, *La chanson congolaise moderne*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; J. P. Nimy Zonga, *Dictionnaire des immortels de la musique congolaise moderne*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 2007.

6 Ses textes récents les plus populaires concernent la défenestration de Mobutu : voir *Saddam akomi koteka mayi na Maroc* (Saddam, le fils de Mobutu vend de l'eau au Maroc), Kinshasa, 1997 ; *Bobi Ladawa akomi koteka ndunda* (Bobi Ladawa, l'épouse de Mobutu vend des légumes au Maroc), Kinshasa, 1997.

suite son bourreau, de même entre Mobutu et son tombeur Kabila assassiné quelques années plus tard, ceux des chanteurs qui se détestaient ici-bas réglant, une fois au «village de la mort», les litiges passés.

Mabika-Kalanda, en son temps, s'était également essayé à ce genre, par la reproduction d'un entretien imaginaire avec Henry Morton Stanley¹. Ce dernier se serait justifié auprès de lui pour son comportement peu édifiant à l'égard des Africains, alors qu'aucune occasion similaire n'a été donnée à Léopold II pour s'expliquer :

«Wua Mbombo (Mabika Kalanda) : Monsieur Stanley, un auteur belge, Pierre Daye, se couvrant de l'autorité d'Alexandre Delcommune, vous accuse, si j'ose dire, du fait que lors de vos traversées de l'Afrique, vous vous seriez peu soucié des "peuplades" rencontrées, sauf en ce que vous pouviez en retirer pour arriver à votre but. En agissant ainsi, Daye affirme que vous laissiez percer malgré vous un dédain profond pour la race nègre. Quelle est votre opinion sur ce problème ?

Stanley (*souriant en signe de mépris pour Daye*) : Oui, j'ai appris que Pierre Daye qui m'accusait de traiter de même ceux qu'il appelle "les petits Belges", me qualifiait de comédien accompli qui savait en retirer momentanément des profits que j'en voulais².

(*D'un air légèrement courroucé, il poursuit*) C'est vraiment mal me connaître que d'écrire pareils commentaires. Bien entendu, je n'étais pas venu en Afrique en ethnographe. J'étais plutôt un géographe et un journaliste-reporter. Dans tous mes livres, vous noterez (que ?) la place donnée à la description des mœurs des hommes est minime. Je me suis occupé surtout de l'objet de ma mission : la géographie et l'hydrographie. Mes vues sur les hommes sont, je le reconnais, superficielles. On ne peut tirer prétexte de cet état de choses pour insinuer que je suis raciste. Je ne suis pas plus raciste que n'importe qui, à commencer par ce Pierre Daye. On s'en convaincra en lisant le chapitre 21 d'un livre qu'il a écrit après moi³. »

1 Kalanda Mabika, «Entretiens avec H. M. Stanley», *Analyses sociales du LASK* (Laboratoire d'Analyses sociales de Kinshasa), VI, janvier-décembre 1989, p. 20-41.

2 P. Daye, *Stanley*, Paris, Grasset, 1936, p. 146.

3 P. Daye, *L'empire colonial belge*, 1923, p. 205-228.

Comment, en définitive, interpréter cette amnésie collective? Elle serait visiblement la résultante de plusieurs facteurs, en commençant par le fait d'être le produit d'une certaine politique coloniale. En effet, dans l'histoire officielle de la colonie, l'évocation du Roi fondateur de l'État du Congo semble s'être toujours réalisée sur un ton mesuré et dans une sobriété étonnante, en contraste avec celle de ses successeurs. Cette retenue passait pour inexpliquée et l'on s'en est accommodé pendant des décennies, au point que le concept «Léopold II» avait davantage acquis une connotation géographique (lac Léopold II) ou administrative (district du lac Léopold II). Que son nom ait été utilisé pour désigner la capitale, Léopoldville, le fait n'était pas exceptionnel; il ne le rendait pas plus présent. Tous les prénoms masculins de la famille royale ont connu le destin de désigner des villes congolaises: Albertville (Kalemie), Baudouinville (Moba), Charlesville (Djokopunda).

Son absence de la mémoire collective était perceptible jusque dans la chanson scolaire, cette pratique qui était censée inculquer aux enfants un certain civisme belgo-congolais dès le plus jeune âge. Ainsi, curieusement, sur les 172 chansons collationnées et éditées par De Paepe et Kita, aucune d'entre elles ne fait explicitement allusion à Léopold II. Toutes les traductions congolaises de la Brabançonne, réalisées, il est vrai, au début des années 1930, n'évoquent qu'un nom de Roi, celui d'Albert I^{er}. Dans les Missions adventistes du Septième Jour, la version qui en est donnée en swahili se termine par cette affirmation:

«Vous les pauvres [Noirs] qui avez été condamnés,
 Nous venons vous aimer tous;
 Les Belges, cultivons l'amitié,
 Albert, et la liberté.
 Les Belges, cultivons l'amitié,
 Albert, et l'amitié¹.»

1 «*Kama mutoto anayo na mama moja, Mwikalayi na inchi moja. Ninyi Masikini, waliotengwa, Tunakuja kuwapenda wote, Wabeljiki, tuwe na urafiki, Albert, na ufungulifu. Wabeljiki, tuwe na urafiki, Albert, na ufungulifu*» (P. Kita, K. Musandi et M. Depaepe, *La chanson scolaire au Congo belge*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 209).

La Brabançonne lingala mettait plutôt à l'honneur les hauts faits de la Première Guerre mondiale et ceux de l'avènement du « nouveau Roi », chacun de ses couplets martelant, en finale : *Albert, le Roi légitime!*

«Auparavant, le roi
Des Belges avait aménagé
De ses forces son pays :
Ici au Congo, il a mis fin
À la traite des Noirs
Et à la lutte et au massacre.
Maintenant chantons, enfants et vieux
Albert, le roi légitime¹.»

Dans sa version kikongo, l'insistance portait également sur le « nouveau Roi », sur la mutation qui s'est opérée, et sur le renouveau de la vie au Congo. On effleure ici, dans un des couplets, la transition entre Léopold II et Albert I^{er}, sans que les deux monarques soient nommés explicitement :

«Eh! Congolais, viens que nous nous réjouissions,
Le nouveau pouvoir entre en fonction;
Gaiement, gaiement, dans la joie qu'il descend,
Les guerres se sont apaisées.
Au Congo belge, la paix règne
C'est un beau pays qu'il est en train de créer,
Dans les règles, dans l'intelligence, dans le respect,
Le pouvoir est en train de s'asseoir².»

Une autre raison justifiant cet écart manifeste entre Léopold II et ses sujets du Congo est lié à des circonstances historiques. Le Roi-Souverain n'a jamais mis pied sur le territoire de son État³. Ses contemporains du Congo n'ont jamais pu l'apercevoir et inscrire dans les

1 «*Kalakala, Bulamatari wa Belji, abongisi na ngufu, ya yeye mokili: aw'o Kongo asilisi bwa batu baïndu, boumbu mpe bobundi na bobomi. Bebe yemba, bana mpe bato Albert, mobeko bonsomi*» (ibid., p. 124).

2 «*E mwisi Kongo, nda tuyangalala luyalulu lumpa luyilama; Luge, luge, mu ngemba kadilanga; Mavita si matoma gengama. Mu Kongo belzi ntinu uyala; Yo nsi impwena sa kagangila, Mu nsiku, ngangu, nkanda ye luzitu; Kimfumu kio kitoma kindama*» (ibid., p. 81).

3 Tous ses successeurs effectueront des voyages au Congo : le prince Albert et l'altesse royale Élisabeth en 1908-1909 puis en 1928 en tant que Roi et Reine; le prince Léopold en 1925 et en 1932; le prince régent Charles en 1947; le Roi Baudouin en 1955 et en 1959 (J. M. Mutamba Makombo, *Du Congo belge au Congo indépendant 1940-1960: émergence des évolués et genèse du nationalisme*, Kinshasa, IFEP, 1998, p. 174-175).

traditions, pour les générations montantes, ses traits physiques ou les particularités de son caractère. Même la proclamation de l'indépendance du Congo à Vivi, le 1^{er} juillet 1885, avait été prononcée par son administrateur général, Sir Francis de Winton, et non par lui-même. Au demeurant, elle s'était limitée à la notification du nouveau statut, non pas aux populations autochtones, mais plutôt aux étrangers, commerçants et propriétaires des factoreries. Seuls les successeurs de Léopold II ont pu laisser des empreintes de leur passage dans la vie sociale congolaise. Au Kasai, *alube* (Albert) était le nom d'une coiffure d'homme en souvenir de la chevelure d'Albert I^{er}. Baudouin I^{er} était le *Bwana kitoko* (un beau monsieur!), dont le nom est encore très souvent prononcé par des Congolais et intervient dans les possibles rétrospectives élaborées dans les imaginaires. Le film *le Cycle du Serpent* de Thierry Michel, restituant les réactions de la population à la suite de la mort d'un jeune, fauché par la soldatesque de Mobutu, en fournit une illustration bien caractéristique. Une femme s'indigne : « Que fait le roi Baudouin ? Pourquoi tolère-t-il de tels actes ? »

Du reste, l'arbre généalogique de la famille royale s'inscrivait, par génération, dans le registre des prénoms choisis lors du baptême ou attribués aux enfants à la naissance. À la vague des Albert et Élisabeth, avaient succédé les Léopold et Astrid (davantage le second que le premier), puis les Baudouin et Joséphine-Charlotte. On ne connaît rien des deux premiers Léopold, encore moins des prénoms féminins qui y correspondaient. Même Léopold III a laissé peu de traces dans la mémoire collective congolaise, condamnant les trois Léopold à une sorte de marginalisation mémorielle.

Finalement, le souvenir de Léopold II se limite à la simple image, de surcroît une image ambiguë. « Vieillard barbu ! » Ce portrait, pour autant que je m'en souviens, faisait peur aux élèves que nous étions à la fin de la période coloniale. De plus, il était loin de correspondre au canon d'esthétique politique congolais qui veut qu'au paraître, le chef soit par définition un bel homme, pétillant de santé et d'énergie. Dans les structures politiques anciennes, comme au royaume Kuba¹, ne procédait-on pas jusqu'à la mise à mort, virtuelle (rituelle) ou réelle (empoisonnement) du Roi qui devenait trop vieux, afin que le déclin de sa santé n'entraîne pas celui de la prospérité du royaume ? Plus vieux que tous ceux qui lui ont succédé, Léopold II n'avait

1 J. Vansina, *The Children of Wood: Essays in Kuba History*, Madison, The Wisconsin University Press, 1978.

aucune chance de leur faire concurrence sur le champ mémoriel. À ces handicaps s'en ajoutait un autre, lié à la confusion que suscitait sa représentation. Vieillard barbu, il passait pour un vieux missionnaire, puisqu'il avait la barbe et la «soutane», ce manteau collé à son personnage, comme par exemple sur le monument du Roi équestre. Avec une casquette pour couvre-chef, il avait une tout autre allure, celle d'un explorateur¹. Mais dans ce contexte, il n'égalait pas Henry Morton Stanley. Ce dernier avait au moins un nom africain – le *boula matari* – alors que le Roi n'en avait pas. Pendant la période coloniale, en effet, il était de coutume pour les Congolais de donner des noms aux Européens, en fonction de leur physique, de leurs habitudes ou de leurs comportements: ainsi y a-t-il eu, parmi eux, des «lions ou léopards» (*Nkashama*), des «cheminées» fumeurs de pipe (*mbombo*), des «corpulents» (*Mufuta* ou *Mafuta*), des «fouets» (*Fimbo*), ou simplement de «bons patrons» (*Bwana Muzuri*). Puisqu'il n'a jamais été aperçu, observé, expérimenté au vécu, Léopold II était le parfait inconnu.

On comprend donc la distance qui sépare son époque de la vie congolaise contemporaine: qu'il s'agisse du civisme anticolonial de l'ère de Lumumba, ou de la politique d'authenticité de Mobutu (qui a procédé au déboulonnage de la statue du Roi-Souverain dans la capitale et gommé de la toponymie nationale les noms coloniaux), tout cela aurait au final contribué à effacer les dernières traces de la représentation de Léopold II. Finalement, la dernière évocation solennelle de son nom, dans le vécu politique congolais, remonte au 30 juin 1960, quand Baudouin I^{er}, au cours de son adresse d'indépendance, a rappelé: «L'indépendance du Congo constitue l'aboutissement de l'œuvre conçue par le génie du roi Léopold II, entreprise par Lui avec un courage tenace et continuée avec persévérance par la Belgique²...!»

1 Pour confirmer cette confusion, la peinture de Tshibumba reproduisant le monument de Léopold II présente le Roi sous les traits de M^{gr} Jean-Félix de Hemptinne, vicaire épiscopal d'Élisabethville pendant la période coloniale (J. Fabian, *op. cit.*, p. 57, 189).

2 «Discours prononcés lors des cérémonies de l'indépendance du Congo par le Roi Baudouin, par M. Kasa-Vubu et par M. Lumumba», *Congo-Meuse*, n°2-3, 1998-1999, p. 317.

Léopold II dans la mémoire : point de vue de la jeunesse congolaise

Tout ne s'arrête pas là. Depuis la fin des années 1980, on a noté également une forme de « retour » à Léopold II dans le discours savant congolais, en écho à la vision politiquement correcte qui se diffuse à partir de l'ancienne métropole et des capitales occidentales. Effectivement, l'épisode léopoldien de l'histoire du Congo est fort souvent convoqué dans le cadre de l'historiographie mondiale des violences. L'on en connaît les principaux ouvrages, ceux des Belges, Daniel Vangroenweghe¹ et Jules Marchal², et le « classique » de l'Américain Adam Hotschild, qui en a assuré la vulgarisation en plusieurs langues³. Bien que les manuels d'histoire congolais⁴ soient discrets, voire muets sur les abus de l'exploitation du caoutchouc au cours de la période léopoldienne, ces données sont de moins en moins inconnues au Congo.

Le souvenir de ces violences, encore présent dans la mémoire populaire, a finalement découvert l'identité du bourreau à qui elles se rattachent. Léopold II serait donc la source du « mal congolais », « l'ancêtre » des prédateurs du Congo, le personnage d'une cruauté exceptionnelle qui ordonnait de « couper les mains » des enfants congolais. À partir du « dehors », deux perceptions de Léopold II cohabitent dans l'imaginaire des Congolais d'aujourd'hui : celle du grand roi et celle du roi cynique. Une situation qui, loin d'être en contradiction avec l'état d'ignorance manifestée à l'égard de ce personnage, en constitue une forme de confirmation. C'est du moins la conclusion que j'ai tirée de l'enquête que j'ai menée auprès des élèves du Groupe scolaire du Mont Amba, le complexe scolaire rattaché à l'université de Kinshasa.

1 D. Vangroenweghe, *Du sang sur les lianes : Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Hatier, 1986.

2 J. Marchal, *E.D. Morel contre Léopold II*, 2 vol., Paris, L'Harmattan, 1996.

3 A. Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, 1998.

4 Cf. *Regards sur l'histoire : panorama des civilisations*, Kinshasa, CRP, s. d. (1^{re} année secondaire) ; L. Van den Steen, *La RDC, l'Afrique et le monde*, Kinshasa, Loyola, 2005 (2^e année cycle secondaire) ; S. Longo Kazumba, *Histoire* (classes terminales), Kinshasa, New Scolot, 2006.

Deux questions furent posées aux élèves finalistes et pré-finalistes de la section littéraire et scientifique (6^e et 5^e années) du cycle secondaire : *Qui est Léopold II ? Que représente-t-il pour les Congolais ?* Quelque soixante-dix copies ont ainsi pu être recueillies¹.

Les réponses, à la première question, ont été sans surprises. Ayant « le Congo » pour matière du cours d'histoire, sortant des examens trimestriels où il avait été question entre autres de Léopold II, tous les élèves interrogés avaient une idée relativement précise de notre personnage. Certains ont même été capables de reproduire son histoire personnelle jusque dans ses moindres détails : nom du père, de l'épouse, date de naissance et de la mort. Cet acquis s'est interprété ici comme un avantage qui rendait possible la formulation, en connaissance de cause, d'une opinion plus personnelle en réaction à la deuxième question.

À celle-ci, précisément, les réponses ont été variables. La première observation qui s'impose est que tous les élèves questionnés reconnaissent dans l'initiative léopoldienne l'événement « fondateur » de l'État congolais ; ils usent d'une pluralité de formules pour l'exprimer : Léopold II, c'est « le père du Congo », son « patriarche », son « architecte », « le grand et premier bâtisseur », « la première autorité politique », « la première personnalité politique congolaise », celui qui a marqué le début d'une ère nouvelle, « le père de l'unité du Congo », ou encore, le « libérateur ». Un élève écrit de la sorte : « Il a été pour le Congo un tremplin pour son ouverture au monde » ; un autre va jusqu'à affirmer : « C'est un héros... il a donné la forme au Congo en se taillant au cœur de l'Afrique un grand empire, l'actuelle république démocratique du Congo, malgré qu'il en avait fait sa propriété privée (*sic*). » Il est, précise un troisième, « la tête de l'histoire congolaise », « le père de son historique politique, administrative et économique (*sic*) » : « sans Léopold II, le Congo actuel n'existerait pas ! »

Pour le reste, malgré la bonne maîtrise de la trajectoire de Léopold II qui n'a pas dépassé 1909, celui-ci est considéré comme incarnant l'ensemble des « bienfaits » et des « méfaits » de la colonisation, voire ceux de la post-colonie en plus. Ainsi, le Roi-Souverain serait un personnage important « parce qu'il a ouvert les portes à la civilisation en construisant les routes et en introduisant le christianisme » ; « parce qu'il a utilisé sa diplomatie et son argent pour acquérir

1 Je remercie le directeur du Groupe scolaire du Mont Amba ainsi que le professeur d'histoire de l'établissement, Franck Mukena, pour leur collaboration efficace.

le Congo»; parce qu'il a permis que son bien privé connaisse des changements: l'évangélisation prit de l'ampleur, il eut construction des chemins de fer (*sic*). «Malgré les abus qu'il a commis, *écrit un élève*, il est l'homme qui a entraîné les premiers pas du Congo vers le développement; bref, il est l'homme qui a fait connaître le Congo auprès des puissances du *xix*^e siècle; il a implanté les racines du modernisme au Congo.»

Ces réactions «édifiantes» ne sont pas uniques: elles ne constituent en réalité qu'une partie des textes rassemblés. D'autres alignent quant à eux des jugements sévères, voire impitoyables: Léopold II, c'est un «sanguinaire», un «raciste», un «opresseur qui n'a apporté que souffrances et peines! Un tyran, un barbare qui se cachait sous l'argument de la civilisation mais qui ne poursuivait que ses propres intérêts!»; c'est «un grand pilleur, celui qui a fait qu'on soit dépendant de la Belgique jusqu'à ce jour!». «C'est le diable incarné! Il pratiquait l'esclavage, prenait des Congolais pour des animaux! Il demeure le symbole de la cruauté de l'homme blanc!» Lui rendre hommage, c'est «rendre hommage à un homme impitoyable, abominable, un diabolique personnage pour les Congolais». Et ce dernier auteur de préciser: «La simple mention du mot *matope* (cartouche), déclenche des souvenirs de mort, d'horreur! (...) Un jour, sa statue a fait une courte apparition sur les boulevards de Kinshasa, faisant resurgir inopinément sur son passage une violente période de l'histoire congolaise. Son retour a été le plus bref. Revenue, la nuit, dans les rues de la capitale, la statue a disparu en fin d'après-midi, sans que les autorités aient expliqué (le pourquoi) de cette réapparition¹!»

On retrouve ici quelques opinions bien particulières, liées à la situation du Congo contemporain, du moins tel qu'il est perçu par l'opinion: «Léopold II nous a rendu un mauvais service en appliquant le paternalisme qui a fait de nous des personnes dépendantes de la Belgique et des grandes puissances, jusqu'à ce jour. Nous sommes incapables de voler de nos propres ailes.» Un autre élève écrit: «Il (Léopold II) aurait dû vendre l'ÉIC à la Grande-Bretagne ou à la France au lieu de la (*sic*) donner à la Belgique, pour que nous ne soyons pas dans la souffrance actuelle.» On

1 L'auteur fait allusion à la folle initiative d'un ministre de la Culture de la période de transition, Christophe Muzungu, qui se décida, un jour, à remettre en place la statue équestre du Roi. L'initiative dura l'espace d'une matinée. Ce fait divers de Kinshasa en a fait rêver plus d'un en Belgique.

peut aussi lire : « Il représente le malheur des Congolais, parce qu'il ébranla nos valeurs traditionnelles et détruisit nos coutumes et traditions. »

L'évangélisation, généralement considérée comme un « bienfait » est, sous la plume de certains jeunes Congolais, source d'aliénation : « Léopold II a joué sur l'infériorité intellectuelle des indigènes, écrit un élève. Il demandait aux Belges d'utiliser la sainte Bible, particulièrement le passage qui dit "heureux les pauvres !" On apprenait aux Congolais à apprécier la pauvreté pour les exclure du partage des richesses. Ces enseignements étaient propagés par de faux missionnaires qui étaient même des soldats sous les ordres de Léopold II. D'ailleurs, pour mieux casser les autochtones, on leur donnait une instruction élémentaire¹. »

Ici et là, l'histoire léopoldienne permet aux élèves interrogés d'aborder le « terrain » contemporain, comme dans cet extrait : « Léopold II a détruit le Congo ; il est responsable de la souffrance que le peuple congolais subit pour le moment. Il n'est donc pas mort. Il dirige toujours le Congo et verse le sang des Congolais. Des Belges, comme Louis Michel, représente (*sic*) Léopold II et sont en train de manipuler le Congo, les richesses du Congo représentant jusqu'aujourd'hui la propriété privée des Belges. »

La plupart des copies sont celles qui font la part des choses entre les deux opinions radicales, précisant que Léopold II a à la fois une image « positive » et « négative » auprès des Congolais. Reproduisons, plus longuement, ici, trois textes suffisamment représentatifs de cette partie du corpus :

« Léopold II est un personnage qui a marqué, de manière certaine, le début d'une ère nouvelle. Il a participé aux délimitations des frontières ; il a civilisé les Congolais, leur a appris à lire et à écrire (...). D'autre part, il a déraciné le Congolais de sa culture, il l'a privé de sa liberté en faisant de lui un esclave. Il l'a fait clandestinement car les autres États ne savaient pas qu'il pratiquait l'esclavage au Congo étant donné qu'il avait donné des raisons de recherche scientifique et d'exploration (...). Cette exploitation s'est fait (*sic*) sans souci de la survie de la population dont plusieurs sont morts d'épuisement, de travail forcé et de violence de la Force publique ! »

1 Allusion aux prétendues « instructions de Léopold II aux missionnaires belges ».

Un autre texte précise :

« Léopold II c'est le père fondateur du Congo, celui qui a rassemblé tous les territoires, toutes les tribus et tous les peuples qui composent le Congo. C'est lui qui a fixé toutes les frontières de la RDC et le (*sic*) proclama État indépendant du Congo, sa propriété privée. Mais il est considéré par les Congolais de l'époque comme le diable incarné à cause de sa cruauté, ses punitions inhumaines qu'il infligeait à ceux qui ne produisaient pas assez. Il ne respectait pas les droits de l'homme ; il considérait les Congolais comme des animaux ; il pratiquait l'esclavage. Il est haï par les Congolais de l'époque et même ceux d'aujourd'hui. On ne lui rend jamais hommage, comme les Brazzavillois le font pour Savorgnan de Brazza. On a enlevé toutes ses statues qui se trouvaient dans les lieux publics. »

Un autre texte explicite l'embarras à trancher entre les deux avis, qu'il choisit finalement d'assumer en tant que tel :

« Je suis marqué par deux aspects de Léopold II : un aspect positif et négatif. Il a créé l'ÉIC, organisé la Force publique, qui était à la fois une armée et une police nationale pour la défense du territoire. Il a aboli la traite mais pratiqué lui-même l'esclavage. Il était un homme riche, mais pas suffisamment pour supporter les dépenses nécessaires au développement du territoire congolais. Il voulait au contraire, non point se ruiner mais tirer les richesses du Congo. Il a causé la mort de nombreux autochtones, comme le chef tetela Ngongo Leteta en 1893. Il a fait tuer M'Siri parce qu'il refusait de se soumettre. Il a fait vider le village de Baringa pour faire place à une plantation de caoutchouc. Il ordonna à la Force publique de menacer les chefs coutumiers pour qu'à leur tour ils puissent donner l'ordre à leurs sujets d'aller récolter le caoutchouc sauvage dans la forêt ; il utilisa aussi la tactique de prise d'otage. Il fit couper les mains des indigènes qui ne produisaient pas assez, afin de prouver le bon usage des cartouches fournies. Il ne voulait pas notre développement futur. (...) Il avait dit : "Je leur donnerai mon Congo mais ils n'ont pas le droit de savoir ce que j'y ai fait !" Il est allé jusqu'à brûler les archives qui pouvaient dévoiler ce qu'il a fait du Congo. »

Pour conclure

Au terme de cette analyse, trois situations retiendront notre attention.

La première est celle liée à l'atrophie singulière que connaît l'histoire congolaise de Léopold II. Au lieu de se nourrir à la fois des «eaux» de la mémoire et de l'apprentissage des connaissances, ce fleuve du savoir est orphelin de la première composante. D'où son caractère insipide, limité et réservé à une certaine élite. Visiblement, il n'existerait donc aucune proximité particulière entre Léopold II et la République née des cendres de son État indépendant, dont il a été le Roi-Souverain pendant plus de deux décennies. Pour preuve, comme on l'a vu, quelques-uns de ses successeurs, simples souverains régnant sur la métropole, y ont acquis dans la suite une plus grande audience mémorielle que lui.

Cette «absence» mémorielle – deuxième observation – est compensée, de manière implicite, par une sorte de «présence institutionnelle» forte du personnage. La permanence du formatage initial de l'État congolais, dont il a été l'initiateur à la fin du xix^e siècle, semble agissante jusqu'à nos jours. Colonie sans métropole à ses débuts, bâtie sur le principe de la liberté de commerce, le Congo contemporain, externe à tout pré carré néocolonial, est demeuré l'espace de rencontre et de confrontation d'intérêts commerciaux divers¹. La gestion unitaire que Léopold II y a instaurée continue à faire recette; les processus de décentralisation et de fédéralisation, décidés à grands renforts de publicité, s'enlisent presque toujours, aujourd'hui comme hier, dans leur mise en œuvre effective, notamment à cause du poids historique de la centralisation. Il n'est jusqu'à la terminologie administrative² qui soit demeurée permanente, trahissant par là le choix virtuel de promotion du changement dans la continuité qui a caractérisé l'âge post-colonial, et ce malgré le caractère radical et la volonté de «rupture» qu'il a affichés, sans parvenir pour autant à les mettre en œuvre.

1 À ce sujet, voir G. Vanthemsche, *La Belgique et le Congo. Nouvelle Histoire de Belgique*, vol. 4, Bruxelles, Complexe, 2007; G. de Villers, *RDC: guerre et politique. Les trente derniers mois de L. D. Kabila, août 1998-janvier 2001*, Tervuren – Paris, MRAC – L'Harmattan, 2001; G. de Villers, *RDC. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République: janvier 2001-août 2008*, Tervuren – Paris, MRAC – L'Harmattan, 2009.

2 La terminologie de «Province, District, Territoire» du début du xx^e siècle, remplacée à l'ère de Mobutu par «Région, Sous-région, Zone», a reconquis son droit de cité dans la Constitution de 2006.

La troisième situation est liée à la réminiscence des violences et du régime de terreur qui ont accompagné la mise en valeur de l'État colonial. On peut affirmer que, grâce à diverses lectures et à la pratique scolaire, l'opinion congolaise n'est plus du tout ignorante du contenu du nouveau discours politiquement correct, venu contredire totalement l'ancien. Cette opinion comprend mieux de nos jours la retenue coloniale qui a accompagné le souvenir du grand Roi. Face à cette situation, la réaction de la jeunesse congolaise peut surprendre. Dans la logique de la condamnation du colonialisme, on se serait attendu à ce qu'elle emboîte le pas à la dénonciation effrénée de « l'holocauste oublié¹ ». Il n'en est rien. Cette étonnante lucidité, qui amène les élèves interrogés à reconnaître en Léopold II à la fois le « bourreau » mais aussi, selon leur propre terme, « le bienfaiteur », correspondrait à l'air du temps, révélateur de ce second âge de la postcolonie, distinct du premier. Ces élèves, certainement plus sensibles aux séquences de la tragédie post-coloniale et au désarroi qu'elles génèrent au quotidien, sont peu enclins à faire le procès de l'âge léopoldien, quand bien même il constituerait, avec l'âge colonial, le soubassement des crises contemporaines qu'ils déplorent. Rien n'indique, cependant, que cet état de choses soit définitif : nous sommes à une époque où se développe dans le monde une historiographie de « réparations, restitutions (et) réconciliations » entre Afrique, Europe et Amériques².

L'éveil à la revendication d'une forme de justice internationale se fait par contagion, d'autant que ce sentiment est aiguillonné par un discours néocolonial de banalisation des violences coloniales qui incite à la réaction. Ce révisionnisme, qui développe une forme d'intolérance face à la critique des faits coloniaux et accumule les circonstances atténuantes pour tenter de justifier l'injustifiable et l'imputer à la seule partie africaine, passerait pour une nouvelle forme

1 En référence au premier titre de la traduction française de l'ouvrage d'A. Hochschild, *op. cit.*

2 Voir numéro spécial des *Cahiers d'études africaines* consacré à ce thème (n° 173-174, 2004), particulièrement le texte introductif de B. Jewsiewicki, « Héritages et réparations en quête d'une justice pour le passé et le présent », p. 7-24.

de légitimation de la violence coloniale. Nul doute qu'elle est appelée à être la matrice d'une nouvelle violence anticoloniale, en guise de réponse¹.

Sur la question, il me paraît plus réaliste de prendre acte de ce que Léopold II, dans l'historiographie africaniste, demeurera un personnage ambigu et controversé; situation qu'il faut assumer en reconnaissant que, dans les débats en cours, personne ne détient le monopole de l'objectivité, encore moins de la vérité. Pas même les historiens belges.

Isidore Ndaywel è Nziem

1 La projection du film *White King, Red Rubber, Black Death* de P. Bate en avril 2004 a suscité une réaction révélatrice de cette tendance. Voir entre autres P. Vannès et P. Grimaud, *Pourquoi ce pamphlet TV contre Léopold II?*, Charleroi, Mémoire du Congo, s. d. Pour mettre en évidence l'origine africaine des violences léopoldiennes, on y lit que «les Congolais faisaient travailler les femmes» (p. 136) ou que «les tirailleurs sénégalais, pourtant en contact avec la civilisation occidentale depuis le xvii^e siècle, coupaient des oreilles des cadavres allemands pendant la guerre 14-18» (p. 143).

NOUVELLES CONTRIBUTIONS À L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET COLONIALE DE LÉOPOLD II

Il suffit de rappeler la matière des études historiographiques parues ces derniers temps pour démontrer l'importance des actes ici présentés. Voici quelques années, Michel Dumoulin publiait une étude sur l'évolution de la littérature consacrée au colonialisme belge et, en particulier, au colonialisme de Léopold II¹ et, dans un ouvrage plus récent, Guy Vanthemsche dresse un bilan lucide de l'historiographie du Congo². Ces deux historiens rappellent combien la problématique de ces actes est controversée. Dès la fin des années 1960, à l'époque où la décolonisation détermine largement l'opinion publique, les atrocités de l'administration congolaise de Léopold hantent les esprits. Au début, ce sont surtout les milieux artistiques qui réagissent, puis les médias ; enfin, les ouvrages d'auteurs non historiens surtout (Marchal, Vangroenweghe) et étrangers (Emerson, Hochschild) leur emboîtent le pas. Cette exploration d'un passé peu reluisant fait chaque fois grand bruit, suscitant aussi des discussions animées sur la saignée que le régime de Léopold a représentée pour la population du Congo.

Jusque tardivement dans le xx^e siècle, les autorités belges concernées essayaient encore de minimiser les excès du régime léopoldien tandis qu'un culte entourait toujours la personnalité de Léopold II et ses activités coloniales. Le Roi était un génie incompris qui avait été traîné dans la boue par l'étranger jaloux, prompt à grossir ses méfaits. Longtemps cette image a également marqué l'historiographie de son empreinte. Au cours de ce colloque, on a dit à plusieurs reprises que

1 M. Dumoulin, *Léopold II: un roi génocidaire?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005.

2 G. Vanthemsche, « De historiografie van het Belgisch kolonialisme in Congo », in G. Vanthemsche, M. De Metsenaere, J. C. Burgelman (dir.), *De Tuin van Heden. Dertig jaar wetenschappelijk onderzoek over de hedendaagse Belgische samenleving*, Bruxelles, ASP-VUB Press, 2007, p. 417-456.

Jean Stengers fut le premier à débarrasser l'historiographie de son caractère apologétique et de nombreux éléments hagiographiques, et à démontrer que les attaques venues de l'étranger n'étaient pas des calomnies, que le régime répressif et inhumain avait réellement existé.

Ce n'est donc pas une entreprise facile que d'étudier scientifiquement ce sujet aux implications sociales considérables, cette part de ce que l'on peut appeler le passé chargé de la Belgique. Mais les promoteurs du colloque ont considéré à juste titre que le moment était venu d'accorder à ce thème controversé l'attention qu'il mérite en le situant dans une perspective plus large.

Élargissement de l'angle biographique

Dans son étude historiographique, Michel Dumoulin relève – et il le répète dans sa contribution aux présents actes – combien l'image ambiguë de Léopold II a empêché les historiens d'écrire des biographies scientifiquement étayées de ce Souverain. Les travaux biographiques ont été très longtemps influencés par une approche apologétique, puis l'épisode congolais très critiqué n'a pas davantage encouragé les historiens belges à élever le personnage de Léopold II sur le pavois. Sur cette question et en relation directe avec la politique étrangère et coloniale du Roi, ce recueil apporte un éclairage nouveau. Il peut constituer l'essentiel d'un texte mais, dans la plupart de ces contributions à l'orientation particulière, il n'en concerne qu'une partie.

Ces textes biographiques se situent dans le contexte d'une image globale. Mark Van den Wijngaert, qui s'est forgé une solide réputation comme historien de la monarchie belge, a conservé les lignes de force de ses travaux antérieurs. La jeunesse de Léopold, son caractère, un sens déficient de la popularité, ses opinions politiques et ses actions dans le domaine de la politique de défense et de l'enseignement, son attitude conservatrice face à la démocratisation et sa politique coloniale constituent les thèmes de cette synthèse.

Vincent Dujardin va plus loin et tente de mettre à nu la psychologie du personnage. Interrogeant les sources et surtout la correspondance personnelle relative à la jeunesse de Léopold, il débusque systématiquement ses traits de caractère. Intelligent, original, rusé, autoritaire, très conscient de son rang social, égoïste, vaniteux, peu discipliné, intéressé très tôt par la politique extérieure, passionné par

les affaires, les finances et les projets urbanistiques : tel est le portrait du jeune Léopold que Dujardin reconstitue et qui aide à comprendre sa politique coloniale.

Jan Vandersmissen dépeint un Léopold II studieux. Partant des abondantes archives Goffinet, il montre comment le duc de Brabant se passionne dès ses jeunes années pour la géographie, la géographie économique et surtout le potentiel économique des colonies. Léopold se constitue un arsenal de connaissances en voyageant, en lisant livres et revues et en se créant un cercle privé de collaborateurs-documentalistes, de diplomates et de chercheurs. L'aspect systématique de cette recherche est tout simplement remarquable. L'aventure coloniale au Congo s'avère donc mieux préparée qu'on ne le pensait jusqu'ici.

Dans sa contribution consacrée aux relations entre Léopold II et le Vatican, Vincent Viaene tente d'expliquer l'attitude du Souverain vis-à-vis du spirituel. S'il parle de l'éducation catholique du prince, il reconnaît que, même si le Roi va régulièrement à la messe, Rome doute de la franchise de ses sentiments religieux. Se fondant sur son scepticisme et son positivisme, certains vont jusqu'à douter de sa foi. Viaene nuance : comme son père, il croit en Dieu, en une vie après la mort, en un Jugement dernier. Mais dans le fond, sa foi est machiavélique et constitue – ce qui est déconcertant – un moyen substantiel d'affermir son empire.

Dans la contribution de Francis Balace sur l'intervention de Léopold dans les questions armées, son aversion pour les militaires et leur mentalité resurgit. On peut même parler d'un certain mépris. La volonté du Souverain d'avoir la haute main sur le commandement de l'armée s'inscrit dans le droit fil de cette attitude.

Léopold II et la défense de la Belgique

Le grand intérêt suscité par les projets coloniaux et urbanistiques de Léopold II explique peut-être, parmi d'autres raisons, que l'historiographie se soit beaucoup moins préoccupée de sujets touchant à la politique extérieure du Souverain. À ce déséquilibre, le colloque apporte aussi quelques corrections.

Philippe Raxhon s'arrête à l'été 1870, au début de la guerre franco-

allemande. Il démontre que Léopold II a joué un rôle décisif dans la protection de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique. Sur le plan diplomatique comme dans le domaine militaire, ses réactions ont été particulièrement vives alors qu'il était entouré de personnes compétentes. On fait appel à l'«allié» anglais pour soutenir les intérêts belges, on entreprend des travaux qui empêcheront les troupes prussiennes de traverser la Belgique et on met l'armée sur le pied de guerre. La menace n'est pas irréaliste. La bataille de Sedan a lieu pratiquement à la frontière belge. Mais la défaite des Français met la Belgique à l'abri des risques immédiats de guerre.

D'une certaine manière, Francis Balace prolonge l'analyse. En effet, la guerre franco-allemande fortifia Léopold II dans sa conviction qu'il fallait prévenir de nouveaux conflits entre les deux pays. Il fallait prévoir aussi bien une invasion française qu'une agression allemande. Balace parle également de la lutte opiniâtre que mène le Roi avec l'aide de Brialmont pour construire des fortifications qui protégeront la région de la Meuse et surtout Liège et Namur, tout comme la ligne de défense anversoise. Pour Anvers, on aboutit à un marché : des fortifications en échange de l'extension du port. Balace s'attarde aussi à une question peu connue : les relations délicates entre Léopold II et l'empereur d'Allemagne, surtout lorsque ce dernier lui annonça son désir de faire de la Meuse la frontière avec la Belgique, même s'il fallait compenser cette diminution de territoire par une extension de territoire dans le nord de la France.

La politique congolaise de Léopold II

Ce livre accorde évidemment à la politique congolaise la place qui lui revient. La phase initiale et la phase finale troublée, avec ses dénonciations des abus au Congo et sitôt après sa cession à la Belgique, constituent le thème de trois contributions qui renouvellent le sujet.

La même innovation se retrouve sans aucun doute dans la contribution déjà citée que consacre Jan Vandersmissen à la vision coloniale de Léopold II. On admet généralement, et depuis longtemps, que le Roi professait une doctrine coloniale personnelle et originale : Stengers lui aussi en était persuadé. Dès le colloque «Nation et Démocratie» (1890-1921), cette vision de la «doctrine» royale fut battue en brèche et placée dans le contexte d'une pensée impérialiste qui était alors monnaie courante. Le terme «doctrine» paraissait un peu

pédant pour désigner de simples pistes de réflexion¹. Aujourd'hui, Jan Vandersmissen montre la façon dont le Roi s'est peu à peu construit cette philosophie et les nombreuses influences subies, en particulier celle, prépondérante, du mouvement géographique, sujet de la récente thèse de doctorat de l'auteur. Après la déconstruction opérée par Vandersmissen, il ne reste pas grand-chose du modèle de pensée personnel et original.

La contribution de Pierre-Luc Plasman trouve parfaitement sa place dans la phase finale. Il a étudié les nouvelles sources relatives à la commission d'enquête officielle mise sur pied suite aux multiples attaques étrangères dirigées contre le régime congolais. La pression des milieux politiques et de l'opinion politique anglaise a obligé Léopold II et le gouvernement à créer une commission similaire composée de membres relativement impartiaux. Leur rapport circonstancié, dont Plasman a analysé systématiquement les auteurs, les méthodes de travail et les résultats, rejoint finalement ce que l'on avait découvert auparavant sur les violences et le dépeuplement du Congo. Plasman démontre surtout que le rapport a joué un rôle essentiel dans la reprise de l'État indépendant du Congo par l'État belge, mais aussi que face aux abus le Roi et le gouvernement ne sont pas restés impassibles. Au contraire, ils ont pris des mesures dans le souci de préserver la souveraineté de l'ÉIC.

Michel Dumoulin choisit pour point de départ la fête de 1905 pour montrer combien l'esprit colonial expansionniste séduit des secteurs importants de l'*establishment* belge de l'époque mais aussi pour expliquer qu'une mobilisation défensive contre les attaques anglaises se constitue dans ces milieux. L'auteur passe donc en revue les organisations qui soutiennent cette « plus grande Belgique ». On les rencontre dans le monde du journalisme, du commerce, de la mer et parmi les ingénieurs. Une Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger chapeaute l'ensemble et participe à la défense de l'image coloniale – déplorable – de la Belgique. Cette étude est donc importante pour qui veut mieux comprendre la cession de l'État libre du Congo à la Belgique.

L'étude de Vincent Viaene fait aussi la part belle à la phase finale. En introduction, il présente une synthèse de la politique que menait auparavant Léopold II vis-à-vis du Vatican. Des études antérieures

1 V. Viaene, « Imperialisme, natie en democratie in de koloniale doctrine van Leopold II », in E. Witte, G. Kurgan-Van Hentenryk, E. Lamberts, e. a. (dir.), *Natie en Democratie. Nation et Démocratie 1890-1921*, Bruxelles, KVAB, 2007, p. 215-227.

nous l'avaient fait connaître (le conflit avec Frère-Orban, avec les ultramontains, avec les démocrates-chrétiens et avec Daens). Grâce à ses recherches aux archives du Vatican, l'auteur montre clairement cette fois que, dans sa politique congolaise, le Roi défendait aussi sa position personnelle. Il s'allie le pape grâce à une armée de missionnaires catholiques chargés aussi de maintenir la colonie dans le giron de la droite, sous la couronne royale. Lorsqu'on attaque le Roi sur le chapitre des violences, le pape lui offre l'appui moral dont il a besoin. Lorsque la cession du Congo approche, et pour apaiser l'opinion catholique, le Roi et le pape concluent une convention en 1906. Les catholiques se voient offrir les territoires en propriété et, en contrepartie, on attend d'eux qu'ils poursuivent leurs activités d'enseignants. On espère prévenir ainsi l'influence de la gauche libérale au Congo. Espoir récompensé, comme on sait.

L'image négative

On connaissait déjà le rôle déterminant de la mauvaise réputation qui collait à Léopold II et à sa politique congolaise mais la portée précise de cette image n'avait jamais été étudiée. Les présents actes traitent pour la première fois ce sujet avec méthode. Par là, ils rejoignent évidemment le *cultural turn* qui, depuis les années 1990, revendiquait sa place dans l'historiographie belge et qui a ouvert la voie à plus d'une coopération avec d'autres disciplines¹. Représentations et perceptions se présentent dans ce colloque au gré de contributions très variées issues de différentes disciplines. Nous sommes même en droit de dire que, hormis la presse, la plupart des canaux de communication ont été analysés.

Globalement, les résultats de l'analyse de caricatures faite par Laurence van Ypersele semblent moins surprenants mais ils font découvrir de nouveaux points de vue. On voit bien que la majorité des caricatures politiques sont surtout d'origine anticléricale et l'image négative du Roi sert à attaquer les catholiques et le gouvernement catholique. Mais, au début, les atrocités sur lesquelles Léopold II ferme les yeux au Congo et ses frasques amoureuses sont des sujets tabous dans la presse belge tandis que les caricaturistes étrangers et leurs lecteurs en font leurs choux gras. Au début du xx^e siècle, les socialistes s'en prennent au Roi même. Leurs caricatures dépeignent Léo-

1 E. Witte, *Over bruggen en muren. Hedendaagse politieke geschiedenis en politieke wetenschappen in België, 1945-2000*, Louvain, Universitaire Press, KULeuven, 2003, p. 25-27.

pold comme un être immoral, sanguinaire, avide de pouvoir. Mais à propos de ses agissements au Congo, les caricatures étrangères sont bien plus féroces que les dessins belges. L'auteur de l'analyse parle d'une opinion publique frustrée de voir que l'image du Roi ne correspond pas à ce qu'elle aimerait admirer : un « bon père de famille » pour ses proches comme pour la nation. Sans doute était-ce bien le cas pour la droite, mais les républicains – qui à l'époque étaient bien plus nombreux qu'aujourd'hui – virent probablement cela d'un autre œil.

Nous avons dit plus haut que le théâtre fut pour beaucoup dans la genèse de la déconstruction de l'image du Roi. Chez les Flamands, Hugo Claus avait montré la voie en écrivant, dès 1970, *Het leven en de werken van Leopold II* (*La Vie et les Œuvres de Léopold II*), touchant plus largement l'opinion publique que ne l'avaient fait les historiens jusque-là. Face à l'historiographie lénifiante, Claus ne fait pas de quartier. Historien de la littérature, Yves T'Sjoen analyse cette pièce à la lumière de la théorie du discours anti-impérialiste de Said, ce qui nous vaut des images éclairantes. Le discours officiel est ébranlé par des déformations grotesques, et opposées à la perspective de *l'establishment*.

Pour sa part, Véronique Bragard se concentre sur une production francophone créée bien plus tard, en 2005. Il s'agit d'une adaptation libre du texte satirique peu connu que Mark Twain a écrit au tournant du siècle pour dénoncer les abus et les injustices. Jean-Pierre Urban et le metteur en scène Jean-Michel D'Hoop ont actualisé ce texte et l'ont aussi rendu « plus belge ». Dans la nouvelle version, les Belges deviennent des parties concernées tandis que, pour l'essentiel, Léopold II est tourné en ridicule. L'analyse de l'auteur fait apparaître clairement que le théâtre français ne manque pas, par le biais de la satire, d'attaquer de front le personnage contesté de Léopold II. Il reste qu'on peut se demander quel fut l'impact réel de cette pièce.

Tanguy de Wilde aborde le thème sous un autre point de vue. Il met à juste titre en exergue le fait que les spécialistes de la littérature transmettent à la mémoire collective certains personnages histori-

ques qu'ils immortalisent en sollicitant outrageusement les sources à l'aide d'éblouissantes reconstructions suggestives. Il montre que Léopold II n'a jamais été l'objet de ce genre d'entreprises littéraires. Ni Claus ni Patrick Roegiers, qui a signé récemment un ouvrage littéraire dont Léopold II est l'un des six héros, ne se situent dans cette perspective. Ce n'est pas le cas non plus de l'œuvre de Ntite Mukendi qui donne la priorité à la relation entre l'État indépendant du Congo et le Congo d'après 1960. Léopold II apparaît aussi dans le roman *Absurdistan* (la Belgique?) de l'Américain G. Shteyngart. Le héros du roman ne peut associer la Belgique qu'à un seul phénomène: le monstre Léopold. Mais la distance avec le reste du texte est trop importante, si bien que cette œuvre littéraire n'immortalise pas davantage Léopold II.

Dans leurs travaux historiographiques, Dumoulin et Vanthemsche s'attachent essentiellement à l'influence des historiens professionnels sur la genèse d'une réputation. Stéphanie Planche retrouve les enquêtes sur la vulgarisation de la recherche historique dans les cours et les manuels destinés à l'enseignement, qui déterminent l'image que retiendront les générations montantes. Les auteurs, qui arrêtent leurs recherches dans les années 1960, ont retrouvé les célèbres thèses laudatives et lénifiantes. Jusqu'à la fin des années 50, elles sont manifestement les plus nombreuses¹. Planche part de la période qui suit les années 60 pour montrer, au fil d'une analyse appropriée, comment l'image se fait peu à peu plus critique et plus éloquente. On présente le génie comme gênant, génocidaire même par la suite. Du côté francophone, le phénomène n'est sensible que dans les années 1990. En Flandre, l'image très négative du Roi apparaît dix ans plus tôt. Les études scientifiques démythificatrices parues en néerlandais (ou en anglais) qui ont envahi plus rapidement la Flandre y sont sans doute pour beaucoup car les auteurs de manuels s'appuient sur la littérature scientifique.

Valérie Rosoux, pour terminer, a étudié l'image de Léopold II dans les discours officiels à partir de 1960. Après avoir analysé plus de douze cents discours, elle en arrive à la conclusion assez surprenante

1 B. Verhaegen, «La colonisation et la décolonisation dans les manuels d'histoire en Belgique», in M. Quaghebeur (e. a.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale*, Bruxelles, 1992; R. De Keyzer, «Belgisch Kongo in den Belgische Geschichtsbüchern», in W. Fürnrohr (dir.), *Afrika in Geschichtsunterricht europäischer Länder*, München, Minerva, 1982, p. 152-171; A. De Baets, *De figuranten van de geschiedenis. Hoe het verleden van andere culturen wordt verbeeld en in herinnering gebracht*, Berchem, EPO, 1984.

que le Souverain est pratiquement absent du récit historique de la nation. Seul Baudouin le citait de temps à autre. L'auteur ne parle pas de négligence, non : elle démontre avec brio qu'il s'agit d'oublis volontaires parce que le personnage controversé et ses agissements empoisonnent tout le monde. Une stratégie de l'oubli pour en finir avec un passé chargé. Sans compter qu'à une époque où le colonialisme a fait son temps, on préfère évidemment ne pas trop ranimer le souvenir de ces crimes.

L'apport du Congo et des Congolais

Quant à l'apport du Congo et des Congolais mêmes, Guy Vanthem-sche a démontré déjà qu'il a été le plus souvent laissé dans l'ombre. Cet ouvrage a voulu le ramener à la lumière. Jean-Luc Vellut est l'un des rares historiens belges à s'être penché sur la question et il s'y arrête dans ces actes. Il a beaucoup publié sur les structures pré-coloniales et la composante congolaise de ce qu'a vécu l'État indépendant du Congo. Cette fois, Jean-Luc Vellut choisit une approche centre-périphérie pour montrer que le territoire n'était pas une *tabula rasa* et que le projet de Léopold peut se lire en adoptant la vision d'une Afrique en mouvement. Le projet de Léopold II se nourrissait de plusieurs composantes de l'Afrique prémoderne. La culture de la guerre de cette Afrique prémoderne et celle du Souverain étaient étroitement liées. L'exploitation du caoutchouc peut s'envisager aussi sous cet angle.

L'étude d'Isidore Ndaywel livre à son tour une vision de la réputation de Léopold II dans le Congo contemporain. Il montre que si les responsables politiques, et surtout Mobutu, ont ravivé son souvenir, des couches entières de la population l'ont complètement oublié. Ce détachement s'explique notamment par le fait que l'on possède peu de représentations du Souverain et qu'il n'est jamais allé au Congo. Et ceux qui le connaissent voient un vieillard en qui les Congolais peuvent difficilement saluer une autorité. Au Congo, les chefs sont jeunes et forts. Les résultats d'une enquête menée auprès d'une élite instruite – les élèves des années terminales d'une école secondaire – dressent un portrait fort ambigu : d'une part Léopold II est perçu comme le fondateur du Congo mais son image de bourreau diabolique du peuple congolais est tout aussi palpable.

Sabine Cornelis recherche l'image de Léopold II en interrogeant le souvenir collectif des Congolais. Dans son analyse des peintures,

elle ne se contente pas d'inclure les œuvres d'amateurs réalisées par les agents de Léopold, elle s'arrête aussi longuement aux œuvres d'art des Congolais mêmes. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'œuvre de Johannes Fabian et la vaste collection d'art populaire que le père Verbeek a constituée au Katanga. On voit que le souvenir de l'État indépendant du Congo est surtout matérialisé par des représentations de la conquête, de l'occupation, de la lutte contre l'esclavage,

de l'introduction du chemin de fer, d'activités industrielles et surtout de la violence coloniale et de la chicotte, qui ne fut d'ailleurs supprimée qu'en 1959.

Mais on ne va pas plus loin que ces trois contributions consacrées au vécu congolais alors qu'il reste sans doute beaucoup à dire sur l'impact de la politique de Léopold sur la société congolaise. Serait-ce la matière d'un autre colloque? Les travaux belges ne font guère état jusqu'ici des recherches menées par les Congolais. Mais ce n'est pas le seul domaine où le sujet soit loin d'être épuisé. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la contribution substantielle de Gustaaf Janssens consacrée aux archives de Léopold II. Il ne cache pas que nombre d'entre elles, notamment celles qui proviennent de l'héritage de la famille Goffinet – les collaborateurs les plus proches de Léopold –, attendent encore d'être dépouillées. En somme, au-delà des nombreuses contributions nouvelles qu'ils exposent – je pense l'avoir montré dans ces pages –, ces actes ont clairement pour but d'encourager aussi la poursuite de la recherche historique. Les promoteurs du colloque et de ces actes ont donc droit à toute notre gratitude. Nous espérons que cet ouvrage retiendra assez rapidement l'attention du public amateur d'histoire et qu'il trouvera sans attendre la place qu'il mérite dans l'historiographie de la Belgique et du Congo.

Els Witte

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives

Fonds d'Archives consultés

Archives du Palais royal (APR)

Archives du Cabinet du roi Léopold II, les Documents relatifs au développement extérieur de la Belgique

Archives de la Liste civile du Roi (règne de Léopold II)

Archives du Grand-Maréchal de la Cour (règne de Léopold II)

Archives du prince Philippe, comte de Flandre

Fonds Goffinet

Papiers Édouard de Conway

Papiers de la comtesse d'Hulst

Archives de l'UCL (AUCL)

Fonds Louise-Marie (copie)

Archives du ministère des Affaires étrangères (AE)

Archives diplomatiques

Congo politique et administration générale

Correspondance politique, Guerre de 1870-71

Archives africaines (AA)

Fonds Affaires étrangères de l'ÉIC

Fonds IRCB (Institut royal colonial belge)

Papiers Edmond Janssens (PJ)

Papiers Auguste Roeykens

Fonds SPA (Service personnel en Afrique)

Archives du Musée royal d'Afrique centrale (MRAC)

Papiers Edmond van Eetvelde (PVE)

Papiers Théophile Wahis (PW)

Archives de la section Histoire du Temps présent

Archives générales du Royaume (AGR / AR)

Papiers Adolphe de Cuvelier
Papiers Edmond van Eetvelde (PVE)
Papiers de la famille Orts

US National Archives and Records Administration (NARA)

Belgium Diplomatic Despatches 1832-1906
Miscellaneous letters of the Department of State 1789-1906

London School of Economics and Political Science (LSE)

Morel Papers

Réserve précieuse de l'ULB (BPULB)

Papiers Jean Stengers (PS)

Archivio Segreto Vaticano (ASV)

Archivio della Congregazione degli affari ecclesiastici straordinari (AAEES), Fonds Belgio
Archivio della Congregazione De Propagande Fide (ACPF)
Archivio particolare di Pio IX (Arch. Part. Pio IX)
Epistolae Latinae (Ep. Lat.)
Fonds Nunziatura di Bruxelles (NdB)
Fonds Segreteria di Stato (SdS)

Wellcome Institute

J.L. Todd: letters

Sources imprimées ou éditées

Annales parlementaires

E. Carton de Wiart, *Léopold II. Souvenirs des dernières années*, 1901-1909, Bruxelles, Goemaere, 1944.

G. Earle Buckle (dir.), *The Letters of Queen Victoria*, vol. 1, Londres, John Murray, 1926.

Die grosse Politik der Europäischen Kabinette 1871-1914. Sammlung der diplomatischen Akten des Auswärtigen Amtes, XIX/II, 1925.

Documents diplomatiques français 1871-1914, 2^e série 1901-1907 IV, Paris, Imprimerie nationale, 1932.

Entretiens sur la Belgique contemporaine, Bruxelles, Larcier, 1904.

D. Ferrata, *Mémoires*, vol. 1, Rome, Tipografia Cuffiani, 1920.

P. Hymans, *Mémoires*, t. I, Bruxelles, ULB, 1957.

Le rapport Casement : rapport de R. Casement, consul britannique, sur son voyage dans le Haut-Congo (1903), Louvain-la-Neuve, Centre d'histoire de l'Afrique, 1985.

A. Lycops, G. Touchard, *Recueil usuel de la législation de l'État indépendant du Congo*, II, Bruxelles, Weissenbruch, 1903.

Mémoires d'Auguste Gérard, Ambassadeur de France, Paris, Plon, 1926.

Mémoires du Chancelier Prince de Bülow, II, 1902-1909, Paris, Plon, 1930.

J. Mobutu, *Discours, allocutions, messages*, Paris, Éd. Jeune Afrique, 1975.

W. d'Ormesson, *Enfances diplomatiques*, Paris, Hachette, 1932.

- N. Rich, M. H. Fisher, *The Holstein Papers, vol. IV, Correspondence 1897-1909*, Cambridge University Press, 1963.
- M.-R. Thielemans et É. Vandewoude (dir.), *Le roi Albert au travers de ses lettres inédites 1882-1916*, Bruxelles, Office international de Librairie, 1982.

Journaux cités ou dépouillés

Bulletin de la Ligue maritime
Courrier de la Meuse
Journal des Flandres
Journal Militaire Officiel
La Libre Belgique
L'Argus
L'Expansion belge
L'Uylenspiegel
La Bombe
La Chronique coloniale, commerciale, industrielle et financière
La Patrouille
La Trique
Le Belge: ami du Roi et de la Patrie
Le Frondeur
Le Gourdin
Le Messenger de Gand
Le Monde
Newspaper Jan Mot
Le Rasoir
Le Soir
Les Corbeaux
Méphistophélès
Moniteur belge
Mouvement géographique
Osservatore Romano

Instruments de travail

Inventaires d'archives

- Archives des ministères des Affaires étrangères des États membres et des institutions de l'Union européenne, Luxembourg, Communautés européennes, Luxembourg, EUR-OP, 2005.*
- H. Heide, *Catalogus Muziekbibliotheek Archief van het Koninklijk Paleis Brussel – Catalogue Bibliothèque de Musique. Archives du Palais Royal Bruxelles – Katalog Musikbibliothek. Archiv des Königsschlosses Brüssel*. Exemplaire imprimé non publié, Bruxelles, 2004.
- A. den Teuling, *Archiefterminologie voor Nederland en Vlaanderen, 's-Gravenhage, Stichting Archiefpublicaties, 2003, n° 10.*
- M.-A. Paridaens, *Inventaire du Fonds «1870-1871»*, Bruxelles, Musée royal de l'Armée, 1979.
- É. Vandewoude, «La Belgique et les Pays d'Outre-Mer. Une Esquisse Historique», *Guide des sources de l'histoire d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Océanie conservées en Belgique*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1972, p. 9-20.
- É. Vandewoude, *Inventaire aux archives relatives au développement extérieur de la Belgique sous le règne de Léopold II*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1965.

- É. Vandewoude, *Inventaris van het archief van de Grootmaarschalk van het Hof. Regering van Leopold II, 1865-1909*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1977.
- J.-M. Yante et P.-A. Tallier (dir.), *Guide des organismes d'intérêt public en Belgique. Gids van de instellingen van openbaar nut in België* (Algemeen Rijksarchief. Gidsen, 70), II, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2008.

Bibliographie

- J.-L. Vellut (dir.), *Bibliographie historique du Zaïre à l'époque coloniale (1880-1960)*, Louvain-la-Neuve – Tervuren, Centre d'histoire de l'Afrique, 1996.

Dictionnaires et dictionnaires biographiques

- Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1866-1968.
- Biographie coloniale belge*, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1948-1958.
- J.P. Nimy Zonga, *Dictionnaire des immortels de la musique congolaise moderne*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 2007.
- P. Pavis, C. Shantz, M. Carlson, *Dictionary of the Theatre: Terms, Concepts, and Analysis*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

Mémoires et thèses

- M.-C. Berguer, *Les relations entre l'État indépendant du Congo et la Suisse 1876 à 1908*, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles, 1958.
- M.-G. Blondiaux, *Répertoire de la presse expansionniste éditée en Belgique entre 1890 et 1814*, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1981.
- T. De Grave, *De militaire vorming van de koninklijke prinses*, mémoire de licence, Bruxelles, ERM, 1995.
- L. Delcourt, «L'Expansion belge»: miroir de l'expansionnisme en Belgique. Contribution à l'étude des milieux, des réseaux et des idées expansionnistes en Belgique avant la première guerre mondiale, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1998.
- E. Dever, *L'opinion publique et la guerre franco-allemande de 1870*, mémoire de licence, Université de Liège, 1942.
- G. Donckers, *Een Koninklijke poppenkast. Gender in het Belgisch koningshuis. De opvoeding van de eerste Belgische in de negentiende eeuw*, mémoire de licence, Université de Gand, 2002.
- Ch. Eymael, *Le septante-cinquième anniversaire de la Belgique dans la perspective du nationalisme: phénomène latent et idéologie en formation*, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1995.
- Ch. Lannoye, *L'image d'un roi dans la presse satirique*, Louvain-la-Neuve, mémoire de licence, Université catholique de Louvain, 1987.
- J. Vandersmissen, *Koningen van de wereld. De aardrijkskundige beweging en de ontwikkeling van de koloniale doctrine van Leopold II*, thèse de doctorat, Université de Gand, 2008.

Travaux et travaux-sources

- B. Anderson, *Imagined communities : Reflections on the origins and spread of nationalism*, Londres, Verso Editions and New Left Books, 1991.
- P. Annet, « L'internement de soldats français en Belgique pendant la guerre de 1870 », *Revue belge d'Histoire militaire*, XXVIII, n° 5, mars 1990, p. 337-349.
- P. Anspach, « L'expansion et les sports », *L'Expansion belge*, n° 1, février 1908.
- N. Ascherson, *The King Incorporated: Leopold II in the Age of Trusts*, Londres, George Allen & Unwin, 1963.
- S. Audoin-Rouzeau, *1870, La France dans la guerre*, Paris, A. Colin, 1989.
- J. Austin, *How to do things with words ?*, Cambridge, Harvard University Press, 1975.
- G. Baguenault de Puchesse, « La neutralité belge pendant la guerre franco-allemande (1870-1871) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1902, XVI, fasc. 1, p. 92-102.
- F. Balace, « Des forts pour Anvers », in *Les Grands Événements de Belgique au xx^e siècle*, Bruxelles, Reader's Digest, 1987, p. 16-17.
- F. Balace, « L'art de la guerre en Belgique au xix^e siècle. La dangereuse illusion des remparts », in V. Dejardin et J. Maquet (dir.), *Le patrimoine militaire en Wallonie*, Namur, IPW, 2007, p. 51-62.
- É. Banning, *Les origines et les phases de la neutralité belge* (publié par A. De Ridder), Bruxelles, Libr. Albert Dewit, 1927.
- B. Barth, *Genozid: Völkermord im 20. Jahrhundert. Geschichte, Theorie, Kontroversen*, Munich, C. H. Beck, 2006.
- S. Bash (dir.), *Voyage à Constantinople – 1860*, Bruxelles, Complexe, 1997.
- L. Bauer, *Léopold le mal aimé, roi des Belges*, Paris, Albin Michel, 1935.
- A. Bethune, *La Société belge d'études et d'expansion*, Liège, Société belge d'études et d'expansion, 1924.
- L. Bertrand, *Le scandale congolais*, Bruxelles, Dechenne, s. d. (1908).
- F. Bontinck, « La genèse de la convention entre le Saint-Siège et l'État indépendant du Congo », *Revue africaine de Théologie*, vol. 8, 1984, p. 197-239.
- H. Bousset, *Grenzen verleggen. De Vlaamse prozaliteratuur 1970-1986. I. Trends*, Anvers-Baarn, Houtekiet, 1988.
- C. Braeckman, *Vers la deuxième indépendance du Congo*, Bruxelles-Kinshasa, Le Cri-Afrique éditions, 2009.
- H. Brems, *Altijd weer vogels die nesten beginnen. Geschiedenis van de Nederlandse literatuur 1945-2005*, Amsterdam, Bert Bakker, 2006.
- J. Brose, « Les Liégeois et la guerre franco-allemande de 1870 », *Revue belge d'Histoire militaire*, XX, n° 6, 1974, p. 481-502.
- J. Candau, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998.
- V. Capron (dir.), *Journal du Duc de Brabant*, Bruxelles, V. Capron, 1987.
- F. Cattier, *Étude sur la situation de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles, Larcier, 1906.
- H. Claus, *Het leven en de werken van Leopold II*, Amsterdam, De Bezige Bij, 1970.
- B. Ceuppens et K. Arnaut, « De fotografie als drager van dromen en nachtmerries in de Onafhankelijke Congostaat », *Leopolds Congo: dromen en nachtmerries*, catalogue d'exposition, 4-29 avril 2005, Gand, 2005.
- B. Chikhi et M. Quaghebeur, *Les écrivains francophones interprètes de l'Histoire*, Bruxelles, Archives et Musée de la littérature, 2006.
- A. Choppin, *Les manuels scolaires : histoire et actualité*, Paris, Hachette, 1992.
- S. Citron, *Enseigner l'histoire aujourd'hui. La mémoire perdue et retrouvée*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1984.
- S. Citron, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1987.
- F. Counhian et B. Deprez (dir.), *Écriture du pouvoir, pouvoir de l'écriture. La réalité sociale et politique dans l'œuvre de Marguerite Yourcenar*, Bruxelles, PIE – Peter Lang, 2006.
- P. Crokaert, *Brialmont. Éloge et Mémoires*, Bruxelles, Van Oost, 1925.

- P. Daye, *L'empire colonial belge*, Bruxelles, éditions du Soir, 1923.
- P. Daye, *Stanley*, Paris, Grasset, 1936.
- A. De Baets, *De figuranten van de geschiedenis. Hoe het verleden van andere culturen wordt verbeeld en in herinnering gebracht*, Berchem, EPO, 1994.
- L. Dechesne, «L'expansion économique de la Belgique», *Revue de Belgique*, XXVI, 1899, p. 350-365, XXVII, 1899, p. 59-79, 147-166 et 336-349.
- O. Defrance, *Léopold I^{er} et le clan Cobourg*, Bruxelles, Racine, 2004.
- V. Deguise, *La Défense de la Position fortifiée d'Anvers en 1914*, Bruxelles, Weisenbruch, 1921.
- P. De Gryse, P. Lierneux, C. Rommelaere, *De koetsen van het Belgisch vorstenhuis en hun escorte*, Bruxelles, Gemeentekrediet van België, 1991.
- R. De Keyser, «Belgisch Kongo in den Belgische Geschichtsbüchern», in W. Fürnrohr (dir.), *Afrika im Geschichtsunterricht europäischer Länder*. München, Minerva, 1982.
- L. Delange-Janson, *Paul Janson, 1840-1913. Sa vie généreuse, son époque*, II, Bruxelles, Centre Paul Hymans, 1964.
- F. De Lannoy, «La Neutralité belge et la guerre de 1870», *Revue de l'Institut Saint-Louis*, Bruxelles, janvier 1925.
- M. Delathuy, *De Kongostaat van Leopold II: het verloren paradijs 1876-1900*, Anvers, De Standaard, 1988.
- J.-L. De Paepe, «*La Réforme*», *organe de la Démocratie Libérale*, Paris – Louvain, Nauwlaerts, 1972.
- De qui se moque-t-on? Caricatures d'hier et d'aujourd'hui, de Rops à Kroll*, Mariemont, Musée royal de Mariemont, 2001.
- É. Descamps, «Le duc de Brabant au Sénat de Belgique. En souvenir du cinquantième anniversaire de l'entrée au Sénat de SM Léopold II (1853-1903)», *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1903, p. 279-322.
- É. Descamps, *La neutralité de la Belgique au point de vue historique, diplomatique, juridique et politique*, Bruxelles, Veuve F. Larcier, 1902.
- É. Deschamps, «La présence belge au Congo (1885-1960). Une historiographie en chantier», in O. Dard et D. Lefeuve (dir.), *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve, 2008, p. 97-115.
- F. Desonay, *Léopold II ce géant*, Paris – Tournai, Casterman, 1936.
- A. Destexhe, *50 dates-clés de l'Histoire de Belgique*, Bruxelles, Luc Pire, 2009.
- D. De Vooght, «Performing Power at the Dining Table. Dinner Guests of the Belgian Kings in the 19th Century», in P. Janssens et S. Zeischka (dir.), *La noblesse à table. Des ducs de Bourgogne aux rois des belges – The Dining Nobility. From the Burgundian Dukes to the Belgian Royalty*, Bruxelles, VUB Press, 2008, p. 104-111.
- L. De Vos, «Belgien: Operationsplannungen und Taktik eines neutralen Landes», in H. Ehler, M. Epkenhans, G. P. Gross (dir.), *Der Schlieffen Plan. Analysen und Dokumenten*, Paderborn, Schöningh, 2007, p. 293-310.
- D. Dibwe dia Mwembu, *Faire de l'Histoire orale dans une ville africaine*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- D. Dibwe dia Mwembu et M. Ngandu Mutombo, *Vivre ensemble au Katanga*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- J. W. Donaldson, «Pillars and perspective: demarcation of the Belgian Congo – Northern Rhodesia boundary», *Journal of Historical Geography*, vol. 34, 2008, p. 471-493.
- F. Driver, *Geography Militant. Cultures of Exploration and Empire*, Oxford-Malden, Blackwell, 2001.
- A. Duchesne, «Les rapports de Ch. Haillot, attaché militaire de France à Bruxelles, au sujet de Léopold II et de l'État indépendant du Congo (1894-1899)», *Bulletin des séances de l'ARSOM*, vol. 27, 1981.
- A. Duchesne, «Appréciations françaises sur la valeur de l'armée belge et les perspectives de guerre de 1871 à 1914», *Carnet de la Fourragère*, 14^e série, 1961, p. 100-128, 174-208.

- A. Duchesne, *Le consul Blondeel en Abyssinie*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1953.
- A. Duchesne, *Léopold II et le Maroc (1885-1906)*, XXXII-2, Bruxelles, ARSOM, 1965.
- A. Duchesne, «Les leçons de l'expérience de son père ont-elles entraîné Léopold II dans la voie de la colonisation?», *La Conférence de Géographie de 1876*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1976.
- A. Duchesne, «Rhodes: de la Cité des Chevaliers aux projets de Léopold II», *Bulletin des Séances de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer*, XXXIV, n° 3, 1988, p. 407-424.
- A. Duchesne, «Une page oubliée de l'histoire du Service de Santé. Henri Hardy, vétérinaire en chef de l'armée et des écuries royales (1839-1895)», *Revue belge d'Histoire militaire*, XXVII, 1988, p. 341-354 et p. 475-478.
- A. Duchesne, «Une page inconnue des relations Belgique-Brésil. A propos du refus du comte Philippe de Flandre de se laisser entraîner au Brésil», *Bulletin des Séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer – Mededelingen der zittingen van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen*, NS-NR XXIV, 1978, p. 114-150.
- G.-H. Dumont, *Léopold II*, Paris, Fayard, 1990.
- M. Dumoulin, *Léopold II, un roi génocidaire?*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2005.
- M. Dumoulin, «Les capitaux à l'étranger: investissements et réalisations», in A. d'Haenens (dir.), *La Belgique. Sociétés et cultures depuis 150 ans, 1830 – 1980*, Bruxelles, Creadif, 1980, p. 257-259.
- M. Dumoulin, E. Gerard (e. a.), *Nouvelle Histoire de Belgique*, vol. 2: 1905-1950, Bruxelles, Complexe, 2006.
- M. Dumoulin, «Souvent Clio varie... À propos de la conformité du discours sur la colonisation belge», in P. Rion (dir.), *Histoire et linguistique. Numéro spécial des Cahiers de Linguistique*, Louvain-la-Neuve, 1987, p. 149-166.
- M. Dumoulin, «Quelques aspects de l'impérialisme belge, 1880-1940», *Enquêtes et Documents d'Histoire africaine*, III, 1978, p. 207-238.
- L. van der Elst, «La préméditation de l'Allemagne», *Revue de Paris*, 1^{er} août 1923.
- L. van der Elst, «Souvenirs sur Léopold II», *Revue générale*, CIX, mars 1923, p. 249 -269.
- B. Emerson, *Leopold II of the Belgians. King of Colonialism*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1979.
- M. Ewans, *European atrocity, African catastrophe: Leopold II, the Congo Free State and its aftermath*, Londres, Routledge Curzon, 2002.
- J. Fabian, *Remembering The Present: Painting and Popular History in Zaire*, Berkeley, University of California Press, 1996.
- J. Fentress et C. Wickham, *Social Memory*, Oxford – Cambridge, Blackwell, 1992.
- W. François, «Een tropische storm in katholiek België. De controverse rond de plaats van de katholieke missies in Congo-Vrijstaat (1905-1906)», *Trajecta*, vol. 10, 2001, p. 136-159.
- J. H. Franklin, *George Washington Williams: a biography*, Chicago, University of Chicago Press, 1985.
- É. Galet, *SM le roi Albert, commandant en chef devant l'invasion allemande*, Paris, Plon, 1931.
- J. Garou, *Les débuts d'un grand règne*, I, Bruxelles, Éditions de l'Éventail, 1931.
- M. Gauchet, *La religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, 2001.
- W. Geerts, *Een recht van antwoord. Blanke koning, rode rubber, zwarte dood*, Anvers, Berghmans Uitgevers, 2004.
- F. Gillet, «Contrepoint. L'histoire coloniale en débat: examen d'une Belgique en repentir», *Mouvements*, 2007, 3, n° 51.
- Ginzanza u-Lemba, *La chanson congolaise moderne*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- R. Giordano (dir.), *Autour de la mémoire. La Belgique, le Congo et le passé colonial*, Turin – Paris, L'Harmattan, 2008.
- A. Godlewska et N. Smith, *Geography and Empire, Oxford-Cambridge, The Institute of British Geographers. Special Publications Series*, Blackwell, 1994.

- « Guerre franco-allemande de 1870-1871. Rôle de l'armée belge en observation », *La Belgique militaire*, 26 février 1899, p. 241-246.
- P. Guillion, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, Paris, PUF, 1967.
- F. Hartog, *Régimes d'historicité. Présentismes et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.
- A. de Hauville, *Les aptitudes coloniales des Belges et la question coloniale en Belgique*, Bruxelles, Lebègue, 1898.
- P. de Hauville, « La guerre actuelle et la neutralité belge », *Revue générale*, juillet 1870.
- G. Hautecler, « L'Armée belge de 1870 face à la crise de Sedan », *Revue internationale d'Histoire militaire*, n° 20, 1959, p. 607-615.
- G. Hautecler, « Léopold II, commandant en chef de l'armée belge mobilisée en 1870 », *Revue internationale d'Histoire militaire*, XXIV, 1965, p. 439-453.
- F. Hayt et D. Galloy, *La Belgique. Des tribus gauloises à l'État fédéral*, 5^e éd., Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 2006.
- A. Henry, « La mobilisation de l'Armée Belge en 1870 vue par un soldat et un officier », *Carnet de la Fourragère*, 7^e série, 3, 1946, p. 274-275.
- F. Hiller von Gaertringen, *Fürst Bülow's Denkwürdigkeiten. Untersuchungen zu ihrer Entstehungsgeschichte und ihrer Kritik*, Tübinger Studien zur Geschichte und Politik, n° 5, J.C.C. Mohr, 1956.
- A. Hochschild, *King Leopold's ghost. A story of Greed, Terror, and Heroism in Colonial Africa*, Boston-New York, Houghton Mifflin Co, 1998.
- E. Hobsbawm et T. Ranger, *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- J.-J. Hoebanx, « L'histoire de Belgique dans quelques manuels scolaires », in H. Hasquin (dir.), *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*, Revue de l'Université de Bruxelles, 1981/1-2.
- M. Huisman, « Juillet 1870 », *Le Flambeau*, n° 1, janvier 1932, 15^e année, p. 21-34.
- B. B. Ilosona, *L'épopée du 24 novembre : témoignage*, Kinshasa, AS éditions, 1985.
- In Koli Jean Bofane, *Mathématiques congolaises*, Paris, Actes Sud, 2008.
- E. Jacobs, « De "Bibliotheek van de Koning", in België », *Archief- en Bibliotheekwezen in België*, 63, 1992, p. 11-42.
- K. Jacobs, K. Landuyt, K. Lembrechts, G. Wildemeersch (dir.), *Hugo Claus voor twaalf lezers en een snurkende recensent. Bibliografie van de afzonderlijk verschenen werken*, Rijswijk, Elmar, 2004.
- J.-L. Jadoulle (dir.), *Les manuels scolaires d'histoire. Passé, présent, avenir*, Louvain-la-Neuve, Unité de didactique et de communication en histoire de l'UCL, 2005.
- É. Janssens, *J'étais le général Janssens*, Bruxelles, Charles Dessart, 1961.
- G. Janssens, « Bewaring en toegankelijkheid in het Archief van het Koninklijk Paleis te Brussel », *Bibliotheek & archiefgids*, vol. 71, n° 3, 1995, p. 110-117.
- G. Janssens, « De titels van de leden van de Belgische Koninklijke Familie », *Museum Dynasticum*, vol. 6, fasc. 2, 1994, p. 19-25.
- G. Janssens, « De Goffinets, archivarissen van de Koninklijke Familie en beheerders van het fortuin van koning Leopold II », in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nieuw licht op Leopold I & Leopold II. Het Archief Goffinet*, Bruxelles, Koning Boudewijnstichting, 1997, p. 15-16.
- G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997.
- B. Jewsiewicki, *Art pictural zaïrois*, Québec, CELAT, 1992.
- B. Jewsiewicki, « Héritages et réparations en quête d'une justice pour le passé et le présent », *Cahiers d'études africaines*, n° 173-174, 2004, p. 7-24.
- W. J. Kayser, *The Grotesque in Art and Literature*, New York, McGraw-Hill, 1966.
- M. Kerckvoorde, *Louise d'Orléans, première reine des Belges*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989.
- M. Kerckvoorde, *Louise van Orléans*, Tielt, Lannoo, 1988.

- P. Kita Musandi et M. Depaepe, *La chanson scolaire au Congo belge*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- O. E. Klapp, «Heroes, Villains and Fools, as Agents of Social Control», *American Sociological Review*, vol. 19, n° 1, février 1954, p. 56-62.
- G. Kurgan-Van Hentenryk, *Léopold II et les groupes financiers belges en Chine. La politique royale et ses prolongements (1895-1914)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, Mémoires de la Classe des Lettres, 1972.
- G. Kurgan-Van Hentenryk, «Jean Stengers, l'homme et son œuvre», in J.-M. Duvosquel, A. Dierkens, G. Vanthemsche (dir.), *Belgique. Europe. Afrique Deux siècles d'histoire contemporaine. Méthode et réflexions. Recueil d'articles de Jean Stengers*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2005, p. 15-26.
- M.-C. Lavabre, *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1994.
- V. Laureys, «De Belgische prinsen in de Senaat», in V. Laureys et M. Van den Wijngaert (dir.), *De geschiedenis van de Belgische Senaat 1831-1995*, Tielt, Lannoo, 1999, p. 304-307.
- J.-J. Lecaillon, *Les Français et la guerre de 1870*, Paris, Giovanangeli, 2004.
- S. Lefranc, *Le régime congolais. Opinion d'un magistrat sur le Congo*, I, Liège auteur, 1908.
- D. Lejeune, *Les sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993.
- La Conférence de Géographie de 1876. Recueil d'études*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1976.
- L'expansion belge sous Léopold I^{er} (1831-1865). Recueil d'études*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1965.
- J. Lhonneux, «Un projet d'alliance hollando-belge», *Revue de Belgique*, XLV, novembre 1905.
- L. de Lichtervelde, *Léopold II*, Bruxelles, Dewit, 1926.
- D. N. Livingstone, *The Geographical Tradition. Episodes in the History of a Contested Enterprise*, Oxford-Cambridge, Blackwell, 1992.
- S. Longo Kazumba, *Histoire*, Kinshasa, New Scolot, 2006.
- O. Louwers, «Hommage au roi Léopold II fondateur de l'empire colonial belge», *Biographie coloniale belge*, I, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1948, p. XXV.
- N. Lubelski-Bernard, «Léopold II et la défense de la Belgique», *Actes du colloque d'Histoire militaire belge (1830-1980)-Bruxelles 26-28 mars 1980*, Bruxelles, Centre d'histoire militaire, 1981, p. 217-228.
- A. Mabika Kalanda, *La remise en question, base de la décolonisation mentale*, Bruxelles, Remarques africaines, 1967.
- A. Mabika Kalanda, «Entretiens avec H. M. Stanley», *Analyses sociales du LASK* (Laboratoire d'Analyses sociales de Kinshasa), VI, janvier-décembre 1989, p. 20-41.
- W. Macgaffey, «Kongo Slavery Remembered by themselves: Texts from 1915», *International Journal of African Historical Studies*, vol. 41, n° 1, 2008, p. 55-76.
- H. J. MacKinder, «The Geographical Pivot of History», *Geographical Journal*, 1904
- R. Macnaughton, *Mark Twain's Last years as a Writer*, Columbia et Londres, University of Missouri Press, 1979.
- S. Malinowski et E. Gerwarth, «Der Holocaust als "kolonialer Genozid"? Europäische Kolonialgewalt und nationalsozialistischer Vernichtungskrieg», *Geschichte und Gewalt*, vol. 33, 2008, p. 439-466.
- T. Manda, *Terre de la chanson*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1996.
- J. Marchal, *E. D. Morel contre Léopold II*, 2 vol., Paris, L'Harmattan, 1996 (traduction révisée de l'original néerlandais, Anvers, EPO, 1985).
- Ph. Maréchal, «Kritische bedenkingen bij de controverses over Leopold II en Congo in de literatuur en de media», in J.-L. Vellut (dir.), *Het geheugen van Congo. De koloniale tijd*, Tervuren – Gand, Koninklijk Museum voor Midden-Afrika – Snoeck-Ducaju & Zoon, 2005, p. 43-49.

- F. Massart (dir.), *Culture et relations internationales*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2007.
- J. Marchal, *L'État libre du Congo : Paradis perdu. L'histoire du Congo 1876-1900*, I, Waremmé, Bellings, 1996 (traduction de l'original, Anvers, Standaard, 1989).
- G. J. Martin en P. E. James, *All Possible Worlds. A History of Geographical Ideas*, New York-Chichester-Brisbane-Toronto-Singapore, John Wiley & Sons, 1993.
- A. Mbembe, *De la postcolonie. Essai de l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.
- E. M'Bokolo, «Afrique centrale: le temps des massacres», in M. Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme. xvi^e – xxi^e siècle: de l'extermination à la repentance*, Éditions Robert Laffont, 2003, p. 577-601.
- M. Meeuwis, «L'activisme de la mutilation», *Forum – Bulletin de l'Association belge des Africanistes*, juillet 2005, n° 25, p. 8-12.
- Z. Merchie, *Guerre de 1870-1871. Les secours aux blessés après la bataille de Sedan, avec documents officiels à l'appui*, Bruxelles, H. Manceaux, 1876.
- É. Meurice, *Charlotte et Léopold II de Belgique. Deux destins d'exception entre histoire et psychiatrie*, Liège, CEFAL, 2005.
- A. Molitor, *La fonction royale en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 1994.
- E. D. Morel, «Preface», M. Twain, *King Leopold's Soliloquy: a Defence of his Congo Rule*. Londres, T. Fisher Unwin, 1907.
- D. Moureau, «Les ingénieurs belges et l'expansion», in M. Dumoulin (dir.), *Présences belges dans le monde à l'aube du xx^e siècle*, Louvain-la-Neuve – Bruxelles, Academia – Univers-Cité, 1989, p. 103-128.
- J. Mpoyo Kasa-Vubu, *Kasa-Vubu et le Congo indépendant 1960-1969*, Bruxelles, Le Cri, 1997.
- J. M. Mutamba Makombo, *Du Congo belge au Congo indépendant 1940-1960: émergence des Évolués et genèse du nationalisme*, Kinshasa, Institut de Formation et d'Études Politiques, 1998.
- I. Ndaywel è Nziem, «De l'histoire africaniste à un essai d'histoire africaine du Congo», *Congo-Meuse*, n° 2-3, 1998-1999.
- I. Ndaywel è Nziem, «Essai d'histoire d'une mythologie politique: de Joseph-Désiré Mobutu à Mobutu Sese Seko», in O. Carlier et R. Nollez-Goldbach (dir.), *Le Corps du leader: construction et représentation dans les pays du sud*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 313-333.
- I. Ndaywel è Nziem, «Le Congo: Isidore Ndaywel évoque Léopold II», in J. Mercier (e. a.), *Les Belges au xx^e siècle*, Charleroi, La Renaissance du Livre, 1999, p. 43-52.
- A. K. Ntite Mukendi, *Enterrons les zombies. Première critique du régime de Mobutu par un Zaïrois*, Paris, France-Ouest Impr., 1969.
- A. K. Ntite Mukendi, *Le Conte du roi souverain. Léopold II, le géant qui hante notre Congo*, Paris, Le Publieur, 2005.
- S. Olschewski et J. Garsou, *Léopold II, roi des Belges. Sa vie et son règne*, Bruxelles, Librairie Vanderlinden, s. d.
- M. Paleologue, «Un prélude à l'invasion de la Belgique», *Revue des Deux Mondes*, CII, 1^{er} octobre 1932, p. 481-524.
- E. Panneels, *De diplomatieke activiteit van koning Leopold II, oprichting van de onafhankelijke Kongostaat*, Bruxelles, Sint-Aloysiushandelshogeschool, 1970.
- G. Peureux, *Le Burlesque*, Paris, Gallimard, 2007.
- G. Pourveur, «Pour la "plus grande Belgique". Impérialisme, expansion ou déchéance...», *L'Expansion belge*, n° 3, avril 1908, p. 92-96.
- L. Ranieri, «À propos de Mark Twain et de son pamphlet *Le Soliloque du roi Léopold* (Boston, 1905)», *La Revue générale*, 4, 2005.
- L. Ranieri, *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, Hayez, 1973.
- Regards sur l'histoire : Panorama des civilisations du 5^e siècle à nos jours: Cours à l'usage des élèves de 2^e année du cycle d'orientation*, Kinshasa, CRP, s. d.

- P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- A. de Rider, *Histoire diplomatique*, t. IV de *La Belgique et la Guerre*, 2^e éd., Bruxelles, 1925.
- A. de Ridder, *Le mariage du roi Léopold II. D'après des documents inédits*, Bruxelles, Dewit, 1925.
- R. Robin, *La mémoire saturée*, Paris, Stock, 2003.
- P. Roegiers, *La spectaculaire histoire des rois des Belges*, Paris, Perrin, 2007.
- W. Roger Louis et J. Stengers, *E. D. Morel's History of the Congo Reform Movement*, Oxford, Oxford University Press, 1968.
- W. Roger Louis, « The Stokes affair and the origins of the anti-Congo campaign, 1895-1896 », *Revue belge de philologie et d'histoire*, XLIII, n° 2, 1965, p. 572-584.
- V. Rosoux, *Les usages de la mémoire dans les relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 2001.
- V. Rosoux, « La "diplomatie morale" de la Belgique à l'épreuve », *Critique internationale*, n° 15, avril 2002, p. 25-32.
- F. Roth, *La Guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990.
- H. Rousso, *La hantise du passé*, Paris, Textuel, 1998.
- H. Rousso, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987.
- A. Roeykens, *La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II. Nouvelles recherches et documents inédits (1875-1883)*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1957.
- A. Roeykens, *Le dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature (1875-1876)*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1956.
- A. Roeykens, *Léopold II et l'Afrique 1855-1880. Essai de synthèse et de mise au point*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1958.
- A. Roeykens, *Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles (1876)*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1956.
- A. Roeykens, *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879)*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1955.
- A. Roeykens, *L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique belge*, Bruxelles, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 1963.
- A. Th. Rouvez, *Le Jubilé National de 1905*, Bruxelles, Vromant, 1906.
- D. Sangsue, *La relation parodique*, Paris, Corti, 2007.
- SBII (Société belge des Ingénieurs et des Industriels), *Rapport de la commission administrative à l'assemblée générale sur la question du Congo*, Bruxelles, SBII, 1889.
- M. Schaevers, *Hugo Claus. Groepsportret. Een leven in citaten*, Amsterdam, De Bezige Bij, 2004.
- R. Senelle, M. Clement, É. van de Velde, *Handboek voor de Koning*, Tielt, Lannoo, 2004.
- R. Senelle et É. Clément, *Léopold II et la Charte coloniale (1885-1908). De l'État indépendant du Congo à la colonie belge*, (Bierges), Mols, 2009.
- G. Shteyngart, *Absurdistan*, New York, Random House, 2007.
- A. Simon, *La politique religieuse de Léopold I^{er}*, Bruxelles, Goemaere, 1953.
- V. Sizaire (dir.), *Mémoires de Lubumbashi: Images, objets, paroles Ukumbosho*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- R. Slade, *English-Speaking Missions in the Congo Independant State*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1959.
- A. Smith, *The Nation in History. Historiographical Debates about ethnicity and nationalism*, Hanover, University Press of New England, 2000.
- M. Steinberg, « Belgique: la crise congolaise dans le Parti Ouvrier Belge (1907-1908) », in G. Haupt et M. Reberieux (dir.), *La Deuxième Internationale et l'Orient*, Paris, Cujas, 1967, p. 107-130.
- J. Stengers, « La place de Léopold II dans l'histoire de la colonisation », *La Nouvelle Clio. Revue mensuelle de la découverte historique*, I-II, n° 9, 1949-1950, p. 515-536.
- J. Stengers, *Belgique et Congo. L'élaboration de la charte coloniale*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1963.

- J. Stengers, *Congo. Mythes et réalités*, Bruxelles, Racine, 2005 (2^e édition augmentée).
- J. Stengers, *De koningen der Belgen. Macht en invloed van 1831 tot nu*, Louvain, Davidsfonds, 1992.
- J. Stengers, «De uitbreiding van België: tussen droom en werkelijkheid», in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nieuw licht op Leopold I & Leopold II. Het Archief Goffinet*, Bruxelles, Konink Boudewijnstichting, 1997, p. 236-286.
- J. Stengers, *L'action du Roi en Belgique depuis 1831*, Bruxelles, Racine, 1996.
- J. Stengers, «La genèse d'une pensée coloniale: Léopold II et le modèle hollandais», *Tijdschrift voor Geschiedenis*, XC, 1977, p. 47-71.
- J. Stengers, «Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles de 1876», *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer – Mededelingen der Zittingen van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen*, NS-NR XVI, 1970, p. 476-484.
- J. Stengers, «King Leopold's Imperialism», in B. Owen et B. Sutcliffe (dir.), *Studies in the theory of imperialism*, Londres, Longman, 1972, p. 248-276.
- J. Stengers, «Léopold II et le patrimoine dynastique», *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*. 5^e Série, LVIII, n° 2/4, 1972.
- J. Stengers, *Textes inédits d'Emile Banning*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1955.
- E. Stols, «Kolonisatie en expansie in de dagelijks leven van de hedendaagse tijd (1830-1940)», *Bijdragen tot de Geschiedenis*, vol. 64, n° 3-4, 1981, p. 237-259.
- G. Stinghlamber et P. Dresse, *Léopold II au travail*, Bruxelles – Paris, Éd. du Sablon, 1945.
- M. Storme, *Rapports du père Planque, de M^{sr} Lavigerie et de M^{sr} Comboni sur l'Association internationale africaine*, Bruxelles, ARSC, 1957.
- C. Terlinden, «Le rôle des rois des Belges dans la défense nationale», *Revue internationale d'Histoire militaire*, 1959, n° 20, p. 574-590.
- C. Terlinden, «Papiers du lieutenant général de Lannoy, gouverneur des princes royaux, 1846-1849», *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 103, 1938.
- D. H. Thomas «The courtesy call of H.M.S. «Antrim» to Antwerp in 1906», *Revue belge d'Histoire militaire*, XXIII, p. 345-357.
- P. Thompson, *The Grotesque*, Londres, Methuen, 1972.
- E. Tonkin, *Narrating our pasts. The social construction of oral history*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- T. Trefon et P. Petit (dir.), «Expériences de recherche en République Démocratique du Congo : Méthodes et contextes», *Civilisations*, LIV, n° 1-2, Bruxelles, 2006.
- A. Tshitungu Kongolo, *La présence belge dans les lettres congolaises*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Y. T'Sjoen, «Koloniseren is een smaak die je moet leren». Hugo Claus en *Het leven en de werken van Leopold II* (1970)», in L. Renders (dir.), *Tydschrijf vir Letterkunde*, vol. 46, n° 1, 2009, p. 115-130.
- M. Twain, *Le Soliloque du roi Léopold*, traduction Jean-Pierre Orban, Paris, L'Harmattan, 2004.
- B. Unfried, «Montée et déclin des héros», in P. Centlivres, D. Fabre, F. Zonabend (dir.), *La fabrique des héros*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998.
- L. Van den Steen, *La RDC, l'Afrique et le monde*, Kinshasa, Éd. Loyola, 2008.
- M. Van den Wijngaert, *België en zijn koningen. Van macht naar invloed*, Anvers, Manteau, 2008.
- M. Van den Wijngaert, L. Beullens, D. Brants, *België en zijn koningen. Monarchie en Macht*, Anvers – Baarn, Hoeteket, 2000.
- M. Van den Wijngaert, «Communicatie tussen vorst en volk», in D. Coninckx (dir.), *Overheidscommunicatie in België*, Anvers – Apeldoorn, Garant, 2004.
- É. Vandewoude, «Brieven van de Hertog van Brabant aan Conway in verband met Egypte (1855)», *Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, N.S., X, 1964, p. 854-876.

- É. Vandewoude, «Belangstelling van Leopold II voor het Verre Oosten (1865-1867)», *Africa-Tervuren*, XI, n° 3-4, 1965, p. 77-83.
- É. Vandewoude, «Le rapport Pougin sur le Guatemala et le Costa Rica (1862)», *Archives et Bibliothèques de Belgique – Archief- en Bibliotheekwezen in België*, XXXVI, n° 2, 1965, p. 210-224.
- D. Vangroenweghe, «Casement's Congo Diary, one of the so-called Black Diaries, was not a forgery», *Revue belge d'Histoire contemporaine*, XXXII, n° 3-4, 2002, p. 321-350.
- D. Vangroenweghe, *Rood rubber. Leopold II en zijn Kongo*, Bruxelles – Amsterdam, Elsevier, 1985 (réédition: Louvain, Van Halewyck, 2004).
- D. Vangroenweghe, *Voor rubber en ivoor: Leopold II en de ophanging van Stokes*, Louvain, Van Halewyck, 2005.
- M. Van Genderachter, *Het rode vaderland. De vergeten geschiedenis van de communautaire spanningen in het Belgische socialisme voor WO I*, Tielt – Gand, Lannoo – Amsab, 2005.
- H. Van Goethem, *De monarchie en «het einde van België». Een communautaire geschiedenis van Leopold I tot Albert II*, Tielt, Lannoo, 2008.
- J. Van Lierde, *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Paris, Présence africaine, 1963.
- L. Van Neck, *1870-71 illustré. Campagne franco-allemande spécialement au point de vue de la Belgique*, Bruxelles, O. Lamberty, 1907.
- J. Vansina, *The Children of Woot: Essays in Kuba History*, Madison, The Wisconsin University Press, 1978.
- P. Vannès et P. Grimard, *Pourquoi ce pamphlet TV contre Léopold II?*, Charleroi, Mémoire du Congo, 2004.
- G. Vanthemsche, «De Belgische Socialisten en Congo, 1895-1960», *Brood en Rozen. Tijdschrift voor de Geschiedenis van Sociale Bewegingen*, n° 2, 1999, p. 31-65.
- G. Vanthemsche, «De historiografie van het Belgische kolonialisme in Congo», in G. Vanthemsche, M. De Metsenaere, J.-Cl. Burgelman (dir.), *De tuin van heden. Dertig jaar wetenschappelijk onderzoek over de hedendaagse Belgische samenleving. Een bundel studies aangeboden aan Professor Els Witte naar aanleiding van haar emeritaat*, Bruxelles, ASP-VUB Press, 2007, p. 417-456.
- G. Vanthemsche, *La Belgique et le Congo. Nouvelle Histoire de Belgique*, vol. 4, Bruxelles, Complexe, 2007.
- J.-L. Vellut (dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Gand, Musée royal de l'Afrique centrale – Snoeck, 2005.
- J.-L. Vellut, «La violence armée dans l'État indépendant du Congo», *Cultures et développement*, XVI, n° 3, 1984, p. 671-709.
- J.-L. Vellut, «Réflexions sur la question de la violence dans l'histoire de l'État indépendant du Congo», in P. Mabiala (dir.), *La nouvelle histoire du Congo. Mélanges eurafricains offerts à Frans Bontinck, CICM, Cahiers africains*, n° 65-67, 2004, p. 269-287.
- F.-J. Verdoodt, J. De Maeyer, L. De Vos, *Het effectief van de Belgische krijgsmacht en de militiewetgeving 1830-1914*, Bruxelles, Musée de l'Armée, 1985.
- J. Verges, *Crimes d'État et comédie judiciaire*, Paris, Plon, 2004.
- B. Verhaegen, «La colonisation et la décolonisation dans les manuels d'histoire en Belgique», in M. Quaghebeur (dir.), *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale (Zaïre, Rwanda et Burundi)*, II, Bruxelles, Labor, 1992.
- V. Viaene, *Belgium and the Holy See from Gregory XVI to Pius IX (1831-1859). Catholic revival, society and politics in 19th-century Europe*, Louvain – Rome, Institut historique belge de Rome, 2001.
- V. Viaene, «Imperialisme, natie en democratie in de koloniale doctrine van Leopold II», in E. Witte, G. Kurgan-Vanhentenryk, E. Lamberts (dir.), *Natie en Democratie. Nation et Démocratie, 1890-1921*, Bruxelles, KVAB, 2007, p. 215-227.
- V. Viaene, «La monarchie et la position de la Belgique en Europe sous Léopold I^{er} et Léopold II (1831-1909)», in G. Janssens et J. Stengers (dir.), *Nouveaux regards sur Léopold I^{er} et Léopold II. Fonds d'Archives Goffinet*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1997.

- V. Viaene, «King Leopold's Imperialism and the Origins of the Belgian Colonial Party, 1860-1905», *Journal of Modern History*, LXXX, n° 4, 2008, p. 741-790.
- V. Viaene, «Politiek en profetie», in R. Kinet (dir.), *"Licht in die Finsternis". Kolonisatie und Mission im Kongo 1876-1908*, Münster, Lit Verlag, 2005.
- G. de Villers, *De Mobutu à Mobutu, trente ans de relations Belgique-Zaïre*, Bruxelles, De Boeck Université, 1995.
- G. de Villers, *RDC: guerre et politique. Les trente derniers mois de L. D. Kabila, août 1998-janvier 2001*, Tervuren – Paris, MRAC – L'Harmattan, 2001.
- G. de Villers, *RDC. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République: janvier 2001-août 2008*, Tervuren – Paris, MRAC – L'Harmattan, 2009.
- É. Wanty, «1870. L'armée belge face à la menace», *Industrie*, XXIV 1970, p. 400-404.
- R. G. Weisbord, «The King, the Cardinal and the Pope: Leopold II's genocide in the Congo and the Vatican», *Journal of Genocide Research*, vol. 5, n° 1, 2003, p. 35-45.
- R. Wiggers, «De "Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger" en het Persbureau van de Onafhankelijke Kongostaat, 1903-1908», *Bulletin des Séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, vol. 38, n° 2, 1992, p. 135-183.
- «Wij, Koning der Belgen», *150 jaar grondwettelijke monarchie*, Bruxelles, Gemeentekrediet van België, 1981.
- G. Wildemeersch, «Hugo Claus. "Wat bekommert zich de leeuw om de vlooiën in zijn vacht"», in G. Wildemeersch et G. Debergh (dir.), *Vijftig jaar beschouwing in citaten, tekeningen en overzichten*, Louvain, Studie- en documentatiecentrum Hugo Claus/Peeters, 1999.
- J. Willequet, «Appréciations allemandes sur la valeur de l'armée belge et les perspectives de guerre avant 1914», *Revue internationale d'Histoire militaire*, n° 20, 1959, p. 630-641.
- L. Wilson, *Le Kaiser*, Paris, Presses de la Cité, 1964.
- E. Witte et J. Crayebeckx, *La Belgique politique de 1830 à nos jours. Les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, Labor, 1987.
- E. Witte, *Over bruggen en muren. Hedendaagse politieke geschiedenis en politieke wetenschappen in België, 1945-2000*, Louvain, Universitaire Press KULeuven, 2003.
- A. Wullus-Rudiger, *La Belgique et l'équilibre européen*, Bruxelles, Wellens-Pay, 1935.
- M. Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien*, Paris, Plon, 1951.
- L. van Ypersele, «Héros et héroïsation», in L. van Ypersele (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, PUF, 2006.
- L. van Ypersele, «L'imaginaire catholique dans la caricature politique belge de 1884 à 1914», in *Politique, imaginaire et éducation. Mélanges en l'honneur de Jacques Lory*, textes réunis et présentés par J.-P. Nandrin, L. van Ypersele, F. Maerten, Bruxelles, Faculté universitaire Saint-Louis (Cahiers du centre de recherches en histoire du droit et des institutions, 13-14), 2000, p. 17-87.
- L. van Ypersele, «Sus au Cléricalisme! La caricature anticléricale au XIX^e siècle», *Le Choc des Libertés. L'Église en Luxembourg de Pie VII à Léon XIII (1800-1880)*, Bastogne, Musée en Piconrue, 2001, p. 75-83.
- J. Zimmerer, *Von Windhuk nach Auschwitz. Beiträge zum Verhältnis von Kolonialismus und Holocaust*, Münster, Lit Verlag, 2007.

INDEX

des noms de personnes

A

Achebe Chinua *page* 296
Albert, prince consort 75, 167
Albert I^{er}, roi des Belges 18, 20, 22, 30, 32, 54, 59, 76, 125, 128, 134, 141, 143, 227, 249, 251, 254-255, 347, 360-362
Albert II, roi des Belges 76, 254, 322
Alexandre le Grand 34, 315, 317, 318
d'Anethan Jules-Joseph 22, 107, 108, 110, 112, 310
Anspach Paul 160
Antheunis Gentil Theodoor 151
Antonelli Giacomo 163, 172
Arendt Hannah 40
Augouard Prosper 184, 185
Augustijnen Svijn 33
Augusta-Viktoria, impératrice 131
Avaert Henri 210

B

Baie Eugène 160
Bangasso 204, 205
Banning Émile 23, 41, 100, 101, 137
Barra Jules 27
Bate Peter 10, 37, 256, 257, 262, 321, 371
Baudouin I^{er}, roi des Belges 32, 253-256, 265, 326, 356, 362-363, 380
Baudouin, neveu de Léopold II 18
Baudouin de Constantinople 91
Bazaine François Achille 122
Beaulieu Napoléon 112
Beernaert Auguste 23, 26, 27, 29, 129, 137, 141, 160, 176, 235, 238, 240, 243, 310
Benedetti Vincent 21, 120
de Béthune Léon 26, 183, 184, 186, 187
Beyens Eugène 38, 59, 101, 109, 110, 112, 120

von Bismarck Otto 21, 105-107, 120, 169, 170
Blondeel Édouard 166
Blondeel van Cuelebroeck Eduard 90
Bodson Omer 339, 341
Bofane In Koli Jean 297
de Borchgrave Émile 100-101
de Borchgrave d'Altena Paul-Edmond 51
Bourne Francis 186
Brassine Jacques 24
Breydel Jan 23
Brialmont Henri Alexis 21, 98, 116, 128, 137, 138, 141, 376
von Bülow Bernhardt 130-132, 135, 143
Bulwer Henry 90
Byrne Joseph Charles 93

C

Caggiula Angelo 221
Cambon Jules 143
Cao Diego 339
Carton de Wiart Edmond 19, 38, 134, 140, 174
Carton de Wiart Henri 39
Cartuyvels Charles 175
Casement Roger 36, 186, 209, 216-221, 244, 286, 287
Cattani Giacomo 170, 171, 172
Cattier Félicien 37-38, 218-219
César, Gaius Julius Caesar 318, 319
Charlotte, princesse et impératrice 16, 66, 71, 163, 167-168, 170
Churchill Winston 319
Charles, prince, régent 48
Charles le Téméraire 130
Charles Quint 164

Chazal Pierre Emmanuel Félix 21, 83,
115, 116, 117, 119, 122, 125
Claus Hugo 299-313, 320, 323, 324, 327,
379
Colomb Christophe 315
Conan Doyle Arthur 306
Conscience Henri 70
Conway Édouard 69, 70, 72
Cornélis Henri 259
Cornesse Prosper 108
de Cuvelier Adolphe 215, 219

D

Daens Adolf 26, 177, 179, 377
Daens Pieter 26
David Jacques-Louis 316
Daye Pierre 38, 40, 359
De Briey Albert 70, 71
De Bruyne Henri-Auguste 152
De Coninck Pieter 23
De Decker Armand 254, 259, 261, 265
De Gucht Karel 354
De Volder Jules 235
Dechamps Victor-Auguste 170, 176
Dechesne Laurent 152-154, 160
Dejardin Louis 156
Delacroix Blanche 18
Delcommune Alexandre 156
Denyn Victor 219, 221, 224
Desonay Fernand 39, 127
Destrée Jules 149
Dhanis Francis 206, 211, 214, 339
D'Hoop Jean-Michel 285, 290, 291, 379
Duboisdeghien Léopold 123
Dumont Edmond 175
Dumoulin Michel 10, 308, 373
Duroselle Jean-Baptiste 31
Durousseaux Isidore 176
Duverger Maurice 155

E

Édouard VII, roi 135, 143
Eenens Alexis Michel 21, 119
van Eetvelde Edmond 59, 179, 183, 186,
187, 210, 213-215, 216
van der Elst, baron 38, 143
Emerson Barbara 48, 83, 308, 323, 373

F

Ferrata Domenico 168, 176, 180, 181
Fierens-Gevaert Henri 160
Fiévez Léon 215

Fo Dario 291, 294, 296
Fox-Bourne Henry Richard 218
Francqui Émile 128
Frère-Orban Walthère 21, 23, 25, 27,
233, 377
Fuchs Félix 214, 216

G

Galet Émile 129, 142
Gambetta Léon 176
de Gaulle Charles 319
Gevaert François Auguste 151
Gibbons James 186
Giraudoux Jean 317
Godefroi de Bouillon 91
Goffinet Adrien 47-50, 58, 60, 70, 76,
97, 98, 382
Goffinet Auguste 48, 50, 61, 382
Goffinet Constant 48, 50, 57, 59, 60,
382
Goffinet Robert 48, 49
Goossens Pierre-Lambert 176
Gotti Girolamo 186
Goyvarts Hagen 254
de Gramont Agénor 108-110, 120
Grand-Carteret John 229, 230, 246
Granville George Leveson Gower 112
Grégoire Henri 219, 221, 224
Greiner Adolphe 156, 159
Grenade Iwan 220
Grossman Vasili 317
Guillaume Gustave 21, 115, 119
Guillaume II, empereur 129-132, 134-
136, 146

H

Hallart Henri-Joseph 68, 69
Hanolet Léon 128, 334
de Haulleville Alphonse 153, 160
de Hemptinne Félix 363
Hennebicq Léon 154, 156
Hitler Adolf 349
de Hohenzollern-Sigmaringen Léopold
108
von Holstein Friedrich 135
Homère 317
Hochschild Adam 10, 84, 277, 321, 323,
349, 373
d'Huls, comtesse, Denise-Antoinette de
Grimoard-Beauvoir 71, 72
Hymans Paul 148

I

Isaye Joseph 151

J

Jacobs Victor 22, 127, 231, 238
 Janssens Edmond 218, 219, 222-224
 Jones Alfred 217
 Joseph d'Autriche 75

K

Kabila Kabange Joseph 264-265, 321, 341, 353, 354, 359
 Kabila Laurent-Désiré 321, 325, 355
 Kayser Wolfgang Johannes 288, 289
 Kimbangu Simon 355, 358
 Kirk John 201
 Kockerols Jean 175

L

Laenens Leen 260
 Lair Maurice 160
 Lambermont Auguste 100, 101, 184
 Lambot Oscar 151
 Lambriamont Arthur 305, 310
 de Lannoy Jean-Édouard-Joseph 15, 69
 de Laveleye Émile 102
 Lavigerie Charles Martial 173, 180, 183, 201, 204, 310
 Ledochowski Mieceslao 167, 180, 184-186
 Lejeune Jules 98
 Léon XIII, Gioacchino Pecci 168, 173-179, 181, 183-185
 Léopold I^{er}, roi des Belges 15, 16, 21, 32, 47, 50, 65-69, 71-75, 78, 80, 106, 164, 166, 169, 170, 175, 254
 Léopold III, roi des Belges 32, 76, 144, 326, 362
 Leroy-Beaulieu Paul 152
 Leroy-Beaulieu Pierre 160
 de Lesseps Ferdinand 90, 91, 102
 Leteta Ngongo, voir Lutete Ngongo
 de Lichtervelde Louis 38, 40, 83, 127, 319
 von Liebenau Eduard 129
 Liebrechts Charles 214, 215, 221, 225
 Lippens Joseph-François 152, 310, 311
 Longtain Albert 221
 de Lonyay Elemér 19
 Lorand Georges 34

Lothaire Hubert 211, 215, 326
 Louise, princesse 17
 Louise-Marie, reine des Belges 15, 63, 65-67, 168
 Louis-Philippe, roi 65
 Louis-Philippe Léopold, prince 47, 63, 65
 Louwers Octave 39, 40
 Lutete Ngongo 205, 211, 339-342, 358, 368
 Lumumba Patrice 253, 326, 341, 353-355, 358, 363

M

Mabika-Kalanda Auguste 354, 359
 MacKinder Halford John 315
 Mac-Mahon Patrice 122
 Malfeyt Justin 217
 Malou Jules 81, 231, 310
 Malraux André 318, 319
 Marchal Jules 9, 364, 373
 Marie-Amélie, reine 65, 66, 68, 70
 Marie-Henriette de Habsbourg, reine des Belges 16-18, 73, 75, 90, 163
 Marie-Thérèse de Habsbourg, impératrice 75, 196
 Marx Karl 33
 Maximilien I^{er}, empereur 167, 168
 Méhémet Ali, sultan 196
 Mercier Désiré-Jospeh 176
 Michel Louis 254, 256, 257, 260, 262, 367
 Michel Thierry 362
 Michel Victor 213
 Mirambo, Mtyela Kasanda 201
 Mobutu Joseph-Désiré 321, 324, 325, 341, 353-359, 362, 363, 369, 381
 von Moltke Helmuth Karl 143
 Money James William 95, 98, 99
 Morel Edmund 36, 186, 209, 216, 218, 244, 286, 287
 Morley John 286
 Moth-Borglum Holger 224
 Musafiri François 358

N

Napoléon Jérôme 73
 Napoléon I^{er}, empereur 131, 263, 316
 Napoléon III, empereur 21, 75, 88, 106, 110, 122, 127, 167
 Neuray Fernand 128
 Nicotra Sebastiano 185
 Nisco Giacomo 218, 219, 221-224

Nothomb Jean-Baptiste 73, 90, 93, 110, 112
Nothomb Pierre 128
Nuyten Prudent 129

O

Orban Jean-Pierre 285, 290, 292, 295, 379
Orts Pierre 12, 225
O'Sullivan de Grass Alphonse 90, 92

P

Pacha Saïd, vice-roi 91
Paléologue Maurice 135
Pétillon Léo 253
Philippe, frère de Léopold II 15, 18, 46, 66, 68, 71, 92
Philippe, prince et duc de Brabant 71, 256
Philippe II, roi 45
Philippe le Bon 130
Picard Edmond 154
Picasso Pablo 317
Pie IX, Giovanni Ferretti 163, 170-173
Pie X, Giuseppe Sarto 186, 188
Pieraerts Constantin Joseph 175
Pirenne Henri 39, 127
Pirenne Jacques 38
Pottier Antoine 177

R

Ranieri Liane 41, 48
Ramsès 95
Renard Bruno 119
Rhodes Cecil 203
Ricœur Paul 269, 277
Robinson 98
Rodjestvensky Zinovi Petrovitch 146
Roeykens Auguste 8, 41, 85
Roth François 105
Rousso Henry 272, 277
Rubino Gennaro 19, 218
Ruëll Raven 305
Russel Bertrand 40
Rutten Martin 176

S

Said Edward 301-303, 305, 306, 311, 379
Saintelette Charles-Xavier 87, 99
Sapin Charles-Albert 119
Savorgnan de Brazza Pierre 368

Schollaert Franz, François 20, 24, 30, 129, 136, 159, 160
von Schumacher Edmund 218, 219, 222, 224
Sésostris 95
Simonet Henri 254, 261
Sims Aaron 226
de Smet de Naeyer Paul 24, 28, 129, 136, 140, 239
Soderini Edoardo 168
Solvay Ernest 150, 156, 159
Solvyns Henry 101
Stanley Henry Morton 156, 191, 202-204, 261, 274, 293, 310, 319, 338, 339, 341, 346, 359, 363
Stapleton Walter 217
Stendhal, Marie-Henri Beyle 316, 319
Stengers Jean 8, 10, 40-42, 49-50, 83-84, 88, 308, 374, 376
Stéphanie, princesse 17, 19
Sterckx Engelbert 170
Stinglhamber Gustave 38, 127, 143
Stokes Charles 211, 326
Storck Henri 39
Stratford de Redcliffe Canning 91
Sultan de la Porte 74

T

Thomson Robert Stanley 40
Thys Albert 156, 210
Tindemans Léo 254, 260
Tippo Tip 201-202, 204, 207, 325, 339
Tolstoï Lev Nikolayevich 316
Toutankhamon 49
Trujillo Rafael 319
Twain Mark 220, 285-292, 294, 295, 297, 320, 327, 379

U

d'Ursel Hippolyte 183

V

Van den Eynde Francis 254, 257
Van den Heuvel Jules 140
Vandenpeereboom Alphonse 80, 81
Vandervelde Émile 34, 37, 149, 150, 216
Van de Weyer Sylvain 72
Van Gele Alphonse 204
Vangroenweghe Daniël 9, 309, 364, 373
Van Humbeeck Pieter 25

Vankerckhoven Guillaume 204-205
Vannutelli Vincenzo 172, 180
Van Praet Jules 72, 77, 175
Vanthemsche Guy 308, 373, 380-381
de Vaughan, baronne, surnom de Blanche Delacroix 18, 19
Vellut Jean-Luc 9, 42, 225, 308
Verhaegen Arthur 178
Vermeersch Arthur 37, 38, 188, 224
Vico Antonio 187-189
Victor-Emmanuel II de Savoie, roi 172
Victoria, reine et impératrice 16, 21, 73-75, 107, 112, 167, 174
Vinoy Joseph 122

W

Wahis Théophile 212, 224
Waleffe Fernand 215, 216
Wauters Alphonse 37, 219
Webster John 304
Weyler Valerio 36
Williams George Washington 210
de Winton Francis 362
Woeste Charles 22, 23, 26, 27, 35, 38, 127, 230, 238

Z

Zubeir 197

LES AUTEURS

Francis Balace

Professeur ordinaire honoraire à l'Université de Liège et ancien vice-président du CEGES (Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines), il enseigne entre autres l'histoire diplomatique de la Belgique et l'histoire des pays d'outre-mer. Spécialiste de l'histoire militaire et monarchique, il a dirigé la série *Jours de guerre* et est une figure bien connue dans les médias.

Véronique Bragard

Véronique Bragard est professeure à l'Université catholique de Louvain. Elle a obtenu un M.A. de l'University of Warwick, son doctorat à l'Université catholique de Louvain, et a bénéficié d'une bourse de la BAEF pour un séjour postdoctoral à l'University of California Los Angeles (UCLA). Son ouvrage *Transoceanic Dialogues: Coolitude in Caribbean and Indian Ocean Literatures* (Peter Lang, 2008) étudie les questions d'interculturalité dans les littératures des Antilles et Mascareignes. Ses domaines de recherches actuels incluent les littératures post-coloniales comparées, la migration dans la littérature et la bande dessinée et les imaginaires apocalyptiques post-11 septembre.

Sabine Cornelis

Sabine Cornelis est docteure en archéologie et histoire de l'art et dirige la section d'histoire de la période coloniale au Musée royal de l'Afrique centrale. Elle fut l'une des commissaires de l'exposition *La mémoire du Congo. Le temps colonial* ainsi que l'une des commissaires de la nouvelle salle d'histoire «Congo. Le temps colonial» réalisée au MRAC avec la collaboration des représentants de la diaspora congolaise de Belgique. Elle est l'auteure de nombreuses publications nationales et internationales sur l'art belge et la représentation du Congo. Dernièrement, elle a organisé un grand symposium international et multidisciplinaire sur *La quête des ressources naturelles. Le cas du secteur minier* au MRAC, avec une large participation africaine.

Tanguy de Wilde d'Estmael

Tanguy de Wilde est professeur de géopolitique et de relations internationales à l'Université catholique de Louvain dont il préside le département des sciences politiques et sociales. Il y dirige également les Chaires InBev-Baillet Latour UE-Russie et UE-Chine. Il est par ailleurs professeur invité au Collège d'Europe de Bruges. Ancien directeur (2001-2007) du Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI), il a été professeur visiteur à Beyrouth, Genève, Paris, Toulouse et Tunis. Il a notamment publié *La politique étrangère et de sécurité commune et la perspective incertaine du Traité établissant une Constitution pour l'Europe* (2007); *Deux poids, deux mesures? L'ONU et le conflit israélo-arabe. Une approche quantitative* (2006 avec M. Liégeois); *La politique étrangère: Le modèle classique à l'épreuve* (2004 avec V. Rosoux et C. Roosens), *La politique étrangère de la Russie et l'Europe: Enjeux d'une proximité* (2004 avec L. Spetschinsky) et *La dimension politique des relations économiques extérieures de la Communauté européenne: Sanctions et incitants économiques comme moyens de politique étrangère* (1998).

Vincent Dujardin

Vincent Dujardin est chercheur qualifié du FNRS et professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain. Il est aussi professeur invité à l'Université Jagelone de Cracovie et aux FUCAM. Ses recherches portent sur l'histoire de la Belgique, sur celle de la construction européenne, du Congo et des relations internationales.

Michel Dumoulin

Michel Dumoulin est professeur ordinaire à l'Université catholique de Louvain où il est titulaire de la Chaire Jean Monnet d'histoire de l'Europe contemporaine. Membre de l'Académie royale de Belgique et, à titre étranger, de l'Academia portuguesa de Historia, ses travaux portent sur l'histoire de la construction européenne, plus particulièrement au point de vue des acteurs économiques et des réseaux, et celle des relations extérieures de la Belgique, notamment avec l'outre-mer. En 2008-2009, il est, entre autres, l'auteur, avec Vincent Dujardin, de *L'Union fait-elle toujours la force? Nouvelle histoire de Belgique, 1950-1970* (Bruxelles, Le Cri), a codirigé avec Éric Bussière et Émilie Willaert *La banque de l'Union européenne. La BEI, 1958-2008* (Luxembourg, BEI, 2008, traductions allemande et anglaise), dirigé *Italie et Belgique en Europe depuis 1918. België en Italië in Europa sedert 1918* (Bruxelles – Rome, IHBR – BHIR, 2008) et publié avec Éric Bussière et Sylvain Schirmann, «The Development of Economic Integration», dans Wilr (W.), (éd.), *Experiencing Europe. 50 years of European Construction, 1957-2007* dirigé par Wilfried Loth (Baden-Baden, Nomos, 2009, p. 45-101).

Gustaaf Janssens

Gustaaf Janssens est chef de service aux Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (Département Archives du Palais royal). Il est également professeur titulaire à temps partiel à la KULeuven. On lui doit plusieurs ouvrages traitant de l'histoire politique des Pays-Bas au xvi^e siècle, de la relation entre la monarchie et la politique en Belgique (xix^e – xx^e siècle), et de l'archivistique.

Isidore Ndaywel è Nziem

Isidore Ndaywel è Nziem, professeur ordinaire au département des sciences historiques de l'université de Kinshasa, est membre correspondant de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer. Chercheur au Centre des Mondes Africains de l'Université Paris I – la Sorbonne, il est l'auteur d'une monumentale histoire générale du Congo (Duculot, 1998).

Stéphanie Planche

Stéphanie Planche est licenciée en langues et littératures germaniques et en sciences politiques. Elle est actuellement chercheure au Centre d'étude des crises et des conflits internationaux (CECRI) de l'Université catholique de Louvain, et prépare une thèse de doctorat en relations internationales. Ses recherches portent sur la mémoire coloniale belge, sur la gestion politique du passé colonial dans la politique étrangère de la Belgique, et plus largement sur le rôle de la mémoire et des représentations du passé dans les relations internationales.

Pierre-Luc Plasman

Licencié et agrégé en histoire de l'UCL, Pierre-Luc Plasman est membre du CEHEC (Centre d'étude de l'histoire de l'Europe contemporaine) et boursier doctorand. Sous la direction du professeur Vincent Dujardin, il prépare une thèse s'intéressant à la gouvernance de Léopold II et à l'État indépendant du Congo.

Philippe Raxhon

Philippe Raxhon est chercheur qualifié honoraire du FNRS et professeur ordinaire à l'Université de Liège. Historien de la période contemporaine, il s'intéresse plus particulièrement aux relations entre l'histoire et la mémoire. Il est notamment titulaire des cours de critique historique, d'histoire de Belgique, et d'histoire des conceptions et des méthodes de l'histoire.

Valérie Rosoux

Valérie Rosoux est chercheuse qualifiée du FNRS. Licenciée en philosophie et docteure en sciences politiques, elle enseigne la négociation internationale à l'UCL. Elle est membre du Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI). Elle est notamment l'auteure d'un ouvrage consacré aux usages de la mémoire dans les relations internationales (Bruylant, 2001) couronné par le prix Lémonon de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France en 2002 et par le prix Rolin décerné par le Centre de droit international de l'Université libre de Bruxelles en 2003. Ses dernières publications concernent la portée et les limites de la notion de réconciliation.

Yves T'Sjoen

Yves T'Sjoen est professeur à l'unité d'enseignement et de recherche « Littérature néerlandaise » de l'Université de Gand. Il est l'auteur d'une thèse de doctorat intitulée *In duizenden varianten. Historisch-kritische uitgave van Richard Minnes Gedichten* (KANTL, Gand, 2003). Il a également produit ou collaboré à des éditions de lecture critiques de Louis Paul Boon, Cyriel Buysse, Jos de Haes, Richard Minne, Paul Snoek, Wies Moens, Hugues C. Pernath, Eddy van Vliet et Karel van de Woestijne. Il prépare actuellement des éditions de lecture sur Ben Cami et Herman Teirlinck. Yves T'Sjoen est rédacteur de *Zacht Lawijd. Literair-historisch tijdschrift* (revue portant sur l'histoire littéraire). Avec Koen Vergeer, il collabore à la rédaction de *De Volksverheffing. Jaarboek voor poëzie* (chronique de poésie, 2004). Il a récemment publié deux ouvrages consacrés à la poésie contemporaine : *Stem en tegenstem. Over poëzie en poëtica* (Atlas, 2004) et *De gouddelver. Over het lezen van poëzie* (Lannoo – Atlas, 2005).

Mark Van den Wijngaert

Professeur émérite d'histoire contemporaine à la KUBrussel, il est l'auteur d'ouvrages portant sur l'occupation allemande, l'histoire politique de la Belgique, la monarchie belge, la Guerre froide et les relations internationales depuis 1950.

Jan Vandersmissen

Jan Vandersmissen est docteur en histoire. Ses publications concernent l'histoire des sciences et l'histoire coloniale. Dans sa thèse *Koningen van de wereld. De aardrijkskundige beweging en de ontwikkeling van de koloniale doctrine van Leopold II* (Universiteit Gent, 2008), il a étudié les liens intellectuels entre le monde géographique du xix^e siècle et la pensée du roi Léopold II. Il a travaillé comme chercheur au Comité national de Logique, d'Histoire et de Philosophie des Sciences de 1995 à 2007, puis au Vlaams Instituut voor Geschiedenis en 2008. Actuellement il est chercheur FRFC à l'Université de Liège. Ses recherches portent sur l'origine des sciences appliquées en Europe, et en particulier sur les transferts scientifiques entre l'Europe et ses colonies aux xxviii^e et xix^e siècles.

Laurence van Ypersele

Laurence van Ypersele, docteure en histoire, est professeure à l'Université catholique de Louvain, où elle enseigne la critique historique et l'histoire contemporaine du monde occidental. Elle est membre du Comité directeur du Centre de recherches de l'Historial de la Grande Guerre, Péronne (France). Spécialiste de la mémoire de la Grande Guerre et de l'imagerie politique belge, elle est notamment l'auteure d'un ouvrage sur le « mythe » du roi Albert (Quorum, 1995 ; et Labor, 2006), couronné par le prix Carton de Wiart en 1997, ainsi que d'un ouvrage rédigé avec Emmanuel Debruyne sur les « espions » de 1914-1918 (Labor, 2004) qui a reçu le prix Charles Plisnier en 2007.

Jean-Luc Vellut

Licencié en histoire de l'UCL (1958) et Ph.D. de l'Australian National University (Canberra, 1965), Jean-Luc Vellut a été professeur à l'Université Lovanium de Kinshasa (1964-1971), à l'Université nationale du Zaïre (Lubumbashi, 1971-1976), et enfin à l'UCL. Il a passé de nombreux séjours dans des universités étrangères et a publié dans le domaine de l'histoire de l'Angola des xviii^e-xix^e siècles et du Congo de la période coloniale. Il est professeur émérite, membre de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

Vincent Viaene

Vincent Viaene est chercheur et chargé de cours à la KULeuven (Belgique). Après des études en histoire et relations internationales à la KULeuven, à Yale et à la Sorbonne, il est devenu docteur en 1999 suite à une étude sur les relations entre le Saint-Siège et la Belgique au XIX^e siècle (publiée par Leuven Univ. Press en 2001 sous le titre *Belgium and the Holy See from Gregory XVI to Pius IX. Catholic revival, society and politics in 19th-century Europe*). Depuis, il a enseigné l'histoire religieuse, l'histoire internationale et l'histoire de l'expansion européenne à la KULeuven. Il a publié divers volumes et articles sur l'histoire religieuse, le Saint-Siège et la globalisation, les relations extérieures de la Belgique, l'impérialisme de Léopold II et la genèse d'un «parti colonial» en Belgique. Il a dirigé (avec David Van Reybrouck et Bambi Ceuppens) un volume collectif à propos de l'influence du colonialisme sur la société et la culture belges (Leuven Univ. Press, 2009). Il est *Marie Curie Fellow* à la Faculté d'Histoire de l'Université d'Oxford.

Els Witte

Docteure en histoire contemporaine de l'Université de Gand (1970), elle a enseigné à partir de 1974 à la VUB, dont elle devient professeure émérite en 2007. Elle a publié de nombreux livres et articles consacrés à l'histoire politique belge des XIX^e et XX^e siècles. Elle a notamment dirigé la rédaction d'une Histoire politique de la Belgique (Anvers, 2005, neuvième édition, traduite en français et en anglais). Présidente du conseil d'administration de la VRT (1988-1994), recteure de la VUB (1999-2000), directrice du Centrum voor de studie van Brussel (BRIO, elle est membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1988.

TABLE DES MATIÈRES

Table des abréviations	5
Introduction	7
 Jalons historiques	
Un souverain illustre au pouvoir limité Mark Van den Wijngaert	15
Léopold II. Ce « géant » devenu « génocidaire ». Une approche historiographique Michel Dumoulin	31
Les « archives de Léopold II » : une mine d'or pour les historiens Gustaaf Janssens	45
Léopold avant Léopold II : le duc de Brabant (1835-1865) Vincent Dujardin	63
Léopold II et sa doctrine coloniale : du duc de Brabant à 1885 Jan Vandersmissen	83
Léopold II, un roi déterminé face à la guerre franco-allemande de 1870 Philippe Raxhon	105
Krieg im sicht (1904-1908). Le mythe d'un roi francophile Francis Balace	127

« Une plus grande Belgique ». Le Roi, la Belgique et le monde en 1905 Michel Dumoulin	145
La religion du Prince : Léopold, le Vatican, la Belgique et le Congo (1855-1909) Vincent Viaene	163
Contextes africains du projet colonial de Léopold II Jean-Luc Vellut	191
L'État indépendant du Congo face aux campagnes anticongolaises Pierre-Luc Plasman	209

Mémoires et représentations

Léopold II sous les coups de crayon (1865-1909) Laurence van Ypersele	227
Léopold II ou la figure de l'absent dans les discours officiels Valérie Rosoux	251
Le « Roi colonisateur » à l'école : portrait ambivalent d'un (anti)héros Stéphanie Planche	269
Un roi descendu de son piédestal : <i>Le Soliloque du roi Léopold</i> Véronique Bragard	285
La couronne découverte. Contre-lecture du discours léopoldien par Hugo Claus Yves T'Sjoen	299
Léopold II et la représentation impériale dans la littérature Tanguy de Wilde d'Estmael	315

Léopold II et l'État indépendant du Congo dans les arts populaires, contestataires et officiels, entre Nord et Sud Sabine Cornelis	329
Léopold II vu du Congo : présence dans l'histoire et absence dans la mémoire Isidore Ndaywel è Nziem	351
Nouvelles contributions à l'étude de la politique extérieure et coloniale de Léopold II Els Witte	373
Sources et bibliographie	383
Index des noms de personnes	397
Les auteurs	403

Achevé d'imprimer le 20 novembre 2009
sur les presses de l'imprimerie Lannoo à Tielt